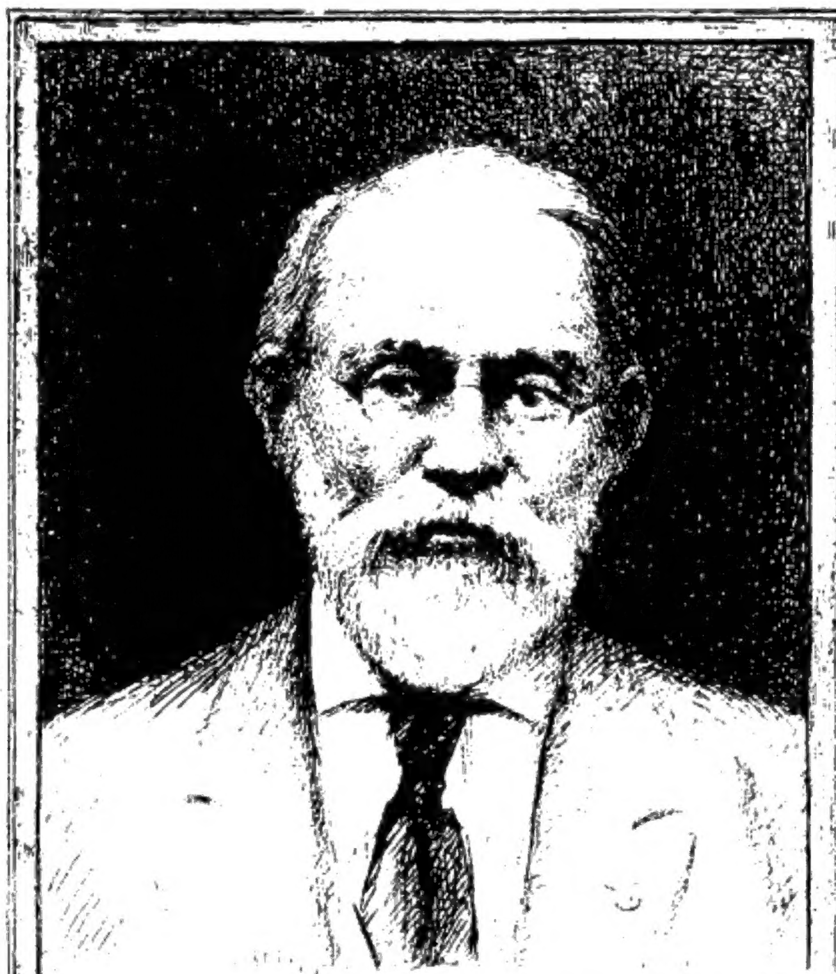


De la part de la Société académique d'Aix.

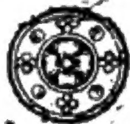
RECUEIL

DE

MÉMOIRES

ET AUTRES PIÈCES DE PROSE ET DE VERS,

QUI ONT ÉTÉ LUS DANS LES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AIX, DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE, DEPUIS 1823 JUSQUES A PRÉSENT.



AIX,

DE L'IMPRIMERIE DE PONTIER FILS AINÉ, LIBRAIRE, rue du Pont-Moreau, n.° 2.

1827.

AVERTISSEMENT.

Ce troisième volume de nos Mémoires dont quelques circonstances imprévues ont retardé l'impression, n'offrira pas, nous l'espérons, une lecture moins variée ni moins instructive que ceux qui l'ont précédé, et que le Public éclairé a favorablement accueillis. Nous signalerons particulièrement à son attention, dans le présent Recueil, deux mémoires qui par leur importance et leur étendue nous paraissent mériter d'être distingués. L'Explication d'une inscription romaine mutilée, qui se trouve dans le cabinet de M. Sallier; et le Mémoire sur la connaissance des terres par rapport à l'Agriculture, figureraient honorablement dans les Recueils des Sociétés les plus célèbres. D'autres pièces moins étendues renfermées dans ce volume sont dignes aussi de l'examen du lecteur éclairé.

La Société encouragée par le suffrage

du Public, s'est déterminée à fixer l'époque de la publication de ses travaux ; désormais un volume de ses mémoires paraîtra de trois en trois ans ; chaque volume, d'après la forme adoptée par un grand nombre de Sociétés savantes, contiendra d'abord l'histoire des travaux de l'Académie pendant cet intervalle, et l'analise des ouvrages qui ne pourront pas être insérés en entier dans ce recueil. Une activité nouvelle dans nos relations avec les membres associés-correspondans que cette Société a choisis parmi les hommes les plus distingués qui cultivent les Lettres en France et même en Europe, pourra contribuer à répandre plus d'intérêts encore sur nos recueils, et à fixer l'attention des savants.

ISIDORE DE MONTMEYAN, Secrétaire perpétuel-adjoint de la Société.

Nota. Le Lecteur est prié de corriger, dans ce volume, avant de le lire, les fautes qui sont indiquées dans l'*errata*, et de suppléer à celles qui peuvent s'être dérobées à notre vigilance.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ

DES AMIS DES SCIENCES, DES LETTRES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS, ÉTABLIE A AIX (BOUCHES-DU-RHÔNE).

NOTICE

Sur l'origine de l'Imprimerie en Provence.

Par M. ANTOINE HENRICY, *Avocat.*

AIX.

AIX est la première ville de Provence qui ait attiré dans son sein l'art de l'Imprimerie.

Fixer l'époque de son établissement, faire connaître les Imprimeurs qui le formèrent, c'est mettre au jour un point d'histoire littéraire inconnu ; c'est rendre hommage aux lumières, au zèle des Magistrats qui procurèrent à notre cité l'art précieux dont auparavant elle empruntait les secours à d'autres villes.

Le Parlement, l'Administration de la Province et celle de la Ville, faisaient imprimer alors leurs actes soit à Lyon, soit à Avignon.

Ces ouvrages paraissaient sous les noms des Libraires d'Aix, qui les vendaient, et qui quelquefois y faisaient apposer les armoiries de la ville, à l'effet de donner un caractère officiel à des arrêtés que l'on n'avait pu faire imprimer dans le pays.

Ces Libraires sont : Dominique de Portunaire, que l'on voit en 1539; Vas Cavallis, en 1540; Pierre et Uguet Alberts, frères, et Jacques Marcaurelle, en 1554; Thomas Maillou, et Marie d'Herbes, veuve de Vas Cavallis, en 1559; le même Maillou, qui fit imprimer le règlement publié par les Consuls d'Aix, en 1569, sur la police de la ville.

Des priviléges furent accordés à quelques-uns d'entre eux, en 1539 et 1545, par François I, qui avait donné, en 1536, à Antoine Vincens, imprimeur à Lyon, la permission, pour trois ans, d'imprimer les ordonnances du pays de Provence.

Les particuliers livraient également leurs ouvrages aux presses d'Avignon.

Pierre Roux, imprima dans cette ville, en 1557, *les Statutz et Covstumes de Prouence*, par Masse.

D'autres villes de la Province employaient

celles de Lyon, pour ce qui était nécessaire au service public.

En 1547 et le 18 juillet, l'Archevêque d'Arles et le Chanoine Cazaphilete, au nom du Chapitre, autorisent, par acte devant Antoine Surian, notaire à Saint-Chamas, Vas Cavallis, libraire d'Aix, à publier une nouvelle édition du Bréviaire de leur Église. Ce libraire fait imprimer ce livre à Lyon, par Thibault Payen, *Lugduni excudebat Theobaldus Paganus.* 1549. Venvndantvr Aquis, in Palatio regali, per *Vas Cavallis*, bibliopolam.

Le frontispice porte la *marque* de Vas Cavallis, représentant un vase au milieu de deux chevaux dressés sur leurs pieds, avec cette devise prise dans le livre des proverbes: *vas pretiosum, labia scientiæ.*

Les Consuls de la ville de Manosque font imprimer à Lyon, en 1559, suivant l'ordonnance du 20 août: *Tenor priuilegiorum, franquesiarum, et libertatum villæ Manuascæ in Comitatu Prouinciæ, et Forcalquerii existentis.* Venundantur Manuascæ, per magistrum *Saluatorem Jurami*, bibliopolam. 1559.

Les armoiries de la ville de Manosque sont au frontispice de ce livre.

Le Roi René et Charles d'Anjou, son

successeur (1), dont les riches bibliothèques renfermaient les premières productions de l'imprimerie et les œuvres des plus célèbres poëtes provençaux, avaient fait naître à Aix le goût des livres.

Les Chanoines de l'Église métropolitaine répandirent ceux à l'usage du service divin; car ils firent imprimer à Lyon, en 1499 et en 1526, leur Bréviaire (2); leur Missel, en 1527; leur Diurnal, en 1533.

Les écrits dont je fais mention, et desquels je pourrais citer un plus grand nombre,

---

(1) Ce dernier Comte de Provence légua, par son testament du 10 décembre 1481, sa bibliothèque au Couvent de Saint-Maximin, *ad honorem gloriosæ sanctæ Mariæ Magdalenæ.*

(2) Une délibération capitulaire du 9 octobre 1499, porte : *fuerunt recepta per capitulum* 487 *breviaria et venundata singulis canonicis et beneficiatis pretio trium florenorum.*

Le missel se vendait 4 florins et 4 gros. On lit dans une autre délibération : *die* 26 *mart.* 1530, *probus vir Joan. Mirabelli habuit unum missale, pretio florenor.* 4 *et grossor.* 4.

Ledit jour il en fut vendu plusieurs au même prix : *lou trés de may ay prés un missalh religat.*

Les Eglises cathédrales des autres siéges de la Province, faisaient également imprimer leurs bréviaires à Lyon. L'Eglise de Marseille, en 1526—celle d'Arles, en 1501, 1549—celle de Grasse, en 1528—celle de Fréjus, en 1530—celle d'Apt, en 1532.

imprimés dans des villes étrangères, prouvent avec certitude qu'il n'y avait encore point d'imprimerie à Aix en 1569.

L'Administration de cette ville, désirant depuis long-temps y établir cet art, fit, en 1572, avec *Louis Barrier*, imprimeur d'Avignon, l'accord suivant (1):

---

(1) « L'an 1572 et le 12 février, Loys Barrier, » m.e imprimeur de la cité d'Advignon, promet à » nobles personnes Durand, Hupay, Consuls de la » cité d'Aix, de venir résider audit Aix, durant le » temps de cinq ans, avec sa famille et serviteurs » aptes et propres pour illec travailher continuellement » à l'estat de imprimeur.....et pour donner moyen » audit Barrier, de s'entretenir et mieulx négotier » à sondit estat, lesdits sieurs Consuls..... avec la » présence et aduis des Consuls de l'année passée, » promettent audit Barrier de luy payer chascune » année cinquante livres..... outre ce lesdits Consuls » bailhent audit imprimeur l'usaige et habitation d'une » maison acquise par la communauté.....au devant » l'Eglise S.t-Saulueur confrontant.... avec les études » publiques..... et moyennant ce ledit imprimeur » promet de imprimer chascune année gratis et sans » rien prendre les ordres que se liront tant *aux loix,* » *médecine et saintes écritures*, *que en lettres hu-* » *maynes*, à la condiction que ladite communauté » fornira le papier à ce nécessaire à ses despens, et » pour donner occasion audit imprimeur de mieulx » faire son devoir audit estat de imprimerie, lesdits » sieurs Consuls exemptent Barrier, ses compaignons » et domestiques de toutes gardes des portes et logement » de gendarmerie. » *Acte*, Degoa, *notaire.*

Le Conseil de ville, en le ratifiant, décida que Barrier habiterait la maison de l'Université (1).

C'est ainsi que la Sorbonne reçut dans son enceinte les premiers imprimeurs qui vinrent à Paris.

Par cet acte, les bienfaits de la Typographie étaient d'abord consacrés à l'instruction publique, et à l'égard d'une Université distinguée par ses études, par les professeurs qui les enseignaient (2), et qui avait pour chancelier, un *Julien de Médicis*, alors Archevêque d'Aix (3).

Barrier n'exécuta point cet accord, je ne sais par quel motif; mais *Pierre Roux*, que nous avons vu publier, en 1557, à Avignon, les Statuts de Masse, s'engage, en 1574, envers les Consuls, à transporter

---

(1) « Le Conseil de ville, nul discrepant, approuve » ledit acte, et neantmoings qu'il sera communiqué » à Messieurs de l'Université, pour ratiffier le pache » consernant l'habitation dudit imprimeur. » *Délibération du 26 février* 1572.

(2) Namque in civitate Aquensi ad id (*studium*) locus propitius et quietus, incolarum grata communio et benigna, salubris aër, victûs abundantia, ac doctorum divini et humani juris peritorum, aliarumque scientiarum copia. *Fundatio regiæ Universitatis Aquensis à Ludovico* II ann. 1413.

(3) Il était de l'illustre famille des Médicis. *Gallia christiana*, *etc*. 1715, tom. 1, pag. 333.

son imprimerie à Aix, aux mêmes conditions qui avaient été arrêtées avec Barrier (1).

Pierre Roux publia en 1575, et c'est probablement le premier livre imprimé à Aix, le *Traicté de l'Eglise de Dieu contre les calvinistes*...... par Jehan Pellicot, conseiller au siége d'Aix.

Pellicot dit dans la dédicace de ce petit écrit, datée du 1.er juillet 1574 : « depuis » quelques années le traité suivant de l'Eglise » de Dieu avait esté par moi recueilli, » et ayant à présent la commodité de l'im- » primerie en ceste ville.... ».

Il imprima en 1577, *le Livre du Consvlat*..... et *le Portvlan*.....

Guillaume Giraud, et François Mayssoni, traducteur du *Consvlat*, avaient formé société pour l'impression de cét ouvrage, dont ils chargèrent Pierre Roux (2).

---

(1) Acte du 12 janvier 1574. *Joseph Borrilli*, notaire.

(2) « Mayssoni fournira deux balles papier blanc » de dix-huit sols la rame, si mieux n'aime fournir » argent audit Roux, jusques à la valeur de dix écus.

» Il traduira le livre du Consulat, pour raison de » quoi il lui sera baillé par ledit Giraud, trois écus » de quatre florins.....

» Ledit Roux faira six cent livres de volumes de » l'ouvrage, moyennant le prix de cinquante sols » tournois pour rame, et sera tenu de fournir le

Celui-ci prit le même engagement avec Giraud, pour le *Portvlan* (1).

Cet imprimeur continuait cependant d'exercer sa profession à Avignon, en même temps qu'il l'exerçait à Aix. Il mit au jour, en 1576, le livre suivant : *De rimedi contra l'amore ridotti in ottava rima*, da M. Angelo Ingegneri, *gli dve libri di Ovidio*, stampato in Auignone, per M. Pietro Rosso, l'anno 1576.

Je donne une autre preuve de l'existence de son imprimerie à Avignon. Il promet à Giraud de ne réimprimer, sans son consen-

---

» papier et impression. » *Acte du 6 janvier* 1575. Jean Descalis, *notaire à Marseille.*

M. le Comte de Villeneuve, Préfet du département, ayant bien voulu agréer ces recherches sur l'imprimerie, et se proposant d'en faire usage dans la Statistique qu'il publie, m'a procuré, par les soins de M. Toulouzan, rédacteur de cet important ouvrage, la communication que je désirais de cet acte, ainsi que de celui du 29 juin 1614, aux écritures de Bernard Mitre, notaire à Marseille, dont il sera fait mention ci-après.

(1) » Pierre Roux mettra en imprimerie le livre » appelé *Le Portvlan.......*, traduit du langaige » ytallien en françois, et ledit Giraud promet bailher » audit Roux pour ses peynes et trauaulx de six » cent volumes à raison de vingt cinq sols pour » feulhe appellant la feulhe de vingt quatre mains

tement, dans cette ville, durant dix ans, le Consulat et le Portulan (1).

Roux ne reçut, suivant les comptes trésoraires de la ville, que quatre années de gages, fixés à 50 liv., depuis 1573 jusqu'en 1577, l'année consulaire commençant alors au premier novembre.

Ces gages furent attribués pour l'année 1577 à 1578, qui était la dernière de l'engagement de Roux, à Thomas Maillou, en qualité de *cessionnaire*.

Roux avait donc quitté, en 1577, son imprimerie d'Aix, et sans doute pour se fixer de nouveau à Avignon.

Thomas Maillou et Guillaume son fils, reçoivent, dans les deux années suivantes, les mêmes gages.

Guillaume obtint des lettres royaux de Henri III, du 28 janvier 1580, qui l'établissaient imprimeur juré et ordinaire du Roi (2).

» parfaictes et ceque ce trouvera d'ung autre main, » le tout bien et deuement faict icelle imprimer » comme y apposer et ranger les lettres grosses ainsi » que s'apartient, pour raison de quoy ledit Giraud » luy prouvoira tout le papier que luy sera neces- » saire. » *Acte du 15 septembre* 1576, Delphin Upays, *notaire à Aix.*

(1) Acte du 2 mars 1577. *Degoa*, notaire.

(2) « En considération des grands fraix qu'il a faits

On voit sortir de sa presse, en 1580, le *Panégyrique de l'Hénoticon ou édit de Henry* III *sur la réunion de ses sujets à l'Église catholique..*, par Honoré de Laurens, aduocat général en la Court du Parlement de Provence, et ensuite Archevêque d'Embrun, ouvrage qui fut accrédité par la Ligue.

Guillaume eut seul les gages, depuis 1580 jusqu'en 1587.

Mais Thomas Maillou ne fut jamais imprimeur. Il était, en 1559, associé de Marie d'Herbes, veuve du libraire Vas Cavallis. En 1568, il ne prenait que la qualité de libraire, sur le tableau du Conseil de ville dont il était membre.

Le Traité de l'Église de Dieu, de Jean Pellicot, imprimé en 1575, porte au frontispice : *On le vend en la bouctique de Thomas Maillou, libraire.*

Le privilége du Roi pour l'impression des ordonnances de Henri III, exécutée en 1580, par Thomas et Guillaume Maillou, est seulement en faveur de Guillaume.

J'insiste sur ces observations, parce que j'ai lu dans un manuscrit de la bibliothèque Méjanes, que l'imprimerie de la famille

---

» à lever son imprimerie en nostre ville d'Aix, de
» laquelle nos subjects du pays de Provence retirent
» plusieurs commodités. »

Maillou était réputée la première établie à Aix, et que l'on y fait remonter son origine jusqu'en 1540, erreur auparavant commise par Nicolas Catherinot, d'une manière encore moins vraisemblable, puisque cet écrivain porte à l'année 1482, l'origine de l'imprimerie à Aix (1).

Guillaume Maillou étant décédé, la ville se trouva dépourvue d'imprimeur depuis 1587 jusqu'en 1594. Car, durant cet intervalle, l'article de ses gages n'est plus dans les comptes trésoraires. L'acte que je vais citer sur Courraud, fournit la preuve de cette interruption.

Les Consuls saisirent avec empressement l'occasion qui s'offrit à eux, et qu'ils cherchaient, de rétablir l'imprimerie. Ils continuèrent à la soutenir par des libéralités, malgré les obstacles qu'opposaient à leurs vues les *troubles* civils et la *misère du temps*(2).

Jean Courraud se présenta, et les Consuls le nommèrent imprimeur de la Ville (3). Il

---

(1) Typographiæ celebriores sunt Amstelodamensis, Antuerpiensis, Aquæsextiensis in provinciâ gallicâ, ab ann. 1482. *Wolfii monumenta typographica*. 1740. Pars secunda, pag. 944—960.

(2) Actes des 29 mai ; 9—22—23 novembre 1595. *Jacques Isoard*, notaire.

(3) « MM. les Consuls de cette ville d'Aix, qu'es-

eut son habitation dans le collége de Villeneuve, et reçut les gages depuis 1594 à 1595, jusques en 1600, terme de son engagement.

» toient en charge en l'année 1577, comme soi-
» gneux et curieux de accommoder et orner la ville
» de tous arts et mestiers et mesmement d'une im-
» primerie, auroient habité en icelle un imprimeur et
» dressé une imprimerie, qui eust été depuis tenue
» et exercée par feu M. Guillaume Malhou auquel la-
» dite ville bailloit quelque estat pour son entréte-
» nement, ayant esgard audit art que pendant six
» ou sept ans auroit été en chaumage *à cause des*
» *troubles*, que aussi par le décés dedit feu Malhou,
» estant toutes les presses, caracteres et autres choses
» a ce necessaires, rompues, brisées, distipées et
» brolhassées, lesquels la veuve dudit feu Malhou
« les auroit vendus à un imprimeur, qui les vouloit
» porter et dresser a Marseille, ce que venu a la
» notice de MM. de la Cour de Parlement, comme
» curieux de la commodité et ornement de ladite
» ville, mesmes d'y avoir un imprimeur; auroient
» empêché que ladite presse et caracteres, ne soient
» transportés hors ladite ville, et trouvé bon de la
» faire redresser, et seroit advenu que M. Jehan
» Corraud dudit Aix, qui auroit acheté ladite impri-
» merie, se seroit offert la redresser et faire travailher
» lui donnant quelques moyens et commodité de la
» pouvoir entretenir, ayant esgard a la *misere du*
» *temps*, et a la grande dépense que lui convient faire,
» au moyen de quoi...ledit Corraud sera tenu habiter
» en cette ville, y *redresser* ladite imprimerie et faire

Mais n'ayant pu remplir le service des établissemens publics, soit à cause de son incapacité, signalée par le Conseil de ville (1), soit à cause de l'insuffisance de son attelier, on appela de Lyon, en 1597, pour le remplacer, *Jean Tholosan*, établi dans cette ville depuis plusieurs années.

Courraud continua de diriger son impri-

» travailher bien et duement comme s'appartient.

» La ville lui baillera une maison d'habitation, » soit au college de Villeneuve ou autre lieu commode, » pour y dresser ladite imprimerie aux despens de » la ville.

» Et pour aider ledit m.e imprimeur a supporter » les fraix et despens que lui conviendra faire pour » redresser ladite imprimerie et y travailher, il lui » sera donné durant cinq années, savoir : 100 liv. pour » la présente année, et pour les années suivantes, » 50 liv. chacune année.

» Outre ce sera ledit imprimeur immun et exempt » de toute garde de nuit et de jour de la ville, » logement de gens de guerre, franc de reve comme » est de coutume.

» Lequel m.e imprimeur sera tenu la et quand la » ville seroit en commodité de faire imprimer les » privileges d'icelle, soit en latin ou françois, que » ledit Corraud les faira imprimer a ses despens, » fors que la ville fornira le papier. » *Acte du* 31 *juillet* 1595, Jacques Isoard, *notaire.*

(1) Délibération du 28 octobre, 1598.

merie, avec *Philippe Coignat*, son gendre, qui lui succéda (1).

Il publia, entre autres écrits, en 1596, *la Gvisiade Prouensale*, de Meirier, pièce remarquable contre la ligue.

La veuve Coignat vendit ensuite son imprimerie, au prix de 195 liv. à *Jean Roize*, libraire d'Aix (2).

Celui-ci mit au jour, en 1629, le *Pontificium Arelatense,* et en 1655, *l'Histoire des Comtes de Provence*, par Ruffi.

L'établissement de Roize a existé successivement jusqu'à la fin du 17.me siècle.

François Duperier, homme de lettres distingué, père de Scipion Duperier, avait désigné Tholosan aux Consuls, sous des rapports honorables. Il le logea dans sa maison (3), le qualifiant dans ses lettres,

---

(1) Contrat de mariage de Coignat avec la fille de Courraud, du 27 août 1600. *Gilles*, notaire.

(2) Acte du 2 septembre 1624. *Gilles*, notaire.

(3) Buyer et les Maximis, amis des lettres, l'un à Lyon, les autres à Rome, attirèrent et logèrent dans leurs maisons les premiers imprimeurs qui s'établirent dans ces villes.

Pie IV appela et plaça dans le Capitole Paul Manuce, qui marquait ainsi le lieu de sa demeure et le siége de son imprimerie : *In ædibus populi romani.*

son *très-affectionné* et *parfaict amy*, et lui adressant des vers familiers (1).

Jacques Fontaine, célèbre Médecin de ce temps, à Aix, dit à Duperier en lui dédiant son discours de la petite vérole : *vous ne vous estes contanté d'auoir attiré vn bon et suffisant imprimeur en vostre ville. Mais à sa grande commodité, vous l'auez logé dans vostre maison* (2).

Le Parlement autorisa Tholosan à exercer sa profession, en attendant les lettres patentes du Roi (3).

Il fut nommé imprimeur de la ville, aux gages de 100 l., portés dans la suite à 150 liv.

On lui donna pour son habitation, et pour

---

(1) Ces pièces se trouvent dans les « Memoires et » instrvctions pour l'establissement des meuriers et art » de faire la soye en France, réimprimés par ordre » du Roi, en 1603, à Aix, chez Jean Tholosan. »

(2) Duperier fut loué et recherché par les écrivains de son temps. Jacques Fontaine lui disait, dans le même discours : *je suis résolu de luy faire voir le jour sous vostre faueur qui sur tous aymez extremement et l'antiquité et l'auancement du proffit public. Vostre plus qu'admirable cabinet est la marque fidelle de la première affection.*

Les États de Provence de 1608, firent don au Roi de ce cabinet.

(3) Arrêt du 31 janvier 1598.

y exercer son art, la maison de l'Université (1).

Il reçut des lettres patentes du Roi, du 14 octobre 1599, qui furent confirmées par celles du 16 novembre 1616.

L'ouvrage suivant imprimé en 1598, pour l'administration de la province, doit être considéré comme le premier livre sorti des presses de cet imprimeur : *Statvta Provinciæ Forcalqveriique Comitatum, cum commentariis* L. Massæ.

Le frontispice de ce livre porte son nom avec

---

(1) Tholosan dressa son imprimerie en 1597. Il reçut des indemnités des Consuls, « en considération » de plusieurs grands fraicts et despens qu'il avoit » faicts et soufferts a la conduite des caracteres et » autres engins nessesseres a son art de la ville de » Lyon en ceste ville d'Aix, pour estre luy un homme » savant et bien entendu a son mestier, ayant grand » quantité de beaux caracteres, et pour le profit et » décoration de la ville, on le doibt entretenir et » y accorder des gaiges, a la charge par lui de » fournir sans rien prendre, tout ce que sera de besoing » soyt privileges, lettres, bolletins, passeports, etc. » fors que la ville luy fornira le papier a ce nessessere.

» Il jouyra des mesmes honneurs, franchises et » libertés que jouissoit Corraud, par son contrat du » 31 juillet 1595, et soulloyent jouir les autres » imprimeurs de ceste ville, ses devanciers ». *Délibérations des* 10 *septembre* 1597—28 *octobre* 1598—8 *septembre* 1600. *Conventions des* 15 *mars* 1598, *et* 9 *octobre* 1600. Jacques Isoard, *notaire*.

avec celui de Nicolas Pillehotte, libraire originaire de Lyon, venu probablement à Aix avec Tholosan, pour y établir un commerce de librairie qui fut de courte durée.

Tholosan imprima, dans la même année, *La Favconnerie de Charles d'Arcussia*, seigneur d'Esparron. C'est la première édition, devenue très-rare, de ce livre, dont le P. le Long cite six autres éditions.

Il réunissait à la profession d'imprimeur celle de libraire. Il est qualifié imprimeur-libraire, dans le privilége du 10 juillet 1612, qui lui fut accordé pour la publication d'un livre d'Église.

Étienne David, après avoir fait son apprentissage d'imprimeur chez Tholosan, épousa l'une de ses filles (1).

Il reçut des lettres patentes, du 14 novembre 1616, pour exercer sa profession, *conjointement avec son beaupère et après lui.*

Tholosan ne pouvant plus, à cause de son âge, continuer le service de la ville, obtint qu'Étienne David fut nommé à sa place (2).

---

(1) Actes des 30 septembre—11 novembre 1616. *Durand*, notaire.

(2) Délibération du 27 avril 1625—acte du 6 juin suivant. *Jacques Isoard*, notaire.

Il lui légua ensuite son imprimerie (1), et celui-ci la transmit à ses descendans, qui en ont joui successivement, avec des lettres patentes de nos Rois. Cette imprimerie subsiste encore aujourd'hui.

Je borne mes recherches sur l'origine de l'art typographique à Aix, aux premiers imprimeurs que l'on y voit jusqu'au commencement du dix-septième siècle.

Mais je dois à la mémoire d'Étienne David, de citer ici la lettre honorable que notre célèbre Peiresc écrivait (le 7 mars 1630), au savant antiquaire Borrilly, à Aix.

« Vous sçavez que toutes les fois qu'il a » été question d'imprimer de bons ouvrages » en françois, Étienne David s'y est prêté » à ma considération : que plusieurs de nos » auteurs et jurisconsultes qui, dans notre » province, eussent mieux aimé écrire en » latin qu'en françois, sçachant mieux la » première langue que l'autre, ayant, d'après » mes sollicitations, composé et écrit en

---

(1) « En considération des bons offices qu'il en a » reçus et espere recevoir d'icelui, et en rémunération » des peines, travail qu'il a fait depuis douze ans » en son état et vacation, en toute probité et fidé- » lité requise, à l'augmentation de sa maison. » *Testament du* 23 *août* 1627. Gilles, *notaire.*

» françois, David m'a souvent fort aidé à
» corriger tant le fond que le style desdits
» ouvrages, tant avant l'impression qu'en
» corrigeant les épreuves. Il a donc acquis
» des droits à la gratitude des gens lettrés
» comme vous » (1).

Une autre lettre de Peiresc au même Borrilly (8 septembre 1630), à l'égard de David, s'exprime en ces termes : «.....après
» tant de services de son père (*Tholosan*)
» et de luy. Vous sçauez les raisons que j'ai
» de m'intéresser en sa fortune. C'est pour-
» quoy je vous supplie de croire que la faueur
» que vous lui ferez ou procurerez pour
» l'amour de moy me sera beaucoup plus
» sensible que si c'estoit en ma propre
» personne. »

L'affection de Peiresc pour David, fut, ainsi que l'avait été celle de Duperier pour Tholosan, inspirée par le mérite de ces deux artistes. Des goûts réciproques formèrent entre les uns et les autres, ce lien plein de charmes qui unit les lettrés et les sciences à l'art qui concourt à leur immortalité.

Les sentimens de Peiresc ne sont pas le

(1) Lettres inédites de Peiresc, publiées en 1796, dans le Magasin encyclopédique, et en 1815, par M. le Président de Saint-Vincens.

seul exemple de la considération dont les gens de lettres environnaient les imprimeurs qui réunissaient à un habile exercice de l'art, l'étude approfondie des langues anciennes, et de leurs admirables écrits.

Notre Province et notre Cité, appréciant les avantages si importans que procurent aux connaissances de l'esprit humain les lettres et l'art qui leur donne la vie, favorisèrent, par des encouragemens multipliés, la publication d'ouvrages utiles au pays, que la présente notice se plaît à rappeler.

Les États de Provence de 1603, donnèrent à César Nostradamus, une gratification de 3000 liv., pour son Histoire de Provence.

L'Histoire des Comtes de Provence, par *Ruffi*, publiée en 1655--l'Histoire de Provence, par *Bouche*, en 1664—la même, par *Papon*, en 1777—celle des plantes, par *Garidel*, en 1715—les Consultations de *de Cormis*, en 1731—les Statuts de Provence, par *Julien*, en 1778—le Traité de l'olivier, par *Couture*, en 1786 : ces ouvrages, imprimés aux frais de la Province, et l'Histoire d'Aix, par *Pitton*, publiée en 1666, à ceux de la ville, attestent les vues éclairées, les actes bienfaisans d'administrateurs jaloux de répandre les lumières et de conserver la mémoire de nos aïeux.

Nous voyons au nombre de ces administrateurs, et avec un sentiment de reconnaissance que la postérité partagera, le généreux citoyen qui a ouvert toutes les sources des sciences, dans la riche collection de livres dont il nous a fait un legs si précieux.

Méjanes employa sa vie, ses affections, sa fortune, à l'exécution du noble dessein qu'il avait conçu de fonder la bibliothèque, dont la composition montre les vastes recherches, le savoir universel de cet ardent ami des lettres.

En donnant à la Province qui l'avait appelé à la tête de son administration, cette magnifique bibliothèque, Méjanes voulut que la garde en fût confiée à la Capitale, qui l'avait élu son premier Consul.

Combien elle se glorifie de voir dans ses annales, parmi tant d'honorables souvenirs, le nom de ce vertueux Consul, qui lui apporta, avec un choix si éclairé, les productions du génie de tous les siècles, de toutes les nations.

MARSEILLE.

Marseille ne possédant point les établissemens publics qui étaient fixés à Aix, n'éprouva pas d'abord le besoin de l'art de l'imprimerie, qui, plusieurs années auparavant, avait été appelé dans cette cité, pour l'exécution des ouvrages du Parlement, des Administrations et de l'Université.

Mais la colonie phocéenne accueillit cet art merveilleux avec le même empressement et les mêmes distinctions que la ville romaine sa voisine, manifesta lorsqu'elle voulut en jouir.

L'imprimerie fut établie à Marseille, en 1594 (1), suivant l'accord passé entre les

---

(1) « Comme soit que MM. les Consuls gouverneurs » de cette ville de Marseille, comme cupides et » desireux de l'ornement et décoration d'icelle depuis » quelques années ayant taché par plusieurs moyens » d'établir dans ladite ville l'imprimerie tant nécessaire » et importante à une telle ville qu'est celle-ci; » attendu que enfin se seroit présenté M. Pierre » Mascaron marchant libraire, habitant audit Marseille, » qui sachant le desir desdits sieurs Consuls, se seroit » offert leur faire avoir en cette ville ladite impri- » merie....à la charge que ladite ville lui faira quelque » honnete parti, ce qui auroit été accepté par lesdits » Consuls.

» Au moyen de quoi ledit Pierre Mascaron promet

Consuls et *Pierre Mascaron*, libraire (1).

On voit, par cet acte, que l'administration de cette ville cherchait depuis quelques années à se procurer l'art de la typographie, et qu'elle s'en assura l'existence par des encouragemens.

Les poésies de La Bellaudiere et celles de Pierre Paul, paraissent être le premier ouvrage sorti des presses de Mascaron.

La Bellaudiere ayant le projet de faire imprimer son recueil, l'avait dédié, en 1583, à François Duperier. Mais il n'exécuta point

---

» à honnorables personnes noble Charles de Casaulx, etc. » Consuls et gouverneurs de ladite ville, de dresser » et exercer en cette ville ladite imprimerie dans un » mois prochain, pour la décoration et bénéfice de » ladite ville, ses manans et habitans; ledit Mascaron » sera tenu d'imprimer autant de patentes, bulletins » et passeports..... qui seront nécessaires au secrétaire » de la ville, sans rien payer, et lesdits sieurs Consuls » promettent de payer annuellement audit Mascaron » 300 escus d'or, de lui procurer aux despens de » la ville, une maison propre et commode pour son » habitation et pour exercer son état, et qu'il sera » exempt de gardes. » *Acte du* 5 *novembre* 1594. André Boyer, *notaire à Marseille — archives de l'hôtel-de-ville*, regist. 1594.

(1) Pierre Mascaron, père d'Antoine Mascaron, célèbre avocat au parlement d'Aix, et aïeul de Jules Mascaron, évêque de Tulles.

ce dessein ; il mourut en 1588, et légua son manuscrit à Pierre Paul.

Les Consuls de Marseille en ordonnèrent la publication, ainsi que le rapporte Pierre Paul, dans l'épître qu'il leur adresse : *vous autres messieurs me commandastes de mettre en lumiere tant les œuvres dudit Bellaud que les miennes.*

Mascaron imprima, en 1595, ce recueil, qui se compose de quatre parties réunies sous les titres suivans :

Obros, et rimos provvenssalos, de Lovys de La Bellavdiero, gentilhomme prouvenssau, reviovdados per Pierre Pavl, escvyer de Marseillo. Dedicados as vertvovzes et generovzes seignours, Lovys d'Aix, et Charles de Casavlx, viguier, et premier conssou, capitanis de duos galeros, et gouuernadoürs de l'antiqua cioutat de Marseillo. A Marseille, par Pierre Mascaron. *Avec permission desdits seigneurs.* 1595, in-4.°

Le don-don infernal, ov sont descrites en langage provençal, les miseres, et calamitez d'vne prison. Par Lovys de La Bellavdiere, gentilhomme provençal. A Marseille. 1595.

Lovs passatens de Lovys de La Bellavdiero, gentilhomme prouuenssau, mes en sa luzovr, par Pierre Paul, escuyer de Marseille. A Marseille. 1595.

Barbovillado, et phantazies jovrnalieros, de Pierre Pav', escvyer de Marseillo. A Marseille, par Pierre Mascaron. 1595.

Mascaron réimprima, la même année, et ensuite en 1597, je ne sais pourquoi, le frontispice de *obros et rimos provvenssalos....* avec quelques changemens.

Mais j'ai vu dans le cabinet de M. Pontier, libraire, un exemplaire des œuvres de La Bellaudiere, portant le titre suivant : *Rimes provenssales de Lovys de La Bellavdiere, gentilhomme provensal, mises en lumiere par le sieur Pierre Pavl escuyer de Marseille.* A Marseille. 1596, *avec les armes de france.*

Il est évident que ce titre fut réimprimé après la chute de Casaulx, et le renversement de la ligue à Marseille.

On voit avec surprise, que Mascaron, en retranchant de ce frontispice la dédicace aux chefs de la ligue, n'eût pas fait disparaître en même temps quelques pièces écrites à leur louange, qui sont dans l'ouvrage, et qu'il en eût supprimé son nom.

Pierre Paul ne fit point imprimer dans ce recueil de poésies, l'épître dédicatoire que La Bellaudiere avait adressée à Duperier, ni le sonnet que celui-ci composa pour La Bellaudiere.

Il substitua à cette épître une autre dédicace pour les Consuls de Marseille.

La cause de cette suppression ne peut venir que de la nécessité où se trouva l'éditeur de dédier l'ouvrage à ceux qui en avaient ordonné la publication.

Mais Jean Tholosan réimprima à Aix, en 1602, le *don-don*, sans doute, pour avoir l'occasion d'y insérer l'épître et le sonnet qui n'avaient pas été compris dans la première édition, témoignage bien délicat de sa gratitude envers Duperier, pour *tant de faueurs* qu'il en avait *receues*.

En lisant ce don-don que La Bellaudiere écrivit dans sa détention, on désire connaître le sujet de sa disgrâce.

Il doit être attribué à la licence de ses premiers écrits, car il se livra de nouveau à ses goûts favoris, puisque la permission d'imprimer le don-don ne lui fut accordée, qu'*à la charge de rayer certaines expressions et de changer les paroles qui se trouvent un peu trop piquantes* (1).

Sa détention donna lieu au sonnet que son ami Duperier lui adressa.

On lit dans diverses pièces réunies aux poésies de La Bellaudiere, des éloges sur

(1) Arrêt du parlement d'Aix, du 31 août 1584.

l'établissement de l'imprimerie à Marseille (1).

Mais on voit dans les vers de P. Paul, que l'impression de ces poésies réclamait les secours de l'administration (2).

---

(1) Aux Consuls de Marseille : *vous auez moyenné d'y faire venir vn imprimeur pour l'embellissement que vous desirez d'apporter a ceste ville.*

Vivo, vivo à jamais aqueou couble parye,
Que son cause qu'auen eyssi l'imprimarie.

(2) *A monsur Lovys d'Aix, viguier de Marseillo :*

Aro és lou cop, ou jamais non,
Que fés bruzir vostre renom,
En reuioudant La Bellaudiero.
Fés donc (monseignour) lou viguier,
Que m'y sié dounat de papier,
Per boutar lou tout en lumiero.

A monsur de Casavlx, premier Conssov.....

Auitouillas donc sus la presso,
Bellau qu'és pressat de la presso,
Que n'a recours qu'à vouostre don.

A monsieur Cauuet, Baron de Montribou.

M'avez jurat Sant Juan Batisto,
Qu'auriou cent ramos de papier :
Souuenez vous ley mettre en listo,
Au conte dau Conssou premier.

Au seruitour dudit Cauuet.

Ha ! compaire Agoustin, despacho
De faire venir de papie :
Autrament quitaray la tracho,
D'anar plus à l'imprimarie.

Antoine Arnoux était imprimeur à Marseille, en 1600—1602.

Henri Carret, imprimeur à Aix, et dont je n'ai point fait mention, parce que je n'ai rien connu de lui, propose, en 1617, à la ville de Marseille, d'y établir son imprimerie, attendu qu'elle n'en possède aucune (1).

J'ignore la suite que les Consuls donnèrent à cette proposition.

Les imprimeries de Mascaron et d'Arnoux n'auraient donc existé que durant quelques années. On peut même croire que Marseille fut dépourvue d'imprimeurs, avant et après 1617, sans toutefois que je puisse citer sur cela des époques certaines.

Jean Tholosan imprima en 1611, un petit écrit, intitulé : l'*effroyable tempeste de mer*, par Daniel Brone, chirurgien à Marseille.

---

(1) « Sur la requête présentée au conseil par » *Henry Carret*, imprimeur résidant en la ville d'Aix, » aux fins qu'attendu qu'*en cette ville n'y a aucun* » *imprimeur*, desireroit se retirer et faire son habi- » tation en cette ville pour faire la fonction de son » metier d'imprimeur, pourvu que la ville lui donne » vne maison pour habiter et y faire quelque honnete » condition, être remis par le conseil à M.rs les consuls » pour y ordonner ainsi qu'ils verront bon gré. » *Registres de l'hôtel-de-ville*, 28 *décembre* 1617.

Cet ouvrage est dédié aux Consuls de cette ville, et se trouve décoré de ses armoiries.

L'usage de cette *marque* eût appartenu, comme privilége, à l'imprimeur en titre de la ville de Marseille, si, en 1611, il en eût existé aucun.

Philippe Coignat imprima, en 1614, un livre d'église pour une association religieuse de la même ville (1).

Jean Courraud et Philippe Coignat se

---

(1) *Offices de Notre-Dame, office de Passion, des morts et de la semaine sainte*, pour la fraternité de Notre-Dame d'Ajude, dite la Trinité vieille de la ville de Marseille. *Acte du 29 juin* 1614. Bernard Mitre, *notaire à Marseille.*

Cet acte se rapporte à la note 2, pag. 8.

Je cite, à cause de leur particularité, quelques-unes des conditions imposées à Coignat, dans cet acte : « Coignat faira lesdits livres de la longueur » chacung d'ung pan et demi car de long et ung pan » moings demi car de large.

» En cas qu'il fasse quelque faulte en imprimant » lesdits livres et que ne fussent conforme à la mémoire » susmentionnée, ledit Coignat sera tenu iceux » refaire a ses propres cousts et despens sans redit, » et en cas qu'il n'aye fait tous lesdits livres au terme » susdit ou qu'il en vandist advant le temps susdit, » sera tenu comme se condamne payer la somme de » cent livres applicables aux pauvres. »

Autre acte du 17 juillet 1614. Gilles, *notaire à Aix.*

qualifiaient, en 1616 et 1620, imprimeurs d'Aix et de *Marseille* (1).

Je rapporte encore un ouvrage, dont l'impression peut donner lieu à des recherches bibliographiques qui sont étrangères à cette notice.

Hector de Solier publie *les Antiquitez de la ville de Marseille, par N. Jules Raymond de Solier* (son père), *translatées de làtin en françois par Charles Annibal Fabrot.* A Cologny, par Alexandre Pernet. 1615.

Le conseil de ville de Marseille avait voté des fonds pour l'impression de cet ouvrage, par sa délibération du 11 novembre 1612. Hector de Solier le dédie aux Consuls de Marseille (2).

Si, en 1615, il eût existé une imprimerie dans cette ville, son administration eût-elle

---

(1) *Traité de la paix faite avec les Marseillois et le Grand Turc en Barbarie*, par Courraud et Coignat, imprimeurs d'Aix et de *Marseille.* 1616.

Francisci Braqueti Brignoniensis medici, ... Medicina universalis.... Aquis-Sextiis, apud Philippum Coignatum, typographum ejusdem civitatis et *Massiliæ* ordinarium. 1620.

(2) Le même conseil, par sa délibération du 28 décembre 1608, avait destiné des fonds pour l'impression d'un autre ouvrage du même écrivain.

souffert qu'un livre sur l'histoire du pays, dont elle avait agréé la dédicace, et dont surtout elle favorisait la publication par un don de 1000 liv., fût imprimé ailleurs qu'à Marseille, ou qu'il le fût sous des noms supposés d'imprimeur et de ville, et dans une forme clandestine prohibée par les lois?

Car, il n'est point vraisemblable que ce livre ait été imprimé à *Cologny*, ou *Coligny*, ainsi que l'ont répété le P. le Long, Lenglet Dufresnoy et de Haitze. Je n'ai pu connaître jusqu'à présent qu'il ait jamais existé d'imprimerie dans aucun de ces petits bourgs ou villages. J'ai lieu de croire que cet ouvrage a été imprimé à Aix, comme ceux que je viens de citer. Car Hector de Solier écrit sa dédicace : *à Aix, le 7 de juin* 1613. Le savant jurisconsulte et professeur Fabrot, fixé dans cette ville, n'aurait pu suivre ailleurs l'impression de sa traduction.

On voit *Pierre Penot*, en 1630. Mais Étienne David, imprima à Aix, en 1638, avec les armoiries de la ville de Marseille, les *priviléges des marchands, juges consuls de cette ville.*

Claude Garcin vint en 1641, *rétablir* l'imprimerie, en recevant 100 liv. de gages. Ce fait conste par la délibération du conseil

du 18 mars 1666, relative à Charles Brebion, qui le remplaça (1).

Il publia en 1642, l'Histoire de la ville de Marseille, par *Ruffi* (2).

L'établissement de *Charles Brebion* date de 1666, suivant la délibération précitée. Il subsiste encore dans la même famille.

Henri Martel donna, en 1696, la seconde édition de l'Histoire de Marseille, par *Ruffi*.

Je n'ai pu faire des recherches plus étendues sur les anciennes imprimeries de cette ville. Les hommes de lettres qu'elle possède en produiront de plus intéressantes, dont s'enrichira son histoire littéraire.

Cependant je ne dois point passer sous silence l'établissement d'une imprimerie arménienne, qui fut formé à Marseille en 1670, et qui exista jusqu'en 1684.

Imprimerie

(1) « A le sieur Pierre de Solle, premier Echevin, » représenté, que depuis l'année 1641, auquel temps » il n'y avoit aucune imprimerie dans la ville, fut » passé contrat à Claude Garcin imprimeur, pour » venir exercer l'imprimerie. Il lui fut promis 100 liv. « de gages toutes les années ; et parce qu'à présent » Charles Brebion a dressé imprimerie.....»

(2) Il fut délibéré par le conseil de ville, du 10 novembre 1641, de faire imprimer cette histoire aux frais de la Communauté.

Imprimerie Arménienne.

Le Patriarche des Arméniens envoya en Europe, en 1662, d'après la décision d'un concile, l'évêque Uscan, pour faire imprimer en langue de la nation, la bible et d'autres livres à l'usage de son culte. La cherté des bibles manuscrites, qui se vendaient au delà de 500 écus, et les variantes qui se trouvaient dans leurs diverses copies, donnèrent lieu à cette entreprise littéraire.

Uscan vint à Amsterdam, où, aidé de son diacre Salomon de Léon, il fit imprimer en 1666, une bible arménienne (1).

Il se rendit ensuite à Paris, et il obtint du Roi, en 1669, par la médiation du chevalier d'Arvieux, savant distingué dans les langues orientales, un privilége pour

(1) Uscan en donna un exemplaire à la bibliothèque du Roi, accompagné de la lettre suivante, adressée à Louis XIV, laquelle désigne cette édition comme la première d'une bible en langue arménienne :

« Sistunt sese, serenissime Rex, aspectui tuæ » majestatis splendidissimo sacra hæc biblia armenica, » à natione nostrâ diù multùmque desiderata ac expe- » tita, nunc verò primùm in orbe christianissimo » novis elegantibus typis excusa, magnisque sumptibus » et summo labore et industriâ publicata, etc. » *Amstelod.* 21 maii 1669. *Jacobi le Long Bibliotheca sacra.* Paris, 1723, tom. I. pag. 158.

imprimer à Marseille, en langue arménienne, les livres nécessaires à la religion de son pays.

Uscan établit, en 1670, son imprimerie dans cette ville, où il avait apporté une grande quantité de caractères gravés et fondus à Amsterdam.

Il avait amené avec lui Thadée, prêtre arménien, avec qui il forma, en 1673, une société pour l'impression d'un bréviaire, sous l'engagement de fournir chacun d'eux 1000 piastres pour les frais de cette édition, qui devait être faite au nombre de 3000 exemplaires.

Le soin de l'impression et de la correction fut réservé à Uscan, qui reçut 350 exemplaires du bréviaire, en dédommagement de ce travail.

Matthieu Joannis en était le *compositeur*, et il avait trois piastres par feuille et son entretien.

L'Évêque de Marseille exerça sa surveillance sur cette imprimerie, et on appela de Rome un prêtre arménien, du rit latin, nommé Agolp, pour suivre la correction des livres qui sortiraient de ces presses.

Des différens survenus entre les associés, ayant donné lieu à des procès, le travail fut suspendu et repris ensuite.

Uscan étant mort à Marseille en 1674, Salomon de Léon, et Matthieu de Vanante, l'un de ses disciples, continuèrent de diriger cette imprimerie, et Salomon fit avec Thadée une autre société, pour la suite du bréviaire.

Agolp retourné à Rome, après le décès de l'évêque Uscan, fut remplacé à Marseille par Thomas Hérabied, autre prêtre de la même communion, que la congrégation de la Propagande envoya avec le caractère de missionnaire apostolique.

Hérabied mit des entraves à la publication des livres arméniens, prétendant qu'ils étaient remplis d'hérésies, et les déféra à l'évêque de Marseille et à son vicaire général.

Thadée présenta requête au Lieutenant de cette ville, en demande de la correction et réimpression de huit feuilles du bréviaire, que l'on supposait renfermer des dogmes contraires à la foi orthodoxe.

Le Lieutenant renvoya, par sentence du 22 août 1675, au vicaire général, la correction du livre.

Le Parlement d'Aix confirma cette sentence, par arrêt du 28 septembre suivant, et permit à Thadée d'assurer la représentation de l'ouvrage, par saisie sur les facultés de Nascip de Grégoire, procureur de Salomon

de Léon, que son procès avait attiré à Paris.

Thadée fit saisie des meubles de Grégoire, et le fit traduire en prison.

La Cour confirma la saisie, cassa l'emprisonnement, et ordonna encore que le bréviaire serait examiné par le vicaire général (1).

Ce vicaire décida qu'il en serait réimprimé seize feuilles, et l'évêque prescrivit aux arméniens de lui donner deux épreuves de toutes les feuilles, afin de corriger les erreurs qui s'y seraient glissées (2).

L'affaire ayant été portée au conseil d'état, l'Intendant de Provence reçut ordre du Roi, par des lettres des 3 janvier et 15 février 1683, de maintenir les arméniens dans le privilége qu'il leur avait accordé.

L'Intendant à qui Thomas Hérabied avait présenté le tableau des hérésies qu'il disait avoir réformées, fit défense à cet inspecteur étranger, dont la mission n'était point reconnue par le gouvernement, de prendre part à l'impression des livres arméniens.

Les discussions qui s'étaient élevées sur leur doctrine, la censure ecclésiastique qui

---

(1) Arrêts des 9 juin 1676, et 1.er avril 1678.

(2) Ordonnance du 7 juin 1678, dans laquelle l'évêque prend la qualité de *prélat domestique et assistant du Pape*.

les soumit à son examen, durent mettre des obstacles à leur croyance en Arménie, où ils étaient envoyés pour le service de sa religion, et nuire aux intérêts de l'entreprise. Le P. le Long ajoute à la citation qu'il fait de la bible arménienne publiée à Amsterdam, en 1666, par l'évêque Uscan : *hœc editio Armenis non fuit accepta* (1).

Mais la typographie arménienne de Marseille cessa ses travaux en 1684. Salomon de Léon et Matthieu de Vanante, transportèrent de nouveau leur imprimerie à Amsterdam (2).

---

(1) La supplique adressée, le 6 décembre 1675, par le pasteur des arméniens, les prêtres et le peuple de cette nation, résidant à Smyrne, rapporte les dénonciations de Thadée contre l'imprimerie arménienne, et fait connaître une des causes de sa chute : .....*Quapropter nos omnes petimus*..... est-il dit dans cette supplique, *illo sacerdoti arriano non fidem dare, quia si illi creditis nostram typographiam destruetis et scientiæ nostræ lumen extinguetis*..... Arrêts de Boniface. Lyon, 1689, tom. 3 pag. 410—412.

(2) Le livre suivant fut sans doute imprimé à Amsterdam par les arméniens de Marseille, et en entier dans leur langue, comme ceux qu'ils avaient publiés dans cette dernière ville.

+

Livre des Hymnes de l'Église.

+

La musique des chants spirituels, composée par les saints docteurs de l'église d'Arménie, imprimée à

Ainsi, Marseille perdit un établissement avantageux à son commerce, utile en même temps à la connaissance des diverses langues orientales qui, tous les jours, viennent rappeler à cette cité les premiers accens de son berceau, avec les glorieux souvenirs de ses illustres aïeux.

La rareté des livres imprimés en langue arménienne à Marseille, et dont je n'ai vu aucun catalogue, m'engage à publier celui que je dois à M. Cirbied, arménien, professeur royal de cette langue, à Paris.

Les Psaumes de David et l'Eucologe arménien, avec l'ordre ou le régulateur de l'office divin, selon le rit de l'église d'Arménie. *Marseille*. 1673, in-.4.°

Les Psaumes de David avec un abrégé du calendrier arménien, et la liste des noms de tous les patriarches d'Arménie, par ordre chronologique. *Marseille*. 1673, in-12.

Entretiens avec Dieu, ou livre de prières, composé par S.t Grégoire de Nareg, savant docteur de l'église d'Arménie dans le 10.me siècle. *Marseille*. 1674, in-12.

Calendrier arménien en tablettes pour l'usage du peuple de ce pays. *Marseille*. 1675, in-12.

Abécédaire arménien, avec un abrégé de grammaire de la langue italienne, expliqué en arménien. *Marseille*. 1675, in-8.°

Amsterdam, dans l'année du Seigneur 1702, *in*-8.°

La bibliothèque Méjanes possède ce livre, ainsi que la bible imprimée à Amsterdam, en 1666, par les soins de l'évêque Uscan.

Des Préservatifs de la santé. *Marseille.* 1675, in-12.

L'Abrégé géographique de Moïse de Khoren, avec un recueil de fables, connu chez les arméniens sous le titre de *livre du renard. Marseille.* 1676, in-12.

Le Rituel de l'église d'Arménie. *Marseille.* 1678, in-8.

Le Jardin spirituel, ou livre de prières pour tous les jours de l'année. *Marseille.* 1683, in-18.

On lit au frontispisce de tous ces livres : *publié sous le patriarcat d'Arménie du Seigneur Jacques* IV, *et sous le règne du pieux et du très-chrétien Louis* XIV *Roi de France.*

M. J. Saint-Martin, membre de l'Institut, a bien voulu aussi me donner connaissance de l'ouvrage suivant, cité dans ses *mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie.*

La Géographie de Moyse de Khoren, etc. *Marseille.* 1683, in-18.

J'ajoute à ce catalogue le Bréviaire qui, en 1675, donna lieu au procès.

Le P. le Long ne cite que le *Psalterium armenum.* Massiliæ. 1673.

Les écrits de Richard Simon et les arrêts de Boniface, sont les principales sources où j'ai puisé les renseignemens que je donne sur l'imprimerie arménienne de Marseille.

ARLES.

L'Imprimerie a été établie à Arles en 1647.

L'impression exécutée auparavant à Lyon et à Aix, d'ouvrages intéressans pour cette ville et son église, paraît fournir la preuve qu'il n'y avait point encore d'imprimerie avant 1647 (1).

Robert Reinaud, libraire d'Arles, fait imprimer sous son nom, en 1617, à Lyon :

Deux conventions entre Charles I *et Loys* II, *et les citoyens de la ville d'Arles.*

Réglemens de la police de la ville d'Arles.

Le *Pontificium Arelatense* est imprimé à Aix en 1629, par Jean Roize.

Contrat des Consuls de la ville d'Arles, etc. avec *Jean Vanens,* en 1642. A Aix, par Estienne David. 1647.

Ces divers ouvrages portent les armoiries de la ville ou de l'archevêque d'Arles.

François Mesnier, imprimeur à Marseille, vint le premier exercer son art à Arles. La ville lui accorda, par délibération du 25 juillet 1647, un traitement annuel de 150 l.

Les descendans de Mesnier continuent de diriger la même imprimerie.

---

(1) Voyez ci-devant, pag. 3.

TOULON.

Il fut établi, par arrêt du conseil d'état, du 21 juillet 1704, une seule imprimerie dans la ville de Toulon.

Je ne connais aucun acte de son administration qui ait concouru à y fixer l'art typographique, ainsi que l'avaient fait les villes d'Aix, de Marseille et d'Arles.

Pierre Louis Mallard a été le premier imprimeur à Toulon. Ses descendans y ont joui de son établissement jusques vers la fin du siècle dernier.

Les recherches que j'ai faites sur l'origine de l'imprimerie dans notre ancienne Province, présenteront-elles quelque intérêt sur cette partie de son histoire littéraire?

Ses annales ne m'ont fourni aucuns documens. Je les ai trouvés dans les Archives publiques, dans les écritures des Notaires, dont la communication m'a été donnée avec beaucoup d'obligeance.

La fidèle représentation des actes que j'ai extraits de ces dépôts, pouvait seule établir,

mais par des détails arides et minutieux, la vérité de faits épars, éloignés de nos jours, et qu'aucun mémoire du temps n'avait recueillis.

J'ai suivi dans cet examen, quoique sur un sujet bien moins important, et avec des moyens bien inférieurs, l'exemple des hommes de lettres occupés à découvrir l'époque de l'invention de l'imprimerie, le lieu qui la vit naître, le nom de celui à qui nous la devons, et ses premiers travaux.

Si chaque département publiait des documens positifs sur l'origine et la suite des établissemens d'imprimerie qu'il a formés, l'histoire de la typographie pourrait acquérir la connaissance de faits intéressans et ignorés jusqu'aujourd'hui, dont profiterait l'histoire des lettres inséparable de celle de la typographie.

Les imprimeurs seraient animés d'une louable émulation à la vue de ces hommes qui illustrèrent, par leur savoir, par leurs travaux, un art si précieux; qui l'élevèrent presque à sa perfection, dès les premiers temps de sa découverte, et dont la vie conservée jusqu'à nous, attira sur leurs personnes, sur l'exercice de leurs presses, cette considération attachée à la science, aux soins

d'en propager les lumières et les bienfaits, considération manifestée par le Souverain, à qui fut donné le glorieux titre de *Père des Lettres* (1).

---

(1) François I se plaisait beaucoup à voir travailler à l'imprimerie. Étant venu à celle de Robert Étienne, qu'il affectionnait particulièrement, et ayant trouvé cet imprimeur occupé à corriger une épreuve, il ne voulut pas l'interrompre, et attendit que cette correction fut achevée.

Henri Étienne, fils de Robert, a écrit: *Franciscus* I *peculiari quodam amore patrem meum complectebatur.* Stephanorum Historia, etc. (par *Maittaire*) Londini. 1709.

NOTICE

Sur l'église de Notre-Dame de la Seds, ancienne Métropole d'Aix.

Par M. Castellan, Chanoine, Professeur d'Histoire ecclésiastique à l'Académie royale d'Aix.

Plusieurs Églises, et surtout ces Basiliques antiques, où s'assemblaient les premiers chrétiens, ont leurs histoires particulières, fruits du zèle et de l'amour de la patrie des auteurs qui les ont publiées.

Que de monumens en effet dignes de mémoire, tant dans le sacré que dans le profane, qui s'y trouvaient déposés, seraient tombés pour toujours dans l'oubli, à la suite des révolutions, sans la sollicitude de quelques curieux et laborieux écrivains, qui ont cru devoir les recueillir, avec des peines inouies.

C'est là, comme dans une source abondante, que le chronologiste, l'amateur des beaux arts, l'antiquaire et le critique, viennent encore bien souvent puiser des connaissances qu'ils ne trouveraient pas ailleurs.

Que de lumières, par exemple, n'ont pas répandu sur les annales agiologiques romaines, les travaux de Bosius et d'Aringhi, en décrivant les catacombes ou cimetières, ainsi que les chapelles de cette capitale de l'empire, qui servaient de temples aux fidèles primitifs.

Le savant M. d'Agincourt a fait plus encore. En étudiant avec un soin scrupuleux les murs, les pavés, les voûtes de tous les monumens sacrés de Rome en général, il a éclairé depuis peu le peintre, le sculpteur et l'architecte, sur la décadence et les nouveaux progrès de leur art.

Mais, sans recourir à des régions lointaines, le laborieux M. Bonnement, et le Père Dumont, ont découvert des richesses immenses, en ce genre, dans l'élysée où se trouvait la plus ancienne église d'Arles.

Le président Fauris de S.t Vincens, que cette Société s'honorera toujours d'avoir compté parmi ses membres, a mis au jour tout ce que notre nouvelle basilique métropolitaine renferme d'important; il n'y a qu'à lire les mémoires qu'il en a publiés, sur ses portes, sur la tapisserie du chœur, les inscriptions, tant antiques que modernes, et en général, sur les monumens propres à figurer dans l'histoire.

Quoique le champ sur lequel nous allons nous-même travailler paraisse bien stérile, eu égard à tant d'autres, il nous offrira cependant quelques objets dignes de remarque.

Notre-Dame de la Seds tire l'étymologie de son nom, du mot *sedes*, siége, c'est-à-dire, lieu où l'évêque siégeait. Il est encore employé dans plusieurs diocèses, pour désigner, comme chez nous, l'ancienne cathédrale, *cathedralis*, terme dérivé de *cathedra*, synonyme de *sedes*.

Nous pouvons citer en preuve ceux de Glandèves, de Riez et de Toulon, en Provence, ainsi que de Bagnorea en Italie. Quelques chartes de Marseille qualifient aussi l'église majeure, du titre de *Sanctæ Mariæ Sedis*.

Ce mot se prend quelquefois pour le trône matériel du prélat, originairement portatif, couvert d'une simple toile blanche, de la forme des antiques chaises curules, assez semblables aux stalles de nos chœurs.

On voit encore à Rome, la chaire de S.t Pierre, au fond de l'abside de la basilique vaticane. Le célèbre historien Eusèbe Pamphile, qui florissait au commencement du quatrième siècle, assure que celle de

l'Apôtre S.t Jacques-le-Mineur se conservait, de son temps, avec respect, dans l'église de Jérusalem. *Euseb. hist.*, *lib.* 7, *cap.* 19.

Pour revenir à Notre-Dame de la Seds, dont nous avons à traiter, les tronçons de grosses colonnes de granit gris, qu'on a tirés de ses ruines, celles en entier qui y sont encore enfouies et qu'on a aperçues en creusant le terrain, comme aussi des bases et des morceaux d'entablement, annoncent qu'elle était bâtie en galerie et dans le goût des basiliques romaines.

Leur diamètre de vingt-un pouces, donnerait, selon l'ordre corinthien, dix-huit pieds six pouces d'élévation au fust.

En y ajoutant la base, le chapiteau, la frise, la corniche, l'attique, etc., on pourrait se former, d'après les règles de l'architecture, une idée assez exacte de la hauteur de l'édifice.

Elle se trouvait autrefois renfermée dans l'enceinte de la ville (*Aquæ-Sextiæ*). On en juge par les fragmens de marbre de toute couleur, les mosaïques, les vieilles bâtisses, les gros quartiers de pierre, les colonnes et les bas-reliefs.

La position des antiques remparts, dont on aperçoit quelques vestiges en faisant des fouilles, et des tombeaux découverts non loin

de là, dénotent clairement que l'église était située vers l'extrémité occidentale de la cité.

Tel fut l'usage des premiers chrétiens, même depuis la paix de l'église. Ils plaçaient leurs cathédrales ou temples principaux, dans les lieux écartés et les moins populeux. S.t-Jean-de-Latran à Rome, S.t-Pierre à Antioche, S.te-Marie-du-Mont-Sion à Jérusalem, et une infinité d'autres ailleurs, occupaient un site pareil.

Nous ne savons pas à quelle époque on y déposa le corps de S.t Mitre. Ce ne pût être immédiatement après son martyre, quand même on le reculerait jusques sous la préfecture d'Arvandus, du temps de l'empereur Anthémius. Les lois des douze tables d'Athènes adoptées par les Romains, s'opposaient formellement à la sépulture dans les villes. On peut lire *Eutropius*, *lib.* 8, et *Julius Capitolinus in Antonino Pio.* On sait d'ailleurs que les chrétiens s'y étaient toujours conformés.

Grand nombre de monumens historiques prouvent que les dépouilles mortelles, même des saints, étaient déposées hors des murs, dans les cryptes ou autres édifices sacrés, qui devenaient lieux d'assemblée, et où l'on célébrait les divins mystères, mais non dans les cathédrales.

Telle

Telle fut l'origine de tant de temples vénérables, par exemple, de St-Pierre, de St-Paul, de St-Laurent, de St-Sébastien, de Ste-Agnès, etc., à Rome; de St-Jean l'évangéliste à Ephèse; de St-Cyprien à Carthage, sur le chemin de Mapalla; de St-Ignace d'Antioche, hors la porte de Daphné; de St-Victor à Marseille; de St-Trophime aux champs élysées à Arles; de St-Martin à Tours; de St-Denis à Paris, et d'une infinité d'autres.

Quoique nous ne connaissions pas l'époque de la translation de St. Mitre dans la basilique de la Seds, il n'est pas moins certain qu'il y reposa durant plusieurs siècles. On le tira probablement du cimetière ou chapelle de St-Laurent *extrà muros*, sépulture de nos anciens prélats, tels que les bienheureux Basile, Armentaire et Menéphale, dont il nous reste des inscriptions qui répandent un grand jour sur l'histoire. Le tombeau de St. Mitre, en marbre blanc statuaire, orné de bas-reliefs chrétiens, du goût du cinquième siècle, se trouvait placé dans l'abside, sur deux colonnes antiques.

Grégoire de Tours parle, au chap. 71 *de Gloriâ Confessorum*, de ce précieux dépôt, et du culte qu'on lui rendait dans l'ancienne cathédrale, sous l'évêque Franco,

vers l'an *566*. Les détails qu'il en donne sont très-curieux, et nous font connaître les usages ainsi que les mœurs simples de ce temps.

Ce temple fut dévasté, au plutard, dans le huitième siècle, par les Sarrasins, fléaux d'une partie du globe, et particulièrement de la Provence. Pitton rapporte, dans son histoire d'Aix, liv. 1.er, pag. 74, d'après un ancien manuscrit, qu'ils ravagèrent la ville, y mirent le feu, écorchèrent vifs plusieurs de ses habitans, pour cause de religion, et en réduisirent grand nombre en esclavage.

La chronique de Sigebert, moine de Gemblour, parle aussi de la dévastation de cette ville par les mêmes barbares, sous l'année 745. *Aquensi urbe à Saracenis desolatâ.*

Le local resta ainsi abandonné au milieu d'un monceau de décombres.

L'Archevêque Pierre II, dit Gaufridi, fait encore mention, dans une charte de l'an 1092, de la destruction de l'église de Notre-Dame de la Seds, ainsi que de la cité, par les musulmans. Les laborieux auteurs du *Gallia christiana*, l'ont donnée au public, *inter instrumenta*, tom. 1.

Cette église suivit le sort de la ville, et à son rétablissement, elle continua d'en être la cathédrale. Ce dut être avant l'an 794,

puisque l'évêque qui y siégeait, demanda à cette même époque au concile de Francfort, d'être rétabli dans ses droits de métropolitain, sur la seconde narbonnaise.

Sous Pierre Ier, vers le onzième siècle, un nommé Elbo lui donna, pour l'entretien de ses chanoines, des possessions considérables dans le territoire de Moissac. *Ecclesiæ Sanctæ Mariæ Sedis Aquensis, ad stipendium canonicorum*, etc.

Mais ce quartier de la cité se trouva peu à peu éloigné du centre de la population, bien qu'il fût défendu par plusieurs tours, qui lui valurent le surnom de *Villa turrium*.

Deux autres quartiers distincts se formèrent aux environs, et à son préjudice. Le premier, dit Ville comtale, auprès du mausolée et du palais antique romain, depuis que les Comtes de Provence de la maison d'Aragon y eurent établi leur domicile.

Le second, nommé Bourg-St-André, au voisinage de l'église de St-Sauveur, qui l'emporta enfin sur l'ancienne, et devint la cathédrale avant l'année 1069.

Benoit, prévôt du chapitre, contribua plus que tout autre à sa construction, comme il paraît par les chartes. Elle n'était pas bien grande, mais de style grec en décadence; et assez belle pour ce temps-là. C'est ce qui

forme aujourd'hui la majeure partie de la nef de *Corpus Domini*.

Un document de la même époque, inséré *inter instrumenta galliœ christianœ*, tom. 1, fait mention d'un acte qui y fut signé dans l'enceinte de son cloître, sous l'archevêque Rostagnus I.

Il conste cependant que l'église de la Seds continua à être desservie par une partie du chapitre, au moins jusqu'en 1103, ce que donne à entendre une charte de l'archevêque Pierre III, où on lit ce qui suit : *Ecclesias et honores canonicis beatœ Mariœ et gloriosi Salvatoris*, etc.

Le même prélat y assembla un concile provincial en 1112 ; nous en avons les canons, tous de discipline.

Quand les chanoines eurent cessé d'y faire journellement l'office, elle resta simple paroisse, sous un vicaire perpétuel, à charge d'âmes ; et les archevêques ne quittèrent leur palais qui y était contigu, que plusieurs siècles après. On en découvrit, en 1816, quelques fondemens bâtis avec solidité, et un grand quartier de pierre sculpté de chaque côté, où l'on voit des trophées d'armes en partie frustes, ce qui annoncerait la frise de quelque arc de triomphe.

L'église exigeant de grandes réparations,

l'archevêque Robert II accorda, par une bulle du 28 août 1317, des indulgences à ceux qui contribueraient à la rétablir. Il y dit, qu'elle est dédiée sous les vocables de Ste-Marie *de Sede*, et de St. Mitre, dont le corps, source de grand nombre de miracles, repose dans le sanctuaire. Il paraît que les fidèles secondèrent les vues du prélat.

Cependant les choses changèrent de face. La ville des Tours restant presque déserte, à la suite des désordres qu'occasionnèrent en provence les troupes indisciplinées de Raymond de Turenne, sous le malheureux règne de Louis II, héritier de la reine Jeanne, les chanoines voulurent retirer de l'église de la Seds tout ce qu'il y avait de précieux.

Le 23 octobre 1383, ils en transportèrent solennellement chez eux l'antique sarcophage où reposait encore le corps de St. Mitre, et les autres reliques. Le curé Pons Amalfredi, prévoyant que cette démarche ne pouvait être que nuisible à son titre, protesta tant pour lui que pour ses successeurs. L'acte en fut signifié au chapitre, en cours de procession, devant la porte des Cordeliers, dits alors Frères Menors (*mineurs*); mais on n'y eut aucun égard, et la translation s'effectua sans troubles jusqu'à St-Sauveur.

Le tombeau de St. Mitre s'y voit encore,

soutenu par ses colonnes, et selon sa forme primitive, dans la chapelle derrière le maître-autel, que Ammo Nicolaï, archevêque d'Aix, éleva en son honneur, vers l'an 1440.

L'église de la Seds peu à peu abandonnée, depuis surtout que la métropolitaine lui eut encore enlevé l'antique statue de la Vierge, tomba en ruines, faute de réparations, et il s'écoula plus d'un siècle avant qu'on pensât à la rétablir.

Enfin, la ville d'Aix affligée de la peste, au commencement du seizième, se mit sous la protection de la Mère de Dieu, fit vœu de rebâtir son temple, et l'exécuta par le secours des aumônes des fidèles.

Son architecture, tant de la nef que du sanctuaire qui seul reste aujourd'hui de la construction d'alors, était de style gothique, avec des arcs croisés de forme ogive, selon le goût du temps, ce qui se répétait dans les trois autres chapelles latérales des deux côtés, jusqu'au portail.

La façade surmontée d'un fronton, ornée de statues et de pilastres corinthiens, maintenant ruinée par les révolutionnaires, datait du siècle dernier.

l'église étant finie, le chapitre lui rendit l'image vénérée, la transféra avec pompe, le 21 octobre 1521, et en confia le service à des prêtres amovibles.

Il la céda, quelques années après, avec ses dépendances, aux religieux Minimes, en la personne de leur général, Simon Guichard, qui venait de prêcher l'Avent à St-Sauveur.

C'était un homme apostolique, très-versé dans les langues grecque, hébraïque, caldéenne et arabe. Il avait même brillé comme théologien, au concile de Trente.

Ils en prirent possession le jour de la Pentecôte, 1.er mai 1556, et bâtirent le couvent qu'on voit encore sur les débris de la maison capitulaire; et il fut chef-lieu de leur province de Provence.

Guichard y décéda martyr de son zèle, ayant été blessé à mort par les protestans. Ses confrères avaient orné sa tombe d'une épitaphe, qui a disparu.

On y voyait aussi celle d'un autre général, Jérôme Duranti, surnommé le Chrysostome de son temps. Il appartenait à la famille de Guillaume Duranti, si connu dans le treizième siècle par le *Speculum juris*, et le *Rationale divinorum officiorum*. Jérôme devint confesseur d'Henri III, et mérita les éloges de Clément VIII, en plein consistoire.

Les écrivains de cet Ordre savant, en parlent avec distinction. Il mourut en 1626.

En citant les personnes illustres de ce corps, dont les cendres reposent dans l'église de la Seds, nous ne devons pas oublier Jean-François Niceron, le prodige de son siècle, et l'ami intime de Descartes. Né à Paris, il termina sa carrière à Aix, le 22 septembre 1646, âgé seulement de trente-trois ans.

Génie sublime, autant que vertueux cénobite, ses Traités de l'Optique curieuse, celui des Chiffres, et l'*Opticus thaumaturgus* qui nous restent de lui, sont autant de trophées toujours subsistans élevés à sa mémoire.

On voyait autrefois dans cette église, les tombeaux d'un fils du poëte Malherbe, du président Gauffridi, et de Louis du Chaine, évêque de Senez.

Le premier, demeurait à Aix avec son père, attaché à la cour du duc d'Angoulême, gouverneur de Provence.

Le second, dévoué à sa patrie, y avait joué un grand rôle, sous les ministères orageux des cardinaux Richelieu et Mazarin.

Le dernier, né à Brignoles d'une famille ancienne, décéda à Aix, le 1.er mars 1671, âgé de quatre-vingt-trois ans. Peu d'hommes ont mieux mérité que lui les éloges de la postérité. Aussi, croyons-nous devoir jeter quelques fleurs sur sa tombe. Il était savant

jurisconsulte, prédicateur éloquent, bon mathématicien, et très-versé dans la musique.

Ces différens talens, qui pour l'ordinaire ne marchent pas ensemble, se trouvaient encore rehaussés par une charité héroïque. Le diocèse de Senez dut à sa généreuse munificence grand nombre de fondations aussi importantes qu'utiles.

La ville d'Aix ne fut pas étrangère à ses bienfaits. Il conste par son testament, qu'il laissa des legs à tous les hôpitaux, aux maisons religieuses et aux pieuses associations.

Nous terminerons enfin la série des monumens de l'église de Notre-Dame de la Seds, détruite durant la révolution, par le somptueux cénotaphe en marbre, que Frédéric II, roi de Prusse, fit élever au marquis d'Argens, son chambellan.

Il se trouvait dans la première chapelle à gauche, près du portail. Un cype soutenait une grande statue ailée avec l'épitaphe et le buste du défunt, en médaillon. Le tout était appuyé à une pyramide qui s'élevait jusqu'à la voûte.

Quatre inscriptions sépulcrales, dont deux romaines, et deux gothiques, déterrées aux environs, se trouvaient plaquées extérieurement sur les murs de l'église; les der-

nières étant de peu de valeur, nous les passons sous silence. On peut les voir cependant derrière la nef du midi. La première, à l'angle, entre le couvent et la façade de l'église, désigne un champ sacré ou cimetière payen. On y lit ce qui suit :

IN FRONTE

P. XII.

c'est-à-dire, qu'il y avait, en avant, douze pas destinés à la sépulture, et qu'il n'était pas permis de cultiver. La plus grande, en beaux caractères, appartenait au tombeau de Veratius, fils d'un Chevalier romain, flamine augustal, ou chef des prêtres desservans le temple d'Auguste, probablement à Aix; car, nous savons par Gruter (Recueil d'inscriptions antiques), que nos pères s'étaient ravalés dans cette ville, comme tant d'autres ailleurs, jusqu'à élever des autels et prodiguer des victimes à une divinité si bizarre, enfantée par la servitude et pour la dégradation de l'espèce humaine (1).

Son culte se trouvait réuni à celui de la

(1) On peut voir l'épitaphe de Veratius, à Aix, à l'hôtel-de-ville, sur le grand escalier qui conduit à la bibliothèque Méjanes, où elle a été transportée depuis peu.

capitale de l'empire, à laquelle par une suite du même délire on offrait des sacrifices.

Les restes magnifiques du temple de Rome et d'Auguste, qu'on voit à la maison basse, au-dessous du village du Vernègues, près de Lambesc, nous donnent une idée de ce genre d'édifices.

Tels sont les détails directs ou indirects que nous fournit l'antique église de la Seds. Elle a été reconstruite dans un nouveau goût, par les Dames du St-Sacrement, sous la règle de St-Augustin, qui s'y sont établies depuis quelques années, et l'ont divisée en trois nefs séparées par des colonnes.

On pourrait, par le moyen des fouilles, déterrer ces grosses colonnes de granit gris, qu'on y a aperçues en creusant des tombeaux, et autres dans l'antique aqueduc romain, qui, traversant la place, vient aboutir au grand chemin public.

Ce local étant une terre classique, on y mettrait probablement à jour d'autres monumens échappés à la barbarie des siècles d'ignorance.

RECHERCHES

Sur une Inscription romaine, mutilée, qui se trouve dans le cabinet de M. Sallier, à Aix, rétablie par M. Marcellin de Fonscolombe.

A une époque où de brillantes découvertes occupent tous les esprits, où les hiéroglyphes même ne sont plus une énigme; lorsqu'une foule de monumens découverts en Egypte, ont donné des résultats importans et inattendus, oserons-nous appeler l'attention des lecteurs de ce recueil, sur une inscription dont les caractères et le style appartiennent à un siècle où les ténèbres de la barbarie commençaient à tout obscurcir. Ce monument avait cependant excité la curiosité du savant Marini, qui en donna le premier une leçon; M. de St-Vincens, dont la mémoire nous sera toujours chère, si zélé pour entretenir dans la patrie de Peiresc, le goût des études archéologiques, y attachait beaucoup d'importance: depuis près de vingt ans, les voyageurs et les curieux qui visitent le riche cabinet où

Pl. 2.

ET IMP·CAES M·AVREL·VAL·MAXIMIANVS·P·F· *1. L.*

X·AVREL·MAX TRIB P VIII P COS·III NOBIL CAES *2. L.*

DICVNT

4. L. ET ROMANAE GENTIS MAIESTAS SVPREDESIDER

Fin de la 13.e L. AT PVBLICAE FELICITATIS AFFLVENTIAM STRINCERE

Fin de la 14.e L. STATV PROVINCIALES HOSTRI COM MVNIS HVMANO

Pl. 1.

il est placé, en demandent vainement l'explication; d'ailleurs, un monument échappé aux ravages du temps, à quelque époque qu'il appartienne, excite toujours l'intérêt des antiquaires. Tous ces motifs nous décident à faire connaître le résultat de nos recherches.

Cette inscription, apportée d'Egypte en 1807, est gravée sur un marbre (1) de quatre pieds sur dix-sept pouces, elle est en dix-sept lignes, et contient à peu près trois mille lettres. Les deux extrémités sont brisées, et le sens se trouve ainsi interrompu au commencement et à la fin de chaque ligne. Voici le texte tel qu'on le lit sur la pierre:

1.re *ligne*. . . nt. max. Germ. max. VI. Sarm. max. IV. Persic. max. II. Britt. max. Carpic. max. Armen. max. Medic. max. Adiabenic. max. Trib. P. XVIII. Coss. VII. Imp. XVIII. P. P. Procoss. (*Espace vide*) Et Imp. Cæsar. M. Aurel. Val. Maximianus p. f. inv. Aug. Pont. max. Germ. max. V. Sarm. . . . .

(1) Ou pierre calcaire d'un grain très-fin, et d'un blanc grisâtre: cette pierre parait être de la même qualité que celle des bas-reliefs égyptiens que possède M. Sallier.

2.e *ligne*...b. P. xvii. Coss. vi. Imp. xvi. P. P. Procoss.

Et Fla. Val. Constantius Germ. max. ii. Sarm. max. ii. Persic. max. ii. Britt. max. Sarm. max. Armenic. max. Medic. max. Adiaben. max. Trib. P. viiii. Coss. iii. Nobil. Cæs.

Et F. Val. Maximianus. Germ. max. ii. Sarm. .....

3.e *ligne*....b. max. Trib. P. viiii. Coss. iii. Nobil. Cæs. (1) Dicunt.

Fortunam Reipublicæ nostræ cui juxta immortales deo bellorum memori quæ feliciter gessimus gratulari lice ....

4.e *ligne*....Obterquam sudore largo lavaratum est (2) disponi fideliter adque ornari decenter honestum publicum et Romana dignatas (3) majestas quæ desiderant ut nos qui benigno favore numinum æstuantes de præterito rapinas gentium barbararum ipsarum nationum clade (4).......

---

(1) Grand espace vide, dans lequel le mot *Dicunt* est placé. — (2) *Lavaratum*, pour *laboratum*, voyez la note A. — (3) *Dignatas*, pour *dignitas*. — (4) Voyez pl. 1, n.o 1.

5.e *ligne*....am si ea quibus nulio sivi (1) fine proposito ardet avaritia desæviens quæ sine respectu generis humani non annis modo vel mensibus aut diebus sed pæne horis ipsisque momentis ad incrementa sui et augmenta festinat aliquæ continentiæ ratio frenaret vel si fortunæ communis æqu'::: (2) nimo ':::'' ere . . .

6.e *ligne*.....antur dissimulamdi (3) forsitam adque reticendi relitus locus videretur cum detestandam immanitatem condicionemque miserandam communis animorum patientia temperaret (4).

2.e *paragraphe*. Sed quia vera est (5) cupido furoris indomiti nullum communis necessitudinis habere dilectum et gliscentis abaritiæ (6) acra (7).......

7.e *ligne*....stimatur in lacerandis fortunis omnium necesitate potius quam voluntate destitui adque ultra:::·re (8) non possunt quos ad sensum miserrimæ con-

---

(1) *Sivi*, pour, *sibi*.—(2) Voyez pl. 1, n.° 2.—(3) *Dissimulamdi forsitam*, pour, *dissimulandi forsitan*. (4) Espace vide qui sépare chaque paragraphe. — (5) Voyez pl. 1, n.° 3. — (6) *Abaritiæ*, pour, *avaritiæ*. — (7) Voyez pl. 1, n.° 4.—(8) Voyez pl. 1, n.° 5.

dicionis ægestatis extrema tri::. :erunt (1) convenit prospicientibus nobis qui parentes summus (2) generis humani arvitram (3) rebus int......

8.e *ligne*.... ad commune omnium temperamentum remediis provisionis nostræ comferatur (4).

3.e *paragraphe.* Et hujus quidem causæ quantum communis omnium conciencia (5) recognoscit ipsarum rerum fides clamat pœne (6) sera prospectio est dum hac spe concilia molimur aut ....

9.e *ligne*.....issimis deipraehensa (7) delictis ipsa se emendaret humanitas longe melius exhistimantes (8) non ferende (9) direptioni notas a communibus judiciis ipsorum sensu adque arvitrio (10) summoveri quos cottidie (11) in pejora præcipites et in publicum nefas quædam...

1.e *ligne.*

---

(1) Voyez pl. 1, n.° 6.—(2) *Summus*, pour, *sumus.*—(3) *Arvitram*, pour, *arbitram.*—(4) Voyez pl. 1, n. 7.—(5) *Consciencia*, pour, *conscientia.*—(6) Voyez pl. 1, n.° 8.—(7) *Deipraehensa*, pour, *deprehensa.*—(8) *Exhistimantes*, pour, *existimantes.*—(9) *Ferende*, pour, *ferendæ.*—(10) *Arvitrio*, pour, *arbitrio.*—(11) *Cottidie*, pour, *quotidie.*

10.e *ligne*....cissimiæ inhumanitatis gravis noxa dediderat.

4.e *paragraphe.* Ad remedia igitur jamdiu verum (1) necessitate desiderata prorumprimus (2) et securi quidem querellarum ne ut intespettivo (3) aut superfluo medellæ nostræ interventus vel apud inprobos (4) levior auto......

11.e *ligne*.....estiæ sentientes sequi tamen noluerunt.

5.e *paragraphe.* Quis enim adeo obtu nisi pectore sit à sensu humanitatis excorris est qui ignorare possit immo non senserit in venalibus rebus quæ vel in mercimoniis aguntur vel diurna urvium (5) conversatione tractantur int...

12.e *ligne*....rum copia nec annorum ubertatibus mitigaretur ut plane ejusmodi homines quos hæc officia exsercitos (6) habent dubium non sit sempen per-

---

(1) Voyez pl. 1, n.o 9.—(2) *Prorumprimus*, pour, *prorumpimus.*—(3) *Intespettivo*, pour, *intempestivo.*—(4) *Inprobos*, pour, *improbos.*—(5) *Urvium*, pour, *urbium.*—(6) Voyez pl. 1, n.o 10.

dere:.:.:. (1) nimis etiam de siderum motibus auras ipsas tempestatesque captare neque iniquitate......

13.e *ligne*.....ros arva felicia ut qui detrimentum sui existiment cœli ipsius temperamentis abundantiam rebus provenire et quibus semper studium est in questum trahere etiam veneficia (2) divina ac publicæ felicitatis affluentiam stringere rursusque.......

14.e *ligne*....dinari qui singuli maximis divitiis diffluentes quæ etiam populos ad saciam (3) explere potuissent consectentur peculia et laceratrices centesimas persequantur eorum avaritiæ modum statui provinciales nostri communis humanitatis patie.......

15.e *ligne*....diu prolatam patientiam compulit explicare debemus ut quamvis difficiale (4) sit toto orbe avaritiam sævientem speciali argumento vel facto potius revelari justior tamen intellegatur (5) remediis constitutio cum intemperatis........

---

(1) Voyez pl. 1, n.° 11. — (2) *Veneficia*, pour, *beneficia*.—(3) *Saciam*, pour, *satiam*, ou *satietatem*. — (4) *Difficiale*, pour, *difficile*.—(5) *Intellegatur*, pour, *intelligatur*.

16.ᵉ *ligne*. . . .entur agnoscere.

6.ᵉ *paragraphe*. Quis ergo nesciat utilitatibus publicis incidiatricem audaciam quacunque exercitos (1) nostros dirigi communis omnium salus postulat non per vicos modo aut oppida sed in (2) omni itinere animo sectionis occurrere . . . . .

17.ᵉ *ligne*. . . .onis et facti explicare humanæ linguæ (3) ratio non possit demque (4) interdum distractione vitiosa (5) donativo militem stipendioque privari et omnem tutius (6) orbis ad sustinendos exercitus conlatio:.:.:. (7) gestantis quæstibus diripientium cedere vi. . . . .

La multiplicité des titres, l'épithète *maximus*, répétée avec le nombre des victoires remportées sur les peuples dont les Empereurs et les Césars prennent les surnoms, n'avaient encore été vues sur aucune inscription; ce luxe de titres précédait au siècle de Dioclétien, les édits que publiaient les Empereurs ; on les a retranchés dans les

(1) *Exercitos*, pour, *exercitus*. — (2) Voyez pl. 1, n.° 12. — (3) Voyez pl. 1, n.° 13. — (4) *Demque*, pour, *denique*, ou, *idemque*. — (5) Voyez pl. 1, n.° 14. — (6) Voyez pl. 1, n.° 15. — (7) *Conlatio*, pour, *conlationem*.

recueils de lois où l'on n'en trouve plus que quelques traces : Eusèbe, dans son histoire ecclésiastique, rapporte deux édits avec un préambule absolument pareil (1).

Les surnoms des Empereurs et des Césars, qui remplissaient les deux premières lignes, sont interrompus par la fracture de la pierre, mais il est facile de suppléer ce qui manque à ces titres, en les restituant d'après le marbre même, et d'après d'autres inscriptions et des médailles des mêmes princes ; cette restitution, en nous faisant connaître quelle était la longueur de la pierre avant qu'elle fût brisée, et le nombre de lettres qui remplissaient à-peu-près chaque lacune, nous servira en même temps de base pour rétablir les autres lignes. Le principal motif qui nous porte à tenter cette restitution, est de rendre moins hasardé le sens que nous avons donné à chaque période, en continuant dans la partie brisée, et en complétant la construction grammaticale des phrases interrompues dans les lacunes : ces phrases ainsi restituées, présentent un sens plus précis et plus régulier. (2). L'inscription étant divisée en

---

(1) *Euseb.*, *histor. eccles.* lib. 4, *cap.* 13, édit. de Valois. — Id., *lib.* 8, *cap.* 17. — (2) Le nombre de lettres qui remplissent les lacunes des lignes où sont

grandes périodes ou paragraphes, séparés par un espace vide, on peut, en étudiant quel devait être le sens général de chaque paragraphe, le continuer dans les lacunes qui l'interrompent plusieurs fois, sans cependant en faire perdre entièrement la suite; et, comme ce décret est surchargé d'épithètes et de longues déclamations, il a été plus facile de rétablir les phrases tronquées, que s'il avait été rédigé avec plus de concision. Sans prétendre retrouver les termes qui existaient sur le marbre, nous essayerons d'imiter le plus possible, le style de l'ins-

---

renfermés les titres, est de 53 à 63 : en comparant la longueur de l'espace qu'occupe une quantité pareille de lettres dans les lignes du texte, nous avons trouvé que cet espace est de 17 pouces, et qu'il est rempli par 52 à 70 lettres ; les lettres plus ou moins resserrées donnent cette différence : d'après cette remarque, nous n'avons jamais employé plus de 70 lettres, ni moins de 52 dans les restitutions de chaque ligne, et ordinairement nous avons pris un terme moyen entre ces deux nombres. Ce calcul nous donne aussi d'une manière sûre, la longueur de la totalité de l'inscription lorsqu'elle était entière ; elle a actuellement 4 pieds, elle avait alors 5 pieds 6 ou 7 pouces. Le *fac-simile* de quelques mots pris dans les premières et dans les dernières lignes, fera connaître la forme des lettres et la manière dont les mots sont placés. Pl. 2.

cription, et de n'employer que des mots ou des phrases empruntées aux auteurs de cette époque.

Texte de l'Inscription restituée.

(1). *Imp. Cæs. C. Val. Aurel. Diocletianus, p. f. inv. aug. Pont.* max. Germ. max. VI. Sarm. max. IV. Persic. max. II. Britt. max. Carpic. max. Armen. max. Medic. max. Adiabenic. max. Trib. P. XVIII. Coss. VII. imp. XVIII. P. P. Procoss.

Et imp. Cæsar. M. Aurel. Val. Maximianus. p. f. inv. Aug. Pont. max. Germ. max. V. Sarm. *max. III. Persic. max. II. Britt. max. Carpic. max. Armen. max. medic. max. Adiabenic. max. Trib.* P. XVII. Coss. VI. Imp. XVII. P. P. Procoss.

Et F. Val. Constantius Germ. max. II. Sarm. max. II. Persic. max. II. Britt. max. Sarm. max. Armenic. max. Medic. max. Adiaben. max. Trib. P. VIIII. Coss. III. Nobil. Cæs.

Et F. Val. Maximianus. Germ. max. II. Sarm. *max. II. Persic. max. II. Britt. max. Sarm. max. Armenic. max. Medic. max. Adia*b. max. Trib. P. VIIII. Cos. III. Nobil. Cæs.

Dicunt

(1) Tout ce qui est suppléé est souligné.

1.[er] *Paragraphe.* Fortunam Reipublicæ nostræ, cui, juxta immortales, Deo bellorum (1) memori, quæ feliciter gessimus gratulari licet, *quòd tantis calamitatibus liberata, ad hanc pervenerit securitatem* propterquam sudore largo laboratum est, disponi fideliter atque ornari decenter honestum publicum et Romana dignitas majestasque desiderant; ut nos qui benigno favore numinum æstuantes de præterito rapinas gentium barbararum ipsarum nationum clade *repressimus*, *de futuro execrandæ avaritiæ furores cohibeamus et vindicemus* (2) nam si ea quibus

---

(1) Tacite emploie les mêmes expressions pour désigner les divinités, dont les images étaient placées avec les enseignes militaires dans le *Principium*, lieu dans le camp où l'on rendait la justice, et où les chefs s'assemblaient pour délibérer et pour haranguer les soldats. « Mox conversus ad signa et *bellorum Deos*, hostium potiùs exercitibus illum furorem, illam discordiam injicerent orabat, donec fatisceret seditio et extremo jam die sua quisque in tentoria dilaberentur. » *Tacit. histor. lib.* 3, *cap.* 10. Sans doute que les empereurs auront voulu exprimer par les mots *Deos Bellorum*, les divinités et les génies auxquels les romains rendaient un culte plus particulier dans les camps, et qu'ils regardaient comme les divinités tutélaires de leurs armes.—(2) *Execrandæ*, est pris d'une loi de Dioclétien: *Execrandæ consuetudines.* Cod. gregor. lib. 18. tit. 4.

nullo sibi fine proposito ardet avaritia desæviens (1), quæ sine respectu generis humani, non annis modò vel mensibus, aut diebus, sed pænè horis ipsisque momentis ad incrementa sui et augmenta festinat, aliquæ continentiæ ratio frenaret vel si fortunæ communis æquanimo *ferentes detrimentum in questibus non erumperent qui tantis cruciantibus lacerantur*, dissimulandi forsitan atque reticendi relictus locus videretur cùm detestandam immanitatem conditionemque miserandam communis animorum patientia temperaret.

2.e *Paragraphe.* Sed quia vera est cupido furoris indomiti nullum communis necessitudinis habere dilectum et glicentis avaritiæ acra (2) *flagitia meditari ac per fas atque*

---

l. 1. ; in ,. jurisprud. vet. ant. Justinian. ex recens. et cum not. Ant. Schultingii. Lipsiæ 1737.—*Cohibeamus* et *vindicemus*, d'une autre loi de Dioclétien et de Maximien. « Cum vel cohibendæ sunt vel etiam vindicandæ...» *Id. lib.* 1. *tit.* 1. *loi* 1.—(1) Il faut nécessairement, pour la construction de la phrase, que le pronom *ea* se rapporte à un mot *sous-entendu*, tel que *negotia*, ou, *lucra*.« Nam si ea *lucra*, quibus ardet avaritia aliquæ continentiæ ratio frenaret ». — (2) Le mot *acra* a été employé au pluriel neutre, comme adjectif de *mala*, dans ce vers de Plaute :

« Perii, multa mala mihi nunc in pectore,
Acra atque acerba eveniunt. »

nefas semper grassari, *proprium est*, æstimatur in lacerandis fortunis omnium necessitate potiùs quàm voluntate destitui, atque ultra conjici re non possunt quos ad sensum miserrimæ conditionis ægestatis extrema triverunt. Convenit prospicientibus nobis, qui parentes sumus generis humani, arbitram rebus *interponere auctoritatem nostram* (1) *præceptaque specialia majestatis augustæ ut* ad commune omnium temperamentum remediis provisionis nostræ conferatur.

3.e *Paragraphe.* Et hujus quidem causæ quantùm communis omnium conscientia re-

---

Mais cette manière inusitée d'employer ce mot ne se retrouve dans aucun autre auteur. Voyez *Thes. Rob. Steph. ad h. verb.* M. Fuchs, qui s'était occupé de cette inscription, et qui a été depuis professeur à Hambourg, proposait de prendre ce mot dans le sens de *culmen*, *culmen honoris*, pour, *summus honor*: ainsi, *acra malorum*, pour, *summa*, ou, *extrema mala*, ce mot serait emprunté du grec *acros*, *a*, *on*. On le trouve employé à-peu-près dans le même sens dans une vie d'Alcuin, citée par du Cange, *Glossaire.*—

(1) *Interponere autoritatem.* On trouve dans une loi d'Alexandre Sévère : « Præses provinciæ autoritatem suam interponet. » *Cod. Just. liv.* 4. *tit.* 44. *l.* 1. et dans une loi de Dioclétien, « nisi aliud speciali præcepto augusta majestas decreverit. » *Cod. Just. liv.* 10. *tit.* 1. *l.* 1.

cognoscit ipsarum rerum fides clamat pænè sera prospectio est, dum hac spe concilia molimur aut *frenata cupidine*, *conscientia communis miseriæ*, *aut fortunâ* (1) *imperii consideratâ*, *ut gravissimis* deprehensa delictis ipsa se emendaret humanitas, longè melius existimantes non ferendæ direptionis notas à communibus judiciis ipsorum sensu atque arbitrio submoveri quos quotidie in pejora præcipites et in publicum nefas, quædam *nimis obstinata obdurataque avaritia et semper in quæstibus æstuantis atrocissimæ* inhumanitatis gravis noxa dediderat.

4.e *Paragraphe*. Ad remedia igitur jam diu verum necessitate desiderata prorumpimus et securi quidem querellarum (2), ne

---

(1) *Fortuna*, est pris ici pour le sort ou la destinée de l'empire; Mamertin l'a employé dans le même sens. « Neque enim specie ac nomine fortuna imperii consideranda est. » *Cl. Mam. Maximiano. Aug. dict Paneg. ch.* 3.—(2) Nous avons adopté l'interprétation de M. Fuchs; *nous ne craignons point les plaintes*. Voyez l'analyse du 4.e paragr., suprà, pag. 83, elle nous paraît conforme au sens général de la période. *Securi querellarum*, pourrait aussi signifier, *assurés de la réalité des maux*, en le prenant dans le même sens que dans les actes du martyre de St. Cyprien, « *medelas adhibemus querelis quæ hodie forsitan non erunt*, » c'est ce que S.t Cyprien répond à un

ut intempestivo aut superfluo (1) medellæ nostræ interventus vel apud improbos levior autoritas nostra existimetur, *homines*, *qui rationem temperantiæ et modestiæ* sentientes sequi tamen noluerunt.

5.° *Paragraphe.* Quis enim adeo obtu nisi pectore sit a sensu humanitatis excorris est (2), qui ignorare possit immo non senserit in venalibus rebus quæ vel in mercimoniis aguntur vel diurna urbium conversatione tractantur, *introductum fuisse ut immensâ caritate factâ* (3), *enorme pretium* (4), *etiam in exiguis*, *nec rerum* copiâ

---

soldat qui lui offrait de changer de vêtement pour se reposer, lorsqu'il était conduit à Carthage pour être martyrisé. *Querela*, signifie dans ce passage, souffrance et malheur, et non pas plainte. *Acta mart. Ruynart.*—(1) *De superfluo tempore*, pour, *superfluè aut intempestivè*, adv.—(2), pour, *excors*. (*Forsan*). *Lactance*, *de falsâ religione*, lib. 1. ch. 11. *in init.* « qui est igitur tam *excors* qui hunc in cœlo regnare putet, qui ne in terra quidem debuit. »—(3) *Immensâ caritate factâ.....etiam in exiguis*, ces expressions sont prises dans Lactance, *de Mort. Persecutor.* ch. 7. « Idem cum variis iniquitatibus immensam faceret caritatem..... tunc ob exigua et vilia multus sanguis effusus, nec venale quicquam apparebat...... » — (4) *Enorme pretium*, ces mots sont employés par Mamertin, *Grat. Act. Juliano*, *ch.* 9. » Ipso enim tempore levati equorum *pretiis enormibus* Dalmatæ, Epirotæ, ad incitas intolerandi tribui mole depressi. »

nec annorum ubertatibus, mitigaretur: ut planè hujusmodi homines quos hæc officia exercitos habent (1), dubium non sit semper pendere (2) nimis etiam (3) de siderum motibus auras ipsas, tempestatesque captare neque iniquitate *cœli solliciti sunt ipsi, sed œgre tolerare videntur lœtos ubere frugum*

---

(1) Le mot *officia*, signifie, suivant notre interprétation, état, profession, et cet état est le commerce; ce mot est employé dans le même sens, dans les actes proconsulaires du martyre de S.t Maxime... » Proconsul, dixit, *quod officium geris?* Maximus respondit: *homo plebeius sum meo negotio vivens.* (Act. mart. Ruynart. S.t Maxim. mart. an. Christ. 250). Cette signification paraît plus conforme au sens général du paragraphe, que celle d'*employés dans l'administration*, que le mot *officium* a plus ordinairement.—(2) M. Fuchs avait pensé qu'on devait lire *semper pendere de siderum motibus.* En effet, cette conjecture est confirmée par la manière dont ces mots sont écrits sur la pierre. Voyez pl. 1, n.° 11, *sempen perdere*, on voit évidemment que l'ouvrier a transposé l'N et l'R, et a mis à la fin du mot *semper* l'N qui devait être à la place de l'R, dans le mot *pendere.*—(3) Ces deux mots sont altérés de telle manière, Voyez pl. 1, n.° 11, que l'on peut lire *Animis etiam.*—*Semper pendere animis etiam de siderum motibus*, ou bien, *Nimis etiam*, en supposant que ce qui paraît être les restes d'un **A**, sont des traits formés sur la pierre par le ciseau, conduit par une main maladroite, comme on en voit plusieurs exemples sur

agros (1) arva felicia ut qui detrimentum sui existiment cœli ipsius temperamentis abundantiam rebus provenire et quibus semper studium est in questum trahere etiam beneficia divina ac publicæ felicitatis affluentiam stringere, rursusque (2) *quandò cupiditas eorum frequentat forum rebus venalibus cum immensis questibus nun*dinari. Qui singuli maximis divitiis diffluentes, quæ etiam populos ad satiam (3) explere potuissent, consectentur pecullia et laceratrices centesimas persequantur. Eorum avaritiæ modum statui provinciales nostri communis humanitatis patie*ntissimè permoti malis postulant*, *nosque quid nostrum ad providendum* diu prolatam patientiam compulit, explicare debemus, ut quamvis difficile sit toto orbe avaritiam sævientem speciali argumento vel

---

cette inscription. — (1) *Lœtos ubere frugum agros.* — Eumen. Paneg. Constantino Cæs. dict. ch. 11. » et sanè non sicut Britanniæ nomen unum, ita mediocris jacturæ erat Reipublicæ terra *tanto frugum ubere tanto læta* numero pastionum. » — (2) *Rursusque*, etc., cette phrase est prise dans le panégyrique d'Eumène, adressé à Constance Clore. — » Arat nunc mihi Chamavus et Frisius ; et ille vagus, ille prædator exercitio squallido operatur, et *frequentat mundinas meas* pecore venali, » ch. 7. — (3) *Satiam*, ou *Caciam*, pour, *Satietatem*. Voyez pl. 1, n.° 17.

facto potius revelari, justior tamen intelligatur remediis constitutio, cùm intemperatissimi *homines nullum continentiæ et moderationis rationem vid*entur agnoscere.

6.e *Paragraphe.* Quis ergo nesciat utilitatibus publicis insidiatricem audaciam quacunque exercitus nostros dirigi communis (1) omnium salus postulat, non per vicos modò aut oppida sed in omni itinere animo sectionis (2) occurrere *eaque malitiâ atque rapinæ perseverantiâ ut tam horrendum facinus intentionis* et facti explicare humanæ linguæ ratio non possit, denique (3) interdum distractione vitiosa ; donativo militem stipendioque privari : et omnem totius orbis ad sustinendos exercitus conlationem gestantis quæstibus diripientium cedere vi*lissimis.*

Cette inscription est vague et obscure, on a de la peine à suivre la liaison des idées, et a deviner quel en est le but et l'objet. Pour tâcher d'en saisir l'ensemble, nous

---

(1) On lit dans une loi de Constantin : « ad solvenda ea quæ *ad nostri usus exercitûs pro communi salute* poscuntur. » Cod. Théodos. liv. 11. tit. 7. loi 3. — (2) M. Fuchs donnait au mot *sectio* la signification de vente juridique de biens confisqués, qui est la plus usitée. — (3) Ou *demque*, pour, *idemque*. Voyez pl. 1, n.o 18.

analiserons chaque paragraphe en particulier, et nous en donnerons ensuite un résumé général, pour remplacer une traduction littérale que nous avons jugée inutile.

Analise et commentaire du 1.er *paragraphe.*

Les empereurs commencent par féliciter la république (1) de ce que leurs efforts, secondés du secours des dieux, l'ont délivrée des ravages et des incursions des peuples barbares. Ils ajoutent, que le bien public et la dignité du nom romain, demandent d'eux, qu'après avoir délivré l'empire de ces ennemis extérieurs, ils mettent un frein à l'amour immodéré de l'or qui le déchire intérieurement.

Dans les phrases suppléées, nous cherchons à lier les différentes parties de ce paragraphe, et à donner une suite au sens général interrompu par trois lacunes ; notre première restitution exprime la prétention qu'avait tou-

(1) Voici la manière dont nous entendons cette phrase, une des plus obscures de l'inscription. « Honestum publicum, et romana dignitas..... desiderant fortunam reipublicæ, disponi fideliter atque ornari decenter... »

jours eue Dioclétien de rétablir la république dans son ancienne splendeur, titre de gloire que les auteurs de ce temps rappellent avec affectation dans leurs discours (1). A la fin de ce paragraphe, les empereurs reconnaissent que si la cupidité avait agi avec quelque retenue, et que leurs sujets eussent souffert en silence, peut-être eût-il été possible de dissimuler et de se taire; ces maux étant en quelque sorte adoucis par la patience avec laquelle le peuple les aurait supportés.

Analise et commentaire du 2.e paragraphe.

Dans le second, ils déclarent que la prudence, et leur sollicitude paternelle, exigent qu'ils employent leur autorité au soulagement des provinces, puisque cette avidité insatiable n'est

(1) *Cl. Mamert. Panegyr. Maximiano. Aug. dict. ch.* 3. *Id. ch.* 4.—Les mêmes orateurs nous font connaître que cet empereur prétendait aussi avoir exterminé et fait disparaître plusieurs de ces nations barbares. Quelques passages de ces panégyriques rappellent ces mots de la 4.e ligne de l'inscription, *ipsarum nationum clade.*—Eumen. panegyr. Constantino. Aug. ch. 9. « Adoratæ sunt mihi Sarmaticæ expeditiones, quibus illa gens propè omnis extincta est et pænè cum solo nomine relicta....... Voyez aussi Cl. Mamert., Genethliac. Maximiani. Aug., ch. 7. et incert. panegyr. Constantino. Aug., ch. 28.

n'est retenue par aucune considération, et qu'elle tend sans cesse à détruire toutes les fortunes.

Le sens général de ce paragraphe est clair, quoique plusieurs phrases soient très-obscures et que l'on y trouve des mots employés dans une acception extraordinaire, comme dans les suivantes.

« Destitui necessitate potius quàm voluntate in lacerandis fortunis omnium. »—Ultrà conjici re non possunt quos *ad sensum miserrimæ conditionis*, ægestatis extrema tribuerunt, ou, triverunt. » La forme altérée de quelques lettres augmente les difficultés dans cette dernière phrase; le mot *con:·:.re*, a été lu *conjicere* par M. Fuchs; cette restitution éclaircit beaucoup le texte; il l'est encore plus, et la construction est plus régulière, en lisant *conjici*, au passif, être jeté (1), *re* par l'effet, par le résultat de la chose. Le mot qui se trouve sur une cassure au milieu de la pierre, peut se lire, *tribuerunt*, ou, *triverunt*, prétérit de *tero*, *tri-*

---

(1) M. Topin, Chanoine honoraire, Professeur à l'Université, proposa de lire de cette manière les mots *con:.:.re*, et, *triverunt*, ou, *tribuerunt*. Il a eu la complaisance de revoir avec soin l'interprétation et les restitutions du texte.

verunt ad sensum, pour, *usque ad sensum miserrimæ conditionis*, ils les ont brisés, écrasés, jusques au point de leur faire sentir l'extrémité de leur misère.

Analise et commentaire du 3.e *paragraphe.*

Le troisième paragraphe renferme l'aveu que font les empereurs d'avoir trop tardé à porter leur attention sur cet objet : ils s'excusent en disant qu'ils ne se pressaient point de prendre un parti, dans l'espoir que les coupables, effrayés de leurs excés, y mettraient eux-mêmes des bornes. Le sens de la phrase suivante est assez difficile à saisir. « Gravissimis deprehensa delictis ipsa se emendaret humanitas. » Un reste d'humanité réveillé par la vue des suites de ces crimes, porterait les coupables à réformer leur conduite.

Analise et commentaire du 4.e *paragraphe.*

Les mots *ad remedia.....prorumpimus*, qui commencent le quatrième paragraphe, nous font connaître que les empereurs sont décidés à prendre des mesures efficaces ; ils pensent depuis long-temps qu'elles sont nécessaires, *jam diu desiderata*, *necessitate rerum*. Elles sont la conséquence de ce qui

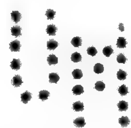
a été dit dans les paragraphes précédens : ils ajoutent que malgré ces retards, les mesures qu'ils prendront ne seront point inutiles, et que le moment est encore favorable, *ne ut intempestivo aut superfluo*, ils regardent leur autorité comme suffisante auprès de ces hommes corrompus, *improbos*, étrangers à tout principe de modération, et ils ne redoutent point leur mécontentement, *securi querellarum*. Cette manière de s'exprimer de la part de souverains aussi absolus, et quelques autres phrases de cette inscription, nous ont fait croire que ceux qu'elle accuse étaient des personnes puissantes qui devaient tenir au gouvernement par leurs emplois.

Analise et commentaire du 5.e paragraphe.

Le paragraphe suivant est un des plus longs ; il commence par une apostrophe remarquable que l'on retrouve souvent dans les lois et dans les auteurs de cette époque (1). Les mots *obtu nisi pectore*, et *excorris*,

---

(1) « Quis enim tam demens, tamque omnis sensûs expers reperiri potest qui non intelligit. » Exempl. interpret. epist. quâ Maximian. respondit decret. civit. advers. christian. ex tab. æn. Tyr. descript. *Hist. eccles. d'Euseb. liv.* 9. *ch.* 7. Voyez *cod. Théod. liv.* 2. *tit.* 7. *loi* 3. *de Constantin.*



sont évidemment altérés, ou au moins des fautes grossières; *obtu* a été mis pour *obtuso*, en retranchant la dernière syllabe. Le mot *excorris*, est, suivant la remarque de M. Fuchs, pour *extorris*, séparé, exilé, *à sensu humanitatis extorris:* et si l'on ne veut pas corriger le texte, on peut supposer que ce mot est *excors*, tronqué comme *obtu*, pour *obtuso*. On peut au reste adopter indifféremment l'une ou l'autre de ces interprétations, le sens n'en est pas moins clair et évident. Ce paragraphe renferme de nouveaux détails sur les effets que produit la cupidité particulièrement dans le commerce. Les empereurs pensent que c'est la principale cause de l'augmentation du prix des denrées: ils se plaignent que l'abondance des récoltes ne peut faire diminuer cette cherté, *mitigare*, parce que ceux qui en profitent pour leurs intérêts, observent l'état de l'atmosphère et le cours des astres, et en conséquence des résultats qu'ils prévoyent, ils prennent des mesures pour détruire l'abondance et le concours des denrées; *stringere affluentiam.* Les empereurs paraissent vouloir désigner une compagnie nombreuse qui s'était emparée du commerce des denrées de première nécessité, pour en retirer de grands profits aux dépens du peuple, et

s'enrichir encore par l'usure, et en exigeant des impositions illégales et arbitraires. *Laceratrices centesimas persequantur* (1). Les maux que cette avidité faisait souffrir aux provinces (2), exigeaient que l'on mît un frein à l'avarice (3); les empereurs annoncent qu'ils vont prendre ce parti, mais qu'ils veulent faire connaître autant qu'il sera possible, les excès qui les ont obligés à renoncer à une patience excessive (4), afin que chacun reconnaisse la justice des mesures qu'ils vont prendre (5).

M. Fuchs a rétabli le mot *nundinari* dont les dernières lettres commencent la 14.e ligne; cette restitution s'accorde avec le sens du reste de la période. Il a aussi interprété le mot *satiam*. « Populus ad *satiam* ex-

---

(1) *Centesima* est ordinairement un droit levé sur les héritages et sur les marchandises. *Centesima auctionum—hereditatum*; il signifie aussi l'intérêt qu'on retire de l'argent placé à un certain taux.—Epit. 28. Plin. liv. 9.—et cod. Justin. liv. 4. tit. 2. l. 3.—(2) « *Provinciales nostri.... communis humanitatis patientia* » text. de l'inscript. 14. l.—(3) « *Avaritiæ modum statui.* id. 14. ligne. — (4) Les empereurs répètent deux fois cet aveu. « *Diu prolatam patientiam.* » Dans la l. 15. et dans le 3.e paragr. 8.e l. » *sera prospectio est.* — (5) « *Justior tamen intelligatur constitutio remediis.* » Text. de l'inscript. l. 15.

plere potuissent », par ce vers d'Aquilinus Juvencus, poëte du commencement du 4.e siècle.

Proveniet tamen his satias potûsque cibique. *Liv.* 1. *vers* 638 (1).

Analise et commentaire du 6.e paragraphe.

Dans le sixième et dernier paragraphe, les empereurs, comme ils l'ont annoncé à la fin du précédent, font connaître les motifs principaux qui les ont déterminés à renoncer à leur système de tolérance ; ce n'est plus seulement l'intérêt de leurs sujets et celui du commerce, ce sont des excès encore plus graves qui attaquent directement l'armée et les finances, bases de la prospérité publique et de la sûreté de l'état. Le détail de ces excès que le langage ordinaire ne peut exprimer (2), est ce qu'ils peuvent reprocher de plus odieux à ceux qu'ils accusent. Aussi l'inscription se termine avec ce paragraphe (3).

---

(1) Veccii Aquilini Juvenci, hist. evang. lib. 4. cum not. integ. franc. et Leipsik. 1710. in-12. (2)—« *Explicare humanæ linguæ ratio non possit.* » Texte de l'inscript. l. 17. — (3) Ce paragraphe étant celui qui peut le mieux faire connaître l'objet et le but de l'inscription, nous en donnons ici un résumé dégagé de toute discussion du texte.—Ceux dont la cupidité dirige toutes

Conlatio, et *utilitates publicæ*, signifient toujours dans les lois des empereurs, les différentes espèces de tributs dont la réunion formait les ressources de l'état; l'emploi de ces deux mots prouve évidemment que les profits de ces employés tarissaient les sources de la prospérité publique, et que ce fut la principale raison qui obligea les empereurs à les réprimer.

Résumé général de l'inscription.

Cette inscription renferme donc la déclaration du dessein que les empereurs ont pris de réprimer les excès d'une cupidité sans borne: s'ils ont toléré ces maux, c'est dans l'espoir que ces abus pourraient être corrigés sans l'intervention de leur autorité. Enfin, ils voient les fortunes particulières détruites, le commerce entravé, les soldats souvent privés de ce qui leur est dû, les tributs ne

---

les démarches, unissant la ruse à l'audace, se placent sur le passage des armées, et saisissent toutes les occasions de se procurer quelques gains sur les fournitures faites aux troupes: souvent même ils ont détourné les fonds destinés à la paye et aux gratifications des soldats; enfin, les tributs acquittés avec tant d'efforts dans tout l'univers (*totius orbis gestantis conlationem*), ne servent qu'à enrichir ces employés avides de la substance des peuples.

servant plus qu'à augmenter les trésors de l'avarice.

Tous ces motifs déterminent les empereurs à mettre un terme à ces abus ; mais l'inscription se termine sans nous apprendre comment ils exécutèrent la résolution qu'ils font connaître, ni quelles furent les peines décernées contre les coupables : ce fut sans doute le sujet d'un autre édit qui a dû suivre ou précéder celui-ci, et sans lequel cette inscription serait inutile et incomplète : avant de déterminer à quelle classe d'édits elle peut appartenir, nous fixerons aux derniers mois de l'an 301 de notre ère, la date de sa publication (1). Les consulats des empereurs

(1) Voyez Tillemont, hist. des emp. tom. 4. in-4.° notes sur Dioclétien, ch. 5.—Gruter, *thes. inscript*: p. 166. n. 7. et 8, et le cardinal Noris *de duob. num. Dioclet.* D'après notre opinion et les dates de l'inscription, Maximien-Hercule fut d'abord créé César et investi de la puissance tribunitienne vers le milieu de l'an 285. Il n'eut le titre d'Auguste qu'après avoir été simple César. Cette opinion, fondée sur l'histoire d'Eutrope et d'Aurelius-Victor, est aussi celle de Tillemont, d'Eckel, et de presque tous les auteurs modernes.

La manière dont les années du tribunat des deux Césars sont calculées sur notre inscription, se trouve d'accord avec Lactance et la chronique d'Alexandrie, mais elle est en contradiction avec la chronique d'I-

et des Césars, et les années du renouvellement de la puissance tribunitienne de Dioclétien, rendent cette époque certaine.

Nous ne chercherons point dans le corps de droit de Justinien, des édits de Dioclétien et de ses collègues, qui puissent nous offrir quelque ressemblance avec cette inscription. Les rédacteurs de ce code n'ont conservé

---

dace et l'opinion de plusieurs modernes ; elle ne peut non plus se concilier en aucune manière avec les dates de la puissance tribunitienne rapportées au commencement d'un édit que Maximien Galere publia en 311, cité par Eusèbe, *hist. eccl. liv.* 8. *ch.* 17. Il paraît que les années du règne imp. 17.-18. etc. de chacun des deux empereurs, ont été comptées sur notre inscription, en commençant l'année depuis le mois de leur avénement à l'empire. Cette manière de les calculer est aussi en contradiction avec les édits de Dioclétien, dans lesquels ces années paraissent avoir été comptées d'une manière différente. Ne pouvant résoudre ces difficultés, nous nous sommes bornés à exposer les rapports et les différences que les dates de notre inscription présentent avec les chroniques anciennes et les auteurs modernes. Ceux-ci ne donnent sur la chronologie de cette époque, que des conjectures et des résultats incertains. Cependant, comme la date de l'avénement de Dioclétien est fixée à l'an 284, par tous les auteurs anciens et modernes, celle que nous donnons à notre inscription est certaine, et les incertitudes ne portent que sur ce qui concerne Maximien et les deux Césars.

que ce qui avait un rapport direct au point de droit traité dans chaque division de ce recueil. Mais on trouve dans Eusèbe, Lactance et les fragmens du code grégorien (1), des édits entiers qui nous donnent des exemples du style de cette époque, et de la manière dont ils étaient rédigés. Ces lois sont diffuses, remplies de longues et vagues déclamations, mais l'on n'y trouve point de mots barbares ou défigurés. Il existe encore une différence remarquable entre elles et notre inscription: on trouve après le préambule plusieurs règlemens positifs, et l'énoncé des peines décernées contre ceux qui ne s'y conformaient pas, tandis que sur notre inscription les déclamations générales contre une insatiable avidité, ne sont suivies d'aucun règlement ni d'aucunes dispositions expresses, et qu'elle ne présente qu'une peinture générale des maux que cette passion a causés à l'empire. Ce n'est donc point un édit conforme à ceux dont nous avons des exemples, ou qui réponde à l'idée que présente ce mot; c'est plutôt le préambule d'une loi, dont cette inscription aurait précédé la

---

(1) Cod. Grégor. liv. 5. tit. 1.—*Id.* liv. 19. tit. 4. *in jurispr. vet.* etc.—Hist. eccl. d'Eusèb. liv. 9. ch. 7.—Lactance, *de mort. persecutor.* ch. 34.

publication, et dont elle aurait été le commentaire.

Nous pensons que c'est la seule manière de l'expliquer, et qu'elle nous a conservé le modèle d'une des formes que suivaient les empereurs, quand ils voulaient faire connaître leurs volontés à leurs sujets.

Lorsque l'empereur avait arrêté les dispositions d'une loi, elle était envoyée aux magistrats qui gouvernaient les provinces, pour qu'ils la fissent connaître aux peuples soumis à leur administration. Les épilogues, ou conclusions des Novelles de Théodose, Valentinien et Justinien, nous font connaître les instructions que l'empereur envoyait dans cette occasion aux magistrats à qui il adressait la loi (1); dans presque toutes il leur est expressément recommandé de la rendre publique, en y joignant un édit explicatif auquel on donnait plusieurs noms, parmi lesquels celui de *Programma* paraît avoir été le plus en usage. Cette notification était faite par le gouverneur de la province,

---

(1) Voyez les épilogues de la Novelle 4. de Justinien à Jean, Préf. du Prétoire. *Aut. Collat.* 1. tit. 4.— *Auth. Collat.* 7. tit. 1. Novel. constitut. 89. de Justinien. *Johan per Orient.* P. P.—Novel. 19. de Theodos. liv. 1. tit. 19. *De invasor.* A Auxent. præf. urb.

en lisant lui-même (1) ou faisant lire par les crieurs publics (2), l'édit de l'empereur, et celui qu'il y avait joint, ou bien en les faisant exposer dans un lieu apparent, à la vue du peuple, sur un *album*, un tissu en fil ou des rouleaux de *papirus* (3); Quelquefois le décret était gravé sur le marbre ou le bronze (4), suivant l'importance que l'on y attachait. L'édit rendu par le gouverneur, ou, d'après ses ordres, par les autorités inférieures de la province, précédait ou suivait immédiatement celui de l'empereur (5), et, dans quelques occasions, il étoit promulgué avant le décrét impérial; il lui donnait une espèce de sanction publique, c'était une formalité essentielle après laquelle une loi était regardée comme génerale, et pouvait

---

(1) Jul. Capitolin. Gordiani tres. cap. 5. in fin. hist. aug.—(2) *Præcones Kéruchés.*—(3) Cod. Théodos. liv. 11. tit. 27. loi 1.—*Id.* liv. 7. tit. 2. loi 1.—(4) Gruter, *Thes. inscript.* pag. 570, n.° 1.—Hist. eccl. d'Eusèb. liv. 9. ch. 7.—(5) Jac. Godefroy, Comment. sur le Cod. Théodos. *Paratitl. ad tit. 1. lib. 1.*—Barnab. Brisson, *de formul. quæ ad jus pertinent*, liv. 3, pag. 367, édition in-folio, Paris, 1583. Voyez la souscript. de la Novel. *Div. Valentin. Aug.* liv. 1. tit. 5. *de sepulchris*, Cod. Théodos. édit. de Godefroy, tom. 6. in-folio.

être exécutée (1). Jusques à l'époque où Constantin changea entièrement l'administration de l'empire, c'était aux proconsuls, aux *præsides* (2) et autres magistrats chargés du gouvernement des provinces, que les lois et les édits des empereurs étaient adressés; ces gouverneurs les publiaient eux-mêmes dans les lieux où ils résidaient, et les envoyaient aux magistrats inférieurs et aux autorités municipales, dans les villes, pour être notifiées au peuple. Les gouverneurs publiaient souvent alors de leur propre autorité, des édits dont nous avons quelques exemples que les auteurs anciens, les inscriptions et les monumens récemment découverts en Égypte, nous ont conservés; la plupart sont en grec, langue sans doute plus répandue dans la province où ils étaient publiés. Le gouverneur parle en son nom, et rapporte seulement les années du règne, et les titres de l'empereur sous lequel le décret est rendu. Mais ces édits ne sont relatifs qu'à l'administration particulière de

---

(1) Cod. Just. liv. 1. tit. 4. loi 3. d'Honorius. — (2) *Proconsul*, *Legati*, *Præsides*, *Judices*, *Rectores*, *Præfectus - Augustalis*, en Égypte. Voyez sur le *Præses*. digest. liv. 1. tit. 18. loi 1. *Macer de Officio Præsidis*.

la contrée, ou à quelques événemens qui s'y étaient passés. Si l'on peut juger, d'après le petit nombre d'exemples que nous en avons, il paraît qu'avant et après Dioclétien ils étaient rendus au nom du gouverneur de la province ou de l'autorité inférieure qui les publiaient. Cependant, la manière de notifier les édits aux provinces, a dû nécessairement subir plusieurs modifications pendant un si long espace de temps. Sans doute, dans certaines circonstances importantes, l'empereur se réservait la faculté de les faire connaître par lui-même plus directement aux habitans des provinces (1), et dans ce cas, le *programma* était publié au nom de l'empereur, et dans la langue de la cour; son objet était de préparer les esprits à une mesure importante, de faire connaître au peuple et de lui expliquer les intentions de l'empereur, l'utilité et la justice des mesures qui allaient être prises, les motifs qui les avaient déterminées, et la sollicitude du souverain, pour assurer par de sages règlemens le bon-

---

(1) Ainsi, nous voyons Justinien se réserver de faire notifier lui-même une loi au peuple, sans l'intermédiaire d'une autorité inférieure. Voyez l'épilogue de la Novelle 120. *de invasoribus et amphiteusi* de Justinien à Petrus, Préfet du Prétoire.

heur de ses sujets (B). Tout ce que nous venons de dire sur le *programma* convient à notre inscription, et c'est le seul nom que l'on peut lui donner ; le sujet qui y est traité nous fait croire qu'elle avait été placée sur une route militaire ou dans un marché public (1), pour être exposée à la vue du peuple, et notifier un édit de Dioclétien et de Maximien qu'elle devait accompagner. Nous trouvons des preuves certaines, que l'usage du *programma* a été en vigueur sous le règne de Dioclétien, dans les actes du martyre de St. Felix, évêque d'Afrique, et dans une lettre en faveur des chrétiens, adressée par Licinius et Constantin, aux gouverneurs de province (2). Les *programma* étant rédigés dans les provinces, d'après l'ordre et les instructions de l'empereur,

---

(1) *Forum rerum venalium.*—(2) « *In diebus illis, Diocletianus octies et Maximianus septies consulibus aug.* (*an. J.-C.* 304.) *exivit edictum eorundum Cæs. vel imp. super omnem faciem terræ, et propositum est per colonias et civitates, principibus et magistratibus, suo cuique loco..... tunc programma positum est in civitate Tubyzacense die nonarum januarium, tunc Magnilianus curator ipsius civitatis jussit ad se perduci presbyteros, etc.* Miscell. Baluzii, tom. 2. pag. 77. in-8.° Paris, 1679. Voyez la fin de la lettre de Licinius et Constantin, rapportée par Lactance. *De mort. persecut. cap.* 48.

devaient nécessairement recevoir une forme différente adaptée aux mœurs, aux usages, et même à la manière de penser du peuple pour lequel il était publié. Lorsqu'ils étaient écrits en latin, on devait souvent y retrouver les locutions vicieuses, les expressions, et les mots barbares que l'éloignement de la capitale, et l'habitude de parler leur idiome naturel, avait introduits parmi les différentes nations de l'empire. Ces défauts ont dû se retrouver en plus grand nombre chez les égyptiens, peuple que les historiens représentent comme entièrement livré aux spéculations du commerce, et par conséquent s'occupant peu à conserver la pureté du langage. (1).

Les

(1) Am. Marcellin, liv. 22. ch. 6. dépeint les égyptiens de son temps comme ayant la réputation d'être avides, intéressés et chicaneurs; ils avaient été, sous la domination romaine, occupés du commerce et de ses spéculations; mais les guerres civiles, et la manière barbare dont Dioclétien traita Alexandrie après la révolte de Saturninus, détruisirent sans doute les capitaux et les ressources des égyptiens. Si nous en croyons Suidas (*Lexic. ad. verb. Dioclet.*), les calculs imaginaires de l'alchymie, avaient, sous le règne de Dioclétien, remplacé parmi eux l'industrie et l'activité qui les distinguaient lorsque Adrien parcourait cette contrée qui, à toutes les époques, a été visitée par les voyageurs curieux. On peut ajouter à ces observa-

Les observations que nous venons de faire expliquent pourquoi l'on trouve dans cette inscription un grand nombre de fautes et d'incorrections, tandis que dans les édits des empereurs du même temps, le latin est correct, et souvent aussi élégant que dans les ouvrages des bons auteurs de cette époque. Cherchons actuellement, en comparant le texte de cette inscription aux événemens racontés par les historiens contemporains, la cause qui a fait rendre l'édit que ce *programma* a dû annoncer, et quelles sont les personnes qu'elle accuse.

Plusieurs phrases de cette inscription semblent désigner une compagnie ou une société qui abusait des emplois qui lui étaient confiés, pour amasser des richesses en ruinant les provinces par des vexations, par un commerce frauduleux, et en détournant à son profit les revenus de l'état: nous pensons que ces reproches s'adressent à un des corps employés dans l'administration publique, qui avaient acquis beaucoup de force

---

tions, que le latin devait être écrit et parlé moins correctement, dans un pays où le copte et le grec étaient la langue du peuple. Voyez une lettre très-curieuse d'Hadrien, sur l'Égypte, *Saturninus. Flav. Vopiscus.*, *hist. aug.*

et de puissance sous les empereurs, lorsque les guerres civiles et étrangères affaiblirent le gouvernement, et lui ôtèrent les moyens de réprimer les abus introduits dans ces compagnies, par le temps, l'esprit de corps, et les richesses que quelques-unes avaient acquises (C).

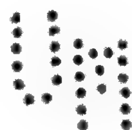
Aurelius-Victor, qui écrivait peu de temps après le règne de Dioclétien, nous a transmis le souvenir d'un fait qui répand de grandes lumières sur ce *programma*, et sur les causes qui donnèrent lieu à sa publication. Après avoir raconté avec assez de détail les guerres que Dioclétien et ses collègues soutinrent contre les barbares qui envahissaient l'empire, il ajoute que ce prince publia plusieurs sages lois, et chercha à soulager les peuples des maux dont ils étaient accablés. Un des plus grands bienfaits de son gouvernement fut de délivrer les provinces des vexations et des rapines des *frumentarii*, corporation dont le pouvoir et le crédit s'était peu à peu augmenté, et avait pris, surtout depuis les guerres civiles, un accroissement prodigieux. Ce n'était d'abord que des soldats qui amassaient des grains (1), pour approvisionner les légions; chargés ensuite sous les empe-

(1) *Frumentatores* frumentarii, *à frumento.*

reurs, d'instruire le prince de tout ce qui pouvait se tramer contre son autorité, ils avaient, sous ce prétexte, multiplié les proscriptions, acquis de grandes richesses, et étaient devenus odieux et redoutables aux provinces. Dioclétien détruisit entièrement ce corps (1), il fut remplacé par un autre qu'on appela *agentes in rebus*, parce qu'ils furent employés comme l'avaient été les *frumentarii*, dans les affaires secrètes du prince, et à une foule de détails dans l'administration. Le principal reproche que leur fait l'histoire, est de s'être enrichis aux dépens de ceux qu'ils accusaient de crimes supposés; et l'inscription que nous expliquons étant une longue déclamation contre la cupidité et ses funestes effets, nous avons pensé qu'elle pouvait bien être le *programma* de l'édit impérial publié en Égypte pour détruire les *frumentarii*. Essayons de découvrir par l'his-

---

(1) « *Neque minori studio pacis officia vincta legibus æquissimis, ac remoto* pestilenti frumentariorum genere, *quorum nunc* agentes in rebus simillimi sunt, *qui cum ad explorandum annunciandumque, qui fortè in provinciis motus existerent, instituti viderentur, compositis nefariè criminibus, injecto passim metu, præcipuè remotissimo cuique, cuncta fœdè diripiebant.* » Sext. Aurel-Victor. *De Cæsaribus*, cap. 39.



toire et les monumens, quelle a été leur origine, dans quelles parties de l'administration ils étaient employés, les moyens qu'ils avaient de vexer le peuple, et leur accroissement jusques au moment où Dioclétien les détruisit.

L'histoire nous apprend peu de choses sur ce qui les concerne, mais les lois des empereurs sur l'organisation des *agentes in rebus* qui les remplacèrent, et qui n'en différaient que de nom (1), nous font connaître avec plus de détails, quels étaient les emplois qu'ils ont exercés, et suppléent au silence des historiens. Parmi les modernes, plusieurs auteurs les ont confondus avec d'autres corps, et leur ont donné différentes attributions, sans citer cependant aucune autorité à l'appui de ce qu'ils avancent. Les *frumentarii* remplissaient différens emplois auprès du prince et des grandes dignités de l'état, et leur histoire se trouve liée à celle des corps destinés au service du palais, que l'on nomma vers le siècle de Dioclétien *militia-palatina*. Ils partageaient aussi les fonctions de ceux qui formaient l'*officium* du proconsul et des *præsides*, composé d'employés subal-

---

(1) Comment. de St. Jérôme, sur le ch. 1. d'Abdias, et Aurel-Victor, *suprà*.

ternes qui aidaient le gouverneur dans l'administration de la province, fesaient exécuter ses ordres et respecter son autorité.

Les empereurs, dans les premiers temps de leur puissance, n'étaient point entourés comme au temps de Constantin, de nombreux corps militaires composés de soldats romains et étrangers, distingués entre eux par les armures et les costumes, qui formaient leur garde, fesaient le service du palais, et dont quelques-uns n'avaient plus de militaire que l'extérieur, et ne servaient que dans l'administration civile (1). C'est depuis Alexandre Sévère, que les historiens commencent à parler de ces corps qui formaient la maison militaire de l'empereur; mais ce ne fut que lorsque les prétoriens

---

(1) « *Erant verò neque bellicosi reverà, sed ne mediocriter quidem in rebus bellicis exercitati. Sed ex illis legionibus quæ ad hoc sunt destinatæ ut interdiu et noctu in aula versentur, quos scholarios appellant. Hi verò, milites quidem vocantur, et in catalogo stipendiatorum censentur; sunt autem plerique eorum urbani et splendidè vestiti, sed tantum augendæ dignitatis regiæ causâ et magnificentiæ quoties prodiret in publicum.* » Traduct. lat. de Agathias, scholastici, *de imper. et rebus gestis Justiniani imp., lib.* 5. *interpret. Bonav. Vulcanio, cum notis ejusd., Paris* 1660., *liv.* 5., *p.* 159. *C. recto*, de l'histoire Bysantine.

n'existèrent plus, qu'ils devinrent plus puissans et plus nombreux (D).

Les empereurs suivirent d'abord l'exemple des généraux, et des *imperatores* qui commandaient les armées sous la république; ils n'eurent auprès de leur personne que quelques cohortes composées de soldats d'élite (1), accoutumés à faire à pied des courses extraordinaires, et à exécuter avec activité, fidélité et dévouement, les missions souvent périlleuses dont ils étaient chargés; on les nommait *speculatores*, mot qui peut se rendre par celui d'observateurs, éclaireurs. Il y avait une cohorte de *speculatores* par légion (2), elle était employée à observer les mouvemens de l'ennemi (3). Ces cohortes et celles qui gardaient le *prætorium*, lieu dans

(1) « *Ipse, 6. kal. febr. circiter vigiliâ primâ imperat* speculatores, apparitoresque *omnes, ut sibi præstò essent: itaque omnibus insciis, neque suspicantibus, etc.* ». Cæs. de bell. afric. cap. 5. « *Petreius verò non deserit sese; armat familiam, cum hac et prætoria cohorte citratorum, barbarisque equitibus, paucis beneficiariis suis, quos custodiæ suæ caussa habere consueverat, etc.* » Cæs. de bell. civil. lib. 1. cap. 15.—(2) *Jos. Eckel. doct. num. veter. Vindob.* 1796, *t.* 6. *in-4.° p.* 53.—*Reines. inscript. clas.* 8. *militar. n.°* 64.—*Gruter. thes. inscript. p.* 17. *n.°* 7. Id. *p.* 519. *n.°* 10.—*p.* 520. *n.°* 5.—( ) *Tit.-Liv. lib.* 27. *cap.* 15.—Id. *lib.* 31. *cap.* 24.

le camp où se rendait la justice, et où les enseignes militaires recevaient un culte religieux, furent choisis par Auguste pour veiller à la sûreté de Rome et du palais impérial. Les *speculatores* étaient particulièrement chargés de la garde de la personne du prince, et fesaient en même temps divers services dans le palais et auprès de l'empereur; ils portaient les dépêches; ils exécutaient avec promptitude et résolution les ordres qu'ils recevaient; ils étaient envoyés pour donner la mort à ceux que la volonté du prince avait condamnés arbitrairement et sans suivre les formes ordinaires (1); des centurions et des tribuns partageaient avec eux ce ministère (2); c'étaient des officiers des cohortes de la garde, ou des officiers vétérans ou réformés (3), et des *beneficiarii*, c'est-à-dire, des militaires que l'empereur ou les généraux favorisaient par un avancement rapide, et qu'ils dispensaient du service pénible

(1) *Sueton*, *in Galba*, *cap.* 18.—Id. *in Claud*, *cap.* 35.--*Tacit*, *hist.*, *lib.* 2., *cap.* 11. *et* 33.--Id., *lib.* 2., *cap.* 98.--*Sueton*, *in Caligula*, *cap.* 34.--*Seneq. lib.* 1. *cap.* 16. de irâ.--*Sueton. Caligula*, *cap.* 32. *et* 52., *cum notis Terentii*, édit. varior. *in*-4.°--*Tacit. histor.*, *lib.* 2., *cap.* 73.--(2) *Tacit.*, *annal.*, *lib.* 2., *cap.* 22.--*Tacit.*, *histor.*, *lib.* 2., *cap.* 98.--(3) *Dion*, *hist. rom.*, *lib.* 54, *cap.* 24.--Voyez aussi Cujas, *observat.* 10., *lib.* 7.

des camps, pour celui de la cour et des personnes en place, service bien plus facile et qui donnait plus d'espoir d'une fortune rapide (1). Les *frumentarii* formaient une compagnie ou centurie dans la cohorte des *speculatores*, et devaient remplir dans la légion à peu près les mêmes fonctions (E). Le nom qu'ils portaient n'avait plus aucun rapport avec les emplois dont ils furent chargés sous les empereurs. Auparavant presque inconnus, ils devinrent bientôt si nécessaires, qu'ils remplacèrent auprès de l'empereur les *speculatores* dans tout ce qui tenait au service particulier du prince et des personnes en place. Depuis le règne d'Hadrien, on ne retrouve les *speculatores* que dans les *officia* des gouverneurs de province; les *frumentarii* sont presque seuls chargés des missions de confiance et des emplois remplis auparavant auprès de l'empereur, par les *speculatores*. Nous ne savons rien de positif sur les causes de ce changement; sans doute que les rapports faits par les *frumentarii* sur l'état des provinces, la surveillance qu'ils y exerçaient, leurs délations vraies ou fausses, occasion-

---

(1) *Tacit., hist., lib.* 1. *cap.* 25.--*Sueton. Tiber. cap.* 12.

nèrent entre eux et le prince, des relations plus intimes, qui les firent employer de préférence ; Hadrien se servait d'eux pour connaître ce qui se passait même dans l'intérieur des familles (1). Ils furent bientôt envoyés comme l'avaient été les *speculatores*, pour exécuter les ordres arbitraires de leurs maîtres, porter dans l'empire les nouvelles importantes (2), répandre des bruits vrais ou faux, afin de diriger suivant les circonstances l'esprit des armées et du peuple. Outre ceux qui demeuraient à la cour pour être employés

---

(1) « *Et erat curiosus* (*Hadrianus*), *non-solùm domus suæ, sed etiam amicorum, ità ut per* frumentarios *occulta omnia exploraret : nec adverterent amici, sciri ab imperatore suam vitam, priusquam ipse hoc imperator ostenderet. Unde non injucundum est rem inserere, ex quo constet eum de amicis multa didicisse. Nam quum ad quendam scripsisset uxor sua, quod, voluptatibus detentus et lavacris, ad se redire nollet, atque hoc Hadrianus per* frumentarios *cognovisset, petente illo commeatum, Hadrianus et lavacra et voluptates exprobravit : cui ille*, num et tibi uxor mea, quod et mihi scripsit. ? » *ÆEl. Spartianus, in Hadr. vita, cap.* 11., *hist. aug.*— (2) *Plutarch., paral. seu vitæ paral., Londin. J. Tonson et J. Warts*. 1724., *t.* 5., *p.* 400. -- *Dion., lib.* 62, *cap.* 11.--Id. *lib.* 77., *cap.* 17. -- *Jul. Capitol. in Opel. Macrin. vitâ, hist. aug., cap.* 12. -- *Dion., lib.* 78., *cap.* 39. -- *Jul. Capitol. in Maxim. et Balbin. vitâ, cap.* 10.

aux différens services dont nous venons de parler, d'autres étaient chargés de missions particulières dans les provinces : on les voit auprès des gouverneurs et des proconsuls, employés principalement à rechercher et à dénoncer les coupables (1). Enfin, ils remplissaient à la cour et dans les provinces, les emplois qui devinrent dans la suite, et surtout depuis Constantin, les attributions des différens corps de la *militia palatina* (2).

---

(1) *Cecil. Cyprian. opera, epist. ult.—Sti. Dionys. episc. epist—Euseb., hist. eccles., lib. 6., cap.* 40.--

(2) Parmi les corps qui composaient la *militia palatina*, les *agentes in rebus*, les *notarii*, les *protectores*, remplacèrent plus spécialement les *frumentarii*, sous Septime-Sévère ; des *frumentarii* se dévouent à une mort certaine pour servir la haine et l'ambition de leur maître (*Herodien, lib.* 3., *cap.* 16. *et* 17.). Sous Constance, des *notarii* et des *agentes* crèvent des chevaux pour apporter plus rapidement la nouvelle de l'assassinat du César Gallus, que la défiance soupçonneuse de ce prince avait dévoué à la mort.-- « *Exuto penitus Gallo, Apodemius* Agens in rebus *raptos ejus calceos vehens equorum permutatione veloci, ut nimietate cogendi quosdam extingueret, præcursorius index Mediolanum advenit : ingressusque regiam ante pedes projecit constantii*, velut spolia regis occisi parthorum. » Am. Mllin., liv. 15., ch. 1.-- Voyez aussi le ch. 11., liv. 14., où Ammien retrace sous les plus sombres couleurs, le gouvernement arbitraire de Constance, sa cruauté froide et réfléchie, l'espionnage et les délations des *Agentes in rebus*.

Depuis Auguste, jusques vers l'époque où les Antonins cessèrent de régner, les gouverneurs avaient sous leurs ordres les légions stationnées dans leur province. Ces troupes fournissaient aux proconsuls le nombre de *beneficiarii* et de *speculatores* qui leur était nécessaire, et ils en distribuaient suivant le besoin, un certain nombre aux autres autorités civiles et militaires de la province. Ces militaires et quelques licteurs formaient ce qu'on appelà l'*officium* (1); bientôt les grades et les emplois s'y multiplièrent (F), et dès le règne d'Alexandre, on trouve dans l'*officia* des gouverneurs, les mêmes emplois qui existaient sous Constantin et ses successeurs. C'est donc vers l'époque du règne d'Alexandre-Sévère, ou même quelques temps auparavant, que les *frumentarii* s'y étaient introduits; ils y remplissaient, ainsi que les *beneficiarii*, à peu près les mêmes fonctions qu'à la cour de l'empereur. Les *speculatores* n'étaient presque plus alors employés dans les *officia*,

---

(1) Dion., liv. 53., ch. 13.--14,--15.--27.-- Voy. digeste, v. 1., t. 16., loi 4, §. 6. du liv. d'Ulpien. *De officio proconsulis.*-- Pline, liv. 2., épître 11.-- Tacit., histoire, liv. 4., ch. 48, avec les notes de J. Lipse --Pline, li v. 10, épître 32. et 36.

qu'à présider au supplice des criminels (1). D'autres *frumentarii* étaient envoyés sous le nom de *stationarii*, dans des lieux déterminés, *stationes*, pour y remplir pendant un certain temps, une mission pénible, mais dont ils savaient retirer de grands avantages pour leur fortune ; ils étaient chargés de donner main-forte aux *publicani*, ou fermiers des tributs levés sur les marchandises (2), d'arrêter les gens suspects, les esclaves fugitifs (3) ; de dénoncer les coupables, de les saisir et de les envoyer au *prœses* avec une note, *notoria*, qui expliquait la cause de leur arrestation, et les crimes qu'on leur imputait ; ils recevaient aussi les plaintes de ceux qui avaient été lésés dans leur personne ou dans leurs biens (4). Ces emplois leur donnaient les moyens de vexer les provinces par l'autorité arbitraire qu'ils y exerçaient. Ils avaient des prisons particu-

---

(1) Digeste, liv. 48., tit. 20, loi 6., tirée des ouvrages d'Ulpien.--(2) Dion., liv. 48., ch. 43.--Digeste, liv. 4. tit. 6., loi 34., avec les notes de Denis Godefroy.--Code Justinien, liv. 4., tit. 61., note 30. sur la loi 5.--(3) *Passio Sti. Jacobi et Mariniani, mart. in Nicomediâ, sub Valeriano, imp.*--*Act. Sanct. Chioniæ, Agapes, etc., martyr. sub Dioclet., imp.*, in act. sincer. Ruynart.--*Muratori. Nov. Thes. inscript.*, *p.* 606., *n.°* 1.--(4) Code Justinien, liv. 9., tit. 2., loi 8.

lières, où ils retenaient ceux qu'ils jugeaient coupables, ils levaient même des tributs de leur propre autorité (1). Souvent ils toléraient à prix d'argent les personnes dont le genre de vie et la profession suspecte ou criminelle était sous leur surveillance (G).

Dès le règne de Caracalla, les *frumentarii* formaient une corporation ou *schola* qui avait un chef, *princeps*, Egemonos (2). L'organisation de cette *schola* devait être semblable à celle des cohortes dont elle tirait son origine, et qui servit de modèle à tous les corps employés dans l'administration. Ulpius-Julianus avait été Egemonos *princeps* des *frumentarii*; il s'etait attiré la haine générale, en poursuivant par ses délations les premières familles de Rome. Caracalla le récompensa de son zèle en le fesant parvenir aux plus grandes dignités; il fut chargé de faire le *census*, ou recensement, d'après lequel les tributs étaient repartis; ces fonctions, attachées autrefois à la place de censeur, avaient été remplies par les empereurs eux-mêmes, et souvent par des per-

---

(1) Code Théodosien, liv. 6., tit. 29., loi 1. -- Code Just., liv. 12., tit. 68., loi 3.

(2) Dion., liv. 78., ch. 14.-15.-- *dux*, *princeps*, *præfectus*, celui qui conduit, qui est à la tête.

sonnes considérables (1) de leurs familles ou des principales maisons de Rome (H). A la même époque, Adventus qui n'était pas même parvenu aux premiers grades parmi les *frumentarii*, gagna cependant la confiance de Caracalla, en flattant les goûts infâmes et la cruauté de ce prince; il devint son *procurator* et son *cubicularius* (2). Macrin l'éleva ensuite à la dignité de préfet de la ville (3), malgré l'indignation des romains qui virent avec horreur une place si honorable remplie par un homme de basse extraction, d'une incapacité absolue, et qui s'était attiré le mépris et la haine générale, en remplissant les emplois les plus vils parmi les *speculatores* et les *frumentarii*. Mais cette dignité devint le terme de la fortune d'Adventus; incapable de parler en public, et de réciter les harangues qu'il devait prononcer dans le sénat comme préfet de Rome, et président de cette auguste assemblée, il feignit une maladie, et perdit cette place où il ne sembla avoir été élevé que pour souiller cette éminente dignité, et couvrir

(1) Sueton. August., ch. 37.-- (2) Chambellan, *camérier*, place qui mettait celui qui en était revêtu dans l'intimité du prince.-- (3) *Præfectus urbis*, préfet de Rome.

d'opprobre le sénat que Macrin cherchait à humilier (1).

Le crédit et l'autorité des *frumentarii* devinrent encore plus considérables pendant les guerres civiles, et les invasions des barbares qui ravagèrent l'empire depuis le règne de Maximien. C'est alors qu'à la faveur des troubles ils ruinèrent les provinces par des vexations de tout genre : ils se rendirent même redoutables à leurs maîtres par les moyens qu'ils avaient d'influencer l'opinion des soldats (2), qui tenaient dans leurs

---

(1) Dion., liv. 78., ch. 14. et 15. -- (2) la lettre suivante de Gallien à un *frumentarius*, nous fait connaître leur grande influence, et les moyens employés par Gallien pour soutenir son autorité chancelante. Item, *Epistola Gallieni quum nuntiatum esset per* frumentarios *Claudium* (depuis, Claude le gothique), *irasci quod ille molliùs viveret.* « *Nihil me graviùs accepit quàm quod* notoriâ *tuâ intimasti, Claudium parentem amicumque nostrum, insinuatis sibi falsis plerisque, graviter irasci. Quæso igitur*, mi venuste, *si fidem mihi exhibes, ut eum facias à Grato et Herenniano placari, nescientibus hoc militibus Dacisianis, qui jam sæviunt, ne graviter ferant. Ipse ad eum dona misi : quæ ut libenter accipiat tu facias. Curandum præterea est ne me hoc scire intelligat, ac sibi succensere judicet, et pro necessitate ultimum consilium capiat. Misi autem ad eum pateras gemmatas, etc.* » Hist. Aug. Trebel. Pollio. Claud. Goth., cap. 17.

mains les destinées des souverains. Ces empereurs dont le règne atteignait rarement le terme d'une année, occupés sans cesse à se soutenir et à se défendre contre des rivaux dangereux, pouvaient difficilement s'occuper du sort des provinces ; aussi étaient-elles en proie aux calamités de toute espèce, qu'occasionaient l'état d'anarchie où était tombé l'empire. Le gouvernement de Dioclétien ne remédia pas à tous ces abus. Lactance nous a fait une peinture énergique de la situation des provinces au moment où le règne de ce prince devait paraître le plus florissant par les victoires qu'il avait remportées. Il représente l'état dévoré par un grand nombre de magistrats qui ne cherchaient qu'à s'enrichir, Dioclétien occupé à construire de magnifiques palais, et à amasser des trésors, s'embarrassant peu des moyens employés pour fournir à ses dépenses, et les particuliers sans cesse exposés à des accusations calomnieuses, poursuivis comme ennemis de l'état, et privés de leur fortune et de la vie, si leurs riches domaines tentaient la cupidité des *frumentarii* (1).

Dioclétien

---

(1) Les *frumentarii* ayant été chargés, jusques à leur destruction, des délations et de l'exécution des

Dioclétien craignant peut-être de ne plus trouver dans les provinces qui devenaient désertes, les ressources nécessaires à l'entretien de ses nombreuses armées, chercha à réparer ces maux, en détruisant entièrement ce corps qu'il craignait peut-être, et dont les vexations étaient les plus apparentes. Voyons actuellement si toutes les parties de l'inscription peuvent se rapporter à ce que nous savons des *frumentarii.* Presque tous les paragraphes qui la composent sont le commentaire de cette phrase d'Aurelius-Victor. *Pestilenti frumentariorum... genere qui injecto passim metu cuncta fœdè diripiebant.* L'idée que ce peu de mots nous donne des *frumentarii*, est étendue et répétée de dif-

---

caprices despotiques des empereurs, nous pensons que c'est d'eux principalement que parle Lactance à la fin du chap. 7. *de Mort. Persecutor.*—« *Jam illud prætereo, quam multi perierint possessionum aut opum gratiâ. Hoc enim usitatum et ferè licitum consuetudine malorum. Sed in hoc illud fuit præcipuum, quod ubicunque cultiorem agrum viderat aut ornatius ædificium, jam* paratâ Domino calumniâ *et pœnâ capitali, quasi non posset rapere aliena sine sanguine.*» Ces mots du passage d'Aurel.-Victor (*suprà*): *compositis nefariè criminibus injecto passim metu, præcipue remotissimo cuique, cuncta fœdè diripiebant*, parfaitement d'accord avec Lactance, confirment notre conjecture.

férentes manières dans les quatre premiers paragraphes. (1). Dans le cinquième, ils sont accusés d'avoir causé par d'avides spéculations la cherté des marchandises, et de ne faire servir qu'à leur avantage particulier, la fertilité des champs et l'abondance des récoltes (2). Cette partie de l'inscription peut être éclaircie par Lactance. Il nous apprend qu'une disette générale avait désolé l'empire à la même époque, et qu'elle fut suivie d'émeutes sanglantes, causées principalement par un tarif du prix des denrées de première nécessité, que Dioclétien fit publier, espérant par-là faire cesser la cherté des marchandises;

---

(1) « *Nullo sibi fine proposito ardet avaritia desæviens, quæ sine respectu generis humani non annis modò vel mensibus aut diebus, sed pænè horis ipsisque momentis ad incrementa sui et augmenta festinat.* » Paragr. 1., 5. ligne de l'inscription. » — *Sed quia vera est cupido furoris indomiti, nullum communis necessitudinis habere dilectum* » Paragr. 2., ligne 6. « *In lacerandis fortunis omnium necessitate potius quam voluntate destitui, atque ultra conjici re non possunt quos ad sensum miserrimæ condicionis ægestatis extrema triverunt.* » Paragr. 2., ligne 7. — (2) « *Qui detrimentum sui existiment, cæli ipsius temperamentis abundantiam rebus provenire, è quibus semper studium est in questum trahere etiam beneficia divina ac publicæ felicitatis affluentiam stringere* ». Paragr. 5., ligne 13.

mais ce moyen toujours employé inutilement, ne fit qu'accroître la disette, et l'empereur ne put ramener l'abondance qu'en rendant au commerce une entière liberté (1). Idace fixe dans sa chronique la date de la publication de ce tarif à l'année 302, qui suivit celle où notre inscription a été gravée (2). La date de cet événement et les circonstances qui l'accompagnent, offrent des rapports frappans avec les accusations faites aux *frumentarii* dans le 5.e paragraphe, et nous font croire qu'ils furent les principaux auteurs de cette disette, par le monopole des denrées les plus nécessaires à la consommation, ou par d'autres opérations frauduleuses de commerce et d'agiotages. Les gouverneurs de province, et les employés qui formaient leur *officium*, s'étaient livrés de tout temps à des entreprises et à des spéculations de

(1) « *Cum variis iniquitatibus immensam fecerat caritatem, legem pretiis rerum venalium statuere conatus est. Tunc ob exigua et vilia multus sanguis effusus, nec venale quicquam apparebat, et caritas multò deteriùs exarsit, donec lex necessitate ipsa post multorum exitium solveretur.* » Lactance, de Mort. Persec., ch. 7. — « *Constantio 4. et Maximiano 4., his consulibus, imperatores jusserunt vilitatem esse.* » Vid. Fast. *Idatii*, in Sirmond, oper. var. tom. 2., pag. 33., édit. reg. in-fol., 1696.

ce genre, une des principales était d'obliger les particuliers ou les corps municipaux des villes et des provinces, à leur donner un intérêt énorme des sommes d'argent qu'ils leur prêtaient; le remboursement qu'ils exigeaient ensuite subitement, et dans les momens les plus désavantageux pour les débiteurs, ruinait les particuliers et les provinces, et avait plusieurs fois causé des révoltes générales (1) : outre ces usures, nous voyons par un grand nombre de lois, que les gouverneurs et leur *officium* fesaient le commerce de différentes denrées, soit ouvertement, soit sous des noms supposés (2). Les *frumentarii* em-

(1) Tacite, annales, liv. 3, ch. 40.—Dion., liv. 62., ch. 2.—Pline, epist. 62. - 63., liv. 10.—*Id.* epist. 28. - 34. - 109., liv. 10.—*Id.* epist. 9., liv. 3.—epist. 11., liv. 2.—Mamert., pro consulatu grat. act. Juliano-Aug., cap. 4—Eumen., paneg. *Constantino. flavens nomine, seu, grat. act.*, cap. 6.—Mamert., *pro consulat.* grat. act. Juliano-Aug., cap. 11.; è paneg. veter.—(2) Corp. jur. civil. Cod. Just., lib. 4. tit. 2., loi 3. « *Imp. Gordianus Aug. Sempronio. Eos qui* officia *administrant neque per se neque per suppositas personas, tempore* officii *sui in provincia fœnus agitare posse, sæpè scriptum est.* »—Voyez Digest., liv. 12., tit. 1., loi 34; Paulus, liv. 2. *sententiarum.*—Cod. Theodos. liv. 8., tit. 15., lex. *omnis.*—Cod. Justin., lib. 12., tit. 58., loi 12., §. 2.—*Id.* liv. 12. tit. 1., loi 6., et tit. 35., loi 1.—*Id.* liv. tit. 21.; loi 1.

ployés dans les *officia*, et ceux qui étaient envoyés en mission, suivirent sans doute cet exemple, et les funestes effets qui en résultèrent forcèrent Dioclétien à détruire ce corps, sur lequel il pouvait rejeter les mesures odieuses que son avarice avait tolérées, et dont on le regardait comme l'auteur. Il paraît en effet, dans plusieurs endroits de l'inscription, chercher à s'excuser d'avoir tardé si long-temps à réprimer ces excès. La manière dont Lactance et Suidas parlent de son caractère, confirme cette conjecture; ils rapportent que Dioclétien voulait être considéré comme le seul auteur du bien qui s'opérait sous son gouvernement; et lorsqu'il méditait quelques mesures tyranniques, il appelait autour de lui un grand nombre de conseillers, pour rejeter ensuite sur eux ce qu'elles avaient d'odieux, et les rendre responsables de l'événement aux yeux du peuple (1).

La destruction des *frumentarii* ne fit point cesser la disette, puisque ce ne fut que l'année suivante que Dioclétien crut pouvoir ramener l'abondance en fixant le prix des denrées. Quoique la cause principale eut

---

(1) Lactance, *de Morte Pers.*, ch. 11. Suidas ad verb. Dioclet.

été détruite, il fallait que le temps, en ramenant la confiance, effaçât entièrement les impressions qu'avaient faites la conduite de ces employés: le bouleversement même que dut causer la destruction d'un corps dont les spéculations s'étendaient dans tout l'empire, dut retarder la liberté du commerce; cette liberté ne fut entièrement rétablie qu'au moment où Dioclétien révoqua le règlement qui, en y mettant de nouvelles entraves, avait fait disparaître le peu de marchandises que l'on voyait encore exposées en vente (1).

Ce qui avait été allégué contre les *frumentarii*, dans les premiers paragraphes de l'inscription, ne portait que sur le tort qu'ils fesaient aux particuliers. Dans le dernier, on les accuse de détourner les fonds destinés aux soldats, et de priver l'état des ressources que fournissent les tributs, dont les provinces portaient cependant tout le poids (2). Les

---

(1) « *Donec lex necessitate ipsâ post multorum exitium solveretur.* » Lactance, ch. 7. *suprà.* — (2) « *Quis ergo nesciat* utilitatibus *publicis insidiatricem audaciam quacunque exercitus nostros dirigi communis omnium salus postulat, non per vicos modò aut oppida, sed in omni itinere animo sectionis occurrere.....interdum distractione vitiosâ,*

agentes-in-rebus, qui remplacèrent les *frumentarii* et succédèrent à tous leurs emplois, étaient chargés de présider au départ des différens corps de troupes (1), et de disposer sur les routes qu'ils devaient parcourir, tout ce qui pouvait être nécessaire, soit pour les rations de vivres qui leur étaient distribués dans les lieux de séjour ou *mansio*, soit afin de pourvoir au transport des bagages, des armes, des malades, des femmes et des enfans qui accompagnaient les soldats. Les relais destinés aux charrois de ces bagages, étaient fournis par les provinces (2);

---

donativo *militem* stipendioque *privari : et omnem totius orbis, ad sustinendos exercitus* conlationem *gestantis quæstibus* diripientium *cedere.* » Texte de l'inscription, 6.e paragr.—(1) « *Imp. Constantius Aug. Olybrio Procos. Afric.* Paraveredorum *exactio patrimonia multorum evertit, et pavit avaritiam multorum, ideóque prælata jussione nostra, provinciarum rectores excellentia tua commoveat, ut exceptis* agentibus-in-rebus, qui ad movendum militem, *mitti consueverant, quisquis alius* Paravedum *exegerit, non ei cedat impunè, sed nec illi qui dederit.* » Cod. Théodos., liv. 8., tit. 5., loi 7.—(2) C'était une servitude qui grevait les domaines auprès desquels passaient les routes militaires. Digest., liv. 50., tit. 4. loi 18., §. 21. *E lib. singul. de Muner. Arcad. Charisii.*-Les propriétaires étaient soumis à cette espèce de corvée, appelée *angaria, parangaria, paraveredorum exactio, claburalis* ou *clavuralis cursus.* Voyez J. Godefroy, Comment. sur le Code Théod., liv. 8., tit. 5., loi 4. et 23.

le droit d'exiger ces corvées donnait aux *agentes* et aux *frumentarii*, qui sans doute l'exerçaient avant eux avec les mêmes abus, les moyens de se procurer des profits toujours au détriment de l'état. C'était pendant ces missions qu'ils vexaient horriblement les provinces ; les bœufs et les chevaux des particuliers qui devaient ce tribut, étaient enlevés aux travaux de l'agriculture (1), souvent même ces corvées exigées sous le prétexte de l'utilité publique, n'étaient employées qu'au service des gouverneurs ou de quelques personnes puissantes (2).

La *schola* des *notarii* était un des corps de la *militia palatina* qui remplissait, de même que les *agentes*, plusieurs des emplois exercés avant Dioclétien par les *frumentarii*.

Depuis Constantin, les *notarii* furent souvent choisis pour exécuter les actes arbitraires que la politique dictait quelquefois au prince;

---

(1) Code Théodos., liv. 8., tit. 5., loi 1. Les mots *animo sectionis occurrere*, texte de l'inscription, ligne 16. à la fin, peuvent avoir rapport à l'empressement qu'avaient les *frumentarii* d'augmenter par ces confiscations les profits qu'ils pouvaient faire dans ces occasions par des ventes juridiques. Voyez *suprà*, pag. 19.--

(2) Code Théodos., liv. 8., tit. 5., loi 15.

on les envoyait aussi pour remplir les missions qui demandaient de la confiance et du dévouement. Nous voyons sous le règne de Constance, un *notarius* accusé d'avoir détourné les fonds qui lui avaient été confiés, et qui étaient destinés à acquitter la paye des soldats et les gratifications que l'empereur accordait sous le nom de *donativum* (1). Les *frumentarii* ayant rempli les mêmes

---

(1) « *Idemque* Tribunus *et* Notarius *Palladius mittitur, ut et militi disperso per Africam præberet* stipendium *debitum, et gesta per Tripolim fide congrua scrutaretur .... ingresso..... Palladio in Africam Romanus* (*qui per Africam comes erat*), *quas ob res venerat antè præstructus, ut securitatem suam in tuto locaret*, numerorum principiis (principaux officiers), *per quosdam secretorum mandaverat conscios, ut ei tanquam potenti et palatii summatibus proximo, stipendii quod pertulerat prestarent maximam partem: et ita est factum. Confestimque ille ditatus perrexit ad Leptim; luctuosis provinciæ cineribus visis revertit; Romanusque* (le Comes Romanus qui avait laissé ravager cette ville par les barbares), *ut desidem increpans, relaturum se cuncta verissimè quœ viderat minabatur ad principem, atque ille* (*Romanus Comes*), *ira percitus et dolore, se quoque mox referre firmavit, quod* missus ut notarius incorruptus donativum militis omne in questus averteret proprius. *Quâ gratiâ flagitiorum arbitrâ conscientiâ, cum Romano deinde Palladius concordebat.* » Am. Mllin., liv. 28. ch. 6.

emplois, furent sans doute chargés en plusieurs occasions de donner aux troupes la paye *stipendium*, et le *donativum*, lorsque l'empereur ne pouvait pas le distribuer lui-même, et l'infidélité avec laquelle ils s'en acquittèrent leur attira le reproche qui leur est fait dans cette partie de l'inscription (1). Des conséquences désastreuses furent la suite de ces abus; une grande partie des tributs acquittés par les provinces, au lieu de parvenir dans les trésors et dans les greniers de l'état, ne servait qu'à augmenter la fortune de quelques employés avides (2). Pour que cette dernière accusation puisse s'appliquer aux *frumentarii*, il faut qu'ils aient été chargés du dépôt ou de la perception des différentes sortes de tribut. Les principaux consistaient en grains en nature, en or et en argent: ils étaient acquittés sous divers noms et de diverses manières, par toutes les classes de citoyens. Des sociétés composées de chevaliers (*equites*), ou de riches propriétaires des provinces, en étaient les

(1) « *Interdùm distractione vitiosâ militem* donativo stipendioque *privari.* » Texte de l'inscript. 6.e paragr., 17.e ligne.—(2) » *Et omnem totius orbis ad sustinendos exercitus* conlationem *gestantis quœstibus diripientium cedere.* » 6. paragr., 17. ligne.

fermiers, sous les premiers empereurs (1). Il paraît, d'après les lois de Dioclétien (2) et de ses prédécesseurs, que ces sociétés furent ensuite formées seulement par les citoyens chargés dans leur patrie de l'administration municipale; ils choisissaient parmi eux ceux qui devaient faire cette première perception; le corps qui les avait choisis, était garant des obligations qu'ils contractaient. Lorsque les termes fixés pour les payemens étaient passés, sans que les impôts fussent acquittés, des employés militaires, *milites*, étaient envoyés pour obliger par les moyens les plus rigoureux, les *decuriones* (2) à remplir leurs obligations, et les particuliers à acquitter les arrérages des tributs (3). Depuis Constantin, ce fut parmi les *agentes*, et les autres corps de la *militia palatina*, que furent choisis ceux à qui l'on

---

(1) Tacit., annal. liv. 4., ch. 6.--Texte restitué et traduct. de deux décrets rom. etc.; article de M. Letronne. Journal des savans, novemb. 1822.--Cod. Just., liv. 5., tit. 41., loi 1.--*Id.*, liv. 7., tit. 73., loi 3.--(2) Cod. Just., liv. 10., tit. 2., loi 3.--Digest., liv. 50., tit. 4., loi 1. du livre d'Ermogianus, *epitomorum*.--*Id.*, loi 3. du livre 2. d'Ulpinianus *opinionum*.-(3) *Curia*, ou corps des *decurions*, sénat, ou conseil composé des plus riches et des principaux citoyens chargés de l'administration municipale dans leur patrie.

donnait ces missions. C'est ce qui nous fait croire que les *frumentarii* étaient chargés de ces exécutions militaires, avant l'époque où ils furent remplacés par les *agentes*; ils s'en acquittèrent avec tant de sévérité, que les empereurs furent obligés de publier souvent des lois pour en adoucir la rigueur, et ne les faire porter que sur les corps qui ayant fourni les percepteurs, étaient obligés à répondre d'eux (1). Avant que l'on eût cherché à donner par ces lois quelques adoucissemens aux provinces, les *frumentarii* et les autres *officiales*, ou membres des *officia* chargés de ces exécutions, recherchaient aussi les particuliers qui n'avaient point acquitté ce qu'ils devaient pour les tributs. C'est alors que les biens étaient vendus (2), que tout, même les instrumens de labourage, était enlevé aux malheureux cultivateurs; que les terres étaient abandonnées et restaient incultes (3). Il est facile de

---

(1) Cod. Justin., liv. 10., tit. 19., loi 7. et 9., et les notes de Cujas sur ces lois, dans son comment. sur le livre 10. du Cod. Just., tom. 2., *oper.* in-fol.— (2) *Animo sectionis occurrere.* Texte de l'inscription, ligne 16. à la fin. Voyez *suprà*, pag. 19. et 57.— (3) « *Adeò major esse cœperat numerus accipientium quàm dantium, ut enormitate indictionum, et consumptis viribus colonorum*, desererentur agri et cul-

concevoir que ces missions donnaient mille moyens de faire de grands profits qui diminuaient toujours plus le produit des impôts. Cette diminution progressive qui fesait craindre de voir cesser bientôt presqu'entièrement les ressources que l'état tirait des provinces, est présentée à la fin du dernier paragraphe, comme une des causes qui rendaient les *frumentarii* si dangereux (1), et c'est sans doute ce qui contribua le plus à leur destruction.

---

tura verteretur in silva. » Lactance, *id.* ch. 7. — « *Imp. Constantinus Aug. ad universos provinciales.* Intercessores *à rectoribus provinciarum dati, ad exigenda debita ea quæ civiliter poscuntur, non servos aratores, aut boves aratorias pignoris causâ de possessionibus abstrahant, ex quo tributorum inlatio retardatur. Si quis igitur* intercessor *aut* creditor, *aut* præfectus pacis, *aut* decurio *in hac re fuerit detectus, à rectoribus provinciarum capituli sententia subjugetur.* » Cod. Théodos., liv. 8., tit. 8., loi 9.--Le *Præfectus pacis*, est la même chose en latin que l'*Yrenarche* en grec, c'était une charge municipale; les *Hyrenarchœ* et *Limenarchœ*, remplissaient dans les villes de province, les mêmes fonctions que les *Stationarii*, et agissaient de concert avec eux.-- Digest. liv. 50., tit. 4., loi 18, § 7. *; è lib. singulari de muner. civil. d'Arcadius et Charisius.* — (1) *Et omnem totius orbis, ad sustinendos exercitus* conlationem *gestantis, quœstibus diripientium cedere.* » Texte de l'inscription, 6. paragr., ligne 17.

Voilà ce que nous apprennent sur les *frumentarii*, quelques passages d'auteurs anciens, expliqués et éclaircis par les inscriptions, les lois, et les décisions des jurisconsultes. Les phrases d'Aurelius-Victor que nous avons citées, les détails que donne Lactance des maux de l'empire sous le règne de Dioclétien, s'accordent avec les reproches adressés dans cette inscription, à un corps avide et dangereux. La destruction des *frumentarii*, est donc le seul événement connu de ce règne, auquel on puisse la rapporter. Si notre opinion n'est point adoptée, et si l'on rejette nos conjectures comme trop hasardées, on nous saura peut-être gré d'avoir fait connaître une inscription inédite, et donné quelques détails qui nous ont paru nouveaux et intéressans sur l'administration romaine sous les empereurs.

NOTES.

(A) Quoique les fautes que l'on trouve dans cette inscription puissent être, en partie, attribuées à l'ignorance et à la maladresse du graveur, un grand nombre appartiennent cependant à l'époque où ce décret a été rendu, et aux changemens que le latin commençait déjà à éprouver, surtout dans les provinces. Les manuscrits des siècles suivans fourmillent de fautes du même genre, qu'on ne peut non plus attribuer à l'inattention seule des copistes. On y trouve souvent, comme dans cette inscription, les B, les U, et d'autres lettres, employées indifféremment les unes pour les autres, plusieurs voyelles supprimées au commencement et à la fin des mots, plusieurs terminaisons retranchées. Ces fautes indiquent déjà les grands changemens qui formèrent dans les siècles suivans la langue *romane*; changemens dont M. Raynouard a découvert les traces en remontant à l'origine de cette langue qui n'est qu'un latin corrompu, et simplifié pour être mis à la portée d'un peuple qui tendait à la barbarie. Voyez *Angel. Maï. - Q. Aurel.*, *Symmach.*, *Orat. inedit. Pat... Mediol.* 1815., *et Laud. in Valent. sen.*

Aug. 2., § 19. *in fin.*, § 9. *in med.*, *Orat. pr. Patr.*, § 4.-7. *id.*

(B) On ne trouve avant Constantin, que quelques traces du *programma* joint à un décret impérial (1). Nous croyons en reconnaître une très-positive dans l'anecdote que nous citons d'après Jul. Capitolin (2). Les deux décrets expliqués par M. Letronne, celui rapporté par Joseph, (3) nous font seulement connaître comment les édits des autorités supérieures étaient notifiés aux peuples

(1) *Miscellanea Baluzii*, *suprà.* — Lactance, *de Mort. Persecutor.*, cap. 48. — (2) « *Nam quum quadam die* factum imperatorium *legeret*, *atque à* proconsulibus Scipionibus *cæpisset*, *acclamatum est*, novo Scipioni! Vero Scipioni! Gordiano proconsuli! » *Jul. Capitolin.*, *Gordiani tres*, cap. 5. — Gordien, alors proconsul d'Afrique, lit lui-même en public un édit de l'empereur, et le peuple qui le chérissait, lui témoigne son attachement par de vives acclamations, en le comparant aux Scipions. Ce n'est que dans le préambule de l'édit, que l'on pouvait rappeler ces illustres romains des beaux temps de la république, et nous reconnaissons à ce trait le *programma* et ses vagues déclamations, à une époque assez rapprochée du règne de Dioclétien. — (3) Texte restitué, et traduction de deux décrets romains découverts dans la grande Oasis, par M. Cailliaud, art. de M. Letronne. *Journ. des Sav.*, novemb. 1822. — Flav. Joseph., *Antiq. Jud.*, liv. 12., ch. 6., §. 3.

peuples des provinces par les autorités inférieures, d'après l'ordre qu'ils recevaient de les faire connaître à leurs administrés. Ces édits, à cause de leur simplicité, nous paraissent être de la classe de ceux appelés *grammata*, *epistola*; il n'y est question que des affaires de la province dans laquelle ils sont publiés. Après Constantin, les Novelles font mention, outre les *programma* et les *grammata*, de plusieurs manières de notifier les édits. Les empereurs ordonnent aux préfets de mettre simplement à exécution la loi qu'ils leur adressent, *opere effectuique*. D'autres fois, c'est par les affiches ou les crieurs publics, *præcones*. Lorsque les empereurs veulent que l'on annonce la loi par une lettre, un édit, *diatagma*, un *programma*, ils ajoutent la formule *more solito*, *consueto*. On trouve dans le recueil des conciles (1), deux exemples de ces édits publiés par les préfets, et adressés aux autorités inférieures, pour qu'elles fissent connaître et exécuter la loi de l'empereur. On donnait aussi le nom de *programma*, à des édits de divers genres, mais d'une importance bien moindre que ceux dont nous avons parlé. Le *programma criminale* était une

(1) *Concil. Collect. Reg. Max. J. Harduin.* Paris 1715, in-fol., tom. 1., pag. 1230.—*Id.* pag. 716.

dénonciation publique, et un ordre aux accusés de se rendre devant les magistrats (1). On nommait aussi *programma*, l'annonce des ventes publiques au profit du fisc (2). On en publiait pour prévenir le public d'une mesure qui allait être prise. Nous voyons dans Pline un préteur annoncer par un *programma*, qu'il va exécuter à la rigueur un ancien sénatus-consulte, qui était un règlement pour l'ordre des avocats. *Lib.* 5., *epist. ultim.*

(C) Nous ne parlerons point des anciennes corporations nommées *Decuriæ scribarum*, qui dépendaient des différentes magistratures, et des colléges de prêtres; mais seulement de celles qui se formèrent sous les empereurs, surtout pendant le règne d'Alexandre Sévère (3). A peu près à cette époque, les ouvriers et les artistes de toute sorte de profession se réunirent sous le nom de *corporati* (4), et formèrent des sociétés qui avaient leurs priviléges et leurs obligations particulières. Ceux qui composaient ces corps, parvenaient successivement à différens grades:

---

(1) *Code Justinien*, liv. 19., tit. 40., loi 1. et 5. *de Théodos.*—(2) *Code Just.*, liv. 8., tit. 26., loi 6.—(3) *Ael. Lamprid. Alexaud. Sev.*, *ch.* 33., *hist. Aug.*—(4) Voyez les paratitl. de Godefroy, cod. Théod., liv. 14., tit. 3., tom. 5., pag. 150., et son comment. sur la loi 7. *id.* L. et T.

les maîtrises qui ont subsisté jusques à la révolution peuvent en donner une idée. Les employés attachés aux magistrats supérieurs formaient aussi des colléges, ou des *scholæ*(1), toutes avaient une organisation pareille à celle des cohortes ; ces corporations existaient non-seulement à Rome, mais dans les provinces. Les principales paraissaient dans les marches solennelles et dans les cérémonies publiques, sous des enseignes ou bannières particulières (2), sur lesquelles on voyait des emblèmes et des signes distinctifs (3). Il n'est pas étonnant que plusieurs de ces corporations employées dans l'administration du gouvernement, aient acquis beaucoup de pouvoir, de richesses et de crédit, et soient même devenues redoutables au souverain, puisque

(1) Voyez la note E à la fin.—(2) La forme de l'enseigne romaine, le *labarum*, était la même que celle des *bannières* sous lesquelles marchaient autrefois dans les processions et les cérémonies, les confréries et les corporations d'ouvriers et d'artisans. Cet usage emprunté aux Romains, s'est conservé en Provence jusques à la révolution.—(3) Voyez dans l'hist. de Dion, liv. 74., ch. 5., le récit des funérailles de Pertinax;—dans l'hist. aug. *Galieni duo*, Treb. Pollion., ch. 8., le récit du triomphe de Gallien;—celui d'Aurelien, *Flav. Vopisc. Syr. Div. aurel., cap.* 34;—Eumènes, *Grat. Act. Constantino Aug., cap.* 8.

nous voyons, sous le règne d'Aurelien, une des moins considérées, celle des ouvriers de la monnaie (1), exciter une espèce de guerre civile qui donna de l'inquiétude à l'empereur, et causa la mort d'un grand nombre de personnes. Aurelien raconte lui-même cet événement dans une lettre que nous rapportons à cause de sa singularité. « Aurelianus Aug. Ulpio Patri. Quasi fatale » quiddam incessit, ut omnia quæcunque » gessero, omnes motus ingravescant. Ita » enim seditio intramurana bellum mihi » gravissimum peperit, monetarii auctore » Felicissimo, ultimo servorum, cui procura- » tionem fisci mandaveram, rebelles spiritus » extulerunt. Hi compressi sunt, septem mil- » libus Hyberorum, Ripariensium, et Cas- » trianorum, et Daciscorum interemptis. » Undè apparet nullam mihi à diis Immor- » talibus datam sine difficultate victoriam. » *Flav. Vopisc.*, *Syracus. Div. Aurel.*, *cap.* 38, *hist. Aug.*

(D) Auguste choisit différens corps de troupes pour former sa garde et celle de

---

(1) Les lois de Constantin parlent de cette corporation avec mépris. — *Cod. Just.*, *lib.* 12., *tit.* 1., *l.* 6. — Id. *lib.* 11., *tit.* 8., *l.* 1.

Rome (1). Il y admit des compagnies de soldats germains. Les cohortes de *speculatores* et les prétoriennes, tenaient le premier rang dans cette garde : sous le règne de Trajan, les *speculatores* avaient cessé d'en faire partie, les historiens ne parlent plus alors que des prétoriens et de quelques troupes étrangères (2); mais dès le règne d'Alexandre Sévère, les empereurs avaient déjà autour de leur personne, outre les prétoriens, des corps d'élite distingués par l'éclat de leur armure, la richesse des vêtemens, la hauteur de la stature (3). Il est parlé des *protectores* dès le règne de Caracalla. Les corps des *domestici* et des *candidati* avaient été formés par Gordien et par Philippe (4) : à peu près à cette époque, vers le règne de Dioclètien, on commençait à donner à ces différens corps, qui servaient dans le palais auprès de l'empereur, les noms généraux

---

(1) Dion., hist., lib. 53., cap. 11. — Sueton, *in Galba*, ch. 12. — (2) Lamprid. *in Alexand. sev.*, ch. 61., hist. Aug. — (3) Lamprid. *Alexand. Sev.*, ch. 33. Voyez aussi Jul. Capitolin, *Maximiani duo*, ch. 14., hist. Aug. — Herodien, liv. 7, ch. 14. — (4) Voyez Gui Pançirol, *Comment. in Notit. imper.*, ch. 89., pag. 57., in-fol. — Voyez la Chron. Paschal. *ad Olymp.* 255., recueil de la Byzantine. — *Id.* Olymp. 257., et les notes sur cette année et la précéd.

de *Militia palatina* , *Scholæ palatinæ* , *Palatini* (1). Ces noms désignaient, outre les corps qui n'étaient que militaires, la *militia* et les *scholæ*, ou compagnies chargées de tout ce qui avait rapport à l'administration civile, les *scriniæ*, qui dressaient les comptes et les registres, les autres, *scholæ*, employées indifféremment au service civil et militaire, telles que celles des *protectores* (2), des *agentes in rebus*, des *notarii*, des *exceptores* : ces corps remplacèrent le plus immédiatement les *frumentarii*. Ceux qui servaient dans ces *scholæ* ayant été militaires dans l'origine, avaient conservé le même vêtement et la même organisation que les soldats enrôlés dans les cohortes, ils portaient l'épée, *balteus* (3), la clamyde et les *braccæ*,

---

(1) Ael. Lamprid. *in Alexand. Sev.*, ch. 15., hist. Aug. — Lactanc. *de Mort. Persecutor.*, ch. 11. — (2) Cod. Théodos., liv. 8., tit. 8., loi 4., §. 2., — et Am. Marcellin, liv. 15., ch. 5. — (3) Gui Pancirol. *in Comment. Notit. Imper. Orient.*, ch. 92., in-fol. — et les notes de Valois, *ad Am. Marcellin*, édit. *varior.*, pag. 91., in-fol. — « *Braccæ* et *Balteus eorum qui principis epistolis ministrant ; quas ex palatio per orbem terrarum ferri necesse est.* » Libanis Sophist. *Orationes*. etc.-Fed. Morellus, recens. lat. vert. notis illustr., etc. — Lutet. 1647., Orat. 26. *invectiv. in eos qui doctrin. ipsius elud.*, pag. 593. B.

espèce de *pantalon* ou de *culotte* que l'on voit sur quelques statues antiques, vêtues du *paludamentum*, ou habit militaire romain. Depuis Constantin, les corps militaires de la garde de l'empereur devinrent très-nombreux; les successeurs de ce prince les augmentèrent encore; on les nommait *vexillationes*, ou, *comitatenses palatinæ*, *gentiles*, *scutarii*, *clibanarii*, *protectores domestici*. Parmi les *protectores*, plusieurs étaient chargés de différentes missions dans les provinces (1). Les *vexillationes* étaient des escadrons de cavalerie qui portaient autour de l'empereur, des étendards pourpre et or, suspendus à des lances en forme de *labarum* (2). La couleur de ces étendards, et le nom de *flammula* que leur donne Cédrenus, a fait conjecturer à Godefroy (comment. sur le code Théodos.), que l'usage de porter l'oriflamme, *auri flammula*, à la guerre devant les rois de France, pouvait avoir été emprunté aux empereurs romains,

---

(1) Am. Marcellin, liv. 15., ch. 5.—(2) Vegece, liv. 2., ch. 2.—« *Et vexilla, vela sunt quadrangulâ formâ, ex auro et purpurâ contexta, ea longis contis suspensa, circa regem gestant, eumque ita tegunt....* » Georg. Cedreni. Compend. histor. ex vers. Guil. Xilandri., etc. Paris., è. Typ. Reg. 1647., pag. 169. D. Rec. de la Byzantine.

que nos rois de la première race cherchaient à imiter. Les *clibanarii*, couverts de fer, ainsi que leurs chevaux, formaient un autre corps de cavalerie : les romains, depuis les guerres des perses sous Alexandre Sévère, avaient adopté, à l'imitation de ce peuple, l'usage de cette armure complète dont l'éclat augmentait l'appareil des triomphes et des cérémonies publiques (1). Les *protecteres*, ou *domestici-protectores*, étaient revêtus d'habillemens et d'armures magnifiques (2). Tous ces différens corps qui formaient la *militia palatina*, avaient été remplacés avant leur création, d'abord par les *speculatores*, ensuite par les *frumentarii*, tribuns centu-

---

(1) Treb. Pollio. *vita D. Claudii*, ch. 16.—Lamprid. Alexand. Sév., ch. 56., hist. Aug. — « *Incedebant hinc inde ordo geminus armatorum..... sparsique Cataphracti equites, quos clibanarios dictant Persæ, thoracum munitis tegminibus, et limbis ferreis cincti ut praxitelis manu polita crederis simulacra, non viros : quos laminarum circuli tenues apti corporis flexibus ambiebant, per omnia membra deducti, ut quocunque artus necessitas commovisset, vestitus congrueret junctura cohærenter aptata.* » Am. Marcellin, liv. 16., ch. 10.—(2) Synesii, episc. Cyren... *Opera quæ extant omnia... interpret... Dsi. Petavii. S. J. Presb...* Lutet. 1612., in-fol., pag. 18., D. *De Regno*—Corippi. Afric. Gram. *De Laud. Justin. Minor.* Aug., liv. 4., Thom. Dempter. recens, etc., Paris. 1610.

rions, etc., et autres officiers des cohortes attachés au service de l'empereur, des dignités de l'état, et des gouverneurs de province.

(E) Les inscriptions sur lesquelles on trouve le nom de *frumentarii*, nous apprennent qu'ils avaient des rapports avec les *speculatores*, et qu'il y en avait un certain nombre attaché à chaque légion, sans nous donner aucune lumière sur les emplois qu'ils y remplissaient. (1) Tout ce que l'on peut conclure de ce nom de *frumentarii*, c'est que dans l'origine ils auront été employés avec les cohortes de *speculatores* dont ils formaient une centurie aux missions pénibles et périlleuses, et qu'ils furent spécialement chargés d'amasser des grains en temps de guerre pour leur cohorte ou la légion à laquelle elle appartenait : mais on n'en trouve aucune trace, ni dans les historiens, ni sur les inscriptions. Les historiens latins ne commencent à en parler que sous le règne d'Hadrien ; les auteurs grecs les confondent avec les *speculatores*, et désignent les *spéculatores*

(1) Reines. *Inscript.*, clas. 8. *Militar.*, n.° 73.— Gruter, *Thes. inscript.*, pag. 347., n.° 7.—*Id.* pag. 637, n.° 8.—*Id.* pag. 250., n.° 8.— *Id.* pag. 562., n.° 9.,—*Id.* pag. 169, n.° 7.

et les *frnmentarii*, par les noms de *stratiotes milites*, *grammatophoroi*, *Diopteroi*, etc. ; c'est-à-dire, qu'ils leur donnent le nom général de militaires employés à l'espionnage, et à porter des nouvelles et des dépêches. Ces emplois furent d'abord communs aux *speculatores* et aux *frumentarii.* M. *Lebeau*, membre de l'Académie, tom. 37, in-4.°, pag. 214, rapporte une inscription, d'après laquelle il pense que les *frumentarii* étaient une centurie, ou une division de centurie de la cohorte des *speculatores.* On donnait à ces divisions de centuries, formées de dix hommes, le nom de *contubernium*, chambrée (1); tout ce que nous avons recueilli sur les *speculatores* et les *frumentarii*, confirme cette opinion. Les *frumentarii* employés auprès des empereurs avec les cohortes de *speculatores*, gagnèrent à un tel point la confiance de leurs maîtres, que leurs emplois très-recherchés depuis lors, furent regardés comme supérieurs à ceux des *speculatores.* C'est ce que nous croyons pouvoir conclure d'un passage de Dion (2); et sans avoir recours à cette preuve, il est naturel de penser que la faveur, les richesses, ou les

(1) Voyez note de Valois, sur Am. Marcellin, liv. 25., ch. 10., sur les mots *capita scholarum.*—(2) Dion., liv. 78., ch. 15.

moyens d'y parvenir, accompagnant cet emploi, il fut très-recherché à une époque où les places qui procuraient de pareils moyens de parvenir à la fortune, étaient beaucoup plus estimés que celles qui offraient plus d'honneur et moins de profit. Les *frumentarii*, pendant la période de temps écoulée entre les règnes de Trajan et d'Alexandre Sévère, formèrent, ainsi que les autres classes d'employés, une *schola* organisée comme les cohortes dont ils tiraient leur origine; admis auprès des préfets du prétoire, des gouverneurs de provinces, etc., ils ne furent plus employés qu'aux missions qui demandaient de l'intrigue, de la hardiesse, et un aveugle dévouement. Les *frumentarii* continuèrent à être désignés par leur ancien nom, quoique ce nom n'eût plus aucun rapport avec les emplois qu'ils exerçaient. On retrouve de même dans les *officia* le *tesserarius*, autrefois employé dans la légion, à porter aux différens corps de troupes, l'ordre du général tracé sur une *tessaire*, et qui n'est plus qu'un *apparitor* de ces *officia*.

Le mot de *schola* dont nous avons fait déjà plusieurs fois usage, signifie dans les auteurs postérieurs à Dioclétien, une société, une corporation, ou une compagnie d'un corps militaire. Ce mot est formé du grec, SCHOLÉ

otium, vacatio, feriatio à negotiis. Il fut emprunté par les romains, pour exprimer la réuuion de plusieurs personnes exerçant la même profession : ce nom fut apparemment donné aux sociétés et aux corps militaires, parce qu'ils avaient une salle (1), ou bureau, pour s'occuper en commun des affaires de leur compagnie, ou jouir ensemble du repos dans les momens où ils étaient libres de tout service. On donna ensuite le même nom aux édifices où les corps de la garde impériale étaient logés, et par analogie on nomma ces corps *schola*, et ceux qui en fesaient partie, *scholares*. Dans les républiques italiennes du moyen âge, il y avait aussi des édifices où chaque faction et chaque classe de citoyens se réunissaient pour délibérer sur les intérêts communs, ou seulement pour jouir des plaisirs de la société : ces édifices, élevés et décorés aux frais de la corporation portaient différens noms, *loggia* à Florence, *sede* à Naples; à Venise, l'ancienne dénomination de *schola*, *scuola*, s'est conservée jusques à nos

---

(1) SCHOLA SPECVLATORVM LEGIONVM......etc...... REFECTA. PER EOSDEM. QUORVM. NOMINA. INFRA. SCRIPTA SVNT. etc..... CVRANTE AVR. PERTINACE FRVMENTARIO. Grat. *Thes. inscript*, pag. 169., n.° 7.

jours; on y voit encore la *scuola di S. Theodoro-Trovaso*, etc., ornée de sculptures et de peintures. Plusieurs de ces édifices ont été destinés à des usages publics, et transformés en église, en bibliothèque publique, etc., en conservant cependant les noms de *loggia*, *sede*, *scuola*.

(F) On donnait à ceux qui remplissaient ces différens emplois les noms d'*apparitores*, *officiales*, *cohortales*; les auteurs les désignent souvent sous le nom de *milites* (1), la plupart ayant été pendant long-temps des officiers ou soldats des cohortes attachées au service du Gouverneur. On trouve parmi eux les *stratores*, les *commentarienses*, les *exceptores*, *les cornicularii*, etc. (2), la plupart de ces noms sont ceux des différens grades des cohortes. D'autres employés fesaient auprès du gouverneur les fonctions de secrétaires et de greffiers, ils rédigeaient et enregistraient les jugemens; ils devaient avoir été choisis originairement parmi les esclaves et affranchis, *servi publici*, qui

---

(1) *Apulei.*, Métamorph., liv. 9. *in fin.*—Lactance, *de Mort. Persec.*, ch. 31.—*Plin.*, epist. 16., liv. 10.--

(2) Voyez les *Acta sincer. Martyr.* Ruynart. Act. Mart. scillitanorum. -- Passio Sti. Pionii. Act. Proconsular. Sti. Cypriani.

remplissaient les mêmes fonctions à Rome auprès du sénat (1) et dans les provinces, auprès des *curiœ*, ou corps municipaux. Dès-lors l'*officium* du proconsul ne se composa plus de militaires pris dans les cohortes stationnées dans les provinces ; mais dans la période de temps écoulé entre les règnes d'Hadrien et d'Alexandre Sévère, il se forma une nouvelle *militia* employée seulement au service des magistrats ; on y conserva les mêmes grades, et la même organisation que dans les cohortes qu'elle remplaça entièrement : c'est alors que l'*officium* du *prœses* dut recevoir l'organisation que l'on voit établie sous Constantin : on ne pouvait parvenir aux emplois supérieurs qu'après avoir servi pendant un temps déterminé, dans tous les grades inférieurs. Celui qui les avait tous parcourus, devenait chef ou *princeps* de l'*officium*, grade qui donnait de grands priviléges et la liberté de quitter le service pour jouir du repos. Tous les *officia*, les *scholœ*, et corporations quelconques dont il est parlé depuis Constantin, étaient formées sur le même plan ; ceux qui naissaient d'un père

(1) Voyez *Hist. Aug.* Jul. Capitol. in Macrin., cap. 7., cum notis Casaub.--Id. *Gordiani tres.*, cap. 12. cum notis Casaubon.

engagé à ce service étaient obligés de servir dans le même corps : il arrivait souvent qu'après avoir parcouru les différens grades on passait dans un autre *officium*, ou *schola*, et ce n'était qu'après en avoir rempli successivement tous les emplois, que l'on pouvait jouir des priviléges et des honneurs acquis par un service pénible qui consumait la plus grande partie de la vie. Des traces de la manière dont ces *scholæ* et ces *officia* étaient organisés, se retrouvent dans quelques-unes de nos anciennes corporations, et surtout dans les chapitres, les titres de *doyen*, de *primicier*, de *capiscol*, *decani*, *primicerii*, *caput-scholæ*, sont les mêmes que les noms des différens grades des *scholæ* et des *officia*; on ne parvenait de même aux grades supérieurs, qu'après avoir successivement parcouru les inférieurs.

(G) L'emploi de *stationarii*, n'était point un grade dans les *officia*, mais une mission donnée à un *officialis* ou *apparitor*, ou à un membre d'une *schola*, *scholaris*, pour la remplir pendant un temps déterminé. Les auteurs ne nous apprennent point dans quel corps on les prenait avant Constantin; le rapport frappant des emplois des *stationarii*, et de ceux que les *frumentarii* remplissaient

auprès des gouverneurs de province, nous fait croire que c'était dans cette *schola* qu'ils étaient choisis le plus ordinairement, comme ils le furent ensuite parmi les *agentes in rebus*. On les appelait alors *stationarii*, *curiosi*, *curagendarii*, des mots, *cura*, *curare*, parce qu'ils étaient envoyés *ad curas agendas* (1). Le nom de *curiosus*, ou *missus ad curas agendas*, était connu dès le temps de Tertullien (2); dès-lors il paraît que l'on donnait aussi ce nom aux *stationarii*, mais il était bien moins en usage alors, qu'il ne le devint vers le règne de Constantin. Auguste avait placé des postes de soldats dans quelques parties de l'empire, pour saisir les voleurs et réprimer les brigandages (3). C'est là sans doute l'origine des *stationarii*. Dans plusieurs provinces, les villes avaient aussi des magistrats municipaux chargés des mêmes fonctions (4), et que l'on nommait *hyrenarchœ*,

---

(1) Code Théodos., liv. 6., tit. 29., loi 1.--(2) « *Nescio dolendum an erubescendum sit cum in matriculis beneficiariorum et curiosiorum, inter tabernarios, et lanios, et fures balneorum, et aleones, et lenones, christiani quoque vectigales continentur.* » Tertul., *de Fugâ in persecut.*, cap. 12.--(3) Suetone. Auguste, ch. 32.--Tertullien. Apologet., ch. 2.--(4) Digest., liv. 50., tit. 4., loi 18., §. 7., *è lib. singular. de*

hyrenarchæ, *limenarchœ ;* les *stationarii* agissaient quelquefois de concert avec eux.

Il devait y avoir un *miles stationarius* dans chaque ville (1). Dans quelques occasions, les *stationarii* avaient avec eux un centurion, et même une centurie composée de *speculatores*, ou d'*apparitores* et *milites* au service du *prœses* (2). Les *stationarii* qui, sous les ordres du préfet de Rome (3), étaient chargés de la police des spectacles (4), avaient des rapports encore plus marqués avec les *frumentarii*, parce qu'ils exerçaient dans Rome une espèce d'espionnage. Depuis

---

Muner. civil. d'Arcadius et Charisius, in Jurisprud. vet. antè Justinian,, liv. 1., tit. 6. Jul. Paul. *sentent. recept.*--Lettre de l'église de Smyrne, où le Martyre de St. Polycarpe est raconté.--Act. Martyr. Sanct. Tryphonis et Respicii. --Sanct. Saturnini et Dativi. --*in act. Mart. Ruynart.*--Muratori., nov. thes. inscript., pag. 606, n.° 1.-- (1) Pline, epist. 16., liv. 10.-- Act. Martyr. Sanct. Saturnini, Dativi, etc.--Passio Sti. Philippi episc. Heracl. *in act. Ruynart.* -- (2) Epist. Plin., liv. 10., epist. 81., et la réponse de Trajan.--Act. Martyr. Sanct. Jacobi et Mariani., *idem Ruynart.* --(3) Præfectus Urbis. -- (4) « Quies quoque popularium, et disciplina spectaculorum ad præfecti-urbis curam pertinere videtur : et sanè debet etiam dispositos milites *stationarios* habere ad tuendam popularium quietem, et *ad referendum sibi quid in urbe agatur.* » Digest., liv. 1., tit. 11., loi 1. §. 1. Ulpianus, lib. singul. *de Officio Præf.-urbis.*

Constantin, les *stationarii* et les *curiosi*, ou *missi ad agendas curas*, furent choisis parmi les *agentes in rebus* (1), ce qui confirme notre opinion que les *frumentarii* remplirent ces emplois, au moins concurremment avec les autres *militaires*, placés auprès des gens en place, des gouverneurs de province, etc., pour leur service particulier.

(H) Les expressions dont se sert Dion (2), en parlant d'une des dignités dont Ulpius-Julianus avait été revêtu par Caracalla, *Cui tunc erant commissæ censiones*, ont été expliquées et commentées par *Philippe de la-Torre*, et *Spanheim*. D'après le sens que ces deux auteurs donnent à ce passage, Ulpius Julianus avait été chargé de faire le *census*; cet emploi consistait à épurer le sénat et l'ordre équestre (3), en en expulsant ceux que leur naissance et leur conduite en rendaient

(1) Code Théod., liv. 6., tit. 29., loi 4. de Constance, *ad agentes in rebus*; et la loi 2., liv. et tit. id.— Code Théodos., liv. 6., tit. 35., loi 2. de Constantin.—
(2) Voyez le texte grec Dion, lib. 78., cap. 15.—
(2) Monum. veter.. Antii. H. E. inscript. M. Aquilei, etc. Pars-prima, cap. 3. Auct. Philip. à Torre. *Rom.*, in-fol.—Spanheim, *de Usu et Prestant. Numismat.* Dissert. 12., ch. 10.

indignes, et à y admettre ceux dont la fortune pouvait suffire aux dépenses et aux charges de l'ordre des sénateurs et des chevaliers, à répartir dans les provinces les tributs appelés *census* (1), d'après l'arpentage et la description de chaque domaine et de ses productions, qui avaient été faits par les *censitores* et les *peræquatores* (2), employés déjà connus avant Constantin. Ces *censitores* ou *censuales*, étaient, dans l'origine, des esclaves, ou des affranchis; plus tard, ce furent des citoyens obligés de remplir ces fonctions dans leur patrie, avant de parvenir au rang de *décurions* (3). Ces emplois n'avaient aucun rapport avec ceux que les *frumentarii* ont exercés, comme plusieurs auteurs l'ont avancé, d'après ce même passage de Dion.

(I) On donnait à ces envoyés qui étaient pris dans l'*officium* des gouverneurs, ou

(1) Tacit. annal., liv. 14., ch. 46. — Phil. de la Torre, et Spanheim, *suprà*. — (2) Lactance, *de Morte Persecut.*, ch. 26. — Code Just., liv. 7., tit. 9. — Digest., liv. 50., tit. 15., loi 4. — Ulpianus, liv. 3., *de Censibus*, §. 1. — (3) Cujas, comment. sur le liv. 10. du Code Just., tit. 70. paratitl. — Comment. de Denis Godefroy, Code Justin., liv. 7., tit. 62., loi 4.

præsides (1), le nom d'*executores*; les *frumentarii* étant au nombre des *apparitores* de ces *officia*, auront été employés comme *executores*. Depuis Constantin ils furent choisis parmi les *palatins* (2), envoyés en mission (3), les *agentes in rebus*, et les *protectores* (4) : plus tard, ils le furent parmi les *officiales* ou membres des différens *officia*, d'après le choix du *princeps-officii* qui était ordinairement un ancien *agens* parvenu à ce grade par ses longs services (5). Les lois et un passage de St. Ambroise, prouvent que les *agentes in rebus* étaient envoyés comme *executores*, et qu'ils agissaient de concert avec les magistrats municipaux (6). Les différens noms qui leur sont donnés, *intercessores*, *executores*, *compulsores*, *opinatores*, ne se trouvent que dans les lois publiées par Constantin et ses successeurs, et ne sont point employés par les anciens jurisconsultes. Deux passages, l'un de St.

---

(1) Lactance, *de Morte Persecut.*, ch. 7. *suprà*.—(2) Code Théodos., liv. 6., tit. 28., loi 4.—(3) *Deputati ad obsequia*.—(4) Code Théodos., liv. 1., tit. 7., loi 17.—Voyez aussi loi 4., liv. 8., tit. 8.—(5) Cod. Théodos., liv. 2., tit. 30., loi 1, à la fin.—(6) Voyez le passage ci-après.

Ambroise (1), l'autre de Lactance, donneront une idée de ce qu'étaient ces éxécutions.

« ... Recens exemplum Ecclesiæ Ticinensis proferam, quæ viduæ depositum quod susceperat, amittere periclitabatur. Interpellante enim eo qui sibi illud imperiali rescripto vindicare cupiebat, clerici non tenebant auctoritatem; *honorati quoque* et *intercessores dati* non posse præceptis imperatoris obviari ferebant. Legebatur rescripti forma directior, *magistri officiorum* statuta, *agens in rebus* imminebat. Quid plura? traditum erat. »

Il paraît que cette veuve était poursuivie comme débitrice envers le fisc, et que l'empereur attaquait le clergé qui avait reçu en dépôt, une partie des biens de la veuve, afin que ce dépôt acquittât ce qui était dû. Les mots, *præceptum imperator iteraverat, ut ipse persemetipsum nos conveniret ...*, qui suivent dans le texte, nous montrent que l'empereur avait ordonné de poursuivre le clergé qui avait reçu le dépôt, comme devant répondre pour la veuve.

« Quâ vexatione generis humani exactio celebrata sit, maximè rei annonariæ, quis

(1) *Sancti Ambrosii, opera*, édit. des bénédictins de Saint-Maur. in-fol., Paris, 1690, liv. *de officio ministrorum*, ch. 29.

enarrare dignè potest? *Officiorum* omnium *milites*, vel potius carnifices, singulis adhærebant, cui priùs satisfieret incertum. Venia non habentibus nulla; sustinendi multiplices cruciatus, nisi exhiberetur statim quod non erat, multis custodiis circumsepto nulla respirandi facultas, nullo tempore anni vel exigua requies, frequens super hisdem hominibus vel ipsis *judicibus* vel *militibus judicum* pugna. Nulla area sine exactore, nulla vindemia sine custode, nihil ad victum laborantibus relictum. » Lact. *de Mort. Persec.*, ch. 31.

RÉFLEXIONS (1)

Sur l'idée et le sentiment de l'Infini.

Par M. de Montmeyan, Secrétaire perpétuel-adjoint.

Ce sujet est un des plus importans que la philosophie puisse traiter, un de ceux qui a le plus de liaisons avec les différens systèmes de métaphysique. C'est à des idées exactes sur la nature de l'infini qu'est attachée la résolution d'un grand nombre de questions difficiles, et la découverte de plusieurs vérités. Une foule d'erreurs accréditées par l'autorité de quelques philosophes célèbres, doivent disparaître du moment qu'on se fera de justes idées de l'infini. A l'importance du sujet se joint l'attrait qui porte l'esprit humain à s'occuper avec plaisir de ces questions dont l'imagination ne peut appercevoir les limites. J'ai donc cru l'infini propre à fournir le sujet d'un traité où l'on examinât en détail la nature de cette idée et de ce sentiment, et

(1) Communiquées à la Société, en 1812.

c'est ce que j'ai exécuté dans un essai sur la nature et le sentiment de l'infini, où je discute toutes les questions qui se rattachent à cette notion fondamentale. En traitant des mêmes objets dans ce court exposé, je le ferai d'une manière beaucoup plus concise, je les présenterai sous un nouveau jour, et peut-être la lumière jaillira-t-elle avec plus de force, resserrée ainsi dans un petit espace.

Avons-nous une idée de l'infini? Cette idée est-elle positive ou négative? Est-ce dans le fini que nous prenons une idée de l'infini, ou n'est-ce pas plutôt dans l'idée de l'infini, qu'est contenue celle du fini. Quelle est la nature de l'infini? Est-il simple ou composé, est-il spirituel ou matériel? Existe-t-il plusieurs espèces d'infinis? Comment peut-il exister autre chose que l'infini? Quelle est l'influence du sentiment de l'infini sur les affections du cœur humain? Telles sont les questions importantes que nous allons discuter dans cet article.

I.

Quoique plusieurs écrivains aient avancé que nous n'avons point d'idée de l'infini, il est clair cependant que c'est là une opinion

insoutenable. Pour qu'elle fût vraie, il faudrait qu'en prononçant ce mot infini, nous n'y attachassions aucun sens, et que ce ne fût pour nous qu'une parole sans idée; or, je le demande à tout homme de bonne foi, n'est-il pas évident que ce mot réveille en nous une idée toutes les fois que nous le prononçons? Dira-t-on que ce n'est pas l'idée de l'infini qu'il réveille en nous? Qu'on nous dise donc de quelle idée il est le signe représentatif. L'homme peut-il jamais confondre l'idée du fini avec celle de l'infini, et n'est-il pas clair que ce dernier mot est le signe d'une idée toute particulière?

II.

Mais cette idée de l'infini n'est-elle pas au moins négative, comme le prétendent plusieurs philosophes? Avant d'examiner cette question, il est nécessaire de fixer le sens qu'on doit attacher au mot idée, ce qui suffira, je crois, pour faire voir de quelle manière elle doit être résolue.

J'appelle idée la représentation intellectuelle d'une chose quelconque. Cette représentation peut être plus ou moins exacte, plus ou moins complète; mais pour que

l'idée que j'en ai soit véritable, il faut toujours que mon esprit ait la perception plus ou moins imparfaite de la chose que mon idée représente. Il s'ensuit de là, qu'à la rigueur, il n'y a d'idées négatives que les idées de privation. Ainsi, l'idée des ténèbres est une idée négative, puisque c'est la privation de l'idée de la lumière ; mais l'idée de l'infini peut-elle être considérée comme une privation de l'idée du fini ?

Les idées négatives participent toutes de l'idée du néant, qui est, si je puis m'exprimer ainsi, la plus négative de toutes les idées : or, l'idée de l'infini, qui est celle de l'être nécessaire et parfait, de l'être des êtres, est donc de toutes les idées, la plus diamétralement opposée à l'idée du néant, et par conséquent à toute idée négative. Vainement nous dit-on que c'est en amplifiant l'idée du fini que nous parvenons à nous former une idée imparfaite de l'infini ; cette idée ne serait pas seulement imparfaite, elle serait fausse, ou plutôt nous n'aurions alors aucune idée de l'infini. En effet, qu'on ajoute tant qu'on voudra à l'idée du fini, qu'on l'augmente indéfiniment, elle ne nous représentera jamais qu'une perfection finie et l'immensité se trouvera toujours entre cette idée et celle

de l'infini. C'est l'idée du fini qui dérive de celle de l'infini, loin d'en être la source, on doit s'étonner que des philosophes distingués aient confondu le pouvoir qu'a l'esprit d'ajouter à l'idée du fini avec celui qu'il a aussi de se faire une idée d'une perfection à laquelle on ne puisse rien ajouter. En ajoutant à une quantité finie une suite de quantités finies, cette suite fût-elle sans terme, on ne parviendrait jamais à en former l'idée de l'infini; mais de plus, tous les bons mathématiciens reconnaissent et démontrent qu'une série infinie de nombres, implique contradiction. Les infiniment grands et les infiniment petits des mathématiques, ne sont que des grandeurs incommensurables, des grandeurs dont il est impossible d'assigner les rapports (1), mais qui ne sont point réellement

---

(1) Le calcul de l'infini est un calcul d'erreurs compensées, de suppositions inexactes qui se rectifient l'une par l'autre. En considérant une différentielle D X comme infiniment petite par rapport à X, on fait une supposition qui serait inexacte, à moins de considérer D X comme = o : de même en envisageant la ligne comme la somme d'une infinité de points, il semble au premier aspect, que l'on s'écarte de la vérité, car ces points n'ayant aucune grandeur, étant des zéros d'étendue, ne formeront jamais

infinies, et ce qui le prouve, c'est que l'idée de nombre rappelle toujours celle d'une chose qui se mesure, tandis que l'idée de l'infini se refuse à toute mesure et à tout calcul. L'esprit humain a donc deux idées très-distinctes et très-opposées ; l'idée du fini, idée qui n'a point de dernier terme, idée à laquelle on peut toujours ajouter, idée, en un mot, qui ne peut être limitée, puisqu'il est de l'essence même du fini de pouvoir toujours être augmenté ; et l'idée de l'infini, idée qui n'est susceptible ni d'augmentation, ni de diminution, idée simple et absolue que l'esprit humain ne peut sans doute embrasser dans toute sa réalité, mais

---

une étendue quelconque. Mais d'un autre côté, en supposant ces points infinis en nombre, on a fait une supposition inexacte, puisqu'il n'y a point de nombre infini; or, s'il n'y a point de nombre infini, tout nombre est nécessairement fini, et même infiniment éloigné de l'infini. Pour qu'il n'y ait rien d'inexact dans la supposition d'un nombre infini, il fau donc retrancher autant d'un côté qu'on a ajouté de l'autre. Or, nous venons de voir qu'on a ajouté l'infini, il faut donc retrancher l'infini de l'autre côté. Mais, comment retrancher l'infini du fini, sinon en égalant ce dernier à zéro; car, entre zéro et une valeur quelconque il y a l'infini. Telle est la véritable métaphysique du calcul des indivisibles et des infiniment petits.

dont il a du moins une perception imparfaite, très-différente de cette simple augmentation sans bornes de l'idée du fini, augmentation dans laquelle plusieurs philosophes ont fait consister toute notre idée de l'infini : si ces philosophes avaient médité davantage sur cette idée, s'ils avaient bien compris que l'infini n'appartient qu'à une substance simple et spirituelle, ils ne seraient point tombés dans une erreur si manifeste.

III.

La grandeur et la quantité sont les deux mesures de la matière, cela suffit pour faire voir qu'il ne peut point exister d'infini matériel, puisqu'un infini matériel serait une chose sans mesure en tant qu'infini, et serait cependant en tant que matière essentiellement susceptible de mesure. Un infini matériel implique donc contradiction, et pour achever de s'en convaincre, ne suffit-il pas d'observer que tout ce qui est matériel étant susceptible de division, un infini matériel serait composé d'un nombre infini de parties que l'on ne pourrait supposer ni finies, ni infinies, sans tomber dans une contradiction inévitable. En effet, en supposant infinies en grandeur, les parties qui composeraient cet infini matériel, il en résulterait que

deux de ces parties réunies ensemble ne vaudraient pas mieux qu'une, contradiction manifeste ; et en les supposant finies, il s'ensuivrait que cet infini matériel serait composé d'un nombre infini de parties finies ; or, nous avons déjà fait voir qu'un nombre infini implique contradiction : d'où résulterait donc cet infini matériel, puisqu'il ne peut être composé que de parties finies et d'un nombre fini de parties ? Mais quand bien même on admettrait la possibilité d'un nombre infini, ce ne serait jamais qu'à une substance spirituelle, que pourrait convenir cette grande idée de l'infini qui fait pour ainsi dire le fond de la raison humaine. En effet, en consultant cette idée, il est aisé de s'appercevoir qu'elle n'admet rien de composé, et qu'il n'y a qu'un infini parfaitement simple qui la réalise entièrement. Toute idée de composition entraîne avec elle une idée d'imperfection, et détruit par conséquent l'idée de l'infini qui est celle de la souveraine perfection ! Ceci me conduit à la quatrième question que je me suis proposé d'examiner.

IV.

Un seul infini remplit toute l'idée que j'ai de l'infini, je ne puis même l'égaler par ma pensée. En multipliant l'infini je n'ajoute rien à l'idée de l'infini, je la détruits au contraire,

en transportant à l'infini la multiplication, propriété dont le fini seul est susceptible. Il s'ensuit que je ne dois admettre qu'un seul infini. La supposition de deux ou de plusieurs principes est donc une supposition absurde détruite par la métaphysique, comme elle l'est par l'unité de dessein qui règne dans la nature, et qui annonce un seul maître, un seul créateur; et il est un peu étonnant qu'un philosophe tel que Locke, ait prétendu qu'on n'avait point jusqu'à lui démontré l'unité de Dieu à la rigueur, et que c'était une vérité très-difficile à démontrer; on voit au contraire que rien n'est plus facile. Il suffit pour cela, de consulter l'idée de l'infini. Mais il me semble que ce philosophe anglais, malgré tout son mérite, avait bien peu médité sur cette question, puisqu'il veut que l'idée de l'infini ne soit que la faculté qu'a l'esprit d'étendre indéfiniment les idées du temps et de l'étendue.

Je viens de faire voir au contraire, et je crois d'une manière démonstrative, que c'est là confondre grossièrement, le fini et l'infini, la matière et l'esprit. Mais puisque notre sujet nous a conduit à parler de la manière dont l'idée de l'infini se forme dans l'esprit de l'homme, expliquons en peu de mots, et le plus clairement qu'il nous sera

possible, la manière dont nous concevons l'origine et la formation de nos idées. Ce sera une preuve remarquable de l'importance dont il est de se former une juste idée de l'infini, puisqu'une foule de questions métaphysiques en dépendent.

On peut rapporter à trois sources différentes l'origine de nos idées. Les sens, la réflexion de l'esprit sur ses opérations, et la raison, ou cette lumière de l'esprit qui nous fait appercevoir le nécessaire, l'absolu, l'infini. Les idées sensibles, telles que celles des couleurs, du son, des odeurs, viennent des sens, et c'est à la réflexion à les développer. Les idées de sens intime, telles que le sentiment de sa propre existence et des modifications qu'elle éprouve, la conscience de son identité, ont été données à l'homme comme une suite naturelle de son existence. Enfin, les idées générales qu'il ne faut pas confondre avec les idées abstraites, l'idée de la vérité, de la vertu, de la beauté, l'idée de Dieu, de l'infini, etc., idées qui composent le fond de la raison humaine, lui ont été données par son Créateur lui-même, comme un apanage nécessaire de l'être raisonnable. L'exercice de ses sens et la réflexion sur ses modifications intérieures peuvent servir à les développer, mais il me semble

impossible

impossible qu'ils puissent les faire naître. L'homme ne peut penser qu'à des esprits ou à des corps, à des idées générales ou abstraites, ou particulières. Il se connaît lui-même en tant qu'esprit par le sens intime; ses sens lui font connaître les corps ou le monde matériel, et c'est en réfléchissant sur les connaissances que ses sens lui fournissent qu'il en compose ces idées abstraites, de blancheur, de froideur, de dureté, etc., idées de composition, puisqu'elles expriment les qualités générales de la matière, et que Condillac a confondues avec ces idées générales dont la simplicité exclut toute composition, et qui ne conviennent qu'aux esprits, et même qu'à l'Être infini, qui seul en remplit toute la grandeur. Enfin, c'est par l'idée de l'infini qu'il s'élève jusqu'à la connaissance de Dieu et de ses attributs, et jusqu'aux idées générales de vérité, d'ordre, de vertu, de beauté; en sorte que l'on peut opposer à cette assertion de Condillac, *la sensation enveloppe toutes nos connaissances*, celle-ci qui me paraît à la fois plus vraie et plus conforme à la dignité de l'homme, l'infini enveloppe toutes nos connaissances générales et métaphysiques.

V.

Mais, si l'idée de l'infini renferme toutes

nos autres idées générales et métaphysiques, ne peut-on pas dire aussi que l'Être infini renferme tous les autres êtres ; et puisque l'infini comprend tout, comment peut-il exister autre chose qu'un Être infini ? C'est cette manière de raisonner qui a conduit Spinosa à son absurde système d'un être dont tous les autres ne sont que des modifications ; et plusieurs métaphysiciens modernes ont prétendu que telle serait la conséquence inévitable de toute philosophie qui partirait des principes les plus généraux pour en déduire des vérités particulières ; mais il me semble qu'une telle assertion est tout-à-fait insoutenable. Quand bien même nous ne pourrions comprendre comment il existe d'autres êtres que l'Être infini, ce ne serait pas une raison suffisante pour nier l'existence, soit de l'Être infini, soit de ces autres êtres. Mais d'ailleurs, ne peut-on pas et ne doit-on pas concevoir dans l'Être infini, outre ses perfections incommunicables et absolues, le pouvoir de communiquer des degrés de perfection indéfinis, aux différens êtres en leur donnant l'existence. En un mot, l'existence des êtres créés n'a rien ajouté aux perfections de l'Être infini, pas plus que le temps n'a ajouté à l'éternité. Ils sont contenus dans l'Être infini (1) sans se confondre avec lui, comme

(1) In ipso vivimus movemur et sumus. Act. ap. 17-28.

le temps est contenu dans l'éternité sans se confondre avec elle. Mais comment l'idée d'une perfection finie peut-elle exister dans l'Être infini ? Toutes ses connaissances ne sont-elles pas également parfaites ? A cela je réponds que l'Être infini, en se contemplant lui-même, non-seulement voit tous ses attributs, mais encore tous les êtres plus ou moins parfaits, à qui il peut donner l'existence. Le priver de cette connaissance ce serait le borner sans raison, ce serait supposer que l'on ne peut pas voir l'imparfait dans le parfait, ou que le plus ne renferme pas le moins. Concluons qu'il n'existe qu'un seul Être infini, mais que cet Être infini a pu créer d'autres êtres qui n'ont sans doute rien ajouté à ses perfections, et dont sa substance renfermait déjà l'idée représentative, mais qui sont réellement distingués de lui.

VI.

J'ai dit plus haut, que l'idée de l'infini fesait pour ainsi dire, le fond de la raison humaine, on peut dire aussi que le sentiment de l'infini entre dans toutes les actions de l'homme, et forme le principe de tous ses penchans et de toutes ses passions. Ainsi, au lieu de cette triste et avilissante philosophie de quelques métaphysiciens modernes

qui ne voient dans l'homme que des sensations et des besoins, et prétendent faire dériver de ces deux sources ses plus nobles idées, ses plus généreux sentimens, je crois qu'il est à la fois plus vrai et plus conforme à dignité de l'homme de chercher dans l'idée et le sentiment de l'infini, dans cette empreinte d'une main divine, dans ce trait de ressemblance avec l'Être éternel, le principe de ses pensées et de ses sentimens.

Dans le beau siècle de la philosophie, lorsque les Descartes, les Malebranche, les Bossuet, les Fénélon, les Leibnitz, soutenaient la dignité de l'esprit humain, c'était dans ses rapports avec Dieu qu'on étudiait les vrais caractères de l'homme, mais depuis que les esprits eurent adopté une autre direction, et que les études physiques eurent prévalu, une philosophie rampante, ne vit plus dans l'homme qu'une statue organisée; elle porta son triste scalpel sur son esprit comme sur son cœur, et, pour connaître l'homme elle le disséqua: si cette méthode pouvait être utile aux progrès de l'anatomie et de la médecine, transportée dans la métaphysique et dans la morale, elle n'était propre qu'à défigurer ces deux sciences. Pour bien connaître l'homme moral, il faut l'étudier dans son ensemble et dans sa force,

et y chercher l'image de la Divinité, au lieu de ne voir en lui que l'esclave de la nature. On a suivi dans ces derniers temps une méthode bien opposée en traitant de l'influence du physique sur le moral de l'homme; on en est venu jusqu'à soutenir sérieusement que l'influence physique fesait tout, et que l'influence morale n'était que l'influence physique, envisagée sous un autre rapport, ou, en d'autres termes, la réaction des organes du cerveau. Tel est en dernière analyse le résumé de la doctrine de Cabanis, dans son ouvrage sur le rapport du physique et du moral de l'homme.

Ainsi, suivant cette noble philosophie, les sentimens les plus sublimes, les vertus les plus admirables, la pitié, l'admiration, le courage, la grandeur d'âme, l'amour maternel, l'amour de la patrie, le zèle pour la Religion, l'amour des hommes et de la Divinité, tout ce qu'il y a de grand sur la terre et dans le ciel, tout cela n'est que la prépondérance du système nerveux sur le système musculaire, ou du système musculaire sur le système nerveux; tout cela est la suite d'un tempérament sanguin, bilieux ou phelgmatique. C'est ainsi qu'on traite la morale dans le siècle des lumières. Nous avouons notre répugnance pour une pareille philo-

sophie, et l'on nous permettra de voir autre chose dans le cœur de l'homme que l'action du cerveau sur les nerfs, ou des nerfs sur le cerveau.

Une observation dont la justesse est sensible pour tout le monde, et qui est propre à jeter un grand jour sur les affections de l'homme et sur le principe de ses passions, c'est qu'il n'est à la fois, rien qui ne puisse le séduire, et rien qui puisse le contenter entièrement. Il est si faible, que tout peut l'emporter loin du devoir; il est si grand, que rien ne peut remplir son cœur. Comment écoute-t-il si aisément la voix des passions, et pourquoi est-il toujours si promptement détrompé? C'est que l'homme a le sentiment de l'infini; au sentiment de l'infini se joint le désir de le posséder; mais, trompé par ses passions, il le cherche où il n'est pas. De là ses égaremens, ses vices et ses malheurs.

Telle est l'histoire du cœur humain. Examinez séparément toutes les passions de l'homme, et vous le verrez portant le sentiment de l'infini dans toutes ses affections. Qu'il aime ou qu'il haïsse, c'est toujours un bien infini qu'il cherche même dans les objets les plus méprisables. C'est toujours le plus grand des maux qu'il redoute en haïssant ce qui devrait le moins exciter sa haine. Il est

clair que je ne parle ici que des penchans qui le dominent. L'amour des plaisirs et celui de la gloire, l'ambition, l'amour, ces passions qui ont tant d'empire sur le cœur humain, d'où tirent-elles surtout leur pouvoir, si ce n'est du sentiment de l'infini ? Ce sont des plaisirs sans fin, c'est une gloire immortelle, c'est une puissance sans borne, c'est un amour sans terme et sans mesure, qui peuvent seuls séduire le cœur de l'homme; ce qui ne veut pas dire que dans tous les objets de ces penchans il y ait quelque chose d'infini, mais qu'il peut porter sur chacun de ces objets le sentiment qu'il a de l'infini. Dans l'homme même le moins passionné, dans celui qui semble placer le bonheur dans le repos et dans l'exemption de la peine, c'est toujours le sentiment de l'infini qui domine, il voit alors la peine comme un si grand mal, qu'en être préservé, c'est pour lui le souverain bien.

On peut, ce me semble, ramener à trois classes principales, toutes les variétés possibles de caractère, les caractères passionnés, les caractères faibles, et les caractères vertueux. On vient de voir que le sentiment de l'infini domine dans toutes les passions; c'est aussi lui qui èst le principe de cet amour de l'inaction et du repos qui caractérise les

hommes faibles. Enfin, dans l'amour de la vertu paraît le sentiment de l'infini dans toute sa force. Aimer la vertu, c'est aimer la souveraine perfection! le bien infini, seul digne d'être aimé pour lui-même.

Il y a donc dans les sentimens, comme dans les idées de l'homme, des marques frappantes de sa grandeur et de sa misère. Quelque borné et imparfait qu'il soit, il est marqué au sceau de l'infini. C'est cette empreinte ineffaçable qui fait le fond de sa raison et de son cœur. Mais, depuis sa chute, réduit à un état de dépendance, et même d'esclavage de ses sens, cette idée de l'infini, d'abord ensevelie sous des images grossières, ne se développe qu'avec le perfectionnement des sens et ce désir du souverain bien qu'il ne devrait chercher à satisfaire, que dans la possession de celui qui est le principe de tout bien, le porte à s'attacher à ce monde d'images qui passent. Mais ne trouvant nulle part de quoi remplir son cœur, plus grand, quoique déchu, que le monde entier, il erre d'objets en objets, et se fatigue à la vaine poursuite d'un bonheur qu'il cherche où il n'est pas, tandis qu'il oublie de le chercher là où seulement il se trouve.

Je pourrais, en analysant tous les penchans du cœur humain, faire une application

détaillée de cette doctrine sur le sentiment de l'infini, mais cet article deviendrait alors un traité de morale. J'ai du me borner à poser les principes. Le lecteur a pu observer dans ce que nous venons de dire, la liaison naturelle qui existe entre la métaphysique et la morale, liaison qu'on a voulu souvent révoquer en doute, mais qui est démontrée pour tout esprit réfléchi. C'est cette liaison qui donne tant d'importance à la métaphysique, et qui attache si fort le vrai philosophe à l'objet chéri de ses méditations. Il sait que la vérité, la vertu et le bonheur sont liés entre eux par des nœuds étroits, et qu'un des moyens les plus sûrs de régler son cœur, c'est de cultiver sa raison ; habitué à méditer sur les seuls objets vraiment dignes de l'homme, il n'est point séduit par de vains plaisirs, ni ébloui par la pompe du monde, ni par l'éclat bien autrement séducteur de la gloire. Tranquille au milieu des révolutions dont la terre est le théâtre, s'il repousse avec indignation le dur égoïsme des Stoïciens (1), il

(1) Tous les moralistes de l'école de Zénon ne méritent pas ce reproche ; on trouve dans quelques-uns d'eux, entre autres dans Marc Aurèle, d'admirables leçons sur le devoir imposé à chaque homme, de se sacrifier pour la société dont il fait partie. Mais dans un travail aussi abrégé il était impossible d'entrer dans

n'en a pas moins placé son cœur au-dessus de tous les objets créés.

Le vrai philosophe n'est ni le flatteur des Rois, ni l'ennemi du pouvoir ; il sait que la Couronne est un pesant fardeau, et juge avec indulgence ceux que Dieu appelle à gouverner les peuples.

Dans ses rapports avec les hommes, il est l'ami de tous ceux dont les qualités et les vertus méritent son affection, et s'il n'oublie pas les méchans, c'est pour les plaindre et les servir s'il le peut ; content de son sort, il reconnaît dans tout ce qui lui arrive l'action d'une providence attentive à son bonheur. Il sait que si la félicité de l'homme dans une autre vie doit consister dans la satisfaction de ses désirs, son bonheur dans celle-ci, dépend uniquement d'une soumission parfaite à la volonté divine. Cette idée ne ralentit point son activité, elle l'empêche seulement de se tourmenter en pure perte ; il voit tranquillement s'écouler sa vie, il vit et meurt content. Tel est le caractère du vrai philosophe, telle est l'influence d'une philosophie généreuse sur les sentimens de

---

ces détails, et d'aller au-devant de toutes les objections. C'est une remarque que je prie le lecteur de ne pas oublier.

l'homme ; c'est en considérant ainsi la métaphysique dans ses rapports avec la morale, qu'on en découvre toute l'importance et toute la dignité.

Si de la morale nous passons à la littérature, nous verrons le sentiment de l'infini servir de principe aux règles du beau idéal dans les arts, comme il sert de base à toutes les affections du cœur humain. N'est-ce pas du sentiment de l'infini que les chefs-d'œuvre de la littérature et des arts tirent surtout leur pouvoir sur l'esprit de l'homme. L'imagination se refroidit bientôt lorsqu'elle apperçoit des bornes ; pour la subjuguer entièrement il faut lui ouvrir une carrière sans limites ; c'est pour cela que les idées religieuses sont si nécessaires, même à la perfection des arts.

L'homme le plus éloquent qui ait paru sur la terre, en mettant à part les auteurs inspirés, Bossuet, ne doit-il pas à la Religion, et par conséquent au sentiment de l'infini, les traits les plus sublimes de son éloquence? Que l'on compare son magnifique discours sur l'histoire universelle, chef-d'œuvre de ce grand homme et de l'esprit humain, avec l'essai sur l'esprit et les mœurs des nations de Voltaire. Bossuet, dans son vol d'aigle, plane sur tous les empires et en juge toutes

les révolutions, en rapportant tout à l'action invisible d'une éternelle providence. Voltaire, au contraire, ne voit partout que de petites causes et de petits motifs; le hasard amène tous les événemens, et l'homme n'est qu'une girouette esclave de tout ce qui l'environne. Dans le discours sur l'histoire universelle, domine partout la grande idée de Dieu. Dans l'essai sur les mœurs, on apperçoit une raison étroite qui veut tout rabaisser à son niveau, et cela seul met une distance immense entre ces deux ouvrages.

La poësie comme l'éloquence, et encore plus qu'elle peut être, n'a toute sa grandeur et toute sa force, que lorsqu'elle est animée du sentiment de l'infini. Les poètes sacrés, Moïse, David, Isaïe, ne se sont élevés au-dessus de tous les génies profanes, qu'en se rapprochant davantage de l'infini dont le sentiment domine dans leurs sublimes écrits. Le beau idéal, ce type de la perfection en tout genre, qu'est-ce autre chose que le sentiment de l'infini? C'est donc ce sentiment qui a produit les chefs-d'œuvre dans tous les genres, le discours sur l'histoire universelle, l'athalie de Racine, la transfiguration par Raphaël, St.-Pierre de Rome de Michel-Ange. Le sentiment de l'infini, principe de toutes les affections du cœur humain, est

donc aussi celui de tous les chefs-d'œuvre de l'esprit.

On peut juger, d'après ces réflexions, combien l'idée et le sentiment de l'infini influent sur notre esprit et notre volonté, et de quelle importance il est pour la métaphysique et pour la morale, de bien fixer cette idée et ce sentiment. Tel a été l'objet de ce mémoire.

HISTOIRE

D'une Anasarque guérie par la diète sèche.

Par M. d'Astros, Docteur en Médecine.

Une seule méthode de combattre l'hydropisie est une erreur grave. *Desessartz, recueil de discours, mémoires et observ. de médecine clinique.*

Si le médecin qui lit, fait souvent tourner au profit de l'humanité, et à la gloire de l'art, l'expérience de ceux qui l'ont précédé, et celle de ses contemporains, il est de son devoir de donner connaissance à son tour, de ce que sa pratique peut lui faire découvrir d'intéressant et d'utile. C'est cet échange mutuel d'observations, qui peut seul répandre quelque lumière sur une science remplie encore de tant d'obscurité..... Dans ce but on devrait, pour le dire en passant, s'attacher moins à publier des faits extraordinaires, des phénomènes étonnans, et tout ce qui sort des lois communes de la nature, que la découverte d'un médicament précieux

ou des observations cliniques, propres, soit à mieux faire connaître ou la cause, ou le siége ou l'essence d'une maladie, soit à recommander quelque méthode de traitement plus efficace. L'histoire des cas rares, si laborieusement colligés, qui occupe une si grande place dans un volume du dictionnaire des sciences médicales, n'a pas fait, que je sache, arracher un seul homme à la mort; que l'on compte, si l'on peut, le nombre de ceux qui doivent la conservation de leurs jours aux mémoires de MM. Double et Chomel, qui les premiers ont fait connaître l'emploi et les succès du sulfate de Quinine! Aussi, le nom de ces Médecins distingués sera-t-il nécessairement lié, dans les fastes de l'Art, à celui des Chimistes habiles, MM. Pelletier et Caventou, auxquels on doit la découverte de ce sel.

Loin de moi la prétention, dans le fait que je communique, de rien apprendre de nouveau; il y paraît seulement, qu'un succès certain a été obtenu d'une pratique depuis long-temps oubliée. Et, si quelques esprits essentiellement bons et indulgens veulent m'en attribuer l'honneur, j'en rends la bonne part aux anciens, si injustement méprisés de nos jours, à qui je le dois.

Édouard A.*** , enfant très-intéressant, âgé de six ans, d'une constitution délicate, ayant été exposé pendant une soirée de printems, année 1822, au frais d'un lieu bas et humide, et, en ayant été ramené fort tard, perdit les jours suivans l'appétit, et devint languissant. Un praticien de cette ville fort expérimenté, l'avait, peu auparavant, mis à l'usage du sirop de Portal pour dissiper de légers engorgemens glanduleux, si communs à cet âge. Appelé pour lui donner mes soins, le même état, et de plus un peu d'empâtement sous le menton, me firent conseiller le même remède dont précédemment on paraissait s'être bien trouvé.

L'enfant revu au bout de quelques jours, avait le visage pâle et plein, les paupières surtout étaient très-boursouflées. On parla de jambes enflées, je voulus les voir; on tira les bas avec effort, les pieds, les jambes, aux chevilles surtout, avaient doublé de volume, et conservaient l'empreinte des mailles du tricot. Cette enflure, en peu de temps, gagna toute l'étendue des extrémités, tant inférieures que supérieures, et enfin tout le corps; le tronc pourtant était beaucoup moins infiltré.

L'espèce d'hydropisie appelée anasarque, était ici bien évidente; avec cela la soif était médiocre, il n'y avait pas de fièvre, et le ventre

ventre était souple. L'exploration de cette cavité ne me fit découvrir aucun empâtement des viscères.

La conviction de leur intégrité devait faire porter un pronostic heureux d'une maladie qui n'était point invétérée, et qui ne paraissait avoir d'autre cause que la suppression de la transpiration, opérée par l'humidité et le frais du soir, auxquels le jeune Édouard A.*** avait été exposé trop longtemps. Néanmoins c'eût été compromettre les jours de cet enfant, que de livrer aux seuls efforts de la nature une affection très-souvent au-dessus de ses ressources. L'axiôme *principiis obsta, serò medicina paratur*, était ici d'une juste et sévère application; il importait d'agir.

La langue étant saburrale, quelques grains d'ipécacuanha furent administrés, autant pour débarrasser l'estomac, que pour procurer une secousse générale, propre à faire dans toute l'économie une heureuse révolution. Le vomitif opéra, mais ne changea rien toutefois à l'état du malade. Il en fut de même d'un purgatif donné le surlendemain.

Les boissons appropriées, et la plûpart des remèdes préconisés par les auteurs dans les cas d'hydropisie, furent mis en usage pen-

dant quelques jours, et ce fut sans succès. L'enflure allait toujours croissant ; insister sur des moyens dont on reconnait l'insuffisance ou la nullité est une faute en médecine, dont le moindre inconvénient est de faire perdre un temps souvent précieux: je devais donc en chercher d'autres plus efficaces.

Le souvenir de la doctrine des anciens (1), rélative à la nourriture que l'on doit donner aux malades, vint à mon secours. On sait que ces médecins, tels qu'Asclépiade, Héraclide de Tarente, et Celse, les soumettaient pendant quelques jours à une abstinence entière. Je m'arrêtai principalement à cette maxime du dernier, qui la suivait avec une sorte de prédilection, et sur laquelle, dit le savant Leclerc, il fondait la cure de toutes les fièvres: « *Que la matière qui cause la* » *fièvre se dissipe d'elle-même lorsqu'on ne* » *donne rien au malade qui en puisse pro-* » *duire de nouvelle*; » et cette autre qui, en d'autres termes, est à peu près la même, « *Que le devoir d'un bon médecin est, d'un* » *côté, de ne charger pas le malade d'une* » *nourriture superflue, ou qui augmente la* » *matière qui fait le mal; et de l'autre,*

(1) Daniel Leclerc. *Hist. de la Méd.*

» *de ne le laisser pas mourir de faim* (1). »

Avec un léger changement dans les expressions, il était facile d'adapter ces maximes au cas qui m'occupait, et je me dis pour la première : « *La sérosité* qui cause » *l'infiltration* se dissipera d'elle-même, si je » ne donne rien au malade qui puisse l'en» tretenir ou l'augmenter. » Et pour l'autre : « mon devoir est : d'un côté, de ne pas » charger mon malade *de boisson*, puisque » avec elle j'augmente *la sérosité* qui fait le » mal, et de veiller à ce qu'il ne meure pas » *de soif.* »

Déterminé sur le parti à prendre, je défendis rigoureusement qu'on introduisît dans le corps de l'enfant aucun liquide, ni rien de ce qui pouvait en contenir ; et je supprimai en conséquence, les tisanes, les potions, les bouillons, les soupes et même le pain. Je prescrivis de ne lui donner pour nourriture que des navettes et des biscotins, et, comme il était sans fièvre et qu'il fallait soutenir les forces, je permis de plus, à midi, une petite côtelette d'agneau desséchée sur le gril, et un doigt de vin blanc avec autant d'eau, tout juste. Ce que je crus nécessaire pour aider à la digestion de ce frugal repas. Voilà

(1) Daniel Leclerc. *Hist. de la Méd.*

tout; et pour le reste de la journée, quelque désir de boire que témoignât l'enfant, quelques instances qu'il fît, je recommandai fortement d'y être sourd, ne demandât-il qu'une goutte d'eau, persuadé que la nature, pour satisfaire au besoin de la soif, saurait bien en prendre où il y en avait, et que, de même que les animaux dormeurs, tels que les loirs et les marmottes, se nourrissent de la graisse accumulée dans leur double épiploon, et vivent ainsi sans manger, pendant les six mois que dure leur sommeil; de même les organes de l'enfant sauraient bien, pour s'humecter, tirer des lames du tissu cellulaire, le fluide séreux qui s'y trouvait en surabondance. Au reste, notre soif ne s'étanche-t-elle pas quand nous sommes dans le bain? L'absorption des pores rend raison de ce phénomène.

Je me souviendrai toujours, à ce sujet, que dans le temps que j'étudiais la médecine à Montpellier, étant allé avec quelques-uns de mes condisciples herboriser à l'île Maguelonne, qui en est distante de plus d'une lieue, fatigués par la chaleur, et ayant grande soif, nous quittâmes nos vêtemens, et nous nous plongeâmes dans la mer, où nous nageâmes et nous baignâmes à souhait. Au sortir de là, il ne fut plus question de soif; nous avions bu par tous nos pores.

Fondé sur cette expérience, qui est parfaitement d'accord avec la saine physiologie, j'étais tranquille sur les besoins de mon malade.

Néanmoins il pouvait bien se faire qu'avec tous ces beaux raisonnemens je fusse trompé dans mon calcul, si, me confiant trop à l'action des absorbans, je bornais mes moyens curatifs à la seule privation des liquides; la nature a très-souvent besoin d'être aidée, le médecin alors n'en est que le ministre, ou plutôt le serviteur. Il doit la connaître, l'entendre quand elle parle, la seconder et la soutenir à propos et comme il faut. Toute la médecine est là.

En conséquence, des vésicatoires furent appliqués aux bras, dans la vue d'ouvrir une issue à la sérosité des parties supérieures, et exciter le tissu cutané. Les extrémités inférieures furent enveloppées en entier de feuilles de choux chauffées, pour y augmenter la transpiration insensible, et de plus, on fit prendre intérieurement, à des heures déterminées, de la poudre de Dower pour obtenir de la sueur.

Ces différens moyens tendant tous au même but, et agissant en même temps, réussirent, comme on va le voir, au delà de toute espérance: une sueur générale et abondante s'é-

tablit; mais, chose digne de remarque, de chaque région du corps, elle coula constamment dans une quantité proportionnelle au volume de l'enflure; de façon, que vers la fin de la maladie les extrémités encore œdémateuses en étaient toujours inondées, quand le ventre et la poitrine, rendus à leur état naturel, étaient à peu près secs. Cette sueur étant soutenue, l'infiltration se dissipait, à vue d'œil, d'un jour à l'autre; et, ce qui fut admirable, ce fut de voir les fonctions des reins jusque-là perverties, et en quelque sorte suspendues, se rétablir à fur et à mesure.

Il n'est pas besoin de dire que la plaie des vésicatoires fut entretenue, et l'usage de la poudre sudorifique et des feuilles de choux continué, ainsi que le régime sec, tant qu'il y eut de l'enflure; la sueur cessa, quand celle-ci fut entièrement dissipée. Ce fut l'ouvrage, on aura de la peine à le croire, ce fut l'ouvrage de huit jours. Alors les secrétions se faisant bien, et tout rentrant dans l'ordre, il convenait de se relâcher un peu de la grande sévérité dont on avait été jusque-là. Les alimens et les boissons furent permis, avec tous les ménagemens que commandait la prudence.

Voici quelle fut la marche décroissante de l'infiltration. La face désenfla la première;

ensuite, les bras et le haut des extrémités inférieures; après, les avant bras et les jambes, et puis les mains, les chevilles et les pieds. L'enflure du tronc n'étant pas considérable, comme il a déjà été dit, le peu qu'il y en avait se dissipa insensiblement avec celle des extrémités, et sous peu de jours cet enfant qui, par la nature de sa maladie, avait donné de sérieuses inquiétudes, fut rendu à une santé qui depuis a toujours été bonne.

Cette observation, si je ne m'abuse, est remarquable par le succès du traitement qui a été suivi; on ne saurait en effet révoquer en doute, que la guérison de cette hydropisie, et la promptitude avec laquelle elle s'est opérée, sont uniquement dues aux moyens mis en usage; par cela même elle m'a paru digne d'être connue. Elle montre d'une manière frappante aux yeux de tout homme qui pense, qui n'est ni routinier, ni asservi par l'esprit de système, l'avantage immense qu'a sur l'aveugle empyrisme la médecine rationnelle; et, en établissant la certitude de l'art d'une manière plus solide que ne sauraient le faire de longs discours, elle répond victorieusement à ses injustes détracteurs.

On se tromperait fort, si, du respect que je montre dans cet écrit pour la doctrine

des anciens, on allait conclure que j'adopte aveuglément tout ce qu'elle renferme. Il ne faut pas être exclusif. Faisons la part du génie et celle de l'erreur. Celui qui jure, *in verba magistri*, ne reculera jamais les bornes de l'art. La vérité n'a pas été tout d'un coup, ni partout, ni en toute chose, aperçue et saisie : ce n'est que peu à peu que la lumière se répand. Elle n'a pas encore dissipé toutes les ténèbres, il s'en faut. Quand fera-t-il grand jour ? Je l'ignore. Il est vraisemblable qu'il y en a pour long-temps. Cependant ce ne sera qu'en ramassant soigneusement les découvertes des premiers observateurs, et les réunissant à celles qui sont dues aux progrès des sciences, qu'on parviendra à y voir plus clair ; mais pour cela, il faut se défendre et de l'esprit de système qui égare, et de l'esprit d'orgueil qui fait négliger l'expérience des âges.

MÉMOIRE

Sur la connaissance des Terres en Agriculture.

Par M. Henri PONTIER, Minéralogiste, ancien Inspecteur Principal de la 16.e Conservation des Eaux et Forêts.

QUELLE est l'origine du sol agraire; quelle est la nature des terres qui le composent, quelles sont les propriétés qui le caractérisent, et les qualités qu'il doit avoir pour être propre à la culture? tel est le sujet que nous nous proposons d'examiner.

On a considéré les terres de la surface du globe, comme étant formées par les débris ou détritus des rochers que l'air et l'eau décomposent, et qui sont ensuite dissous et entraînés par les eaux dans les plaines et les vallées.

Cette erreur s'est d'autant plus accréditée, que l'on est naturellement porté à regarder les cailloux que les rivières charrient, comme ayant été détachés par elles de la roche elle-même, tandis qu'il est reconnu qu'elles ne font que mettre à découvert les cailloux anciennement déposés par la mer, et qu'on

trouve aussi isolés, ou en l'état de poudingue, sur les hauteurs voisines, où certainement les eaux des rivières n'ont jamais pénétré.

On n'a point fait attention que les terres se rencontrent sur les montagnes comme dans les vallées et les plaines, et que souvent leurs couches sont recouvertes ou séparées par des bancs de rochers qui portent l'empreinte non suspecte des eaux de la mer.

Ces grands dépôts de coquillages marins qui, comme le falun de la Touraine accompagnent et suivent les couches de terre, et s'y mêlent quelquefois, nous décèlent encore cette origine marine à laquelle nous rapportons la formation du sol agraire.

D'ailleurs, les eaux de sources, comme celles qui viennent de la fonte des neiges, et qui forment les ruisseaux, les rivières et les fleuves, ne peuvent dater que d'une époque postérieure à celle de la formation de nos continens, elles n'ont pu par conséquent transporter des terres, qui existaient auparavant, dans les lieux où on les trouve.

Les continens une fois formés, l'action de l'air, de l'eau, des divers fluides et météores de l'atmosphère, le froid et le chaud, le gel et le dégel, les vapeurs salines ou acides, etc., ont corrodé peu-à-peu la roche de nos

montagnes, dont les débris ont été entraînés par les eaux qui y prennent leur source, comme par celles qui tombent du ciel; et ces débris se mêlant avec ceux qui résultent de la collision des cailloux qu'elles rencontrent, et des terres qu'elles détachent, ont formé des sédimens limoneux dans les divers lieux qu'elles parcourent. On les distingue toujours des véritables terres sur lesquelles ils se déposent, et qui sont aussi reconnaissables que les courans de laves des volcans, autrefois en ignition, qui recouvrent les terres où elles avaient passé.

Les eaux pluviales et les torrens qui leur succèdent, détachent également des lieux penchans et ardus les terres et les pierres, qui vont grossir les atterrissemens dont il s'agit; et c'est ainsi, qu'avec le temps, les montagnes s'abaissent, et les vallées s'exhaussent: mais ces causes secondaires ne font que modifier la surface des continens dans certains lieux circonscrits et bornés, et permettent toujours de distinguer les véritables couches terreuses par leur nature et leurs couleurs variées, et par le mélange des fossiles qu'on y rencontre souvent.

Ces atterrissemens ou alluvions se terminent à l'embouchure des fleuves où ils s'amoncèlent en grandes masses, pour y former

des terrains très-fertiles, tels que ceux de la Camargue et autres. Ils font aussi reculer les eaux de la mer, et lui fournissent en même temps des matériaux, qui remaniés dans son sein, seront employés plus tard à la formation de nouveaux continens, comme le prouvent ceux que nous habitons, qui ont été submergés à différentes époques, à en juger par la nature variée des dépouilles végétales et animales que l'on y découvre, et qui, comme autant de médailles, deviennent la preuve incontestable des différens déplacemens de la mer dans les révolutions que notre planète a essuyées.

C'est à la faveur des débris de rochers dont on a parlé, que naissent ces mousses et ces lichens, premiers linéamens de l'organisation végétale, qu'on aperçoit au pied des monts élevés, couronnés de neiges éternelles. Ces débris, comme l'on voit, quoique privés d'humus, et bonifiés seulement par l'action des élémens qui les ont convertis en terre, n'ont pas moins été propices à la levée des graines de ces plantes : preuve évidente que les terres ne sont point passives ou inertes dans la végétation, comme on l'avait prétendu; c'est ce que nous aurons occasion de développer et de prouver par la suite.

Les terres en général, contiennent les

mêmes principes que ceux de la roche des montagnes voisines, ou de la roche sous-jacente. Elles n'en diffèrent que par leur mode d'aggrégation. Dans les pierres, les molécules terreuses contractent une contexture solide et fixe dans leur combinaison, tandis que dans les terres elles sont mélangées et combinées différemment, de manière à être incohérentes et dans un état de division qui les rend très-poreuses et perméables aux influences de l'air et des divers fluides ou gaz de l'atmosphère ; comme le sont tous les corps poreux ; condition qui devenait nécessaire, pour qu'elles pussent concourir à la végétation.

Quelquefois, mais plus rarement, les terres sont d'une nature différente de celle de la roche du voisinage : ce qui est une nouvelle preuve de la cause que nous leur attribuons, puisque les courans des eaux de la mer ont pu varier selon les circonstances, et transporter de plus loin ces terres étrangères, tandis que les atterrissemens formés par les eaux du ciel et de la terre sont toujours homogènes, et bien remarquables par leur uniformité.

Enfin, les terres qui nous occupent ne se rencontrent pas seulement à la surface du globe, on les retrouve encore dans les fentes

et dans les cavités des rochers : ce qui est une preuve certaine de l'identité de leur origine avec la roche elle-même. On trouve encore dans ces crevasses ou cavités, une terre végétale noirâtre, véritable *humus*, formé par la décomposition des végétaux et des animaux qui ont dû vivre à des époques antérieures à la formation des terres, avant de se décomposer ; ce qui confirme les différentes irruptions des eaux marines que nous avons déjà signalées, et les changemens qui ont dû s'opérer dans la contexture superficielle des continens actuels.

Quelles que soient les causes qui ont présidé à la formation de notre planète, et qui ont donné lieu aux révolutions dont elle a été le théâtre, les faits et les observations que nous venons d'exposer nous paraissent suffisans pour démontrer que les terres, comme les montagnes et les côteaux, ont eu une origine contemporaine, et que, si elles ont éprouvé des changemens extérieurs sur quelques points de leur surface, on doit les attribuer à des causes secondaires, survenues après leur formation.

Mais, quelles sont ces terres qui forment le sol agraire, et que la nature semble avoir choisies de préférence, pour servir de base à l'ensemble majestueux de la végétation qu'elle

offre à nos regards, et qui établit entre le ciel et la terre cette correspondance si utile et si nécessaire pour le maintien de l'ordre et de l'harmonie dans tous les élémens ? Comment parvenir à les connaître, pour apprendre à les bien cultiver ?

L'Agriculture est une science et un art en même temps : comme science, elle exige une infinité de connaissances accessoires que l'on doit acquérir, si l'on veut l'approfondir et la perfectionner.

Elle tient à la Chimie, quant à la composition des terres, à la manière de les amender, à l'analyse de ses diverses productions; à la nature des engrais, et au meilleur mode de les préparer, etc. Elle tient à l'Histoire naturelle, quant à l'origine et à la formation des terres et des pierres qui leur sont mélangées, à leur gissement le plus avantageux, à leur différentes couches, et à la nature de la roche qui les recouvre ou sur laquelle elles sont placées, etc. Elle tient à la Physique générale quant aux phénomènes de la végétation, et aux influences de l'air et des météores, etc. A la Botanique, pour la description des plantes et la connaissance de leurs propriétés. A la Méchanique, quant aux instrumens qu'elle emploie, etc. A l'Hydros-

tatique pour les irrigations, etc. Enfin, à la science de l'Économie rurale, qui a pour objet la bonne administration des terres, le choix des semences, la consommation des récoltes; l'éducation des bestiaux, les moyens de les soigner dans leur maladie, de les multiplier et d'améliorer leurs races; de construire les bergeries, etc.

Mais, considérée comme art, l'Agriculture n'exige que de simples notions de ces sciences. Il faut que l'agriculteur praticien soit en état de raisonner ses opérations et d'en saisir les motifs, de distinguer les meilleurs procédés pour le sol sur lequel il opère; le temps le plus propice pour les exécuter, et qu'il soit capable de diriger les bras destinés à l'aider dans toutes ses opérations. La pratique agricole pourra devenir alors plus utile, même que la science, parce qu'elle aura constamment l'expérience pour guide, et que n'étant plus assujettie à une routine aveugle, elle saisira avec empressement les bons exemples à suivre, et les découvertes que le hasard procure le plus souvent dans les tentatives et les essais que l'on entreprend.

C'est précisément pour la connaissance des terres, qu'il importe le plus d'avoir ces notions; sans elles l'art agricole est borné

à ne les connaître que d'après leurs caractères extérieurs, qui sont les seuls que la pratique puisse fournir ; caractères insuffisans, parce qu'ils sont trop vagues et trop incertains, variant toujours du plus au moins, sans qu'on puisse vérifier en quoi consistent ces différences. Dire, en effet, qu'une terre est forte ou légère, sèche ou humide, froide ou chaude, sabloneuse ou mélangée de gravier, tenace ou compacte, etc., c'est ne rien dire de positif sur ce qu'il y a de plus essentiel à constater, qui est de connaître la nature particulière de chaque espèce de terre, et quelles sont les proportions de leur mélange dans les différens terrains, pour être en état de les distinguer les unes des autres, et de les classer par leurs noms, suivant l'ordre de leur composition. C'est peut-être là une des causes qui ont le plus retardé les progrès de l'Agriculture, dans l'application des procédés utiles et des découvertes nouvelles, par la difficulté qne l'on a eue à concevoir des définitions aussi insignifiantes.

La Chimie ayant pour but la décomposition des divers corps naturels, pour en isoler les principes constituans, et les obtenir dans leur état de pureté ou de simplicité, afin d'en examiner les différences, les propriétés

et les proportions, il est évident que c'est à cette science que l'agriculteur doit avoir recours, pour en obtenir les premières notions nécessaires à l'analyse des terres, sans exiger de lui les connaissances d'un chimiste de profession.

Or, il résulte des différentes analyses chimiques, que le sol agraire, ou pour mieux dire, la terre végétale de ce sol qui en forme la première couche, celle où la végétation s'opère, est composé de quatre sortes de terres pures ou primitives, connues sous les noms d'ALUMINE, de SILICE, de CHAUX, et de MAGNÉSIE, cette dernière étant beaucoup plus rare, et ne se trouvant jamais qu'en petite quantité: qu'en outre ces terres sont presque toujours mélangées avec une autre substance, d'apparence terreuse, appelée HUMUS ou TERREAU, formée des débris ou dépouilles des êtres organisés, végétaux et animaux, qui périssent et se décomposent à leur surface ou dans leur intérieur : elle les rend d'autant plus fertiles qu'elle y abonde davantage.

Voyons donc quelle est la nature particulière de ces terres reconnue chimiquement; quelles sont les propriétés des terrains où chacune d'elles domine, et l'influence respective de l'*humus* sur ces terrains, suivant

la proportion dans laquelle il s'y trouve mêlé; et nous exposerons ensuite une méthode simple et facile, à la portée de tous les cultivateurs, pour les analyser, c'est-à-dire, pour les distinguer les unes des autres.

L'Alumine est la terre pure qui forme la base des argiles ou glaises dont on fabrique les poteries: la Chimie la retire de l'alun, dans son état de pureté. C'est une terre blanche, incombustible, insoluble dans l'eau, soluble par les acides, et non par les alkalis; et qui adhère fortement à la langue. En perdant son eau principe par la chaleur, elle diminue de volume. Calcinée, elle étincelle sous le briquet. Dans son état naturel, elle n'est jamais pure, elle est toujours combinée avec d'autres terres.

Les terrains où elle domine sont appelés argileux, glaiseux, alumineux; ils sont gras au toucher, et forment avec l'eau, une pâte liante, qu'on peut paîtrir avec les doigts; ils répandent une odeur particulière qui se fait aisément reconnaître; ils ont une si grande affinité avec l'eau, qu'ils la retiennent fortement: ce qui est cause que les graines des plantes pourrissent quelquefois dans ces terrains, ou que leurs racines s'y noient.

Lorsqu'ils manquent d'eau, ils deviennent

N 2

compactes, ils compriment les racines, les empêchent de s'étendre et de jouir des bienfaits de l'air ; ce qui arrête la végétation, et fait souvent périr les plantes.

Mais lorsque l'argile se trouve mêlée dans de justes proportions avec les autres terres qui diminuent sa ténacité, et sa trop grande affinité avec l'eau, il s'ensuit que ces terrains mélangés ainsi sont les meilleurs de tous, parce qu'ils n'absorbent et ne retiennent que l'humidité nécessaire, et qu'ils sont pour cette raison, préférables aux terrains siliceux ou calcaires, qui la laissent se dissiper trop facilement.

La Silice est presque toujours mélangée avec l'alumine dans un degré plus ou moins grand de ténuité. On la retire pure du cristal de roche. C'est une terre blanche, insoluble et infusible sans addition. Elle raie le verre et le dépolit par le frottement. En masse, comme dans les quartz, les silex, certains grès, elle étincelle sous le briquet : c'est elle qui forme les verres, étant fondue dans un creuset avec des sels alkalins. La Chimie la range parmi les acides ; elle forme dans la nature, avec la magnésie, le *silicate de magnésie*, que l'on trouve en couches assez épaisses dans l'intérieur de la terre, et toujours associé

avec le calcaire marneux et les marnes argileuses des terrains secondaires.

Les terrains où la silice domine, sont rudes au toucher comme des grains de sable, n'adhèrent point à la langue, s'échauffent facilement au soleil, et se dessèchent promptement. Ils profitent peu du bienfait des pluies, qu'ils ne retiennent pas, et qui leur enlève l'humus soluble qu'ils contenaient; ce qui oblige à leur fournir plus souvent de nouveaux engrais.

Ces terrains, par ces raisons, exigent peu de culture; l'engrais végétal, produit par les plantes qu'on y a semé, et enfoui au moment de leur floraison, est celui qui leur convient le mieux, parce que se décomposant avec plus de lenteur, il dure plus long-temps, et fournit, par sa décomposition, une portion de terre qui bonifie le sol; observation qui s'applique également aux terrains sabloneux-calcaires.

La chaux, chaux vive, n'est jamais pure, mais toujours dans l'état salin, combinée avec différens acides, et principalement avec l'acide carbonique, en état de sous-sel ou de sel neutre. Avec cet acide, elle forme *le carbonate de chaux*, *pierre à chaux* ou *terre calcaire*, si abondamment répandue dans

tous les terrains secondaires. Le marbre, plus ou moins pur, est son état le plus compacte, et la craie, celui où il l'est le moins. Cristalisé en *calcaire spathique*, il se trouve dans presque toutes les époques de formation, mais beaucoup plus rarement dans les roches granitiques et micacées des terrains primitifs.

On la retire pure du carbonate de chaux, par la calcination, qui, en lui faisant perdre son acide carbonique, la fait passer à l'état de chaux vive.

Combinée avec l'acide sulfurique, cette terre pure forme *le sulfate de chaux*, *gypse*, ou *pierre à plâtre* que l'on rencontre dans certains gîtes particuliers des terrains primitifs et secondaires; avec l'acide fluorique, la *chaux fluatique*, qui n'est jamais qu'en petites masses ou filons, et non en bancs considérables, dans tous les terrains primitifs, secondaires, ou de transition; avec l'acide phosphorique, le *phosphate de chaux*, qui est plus rare dans les terres, et qui fait la base de la charpente osseuse des animaux; avec le chlore, le *chlorure de chaux* employé comme sel, et comme amendement en agriculture; enfin, combinée avec d'autres acides, elle devient la base d'un grand nombre

d'espèces minérales de la classe des sels.

La chaux vive est dissoluble dans l'eau, et par son mélange avec le sable calcaire ou siliceux, elle devient propre à faire les mortiers. Selon que les pierres à chaux que l'on calcine sont plus ou moins pures ou mélangées d'argile, de silice ou de magnésie, il en résulte les *chaux grasses*, ou les *chaux maigres* : ces dernières prennent corps d'elles-mêmes par leur seule immersion dans l'eau.

Les terrains, où le carbonate de chaux domine, sont souples au toucher, et adhèrent légèrement à la langue. Ils sont naturellement froids, parce que leur couleur blanche repercute la chaleur et ne la conserve pas. Ils retiennent mieux l'humidité que les précédens, on les cultive aussi facilement, mais il leur faut beaucoup d'engrais, parce qu'ils ont la propriété de les rendre solubles et de les consommer promptement. C'est le carbonate de chaux, mélangé avec la silice et l'alumine, qui constitue les *marnes calcaires* ou *argileuses*, selon que la chaux ou l'argile y dominent. Ces marnes composent des terrains très-considérables à la surface ou dans le sein de la terre, et sont employées principalement à amender les terrains siliceux ou argilo-siliceux.

La magnésie, ainsi que la chaux, n'est jamais pure ; elle est toujours dans l'état salin, ou combinée dans les terres et les pierres qui la récèlent. Avec l'acide carbonique, elle forme le *carbonate de magnésie* ; avec la silice, le *silicate de magnésie*, découvert par Berzelius ; et enfin, avec l'acide sulfurique, le *sulfate de magnésie*, le plus répandu de tous, que l'on trouve, non en masses solides, mais en efflorescence, à la surface de certaines terres et roches, ou en dissolution, dans les eaux de certaines sources ou lacs.

C'est du sulfate de magnésie, qu'on retire cette terre dans son état de pureté. On n'employait autrefois que celui qui nous venait d'Angleterre, sous le nom de sel d'Epsom, employé dans la médecine ; mais aujourd'hui ce sel s'obtient en grande quantité de certaines serpentines des Apennins de la Ligurie; de certains schistes de transition, en Savoie, à la surface desquels il s'effleurit naturellement ; de certaines terres calcaires magnésiennes des bassins houilliers de la France ; enfin, de certaines sources ou lacs, en plusieurs endroits. On grille légèrement ces diverses substances, avant de les lessiver.

La magnésie pure est blanche, insipide, légèrement soluble dans l'eau. Elle est employée en médecine, comme terre absorbante.

Elle n'est jamais seule dans les terres, mais toujours mélangée dans de faibles proportions avec la silice et l'alumine. Elle est plus abondante dans certaines pierres, telles que l'amphibole, les basaltes, et notamment dans les serpentines, les asbestes, les pierres ollaires, le talc et le mica.

Il n'y a point, à proprement parler, de terrains magnésiens ; et là où, cette terre abonde, le sol est stérile, et il paraît même communiquer sa stérilité aux autres terres. Tenant, chimiste anglais, dit avoir observé, que la chaux provenant de la calcination des terres ou pierres qui renferment de la magnésie, devient stérile, lorsque celle-ci égale seulement les deux cinquièmes de la masse totale, et que cette stérilité ne cesse qu'après que cette chaux s'est saturée complétement d'acide carbonique. Il est certain que des collines de serpentine et de stéatite, se trouvent dénuées de végétation.

L'humus ou terreau, l'engrais nutritif par excellence, n'est point une terre, puisqu'on peut le décomposer par les alkalis et par la chaux. C'est un corps noir, gras et huileux, très-pénétré de carbone, propre à se combiner avec les terres, et à devenir soluble dans l'eau, pour être absorbé par les racines,

et servir d'aliment à la plante ; il fait la principale partie de la terre végétale ; il est le résultat de la décomposition des êtres organisés, qui vivent et meurent à sa surface. Chaque année, comme nous le disions dans notre Mémoire sur le Carbone, les racines, les tiges, les branches, les feuilles des plantes fournissent une grande quantité d'humus par leur destruction ; il en est de même des animaux et des insectes, qui pendant leur vie et après leur mort, contribuent à le former par leurs déjections et leurs dépouilles. Les fumiers ordinaires provenant des excrémens et des urines des animaux, mélangés avec de la paille, ou autres matières végétales, forment également par leur décomposition, le terreau dont nous parlons.

Cet humus ou terreau est tellement une des principales causes de la fertilité, que les terres s'appauvrissent et deviennent stériles, en proportion que les récoltes se succèdent sans engrais ; et plus la plante en consomme par sa nature, et plutôt la terre devient stérile.

Il a la propriété de décomposer l'air, et de se combiner avec l'oxigène. Dans cet état, il attire l'humidité, et la conserve comme l'argile, ce qui augmente d'autant sa qualité fertilisante. Il devient alors soluble dans

l'eau, et prend une couleur fauve foncée, comme celle des égouts de fumiers. C'est cette eau, ainsi colorée, qui contient l'humus que la plante absorbe pour se nourrir. Privé au contraire du contact de l'air, il devient insoluble, de manière qu'après lui avoir enlevé sa partie soluble avec l'eau bouillante, ce qui reste, qui est insoluble, acquiert encore la solubilité, si on l'expose de nouveau à l'air. Il est à présumer que les terres étant susceptibles de s'oxigéner plus ou moins, fournissent à leur tour l'oxigène dont l'humus a besoin, pour être rendu soluble. Par l'acte de la végétation, cet humus finit par s'épuiser, ce qui oblige à renouveler les engrais qui le fournissent, pour que la terre continue à jouir de la même fertilité.

Les terrains où il abonde le plus se distinguent facilement par leur couleur noirâtre ou brune, par leur toucher gras, onctueux et moëlleux, et par leur odeur plus ou moins pénétrante. De ce nombre sont : 1.° le terreau végétal, ou cette couche épaisse de feuillages décomposés, qui recouvre les sols des bois que l'on défriche ; 2.° les terrains des prairies que l'on retourne pour les cultiver, qui contiennent également du terreau par les débris des herbes et des insectes qui y vivaient, et par le gazon qui en fournit en se décompo-

sant; 3.° les terrains tourbeux, qui ne diffèrent du terreau végétal, qu'en ce que celui-ci est le produit de la décomposition des feuilles et des plantes herbacées par l'air, tandis que l'autre est le produit des mêmes plantes décomposées par l'eau. Dans cet état, la tourbe seule est infertile, parce qu'elle n'est pas dans un état soluble, mais elle devient bientôt fertile par son exposition à l'air, et notamment par l'écobuage et par la chaux; 4.° la vase des marais et des bassins, formée des débris des roseaux et autres plantes aquatiques; 5.° les limons gras et féconds des fleuves et des rivières, les égouts des rues et des chemins; 6.° enfin, les terres des jardins où les engrais sont le plus souvent prodigués.

Telles sont les différentes terres qui composent, avec l'humus, lorsqu'il s'y rencontre, le sol agraire, par leur mélange et leur combinaison, soit entre elles, soit avec l'humus.

On y trouve bien encore quelques sels et oxides métalliques, d'un usage peu connu; mais ces substances n'y sont qu'accidentellement, et en si petite quantité, qu'on peut les négliger sans inconvénient dans l'analyse de ces terres. Nous renverrons à nous en occuper à l'article des engrais avec lesquels elles paraissent avoir plus de rapport par leur

manière d'agir dans la végétation. L'analyse des terres deviendra ainsi plus simple, moins compliquée, et plus à la portée des cultivateurs, qui ne sont pas censés avoir toutes les connaissances chimiques nécessaires, et encore moins les appareils et les réactifs convenables pour ces sortes d'opérations.

Analyse chimique simple, des terres.

Le procédé d'analyse que nous allons indiquer, se distingue par sa simplicité, et remplit suffisamment l'objet qu'on se propose, celui de connaître la nature des terres que l'on cultive, dans tous les cas de pratique qui peuvent se présenter, et notamment pour les amendemens, lorsqu'il s'agit de bonifier un terrain en y ajoutant les terres qui lui manquent, et en les comparant avec une terre plus fertile du voisinage.

Un creuset, un récipient de verre, de l'eau de chaux, et deux acides minéraux très-connus dans le commerce, l'acide du sel marin (acide hydroclorique), et l'huile de vitriol (acide sulfurique), composent tout l'appareil de nos opérations.

On prend sur divers points de la surface du champ que l'on veut examiner, une cer-

taine quantité de terre que l'on mêle bien ensemble et que l'on fait sécher; on en pèse un demi-kilogramme (vingt onces), on le passe au crible pour en séparer le gravier et les fibres végétales, que l'on pèse séparément, et que l'on conserve pour les mieux examiner.

On met la terre qui a passé par le crible dans un creuset pour faire évaporer son eau d'absorption, qui, d'après la judicieuse remarque de M. Humphry Davi, doit être distinguée de l'eau principe qui entre dans sa composition chimique ; et pour ne pas donner un degré de chaleur capable de décomposer l'humus, il conseille de placer un morceau de bois blanc au fond du creuset, et de cesser de chauffer dès qu'il commence à brunir.

Il pèse alors la terre évaporée, et si le déficit s'élève jusqu'à un huitième pour cent, la terre est très-absorbante et contient beaucoup d'alumine ; si au contraire il ne s'élève qu'à quatre ou cinq pour cent, elle l'est très-peu, et la silice domine.

Quoique ce calcul ne soit pas bien exact, parce que le degré d'absorption des terres dépend autant de leur nature que de leur mode d'agrégation entre elle et l'humus, et de leur proportion, néanmoins il peut suffire, lorsqu'on ne veut connaître que par appro-

ximation et par comparaison, la quantité d'eau d'absorption qu'une terre contient.

Cette terre, dont on a noté le poids, est remise dans le creuset : on la fait rougir, en agitant le mélange avec une verge métallique, jusqu'à ce qu'elle ne fume plus, et que sa couleur noire ait disparu. La diminution du poids, après cette opération, indiquera celui de l'humus.

Si en opérant on sent l'odeur de plume brûlée, c'est un indice certain, dit M. Davi, qu'il contient des matières animales, tandis qu'une flamme bleue et vive indique les matières végétales.

On prend la terre qui reste dans le creuset, dont on connaît la quantité d'eau d'absorption et celle de l'humus, on la laisse refroidir, on la place dans un récipient de verre, dans lequel on verse trois livres d'eau de pluie ou de citerne, en agitant le tout avec une baguette de bois; s'il y a du sable, on le voit se précipiter peu-à-peu, et les terres les plus tenues restent suspendues dans le liquide; on décante l'eau boueuse que l'on verse sur un filtre de papier sans colle; on répète le même lavage pour bien séparer le sable de son mélange avec la terre. L'eau qui passe à travers le filtre, contient les sels qui ont été dissous, et dont on ne tient pas compte,

par les raisons susdites, et l'on a sur le filtre la terre séparée du sable.

On sèche le sable et on le pèse. On y verse peu-à-peu de l'acide du sel marin, et par l'effervescence on s'assure s'il est calcaire. Ce que l'acide n'attaque pas est de la silice, qu'on lave, et qu'on fait sécher en la chauffant fortement dans un creuset, et on la pèse. La différence entre son poids et celui qu'avait le sable, indique la quantité de sable qui a été dissous. Si par contraire l'acide n'avait aucune action sur le sable, on aurait la preuve qu'il est entièrement siliceux.

C'est avec le même acide que l'on analyse le gravier retiré du crible dans la première opération, et que l'on s'assure s'il est calcaire ou siliceux.

On verse ensuite du même acide affaibli dans deux fois son volume d'eau, et en poids double de celui de la terre sur le résidu ci-dessus séparé du sable, et on agite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'effervescence, et tout le carbonate de chaux se dissout avec le peu de magnésie et d'oxide de fer qu'il peut y avoir. On évapore à une douce chaleur la dissolution jusqu'à consistance pâteuse, on délaye dans l'eau, on filtre, et l'alumine reste sur le filtre avec la silice. On lave ce résidu, on le sèche, et on le pèse, et la diminution du poids

poids, indique celui des terres calcaires et magnésiennes dissoutes par l'acide.

Pour les séparer, on verse dans la dissolution de l'eau de chaux claire tant qu'il s'y forme de précipité ; on le ramasse sur un filtre, on le lave, on le sèche, on le pèse ensuite, et l'on a la magnésie. Ce qui manque au poids précédent qui indiquait les terres dissoutes, fait connaître la terre calcaire.

Le fer et le manganèse, s'il y en a, se précipitent avec la magnésie ; on les néglige par les mêmes raisons données, sauf à faire examiner le précipité par des chimistes de profession si on en est bien aise.

Pour séparer de la silice l'alumine restée sur le filtre, on la fait sécher et on la pèse. On prend note du poids et on la place dans une fiole à médecine avec de l'acide sulfurique (huile de vitriol de commerce), délayé dans quatre fois son poids d'eau, et en proportion un peu plus forte que celle du poids de la terre ; on met le tout en ébullition pendant deux à trois heures, l'alumine se dissout, et ce qui reste est de la silice que l'on lave et que l'on pèse après l'avoir desséchée ; son poids défalqué de celui ci-dessus, désigne celui de l'alumine, dissoute par l'aci de.

On récapitule tous ces produits, en com-

mençant par le gravier et les fibres végétales obtenues par le crible, et l'on doit avoir, à quelque différence près, le poids primitif de la terre analysée, parce qu'on a négligé les sels et oxides métalliques, que la terre ne contient jamais qu'en petite quantité; mais cette analyse suffit pour les cas les plus ordinaires de la pratique agricole, où l'on est obligé d'y avoir recours, d'autant plus que ce n'est jamais que par approximation que l'on peut amender les terres que l'on compare.

Le sol agraire peut donc être divisé en trois grandes classes : la première est celle des *sols siliceux* des pays primitifs et de transition;

La seconde, celle des *sols calcaires* des pays secondaires et de nouvelle formation;

La troisième, celle des *sols glaiseux* ou *argileux*, les plus répandus de tous, puisqu'on les trouve dans les terrains de toutes les formations. Aussi observe-t-on que c'est le mélange de l'argile avec les terres calcaires et siliceuses, qui leur donne la consistance nécessaire pour être propres à la culture de la généralité des plantes.

Ces trois grandes classes de terrains peuvent être sous-divisés en plusieurs classes secondaires, selon que le principe qui y do-

mine est de l'argile, de la terre calçaire ou de la silice, ainsi l'on aura :

PREMIÈRE SÉRIE.

1.° *Les terres argilo-calcaires*, graveleuses, pierreuses, ou sabloneuses sans pierre ni cailloux; elles sont plus ou moins grasses et compactes, absorbent plus ou moins l'humidité, et s'endurcissent par la sécheresse, selon que l'argile y domine plus ou moins;

2.° *Les terres argilo-siliceuses*, ou terres fortes des sols siliceux : ce sont les plus productives, surtout quand on peut les amender avec la chaux, ou avec la marne calcaire;

3.° *Les terres argilo--calcaires siliceuses*, ou terres fortes des sols calcaires : elles sont très-compactes, absorbent et retiennent fortement l'humidité, l'engrais s'y conserve plus long-temps que dans les précédentes, mais la marne ne leur convient pas. Ce sont les terres les plus fertiles pour les céréales, lorsque les pluies ne les inondent pas, et qu'il ne règne pas une trop forte sécheresse.

SECONDE SÉRIE.

4.° *Les terres calcaires argileuses* : terres chaudes qui exigent beaucoup d'engrais, parce qu'elles le consomment précipitam-

ment. Si elles sont sabloneuses ou mélangées de gravier, elles sont plus légères et plus fertiles. Ce sont des espèces de marnes naturelles. Elles sont très-multipliées dans le ci-devant pays de Provence;

5.° *Les terres calcaires siliceuses* : celles-ci n'ont pas de corps, et sont en général peu fertiles. Les pluies en enlèvent tous les sucs nourriciers. L'engrais végétal leur convient le mieux. Les terres crayeuses sont de ce nombre;

6.° *Les terres calcaires argileuses et siliceuses :* ce sont des terres fortes, mais à un degré inférieur à celui des terres argilo-calcaires siliceuses, à raison du calcaire qui y domine. Elles sont naturellement très-fertiles, mais elles consomment trop tôt les engrais.

Troisième Série.

7.° *Les terres silico-argileuses*, des sols siliceux : elles sont peu fertiles, à raison du sable qui s'y trouve. La chaux ou la marne leur conviennent très-bien. Si elles contiennent du gravier ou trop de sable, elles sont encore moins fertiles;

8.° *Les terres silico-calcaires*, des sols secondaires : ce sont les plus légéres. On les cultive facilement. L'engrais n'y dure pas. On les améliore avec de la glaise;

9.° Enfin, *les terres silico-calcaires argileuses*, des mêmes sols, qui sont en général, chaudes et légères, et d'une excellente qualité; mais si l'argile y domine sur le calcaire, elles sont alors froides et moins légères. Elles conviennent à presque toutes les plantes.

Il n'est aucune terre qu'on ne puisse ranger dans quelqu'une de ces classes; et cette méthode de classement nous a paru simple, plus facile à comprendre, et par cette raison, préférable à celle qu'a proposée M. de Barbançois, dans les annales d'agriculture, tom. 2, année 1818.

Il ne suffit pas de connaître l'origine des terres, leur nature particulière, et celle des terrains où elles dominent, il ne suffit pas de savoir les distinguer les unes des autres, de les analyser, et de les classer suivant l'ordre de leur composition; un agriculteur doit encore examiner si elles ont des propriétés particulières, capables d'influer dans la végétation, et quelles sont les qualités qui les rendent plus ou moins propres à la culture.

La question de l'influence des terres sur les plantes, est, selon M. Chaptal (1), une des plus importantes et des plus difficiles à traiter. Nous allons essayer de la résoudre,

---

(1) Chimie appliquée à l'Agriculture.

vu les avantages qui peuvent en résulter dans la pratique agricole.

La terre est à l'égard des plantes qui végètent dans son sein, ce que sont l'air ou l'eau pour l'existence et la vie des animaux. Si l'on prive ces êtres organisés de l'élément dans lequel la nature les a placés, ou si l'on substitue à cet élément, les élémens plus simples qui servent à le composer, dans l'un et l'autre cas, ils ne tardent pas à cesser de vivre, preuve certaine de l'influence nécessaire de l'élément dans lequel la nature les a fait naître. Il n'est donc pas surprenant que les plantes ne puissent végéter dans des terres pures, obtenues chimiquement, puisque l'analyse chimique décompose les terres sur lesquelles elle opère, et les met en un état de simplicité, entièrement opposé à celui où la nature nous les offre.

C'est pour avoir assimilé les terres du sol arable avec celles que l'on obtient par les procédés chimiques, que de célèbres agronomes les ont regardées comme étant dans une inertie absolue dans l'acte de la végétation, incapables de fournir aucun principe fertilisant, et ne servant que de support aux plantes, qui ne vivent, selon eux, que de l'air, de l'eau, du calorique, de la lumière,

des différens gaz de l'atmosphère, et du carbone provenant de l'humus.

Cette assertion, soutenue par Humphry Davi, célèbre Chimiste anglais, s'est tellement accréditée et propagée, encore de nos jours, malgré la critique de M. Matthieu de Dombasle, qu'on ne saurait accumuler trop de faits pour la combattre, vu son influence dans la pratique de l'agriculture.

Comment admettre que les terres soient dans un état passif à l'égard des plantes, lorsqu'il est reconnu que même la matière brute, n'est pas dans un état d'inertie absolu, et que dès l'instant qu'elle s'organise pour former les diverses matières employées au développement des germes, elle perd son inaction apparente pour concourir de manière ou d'autre à leur accroissement.

Quoiqu'il soit constaté que les terres obtenues chimiquement sont infertiles, et qu'elles ne peuvent devenir productives qu'autant qu'on les mélange avec du terreau, ou qu'on les arrose avec de l'eau de fumier, ce n'est point une raison pour regarder les terres ordinaires telles que la nature nous les présente, abstraction faite du terreau, comme étant également stériles, puisque les faits nous prouvent le contraire.

Nous avons établi que les terres ont pré-

cédé l'existence des végétaux et des animaux, qui, par leur décomposition, forment l'humus ou terreau ; elles avaient donc toutes les qualités nécessaires à la végétation avant la formation de cet humus, auquel on attribue toute leur fertilité. De nos jours même on trouve des terres, rares à la vérité, qui sont naturellement très-fertiles sans le secours des engrais ; il suffit, pour les bonifier, de renouveller leur surface à l'air par des labours appropriés. Il y a donc d'autres causes indépendantes de l'humus qui peuvent également rendre les terres fertiles.

L'influence de l'air ou des gaz de l'atmosphère pour bonifier les terres par leur combinaison avec elles, est prouvée par beaucoup de faits et d'observations :

1.° Par l'utilité bien reconnue des labours, dont le but est de diviser les terres, de les rendre plus meubles, plus perméables, d'en mélanger les molécules, et de leur faire présenter plus de surface au contact de l'air qui les fertilise ;

2.° Par l'état de mort ou de langueur qui survient aux semences, lorsqu'étant enfouies trop profondément, elles sont privées des influences de l'air et de la lumière ;

3.° Par les avantages que l'on retire dans les plantations des arbres, à creuser, au

préalable, les fosses qu'on leur destine, afin que les terres qui doivent les recevoir, puissent avoir le temps de s'améliorer en absorbant les fluides aériformes;

4.° Par la propriété qu'a l'argile de perdre sa ténacité, de s'émietter en se granulant par le gel et le dégel, et d'augmenter par là de volume et de fécondité;

5.° Par la faculté qui lui fait absorber tous les gaz après avoir été fortement desséchée, et ensuite humectée;

6.° Par la grande fertilité des terrains volcaniques, lorsque les laves se sont décomposées à l'air, et converties en argile, etc. etc.

Tous ces faits, et beaucoup d'autres que l'on pourrait ajouter, démontrent cette influence des principes gazeux de l'atmosphère sur les terres, sans qu'on puisse néanmoins déterminer quelle est la nature de ces gaz, si c'est l'oxigène, le carbone ou l'azote, etc., ni comment ils les pénètrent et se combinent avec elles pour les rendre propres à la végétation.

Mais, en sait-on davantage, quant à l'influence de la lumière et du calorique sur les feuilles des plantes, sur les fleurs et les fruits? On sait, à n'en pouvoir douter, d'après des expériences authentiques, que sans la lumière, les feuilles ne pourraient décomposer l'acide

carbonique de l'air, pour s'en approprier le carbone dont la plante se nourrit, ni expirer pendant le jour de l'oxigène, produit de cette décomposition ; on sait également, que c'est au concours de la lumière et de la chaleur, que les fleurs et les fruits doivent leur couleur et leur parfum : mais on ne saurait en donner aucune explication satisfaisante, fondée sur aucune théorie chimique : Eh ! combien de faits, en physique, comme en morale, qui, quoique certains et vrais, sont cependant inexplicables ?

A la vérité, aucune expérience directe ne prouve, à l'égard des terres, qu'elles influent dans la végétation au moyen des gaz qu'elles récèlent, comme cela a lieu pour la lumière ; mais les preuves de cette influence gazeuse sont si multipliées, qu'elles équivalent à une démonstration. On pourrait la comparer à celle des saisons sur les récoltes : *il vaut mieux saison que labouraison*, dit Olivier de Serres : *annus fructificat, non terra*, suivant un ancien proverbe. Tout le monde en convient, et cependant personne ne peut en donner la raison.

Quoiqu'il soit reconnu par les expériences de M. de Saussure, que les plantes prennent plus de nourriture par leurs feuilles que par leurs racines, on ne peut pas avancer qu'elles

puisent dans l'air tous les sucs nourriciers dont elles ont besoin, puisqu'il est également prouvé que les sucs fournis par la terre ne sont pas moins indispensables, et que sans eux les plantes ne végètent que momentanément et d'une manière incomplète, sans pouvoir se reproduire, comme cela arrive, par exemple, aux bulbes que l'on fait végéter dans l'eau ou que l'on plante dans des terres pures exemptes de tout mélange.

Ainsi, parmi les principes que les terres peuvent fournir aux plantes, certainement les gaz jouent un rôle principal, et ce qui peut contribuer à favoriser leur introduction dans les terres, c'est, la ténuité des molécules de celles-ci qui les dérobe à l'imperfection de nos sens, leur perméabilité qui leur fait remplir les fonctions de tubes capillaires, et leur grande tendance à se combiner entre elles, ou avec l'humus.

Les terres, en effet, dans leur état naturel, ne sont ni pures ni saturées d'oxigène, au point de ne pouvoir contracter aucune autre combinaison, comme le pensait Humphry Davi, elles sont au contraire, mélangées et combinées entre elles d'une manière très-variée, selon les localités, et l'expérience fait voir que le sol agraire, vu la rareté de la magnésie, étant essentiellement composé

de terres calcaires, argileuses ou siliceuses, est d'autant plus fertile, que ces trois terres y sont mélangées dans les proportions les plus convenables pour produire la fertilité: de sorte que de deux champs bien labourés et bien fumés, celui en bonne terre produira toujours plus que celui qui est dans un mauvais fonds ou dans un terrain médiocre, d'où il paraît évident que les terres, par l'acte même de leur combinaison entre elles, acquièrent des propriétés bien opposées à l'état d'inaction qu'on veut leur supposer.

Les terres, indépendamment de leur mélange et de leur combinaison entre elles, ne sont point toujours à l'état neutre combinées avec l'acide carbonique, ou saturées par l'oxigène; la chaux, et la magnésie quand elle s'y trouve, y sont à l'état de sous-sel comme à l'état de carbonate neutre, et quelquefois à l'état de silicate neutre, ou à différens degrés de saturation, selon qu'elles se combinent, ou avec l'acide carbonique, ou avec la silice qui y fait fonction d'acide. La silice peut également se combiner avec l'alumine, et former avec elle d'autres silicates.

Ainsi, tout nous prouve que les terres sont susceptibles de former des combinaisons variées, et principalement avec les gaz de l'atmosphère, comme avec ceux qui se

dégagent de la décomposition des engrais. S'il pouvait encore y avoir du doute à cet égard, d'autres preuves, acheveront de détruire cette prétendue inertie des terres que l'on voudrait faire admettre.

En effet, les terres entrent dans la composition des végétaux comme terres; elles y entrent aussi mélangées ou combinées à l'état de sels avec les substances salines et métalliques que l'on y découvre en les analysant, et elles ont de plus la propriété de rendre l'humus soluble par l'humidité qu'elles renferment, en enlevant l'oxigène à l'engrais, pour mettre à nud son carbone, qui devient alors susceptible de pénétrer par les filières du chevelu des racines. C'est ce qu'une expérience journalière fait voir dans les pays où l'on est dans l'usage de marner les terres et d'employer la chaux vive pour engrais.

La marne et le carbonate de chaux employés pour amender les terres, exercent, indépendamment de leur action mécanique, une action chimique sur l'humus, qui, peu-à-peu se consume et s'épuise pour augmenter la fertilité du sol, ce qui oblige à renouveller plus souvent les engrais qui le fournissent. Cet effet est encore plus sensible avec la chaux vive, parce que n'étant pas neutralisée, elle agit plus promptement et

d'une manière plus efficace. Dans le même temps que ces effets se produisent, la chaux comme la marne et le carbonate de chaux, perdent de leur énergie, s'épuisent également par suite de leur décomposition; une partie est absorbée comme terre, et plutôt ou plus tard, selon le plus ou moins de temps qu'ils employent à produire ces résultats, on est obligé de renouveller ces sortes de marnages, pour continuer à jouir des avantages qu'ils procurent. La nécessité d'y avoir recours se manifeste, lorsque l'on s'aperçoit que les récoltes baissent sans que l'on diminue la dose de l'engrais. Nous nous réservons d'en parler plus amplement à l'article des amendemens.

Toutes les terres peuvent être ainsi absorbées en petite quantité : leur présence est démontrée par l'analyse de la séve et des cendres, que l'on obtient des plantes, après les avoir incinérées. Cette absorption de la terre et de l'humus qui s'opère à notre insçu, sans que l'on puisse la révoquer en doute, est encore prouvée d'une manière en quelque sorte visible dans les vases où l'on fait végéter des plantes avec de la terre mélangée de terreau. On y aperçoit bientôt un chevelu qui entoure la terre du vase, qui s'alonge peu-à-peu, et

devient de plus en plus touffu, et qui finit, à la longue, par s'accroître à un tel point, qu'il prend la place que la terre et le terreau occupaient avant sa formation. Ce fait, que chacun peut observer, vient d'être reconnu comme preuve certaine de l'absorption dont il s'agit, par une expérience toute récente que vient de faire un agriculteur de Bordeaux : M. Reynier a mêlé du sable très-fin dans un vase avec du terreau, et il y a semé une pomme de terre qn'il a eu soin d'arroser. Le sable et le terreau ont fini par disparaître, et les tubercules ont occupé toute la capacité du vase.

Il est donc bien reconnu que les terres influent de plusieurs manières dans la végétation, soit par les gaz qu'elles fournissent, soit en entrant comme terre dans la composition des végétaux, et par la propriété qu'elles ont de rendre l'humus soluble à l'aide de l'humidité qu'elles contiennent. Mais avant d'examiner de quelle manière cette influence s'opère, nous croyons devoir faire observer, quant à la présence des terres dans les plantes, que l'alumine est celle qui s'y rencontre le plus rarement, et en moindre quantité, quoiqu'elle soit la plus répandue, et qu'elle se trouve dans les terrains de toutes les formations : si l'on considère que cette

terre, par sa faculté d'adhérer à la langue, et de se contracter, est la plus hygroscopique de toutes les terres, c'est-à-dire, qu'elle a la propriété d'absorber et de retenir l'humidité sans laquelle il ne saurait y avoir de végétation; si l'on considère qu'elle bonifie tous les terrains, pourvu qu'elle n'y soit pas en trop forte proportion, et qu'elle ménage la consommation de l'engrais, sans diminuer pour cela la fertilité du sol; quand on se rappelle toutes ses autres propriétés déjà mentionnées, on doit en conclure que cette terre mérite d'être distinguée des autres par ses prérogatives, et que son principal rôle doit moins consister à faire partie, comme terre, de la substance des végétaux, qu'à leur fournir les principes gazeux dont on a parlé, avec lesquels elle a plus de tendance à la combinaison que les autres terres.

Voyons à présent comment s'accomplit cette influence des terres que nous avons reconnue.

Nous disons que c'est dans le point de contact des terres avec les extrémités des racines et des filières de leur chevelu, que cette influence à lieu, parce que c'est à ce point, que la force de succion des racines lutte contre celle de la cohésion des molécules

de

de la terre, et que c'est alors que les élémens nutritifs qui s'en dégagent, changent de nature par leur réaction réciproque, ou se modifient avant d'entrer en combinaison pour devenir solubles, et composer la séve dont elles sont le véhicule.

Ce nouveau mode de nutrition des plantes, par le concours de la terre avec les racines, n'avait pu être encore observé, parce que les terres étant considérées comme purement passives dans la végétation, et ne servant que de simples supports aux plantes, on ne pouvait avoir égard qu'à la force d'absorption des racines pour expliquer le mécanisme dont il s'agit.

Ce mécanisme de nutrition devant s'exécuter en même temps que celui qui s'opère par les feuilles, d'après les lois de structure qui font correspondre les feuilles avec le chevelu, et les tiges avec les grosses racines, il est nécessaire de le développer dans tout son jour, pour parvenir à connaître en quoi consiste cette correspondance; comment elle s'exécute par l'intermédiaire de la séve; et quelles sont les causes qui peuvent y mettre obstacle : ce qui nous oblige, pour l'envisager sous tous ses rapports, de remonter aux premiers principes de la physiologie végétale,

seuls capables d'en faire comprendre l'application.

Chaque graine renferme dans ses lobes le fœtus ou embryon végétal qui doit se développer par une racine qui en sort la première, et par une tige qui la suit immédiatement. Cette racine ou radicule, quelle que soit la position de la graine, se dirige toujours perpendiculairement de haut en bas dans la terre, tandis que la tige ou plumule s'élève de bas en haut dans l'atmosphère, en suivant la même direction. On appelle *collet* de la plante le point d'intersection dans les lobes, où la racine commence, et où la tige finit.

On voit par cette direction constante de la tige et de la racine, que celle-ci est destinée à vivre dans la terre, comme celle-là dans l'air de l'atmosphère, pour y puiser chacune en particulier, la nourriture qui est nécessaire à la plante.

Cet ordre de choses peut néanmoins être interverti, puisque, suivant les expériences de Duhamel, on peut, des tiges, en faire naître les racines, et réciproquement des racines, les tiges, en changeant la disposition naturelle de certain végétal, et en le plantant renversé sans dessus-dessous. Cette expérience, plutôt curieuse qu'utile en agricul-

ture, a l'avantage de nous montrer qu'il doit y avoir entre les feuilles et le chevelu, des rapports de structure et d'organisation, qu'il est très-important de connaître.

Ces rapports existent en effet, comme nous allons le démontrer. Chaque plante est recouverte par un tissu cellulaire herbacé qui en forme l'écorce; on distingue dans celle des arbres dicotylédons, l'*épiderme*, *les couches corticales*, et *le liber*. Les mailles les plus extérieures de ce tissu, forment cette membrane demi transparente qu'on appelle épiderme; sous cette enveloppe sont placées les couches corticales plus épaisses, dont les plus voisines de l'aubier prennent le nom de *liber*, à cause qu'elles sont arrangées comme les feuillets d'un livre: l'aubier est cette première couche ligneuse, distincte du liber, qui, peu à peu, s'endurcit et se convertit en véritable bois.

Il résulte de cette description, que le liber est un tissu herbacé qui fait partie de l'écorce sous laquelle il est immédiatement placé; qui touche à l'aubier sans en faire partie; et qui par conséquent ne se convertit pas en aubier, comme on pourrait le croire. L'on peut voir dans la Physiologie végétale de Myrbel, de quelle manière le liber et l'aubier se renouvellent au moyen du *cam-*

bium de Duhamel, substance mucilagineuse de la consistance du blanc d'œuf, produite par une séve très-élaborée, qui suinte des parois du liber et de l'aubier, et qui se change insensiblement en aubier et en liber, en formant un tissu organisé pour chacun d'eux, qui se continue avec l'ancien ; ce qui arrive à deux époques différentes de l'année, au printemps et en automne ; de sorte qu'après chaque séve de printemps et d'automne, un nouveau liber se forme, ainsi qu'un nouvel aubier. Celui-ci remplace le précédent qui se change en bois, et celui-là l'ancien liber qui devient alors couche corticale.

L'arbre, à ces époques, grossit par les nouveaux feuillets du liber et de l'aubier qui y forment des couches circulaires et concentriques, et l'écorce se prête à cette augmentation de volume, parce que les mailles de son tissu s'élargissent en même temps, tandis que l'épiderme qui ne peut prendre de l'accroissement, se fend et se déchire.

Dans les arbrés monocotylédons, comme les palmiers et autres qui n'ont pas une écorce distincte du reste du tissu végétal, le cambium se dépose autour des filets ligneux pour accroître leur pourtour, et il alonge leurs branches et leurs racines en se portant à leurs extrémités : on n'y voit pas des cou-

ches concentriques, ni le canal médullaire avec ses prolongemens, que l'on voit au centre des arbres dicotylédons; la moelle y est disséminée dans toutes les parties de la tige et de la racine.

Dans les plantes annuelles, il est clair que le liber ne se renouvelle pas, puisque chaque année il cesse de végéter, se fane, et meurt avec la plante.

Or, les feuilles et le chevelu, sont des expansions ou prolongemens du liber, d'où il résulte que leur structure est la même.

La nature a doué les appendices du liber d'une force de succion dépendante de leur principe de vie qui leur fait absorber, de l'air, de l'eau et de la terre, les principes dont les plantes ont besoin pour se nourrir, de manière que les feuilles et le chevelu deviennent par là les organes de la nutrition par l'intermédiaire du liber. Voilà pourquoi la nature a fait développer le liber de la tige en surfaces applaties, pour former les feuilles par la division de ses fibres, avec leurs nervures ou côtes, leur queue ou pétiole, et le parenchyme qu'on y observe, afin de leur donner plus de surface aérienne propre à puiser dans l'air les principes dont il s'agit, tandis que le liber des racines se développe à son tour, pour former le chevelu qui s'alonge

en forme de tuyaux ou de filières extrêmement déliées et multipliées, afin d'augmenter le nombre de leurs ouvertures capillaires et inhalantes destinées à extraire du sein de la terre, ces mêmes principes.

Cette propriété absorbante, ou cette force de succion et d'aspiration des feuilles et du chevelu, est bien également commune au liber de la tige, comme à celui des racines, mais on conçoit que l'absorption du liber eût été insuffisante pour nourrir les plantes sans le secours des feuilles et du chevelu qui ont été organisés spécialement pour cet objet. Cependant, on doit regarder le liber comme l'organe le plus important dans la végétation, parce qu'indépendamment de cette propriété dont il jouit, il est en même temps l'organe de la séve qui sert de véhicule à tous les sucs nourriciers, sans laquelle aucun organe ne pourrait exécuter ses fonctions (1).

Les feuilles et le chevelu ont donc des fonctions analogues à remplir. D'où il suit que la terre est, à l'égard du chevelu, ce qu'est l'air à l'égard des feuilles. Ainsi, la

(1) Ce qui prouve que la force de succion se fait par le liber, c'est que la séve monte dans une plante privée de feuilles, de boutons et de racines, et non dans un branche absolument privée d'écorce.

séve qui renferme tous les sucs nourriciers, les distribue au moyen du liber dans toutes les parties de la plante, après avoir reçu dans les feuilles et le chevelu, les élaborations convenables, et avant de pénétrer dans les vaisseaux ligneux de l'aubier. Quant aux plantes sans cotylédons comme les lichens, qui n'ont point de racines proprement dites, leur organisation y supplée : elles ont des suçoirs en forme d'entonnoirs dont les lèvres s'appliquent aux pierres comme aux végétaux, pour en aspirer un suc nourricier, en même temps qu'elles en soutirent de l'air par leurs pores absorbans.

Pour compléter les preuves que nous avons données sur le mécanisme de la nutrition du chevelu, il nous reste à examiner de quelle manière la séve circule ; quelle est la correspondance qui s'établit par son moyen entre les feuilles et le chevelu ; quelles sont les règles à suivre pour maintenir cette correspondance dans son intégrité, lors des semis et plantations ; enfin, ce que l'on sait au sujet des élaborations qu'elle éprouve dans le tissu des feuilles, et quelles sont celles qui s'opèrent dans le chevelu avec le concours des terres.

De quelque manière que la séve circule, que ce soit par l'effet d'une contractilité

organique, ou par l'effet d'une cause purement physique provenant de l'attraction des tubes capillaires, du vide produit par la transpiration des plantes, ou de la dilatation et dégagement de l'air qu'elles contiennent, comme le pense M. Myrbel, il est certain qu'elle monte et qu'elle descend par un mécanisme sur lequel on n'est point encore d'accord. On la voit, en effet, s'élever au printemps, vers les feuilles, pour y recevoir alors des élaborations propres à la reproduction des fleurs et des fruits, et descendre ensuite en août, vers les racines qui s'en nourrissent et lui servent de réservoir pendant l'hiver.

Dans cette saison, la végétation extérieure est suspendue par défaut de chaleur suffisante ; le principe de vie qui n'existe plus dans les feuilles, et qui est sans action dans les tiges, se porte vers les racines où la terre conserve une chaleur supérieure à celle de l'atmosphère, et suffisante pour y entretenir le mouvement organique, et c'est alors que la nutrition s'opère dans les racines par la séve qui y abonde. On les voit en effet grossir et croître, se fortifier et alonger leur chevelu, pour aller chercher leur nourriture et se disposer ainsi à faire pousser la tige avec plus de vigueur lorsque la chaleur du printemps

exercera son action. On vérifie ce fait lorsqu'on recèpe dans une pépinière les tiges des jeunes plants qui ont quelques années de pousse ; la tige qui vient l'année suivante, se développe avec tant d'énergie, qu'elle acquiert une hauteur et une grosseur remarquables, comparées à celles des plants non recepés, que n'en auraient acquises celles qui existaient avant qu'on les recépât.

La structure des racines favorise la propriété qu'elles ont de servir de réceptacle à la séve. La matière ligneuse et la moelle y abondent moins que dans les tiges ; leur tissu ligneux y est plus filamenteux et moins compacte ; et le réseau qui est au centre, étant plus lâche et plus susceptible d'être dilaté, leur permet de servir de réservoir ou de récipient à la séve, pendant l'hiver.

Pour que la séve puisse circuler librement et s'élever des racines dans les tiges, et réciproquement descendre des tiges dans les racines, il faut que la plante soit placée de manière à pouvoir exercer sa force de succion dans toute son intégrité, et entretenir la correspondance qui s'établit entre les feuilles et le chevelu, comme entre les tiges et les grosses racines, à raison de leur structure analogue. Les feuilles, en effet, correspondent avec le chevelu par le moyen du liber

qui les forme, et les tiges correspondent avec le pivot racine-mère et ses branches collatérales, puisque celles-ci grossissent comme les tiges, se bifurquent ou se ramifient comme elles, et qu'elles n'en diffèrent que par leur terminaison en chevelu au lieu de feuilles. Aussi, observe-t-on, dans le cas de maladie de quelqu'une de leurs branches, que celles de la tige qui y correspondent s'en ressentent plus ou moins; et, dans le cas contraire, si elles prennent plus d'embonpoint par un excès de nourriture, les rameaux correspondans de la tige deviennent plus forts et plus vigoureux.

Quant à la correspondance des feuilles avec le chevelu, elle est également sensible, puisque lorsqu'elles tombent par la rigueur de la saison, le chevelu les remplace en continuant à croître et à s'alonger. Si on les enlève au printemps, après qu'elles sont épanouies, la séve fournie par le chevelu se porte vers les boutons qui ne devaient les renouveller qu'au printemps suivant, on les voit grossir et s'ouvrir bientôt pour les remplacer: enfin, si on continue à enlever les nouvelles feuilles, la nutrition ne peut plus se faire comme il convient, faute d'élaboration des sucs nourriciers par les feuilles; la séve qui continue à monter, engorge tous les

vaisseaux, elle fermente, la plante souffre et finit par périr.

C'est de la position du collet de la plante que dérive le maintien de l'ordre établi pour la circulation de la séve. Ce collet est le siége du principe de vie qui se manifeste par la force de succion, d'absorption ou d'aspiration. C'est à partir de ce collet, que cette force s'exerçe et devient si sensible et si énergique dans les feuilles de la tige comme dans le chevelu des racines; il est tellement le centre vital de la plante, que si on coupe la tige d'une plante annuelle au-dessous de ce point, la plante meurt; tandis que si on la coupe au-dessus, la racine pousse une nouvelle tige; c'est encore de ce centre que partent les tiges des plantes vivaces qui se renouvellent tous les ans.

Il est donc important, en agriculture, de faire attention à la position du collet de la plante dans la terre; il ne faut pas qu'il soit trop enfoui, parce que c'est de là que part la force d'aspiration de la tige pour aller prendre sa nourriture dans l'air, et celle de la racine, pour aller la chercher dans la terre. Si la graine est trop enterrée quand on la sème, la tige qui en sort ne peut surmonter la résistance que la terre lui oppose, elle s'épuise par les efforts qu'elle est obligée de

faire, elle succombe et meurt, ou si elle parvient à végéter, elle est toujours faible et languissante.

Si c'est un arbre que l'on plante et que son collet soit trop enfoncé dans la terre, le même inconvénient a lieu ; sa tige qui doit vivre de l'air ; ne peut prendre toute sa nourriture, les racines n'ont plus la même force pour faire monter la séve, et l'arbre languit ou cesse de vivre. Si on enlève la terre qui est en excès sur le collet, l'arbre reprend peu à peu sa vigueur naturelle et tout l'embonpoint dont il est susceptible.

Si la graine au contraire, est trop peu enterrée, l'adhérence de ses racines avec la terre est trop faible, la nutrition se fait mal, le contact de l'air dessèche les racines, et la plante périt. Cela arrive encore par le gel et le dégel qui surviennent aux terres humides : on voit la terre se soulever, et le chevelu s'en détacher ; la végétation s'arrête et l'humidité fait pourrir la semence, à moins qu'il ne soit possible d'y passer le rouleau pour raffermir le sol et le rétablir dans son premier état.

Dans la classe des graminées qui n'ont qu'un cotylédon, le blé, par exemple, pousse de son collet, une racine d'où sort un cercle de chevelu ; mais si le grain est

trop enfoui, le premier nœud de la tige fait fonction de collet, il produit un nouveau chevelu qui remplace le premier, et entretient sa correspondance avec la tige elle-même, qui soutire alors plus facilement les influences de l'air.

Les rejets de souche qui viennent autour des arbres sont toujours placés à peu de profondeur dans la terre : en partant des racines, ils poussent un chevelu qui correspond avec la tige et lui procure plus de vigueur ; s'ils sortent du pied de l'arbre et hors de la terre, ce sont alors de simples bourgeons qui prennent leur nourriture du collet ou de la racine-mère sans produire de chevelu.

Il résulte de toutes ces observations, que l'on ne doit pas enfouir trop profondément les graines que l'on sème, ni le collet des arbres que l'on plante, pour ne pas interrompre le mécanisme de leur nutrition. Mais à quelle distance de la surface du sol doit-on semer ces graines, ou placer le collet des arbres pour en obtenir la meilleure végétation? Peut-on assigner une limite qui convienne à toute espèce de plante? Nous allons voir que c'est à l'expérience que l'on doit renvoyer la solution de ces questions.

Parce que la nature fait naître au milieu du feuillage de nos forêts, converti en ter-

reau, quelques graines parmi le grand nombre de celles qui tombent des arbres et qui sont inutiles pour la reproduction de l'espèce, il ne s'ensuit pas qu'on doive la prendre pour modèle, en fait de semis et plantations, comme vient de le faire un auteur moderne dans un ouvrage *ex professo*, qu'il a publié sur cet objet. Cet auteur prétend qu'à l'imitation de la nature, toute graine, de quelque espèce qu'elle soit, doit être à peine recouverte de quelques lignes de terre lorsqu'on la sème, et il en fait une loi générale pour toute sorte de semis.

Si la nature a été si prodigue dans la production des graines des plantes, comme elle l'a été à l'égard de la fécondité des poissons de la mer, c'est qu'elle n'a pas eu seulement en vue de renouveller l'espèce, mais encore de pourvoir à la subsistance des animaux qui doivent s'en nourrir ; l'homme n'ayant pas ce double objet en vue, cherche au contraire à suppléer par la raison et par l'art, à ce que la nature n'a pas voulu faire ; il prépare la terre pour la rendre plus fertile ; il économise la semence qu'il y répand pour la rendre toute productive bien loin de la prodiguer, et il l'applique entièrement à son usage.

D'ailleurs, les plantes ont reçu de la nature

un principe de vie qui leur imprime un mouvement organique : il tend à faire monter leur tige, à faire descendre leurs racines et alonger leur chevelu. Cette impulsion naturelle est capable de vaincre une certaine résistance que peut leur opposer le sol où elles doivent végéter, surtout lorsqu'il est rendu meuble par les labours, et que par des binages faits à propos, on favorise l'introduction de l'air et du calorique, comme celle des rosées et des petites pluies ; mais dans aucun cas, on ne peut déterminer d'une manière positive la distance qu'il doit y avoir entre le collet de la plante et la superficie du sol, pour en faire une loi uniforme à l'égard de tous les semis, parce que chaque racine, selon sa nature, possède plus ou moins de force d'aspiration, et doit par là même exiger d'être plus ou moins recouverte de terre.

Tout ce qu'il y a de positif à cet égard, c'est que plus les graines des plantes sont petites, moins leur écorce ou enveloppe sont compactes ou ligneuses, moins on doit les enfouir : l'espèce du végétal plus ou moins vivace qui doit en émaner, le genre de reproduction par bouture ou par marcotte, doit également influer sur le plus ou le moins de profondeur à laquelle doit être placé le collet de la plante ou le bourrelet

qui en fait les fonctions ; c'est donc à l'expérience ou à la pratique agricole à le déterminer ; elle seule peut établir des règles à cet égard, d'après les principes que nous avons exposés.

La séve n'est point bornée à faire circuler les sucs nourriciers, tels que les racines et le chevelu les fournissent ; ses sucs parvenus dans les feuilles y sont élaborés de nouveau et mélangés avec ceux qu'elles puisent dans l'atmosphère. Ce sont tout autant de poumons qui respirent et qui font en même temps l'office d'organe secrétoire. Selon les phytologistes, les feuilles, par leur lame ou face inférieure, absorbent tant les vapeurs aqueuses qui s'élèvent de la terre, que celles que l'air contient toujours ; et par leur face supérieure elles décomposent l'air, le gaz acide carbonique qui y est toujours mélangé, avec les gaz impurs azotés, carbonés, sulfurés, et les miasmes putrides et déletères qu'il peut renfermer.

Tous ces gaz sont ensuite décomposés dans le parenchyme de la feuille avec l'eau absorbée ; le carbone du gaz acide carbonique se fixe dans le végétal pour lui servir d'aliment et former le corps ligneux, et en s'unissant avec l'hydrogène et l'oxigène de l'eau,

l'eau, il concourt par des combinaisons variées, à la formation des gommes, des résines, des huiles et des matières extractives. L'oxigène, devenu libre par ces décompositions, se répand en air vital dans l'atmosphère qui se trouve ainsi purifiée, et rendue plus propre à la respiration des animaux.

Mais, pour que les feuilles décomposent l'eau et l'air qui doivent servir de *pabulum* ou d'aliment à la plante, il faut de toute nécessité le concours de la lumière solaire, comme nous l'avons déjà dit; car, pendant la nuit, les plantes vicient l'air par l'acide carbonique qu'elles expirent, et elles inspirent en remplacement, du gaz oxigène de l'air, au lieu de lui en fournir.

Voilà le résumé des connaissances acquises sur l'élaboration de la séve qui s'opère par les feuilles.

Le chevelu qui a la même structure, élabore à son tour les sucs nourriciers, en sa qualité d'organe de la nutrition, mais avec le concours de la terre, qui supplée ici à l'absence de la lumière. Ce concours des terres, que l'on avait négligé d'observer, sur le fondement qu'elles ne servaient que de support aux plantes, est la preuve la plus certaine de leur influence, qui achève de détruire le système erroné de leur prétendue inertie. Sans

ce concours, en effet, la nutrition par le chevelu ne pourrait avoir lieu, parce que les sucs nourriciers ont besoin, au préalable, d'être rendus solubles, pour pouvoir être absorbés par les pores inhalans de ce chevelu, et que ce sont les terres qui sont douées de cette faculté, comme nous l'avons déjà démontré.

Si l'on ignore comment s'opère l'influence de la lumière sur les feuilles, on ne connaît pas mieux la manière d'agir des terres à l'égard du chevelu; on peut cependant en donner une explication propre à le faire concevoir.

La terre contient de l'humidité; elle renferme les différens gaz qu'elle absorbe de l'air et de la décomposition des engrais, ainsi que les substances salines métalliques et terreuses qui doivent entrer dans la composition des plantes. La force de succion du chevelu des racines dans leur point de contact avec les terres, tend à dégager tous ces principes et à vaincre l'affinité qui les retient; ces principes ainsi dégagés, changent de nature, contractent de nouvelles combinaisons, et sont rendus propres à être absorbés par le chevelu, pour former la séve qui doit leur servir de véhicule, concurremment avec l'humidité que les feuilles extraient de

l'air: de quelque manière au reste, que les sucs nourriciers fournis par la terre soient élaborés, il nous suffit d'avoir prouvé que le concours des terres y est indispensable, et qu'il ne saurait y avoir aucun doute à cet égard.

On voit donc, par la réunion de tous les faits que présente la structure et l'organisation des plantes, que les terres, dans leur état naturel et ordinaire, bien loin d'être dénuées de propriétés dans le mécanisme de la végétation, y contribuent par elles-mêmes, par leur mélange et leur combinaison entre elles, par les gaz qu'elles sont susceptibles d'absorber, par leur faculté de rendre l'humus soluble, et par leur concours avec le chevelu dans l'élaboration des sucs nourriciers que la terre fournit.

Les propriétés des terres dans l'acte de la végétation, étant bien constatées, il nous reste à examiner, avant de terminer cet article, quelles sont les qualités qu'elles doivent avoir, pour être propres à la culture et à la végétation.

Les qualités que doit avoir le sol agraire, pour être propre à la culture et à la végétation, sont physiques et chimiques; nous les distinguerons les unes des autres, et nous

en parlerons séparément, pour nous rendre plus intelligibles.

Qualités physiques du sol agraire.

Les qualités physiques, sont : la divisibilité ; la perméabilité ; la consistance ; la profondeur ou épaisseur ; la sécheresse ou l'humidité ; la température, selon les degrés d'élévation au-dessus du niveau de la mer ; l'exposition aux divers points de l'horizon, et la situation en pente ou en plaine.

DIVISIBILITÉ. Une bonne terre arable doit se diviser et s'ameubler facilement avec les instrumens aratoires, afin que les racines et leur chevelu puissent s'y alonger en tout sens.

PERMÉABILITÉ. La terre se laisse facilement pénétrer par l'eau, l'air et les divers gaz de l'atmosphère. On facilite par la culture, la libre circulation de ces fluides, en rendant la terre plus perméable et d'un accès plus facile.

CONSISTANCE. Un bon sol doit avoir assez de consistance pour fournir un point d'appui solide et fixe à la plante, et la mettre à

l'abri des vents et de la gelée. Un sol compacte ne convient pas aux racines des arbres qui sont destinées à grossir, tandis que les plantes qui ont des racines déliées et nombreuses y trouvent le point d'appui qui leur est nécessaire. Ce degré de consistance dépend de la nature des terres et de l'affinité plus ou moins grande de leurs molécules intégrantes.

PROFONDEUR OU ÉPAISSEUR. Elle varie depuis quelques pouces, jusqu'à plusieurs pieds, suivant l'espèce de culture que l'on confie au sol. Six pouces de terre végétale, peuvent, dit-on, suffire à une culture de céréales, tandis qu'il en faut deux à trois pieds pour d'autres cultures. Dans des climats secs, comme ceux de ce Département, la terre végétale, même pour les céréales, doit pouvoir être défoncée de deux à trois pieds de profondeur, si l'on veut avoir de belles récoltes. Par ces minages ou défoncemens, on pratique un réservoir aux eaux pluviales de l'hiver, et on supplée par là à la sécheresse qui règne dans les autres saisons. La raison physique en est toute simple : la couche superficielle du sol étant desséchée par l'ardeur du soleil, s'imbibe de l'humidité inférieure, par l'effet de l'attraction, à

petite distance; l'évaporation que la chaleur opère favorise cette attraction.

La petite culture a singulièrement gagné depuis cette nouvelle méthode; les blés qui ne produisaient que du quatre au cinq pour un, ont doublé dans leur production; et vu sa grande utilité, on est parvenu à en faire l'application à la grande culture, en en simplifiant le procédé, comme nous le dirons ailleurs, en traitant de la culture des terres.

Il est évident, que plus les terres seront meubles à une grande profondeur, plus elles deviendront fertiles: les racines y trouveront toujours plus d'humidité et une plus grande abondance de sucs nourriciers. Mais, pour ne pas mettre obstacle à la force d'impulsion, qui donne à la végétation toute son énergie dans le développement de la tige et dans l'extension des racines, il faut avoir toujours l'attention de ne pas trop enterrer les semences, pour que le collet des plantes qui en naissent soit toujours placé assez près de la superficie du sol, afin que l'oxigène de l'atmosphère puisse l'atteindre.

Si le terrain que l'on possède est composé de couches de terre de nature différente, il résulte de ces minages pratiqués à une profondeur convenable, un mélange utile de ces différentes espèces de terres, qui présentent

alors plus de surface aux influences atmosphériques, et on parvient ainsi à améliorer, avec le temps et les engrais, un terrain qui, sans ce moyen, n'aurait jamais fourni les mêmes produits.

Sécheresse et humidité. Voici les qualités physiques qui ont le plus d'influence sur les plantes. La grosseur et la ténuité des molécules de la couche végétale influe sur le degré de sécheresse ou d'humidité que le sol peut acquérir, selon qu'elle dissipe ou qu'elle retient les eaux des pluies et des rosées. Si cette couche est trop argileuse et qu'elle conserve trop long-temps l'humidité ; si elle est trop sabloneuse et qu'elle la perde trop facilement, ces sortes de terrains seront toujours mauvais pour la culture : les premiers, parce que les racines des plantes s'y noient ou s'y gélent ; les seconds, parce que les eaux des pluies leur enlèvent tous leurs engrais, et qu'ils se dessèchent trop promptement lorsqu'ils sont exposés à la chaleur. Il faut une juste proportion dans leur mélange, pour que le sol puisse jouir de ces avantages, sans en éprouver les inconvéniens.

L'argile étant, de toutes les terres, celle qui possède le plus de force hygroscopique, il est clair que c'est dans la classe des terrains

argileux que l'on doit trouver le plus d'humidité, et par conséquent le plus de fertilité, l'eau étant indispensable à la végétation; de plus, l'argile donnant plus de consistance à tous les sols, leur conserve plus long-temps l'humidité et les engrais dont elle ménage la consommation et la durée.

Les terrains calcaires sont en général fertiles, et les terrains silico-argileux le deviennent par l'addition du carbonate de chaux; mais ce n'est point une raison de conclure que le carbonate de chaux soit la cause de cette fertilité, comme l'assurait mal à propos l'abbé Rosier; cette propriété appartiendrait plutôt à l'argile, si la fertilité n'était pas subordonnée à d'autres causes, comme nous allons le voir bientôt.

Les terres où le carbonate de chaux domine, exigent beaucoup de fumier pour devenir productives, et sont plus sujettes à la sécheresse que les argiles. Des analyses nombreuses ont fait voir qu'une petite dose de cette terre calcaire convient mieux qu'une grande, et que les terres propres à être marnées devaient à peine faire effervescence avec les acides, et ne contenir guère plus de trois parties de terre calcaire sur cent parties de terre argileuse.

Or, les terres de ce Département étant

presque toutes marneuses, ou contenant le carbonate de chaux en excès, il s'ensuit qu'en y employant les marnes calcaires comme engrais ou amendement, on ne ferait qu'augmenter la sécheresse naturelle du climat. La véritable manière de les amender est donc, au contraire, d'y ajouter l'argile qui leur manque.

TEMPÉRATURE SELON LES DEGRÉS D'ÉLÉVATION AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER. La couleur des terres peut influer sur leur température. Les terres noires s'échauffent plus que les autres, et conservent davantage la chaleur : les blanches sont plus froides, parce qu'elles la répercutent; mais, indépendamment de la couleur, le degré d'élévation des terres au-dessus du niveau de la mer, les rend plus ou moins chaudes ou froides, parce que la température va en diminuant, à mesure que l'on s'élève.

La qualité du sol donne aux végétaux cette habitude constante qu'on appelle en botanique habitation ou patrie des plantes. Chaque climat a ses productions suivant sa température; chaque plante a son organisation particulière et ses habitudes propres, provenant des lieux où elles ont pris naissance. Les plantes qui naissent sur les montagnes

en-dessous des glaces éternelles, ne prospèrent jamais dans les plaines ; celles qui croissent au bord de la mer, et qui décomposent le sel marin pour s'en approprier la soude, ne se rencontrent pas, non plus dans les lieux élevés ; la plupart des arbres résineux, tels que les sapins, ne viennent bien qu'à une hauteur déterminée de 6 à 8000 mètres, l'olivier ne dépasse pas 4000 mètres ; les plantes qui ont besoin d'absorber beaucoup d'eau, comme celles qui ont les feuilles larges et molles et le tissu spongieux ; celles qui ont des racines nombreuses et beaucoup de pores corticaux pour faciliter leur transpiration, ne viennent jamais spontanément dans les lieux où la température rend le sol naturellement sec. C'est le contraire pour les plantes qui absorbent peu d'eau, qui transpirent peu, et qui renferment beaucoup de matières charboneuses et résineuses, telles que les conifères ; elles résistent à une température très-froide, tandis que les arbres verts, non résineux, comme les oliviers, gèlent à des degrés peu intenses.

Un agriculteur doit donc s'occuper à connaître les plantes qui viennent d'elles-mêmes, ou de préférence dans le sol qu'il cultive ; et parmi ces plantes, il doit choisir celles qui végètent le mieux, qui sont les plus précoces,

les plus productives, pour les élever de préférence avec celles qui sont de la même famille. Une plante qui végète dans le lieu que la nature a choisi pour lui donner naissance, y prospère avec une double efficacité, elle y trouve la température dont elle a besoin, et les alimens qui lui conviennent le mieux.

Cette observation est d'autant plus applicable à nos contrées, que l'on y est forcé d'exclure de la culture un grand nombre de plantes, et de faire un choix, dans chaque localité, parmi celles que l'on doit préférer; autrement on s'expose à n'avoir que des produits éphémères qui ne payent pas les frais d'exploitation.

Exposition. La qualité du sol qui dérive de l'exposition, ne peut guère se séparer de l'influence chimique des élémens extérieurs de l'atmosphère, qui agissent presque tous à la fois sur les végétaux. L'on peut dire cependant que l'exposition du midi est, en général, plus favorable, parce que c'est là où le calorique, principe du mouvement organique de la vie végétale, exerce toute son action, et que la lumière y seconde avec toute son intensité, l'acte de la nutrition qui s'opère par les feuilles et par les parties vertes de la plante; il est pourtant

des végétaux qui redoutent une trop forte impression de la lumière, qui n'ont pas besoin d'une température aussi élevée, et qui se plaisent aux expositions du nord, du levant ou du couchant; c'est ce que l'expérience apprend tous les jours aux agriculteurs, sans qu'il soit nécessaire d'en citer des exemples.

SITUATION EN PENTE OU EN PLAINE. Ces deux accidens du sol méritent la plus grande attention. Une terre en plaine est, toute chose égale, plus propre à la culture et plus productive qu'une terre en pente exposée à perdre de ses propriétés nutritives, toutes les fois que les pluies surviennent; tandis que les premières se bonifient au contraire par les sucs nourriciers que les eaux leur apportent de toutes les hauteurs voisines.

Les terres des bas fonds sont encore meilleures que celles des plaines, parce qu'elles sont plus riches en substances nourricières, soit pour avoir servi, dans l'origine de leur formation, de séjour aux eaux des lacs et des marais qui y ont déposé leur limon, soit parce que la terre végétale qui les compose se trouve mélangée avec des molécules de terreau, charriées par les eaux, transportées par les vents, et accumulées par le

laps du temps avec les débris des végétaux et des animaux qui y avaient vécu anciennement.

On pourrait bien, me dira-t-on, niveler les terres en pente par des fossés, en formant des ados, ou par des murs bien appropriés : ce dernier moyen, préférable au premier, pourrait se tolérer dans le cas où l'inclinaison du terrain ferait, avec l'horizon, un angle très-obtus, mais on doit toujours avoir présent à la mémoire, le souvenir des suites fâcheuses de l'Ordonnance de Louis XIV, qui autorisa les défrichemens des lieux penchans et ardus de la Provence, à la charge de construire des murs pour le soutien des terres : ces murs, finissent toujours par être mal entretenus, vu le peu de rapport des terres qu'ils soutiennent, et qui sont abandonnées après deux ou trois années de culture; et leurs matériaux entraînés avec les terres par les pluies et les torrens dans les vallées et les plaines, encombrent de leurs débris les meilleurs fonds, et condamnent pour toujours à la stérilité ces lieux précédemment défrichés, en mettant à découvert le roc vif qui, naguères, était encore couvert de verdure. Cette expérience, faite à nos dépens, et dont nous ressentons aujourd'hui les tristes résultats, en voyant la nudité de nos coteaux,

doit nous servir de leçon pour renoncer à jamais à défricher les lieux dont la pente est trop rapide, et nous faire une loi de les laisser en nature de bois, ou à y substituer des bois d'une essence plus productive s'il est nécessaire.

Qualités chimiques du sol agraire.

Les qualités chimiques du sol agraire dépendent moins de la nature des terres, et des proportions de leur mélange, que des influences locales du climat, c'est-à-dire, des influences des divers agens qui composent l'atmosphère.

Comment pourrait-il en être autrement? lorsque l'on voit les plantes vivre de l'air et s'en nourrir principalement, tandis que le sol ne leur fournit qu'un peu de terre et d'humus, quelques sels et oxides métalliques incapables de suffire à leur nourriture, et encore moins de les faire vivre. N'est-il pas évident que l'air, l'eau, le calorique, et la lumière, les divers gaz répandus dans l'atmosphère, sont les véritables agens de la vie et de la nutrition des plantes, tandis que les autres principes décomposés, à l'aide de la lumière, fournissent à leur nutrition? Le concours des terres et des agens atmosphé-

riques est donc indispensable pour donner au sol les qualités propres à la végétation, et nous appellons ces qualités, *chimiques*, parce qu'il y a toujours dans ce concours simultané, une action chimique mutuelle, une véritable combinaison.

Chaque sol exige un climat particulier : Kirwan a observé, que la composition des bonnes terres pour le froment, varie dans divers pays, selon que le climat est sec ou humide, qu'elles contiennent d'autant plus de silice que le climat est plus humide, et d'autant plus d'alumine, qu'il est moins pluvieux ; c'est-à-dire, que le sol est plus hygroscopique dans un climat sec, et moins dans un climat pluvieux, preuve certaine qu'une même plante peut végéter avec le même succès dans des terrains différens, pourvu que le climat soit approprié aux terres qui composent le sol. Ce que dit Kirwan se réalise dans nos contrées ; les terres argileuses y sont les meilleures pour les céréales, parce que le climat y est sec, et par la même raison, les terrains sabloneux y sont inférieurs en qualité.

On voit les oliviers dégénérer, d'après les mêmes influences climatériques ; ceux de la rivière de Gênes, et notamment ceux de Taggia (Commune voisine de San-Rémo),

surpassent en hauteur les plus grands édifices, ce sont de véritables futaies; mais à mesure qu'on s'en éloigne et qu'on s'élève jusqu'aux limites de leurs habitations, ils diminuent de grosseur et ressemblent à des arbustes. C'est par la même raison que les plantes des plaines du nord croissent dans le midi, sur les montagnes où elles trouvent un climat analogue.

Il est donc vrai de dire, que les analyses des meilleures terres que les auteurs nous ont données, ne peuvent convenir qu'aux localités où elles ont été faites, et ne sauraient servir de règle pour les autres contrées où les climats ne sont pas les mêmes. Il faut nécessairement, l'orsqu'on veut amender un sol pour le rendre semblable à celui des meilleures terres du domaine que l'on possède, il faut, dis-je, le choisir à la même exposition et à la même latitude, le composer de terre de même nature que celle que l'on retirera de l'analyse de ces dernières, et l'on sera alors assuré qu'avec le temps, par la culture et par les engrais, on obtiendra un sol en tout semblable par ses qualités chimiques, à celui que l'on veut imiter.

Rien de plus variable, en effet, que ces sortes d'analyses de bonnes terres, données

par

par les auteurs ; M. Thouin, y a trouvé un tiers d'argile, un tiers de silice, un sixième de matière calcaire, et un sixième d'oxide de fer ; M. Cordier, un demi pour 100 de carbonate de chaux, et l'argile et la silice, dans des proportions différentes ; Humphry Davi, trois à cinq pour 100 de ce carbonate ; et M. de Dombasle, de l'alumine et de la silice avec l'oxide de fer, très-peu d'humus, sans carbonate de chaux : d'où l'on voit que si, en général, les meilleurs terrains sont un mélange des trois terres primitives, dans les proportions les plus convenables pour produire la fertilité, ces proportions ne sont pas toujours nécessaires pour l'obtenir ; puisque deux terres, au lieu de trois, peuvent être également fertiles, selon l'influence locale du climat, comme on l'a déjà observé. Il n'y a donc rien de plus certain que cette influence du climat sur les terres ; et comme il importe, en agriculture, de bien connaître les divers agens qui l'opèrent, pour n'être point étranger aux phénomènes de la vie végétale, nous insisterons de nouveau sur ceux dont l'action est permanente et inséparable de l'existence des végétaux ; sur l'air, l'eau, le calorique et la lumière, qui de tous les temps ont été reconnus pour les premiers agens de la végétation ; et nous ne craindrons

pas de nous répéter, lorsqu'il s'agira de joindre à nos premiers détails sur ces agens, les notions et les observations qu'il n'était pas temps alors, ni à propos, de mentionner.

Quant aux autres agens de l'atmosphère, qui sont plus rares et plus variables dans leurs effets, et par cela même moins nécessaires, nous ne ferons que les indiquer. Leur influence locale dans chaque lieu et dans chaque climat, est toujours assez connue, pour que chaque agriculteur puisse en faire l'application aux circonstances des évènemens qui en sont la suite.

L'air de l'atmosphère est un composé d'oxigène et d'azote, dont les proportions sont constantes. Il est décomposé par les germes des plantes, qui en absorbent l'oxigène pour se développer (1). Les parties vertes de la plante, en absorbent aussi pendant la nuit, comme les fleurs et les fruits pendant le jour et la nuit. Ces faits sont constatés par les expériences des auteurs qui ont écrit sur la physiologie végétale.

L'air de l'atmosphère contient habituellement de l'eau qui est rendue sensible par l'hygromètre, ou visible en état de vapeur. Sa

(1) Voyez mon Mémoire sur le carbone.

quantité varie depuis un trente-cinquième jusqu'à un cinquantième, selon sa température. C'est cette eau qui, condensée par la fraîcheur des nuits, produit le serein, les rosées et les nuages.

L'air, surtout dans les régions basses, contient encore plus ou moins d'acide carbonique, et d'autres gaz qui proviennent de toutes les émanations terrestres ; et enfin, plus ou moins de calorique, selon sa température.

Il tient donc le premier rang dans la marche que la nature suit pour opérer la nutrition. Son oxigène est le premier aliment de la vie végétale que le calorique entretient ; l'eau vient ensuite occuper le second rang, en concourant à cette nutrition par sa décomposition avec les autres principes de l'air. De sorte que le calorique est l'agent naturel qui donne aux sucs nourriciers le mouvement et la vie, comme on le verra ci-après.

L'eau qui occupe le second rang dans le mécanisme de la nutrition, est un composé d'oxigène, et d'hydrogène dont les proportions sont sujettes à varier : l'eau étant susceptible de se saturer plus ou moins d'oxigène. Elle tient toujours en dissolution plus ou moins d'air atmosphérique, et du gaz acide

carbonique. Décomposée par les feuilles et par les parties vertes de la plante, elle concourt à la formation des substances extractives, mucilagineuses, sacharines, huileuses et résineuses des plantes. Elle sert de véhicule à tous les sucs nourriciers, et forme la séve qui va les distribuer dans tout le tissu végétal.

Il est évident, que sans eau, il n'y aurait pas de végétation; car, sans la séve, la plante ne pourrait se nourrir. On distingue deux sortes de séve, d'après ce que nous avons déjà dit, la séve du printemps et celle d'août; la première, ascendante des racines aux feuilles, est principalement destinée au développement des feuilles, des fleurs et des fruits; et la seconde, descendante des feuilles vers les racines, est destinée à l'accroissement des tiges, des branches et des racines. Hales, en opérant sur un cep de vigne, avait observé dans sa statique des végétaux, que la séve a une force d'ascension si considérable, qu'elle est capable d'élever et de soutenir une colonne de mercure, à 38 pouces au-dessus de son niveau.

Par la même raison que la séve se forme et se renouvelle sans cesse, il se fait par tous les pores de l'épiderme de la plante, une transpiration sous forme fluide, vaporeuse ou gazeuse, égale à la quantité d'eau

absorbée par les feuilles et les racines, déduction faite de la portion employée à la nutrition ; et pour que cette séve puisse circuler librement, elle a besoin, comme le sang dans les animaux, dont elle remplit les fonctions, d'avoir une certaine température. On conçoit qu'au-dessous de zéro du thermomètre, l'eau devenue solide ne pourrait pénétrer dans le tissu végétal : on ne voit en effet aucune plante dans les régions de la zône glaciale, ni sur les montagnes couvertes de glaces éternelles : d'où il suit que la séve peut se congeler par une température trop froide, comme cela arrive souvent : ce qui occasionne, par la dilatation que la congélation leur fait éprouver, la rupture des cellules et des vaisseaux du liber et de l'aubier qui la renferment, et détermine par là la mort partielle ou totale de la plante. Si, au contraire, la température est trop élevée, le sol se dessèche, ne fournit que peu ou point d'aliment, la plante se flétrit et périt sans ressource, si les eaux du ciel ne viennent pas la rétablir.

Dans nos contrées méridionales, par-tout où le vent du nord-ouest, appelé mistral (*Maëstral*), fait ressentir sa froidure, on est exposé à ces passages subits du chaud au froid qui détruisent en un instant toutes les récoltes

par les gelées intempestives qui surviennent, lorsque la saison est déjà très-avancée, ce qui est cause que les récoltes d'amendes sont toujours mal assurées; que les vignobles ou bourgeons, sont souvent exposés à périr; et que les arbres fruitiers, malgré les soins les plus vigilans et la culture la plus soignée, sont rarement productifs: de sorte que l'on peut dire, que sous le plus beau ciel de la France, l'agriculture y est souvent en souffrance par les intempéries du climat, et n'offre que les apparences des avantages qu'elle promet.

On peut remédier à ces gelées tardives, malheureusement trop fréquentes, en ayant soin de choisir, parmi les arbres à fruit que l'on sème ou que l'on plante, ceux dont la floraison est la moins précoce, et parmi les vignes, les espèces de ceps qui ne bourgeonnent que dans la saison la plus avancée. Les moyens proposés jusqu'à ce jour, tels que la fumée provenant des feux de la paille humide, les aspersions d'eau froide sur les fleurs gelées, sont impraticables dans un grand domaine, et ne peuvent convenir qu'à des jardins fruitiers d'une petite étendue.

On peut encore se garantir en partie des gelées d'hiver; il suffit de ralentir l'ascension de la séve, et d'augmenter la fraicheur au

pied des arbres. Dans cette saison, la température du sol où sont les racines, est plus chaude que celle de l'air de l'atmosphère, à cause de la chaleur naturelle de la séve ou de l'action du calorique qui produit le mouvement organique; cette chaleur ou cette action tend toujours à se répandre dans les tiges pour en développer les boutons et les feuilles. La température froide de l'air extérieur, s'oppose à cette ascension de la séve, resserre les pores par où elle transpire, et l'oblige à redescendre; c'est de cette lutte entre la séve et le froid extérieur, que résulte la suspension de la végétation.

Tant que la plante est dépourvue d'humidité à l'extérieur, et qu'une chaleur trop précoce n'a pas déterminé la séve à se porter dans les tiges et les branches avant l'arrivée du froid, la plante résiste d'ordinaire à la rigueur de la saison. Mais, si une gelée blanche survient, ou si la neige se glace sur l'arbre après s'être fondue, alors l'humidité dont il est imbibé se congèle, distend et rompt les vaisseaux séveux qui la reçoivent, et elle fait d'autant plus de mal, qu'une température plus chaude avait déterminé, avant l'arrivée de la gelée, un engorgement prématuré de la séve; d'où il suit qu'en maintenant l'équilibre entre la chaleur de la séve et le froid

extérieur, on évite une partie des inconvéniens de la gelée d'hiver; l'arbre comme la plante en souffre plus ou moins, mais n'est pas exposé à périr, radicalement, comme cela est arrivé aux oliviers en 1820.

De tous les moyens proposés pour rafraîchir le pied des arbres, et surtout des oliviers, arbre le plus précieux de nos contrées, c'est-à-dire, pour empêcher la trop prompte ascension de la séve, le meilleur de tous, nous a paru consister à mettre des pierres tout au tour du pied de ces arbres. On peut les placer à la surface du sol, et ne les ôter que pour donner à l'arbre la culture nécessaire, ou bien en faire un pavé à un quart de mètre de profondeur, ce qui vaut encore mieux lorsqu'on peut le pratiquer, parce que, dans ce cas, l'arbre profite de ses cultures, sans avoir besoin d'ôter et de remettre les pierres en question.

Quand on considère que les terres caillouteuses conservent la fraicheur dans les temps de sécheresse; que ces terres ne conviennent si bien aux vignes qu'à raison de l'humidité qu'elles y trouvent; quand on voit cette herbe fine qui croît sous les cailloux de la Crau d'Arles, et qui est susceptible de nourrir d'immenses troupeaux : il faut en conclure qu'en adoptant l'un ou l'autre

de ces procédés, selon les localités, on doit en obtenir les bons effets qu'on en attend.

Les inconvéniens de la gelée sont opposés à ceux de la sécheresse : nous avons indiqués les moyens de prévenir les premiers, on peut prévenir les autres, en cultivant de préférence les plantes à racines profondes, telles que le blé, le seigle, et surtout le sainfoin ; parce que le fond de la terre végétale contient toujours un peu d'humidité, et entretient la végétation. On doit encore défoncer le sol pour le rendre perméable aux eaux pluviales, et surtout multiplier le sainfoin, qui est, de toutes les plantes fourrageuses, celle qui résiste le plus à la sécheresse, et qui fournit au froment un engrais moins échauffant que le fumier qui contribue au contraire à augmenter la sécheresse. Nous reviendrons sur cet objet, en parlant des cultures.

On voit donc, d'après l'exposé ci-dessus, que les agens indispensables de la végétation, sont l'air, l'eau et la chaleur ; mais c'est le calorique qui tient le premier rang ; car sans lui, l'air et l'eau n'auraient pas plus d'influence sur les plantes que sur les terres. C'est le calorique qui est la cause première de toute végétation, et de l'organisation des êtres. Chaque semence, chaque espèce de

plante, chaque être organisé, a besoin d'un degré de chaleur particulier. Le calorique embrasse toute la nature, il émane du soleil, d'où il se répand dans l'atmosphère, pour se combiner avec les êtres, et devenir la source des divers degrés de température qui leur conviennent. Sans ce principe universel qui lutte constamment contre la force d'attraction des molécules inorganiques, celles-ci n'auraient jamais pu concourir à former ces êtres par leur réunion. C'est lui qui rend l'eau solide, liquide, ou fluide, selon que ces deux forces, le calorique et l'attraction, dominent plus ou moins l'une sur l'autre. C'est lui, en un mot, qui maintient l'équilibre indispensable à l'existence de tous les êtres.

La correspondance qu'il entretient avec les élémens inorganiques pour leur donner le caractère de vie, nous démontre que cette vie organique, que l'on a tant de peine à définir, n'est autre chose qu'un foyer de calorique alimenté par les élémens de la nutrition, comme autant d'attributs particuliers, différens les uns des autres, selon l'ordre établi par le Créateur, pour la formation et la durée des êtres.

La Lumière. Suivant les plus célèbres Physiciens, l'action de la lumière sur les plantes, résulte des vibrations d'un fluide

éminemment subtil, comme le son résulte des vibrations de l'air. Mais, quoique l'on ne puisse la considérer comme aliment dans la végétation, elle y influe tellement, que sans elle, la plante serait sans couleur, sans saveur et sans parfum. C'est elle qui détermine, dans le parenchyme des parties vertes du végétal, la décomposition de l'acide carbonique de l'air et la fixation du carbone, en même temps que l'émission au dehors de l'oxigène de cet acide, et que pendant son absence, les parties vertes absorbent une certaine dose d'oxigène de l'air. L'on sait encore, qu'elle influe sur l'absorption de la séve et sur la transpiration de la plante, puisque pendant la nuit, et dans l'obscurité, les végétaux pompent peu d'humidité et n'exhâlent point, ou presque point d'eau, tandis que cette évaporation est très-considérable pendant le jour, surtout aux rayons directs du soleil.

Au nord, les plantes privées du soleil, n'absorbent pas autant d'acide carbonique; elles contiennent plus d'eau que celles qui croissent à la lumière; les fibres ligneuses sont plus lâches et ont moins de consistance elles s'étiolent, elles s'alongent pour aller le chercher, en se dirigeant vers le côté où il agit plus efficacement. Les hommes,

comme les animaux, ne sont pas à l'abri de cette influence de la lumière.

Le fluide électrique. Le fluide électrique disséminé dans l'air, a aussi une grande influence sur les plantes, qui n'est pas mieux connue que celle de la lumière. L'eau, en état de vapeur, comme en état liquide, étant le meilleur conducteur de ce fluide, l'expérience fait voir, qu'aussitôt après de fréquentes rosées, la germination est accélérée, et les plantes qui croissent, végètent avec une telle rapidité, qu'elle paraît presque sensible : ce qui n'arrive jamais avec les eaux de source et de rivière; c'est ce fluide qui produit dans l'atmosphère les orages et la foudre qui viennent souvent ravager nos campagnes, depuis qu'on a détruit les arbres des forêts qui, comme autant de paratonnerres, étaient destinés à soutirer et à absorber les élémens de la foudre, et à prévenir la formation destructive de la grêle, en empêchant les vapeurs de s'élever dans les régions glaciales. Il est encore reconnu qu'aux approches des orages, l'électricité accélère la putréfaction.

L'atmosphère en masse, influe encore sur les plantes, selon que les vents sont plus ou moins fréquens et impétueux; les pluies et les rosées, plus ou moins abondantes; les

brouillards et la grêle, plus ou moins fréquens. La plupart de ces causes, qui rendent les saisons si variables dans chaque climat, et qui agissent avec tant d'énergie sur l'abondance et la disette des produits de la terre, peuvent s'expliquer physiquement, suivant qu'elles contrarient ou qu'elles secondent la marche progressive et lente du mécanisme de la végétation. Mais parmi ces causes, il en est qui échappent encore à nos observations, et qui paraissent dépendre d'une véritable action chimique, sur le sol, de la part des agens atmosphériques. Telles sont ces années d'abondance des produits des plus mauvaises terres, comparées à celles de bonne qualité; le développement de certaines mauvaises herbes, à l'exclusion de toute autre, même de celles qui y viennent naturellement.

L'exposé que nous venons de faire des qualités physiques et chimiques du sol agraire, nous démontre que ce sol, en général, contient diverses terres, de l'humus, des sels et oxides métalliques, en dissolution dans l'eau, pour servir à composer la séve, et que tous ces principes ne peuvent agir avec efficacité, que par le concours simultané des élémens extérieurs fournis par l'atmosphère, comme première nourriture. De

sorte que chaque climat, dans chaque localité, influe plus que le sol sur les phénomènes que la végétation nous présente, ainsi que nous l'avons posé en principe: ce qui nous paraît éclaircir tous les doutes qu'il y avait encore à cet égard.

L'auteur de ce Mémoire intéressant et neuf n'a pu voir terminer l'impression de cette première partie d'un Traité d'Agriculture applicable au midi de la France auquel il travaillait depuis quelque temps. Il a succombé sous le poids d'une maladie cruelle, après quinze mois de souffrances continues, et n'a pu corriger que les huit premières pages de cet écrit. Si la providence avait prolongé ses jours, il aurait trouvé le prix de ses longs travaux, de ses recherches et de son expérience en Agriculture, dans le témoignage unanime de satisfaction et de gratitude de ses collégues et de ses concitoyens. C'est un legs utile qu'il a voulu leur faire, prévoyant que la nature de ses maux ne lui permettrait pas de terminer l'ensemble de son Traité. Il s'est hâté de présenter l'histoire de la vie végétale au milieu de tous les symptômes de la mort dont il était menacé.

Une main fraternelle conservera à la postérité la mémoire de Pierre-Henri Pontier, par la Notice détaillée d'une vie remplie d'actes utiles à la Société.

INTRODUCTION

D'un Végétal annuel de la classe légumineuse dans l'économie rustique, indiquée par M. Gibelin, *D. M., Secrétaire perpétuel.*

Un Végétal connu des Botanistes sous le nom de *Vicia Faba Silvestris, flore leguminoso, seminibus nigris, sphœricis, utrinque compressis, hilo albo laterali*, était totalement oublié dans la culture économique. Le hasard à qui on attribue trop communément les découvertes les plus utiles, n'en est le plus souvent que l'occasion : ce n'est que dans les mains d'un observateur attentif, qu'elles peuvent être mises à profit : voici un exemple de cette vérité.

Madame Gibelin, ma belle-sœur, visitant à la fin de mai 1821, un quarré de féves de marais, dans son domaine de la Garde où elle réside habituellement, aperçut deux ou trois plans de féves dont la beauté et la vigueur l'emportaient si fort sur tous les autres, qu'elle en fut frappée, et qu'elle résolut de les marquer pour en conserver la semence. Ce qu'elle fit, en mettant à côté

de chacun une petite perche pour les reconnaître.

Elle fut fort étonnée, en recueillant les semences de ces trois plans, de trouver dans les gousses cylindriques qu'ils produisirent, au lieu de féves ordinaires, des graines rondes, noirâtres, de la grosseur d'un pois-chiche, ayant une petite saillie blanche à l'endroit de leur attache à la gousse. Elle les ramassa avec soin pour les semer elle-même à part vers la mi-octobre, époque où l'on met en terre ces sortes de légumes. Ce semis d'une poignée réussit suivant son attente, et lui procura environ un demi décalitre de graine; et quoique l'hiver eût été rigoureux, elle remarqua que cette nouvelle espèce ou variété de vesses avait beaucoup moins souffert des gelées que les autres; et que, dans tout le cours de leur végétation, elles n'avaient été attaquées par aucune espèce d'insectes, tandis que les féves ordinaires avaient été ravagées par les pucerons.

En octobre suivant, Madame Gibelin sema encore le produit de sa récolte, qui lui fournit en juillet 1823, environ un hectolitre de cette semence. Elle consulta alors ses fermiers sur le parti qu'on pourrait tirer de la multiplication de ce légume. Ceux-ci lui répondirent, que

que cette plante, appelée vulgairement *Diablotin*, qu'elle venait de cultiver avec tant de soin était sauvage, qu'on ne la rencontrait que rarement mêlée avec les féverolles; et qu'au surplus, la graine était rebutée par tous les animaux domestiques. Bien éloignée d'être satisfaite de cette réponse, ma belle-sœur voulut s'assurer par elle-même du degré de confiance que méritaient les assertions de ses fermiers. Elle offrit de ces graines aux pigeons de son colombier, qui, bien loin de les rebuter, se jettèrent dessus avec avidité et n'en laissèrent pas une; la même épreuve réussit complétement à l'égard de la volaille, des cochons, des brebis, des chèvres, et des bêtes de somme. Ce succès, joint à l'abondance du produit de la plante, ainsi qu'à l'avantage de résister aux rigueurs de l'hiver et aux attaques des pucerons, a déterminé Madame Gibelin, à la substituer entièrement aux féverolles ordinaires, tant pour être enfouies comme engrais à l'époque de la floraison, que pour être recueillies en graine, soit pour la nourriture des animaux domestiques, soit pour la provision de la semence.

Voici les procédés que ma belle-sœur suit pour l'employer dans l'exploitation de son domaine. Elle en fait semer en rayons, comme on le pratique pour les féves ordinaires, sur

l'espace de terrain qu'elle y destine. L'époque la plus convenable est du 15 septembre à la fin d'octobre. On bine la totalité dans la saison ordinaire, et après le binage convenable, on fait enfouir ce qu'on destine à l'engrais, au moment précis de la floraison, et non après, parce que, comme le savent tous les Agriculteurs, la grainaison ne s'opère qu'au détriment des sucs de la terre qu'on a en vue d'engraisser. Cette nouvelle culture, n'exclud point, dans son domaine, l'emploi des autres engrais qui sont en usage.

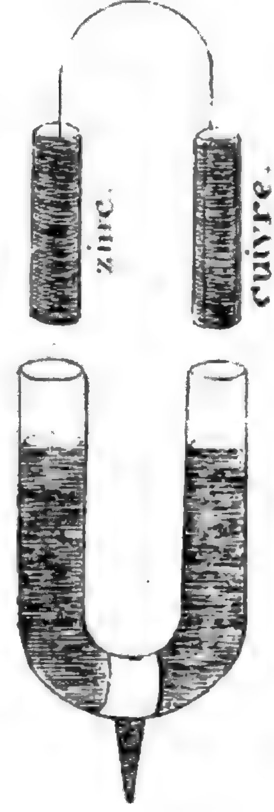
Les Agriculteurs qui voudront introduire dans leur culture, cette plante qui présente tant d'avantages, de profits, et d'économie, pourront s'en procurer chez Madame Gibelin, qui se fera un plaisir de leur en donner des échantillons.

Appareil voltaïque à Cylindre.

F. F.I. F.II. F.III. F.IV. F.V. F.VI. F.VII F.VIII

A B C D

V T G



Lith. de Besson à Marseille.

DESCRIPTION

D'un nouvel Appareil Voltaïque à Cylindre.

Par M. de Castellet, Professeur de Physique et de Chimie.

L'action que la Pile exerce sur elle-même, en vertu des conducteurs humides interposés entre ses élémens, produisant l'oxidation des disques ou plaques métalliques dont elle est formée, il en résulte plusieurs inconvéniens : 1.° son état électrique subit des modifications considérables, qui changent les conditions d'équilibre, et opposent plus ou moins d'obstacles à la conductibilité ; 2.° son action ne pouvant être permanente, son énergie s'affaiblit progressivement, et finit par n'être plus sensible ; 3.° enfin, l'action long-temps continuée, et plusieurs fois répétée des dissolutions alcalines ou acides, détruit à la longue l'instrument, ou du moins ses élémens métalliques. Les physiciens, depuis l'invention de la Pile, ont fait mille tentatives pour remédier à ces inconvéniens. Le liquide n'ayant, selon Volta, d'autre influence sur les

phénomènes, que celle de donner un libre passage au fluide électrique, on chercha à le remplacer par des conducteurs non humides; de là, l'invention des Piles sèches, telles que celles de MM. Hachette, Zamboni, Gautherot, etc. Mais jusqu'ici tous les efforts des physiciens ont été vains pour découvrir des constructions de Pile, dans lesquelles la communication fût établie au moyen de conducteurs parfaitement privés d'humidité; et, si les Piles sèches dont nous venons de parler, donnent des signes non équivoques d'électricité; leur action est si faible qu'elles ne peuvent donner lieu à aucun effet physique, chimique ou physiologique un peu remarquable, tel, que la décomposition de l'eau, les combustions, la commotion, etc.; ce qui les rend, par conséquent, inutiles au physicien et au chimiste.

Il est vrai que depuis Volta, l'admirable appareil que l'on doit à son génie, a successivement éprouvé des modifications avantageuses, et des perfectionnemens importans. Mais tous ces perfectionnemens n'ont pu faire disparaître les graves inconvéniens que nous avons signalés; il en est seulement résulté des appareils d'un usage plus commode, et propres à produire des effets plus énergiques, plus étendus et plus variés. Telles

sont les Piles à auges, les Piles à larges plaques, les batteries galvaniques, etc. On connaît les effets vraiment prodigieux qu'on obtient avec les appareils galvaniques de Cruiskand, de Wolaston. Tout le monde a entendu parler des belles expériences de Pepys, de Ritter, de MM. Davi, Hissinger, Berzelius, etc., mais tous les appareils perfectionnés et employés par ces savans, n'agissent qu'à l'aide d'un liquide acide ou alcalin; ainsi, quelle que soit d'ailleurs la forme de l'instrument qu'on emploie (1), on ne peut jamais faire agir qu'à l'aide d'une dissolution saline, ou d'un liquide acide: d'où il suit que l'action des substances en dissolution dans le liquide conducteur, et celle qu'exerce le liquide lui-même, altèrent les élémens métalliques, atténuent peu à peu les effets électriques, et ne tardent pas à mettre l'appareil hors de service. De là, la nécessité où l'on est, lorsqu'une Pile a servi une ou deux fois, et qu'on veut de nouveau la faire agir, de nettoyer avec soin les plaques métalliques, pour faire disparaître jusques aux moindres traces de l'oxide qui recouvre leurs surfaces, opération qui exige beaucoup de temps et de travail, alors même que l'on fait usage d'un *décapoir*. Je sais, par expérience, com-

(1) Un conducteur humide est toujours nécessaire pour le faire agir.

bien cette opération longue et fastidieuse, qu'on est obligé de recommencer toutes les fois que l'on veut de nouveau faire fonctionner l'appareil, est propre à rébuter un physicien, mais surtout un amateur.

C'est dans le but de rendre l'opération du *décapage* plus facile et plus prompte, que j'ai imaginé l'appareil à cylindre qui fait l'objet de cette notice, et que j'emploie avec avantage depuis quelques années ; du moins dans les expériences ordinaires, et qui n'exigent pas une action très-énergique.

On sait que le célèbre Volta inventa, presque en même temps, deux appareils électromateurs qui, quoique parfaitement semblables dans leur mode d'action, sont cependant très-différens dans la forme ; l'un est la Pile verticale, formée, comme l'on sait, d'un certain nombre de disques de cuivre et de zinc ou d'argent, superposés, et dont tous les élémens ou couples sont séparés l'un de l'autre, par des rondelles de carton ou de draps, imbibés d'une liqueur acide ou alcaline ; l'autre, moins connu, et abandonné depuis long-temps, que son inventeur désigna sous le nom de Pile *à couronne de tasse*, est formé, ainsi que la Pile à colonne, avec des lames de deux métaux différens, tels, par exemple, que le cuivre et le zinc, qui plongent dans des vases remplis de

liquide. Les extrémités plongées de ces lames, sont maintenues à distance, tandis que celles qui sont hors du liquide sont soudées l'une à l'autre. C'est ce dernier appareil qui m'a donné l'idée de celui que je vais décrire, qui n'est même, à proprement parler, qu'un perfectionnement de celui de Volta.

A B C D, est un parallélipipède de bois, sur la surface supérieure duquel, sont fixés, au moyen de gances de laiton à vis, des tubes de verre ou de porcelaine V, V, V, etc., courbés en forme d'U ou de syphon renversés, placés à distance, et dans une direction perpendiculaire au plan A B C D. Chaque syphon contient, dans la capacité de l'une de ses branches, un cylindre solide de cuivre, et dans l'autre, un cylindre pareillement solide, de zinc. Ces cylindres doivent être travaillés au tour, et conserver à leurs extrémités les trous des pointes, afin qu'on puisse, au besoin, les remettre sur le tour : ils doivent être calibrés de manière, qu'introduits dans les branches des syphons, ils laissent autour d'eux assez d'espace pour y verser une quantité suffisante de liquide. Du reste, on les dispose dans l'appareil, suivant l'ordre ordinaire de la Pile, et de façon que chaque syphon forme un de ses élémens ou couples. Ces élémens communiquent entre eux au

moyen de fils de cuivre, F, F', F'', etc., implantés à frottement dans les trous ménagés à l'extrémité supérienre de chaque cylindre, et auxquels il est bon de donner une profondeur de 6 à 8 centimètres environ; les deux fils extrêmes, G, G', doivent être mastiqués dans des petits tubes de verre, T, T', qui, enveloppant une portion de leur longueur, permettent de les tenir dans les mains sans inconvénient. Maintenant, pour faire agir l'instrument, il suffit de verser dans les tubes ou syphons, V, V, V, etc. un liquide acide, ou une dissolution saline; et on peut alors reproduire par son moyen tous les phénomènes galvaniques de la Pile verticale.

Je dois convenir que son action, au commencement de l'expérience, est un peu moins énergique que celle que l'on obtient, à surfaces égales, et avec un pareil nombre d'élémens d'une Pile à colonne. Mais ce désavantage est plus que compensé par la permanence de l'action électromotrice, dont la durée est bien plus considérable que dans l'appareil vertical. Celui-ci présente d'ailleurs un très-grand inconvénient, et qu'il est presque impossible d'éviter: c'est que, pour peu qu'on multiplie le nombre des couples métalliques, la pression exercée sur les rondelles

humides, exprime le liquide dont elles sont imbibées; bientôt ces rondelles desséchées ne conduisent plus qu'imparfaitement, ou même ne conduisent plus du tout l'électricité, et l'appareil cesse de fonctionner. Ajoutons que le liquide exprimé, coulant le long de la colonne, établit des communications entre les disques qui nuisent plus ou moins à l'action électromotrice. Or, aucun de ces inconvéniens n'a lieu dans le nouvel appareil. On peut, au reste, le rendre capable de produire des effets énergiques, soit en employant des cylindres assez longs et assez gros, pour qu'ils présentent beaucoup de surfaces, soit en multipliant leur nombre, soit enfin, en combinant ces deux moyens à la fois.

Lorsque l'oxidation des cylindres a sensiblement affaibli l'action de la Pile, on démonte l'appareil, on remet les cylindres sur le tour, et on les décape très-promptement, et avec la plus grande facilité, soit avec un burin ou une lime, lorsqu'ils sont très-oxidés; soit avec une pierre ponce, ou de l'émeri, lorsqu'ils ne le sont que faiblement.

N'oublions pas de faire observer que la Pile à cylindre, en vertu de l'épaisseur de ses élémens, a une durée infiniment plus longue que les appareils à disques et à pla-

ques, auxquels on ne peut jamais donner une grande épaisseur; et ce dernier avantage n'est pas peu important.

J'ai décrit l'appareil à cylindre, tel que je l'ai fait construire pour mon usage : il serait facile de le rendre plus commode, en le construisant de manière, par exemple, qu'on pût remplir et vider tous les syphons à la fois. Mais, tel qu'il est, je crois qu'il peut remplacer avantageusement, du moins dans la plupart des cas (1), l'appareil à colonne, et même celui à auges. J'ai cru faire plaisir aux Amateurs de Physique, que j'ai ici principalement en vue, en leur faisant connaître un instrument durable, aisé à construire, et qui, joint à l'avantage de pouvoir être décapé facilement, et en très-peu de temps, celui non moins précieux, de posséder une action électromotrice égale et permanente.

---

(1) Il est, je crois, inutile de dire que l'appareil à cylindre ne peut remplacer ceux d'Accum, de Walleston, etc., dans les expériences qui ont pour objet les décompositions des corps, et les autres phénomènes chimiques dus à l'action galvanique. La même observation doit s'appliquer aux cas où l'on désirerait obtenir des effets très-énergiques.

ÉLOGE

De M.[r] *l'Abbé* Roman, *Chanoine de la Métropolitaine d'Aix, et Conseiller honoraire de l'Université.*

Par M.[r] De Montvallon.

Dès l'enfance des nations, on trouve que l'usage de rappeler par des chants ou des éloges, les exploits et les vertus de ces hommes, qui par des talens ou par une valeur peu commune, excitèrent l'étonnement ou méritèrent la reconnaissance de leurs contemporains, fut généralement établi. Les découvertes que les hardis navigateurs firent dans la mer du Sud, nous présentent des peuplades séparées, dès leur origine, du reste du genre humain, célébrant les conquêtes de leurs guerriers et les vertus de leurs chefs, sur le bord de la tombe déjà prête à recevoir leurs dépouilles. Qui se refuserait à reconnaître dans une coutume aussi antique que généralement répandue, un de ces décrets de l'auteur de tous les êtres, dont la sagesse infinie, ne négligeant

aucun moyen de conduire l'homme à la perfection, a voulu, en perpétuant le souvenir des actions de l'homme de bien, le présenter comme un exemple à la postérité.

La civilisation qui, en développant et en perfectionnant nos facultés morales, a malheureusement et souvent corrompu la source dont elles émanent, ne détruisit point un usage dont elle sentit toute l'influence. Ce qui chez les peuples nouveaux n'était qu'une inspiration de l'âme, devint chez les nations dégénérées un devoir politique. Les Grecs et les Romains ne rendirent jamais à la mère commune les restes inanimés d'un homme célèbre, sans que son éloge ne fût prononcé sur la place publique, et l'on vit avec horreur l'adulation et le mensonge, transformer en vertus les vices odieux des tyrans, et de ces perturbateurs des nations, qui, couvrant du masque du bien public, leur ambition et leurs crimes, inondèrent le monde d'un déluge de maux.

La religion chrétienne conserva, consacra même cet usage, et la chaire évangélique retentit chaque jour du récit des actions des Princes qui firent le bonheur de leurs peuples, et de ces hommes modestes qui les édifièrent par leurs vertus.

Les Sociétés Académiques regardèrent

toujours comme un devoir sacré, de jeter quelques fleurs sur la tombe de ceux de leurs membres dont elles ont à déplorer la perte.

C'est ce devoir, Messieurs, que je suis appelé à remplir aujourd'hui. Avant que ma faible voix ait prononcé le nom de celui dont je dois vous rappeler les vertus, la douleur que vous éprouvez, le souvenir que vous conservez de lui, et qui vivra longtemps au fond de vos cœurs, vous font sentir que ce n'est pas son éloge que je vais chercher à tracer; une semblable entreprise serait au-dessus de mes forces. Ne le retrouveriez-vous pas d'ailleurs renfermé tout entier dans le portrait qu'un illustre Romain semble avoir fait de lui, en peignant l'orateur: *Vir bonus dicendi peritus.*

Mais, la tâche que je me propose sera plus facile. C'est en mettant sous vos yeux, dans un cadre à la vérité bien étroit, la vie entière de M.r l'abbé Roman, que je puis seulement m'acquitter de l'honorable mission que vous m'avez imposée. La vérité n'a jamais autant d'éclat, que lorsqu'on la dépouille de toute espèce d'ornemens.

Jacques Roman nâquit à Sisteron le 24 février 1744. Sa famille le plaça de bonne heure au Collége de l'Oratoire à Marseille.

Il y fit ses études d'une manière brillante. Elles furent à peine terminées, qu'il entra dans cette congrégation célèbre qui a donné tant de grands hommes à l'Église et aux Lettres. Il me suffira , pour vous prouver l'estime et la considération dont il jouissait, de vous dire qu'il avait à peine vingt-cinq ans lorsqu'il fut nommé supérieur de la maison de Marseille ; lui seul fut étonné d'un avancement aussi rapide, et que sa conduite et ses talens avaient justifié d'avance. Après avoir gouverné avec sagesse et habileté cette maison, pendant une assez longue suite d'années, le choix de ses chefs l'appela à la direction de celle de Lyon. C'est là où se trouvait M.r l'abbé Roman , lorsqu'éclata cette sanglante révolution, qui, en bouleversant toutes les idées et renversant toutes les institutions, a plongé la France et l'Europe dans un océan de troubles et de maux, et a ouvert un volcan, qui fume malheureusement encore.

Les prestiges qui entourèrent son berceau et qui séduisirent une foule de cœurs honnêtes , ne pouvaient avoir de poids sur un esprit de la trempe de celui de M.r l'abbé Roman. L'exemple même d'un assez grand nombre de ses confrères , (car il faut malheureusement l'avouer , l'oratoire n'a fourni que trop de noms célèbres dans les fastes révo-

lutionnaires) furent sans influence sur lui. Il n'écouta que son devoir. Placé entre sa conscience et l'exil, entre les honneurs et la fatale nécessité de quitter sa patrie, il n'hésita pas un instant, et l'année 1790 n'était point encore écoulée, qu'il sortit de France et se rendit à Turin.

Honoré de l'estime et de la bienveillance du souverain de cette contrée, M.r l'abbé Roman coulait des jours paisibles, qu'il savait partager entre l'étude, les lettres, les exercices de piété et les bonnes œuvres. Le seul délassement qu'il se permettait, il le trouvait dans la société d'un petit nombre de ses compatriotes, dont il adoucissait les maux par son exemple et ses conseils. C'est à cette époque que j'eus l'avantage de le connaitre. Pendant plus de six mois, je ne passais jamais une journée sans le voir; jamais je n'entendis une plainte sortir de sa bouche. Rien ne troublait la sérénité d'une âme, qui semblait n'avoir d'autre patrie que le ciel.

Le trône de Sardaigne fut renversé par le torrent qui semblait devoir engloutir l'europe entière, et M.r l'abbé Roman fut obligé, à la fin de l'année 1798, d'aller chercher un nouvel asile à Livourne et ensuite à Pise. Y conservait-il encore l'espoir de revoir sa

patrie, d'être utile à ses concitoyens : c'est ce qu'il serait difficile de croire, vu la profondeur de l'abîme qui l'en séparait, si nous ne savions, par expérience, que cette flatteuse et consolante espérance soutint toujours les émigrés.

C'était dans le moment même qu'il ne l'apercevait que comme un de ces songes légers et souvent imposteurs, qui viennent s'offrir à l'imagination fatiguée, que le maître de la nature préparait un de ces évènemens extraordinaires, qui frappent d'étonnement les peuples contemporains, et dont les générations futures s'efforcent vainement à rechercher les causes. Fatal aveuglement de l'esprit humain, qui s'obstine à chercher des motifs naturels, à ce qu'il devrait admirer comme un prodige.

Le fils d'un obscur citoyen d'Ajaccio, élevé par la munificence du meilleur des Rois; placé par lui dans un régiment d'artillerie, après avoir parcouru tous les grades de la milice avec une rapidité dont les révolutions offrent seules l'exemple, avait été porté au commandement des armées françaises. Devenu général à un âge où les autres commencent à peine à apprendre l'art de conduire les troupes, sa carrière ne fut qu'une longue suite de triomphes. L'Italie entière soumise

soumise à ses lois, les redoutables armées autrichiennes défaites, humiliées, anéanties, leurs débris refoulés dans les Provinces reculées de l'Empire, la paix dictée par le vainqueur à Campo-formio, ne furent que le prélude des exploits d'un mortel destiné à offrir au monde le modèle du plus haut point de gloire où peut parvenir un homme, et de la plus épouvantable chute qui puisse l'en faire descendre.

Éternel ennemi du repos, Bonaparte, après avoir rendu la paix au Continent de l'Europe, vole à la tête de ses vieilles légions, à la conquête de l'Egypte. Privé de sa flotte, dans l'impossibilité de recevoir aucun secours, absolument livré à lui-même, sa marche n'est qu'une suite de victoires, et l'Angleterre tremble déjà de voir tarir la source de sa puissance. C'est au milieu de ses conquêtes qu'il abandonne tout à coup son armée; qu'il traverse une mer que couvrent les vaisseaux Anglais, sans être arrêté par un prodige extraordinaire que nous devions malheureusement voir se réaliser une seconde fois. Il aborde les côtes de Provence. Loin qu'on lui demande compte de l'armée qui lui fut confiée, il s'avance triomphalement vers la capitale, et va s'y asseoir sur le trône, sans trouver d'obstacles. La victoire, fidèle

à sa voix, vient planer de nouveau sur nos étendards qu'elle avait momentanément abandonnés, et les phalanges étrangères reculent encore devant lui.

Le nouveau Souverain des Français connaissait trop bien les hommes et l'art de les gouverner, pour croire que la puissance du sabre, qui établit les empires, pût suffire pour les consolider, et ses idées se portèrent nécessairement d'abord sur les deux plus puissants leviers qui agissent sur les peuples, la religion et l'enseignement public. Les proscriptions cessèrent. Les temples furent rouverts; le culte de nos pères fut rétabli, si non avec la majesté qu'il avait autrefois, du moins avec assez de pompe pour imprimer le respect aux peuples. Le vénérable successeur du vertueux Belsunce fut appelé au gouvernement de l'église de Paris.

Il était indispensable de changer l'instruction publique. L'enseignement destiné à produire de farouches républicains ne pouvait convenir aux sujets d'un despote. L'Université fut fondée sur de nouvelles bases. Un choix si parfaitement bon, qu'il reçut l'approbation de tous les partis, plaça à sa tête M.r le Marquis de Fontanes. La France n'oubliera jamais tout ce qu'elle doit à ce grand homme; sa mémoire passera à la pos-

térité avec le souvenir du bien qu'il a fait à la patrie, et de celui qu'il aurait pu lui faire, sans les entraves mises à son pouvoir.

Une ère nouvelle s'ouvrit pour M.r l'abbé Roman. Ancien ami de Monseigneur le Cardinal de Belloy, honoré de l'estime particulière du Grand Maître, une carrière brillante devint nécessairement son partage. Son excessive modestie lui eût sans doute fait préférer une heureuse obscurité : sa vie nous en fournira la preuve évidente. Mais, celui qui avait tout sacrifié à sa conscience, pouvait-il ne pas se sacrifier lui-même à sa patrie.

Rentré en France dans le courant de l'année 1802, il fut créé Chanoine de la cathédrale de Paris. Ce titre honorable ne pouvait être pour lui le signal du repos, il fut nommé, dès l'année suivante, proviseur du Lycée de Marseille. Il rentra, avec plaisir, dans une carrière où ses premiers succès devaient lui persuader qu'il faisait le bien. Ce motif fut constamment son unique ambition.

Mais, hélas, combien d'obstacles allaient s'opposer à ses vues. Des maîtres qui ne se trouvaient liés entre eux ni par la conformité des doctrines, ni par celle des opinions, osons même ajouter, encore plus divisés par leurs croyances; une jeunesse indocile, et malheureusement corrompue, l'athéisme hau-

tement professé et avidement accueilli; les cérémonies augustes de la religion devenues l'objet de la dérision, et le sujet des plus révoltants sacri[illegible] Que pouvaient contre un pareil débordement, les vertus, la fermeté d'un seul homme. Je fus à cette époque voir M.r l'abbé Roman, chargé de lui confier un jeune homme appartenant à l'une des plus illustres familles de l'Italie; je me vis forcé d'entrer avec lui dans une foule de détails qu'il ne m'est pas permis de vous retracer, mais qui vous prouveraient le courage avec lequel il essayait d'opposer une digue aux désordres, et combien son âme eut à souffrir dans une pareille lutte; lassé enfin d'être le témoin des maux auxquels il ne pouvait apporter de remèdes, il retourna à Paris, où il fut nommé, en 1804, Archiprêtre de Ste-Geneviève, et, en 1805, Official métropolitain.

Il n'entre point dans mon sujet de vous entretenir de la manière distinguée avec laquelle M.r l'abbé Roman s'acquitta de ces dernières fonctions. Leur nature même les dérobe à nos regards. Mais je dois vous le montrer à la tête du clergé de Ste-Geneviève. Cette époque de sa vie fut trop difficile et trop brillante, pour ne pas mériter toute votre attention.

La piété de Louis xvi avait élevé un temple magnifique à la patronne de Paris.

La révolution, dans sa rage impie, substitua aux reliques de la modeste vierge de Nanterre, les restes odieux de l'infâme Marat, et de quelques autres monstres. Napoléon, par une suite de ce système de mélange et de fusion qui signala les premières années de son gouvernement, rendit le temple au culte catholique, et voulut qu'il servît de sépulture aux grands de son empire.

Forcé de prononcer l'oraison funèbre de tous ceux dont les dépouilles venaient successivement occuper la place qui leur avait été marquée, M.r l'abbé Roman se trouvait placé entre deux écueils également difficiles à éviter. D'un côté, un gouvernement soupçonneux et despotique exigeait que l'on considérât comme vertueuses, toutes les actions qui lui avaient été utiles; de l'autre, le sentiment de sa propre conscience, et le scandale que ses paroles n'auraient pu manquer de produire, enchaînaient sa voix. Il fallait autant de vertus que de talents pour surmonter de pareilles difficultés. Il prononça plusieurs discours remarquables par leur élégance, leur à-propos, et l'esprit de modération et de sagesse qu'exigeait le ministère qu'il avait à remplir. Les journaux en firent souvent l'éloge. Le gouvernement ne s'en trouva point offensé, et l'édification publique en fut le résultat.

L'impossibilité où il s'était trouvé de continuer les fonctions de proviseur du Lycée de Marseille, ne pouvait être considérée comme une renonciation à l'enseignement public. M.r de Fontanes connaissait trop bien le mérite d'un pareil coopérateur, pour le laisser long-temps dans l'oubli, et dès que sa sagesse eut amené dans l'Université, les améliorations si ardemment souhaitées par les pères de famille, il confia à M.r l'abbé Roman les importantes fonctions d'Inspecteur général. Ce fut, en 1807, qu'il en commença l'exercice, et les diverses Provinces qu'il parcourut rendent trop de justice à son zèle, à son activité et à ses talens, pour que j'entreprenne d'en faire l'éloge.

Enfin, en 1811, il fut élevé au rang de Conseiller de l'université. Ce poste éminent, récompense de ses longs travaux, est le rang le plus élevé où l'on puisse parvenir dans cette carrière, et sa nomination fut considérée comme un gage du retour aux bons principes et aux saines doctrines.

Cependant, les infirmités que l'âge traîne à sa suite, et qui sont presque toujours l'indispensable conséquence d'une vie pleine de travaux et d'inquiétudes, commencèrent à avertir M.r l'abbé Roman que le repos lui devenait nécessaire. La crainte qu'elles ne fussent un obstacle aux devoirs qu'il avait à

remplir, le détermina à donner sa démission. Il obtint une honorable retraite.

L'attachement à son pays, qualité qui distingue éminemment les Provençaux, lui fit tourner les yeux vers les champs paternels. Il y était également attiré par un motif bien puissant sur son cœur, la présence d'un neveu et d'une nièce, qu'il aimait comme ses enfants, qui l'ont soigné comme un père chéri, et que sa perte a rendus inconsolables. Il permuta donc son canonicat de Paris, et vint s'établir à Aix, pour y jouir enfin du repos.

Il ne pouvait y rester ignoré. Vous vous empressâtes de l'inscrire au nombre de vos Membres résidants, et bientôt après vous lui décernâtes l'honneur de vous présider. Ce n'est point à moi à vous rappeler le zèle, les talents supérieurs qu'il développa pendant sa présidence, l'éloquent discours qu'il prononça dans votre séance publique. Le sentiment que j'éprouve en ce moment, est celui de ma propre faiblesse, et du regret de ne pouvoir ressembler à un prédécesseur aussi distingué, que par l'attachement et la reconnaissance que m'inspire la Société qui ne m'a pas jugé indigne d'occuper sa place.

Les infirmités s'accumulaient sur la tête de M.r l'abbé Roman, sans pouvoir altérer la sérénité de son âme. Déjà, depuis long-

temps nous étions privés du bonheur de le voir assister à nos réunions. Sa vue s'affaiblissait par degrés. Il avait fini par être privé de la plus grande jouissance qui pût rester à un homme qui pendant toute sa vie avait fait, de l'étude, sa plus douce occupation. Il ne pouvait plus lire. La religion lui restait, elle lui suffit. Des lectures pieuses qu'il écoutait avec recueillement, des méditations continuelles, occupèrent les derniers temps d'une vie si bien employée. Son humilité excessive le porta à détruire des manuscrits précieux, fruits de ses travaux et de ses veilles. Nous devons déplorer, Messieurs, une aussi grande perte. Vainement M.r l'abbé Roman crut pouvoir anéantir les titres qu'il avait à l'estime et à la reconnaissance de ses contemporains. Le souvenir de l'homme vertueux survit à tous les âges. Celui que nous regrettons s'endormit dans la paix du Seigneur, le 7 juin 1823, dans la quatre-vingtième année de son âge. Son nom sera béni par tous ceux qui lui durent les principes et les talents qui ont marqué leurs places dans la société. Il sera précieusement conservé par nous, comme un de ceux qui illustrèrent le plus notre Société.



ANALISE
D'UN CALCUL URINAIRE,

Par M.r Icard, Pharmacien.

Lorsque par leur séjour prolongé dans la vessie, les calculs urinaires sont parvenus à une certaine grosseur, ce n'est qu'au moyen d'une opération douloureuse, qui expose les jours des malades aux plus grands dangers, qu'on parvient à les en délivrer. Afin de les soustraire à cette cruelle opération, on a cherché, et l'on a cru avoir trouvé, des remèdes doués de la faculté de les attaquer, et même de les dissoudre. L'expérience et le temps n'ont jamais sanctionné ces prétendues découvertes, et les lithontriptiques les plus merveilleux, n'ont jamais été que ceux qui venaient d'être inventés tout nouvellement. Il a donc fallu s'en tenir à l'opération de la taille, connue et pratiquée depuis si long-temps (1), ou bien, employer

(1) Elle était connue du temps d'Hypocrate, « *qui* » *regrettait vivement de n'avoir pu affranchir l'hu-* » *manité de la nécessité de cette opération.* » Rapport fait à l'Académie royale des sciences, par M. Perey.

le procédé du broyement de la pierre dans la vessie (1), tout nouvellement mis à jour par le docteur Civialle ; heureux encore, si par ces périlleuses opérations l'on parvenait à délivrer les malades de toute crainte pour l'avenir ; mais il n'en est point ainsi : la formation d'un nouveau calcul est assez fréquente chez les personnes qui ont été opérées, et on en a vu souvent dans la dure nécessité de supporter plusieurs opérations.

Il faut, pour éviter cette cruelle récidive, que le médecin remonte aux causes du mal, et qu'il parvienne à les détruire, et c'est pour y parvenir, que le flambeau de l'analise chimique lui est de la plus grande utilité ; en effet, une fois qu'il connaîtra la nature du calcul, les détails de la composition, ainsi que les circonstances dans lesquelles il a pris naissance, il pourra s'expliquer la théorie de sa formation, et s'opposer par un traitement convenable, à sa régénération.

C'est afin d'atteindre ce but et pour seconder les intentions de l'un des opérateurs les plus distingués de notre ville, que nous nous sommes occupés d'analiser un calcul qu'il a extrait de la vessie d'une femme, pendant

---

(1) La Lithotritie.

le courant de l'été de 1826 (1). Ce calcul pesait huit grammes, ou près de trois gros, ancien poids d'Aix. Il avait la forme et la grosseur d'une belle amande encore entourée de son péricarpe, (voyez fig. 1). Il était recouvert d'une couche d'un blanc grisâtre et aqueuse que l'on en détachait facilement.

---

(1) Au moment où nous tracions ces lignes, M. Magendié, l'un de nos plus célèbres physiologistes, communiquait à l'*Institut* une note à l'appui de son opinion, sur les rapports qui existent entre la nature des aliments dont on se nourrit, la quantité et la qualité des boissons, et la composition de l'urine, entre cette composition elle-même et la nature des graviers qui s'échappent des voies urinaires, dans la maladie nommée gravelle, et termine ainsi son importante communication. « On voit quelle utilité on pourrait » retirer de la connaissance de la composition chimi- » que des concrétions urinaires et de leur origine, et » de quelle importance il serait aussi pour les calcu- » leux qui se font opérer par le broyement, ou au- » trement, de faire analiser les pierres que l'on extrait, » et de remonter à l'origine de leur formation. Alors » seulement ils pourraient espérer de guérir complè- » tement d'une maladie pour laquelle l'extraction des » pierres de la vessie, n'est qu'un dangereux palliatif » qui les laisse, ainsi que l'expérience le démontre » tous les jours, exposés à toutes les chances de la » récidive; cette lacune de la science mérite de fixer » l'attention des physiologistes et des médecins. » Gazette de santé, 25 janvier 1827.

Au-dessous de cette première couche, on en voyait une autre plus compacte, blanchâtre et légèrement mamelonnée. L'on apercevait sur l'une et l'autre de ces couches, des points brillants cristallins.

Il a été scié dans le sens de sa longueur, et l'on a distingué trois noyaux différents, d'une teinte jaunâtre, liés ensemble par la même substance que celle des couches supérieures. L'on a brisé l'une des deux sections, et l'on a pu reconnaître qu'elle était composée d'un nombre assez considérable de petits noyaux circulaires qui paraissaient former à-peu-près la moitié de la totalité du calcul.

Au moment de son extraction, il était assez pesant; mais par le laps de temps et son exposition à l'air, il est devenu léger et poreux. Sa pesanteur spécifique était de 1080, l'eau distillée prise pour 1000. Par son immersion dans l'eau, il a laissé dégager des bulles d'air, et il a augmenté de 0,05 en poids.

Trituré dans un mortier de verre, il a fourni une poudre d'un gris jaunâtre, qui laissait dégager une odeur très-prononcée, d'urine corrompue.

I. Un fragment exposé à la flamme d'un chalumeau, a laissé dégager de l'ammoniaque.

II. Cent parties de sa poudre calcinée dans un creuset de platine, ont brûlé à la manière des substances animales, et répandant une forte odeur de cornes brûlées, et ont laissé après une longue incinération, un résidu de 0,10. Nous rendrons compte plus bas de l'examen de ce produit.

III. Cent autres parties également mises en poudre très-fine, ont été traitées par soixante mille parties d'eau distillée. Avant d'être portée à l'ébulition, cette eau laissait dégager un grand nombre de bulles, et répandait une odeur urineuse très-prononcée, dans laquelle on ne distinguait pas celle de l'ammoniaque. Au moment de bouillir, les écumes qui se sont élevées au-dessus de l'eau et qui ont clarifié le liquide, ont indiqué l'existence d'une petite quantité d'albumine. Le calcul s'est dissous presque en totalité dans le liquide bouillant. Par le refroidissement, il y est resté suspendu sous forme de paillettes micacées, ou bien s'est déposé sur les parois du vase qui le contenait. Jeté sur un filtre, ce produit avait tous les caractères de l'urate d'ammoniaque, avec excès d'acide urique; broyé avec la potasse caustique, il a laissé dégager de l'ammoniaque. La dissolution de ce calcul dans l'eau distillée, fesait passer au rouge le papier bleu de tournesol; évaporée

après avoir été filtrée, elle a laissé un résidu de 50 parties : ce qui prouve que la presque totalité de ce calcul est soluble dans à-peu-près cent mille parties d'eau froide, et que l'eau bouillante en dissout le double de cette quantité. Ce résidu desséché contenait une petite quantité de mucosités animales.

IV. Cent parties ont été traitées par mille parties d'alcool à 39°. Porté à l'ébulition cet alcool est resté incolore. Mis à évaporer, il s'est coloré en se concentrant, et il a laissé un résidu d'un brun rougeâtre, d'à-peu-près deux centièmes, déliquescent, rougissant le papier de tournesol, et répandant une odeur urineuse. Nous estimons que ce résidu, composé de l'urée qui colorait l'acide urique, était rendu acide par quelques millièmes de ce dernier.

V. Les quatre-vingt dix-huit centièmes inattaqués par l'alcool, ont été traités par une lessive de potasse caustique étendue d'eau. Ils s'y sont dissous presqu'entièrement, en dégageant une quantité notable d'ammoniaque.

La partie insoluble composée de phosphate de chaux, sous forme de molécules blanchâtres et de magnésie, sous forme d'un nuage léger, a été recueillie sur un filtre. Elle pesait quatre centièmes.

un creuset de platine (1), verdissaient le sirop de violette. Ils ont été traités par l'acide acétique faible, s'y sont dissous sans effervescence, et ont laissé deux centièmes de résidu. La dissolution traitée par le carbonate de potasse a donné un précipité de huit centièmes de magnésie, et les deux centièmes insolubles dans l'acide acétique, se sont dissous complètement dans l'acide muriatique.

En rapprochant les caractères physiques du calcul qui a été soumis à notre examen, des produits de notre analise, il est évident que les noyaux jaunâtres qui en occupent le centre (voy. la planche, figure 2), sont composés d'acide urique coloré par une petite quantité d'urée, et que les couches supérieures qui les enveloppent, ainsi que le ciment qui les unit, sont composés d'urate d'ammoniaque, de phosphate ammoniaco-magnésien et d'une petite quantité de phosphate de chaux, le tout lié par des mucosités animales et un peu d'albumine, dans les proportions suivantes :

Acide

(1) Voyez le §. II.

La dissolution alkaline a été décomposée par l'acide hydro-chlorique. Le précipité blanc laiteux, séparé par le filtre et desséché, pesait 0,65. Il avait tous les caractères de l'acide urique; il a été traité à chaud par l'acide nitrique, et a donné naissance au purpurate qui caractérise cet acide.

VI. Pour compléter la série de nos essais, il nous restait à examiner le calcul, par les acides. Les expériences que nous avions déjà faites, nous ayant éclairés sur sa nature, nous crûmes devoir choisir l'acide hydro-chlorique, qui est à même de dissoudre les phosphates de chaux et ammoniaco-magnésien, sans attaquer l'acide urique. Nous pesâmes en conséquence les cent dernières parties du calcul, dont il nous était permis de disposer, et nous les fîmes bouillir dans cet acide étendu d'eau. L'odeur urineuse qui s'était manifestée pendant les autres ébulitions, eut lieu de même. Nous filtrâmes après le refroidissement, et nous obtînmes un résidu qui pesait 0,70. La liqueur qui avait passé à travers le filtre, a été examinée par les réactifs qui nous ont démontré la présence de la magnésie, et d'une petite quantité de chaux.

VII. Les dix centièmes produits par la combustion de cent parties de calcul, dans

Acide urique	50, 00
Urate d'ammoniaque	25, 00
Urée	2, 00
Phosphate ammoniaco-magnésien	12, 00
Phosphate de chaux	2, 00
Mucosités, albumine et perte	9, 00
	100,00

Telle est l'analise du calcul urinaire soumis à notre examen. Maintenant que nous connaissons sa composition chimique, tâchons d'établir la théorie de sa formation.

La malade chez laquelle il a été extrait, a rendu pendant quelque-temps des urines abondamment chargées d'un sédiment briqueté très-foncé, qu'elle comparait à du marc de café. Il est probable que ce sédiment aggloméré donna naissance aux noyaux qui en occupent le centre. Ces noyaux ont pu se former d'abord dans les reins, d'où ils auront été poussés par les urines dans les uretères, et de là dans la vessie.

Cette congestion calculeuse fut nécessairement la cause des grandes souffrances que la malade eut à endurer près de deux ans, avant l'époque à laquelle elle supporta l'opération de la taille. Un espace de quinze mois s'écoula depuis cette première époque, sans qu'elle ait ressenti d'autres incommo-

dités, qu'un état de gêne et de pesanteur dans les organes de la génération, qui augmentaient par la marche et surtout par une progression accélérée; ignorant absolument les causes de son mal, elle l'attribuait à un relâchement de la matrice. Elle n'observa plus dans ses urines, pendant tout cet intervalle, le sédiment qui les colorait autrefois. Enfin, après ce temps, les souffrances revinrent avec la plus grande intensité; elles consistaient dans des douleurs insupportables ressenties dans l'intérieur des mêmes organes; le ventre était météorisé, et la malade tourmentée par un état d'anxiété vaporeux rendait par la bouche une grande quantité de vents.

Nous pensons que c'est pendant ces deux périodes de souffrances et sous leur influence, qu'eut lieu le développement de l'ammoniaque, et par suite la formation des urates d'ammoniaque et phosphate ammoniaco-magnésien, qui forment le ciment des noyaux du calcul, ainsi que les couches supérieures qui les recouvrent.

NOTICE

Sur quelques Poëtes Provençaux des trois derniers siècles.

Par M. Pontier.

Le Père Bougerel, de l'Oratoire, né à Aix, en 1680, et mort à Paris, en 1753, a composé, sur les Hommes illustres de la Provence, des Mémoires précieux qui sont malheureusement restés inédits jusqu'à ce jour entre les mains de ses héritiers : mais ces manuscrits ayant été mis à la disposition de notre confrère, M. Porte, depuis son alliance avec cette famille, nous avons lieu d'espérer qu'il s'empressera de les publier pour en faire jouir ses concitoyens.

De quarante Poëtes Provençaux, environ, mentionnés dans l'ouvrage du Père Bougerel, et qui ont vécu dans les trois derniers siècles, la plupart n'ont produit que des pièces fugitives, aujourd'hui oubliées. Il nous est resté seulement les ouvrages imprimés ou manuscrits de sept principaux poëtes, qui ont joui pendant leur vie d'une réputation à quelques égards méritée, relativement au temps où ils écrivaient, mais qui

ne sont plus recherchés aujourd'hui, si ce n'est sous le rapport de la rareté des exemplaires.

Ces poëtes sont : Bellaud de la Bellaudière; Claude Brueys, Ecuyer ; Zerbin, Avocat ; Gauthier, Prêtre de l'Oratoire ; d'Isnard, Chanoine de l'Eglise collégiale de Salon ; Jean de Cabanes ; Toussaint-François Gros de Marseille.

Je ne dirai rien des Poésies de la Bellaudière, par la raison que M. Henricy, notre confrère, doit publier des recherches sur ce poëte, dans la notice sur l'Origine de l'imprimerie en Provence, dont il s'est occupé pour la Statistique de notre Département.

Je me bornerai à présenter quelques observations bibliographiques très-succintes sur les deux poëtes les plus marquants de l'époque antérieure à François Gros, et de celle même de cet auteur Marseillais, qui les a éclipsés par des poésies estimées.

Le premier est Claude Brueys, connu par son Jardin des Muses provençales, ouvrage varié, dans lequel le genre proverbial est prodigué avec autant de sel que de vérité, mais où le poëte s'est montré trop licencieux.

Le second, est Jean de Cabanes, contem-

porain de Gros, et qui a obtenu peu de célébrité, parce que ses nombreuses productions n'ont été ni imprimées, ni communiquées.

Claude Brueys, Ecuyer, naquit à Aix, vers l'année 1580, en calculant d'après ce qu'il dit dans la préface placée à la tête de ses œuvres. C'est donc sans fondement que quelques personnes l'ont confondu avec David-Augustin Brueys, controversiste et poète, qui ne naquit qu'en 1640, dans la même ville. Peut-être le premier était-il l'oncle du second.

Claude Brueys fit imprimer son Jardin des Muses provençales, à Aix, chez Etienne David, l'un de mes prédécesseurs, en 1628, dans un format in-16, contenant 862 pages, et divisé en quatre parties. Je ne connais que cette édition. Il serait trop long de décrire ici les nombreuses pièces renfermées dans ce volume; j'y renvoie le lecteur, ne pouvant en donner le moindre extrait; mais il importe de ne pas confondre cet ouvrage, avec deux collections qui parurent plus tard, en 1665 et 1666, sous le même titre, dans le format in-18 : celles-ci ne contiennent qu'une des comédies de Brueys, et un de ses coqualanes ou discours à bâton rompu. On ne posséderait donc pas les

poésies de Claude Brueys, en acquérant l'une ou l'autre de ces éditions. J'ai dressé un tableau détaillé des pièces renfermées dans ces trois collections qui diffèrent entièrement l'une de l'autre; les deux dernières, ne sont qu'une compilation des œuvres de plusieurs poëtes de ce temps.

Mes recherches sur Jean de Cabanes ont été infructueuses jusqu'à présent. Je suis réduit à copier ce qu'en dit le Père Bougerel. Les Biographies, les Nobiliaires, ne donnent que la filiation de cette famille. Voici les paroles du Père Bougerel.

Jean de Cabanes eut pour patrie la ville d'Aix; il était frère d'un Conseiller au Parlement de Provence; il composait en poésie provençale avec une facilité et un naturel admirables: aussi a-t-il laissé un grand nombre d'ouvrages sur différents sujets, et entre autres sur le siége de Toulon, qui eut lieu en 1707.

Jean de Cabanes vivait sous la régence; la licence qui règne dans plusieurs de ses Contes, et son Poëme sur le Duc de Savoye, en Provence, ne permettent aucun doute à ce sujet. Voici la liste de ses ouvrages dont aucun n'a été imprimé. Cinq comédies en 5 actes, savoir : lou Paysan astrologue; (*Sic.*) — Lisetto ou la Courtisanno amourouso; —

leis Bigots, coumedie ; — lou Jugi avare ; — Marra ou le Foui sagi. — Cent Contes dans le genre de ceux de Bocace ; — cent Enigmes ; — un volume de Sentences ou de faits mémorables anciens, en prose, suivis d'un sens moral en vers ; — un ample recueil de nos Proverbes qu'il a rangés par ordre alphabétique ; — enfin, l'Histourien sincere sus la campagno dau Duc de Savoyo, en Prouvenço, en 1707.

Je terminerai cet article par un fragment de ce dernier ouvrage, dont la lecture fera ressortir et mieux apprécier le talent des Poëtes Provençaux de nos jours, généralement estimables par la décence, la délicatesse des sentiments, et la pureté de goût ; qualités qui manquèrent aux précédents, parce que ceux-ci vécurent dans des siècles moins civilisés, ou plus corrompus.

Victor - Amédée II, Duc de Savoye, oubliant les obligations qu'il avait à la Cour de France, quoique gendre de Monsieur, Frère de Louis XIV, voulut tenter la conquête de la Provence, en 1706 et 1707. L'auteur expose ce qu'il fit avant d'y entrer, et rapporte la harangue qu'il adressa à ses soldats.

Passo en revuo soun armado,
Troubet apres l'aver noumbrado
Quaranto - cinq millo souldats

En fouert bouen ordre et ben armas.
Touteis de natien Barbaresquo,
Loumbardo, Saxouno, Tudesquo,
Hessiens, Hussards et Brandebourgs,
Gens a presenço et caro d'ours.
Lou Duc, coumo persouno habilo,
Et catiou dessus leis catious,
Per noun pas espousar leis sious,
N'en avie menat que huech millo.
Se vezen tant fouert, tant puissant,
Courre, volo de rang en rang,
Et per li dounar bouen couragi
Se serve d'un parie lengagi.
« Souldats! anas veire la fin
Deis penos, deis soins, doou chagrin
Qu'avès souffert sus la mountagno;
Intras aou pays de coucagno,
Ounte despuy moun gran papa,
Degun n'a cridat qui va la,
Es a dire, qu'aquesto terro
Despuy lors sçau pas ce qu'es guerro.
D'aqui soulet poudès jugear
Se vous li fares gras a lard.
Siou segur que dins vouestro routo
Troubares ges de vitro routo,
A mens que lou vent v'ague fach;
Et que se prenès lou prefach
De courre castèous et bastidos,
Leis pardrix li toumboun roustidos.

Per vaoutres, braves Allemands,
Vrays piliers, et mouissouns de croto,
Que n'en goubas de touteis mans,
Senso recours a la chalotto,
Comptas que dins aquest pays
Troubares de vin tant exquis,
Que jounct eme la fino anchoyo,
Ve n'en dounares a couer joyo.
Et vous, Messies leis Oufficies,
Que sias quasi de memo trempo;
Car sabi qu'amas pas la trempo,
Vous proumeti d'un vin de Ries,
May, vin, que tiro la pailleto,
Et que fa faire la cambeto.
Enfin, cadun per soun plesir,
Li troubara deque chausir.
Siguès me, dounc, en assuranço:
Pouedi dire, que se la Franço
Ero transfourmado en moutoun,
Prouvenço serie lou rougnoun. »

NOTICE HISTORIQUE

Sur le lieu de la naissance de GUILLAUME DURANTI, *surnommé Speculator.*

Par M. l'abbé CASTELLAN, Chanoine.

LA famille des Duranti féconde en hommes illustres sous bien des rapports, a eu différentes ramifications en Provence et en Languedoc.

Guillaume, Evêque de Mende, l'un de ceux qui l'ont le plus illustrée, est connu dans la jurisprudence ancienne, par le *Speculum juris*, Miroir du droit.

Cet ouvrage lui valut une telle réputation de science et de droiture parmi les gens de loi, que, depuis qu'il l'eut publié, on le surnomma *Speculator.*

La lithurgie lui doit aussi le *Rationale divinorum officiorum*, rempli de recherches curieuses analogues à l'histoire et aux usages sacrés de son temps, qu'on ne trouverait pas ailleurs.

Ce prélat, la gloire de sa patrie, naquit vers le milieu du treizième siècle, à Puimisson, appelé en latin *Podium missonis.*

Il existe deux villages de ce nom en France, l'un dans le diocèse de Beziers et l'autre dans celui de Riez. Duquel fut-il originaire ?

Ce genre de dispute n'est pas nouveau. Sept villes grecques, Smyrne, Rhodes, Colophon, Salamine, Chio, Argos et Athènes, se disputaient l'honneur de compter Homère parmi leurs concitoyens.

L'épitaphe placée à Rome, au bas du tombeau de Duranti, dans l'église de Ste. Marie, sur la Minerve (chose singulière), fournit des armes aux Languedociens et aux Provençaux pour se l'approprier. Examinons donc, sans passions, conformément aux règles de la critique, lequel des deux partis a raison.

Les premiers croient en triompher par la lecture de ces mots :

Et dedit à Podio missone diœcesis illum,
Indè biterrensis, etc.

cependant tout bien considéré, le vers antérieur ne peut que leur être contraire.

Quem memori laude genuit Provincia
Dignum.

De fait, s'il était né à Puimisson, du diocèse de Beziers, il ne pouvait pas être provençal; et s'il n'était pas provençal, pourquoi

dire si affirmativement, *quem memori laude genuit Provincia dignum.*

Car, quel homme tant soit peu instruit ignore, que quoique le Languedoc fit jadis partie de la Province romaine, on ne l'appelait plus, depuis bien des siècles, que *septimania*, *gothia* ou *occitania*; le nom propre de *provincia* étant resté spécialement à la Provence.

D'ailleurs l'épitaphe que nous avons nous-même découverte et lue sur les lieux après de longues recherches, parait faire corps à part avec le monument, et y avoir été ajoutée dans des temps postérieurs, par quelqu'un qui ignorait, ou voulait laisser ignorer à Rome, l'existence de *Podium missonis*, dans le diocèse de Riez.

Il était plus facile de substituer *biterrensis à regiensis*, que de retrancher les mots expressifs, *quem memori laude genuit provincia dignum*, qui désignaient la vraie patrie de Guillaume.

Les judicieux auteurs du nouveau *Gallia christiana*, ont tellement senti toute la force de ces raisons, qu'ils ont cru devoir mettre au bas de son article, tom. 1, *Diœcesis minatensis*, la note suivante :

« *Alii dicunt Puimisson esse diæcesis* » *biterrensis : idque significare videtur epi-*

» *taphium Guillelmi : sed ibidem episcopus*
» *dicitur in Provinciâ genitus. Biterrensis*
» *autem diœcesis longè distat à Provinciâ.* »

Aussi ils n'ont pas fait difficulté de le déclarer Provençal, et du diocèse de Riez.

« *Guillelmus Duranti, speculator dictus,*
» *ex nobili genere natus est in oppido de*
» *Podio missone in provinciâ et diœcesi*
» *Regiensi, etc.* »

On le croyait encore ainsi dans le quinzième siècle. Nous pouvons citer en notre faveur Jacques de Bellovisu ou de Beauvezer, citoyen d'Aix, contemporain du roi René. Il donne, comme nous, la Provence pour patrie à ce grand homme, dans son livre intitulé ; *De ratione studendi in utroque jure.*

Mais si ces preuves, quoique convaincantes, pouvaient ne pas paraître sans réplique, en voici une autre qui sapéra le système de nos adversaires par les fondemens.

Guillaume Duranti va nous indiquer lui-même sa patrie : et qui oserait récuser un pareil témoignage ! Telles sont ces propres paroles tirées du *Speculum juris*, *lib.* 4, *art.* de Feudis.

« *Quod autem in Italiâ et alibi vocatur*
» *vassalagium, in provinciâ homagium*

» *appellatur. Nos provinciales*, (qu'on note » bien ceci), *nobiles feudatarios , vassales » verò plebeïos nostros vulgariter appel- » lamus.* »

Oserait-on traduire, sans donner un contre-sens à la phrase, les mots *nos provinciales*, autrement que par ceux-ci, *nous provençaux*.

Aussi les plus graves auteurs, tels que ceux du nouveau *Gallia christiana*, Fleuri, et presque tous les dictionnaires des hommes illustres, donnent Guillaume à la Provence.

Les bénédictins qui ont travaillé à la dernière histoire du Languedoc, et le père Brumoi, continuateur de celle de l'Eglise gallicane, n'auraient pas soutenu le contraire, s'ils avaient sérieusement réfléchi sur les monumens que nous venons d'indiquer.

Guillaume Duranti, dit Speculator, est donc Provençal. Puimisson au diocèse de Riez fut donc le lieu de sa naissance, d'après la tradition constante et non interrompue.

Sa maison qu'on y montre encore, dont la construction d'un genre gothique paraît remonter jusqu'au treizième siècle, et où on observe même des restes, quoique frustes, d'armoiries d'Evêques, prouvent encore plus aux Languedociens, que c'est à tort qu'ils voudraient s'approprier ce grand homme.

EXTRAIT

D'un Mémoire sur les Amandiers,

Par M. Polydore de Bec,

Couronné par la Société Académique d'Aix, *en* 1825.

On demande *quelle est l'espèce ou la variété d'Amandiers la plus tardive, et, par-là, la moins sujette aux gelées tardives du printemps, qui presque chaque année détruisent ou diminuent nos récoltes d'amandes?*

Je puis répondre par des observations appuyées sur une longue suite de travaux et couronnées du plus heureux succès...

Il y a environ quarante ans qu'une grande partie de notre terre de la Touloubre, près Saint-Cannat, fut complantée en amandiers. Tous les soins furent donnés à ces plantations. On nous signala deux espèces d'amandiers tardifs, comme résistant davantage aux intempéries des premiers jours du printemps. Nous voulûmes multiplier ces espèces, et

nous fîmes des essais qui réussirent. Souvent les fleurs des autres amandiers avaient péri par les gelées blanches, tandis que les fleurs de ces variétés tardives n'avaient point paru.

Encouragés par le succès, nous résolûmes de transformer toutes nos plantations en ces espèces d'amandiers tardifs.

Nos travaux ayant été heureux, je crois pouvoir proposer ces deux espèces comme les seules sur lesquelles puissent reposer les espérances de l'agriculteur.

La description la plus détaillée va les faire connaître.

1.° *Amandier dit Grosse verte.*

Les feuilles de cet amandier sont d'un vert luisant en-dessus, et d'un vert un peu grisâtre en-dessous. Ayant cela de commun avec les autres espèces, je n'entreprendrai pas d'expliquer l'origine du nom qu'on lui donne dans le pays. Les feuilles des bourgeons ont en général trois pouces et demi de longueur avec leur queue, sur dix ou douze lignes dans leur plus grande largeur. Quelques-unes, si la sève abonde, prennent une croissance assez exagérée. Elles sont dentelées finement, se terminent en

pointe

pointe à leurs deux extrémités. L'extrémité opposée à la queue est beaucoup plus aiguë, quoique quelquefois un peu émoussée par le bout qui se trousse par côté ou en-dessous ; les nervures en sont d'un gris blanchâtre et très-marquées, surtout celle du milieu. La queue ou pétiole est forte, a une gouttière très-sentie, bordée des deux côtés d'arêtes rouges, et a six lignes de longueur. Le bois de l'année est rougeâtre, vigoureux et s'élève beaucoup.

Les feuilles des bourgeons à fruits sont plus étroites. Elles n'ont guères que six à sept lignes de largeur, et leur plus grande longueur n'excède pas trois pouces, avec la queue qui est plus déliée que dans les feuilles des bourgeons à bois. Quelques-unes de ces feuilles sont très-courtes et presque sans nervures apparentes.

La fleur bien épanouie, présente à-peu-près, le diamètre d'une pièce de cent sous. Elle a cinq pétales parfaitement blancs ; ils sont plus longs que larges et dans la forme d'un cœur ; l'onglet est d'un rouge vif. Le calice a cinq échancrures ; il est d'un pourpre très-prononcé. Le pistil est gros et surmonte les étamines.

Le fruit avec le brou a de dix-huit lignes à deux pouces de longueur, sur douze à

quinze lignes de largeur. Le pédoncule (ou la queue), est gros et court, et d'un roux grisâtre cendré, comme le bois un peu vieux. Il est fortement implanté dans un enfoncement bordé de plis plus ou moins sentis suivant la vigueur de l'arbre. L'extrémité la plus petite du fruit, c'est-à-dire la tête, est presque égale à la plus grosse, et se termine par un léger enfoncement au milieu duquel s'élève à peine un très-petit mamelon qui ordinairement ne dépasse pas les bords du brou. Le côté le plus grand de l'ellipse est divisé, dans sa longueur, par une rainure très-bien marquée, accompagnée tout au long à-peu-près, et des deux côtés, par un creux. Cette rainure est rarement au milieu. Un des bords est plus élevé que l'autre qu'il recouvre un peu. Le brou est d'une teinte verte roussâtre, raboteux, couvert d'un duvet épais, gris et fin quoique très-sensible au toucher. Il a une ligne d'épaisseur quand il est frais, et quelquefois un peu plus. Le noyau est dur; il a une arête très-élevée et se termine par une pointe fort obtuse. La coquille est poreuse et percillée plus ou moins profondément, tantôt par des trous liés les uns aux autres par un creux alongé, tantôt par des points arrondis, comme ceux que ferait une aiguille

fortement enfoncée. L'amande est grosse, douce et très-agréable au goût.

L'arbre en général est fort, vigoureux, bien portant. Il prend une jolie forme à la taille; s'élève avec fierté et pousse toujours des bourgeons très-ambitieux. Sa végétation est telle, qu'avec l'âge, il forme à l'endroit des greffes, des bourrelets fort gros excédant de beaucoup le pourtour du tronc de l'ancien arbre sauvage. Ses bourgeons à fruit sont multipliés à l'infini, et se couvrent chaque année d'une multitude de fleurs.

Il n'est pas facile de déterminer d'une manière précise l'époque de la fleuraison. L'amandier est un arbre sans frein, s'il est permis de parler ainsi. Etranger à nos climats, enfant d'une zône plus chaude, sa sève ne connaît guère l'ordre de nos saisons. A peine les feuilles sont-elles tombées, que déjà, si la température est douce, sa végétation recommence; mais lorsque l'ordre des choses suit à-peu-près la marche accoutumée, au mois de février en général, on voit grossir les boutons à fruits de l'amandier ordinaire. Souvent avant le mois de mars, toutes les fleurs sont épanouies, ou prêtes à l'être : l'amandier *Grosse verte* se hâte moins. Quelle que soit la saison, cette espèce tardive ne fleurit que quinze jours au moins

plus tard que toutes les autres variétés cultivées dans le pays, une seule exceptée et dont je parlerai bientôt. A cet avantage, cet arbre en joint deux autres qui contribuent également à assurer la récolte. Le premier, est d'avoir une fleur qui produit un très-bon germe, capable de résister longtemps au froid et surtout au brouillard; et le second, est d'élancer ses branches fort haut, et de les prolonger vers le ciel. Par-là les bourgeons reçoivent l'impression du plus léger souffle de vent, et les amandes ou les fleurs insensiblement balancées dans l'air, échappent au contact immédiat de la gelée meurtrière qui se fait sentir sur des branches basses et immobiles.

Voyons la seconde espèce tardive.

2.° *Amandier dit Petite verte.*

L'amandier *Petite verte* est bien différent de l'amandier que je viens de décrire, quoique son nom puisse faire croire qu'il n'en est qu'une variété. Il est encore connu sous les dénominations de l'*Amandier de M. Aubert* (à Eguille et ses environs); *la Courfière et la Coursière*, ou *Courrière en retard* (à Puyricard et Aix), etc....

Les feuilles des bourgeons à bois sont

longues seulement de deux pouces et demi à trois, en y comprenant la longueur de la queue. Elles sont étroites, n'ayant en général que six lignes de largeur, quoique quelques-unes s'écartent de cette mesure dans l'abondance de la séve. Elles sont dentelées plus largement que celles de la *Grosse verte*, et avec finesse, et sont très-resserrées par l'extrémité pointue qui finit par être fort aiguë. Du côté de la queue la pointe est plus arrondie. Les pétioles sont minces et ont une gouttière peu profonde; les arêtes en sont vertes et leur longueur est de huit à neuf lignes. Quelquefois les pousses de l'année sont très-vertes et toujours un peu grêles. Quand l'arbre est vigoureux, le bois du côté du soleil est légèrement pourpré, mais en général, ce bois ne prend cette teinte que la seconde année, encore est-elle très-cendrée.

Les branches à fruits portent leurs feuilles très-rapprochées et fort multipliées, ce qui fait paraître cet arbre plus touffu que l'amandier *Grosse verte*. Les feuilles des bourgeons à fruit sont plus irrégulières dans leur dimension que celles des bourgeons à bois; quelques-unes même n'ont que quinze lignes, tout compris.

La fleur est presque aussi grande que celle

de la *Grosse verte.* Elle a cinq pétales de couleur rose, avec des marques d'un rouge plus vif. L'onglet est très-rouge et pourpré. Le pétale est assez large et ne forme point un cœur régulier ; le calice est d'un rouge verdâtre, et les étamines qui sont nombreuses et rouges dans leur tige, surmontent de beaucoup le pistil qui est fort court.

Le fruit est petit. Il diminue peu vers sa tête et se termine par un mamelon pointu, placé dans un creux fort peu sensible. La plus grande partie de l'ellipse est divisée par une rainure assez bien sentie, mais peu profonde. En général, cette rainure est placée au milieu de l'ellipse, et rarement une de ses lèvres s'élève plus que l'autre. Le pédoncule qui soutient le fruit est long, d'une teinte verte et prend une couleur rousse vers la partie qui tient à la branche. Il est évasé et planté un peu obliquement au milieu de l'extrémité du noyau, dans un enfoncement quelquefois bordé de plusieurs plis. Le brou est très-vert, piqué de petits points bruns et rougeâtres à l'époque de la maturité, sur le côté opposé à la rainure. Son duvet est plus fin que celui de la *Grosse verte.* Son épaisseur est d'une ligne au plus. Le noyau dépouillé a environ un pouce de longueur, et va quelquefois

jusques à quinze lignes. Le bois est très-dur et la couleur un peu brune. Les pores en sont peu larges et peu profonds. La pointe du noyau est mieux marquée que celle du brou. L'amande est ferme, douce et agréable.

L'arbre est vigoureux dans ses pousses, quoiqu'il ait l'apparence d'être grêle en le comparant à l'amandier *Grosse verte.* Il n'étale point aussi bien ses branches. Sa tête ressemble un peu à un buisson, tant les bourgeons à fleurs se multiplient et s'étendent en tout sens. Sa fleuraison n'a lieu que quinze jours après celle de la *Grosse verte.*

Je ne crois pas qu'il soit possible de trouver une espèce d'amandier plus tardif. Il arrive souvent que dans les années où le froid se prolonge, les fleurs de cet arbre ne s'ouvrent qu'à la fin d'avril et presque au mois de mai. C'est ce qui a eu lieu dans nos plantations en 1823. Les amandiers *Grosses vertes*, avaient déjà des fruits assez gros, tandis que les *Petites vertes* n'avaient point encore épanoui leurs fleurs....

Je ne puis donner l'époque fixe de la fleuraison de ces amandiers que par comparaison. Un hiver doux hâtera leur végétation ; un hiver froid et brumeux la retardera de beaucoup. Ainsi, le retard est toujours relatif à la végétation précoce des autres espèces ;

mais d'après l'observation que j'en ai faite et qu'en font tous les ans les propriétaires de la commune de Saint - Cannat, l'amandier *Grosse verte* ne donne ses fleurs que quinze jours au moins après les autres variétés, comme les *Pistachiers*, les *à Flots* les *Abeylans*, les *Races*, les *Demi-Fines*, etc., et l'amandier *Petite verte* ne fleurit encore que quinze jours après la *Grosse verte*, c'est-à-dire, un mois plus tard que toutes les autres espèces. Il est inutile de faire remarquer combien ce retard est à l'avantage de l'agriculteur. Sa récolte est presque assurée. Il n'a à craindre que ces froids si tardifs, calamités publiques, qui heureusement pour notre pays ne sont pas de toutes les années....

Le moment de la maturité des fruits de nos deux espèces d'amandiers est, pour la première, à la fin de l'été, dans le courant et vers les derniers jours de septembre ; et pour la seconde, au commencement de l'automne. Au reste, la maturité dépend encore d'une autre cause. Si l'atmosphère a été rafraîchie par quelques pluies, le brou de l'amandier s'ouvre plutôt, et livre le fruit au propriétaire qui doit être attentif à ne pas le cueillir avant cet instant, afin de l'avoir meilleur, d'une plus belle apparence,

et d'une vente plus facile. Cependant cette précaution n'est bonne que pour les amandes à coquille dure. Les autres, comme les *pistaches*, doivent être cueillies avant que le brou soit trop mûr.

NOTICE

Sur Rambaud de Vacqueiras, Troubadour.

Par M. d'Arlatan de Lauris.

La commune de Vacqueiras a été la patrie d'un Troubadour du douzième siècle.

Le nom seul de *Troubadour* rappelle des idées de galanterie; et l'épithète de *gentils* que l'usage leur a donné, désigne assez l'opinion qu'ils ont acquise.

Ils étaient poëtes, ils étaient amoureux; leur occupation était de chanter leur bonheur ou leurs tourmens. Heureux le siècle où c'était là le plus grand intérêt des cours comme des hameaux!

Rambaud, que les historiens surnomment de Vacqueiras ou de Vachères, dans la principauté d'Orange, est ce Troubadour; il était fils d'un chevalier nommé Peirols, seigneur de cette Commune; il y naquit vers l'an 1160; il avait peu de fortune, mais il fut ambitieux d'en acquérir.

Il s'attacha d'abord à Guillaume de Baux, premier prince d'Orange, et dont il était le sujet; il passa ensuite en Italie auprès de Boniface, marquis de Montferrat.

Dans l'une et l'autre cour il s'adonna à la poésie et à l'art de la guerre avec un égal succès, tellement que Boniface en fit son *frère d'armes* et le combla de faveurs.

Béatrix, sœur du marquis, inspira à notre Troubadour la plus vive passion et devint l'unique sujet de ses chants; il la désignait sous le nom de *Bel Cavalier*, parce qu'un jour il l'avait aperçue, une épée en main, s'essayant à espadonner à l'instar d'un chevalier; sa prudence ou sa timidité n'employa même pendant long-temps que cette expression mystérieuse pour indiquer l'objet de ses vœux.

En fut-il payé de retour? On doit toujours respecter un tel secret; nous dirons seulement, que Rambaud raconte lui-même qu'ayant déclaré sa flamme à Béatrix, elle lui répondit:

« Soyez le bien venu et le bien trouvé, » tâchez de plus en plus, de valoir, de bien » faire, et de bien dire; si jamais vous avez » été gai et amoureux, vous devez faire de » nouveaux efforts pour l'être davantage. »

Elle l'accepta ainsi pour son chevalier;

les naïfs entretiens d'amour de ce temps-là valaient bien les déclarations de nos jours.

Mais Beatrix fut inconstante ; les femmes d'alors aimaient aussi le changement ; la douleur de Rambaud fut si vive qu'il paraît que sa raison en fut altérée, et que le bon sens, ainsi que le bonheur, n'existèrent de nouveau chez lui que lorsque le marquis de Montferrat eût engagé sa sœur « pour l'amour » de lui et de toute la compagnie (ainsi » que le rapporte un historien), à prier » Rambaud de se réjouir et de chanter comme » il faisait auparavant. »

On peut à ce sujet remarquer encore, combien nos mœurs sont éloignées de celles de l'époque où les intrigues d'amour se traitaient de cette manière.

Rambaud suivit le marquis de Montferrat à la croisade dont ce prince fut nommé le chef, sous le pontificat d'Innocent III ; il partagea la gloire et les conquêtes de son protecteur qui l'enrichit de propriétés importantes dans les royaumes de Salonique et de l'île de Candie.

Le marquis de Montferrat mourut après cette guerre ; il paraît que Vacqueiras ne lui survécut pas long-temps, et qu'il finit sa vie vers 1226, dans un âge peu avancé.

Les ouvrages, assez nombreux, de ce

Troubadour ont une teinte de singularité intéressante à connaître, parce qu'elle dépeint sans doute son caractère et ses sentimens.

Entreprend-t-il de raconter les faits d'un tournois? il débute ainsi :

« Je vous dirai sans façon qui se comporta
» le mieux ; car personne ne farde ou ne
» déguise moins que moi un mauvais pro-
» cédé en chevalerie comme en galanterie. »

Adresse-t-il des couplets à sa maîtresse? le refrain en est cette phrase d'une délicatesse charmante :

« Je n'ai jamais fait que vous aimer, vous
» désirer et vous craindre. »

Il lui écrivait aussi au moment de son départ pour la Palestine, et hésitant encore:

« Je ne sais si pour vous je prendrai ou
» quitterai la croix ; car vous me plaisez
» tant quand je vous vois, et je suis si
» affligé quand je ne vous vois pas ! »

Eloigné d'elle, il disait dans ses vers :

« Que me servent mes conquêtes, mes
» richesses et ma gloire ? Je m'estimais
» bien plus heureux lorsqu'amant fidèle
» j'étais aimé. »

Il avait dit dans un autre temps :

« Qu'on ne me condamne point de m'é-

» loigner pour elle d'Orange et de Vacquei-
» ras. »

C'était ainsi que l'absence de sa patrie devenait le plus grand sacrifice de son cœur.

Il avait pour devise à son armure et à ses poésies, ces trois mots qui remplissent, il me semble, tous les sentimens,

« *Honneur, amour, piété.* »

Mais lorsque sa muse eut à soupirer sa peine sur l'inconstance de Béatrix, ce fut encore avec des traits singuliers ; il composa une romance en cinq langues, « par le motif,
» disait-il, que sa dame ayant changé d'opi-
» nion, il changeait aussi de langage ; » la dernière stance était même un mélange confus qui exprimait ainsi l'état de son cœur.

Ces divers extraits des ouvrages de Rambaud prouvent une aimable originalité dans l'esprit, mais surtout de la simplicité et de la franchise dans le caractère ; ces sentimens sont toujours ceux d'un cœur sensible et loyal, et les Troubadours les professaient plus particulièrement. De tels chevaliers, de tels poëtes devaient en effet plaire, séduire, et immortaliser leur siècle.

Il exista un autre Rambaud également Troubadour, mais il était d'Orange, fils d'un comte de cette Principauté. Il aima la

Comtesse de Die, célèbre elle-même par ses vers, et mourut à Courthéson; on ne peut donc le confondre avec Rambaud de Vacqueiras.

Pétrarque, dans le quatrième chapitre de ses Triomphes d'Amour, parle de l'un et de l'autre Rambaud en ces termes:

« E quei che fur conquisi con piu guerra,
» Io dico l'uno e l'altro Raimbaldo,
» Che cantar pur Beatrice in Monferato. »

Il distingue ainsi davantage le Rambaud, amant de Béatrix.

Crescimbeni, Rédi et Tassoni, l'ont également mentionné avec éloges dans leurs ouvrages.

Son existence fut donc aussi célébrée par les auteurs contemporains, qu'elle est encore aujourd'hui un titre de gloire pour sa patrie et d'intérêt pour les littérateurs.

APERÇU

Sur l'état actuel des Lettres. *

Par M. de Montmeyan.

Un écrivain célèbre a dit, que la Littérature était l'expression de la société, et plus on étudie en même temps l'histoire des lettres et celle des mœurs et des institutions sociales, et mieux on s'assure de la justesse de ce principe. Pour bien déterminer l'état actuel de notre littérature, pour saisir, si je puis m'exprimer ainsi, sa physionomie, pour faire voir en quoi son caractère diffère de celui qu'elle eut à d'autres époques mémorables où les lettres ont brillé d'un grand éclat, il est donc nécessaire de montrer le changement que nos mœurs et nos institutions ont subi. Un si vaste sujet, traité avec tous les développemens qu'il exige, demanderait un temps beaucoup plus considé-

* Cet aperçu, lu dans la Séance publique de 1827, n'est que le résumé même incomplet d'un ouvrage beaucoup plus étendu auquel l'auteur travaille, et qui est presque achevé.

rable que celui qui m'est accordé. Je serai réduit à ne présenter mes idées que d'une manière très-incomplète. La sagacité de mon auditoire suppléera à tout ce qu'un cadre aussi étroit doit nécessairement laisser à désirer.

Mon projet n'est point d'établir de rapprochement entre les siècles mémorables de Périclés, d'Auguste, de Léon x, et l'époque actuelle. Ce rapprochement qui pourrait avoir son intérêt et son utilité, me forcerait à entrer dans de trop grands détails. Le siècle de Louis xiv, le dix-huitième siècle, le siècle présent, tels seront mes trois objets de comparaison.

C'est un spectacle vraiment digne d'admiration que celui que nous présente ce beau règne où une foule de grands hommes également remarquables dans des genres différens, vinrent, pour ainsi dire, orner les degrés d'un trône où siégeait un monarque, qu'ils s'accordèrent à regarder comme plus grand qu'eux tous. Tandis que les Turenne, les Condé et leurs illustres disciples étendaient au loin la gloire du nom français par l'éclat de leurs victoires et la sagesse de leurs combinaisons militaires ; tandis que d'illustres magistrats, d'habiles négociateurs, par la profondeur de leurs vues, par la noblesse de leur conduite prêtaient un nouvel appui à ce trône entouré de lauriers ; de grands poëtes, de grands orateurs rappellaient par leurs talens les plus illustres écrivains de

la Grèce et de Rome. Grâces au génie des Corneille et des Racine, la France, dans le genre tragique, eut ses Sophocle et ses Euripide. Molière nous rendit Ménandre, et La Fontaine orna le simple apologue d'une foule de beautés inconnues avant lui. L'éloquence sacrée, la seule qui ait été portée à un haut degré dans ce siècle, nous présente dans Bourdaloüe, dans Bossuet, et dans Massillon, de dignes rivaux des Cicéron et des Démosthène. Doué d'un esprit hardi, d'un génie original et profond, Descartes secoua les chaînes dont l'intelligence semblait garrotée depuis dix siècles, et ne reconnaissant dans les matières philosophiques d'autre autorité que la raison, d'autre règle que l'évidence, malgré les erreurs où son esprit trop systématique l'entraîna, il n'en mérite pas moins d'être compté parmi ce petit nombre d'hommes d'*après lesquels pense le genre humain.* Quel est cet homme prodigieux dont tous les pas sur la terre sont marqués par quelque découverte, qui semble n'exister que pour penser, ne penser que pour découvrir; doué du génie du style comme de celui de la méditation, il fixe les règles de notre langue, prend tous les tons de l'éloquence, et sur la fin de sa rapide carrière, après avoir parcouru le cercle entier

des connaissances humaines, malgré les souffrances continuelles d'un corps qui succombe sous le poids d'un si haut génie, il nous laisse dans quelques fragmens, expression rapide de ses pensées, l'ouvrage le plus étonnant peut-être qui soit sorti de la main des hommes. A ces traits, qui ne reconnaîtrait le fameux Pascal, génie unique, véritable phénomène dans les annales des sciences et de l'éloquence? Disciple de Descartes, et pourtant esprit original, Malebranche s'enfonce dans toutes les profondeurs de la métaphysique et l'orne de tous les trésors d'une imagination riche et brillante. Nul homme ne posséda à un plus haut degré de cet esprit d'observation intérieure, bien plus rare et bien plus difficile que celui qui s'applique au monde sensible. Nul homme n'eut plus que ce grand philosophe le talent de former de ses idées une longue chaîne où tout se tient, et si malgré la force de son esprit et cette profondeur de réflexion, il tomba dans quelques erreurs, ces erreurs même eurent un caractère particulier de grandeur et de sublimité.

Au milieu de tant de grands hommes marche cet illustre prélat qui par le seul ascendant de son génie est pendant trente ans le dictateur de l'Église de France, et qui même dans les choses profanes semble avoir un

rang a part. Je ne parlerai ni de ses victoires sur l'hérésie, ni de ce tableau rapide et sublime des annales du monde, ni de tant d'autres productions où son talent se montre dans toute sa force; qu'il me soit permis seulement dans cette esquisse rapide, de m'arrêter un moment sur ses triomphes dans la chaire évangélique. Qu'on se représente Bossuet devant le cercueil du grand Condé dont il fut l'ami, poussant à bout la gloire des conquérans, anéantissant toute grandeur humaine devant des grandeurs d'un autre ordre, et après avoir fait l'éloge le plus magnifique du Héros de la France, venant mêler ses regrets à ceux de tant de guerriers célèbres, de tant de personnages illustres, et laissant entrevoir sa fin prochaine. Quelle impression ne dût pas faire un tel tableau? Un Condé dans la tombe, un Bossuet près d'y descendre, qu'est-ce qui pouvait mieux prouver le néant de la gloire? C'est à cette même époque de grandeur que se rattachent et ce Fénélon qui dans son Télémaque a su fondre ensemble Homère, Platon et Sophocle; qui dans son traité de l'existence de Dieu, s'est élevé si haut en métaphysique, et a parlé de la Divinité aussi admirablement que St. Augustin et Clarke, et de qui le nom rappelle tous les talents comme toutes les

vertus ; et cet illustre Domat dont l'esprit profond, clair et méthodique simplifia l'étude de la jurisprudence dans un ouvrage immortel qu'aucun changement dans la législation ne fera jamais oublier ; et cet universel Daguesseau, non moins versé dans l'étude de la philosophie que dans celle des lois, capable de discuter une question mathématique avec les premiers géomètres de l'europe, comme une question littéraire, avec Boileau et Racine, et qui sera le modèle éternel de la magistrature.

Qui n'eût promis alors à la France des siècles de grandeur et de gloire ? Mais ô prodige ! à peine un grand monarque est-il descendu dans la tombe, que tout semble prendre une face nouvelle ; la Religion perd de son empire sur les esprits, les mœurs n'ont plus de frein et l'autorité plus de force. Quelles furent les causes d'un changement si imprévu, si prompt, si extraordinaire ? Osons le dire, sans craindre de compromettre la gloire de Louis XIV, il faut bien qu'à cette époque même des causes puissantes quoique d'abord inaperçues, eussent agi sur les esprits, pour qu'une révolution si subite pût s'opérer dans les mœurs et dans les opinions. Ce serait la matière d'un travail étendu et difficile de signaler ces

causes. Tout ce que je puis faire en ce moment c'est d'en indiquer quelques-unes.

Prenant en main les rênes de l'autorité immédiatement après les troubles de la fronde, Louis XIV fut peut-être trop frappé de la crainte de voir la résistance des différens corps de l'état dégénérer en guerre civile. Il appartenait à un grand monarque comme lui de s'en fier à l'ascendant de son caractère, à l'attachement des Français pour leur roi, et de ne pas redouter ces luttes utiles quand elles sont renfermées dans de justes bornes, en ce qu'elles parviennent sinon à prévenir entièrement, du moins à diminuer les écarts de l'autorité. Mais Louis XIV se laissa dominer par des idées contraires; aussi le droit d'enregistrement des Cours souveraines fut-il réduit, sous son règne, à une espèce de formalité; et le mot d'États généraux ne fut pas même prononcé. Le courageux Fénélon est le seul qui dans un mémoire curieux ait osé appeler l'attention du gouvernement sur cette antique institution de la France. Que résulta-t-il de cette direction donnée aux esprits? C'est que les uns, et ce fut le plus grand nombre, restèrent étrangers à toutes les théories politiques, ce qui les rendit faibles au jour du combat, et que les autres nourrirent dans le secret, contre

l'autorité, un levain d'indépendance et de rébellion. L'instruction de la jeunesse, trop exclusivement dirigée peut-être vers l'étude de l'antiquité, pût contribuer aussi à cette explosion d'idées anti-monarchiques qui eut lieu vers la fin du siècle suivant.

Si de la politique nous passons à la Religion, peut-être que des rigueurs indiscrètes donnant trop d'éclat à de malheureuses querelles, affaiblirent l'esprit de religion chez des hommes frivoles ou peu instruits, et à qui quelques abus font méconnaître l'avantage des meilleures institutions. On peut regarder comme un grand malheur pour l'église et pour la société cette longue lutte de *Port-royal* contre l'autorité religieuse, lutte ou le talent, il faut l'avouer, fut du côté de cette savante école (*), et qui entretenant un malheureux esprit de discorde, vint fournir des armes à l'irréligion. Dans les questions fondamentales de la philosophie, quoique les grands écrivains du siècle de Louis XIV se fussent élevés très-haut, ils n'avaient pu

---

(*) En reconnaissant que le talent fut du côté de Port-royal, je suis loin de vouloir approuver ses doctrines qui ont fait plus de mal qu'on ne le croit communément, mais je ne puis m'empêcher d'admirer les Grands Hommes qu'elle a produits.

manquer de se tromper sur plusieurs points. Ces discussions suivies, ces chocs prolongés de doctrines qui finissent par jeter un si grand jour sur la vérité ou la fausseté des principes qu'on examine, ne pouvaient être le partage d'un siècle qui avait tout créé. Il lui manquait en un mot, l'expérience utile de tant d'incertitudes, de tant de contradictions, de tant d'erreurs, et telle est la faiblesse de l'esprit humain, qu'il n'apprend presque jamais rien qu'après s'être long-temps trompé.

Quoiqu'il en soit de ces causes, l'effet ne fut que trop certain, et l'on vit les esprits en France prendre une direction opposée à celle qui avait régné jusqu'à la fin d'un siècle unique peut-être dans les fastes de l'Histoire. Cette direction ne tarda pas à se manifester dans la littérature. Celle-ci avait été grave et religieuse sous le règne de Louis XIV, elle devint railleuse et impie dans le siècle suivant. Malheureusement encore pour la cause de la religion, des mœurs, et de la société, des hommes d'un grand talent semblèrent ne l'employer qu'à ébranler les institutions les plus sacrées et les plus nécessaires au bonheur de l'humanité. Quel est cet écrivain doué de tous les genres d'esprit excepté celui de méditation, qui sait revêtir toutes les formes, s'adresser à tous les goûts,

plaire à tous les esprits, et dont l'ascendant sur son siècle fut si prodigieux? Il règne sur la scène tragique, il amuse par des contes légers et piquants, il trompe, il séduit par des histoires infidèles et attachantes, et toutes les ressources de son génie, toute l'activité de son esprit, il les emploie à détruire la religion de son pays. Quelques hommes habitués à des méditations profondes, à une manière de raisonner forte et pressante, se sont étonnés de l'ascendant de Voltaire sur ses contemporains. Comment se fait-il, ont-ils dit, qu'un homme d'une érudition superficielle, lorsqu'elle n'est pas mensongère, presque étranger aux études philosophiques, incapable de tous ces travaux qui demandent une grande force de tête, qui, en un mot, ne fut richement partagé que des dons de l'imagination, et de ceux de cet esprit agréable et léger qui peut plaire sans doute, mais qui ne doit pas servir de guide dans la recherche de la vérité, ait pu être regardé par tant de personnes comme un oracle sur des questions importantes, et les plus importantes de toutes.

Pour expliquer cet empire, elles ont accusé la frivolité de notre nation; mais sans vouloir nous justifier entièrement sur cet article, il est juste d'observer, que les circonstances

où Voltaire écrivit, favorisèrent beaucoup ses succès, et l'on peut croire, je pense, sans craindre de se tromper, que s'il eût paru à une autre époque, il eût fait beaucoup moins de mal, et n'eût pas obtenu la même influence.

Un homme d'un génie tout différent vint aussi dans le même temps fixer l'attention sur lui par la manifestation subite d'un talent qui s'était nourri dans la solitude et dans la méditation. Sorti des rangs inférieurs de la société, ayant mené long-temps une vie inquiette, tourmenté du besoin de la renommée et du chagrin de ne pas occuper la place que son talent lui indiquait, J.-J. Rousseau laisse apercevoir dans ses premiers ouvrages un esprit de haine contre les institutions sociales. Tantôt il attaque les lettres comme corruptrices du genre humain, et veut nous ramener à la vie sauvage; tantôt il ne reconnaît de pouvoir légitime que le pouvoir démocratique, et veut réformer tous les gouvernemens de l'europe sur celui de sa patrie; tantôt, sous prétexte de nous ramener à la religion de la nature, il cherche à ébranler les preuves de la religion révélée. Il avait vécu au milieu d'hommes indifférens à presque tous les principes les plus essentiels de la morale, et parce qu'il conserve les

plus nécessaires, il se croit le réformateur de son siècle. Si le poëte de Ferney dont les écrits s'adressaient à un plus grand nombre de lecteurs, fit plus de mal à la Religion; le philosophe de Genève forma plus d'ennemis de l'autorité, plus d'adversaires du pouvoir monarchique, et en France où on était malheureusement trop étranger aux questions de droit politique, le *Contrat social* fut regardé par beaucoup de monde, comme un ouvrage qui renfermait tout ce que la raison humaine avait imaginé de plus profond sur l'origine et le fondement de la société.

Un grand écrivain, un publiciste célèbre, avait précédé Rousseau. Ouvrage de vingt années de travail et de méditation, l'Esprit des Lois ne répondit pas peut-être à tout ce qu'on aurait pu attendre du génie de Montesquieu. Admirable dans les détails, mais faible quelquefois dans les principes, il ne fournit point à la France une doctrine assez bien liée pour qu'elle la préservât de la contagion des théories démocratiques, et peut-être qu'une terrible expérience était nécessaire pour éclairer les esprits et dissiper de faux systèmes que des événemens mémorables devaient si cruellement démentir.

Un genre de mérite que l'on ne peut con-

tester au siècle dont j'essaye en ce moment d'esquisser quelques traits, c'est celui d'avoir su retracer les grands tableaux de la nature physique. Quoique le siècle de Louis XIV n'en eût pas été entièrement privé, cependant on est forcé de convenir que Buffon et d'autres écrivains qui se sont montrés comme lui de grands peintres de la nature, ont porté ce mérite beaucoup plus loin. La prose française acquit, sous la plume du philosophe de Montbar, un éclat, un nombre, une magnificence toute particulière. Le pinceau de Buffon sut tout retracer depuis les plus grands jusqu'aux plus petits objets, et avec un art infini, au milieu des scènes imposantes de la nature, cet illustre écrivain place toujours l'homme de manière à ce qu'il tienne le premier rang, et qu'il soit en quelque sorte le dieu dont elle n'est que le temple.

La philosophie du siècle de Louis XIV, avoit eu une direction religieuse et sublime; celle du siècle suivant eut une tendance opposée. Disciple de Locke, Condillac vint substituer à une philosophie toute intellectuelle une méthode bien différente; suivant cette nouvelle doctrine, l'homme dut toutes ses connaissances à ses sens, toutes nos facultés ne furent plus que la sensation transformée; et des disciples exagérant, comme il

arrive toujours, les opinions de leur maître, réduisirent bientôt l'homme à n'être qu'une masse organisée et sensible, esclave de ses besoins et de ses passions. De là, cette morale de l'intérêt réduite en système par Helvétius.

Un homme, d'une imagination ardente, qui réunissait à beaucoup de connaissances un esprit fort inégal, après avoir, dans ses premiers écrits, combattu le matérialisme et l'athéisme, finit par être l'apôtre de ces absurdes doctrines, et montra l'enthousiasme d'un inspiré pour faire prévaloir des opinions destructives de tout enthousiasme. Comme on l'a déjà remarqué, il eut le talent d'écrire quelques belles pages, et ne sut pas faire un livre. Les principes les plus incohérens se rencontrèrent quelquefois sous sa plume, et il fut un mémorable exemple de tous les écarts auxquels un écrivain séduit par une imagination sans frein, par un esprit sans doctrines fixes peut se laisser entraîner. A peu près à la même époque commença à se faire connaître le prosateur éloquent à qui nous devons *les Études de la nature* : aucun écrivain n'a porté plus loin la pureté, l'élégance et la grâce du style. Quoiqu'on puisse lui reprocher des erreurs en politique, quoiqu'il ne se soit point assez franchement placé dans le rang des défenseurs de la révélation, cependant ses prin-

cipes s'éloignaient beaucoup de ceux qui dominaient à l'époque où il écrivit. Le sentiment de la divinité se manifeste par-tout dans ses ouvrages. Les affections douces et vertueuses y sont peintes avec un charme tout particulier. Quel contraste entre un roman comme Paul et Virginie, et la pluspart des livres qui parurent dans le même temps ! On peut presque considérer cette touchante narration comme une fleur qui a cru au milieu des sables du désert.

S'il entrait dans mon plan de rappeler tous les titres littéraires du dix-huitième siècle, il serait juste de n'oublier, ni le grand géomètre qui, par le discours préliminaire de l'encyclopédie et les élémens de philosophie, s'est acquis une réputation, sinon d'homme éloquent, au moins d'écrivain exercé et précis; ni l'historien de l'astronomie dont le style rappelle souvent celui de Buffon; ni l'éloquent Vicq-d'Azyr, rival de Fontenelle dans l'éloge académique, et qui, parlant de médecine et d'anatomie, sut s'exprimer avec tant d'élégance et de noblesse; ni le peintre ingénieux et savant à qui nous devons le voyage d'Anacharsis; mais j'ai voulu rappeler seulement l'esprit dominant du dix-huitième siècle. Cet esprit fut en tout opposé à celui du siècle précédent. Les écrivains qui donnaient le ton à

cette époque, se constituèrent les adversaires de la religion et des institutions monarchiques. Ils ne cherchèrent qu'à tout ébranler et obtinrent dans ce genre un déplorable succès......

Un nouveau siècle commençait ; il n'avait rien hérité du siècle précédent que des ruines ; il n'existait plus ce trône que défendirent Turenne et Vauban, que semblaient devoir rendre à jamais indestructible, l'héroïsme de Philippe Auguste, les vertus de St. Louis, la magnanime bonté de Henri IV, l'imposante grandeur de Louis XIV. L'athéisme avait fait entendre sa voix impure dans la patrie de Bossuet et de Fénélon : le cri de la révolte avait prévalu chez une nation qui pouvait citer parmi ses premiers magistrats, des Molé, des Lamoignon, des Daguesseau ; et des doctrines d'anarchie régnaient encore dans cette belle France si renommée par son amour pour ses rois. Parmi les malheureux proscrits, réduits à fuir une terre qui dévorait ses habitans, se trouvait un jeune homme qu'avait signalé de bonne heure une imagination ardente, un esprit noble et courageux. Témoin du bouleversement des empires, de ces grandes convulsions de la société qui resserrent en peu d'années l'expérience de vingt siècles, dans les climats lointains où le conduisit sa fortune, la nature lui offrit des tableaux non

moins imposans dans leur tranquille majesté. C'est sous la hutte du sauvage, au fond de toutes les solitudes de l'Amérique, que ce jeune homme devenu depuis le plus grand écrivain de son siècle, sentit les premiers élans de son génie, et sans doute que les scènes imposantes et sublimes dont il était entouré, contribuèrent à donner à son style ce tour pittoresque et hardi, ces formes rapides et fières qui le caractérisent. Enfin, le Génie du Christianisme parut, et commença, pour ainsi dire, une nouvelle époque littéraire. L'influence de ce bel ouvrage sur la littérature, et même sur la société, fut incalculable; mais quelque mérite qu'il offrît, on doit remarquer que les circonstances dûrent beaucoup contribuer à étendre cette influence. Une religion que l'on avait prétendu détruire, par le fer des bourreaux, après avoir cherché à la renverser sous le poids des déclamations et des sophismes, reparaissait plus imposante que jamais, lavée par un baptême de sang des taches que la faiblesse des hommes avait pu joindre à l'ouvrage de Dieu. De même que ces empires qui rajeunissent sous la tente guerrière, elle avait trouvé une nouvelle force au jour de ses combats. La philosophie irréligieuse n'avait tenu aucune de ses promesses; convaincue d'imposture, elle

ne

ne pouvait manquer de succomber. Un intérêt naturel dût s'attacher au courageux défenseur des saines doctrines. La fin du siècle dernier avait été marquée par le règne des sentimens frivoles; la peinture des passions avait perdu toute vérité et toute énergie ; la poésie n'était plus occupée qu'à retracer les scènes de la nature physique, ou des tableaux de volupté. Il y avait long-temps que les accents d'une sensibilité profonde ne s'étaient point fait entendre. Avec quel plaisir ne les retrouva-t-on pas dans Réné et dans Atala, accompagnés des tableaux les plus énergiques d'une nature étrangère. Par son mérite, et même par ses défauts, le style de M. de Chateaubriand devait faire école ; aussi l'on peut dire sans exagération, que presque tout ce qui a paru de remarquable, soit en prose, soit en vers depuis la publication du Génie du Christianisme, porte des traces sensibles d'imitation (*). Il est donc dans le monde littéraire, comme dans le monde politique, des conquérans qui dominent tout leur siècle.

Une connaissance beaucoup plus approfondie des littératures étrangères, surtout des littératures anglaise et allemande, vint

(*) Cette imitation n'est nulle part plus sensible peut-être que dans les Poésies de M. de Lamartine.

encore modifier le goût en France, et donner aux esprits une direction nouvelle. Les partisans des théories sur lesquelles s'appuyent ces littératures étrangères allèrent beaucoup plus loin que l'illustre auteur du Génie du Christianisme, et mirent en avant des principes que celui-ci n'eût pas voulu reconnaître. Enfin, une nouvelle école s'établit sous le nom d'école romantique. Son influence étant aussi puissante sur les esprits, il est important de bien définir le genre qu'elle cherche à faire prévaloir, d'en déterminer les avantages et les inconvéniens. Notre avenir littéraire devant beaucoup dépendre du succès qu'aura cette nouvelle école, et des modifications qu'il peut et doit subir, il entre dans le plan de ce court aperçu de l'état de notre littérature, de prédire en quelque sorte ses destinées.

Il est difficile de définir précisément en quoi consiste le genre romantique. Secouer toutes les règles, violer toutes les convenances, ne peut jamais constituer aucun genre, et jamais chez une nation instruite, des ouvrages qui n'auraient point d'autre titre au suffrage des gens de goût, ne pourraient obtenir de succès. Comment se fait-il donc que les productions que l'on regarde comme appartenant à cette école, agissent si puissamment sur l'imagination et produisent un aussi

grand effet ? Il est donc quelques principes cachés, quelques règles difficiles à saisir qui constituent principalement ce nouveau genre, et qui sont la cause de son empire sur les esprits.

Le genre classique repose principalement sur l'imitation des anciens qui ont été les premiers modèles d'une littérature arrivée à un haut degré de perfection. Par ces anciens, il faut surtout entendre les Grecs et les Romains ; car les romantiques pourraient, au besoin, trouver des autorités dans la littérature orientale, et même chez les Hébreux. Les grands écrivains du siècle de Louis XIV, frappés de l'exagération et du mauvais goût de quelques auteurs du seizième et du dix-septième siècles, qui n'avaient suivi d'autres règles qu'une imagination désordonnée, ne tinrent peut-être pas assez compte de tous les changemens qu'une religion divine, que des institutions différentes, que des mœurs si éloignées de celles des anciens, qu'un ordre de chose si opposé, en un mot, devait produire dans la littérature, expression naturelle de la société, ainsi que nous l'avons dit plus haut, d'après l'illustre auteur de la Législation primitive. M. de La Harpe, en parlant de ces grands romans du siècle de Louis XIV, qui, à travers beaucoup de choses fausses et

puériles, offrent quelquefois la peinture de sentimens d'une noblesse et d'une délicatesse inconnues aux anciens, dit que Boileau et Racine ne tardèrent pas à s'apercevoir que l'amour était mieux peint dans vingt vers de l'Énéïde, que dans ces longues et assoupissantes productions. S'il était vrai que ces deux grands écrivains eussent porté un tel jugement, j'oserais, malgré toute l'autorité qui s'attache à leurs noms, leur en faire un reproche. Virgile est sans doute un des poëtes de l'antiquité qui a su le mieux peindre la passion de l'amour. Mais il appartenait à une religion et à des mœurs trop différentes de celles de nos jours, pour qu'on puisse espérer de retrouver dans ses écrits la peinture complète d'une passion qui prend tant de formes diverses. Aussi, pour l'homme doué d'une imagination vive et d'un cœur ardent, combien l'amour de Didon est loin de remplir l'idée que l'on se forme d'un sentiment qui, après la vertu, est ce qu'il y a de plus beau sur la terre! La vie des anciens s'écoulait presqu'entièrement dans les camps ou dans les assemblées publiques. Les femmes renfermées dans l'intérieur de leurs maisons n'avaient point chez eux l'influence dont elles jouissent parmi nous. Aussi leurs poëtes érotiques n'ont-ils guère chanté que des

courtisanes. Les nations du nord auxquelles nos ancêtres, les Gaulois, ressemblaient sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, firent des femmes l'objet d'une vénération particulière. Elles assistaient à leurs délibérations ; leur blâme ou leur suffrage avaient la plus puissante influence sur la conduite des hommes. Que de causes se réunissaient donc pour donner à notre littérature une physionomie fort différente de celle des littératures grecque et romaine !

Un des principes fondamentaux du genre romantique, c'est la peinture fidèle des mœurs et des sentimens des peuples modernes. On s'attache surtout dans cette école, à exprimer ces impressions profondes, et qui ont pourtant quelque chose de vague. La poésie des anciens avait eu pour principal objet de reproduire, si je puis m'exprimer ainsi, la partie extérieure de l'existence ; ces sentimens et ces passions qui se manifestent au dehors par des actions faciles à reconnaître. La poésie romantique, sans négliger entièrement ce genre de peinture, attache un grand prix à l'expression fidèle des sentimens les plus cachés du cœur humain ; à la peinture de ces nuances fugitives, de ce choc et de ces incohérences d'idées dont le cœur de l'homme est si souvent le théâtre. Il y a quel-

que chose de plus étendu dans nos affections, que dans nos idées ; et de même que les plus profondes méditations, n'atteindront jamais les dernières limites de l'intelligence ; de même il restera toujours beaucoup à découvrir dans la peinture de nos sentimens. Sans doute il ne faut pas que des analises trop subtiles du cœur humain, et une trop grande importance attachée à de légères nuances viennent dessécher la poésie ; mais, d'un autre côté, ce serait une grande erreur de croire que tous les mystères de ce cœur, océan incommensurable, ont été découverts, et qu'après Homère, après Virgile, après les peintres les plus sublimes de nos passions, le génie ne peut pas pénétrer plus avant dans cet abîme. Il faut convenir que la peinture de sentimens exaltés, a quelque chose d'aérien et de métaphysique qui peut fatiguer l'imagination si l'on ne sait pas la reposer par des tableaux qui lui donnent plus de prise, et dont la couleur différente jette d'ailleurs une variété nécessaire dans tout ouvrage d'esprit. Ainsi, pour rapprocher les deux écoles, on pourrait dire aux partisans des doctrines classiques : ces anciens dont vous êtes les admirateurs à si juste titre, ont été sans doute des peintres fidèles et énergiques des premières affections de l'homme!

mais convenez que la carrière s'est agrandie pour nous ; que sous l'empire d'une religion qui fait un devoir de la résistance aux passions, on doit mieux connaître ces chocs d'affections opposées dont le tableau offre tant d'intérêt ; qu'une manière d'exister plus concentrée, plus repliée sur elle-même, a dû faire apercevoir des sentimens que les anciens ne pouvaient saisir au milieu d'une vie publique et agitée. D'un autre côté, en s'adressant aux romantiques on les forcerait d'avouer qu'ils mettent souvent trop d'importance à saisir des nuances tellement vagues et subtiles, qu'elles ne peuvent presque produire aucun effet ; qu'une peinture trop continuelle de ce que l'on peut concevoir de plus grand et de plus idéal dans le cœur humain, fatigue et même épuise l'imagination si on ne sait la rappeler bientôt à un monde plus sensible, plus palpable, pour ainsi dire.

Ces réflexions sur la littérature ont aussi leur importance politique. Rien ne peut mieux assurer le repos d'une nation, rien ne peut davantage lui faciliter les moyens d'arriver au plus haut période de puissance et de gloire, que d'établir une harmonie parfaite entre les idées religieuses et politiques qui la gouvernent, et les idées littéraires

qui l'occupent et la distraisent. On ne sait pas assez quelle influence obtient, à la longue, une littérature qui s'identifie pour ainsi dire avec toutes nos pensées. C'est un reproche que l'on peut adresser aux temps modernes. Le christianisme n'était point entré assez avant dans nos préjugés, dans nos habitudes, dans nos occupations ordinaires. Notre littérature aurait dû en être, pour ainsi dire, imbibée; mais si nous étions chrétiens par la raison, nous étions encore païens par l'imagination, et cette opposition entre deux de nos facultés a eu plus d'importance et a pu faire plus de mal que l'on ne le pense communément. Il appartient à l'époque actuelle de posséder enfin une littérature entièrement nationale, qui, tout en prenant les anciens pour modèles dans la manière de s'exprimer, dans l'observation de ces règles qui ne sont que le code de la raison humaine, tienne compte de tous les changemens que le monde a éprouvés depuis Homère et Virgile, et qui, appropriée à nos idées, en harmonie avec toutes nos institutions, ait ainsi ses racines dans notre cœur et un plus grand empire sur les esprits.

Je ne sais si je me trompe et si j'ai trop bonne opinion de mon siècle, mais il me semble impossible, malgré le mot de Fonte-

nelle, qu'il ne profite pas des mémorables leçons que lui fournissent les deux siècles qui l'ont précédé. Au point où nous sommes arrivés, l'enchaînement des erreurs et celui des vérités doivent être nécessairement plus faciles à saisir. On pouvait à toute force être protestant sous le règne de Louis XIV ; il faut opter aujourd'hui entre le catholicisme et le socianisme ou le déisme ; ajoutons que les adversaires de la révélation n'ont jamais pu s'entendre entre eux, et que les déistes se sont trouvés exposés de la part des athées, au même genre d'objections que les premiers avaient employé contre la religion chrétienne. Il en est de même dans la politique ; tout ce qu'on a objecté contre le pouvoir monarchique peut également être opposé à toute autre forme de gouvernement ; et la souveraineté essentielle au peuple, ou, pour s'exprimer avec plus d'exactitude, à la majorité, ne peut plus, je crois, faire de dupes ; et c'est vainement qu'on essaie de substituer à cette erreur usée une opinion plus déraisonnable encore et qui consiste à investir de tous les attributs de la souveraineté, celui qui a la justice et la raison de son côté ; doctrine destructive de toute société, véritable niaiserie politique et qui ne peut par cela même avoir une influence aussi puissante

ni aussi durable que celle qu'a exercée la théorie du contrat social exposée par le philosophe de Génève.

Mais si notre siècle, instruit par l'expérience, doit, je l'espère, devenir de plus en plus religieux et monarchique, d'un autre côté, il ne se laissera séduire ni par ceux qui voudraient faire de la religion un moyen d'arriver à la puissance, au lieu d'y voir le lien sublime de l'homme avec Dieu, ni par ces royalistes intéressés qui veulent que la monarchie n'existe en quelque sorte que pour eux, tandis qu'elle est le bien commun d'une nation. L'homme sincèrement attaché au christianisme, sentira que c'est par des discussions profondes et lumineuses, par l'exemple d'une vie irréprochable, et non par la persécution, que l'on ramène ceux qui s'égarent; et qu'affecter un zèle ardent, et fanatique pour le triomphe d'une religion dont on viole presque tous les préceptes, c'est se rendre justement suspect de n'avoir qu'une religion mondaine. Le défenseur de l'ordre social comprendra que le pouvoir monarchique devient plus fort en s'imposant des règles, et que la participation d'une nation par le moyen de ses représentans à l'autorité législative et au vote de l'impôt, est un perfectionnement dans la com-

binaison des pouvoirs ; perfectionnement qui se retrouve d'ailleurs sous différentes formes dans tous les gouvernemens établis sur les ruines de l'empire romain.

Le philosophe qui étudie les loix de la pensée, les phénomènes de l'intelligence, le monde des esprits, pourra désormais sans craindre de passer pour téméraire, ne pas se soumettre à l'autorité de ce Locke qui suivant Voltaire

A de l'esprit humain, posé la borne heureuse,

et ne sera point traité de rêveur pour préférer les doctrines de Descartes et de Leibnitz, celles du philosophe anglais. On ne craindra pas d'être sérieux dans un sujet grave, car le vrai restera vrai en dépit de toutes les plaisanteries.

Enfin, pour en revenir à la littérature, la pensée reprenant sa dignité, le langage retrouvera l'élévation qu'il a eue dans le beau siècle de Louis XIV. Pascal, Bossuet, Fénélon, Racine, La Fontaine, hommes incomparables, vous serez les modèles éternels du poëte et de l'orateur; mais l'écrivain habile, tout en reconnaissant la supériorité de génie des auteurs du siècle de Louis XIV, apprendra de nouveaux secrets de style dans la prose éloquente et passionnée de J.-J. Rousseau; dans les descriptions pompeuses de Buffon; dans le tour énergique et concis de Montes-

quieu. Il cherchera à imiter le brillant coloris de Voltaire, en poésie, la simplicité, la clarté, les tournures piquantes de sa prose; la grâce et la fraîcheur des tableaux de Bernardin de St. Pierre; les formes pittoresques et hardies du style de Chateaubriand; il ne s'efforcera point de reproduire une nature de convention, ni des sentimens factices; étudiant les modèles de l'antiquité, mais également versé dans la connaissance des différentes littératures modernes, il ne craindra point d'avouer que Shakspeare est, quelquefois grand comme Sophocle, Milton sublime comme Homère, Klopstock élevé comme Pindare; l'homme enfin se retrouvera plus souvent dans l'écrivain. C'est ainsi que se rapprochant du siècle de Louis XIV, sur plusieurs points, et profitant cependant des richesses littéraires du siècle suivant, joignant l'étude des littératures étrangères à celle de l'antiquité, religieux sans fanatisme et monarchique par conviction et par intérêt pour la société toute entière, également éloigné et de cette présomption qui voudrait tout détruire pour tout refaire, et de cette haine de toute innovation qui repousserait les améliorations les plus évidentes, c'est ainsi, dis-je, que notre siècle est appelé à de hautes destinées. Nos neveux seuls pourront décider s'il les aura remplies.

LE VIEUX SERVITEUR.

PAR E.-C. ROUCHON-GUIGUES.

Il y a mille ans que ces tours sont bâties. Ce fut trois siècles avant la première croisade qu'un de tes ancêtres en jeta les fondemens, et depuis elles furent achevées sous son petit fils. Mon illustre Seigneur m'avait raconté cela à la flamme de son foyer, un soir que le vent sifflait dans les créneaux antiques, et que le tonnerre retentissait à travers les longs corridors.

Fixe tes yeux sur la tour orientale; regarde ces vestiges de l'attaque que le Comte Robert a repoussée il y a quatre siècles. Il s'était trouvé dans une réunion de nobles Chevaliers, où l'on avait porté une santé en ces termes : à Edouard, Roi de France. Le Comte se leva de son siège, on dit qu'il frappa l'air deux fois de son épée, et que prenant une coupe pleine de vin, il répliqua en ces termes : à Philippe, Roi de France. Ce fut l'occasion de la guerre.

Mon jeune Seigneur, tu as enlevé les vieilles tentures. Ces vitreaux qui amusaient les loisirs de tes serviteurs, ne sont plus

depuis deux ans. Le feu a dévoré les meubles de tes pères ; le grand fanteuil où ton aïeul assis au terme de ses jours, réconciliait ses amis, et pacifiait ses vassaux. Et tu vas renverser ces vieilles tours.

Quand tu étais enfant, je te soutenais dans mes bras, je te portais sur mes épaules; j'avais promis de te rester attaché jusqu'au bout de ma carrière. Mais j'ignorais ton dessein funeste ; ainsi je me crois dégagé de ma parole. J'attendrai que l'ouvrier ait donné le premier coup de marteau, et sur le champ, avec ces images que j'ai recueillies dans la poussière, et cette bourse de cuir où je tiens serrées quelques pièces d'or, j'irai mourir hors de la vue de ces lieux.

LE TABLEAU D'APPELLES.

PAR LE MÊME.

Appelles avait exposé un tableau dans le temple de Jupiter, à Athènes. C'était une merveille du ciel. Au fond était une colline couronnée des feux du midi. Sur le devant, une jeune fille se levait de son rouet, pour retenir un vieillard aveugle qui avait chancelé dans sa démarche. Voilà tout le sujet. Ce jour là une grande multitude s'était assemblée devant le temple. Tout à coup un pauvre insensé élevant la voix, chanta ce qui suit sur le mode dorien.

Appelles, Appelles, tu n'es qu'un insigne voleur : rien de ce qu'il y a dans ce tableau ne t'appartient. Tu as tout pris où tu as pu, et moi qui ne suis, parmi les grecs, ni peintre ni poëte, si j'eusse voulu comme toi, j'aurais aussi exposé mon tableau dans le temple du souverain des dieux. Appelles, Appelles, tu n'es qu'un insigne voleur.

Ce vieillard sublime que j'aperçois, dont les yeux sont fermés à la lumière, et qui est

revêtu d'une robe de pourpre, liée sur sa poitrine par une agraffe d'or, je le connaissais avant qu'il fut dans ton tableau. C'était ce vieux prêtre d'Apollon, qui tous les soirs s'assayait sous le sacré portique, et consolait les ennuis de ses longs jours, en chantant sur la lyre les louanges du dieu. Appelles, Appelles, etc.

Dis-moi, est-ce à toi qu'appartient cette jeune fille, ou au grand Jupiter qui a tout créé chez les mortels. Cette fille est de la race des rois d'Athènes, la maison de son père est voisine du pyrée. Je veux, voleur insigne, me mettre à la tête de tout ce peuple, pour le conduire chez l'Archonte Parménion. Pour toi, n'y viens pas, car ton larcin serait trop manifeste. Appelles, Appelles, etc.

Je m'arrêterai un instant dans ma course chez Cimon, l'ouvrier, du Bourg de Sciros. Je lui donnerai cette pièce d'or que je tiens dans la main. Ami, lui dirai-je, je te promets l'admiration des grecs et même une couronne dans les jeux olympiens. Pour cela, tu n'as qu'à faire un de ces rouets qui t'ont rendu fameux dans Athènes. Prends ton temps et mets-toi à l'œuvre. Quand le soleil se sera

couché deux fois sur la citadelle, je reviendrai dans ton atelier avec tous ces citoyens. Appelles, Appelles, etc.

O Athéniens, votre raison est égarée. Quoi! vous ne reconnaissez pas la montagne qui borne l'attique du côté de l'orient. Oh certes, elle est plus vieille que votre peintre. C'était bien avant la célèbre querelle des deux immortels; bien avant le roi Thésée, et les merveilles d'Alcide, que la main de Saturne en posa les fondemens sur les entrailles de la terre. Appelles, Appelles, etc.

Tous les citoyens, après avoir écouté avec attention cet insensé, supplièrent les dieux de lui rendre la raison, et Appelles promit de consacrer son tableau dans le temple même, si les Dieux se rendaient propices aux vœux du peuple.

L'AFFRANCHI DE TIBÈRE.

Par le même.

Appius, Appius, ces ornemens te vont à merveille. Demande à la courtisane Lycisca combien tu es beau sous la toge consulaire, ou plutôt demande-le à ton illustre maître l'empereur Tibère, dans quelque moment où son regard s'arrêtera sur son affranchi.

Le Sénat assistait, un de ces jours, à la pompe de la grande déesse. Il fallait voir le consul Appius inclinant son flambeau et regardant à droite et à gauche les dames romaines qui bordaient les galeries. Appius, tu peux choisir, écris quelques mots, et derrière ton messager fidèle, arrivera ou la nièce de Caton, ou la petite-fille de l'Africain.

Je n'ai point vu cette sainte cérémonie. Quand il y a des prières au temple, ou que le Sénat s'assemble au capitole, je reste près de mes dieux domestiques, indigné contre les grands dieux, de ce qu'ils abandonnent le peuple et la ville.

Mais on m'a dit, qu'au moment où le

cortége a passé près de la statue renversée de Cassius, un bruit lamentable est sorti de l'image sacrée. Le peuple entier a frémi, le pontife a prononcé la formule des expiations, les vieillards du Sénat ont caché leurs faces dans leurs mains ; et le consul, qui se joue des dieux et des hommes, a déclaré, en souriant, qu'il n'avait rien entendu.

POÉSIES.

FRAGMENT

du IV.ᵉ Chant

DE LA MESSIADE;

Poëme imité de Klopstock,

PAR M. DE MONTMEYAN.

Bien loin de cette terre en misères féconde,
Aux limites des Cieux s'élève un autre monde
Que la rébellion n'a point défiguré,
Monde heureux où le mal est encore ignoré!
C'est là que vit en paix une race innocente
De ce nouvel Eden immortelle habitante;
Là, comme aux premiers jours la terre sans labeurs
Fait éclore à la fois et les fruits et les fleurs;
Là l'amour maternel ignore les alarmes
Et sur l'urne des morts n'a point versé de larmes.
Rien ne brise des nœuds que le Ciel a bénis,
Le père y voit fleurir les enfans de ses fils,
Et l'immortel amant d'une amante immortelle
Sans redouter la mort vit heureux auprès d'elle.
De ce peuple choisi le père respecté

Marchait environné de sa postérité,
Quand tout à coup des Cieux traversant l'étendue,
Leur éternel auteur s'est offert à sa vue.
Il s'incline, il l'adore, et d'un ton paternel:
« Voyez-vous mes enfans dans les déserts du Ciel
L'auteur et des esprits et des mondes sans nombre,
Celui que la lumière entoure comme une ombre;
Des plus brillantes fleurs il orna ces vallons,
Il fit couler cette onde, il dessina ces monts;
Mais de tous les trésors de sa magnificence
Sa libérale main orna l'être qui pense.
Du souffle de la vie il anima son cœur,
Éleva son regard vers un Dieu protecteur
Ennoblit ses pensers, permit qu'avec les Anges
Sa voix de l'éternel célébrat les louanges.
A sa parole un jour du néant je sortis
Pour habiter en paix cet heureux Paradis,
Et pour que le bonheur fut mon hôte fidèle
Il me donna bientôt une jeune immortelle.
Mais aujourd'hui ce Dieu si puissant et si doux
Fait marcher devant lui le céleste courroux;
Adoucis, ô Seigneur, ce regard qui m'accable;

Sans doute, ô Jéhova, sur un monde coupable
Ta main va diriger un juste châtiment.
Jadis, il m'en souvient, à ton commandement
Deux Esprits dans Eden se montrèrent rebelles,
Vas-tu perdre aujourd'hui ces races criminelles?
Apprenez un secret que jusques à ce jour
Voulut vous dérober mon paternel amour;
Bien loin dans cet espace où gardant leurs limites,
Les mondes infinis roulent dans leurs orbites,
Est un séjour, jadis les délices du Ciel,
Mais que frappa de mort la main de l'éternel;
A vous tous mes enfans semblable en apparence
Le peuple qui l'habite a perdu l'innocence;
D'immortels qu'ils étaient un déplorable sort,
Depuis leur faute, hélas, les soumit à la mort.
Mais comment sur l'esprit qui vit par la pensée
L'empreinte du trépas peut-elle être tracée?
L'esprit vivra toujours; au limon dont il sort,
Le corps doit retourner, esclave de la mort;
Et l'âme au même instant, pour subir sa sentence
Seule ira du Dieu juste affronter la présence.

Ah combien d'un mourant le destin est cruel !
Il voit s'évanouir le doux aspect du Ciel
Que remplace des nuits l'obscurité profonde,
La mort ferme ses yeux où se peignait le monde ;
Son oreille déjà n'entend plus qu'à demi
Les sanglots d'une épouse ou la voix d'un ami,
A peine il peut encor d'une voix expirante
Dire ses derniers vœux à l'amitié constante ;
Une froide sueur a glacé tous ses traits,
Son cœur cesse de battre et s'arrête à jamais.
Rien ne fléchit d'un Dieu la trop juste colère,
Il voit sans s'attendrir les larmes d'une mère
Qui d'un fils bien aimé pleure le triste sort,
Et voudrait en mourant l'arracher à la mort :
Cet enfant faible encor et qui d'un pas timide
S'avance dans la vie en reclamant un guide
La mort va le priver de l'appui paternel ;
Et ces jeunes amans qu'un amour immortel,
Enchaîna l'un à l'autre, et dont l'âme épurée,
A choisi son séjour dans la sphère éthérée,
Rien ne peut les sauver d'un trop juste courroux,
Ni leurs cœurs innocents ni leurs vœux purs et doux
Qui d'un temps plus parfait ont *retracé quelqu'ombre*,
Des sujets de la mort ils accroîtront le nombre,
Hélas, et l'Eternel sans se laisser fléchir

Dans les bras de l'amant voit l'amante périr,
Entend ces derniers vœux si chers à la tendresse
Que l'épouse mourante à son époux adresse,
Il est inexorable à ces pleurs vertueux
Qui baignént leur visage et s'adressent aux Cieux ;
L'amante en son engoisse implore en vain une heure
La mort sourde à ses cris, à l'amant qui la pleure,
La frappe au moment même et vient pour désunir
Ce que la terre au Ciel de plus saint pût offrir. »

Tandis qu'il prononçait ces paroles touchantes,
Les enfans dans les bras de leur mères tremblantes,
Laissaient couler leurs pleurs. Le baiser maternel,
Calma ce court chagrin qui n'eut rien de cruel ;
Chaque amant tressaillit de crainte et de tendresse,
Et l'amante cédant au trouble qui la presse,
Aux bras de son époux cherche à se rassurer,
Heureuse d'un hymen qui doit toujours durer,

Elle bénit le Ciel d'un malheur qu'elle
ignore,
Et fixe un œil ému sur l'époux qu'elle adore. »
Soutenant d'une main la mère de ses fils
Leur aïeul un moment ranima ses esprits,
Et reprit en ces mots « O race fraternelle
Est-ce vous que de Dieu la colère éternelle
S'apprête à condamner? auriez-vous irrité
Ce Dieu dont nous n'avons connu que la
bonté?
De la nuit du néant sa parole féconde
Jadis en un clin d'œil a fait sortir le monde,
Dans la nuit du néant va-t-il vous replonger?
Peuples que le très-haut se prépare à juger,
Que nous vous pleurerons si l'Eternel lui-
même
Vient exercer sur vous sa justice suprême,
Et que de fois nos yeux erreront attendris
Sur ces monts où sans fin dormiront vos dé-
bris. »



LOU MUEOU [1] QUE VANTO SA LIGNADO. [2]

Fablo imitado de La Fontaine.

Lou Mueou d'un Cardinau, que l'ourguil doouminavo,
(Parli doou Mueou, devires pas la cavo), [3]
D'estre de counditien si dounavo leis ers.
La testo hauto eou caminavo ;
Et de cousta vous allucavo [4]
Eme [5] d'uils fiers.
Si frutavo eis chivaus, eme elleis counfisavo [6]
Coumo s'erount esta seis socis, [7] seis paries; [8]
Et leis bardots [9] leis mespresavo
Erount de trop pichots messies !
Em'eou jamai istavias gaire,
Que de la jumento sa maire
Noun countessé leis vaillanties.
A tout instant eou s'en vantavo,

[1] Mulet. [2] Généalogie. [3] Chose. [4] Regardait. [5] Avec. [6] Il était familier avec eux. [7] Ses compagnons. [8] Ses pareils. [9] Mulets de petite espèce.

Senso escupir, [10] quand enregavo [11]
N'aurie parla doui jours enties.
Lou foullie ausir: [12] dins Argier [13] ero nado;
Ero tant bello que doou Dey
Un grand prince l'avie croumpado [14];
Lou Papo un cooup l'avie mountado;
Avie mangea dins leis grupis [15] doou Rei;
Et souto d'eoû à la parado
Tau jour faguet sa petarrado.
Avie [16] passa leis mars; s'ero attrouvado oou fuech;
Dins uno villo presso, un jour... noun ero nuech,
A travès leis canouns avie, premiero en testo,
Caussigant [17] leis corps mouers, intra per tau pourtau.....
Et piei.... que sabi iou? ai oublida lou resto;
Mai de ce que diie n'aurias fach un missau. [18]
Per tout aco, l'enfant bouffi de glori
Avie la prétentien d'estre més dins l'histori.
Dévengut vieil fouguet més oou moulin.
Quand mi parlas! se l'espéravo gaire.

---

[10] Sans cracher. [11] Quand il était en train d'en parler. [12] Il fallait l'entendre. [13] Dans Alger. [14] Achetée. [15] Crèches pour écuries. [16] Elle avait. [17] Foulant aux pieds. [18] Missel, c-à-dire, gros livre.

S'estransinant et plourant soun destin,
Si remembret [19] aqui [20] qu'un asé ero soun
paire.

Prousperita souvèn nous enbournié [21]
Souvèn atou [22] nous fa marchar de caire
Quand piei après nou viro lou darnié.
Vèn lou malur que nou mouestro à bèn faire;
Nouestr'oourigino et lou pau que voulèn;
Lou malur dounq es bouen à quauquaren. [23]

---

[19] Il se ressouvient. [20] Alors. [21] Nous aveugle. [22] Aussi. [23] Quelque chose.

LA COOUQUILHADO [1] ET SEIS PICHOTS, EME [2] LOU MESTRE D'UN LOOU. [3]

Fablo.

Ti fises de degun. [4] Lou sen [5] ti va coummando,
Et lou prouverbi ti va dis :
Quu voout l'y va, et quu voout pas l'y mando.
Dins une fablo encaro, Esopo, meis amis,
D'aquello verita la provo nous fournis.

Leis coouquilhados fant soun nis
Eis samenas [6], quand prisounièro
L'espiguo tout beou jus [7] neisse [8] dins soun fourreou.
Ce qu'es lou tèm que lou souleou
Rescauffant de seis fuechs la terre touto entiero.

---

[1] L'Alouette huppée. [2] Avec. [3] Champ. [4] Ne te fie à personne. [5] Le bon sens. [6] Aux sémis. [7] *Tout beou jus*, à peine. [8] Nait.

Tout ce que viout si serquo [9] et s'eimo à
sa maniero
Que tout puplo ; et que hors d'un hasard,
Tout animau mette à proufit sa grano.
Balenos oou found de la mar,
Sengliers dedins leis boues, cariandros [10]
à la plano.
Uno d'elleis avie pamen [11]
Leissa passar la mita per lou men
Doou printèm la sasoun tant bello !
Tant courto atou ! [12] deis plesirs, deis
amours
Senso n'en tastar [13] leis douçours.
Que voout dire ? noun sai. Quu l'y vis ? [14]
La femello
A piei, coumo sabès, en pau [15] la testo
ansin. . . . . [16].
Debado [17] jusqu'oou bout faguet pas [18] la
rebello ;
Entendet piei resoun ; si decido à la fin
D'enjitar [19] encaro uno familho.
Oou pus espes doou bla, eme en pau de
baouquillo [20],

---

[9] Se cherche. [10] Alouettes. [11] Pourtant. [12] Aussi. [13] Goûter. [14] Qui y voit clair. [15] Un peu. [16] Comme ça. [17] Cependant. [18] Elle ne fit pas. [19] D'élever. [20] Feuilles, débris de plantes.

Entre doui moutassouns [21] vous arrangeo
soun nis,
Fa leis ueous, [22] couat, [23] leis espelis; [24]
De coucho [25] coumo poudès creire.
Pamen rèn prenguet mau, leis pichots bèn
nourris,
Coumoulavount [26] lou niou que fasié gau [27]
de veire. [28]
Acoto [29] va proun ben: [30] mai, leis blas soun
madus. [31]
Que doou peou fouletin [32] recuberts tout
beou jus,
N'erount pas en état de prendre sa voulado.
Dins la peno et lou pensamen
La maire (foout mangear) va sarquar [33]
la becado. [34]
Li recoummando entandooumen [35]
D'estre toujours alerto, et tenir bèn damen [36]
» Quand lou mestre doou loou vendra far
» sa tournado,
» Li dis, à cooup segu [37] vendra din la
» journado,

---

[21] Mottes de terre. [22] Œufs. [23] Couve. [24] Les éclot. [25] Un peu pressée. [26] Remplissaient à fleur du bord. [27] Plaisir. [28] A voir. [29] Cela. [30] Assez. [31] Mûrs. [32] *Peou foulletin*, poil follet. [33] Chercher. [34] Béquée. [35] En attendant. [36] Faire bien attention. [37] Sûrement.

» Eme soun fiou : escoutas bèn ;
» Seloun ceque dira, partirem tous ensèm ».
A peno avié quitta sa niado
Que lou mestre, en effet, arribo eme soun fiou.
Vauto [38] la peço....« A ce que viou
» Lou blad es bèn madu, li dis, aquestou » sero [39]
» Foout anar moun enfant, dire à nouesteis » amis,
» Qu'avant l'aubo deman toun paire leis » espero ; [40]
» Farem soouquos ensem. [41] » Revengudo à soun nis,
La Coouquilhado,
Dins l'espravant trobo touto sa niado.
Un accoummenço : « a dit qu'avant l'aubo » deman
» Venguessount seis amis li dounar un cooup » de man ;
» Que pourrien faire soouquos elleis et sa » meinado. [42]
» S'a dich qu'aco, dis la maire à l'oousseou,
» Presso p'enca de faire san miqueou [43],
» Seis amis m'esfrayount gaire ;

---

[38] Il parcourt. [39] *Aquestou sero*, ce soir. [40] Attend. [41] Nous moissonnerons ensemble. [42] Sa famille. [43] De déménager.

» Es deman, meis enfans, que foout bèn
» escoutar.
» Enterim, [44] sigues gai, vaqui [45] de que
» pitar. [46]
Lou ventre bèn redoun, [47] leis pichots et
la maire,
Touteis amoulounas [48] s'endouermount à
la fes,
L'aubo parei, d'amis pas ges.
La Coouquilhado en l'er. Lou mestre revent
faire,
Eme soun fiou, lou tour doou loou.
« L'y a doui jours qu'aqueou blad deourrié [49]
» tout estre oou soou. [50]
» Maugrabiou leis amis! ant plus ges de
» vargouigno;
» Mi deffautar [51] ansin! [52] tambèn [53] foout
» estre iou,
» De mi fisar aqui!...... Moun fiou
» Li coumpten plus, de faire la besouigno,
» Vai leou d'aquestou pas pregar nouesteis
» parens.
» Sount fouesso [54], es ce que foout; et
» sount gens d'autro meno. [55] »

---

[44] En attendant. [45] Voilà. [46] Manger. [47] Rond.
[48] Les uns sur les autres. [49] Devrait. [50] Par terre.
[51] Me manquer de parole. [52] Comme ça. [53] Aussi.
[54] Ils sont en grand nombre. [55] D'autre acabit.

Leis oousseous de la poou batient quasi plus
veno.
— Maire, a dich seis parens : es aro... sount
de gens.....
— A vous pas treboular, li dis la coouquilhado,
Es pas tem de partir, dourmès, dourmès en
pax.
La maire aguet resoun, degun pareisset pas.
L'homme vent mai [56] faire sa passegeado [57]
Eme soun fiou per lou troisieme cooup.
« Te! sount mai pas vengus! cadebiouri! si
» poout ?
» Aqueou [58] blad es resti! [59] l'espiguo si
» degruno; [60]
» Toumbo en peço... lou vent v'espausso [61]
» tout; ô qu'uno!
» Se fa neblo [62] deman es tout perdu! moun
» fiou
» Avèn tort les premiers de coumptar su leis
» autres.
» Deis parens, deis amis, leis millous sount
» nous autres;
» Souven-ti bèn de ce qu'aissi ti diou.
» Sabès que fen per s'espargnar de lagno? [63]
» Foout que deman tant que siam dins l'hous-
tau

---

[56] Vient encore. [57] Sa tournée. [58] Ce. [59] Roti. [60] S'égrène. [61] Le secoue. [62] *Se fa neblo*, s'il y a du brouillard. [63] Du chagrin.

» Prenguem [64] touteis l'ouramo [65] oou pre-
» mier cant doou gau. [66]
» Fooût pas soungear d'aver la cagno. [67]
» Si boutarem [68] en trin, et piei acabarem [69]
» Nouesto meissoun quand va pourrem. [70] »
Doou moumen que la coouquilhado
D'eissoto [71] fouguet avisado,
» Caspi ! diguet, es pa lou prepau d'hier ;
» Es aro, [72] meis enfans, que fooût faire
» siei liard. [73] »
Aco [74] dich, leis pichots en si fen esqui-
neto [75],
Sourten doou nis oou meme instant,
Si rigoulant, [76] vouletegeant,
Si soouveroun senso troumpetto.

---

[64] Nous prenions. [65] La faucille. [66] Du coq. [67] Indolence. [68] Nous nous mettrons. [69] Nous achèverons. [70] Nous pourrons. [71] De ceci. [72] C'est maintenant. [73] Qu'il faut décamper. [74] Cela. [75] *En si fen esquinetto*, les uns montant sur le dos des autres. [76] Se roulant.

LOU CAT, LA MOUSTELO [1] ET LOU PICHOT [2] LAPIN.

Fablo.

Doou palai d'un jouine lapin,
Vieil casau [3] que toumbavo en peço, [4]
Misè [5] moustèlo, un beou matin,
Si fet mestresso. Es uno pesso! [6]
Proufitet doou moument per li jugar lou tour
Qu'ero ana [7] faire à l'auroro sa cour.
Lou mestre l'esten pas, sentes qu'ero coucagno!
Vous fa soun san miqueou, [8] et pouerto aqui dedin, [9]
A la pouncho [10] doou nas, [11] soun pau de san crespin. [12]
Eou tandooumen [13] battié l'eigagno. [14]
Après qu'aguet [15] d'un pè loougier et gai,

---

[1] Belette. [2] Petit. [3] Cahute. [4] Pièce. [5] Mademoiselle. [6] Rusée. [7] *Qu'ero ana*, qu'il était allé. [8] Déménagement. [9] Là dedans. [10] Pointe. [11] Du nez. [12] *Soun pau de san crespin*, son petit avoir. [13] Pendant ce temps. [14] *Battié l'eigagno*, parcourait les champs couverts de rosée. [15] Qu'il eut.

Trouta, soouta, coumo si poout pas mai; [16]
Bèn debrouta la farigoulo, [17]
La lavando, lou pebre d'ai; [18]
Fa de cardelo [19] une sadoulo, [20]
Et piei soun tour oou petoulié, [21]
V'ounte fet sa cabrioulado; [22]
Jan tournavo à sa troucarié [23]
Fouert countent de sa matinado.

La moustèlo avie mes la testo oou pourtissoou, [24]
Fasié baboou. [25]

Juste ciel! qu'es que viou! dis, en vesèn l'oubriéro,
Noueste paure Janet qu'es mes à la carriéro. [26]
Fouero [27] d'eici, madamo, anen [28] leou, [29] su lou cooup.
Vo bèn, vau [30] avertir toutaro
Tous leis garris [31] d'apéreissito. [32] Et garo!
La damo oou ventre linge, [33] oou corps prin, [34] loungarut, [35]

---

[16] Davantage. [17] Le thym. [18] La sarriette, plante aromatique. [19] Espèce de chardon. [20] Une ventrée. [21] Certains lieux dans le bois où les lapins se plaisent à déposer leurs crotins. [22] Cabriole. [23] Terrier. [24] Pétite fenêtre. [25] Il le guettait. [26] Rue. [27] Hors. [28] Allons. [29] Vite. [30] Je vais. [31] Rats. [32] Du voisinage. [33] Mince. [34] Grèle. [35] Long.

Respoundet que la plaço, ero [36] oou premier vengut.
M'estouni pas! lou beou sujet de guerro,
Qu'un houstau, [37] v'ounte foout quand l'y voulès intrar,
Si touesse, [38] tirassar [39] lou ventre contro terro,
Et anar plan [40] de si despouderar. [41]
Boutten [42] aro [43] lou cas que fousse [44] uno courouno.
Voudriou bèn saupre [45] cadebiou!
Quinto lei per toujour la douno
A Jan fiou, [46] vo nebou [47] d'André vo de Mathiou,
Pu leou [48] qu'à pau, puleou qu'a iou? [49]
Ansin va voout, dis Jan, la coustumo, l'usagi,
Sount seis leis, que d'aqueou masagi [50]
M'ant fach mestre et signour; et que de paire en fiou,
L'ant toujour fach passar en heiritagi.
De Thoumas à Simoun, d'aquestou à Bourthoumiou,

---

[36] Etait. [37] Maison. [38] Se tordre. [39] Traîner. [40] *Anar plan*, aller doucement. [41] De se déchirer, de s'écorcher. [42] Supposons. [43] Maintenant. [44] Que ce fut. [45] Savoir. [46] Fils. [47] Neveu. [48] Plutôt. [49] Moi. [50] Vieilles mesures.

(Qu'ero moun paure paire), et piei à Jan, qu'es iou.
Premiér vengut! Es-ti un decret pu sagi?
La damo alors : ho vè, fes [51] pas tant de cancan.
Tout aco mi roumpe la testo.
Per mettre fin à la countesto,
Fen [52] va jugear à Roumiouroumadan:
Ero un cat benhuroux coumo un canounge [53]...à taulo. [54]
Un gatas, boueno catomiaulo, [55]
Un sant home de cat, bèn vesti, gros et gras,
Que senso aver, se voulès, la litturo,
Avié, va tenié [56] de naturo,
Un rude doun per jugear tous leis cas.
Lou lapin diguet d'o. [57] Leis vaquis [58] arribas
Davant lou consou en fourraduro.
Harpemignot li dis : meis enfans approuchas,
Approuchas, si fen vieil, ai l'oousido en pau duro.
S'avançount touteis dous, coumo dous innoucens.

---

[51] Ne faites. [52] Faisons. [53] Chanoine. [54] Table. [55] Châte-mite. [56] Il le tenait. [57] Oui. [58] Les voilà.

Harpemignot, drech [59] que sount à seis
caires, [60]
Mando [61] deis dous coustas leis arpos [62]
en meme tèms,
Et leis mette d'accord, touis dous entre seis
dents.
Avis, avis eis pleidegeaires.

---

[59] Dès. [60] Côtés. [61] Il envoie. [62] Les griffes.

LEIS DOUS PIGEOUNS.

Fablo.

Ensem vivient dous pigeouns bouens amis.
Un d'elleis, las d'oou repau doou lougis,
A la foulié de vouille faire
Un viagi long per veire de peys.
L'autre li dis : et vouestre fraire
Lou leissares ? si languira ;
L'a rèn de pu marri [1] que d'estre separa.
Mai, v'est [2] tout un, vous qu'aimas gaire...
Michant ! se sias insensible eis amours,
Ooumen que la fatiguo et leis dangiers doou viagi,
De ven anar [3] ansin, vous levount lou couragi.
Siam [4] encaro d'hiver, esperas [5] leis grands jours.
Qu'es que vous presso tant ? tout esca [6] sus ma testo,

---

[1] Mauvais. [2] Il vous est. [3] De vous en aller. [4] Nous sommes. [5] Attendez. [6] Tout à l'heure.

A passa un croupatas [7] qu'a fa quierar [8] lou gau ; [9]
Et siouне [10] de malhur, oourai ges de repau ;
La nuech, lou jour vau [11] soungear que tempesto ;
Marri rescontre, arets, [12] lou foouсoun, lou fusiou :
Ah ! paures ! mi dirai, vaqui [13] que si fa niou ; [14]
Quu soout v'ountes, [15] a ti ce que desiro ;
La sousto, [16] un bouen soupa ; lou couer gai.... manquo bèn ? [17]
D'eisso [18] fouert esbranla noueste pigeoun souspiro.
Mai, lou tic de partir pau aprés li révent.
Anas sarquar, aco [19] v'avié [20] à la testo.
Aquestou [21] ero d'avis de si faire savent.
Per aco de roudar, s'ero fach une festo
De veire de seis ues [23] dins leis autreis climats
Ce que fasien lou patus, [24] lou voulaire. [25]
Ero [26] curiou. Anen, [27] vous lagnés [28] pas,

---

[7] Un corbeau. [8] Qui a fait pousser un cri. [9] Coq. [10] Signe. [11] Je ne vais. [12] Filets. [13] Voilà. [14] Que le ciel se couvre. [15] Où il est [16] Un abri. [17] Ces deux mots disent beaucoup, on ne peut les rendre qu'imparfaitement par *que sais-je encore ?* [18] De ceci. [19] Ceci. [20] Il l'avait. [21] Celui-ci. [22] Il s'était. [23] Yeux. [24] Pigeons patus. [25] Pigeons volants. [26] Il était. [27] Allons. [28] Ne vous chagrinez pas.

Diguet à l'autré, istarai [29] gaire
Quand cresés dounc que mi fourra de tem?
Tres jours. Aqui n'a proun [31] per mi rendre
countent.
A soun retour oousires voueste fraire,
Seis fourtunos vous countara
Aco v'espassara. [32]
Oh piei, vesés, aqueou que si mourfounde
Dins soun casau, [33]
Que jamai vis lou mounde
Que per un trau, [34]
Que vous dira? toujour la memo histori.
Iou mi fourra que de memori,
Tous meis contes vous farant gau. [35]
Vous dirai eri [36] aqui, m'arribet talo cavo...
Vous semblara que li sias coumo iou.
Sus acoto, en plourant, si digueroumt adiou.
Nouestre pigeoun parti, lou levant que
bouffavo [37]
Adus [38] la pluejo et que pluejo, grand Diou!
Per s'assoustar [39] troubet que lou fuillagi
D'un aubré que n'avié quasi plus rèn de
viou.
Lou souleou parei mai, si remette en vouyagi
Tout remuilhat [40], si sequo coumo poout.

---

[29] Je resterai. [30] Là. [31] Assez. [32] Vous amusera. [33] Cahute.
[34] Trou. [35] Plais. [36] J'étais. [37] Soufflait. [38] Apporte,
amène. [39] Pour se mettre à l'abri. [40] Tout trempé d'eau.

Dins un garat [41] vis de granilho oou soou [42]
Un pigeoun li pitavo, [43] as rèn dins lou gavagi, [44]
Si dis, [45] trobes [46] de vioure et piei de coumpanié!
Oublidem la chavano [47] et reprenguem courragi.
L'y vouelo, es prisounié.
De la casso a l'aret sabié pas la magagno; [48]
L'oousseou que si vis engagea,
Boundo, [49] arpategeo. [50] Aurié proun agut lagno [51]
Se l'aret en pau vieil fousse pas endooummagea. [52]
De l'alo et de la patto à forço d'eigregea [53]
Russis à si desfessegea [54]
De la bendo [55] que l'embaragno. [56]
Quauquo plumo restet. Lou piégi doou destin,
Fouguet qu'un vieil ratier [57] qu'en l'er fasié l'aleto [58]
Viguet noueste paure mesquin
Que tirassant la courdetto

---

[41] Gueret [42] A terre. [43] Y béquettait. [44] Gésier. [45] Se dit-il. [46] Tu trouves. [47] L'orage. [48] Ruse, finesse. [49] Bondit. [50] Il agit des pieds. [51] Il aurait eu assez de peine, de chagrin. [52] En mauvais état. [53] Faire des efforts. Se débarrasser. [55] Bande de filet. [56] Qui l'enveloppe. [57] Epervier. [58] Qui planait dans les airs.

Et leis trouas [59] de l'aret v'ounté [60] s'ero arrapa, [61]
Avié l'er d'un foussa [62] de Touloun escapa.
Lou ratier l'es dessus. De seis arpos damnados
Estregne l'animau lès [63] à far soun repas...
Mai, quu vous a pas dich, que d'amoun [64] deis niouras [65]
Un aiglo, oou même istant, eis alos rélargeados
Coumo un uilhau [66] toumbo su lou ratier.
S'anissount. [67] Lou pigeoun qué vis la battarié,
S'esquilho ; et s'envoulant, si sauvo en un masagi. [68]
Crésié [69] qu'enca uno fes escapa doou nooufragi,
De lou persecutar lou sort s'allassarié.
Mai, un marri pitouet [70] (quand mi dias d'aquel agi !
Sabés pas leis enfants quand pouedount far de mau,
Va crounparient [71]); vous li mando un caillau [72]
Que se fousse pu gros coumplissié sa journado.

---

[59] Les lambeaux. [60] Où. [61] Il s'était pris. [62] Forçat. [63] Prêt. [64] D'en haut. [65] Nues. [66] Eclair. [67] Ils se battent furieux. [68] Masure. [69] Il croyait. [70] Enfant. [71] Ils l'achetèraient. [72] Caillou.

Per dire miés, sa destinado;
Lou ventre en haut lou deviret.
De vouyagear maudissent la pensado,
La pauro besti matrassado [73]
Si redreissant coumo pousquet [74]
A mita [75] mouerto, esplumassado,
Drech [76] oou lougis si retournet;
Tirassant l'alo, derenado [77]
Et caminant à pé coouquet [78]
Eme proun peno l'arribet,
Senso plus de ragouissinado. [79]

O moument fourtuna! v'ounte aqueleis amis,
Après tant de dangiers, d'alarmos, de soucis;
L'un eme l'autre si viguerount [80]
Encaro ensem dins lou meme lougis!
Que de caressos si faguerount!
Que de cauvetos [81] si diguerount!
Que de douçours!... Lou bounhur qu'esprouverount
Si sente miés que noun si dis.

---

[73] Brisée, harassée. [74] Comme elle put. [75] A demi. [76] Droit. [77] Éreintée. [78] *A pé cauquet*, à cloche pied. [79] Malencontre. [80] Se virent. [81] Que de douces petites choses.

TABLE
DES PIÈCES CONTENUES
DANS LE PRÉSENT VOLUME.

POÉSIES.

Fin.

ERRATA.

Page 94 ligne 16, coup, *lisez* cour.

Page 155 ligne 2, *mettez* un point à la fin de la ligne.

Page 164 ligne 16, après ces mots de l'homme, *mettez* un point.

Page 165 ligne 4, *mettez* une virgule après opposée, et *ajoutez* le mot et.

Même page ligne 6, *retranchez* le point et virgule.

Page 168 ligne 4, après le mot perfection, *mettez* une virgule au lieu d'un point d'admiration.

Page 283 ligne 3, *lisez*, Chanoine de l'Église Métropolitaine.

Page 287 ligne 1, furent sans influence, *lisez* fut sans influence.

Page 298 ligne 17, la composition, *lisez* sa composition.

Page 299 ligne 7, aqueuse, *lisez* rugueuse.

Même page ligne 16, et termine, *lisez*, et il termine.

Page 301 ligne 3, et répandant, *lisez* en répandant.

Page 339 ligne 15, après le mot degrés, *retranchez* le mot de.

Page 340 ligne 26, après le mot métaphysique, *retranchez* le mot et.

Page 343 ligne 2 dans la note, au lieu, de ses doctrines, *lisez* les doctrines de cette école.

Page 349 ligne 20, au lieu de, par un esprit sans doctrines fixes, *lisez*, et qui n'a point de doctrines fixes.

Page 352 ligne 16, au lieu de, durent contribuer, *lisez*, contribuèrent beaucoup.

Page 355 ligne 16, *retranchez* l's au mot siècle.

Page 360 ligne 1, au lieu de, distrairent, *lisez*, distraient.

Page 363 ligne 14, au lieu, de celle, *lisez*, à celle.

Page 381 et suivantes, Fables *ajoutez*, par M. d'Astros, Docteur en Médecine.

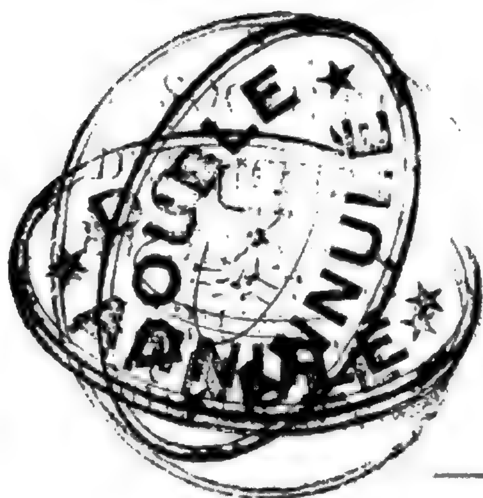
MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES,

D'AIX.



TOME IV.

A Aix,

De l'Imprimerie de NICOT et AUBIN, 21, Pont-Moreau.

1840.

AVANT-PROPOS.

En plaçant un avertissement en tête du troisième volume de nos Mémoires, mon honorable prédécesseur et ami, M. de Montmeyan, m'a tracé une route de laquelle je dois d'autant moins m'écarter que je n'ai jamais cessé de considérer comme un devoir de suivre ses traces et de solliciter ses conseils.

M. le Secrétaire-perpétuel avait pris en quelque sorte l'engagement de continuer cette publication, et avait fixé à trois années l'espace qui devait séparer un volume des Mémoires de l'Académie, de celui qui en serait la suite.

Un long temps s'est écoulé sans que cette promesse ait été remplie : je dois en faire connaître les causes qu'il n'eut

pas été au pouvoir de mon collègue, de faire disparaître, comme il n'a pas été possible à mon zèle d'en éviter les effets.

Les inquiétudes que font naître les changements de gouvernements, lors même qu'ils ne présentent pas le spectacle de collisions sanglantes, ont pour suite indispensable de ralentir les travaux de l'esprit, comme ceux du commerce et de l'industrie.

Deux fois le funeste choléra est venu décimer notre population et en disperser les débris.

Une autre cause enfin, peut-être la plus puissante dans un siècle aussi positif que le nôtre, le manque des fonds nécessaires a arrêté le zèle de l'Académie.

Placée aujourd'hui dans une position plus heureuse par la généreuse protection du gouvernement et de l'administration du pays, l'Académie en profite pour remplir un engagement qu'elle n'a cessé de considérer

comme sacré, et pour renouveler la promesse d'une périodicité à laquelle elle tient plus que jamais.

Le zèle et les travaux de ses membres résidants, le choix toujours plus éclairé de ses correspondants dans tous les pays, ses relations avec la majeure partie des sociétés savantes de l'Europe, la mettent en mesure de ne pas tromper l'attente du public; et nous pouvons affirmer que ses cartons renferment plus de matériaux qu'il n'en faut pour la composition d'un cinquième volume.

Le choix qui a précédé à la formation de celui-ci a dû nécessairement porter sur les premiers ouvrages qui avaient été jugés dignes de l'impression; les autres trouveront successivement la place qui leur est due.

Il ne m'appartient pas de faire l'analyse, ni même d'indiquer par un simple avis ceux que renferme ce volume parmi lesquels se trouvent quelques opuscules auxquels j'ai attaché

mon nom, et dont le seul mérite est l'importance locale de la matière. Livrés désormais au jugement du public, ils ne doivent pas être précédés d'un premier avis justement suspect de partialité.

L'Académie parfaitement convaincue que la principale utilité des corps savants, dans les provinces, consiste en tout ce qui se rattache à l'agriculture et aux sciences naturelles, leur a consacré la majeure partie de ce volume. Quelques pages sont destinées à prouver que nous ne laissons pas périr le langage si naïf de nos troubadours, langue dont la concision, la douceur et l'énergie nous assignèrent autrefois le premier rang dans la littérature, et qui, presque oubliée aujourd'hui, n'en mérite pas moins le culte des Provençaux, peuple que distingua toujours son amour pour sa belle et noble patrie.

Le Secrétaire-perpétuel de l'Académie,

COMTE DE MONTVALON.



DES INSECTES NUISIBLES A L'AGRICULTURE

PRINCIPALEMENT

DANS LES DÉPARTEMENTS DU MIDI DE LA FRANCE [1],

PAR

LE SIEUR BOYER DE FONSCOLOMBE.



QUESTION PROPOSÉE PAR L'ACADÉMIE DU GARD :

DÉCRIRE LES MOEURS ET LES HABITUDES DES DIVERS INSECTES NUISIBLES A L'AGRICULTURE, PARTICULIÈREMENT DANS LE MIDI DE LA FRANCE ; RECHERCHER ET INDIQUER LES MOYENS LES PLUS PROPRES A DIMINUER OU A FAIRE CESSER LEURS RAVAGES.

Venit locusta et bruchus, cujus non erat numerus ; et comedit omne fœnum in terrâ eorum, et comedit omnem fructum in terrâ eorum. (*Ps.* 104).

La nature a répandu ses richesses avec une merveilleuse fécondité sur le globe que nous habitons. Les végétaux que la main du Créateur y a semés, les animaux dont il l'a peuplé, offrent à l'homme tout ce qui est nécessaire pour soutenir et embellir son existence. Mais il est aussi des contrastes à ses bienfaits : les poisons croissent à côté des plantes utiles ; auprès du bœuf qui laboure nos champs, de la brebis qui nous vêtit

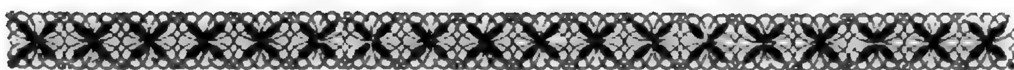
(1) Ce Mémoire a obtenu le prix proposé par l'Académie royale du Gard, en 1835 et 1836.

et nous nourrit, rodent le loup et le tigre; rampent le serpent, la vipère venimeuse. Ces disparates ont leur place dans l'ordonnance générale des êtres, réglée par la haute sagesse qui les gouverne. Mais, ne fût-ce que pour faire sentir à l'homme sa dépendance et sa faiblesse, nous n'avons pu jusqu'à présent, nous ne pourrons sans doute jamais pénétrer les raisons secrètes de ces mystères de la nature. Nous souffrons de ces contrariétés qui troublent nos jouissances, qui nous nuisent même dans nos besoins essentiels: ce n'est qu'à la sueur de notre front, ce n'est qu'en les défendant contre des ennemis qui nous les disputent, que nous pouvons recueillir, avec bien des pertes, le fruit de nos labeurs. Notre étude continuelle doit être de les éloigner, de les combattre, de les détruire. Les insectes, quoique les plus petits de ces êtres malfaisants, ne sont pas les moins nuisibles; leur nombre multiplié à l'infini compense leur petitesse; tellement que les dégâts qu'ils occasionnent ne peuvent quelquefois être arrêtés par aucun pouvoir humain. Mais, quand il est possible de s'en préserver, nous serions inexcusables d'en négliger les moyens. Appliquons-nous donc à connaître ces ennemis que leur petitesse nous dérobe souvent; distinguons-les (pour ne pas frapper en vain et perdre nos peines) de la multitude d'espèces qui ne nous nuisent pas. Il ne sera sans doute pas aussi aisé d'indiquer toujours de sûrs procédés pour les détruire, ou les éloigner. Cherchon cependant a rassembler tout ce que l'expérience

a pu nous en apprendre, profitons des lumières déjà acquises. Ce double but, celui de faire connaître par des caractères bien déterminés les insectes nuisibles à l'agriculture, surtout dans le département du Gard, et en général dans nos provinces méridionales; et d'indiquer les moyens qu'on peut employer pour les détruire; sera l'objet de ce Mémoire. J'aurais voulu pouvoir appliquer à chaque sorte d'insecte un sûr moyen de destruction; je voudrais au moins dans tous ceux que j'indique, avoir le mérite de l'invention. Mais l'un est au-dessus des facultés humaines; l'autre surpasse ma science et mes moyens. J'ai donc cru pouvoir, tout en payant le tribut de ma propre expérience, ne pas laisser de côté, ce qui, avant moi, a été mieux trouvé et mieux expliqué. Enfin j'ai cru devoir ne rien négliger: Il n'est aucun insecte nuisible, soit à l'agriculture, soit même à l'économie rurale et domestique, à ma connaissance, que je n'aie signalé. En m'attachant surtout aux espèces méridionales, je n'ai cependant pas voulu omettre ce qui concernait des espèces, plus nuisibles dans le reste de la France, que chez nous. On trouvera peut-être que je me suis trop étendu, que j'ai trop détaillé. J'ai pensé qu'il valait mieux surabonder, que frustrer le moins du monde l'attente du lecteur curieux; fût-il même minutieux. J'ai pensé que je devais faire un tout le plus complet possible. Je puis témoigner de mes efforts et de ma bonne volonté; je serai satisfait si l'exécution a répondu au zèle.

TABLE DES CHAPITRES.





CHAPITRE PREMIER.

DES INSECTES QUI CAUSENT DES DÉGATS AU BLÉ, SOIT SUR PIED, SOIT DANS LES GRENIERS.

Cette plante, principale base de la nourriture du peuple, son grain si nécessaire à la vie, sont sujets à bien des dégâts occasionnés par des insectes, et dont on a souvent cherché, presque en vain, à les préserver.

Ver du blé.

Le blé, dans nos contrées méridionales, à peine sorti de terre, est déjà exposé aux attaques de deux espèces de petites larves ou vers, pour se servir du langage ordinaire. L'un rouge, mince, alongé, se loge et vit au-dessus de la racine, dans les tuniques du bas de la tige. Il y paraît dès les mois d'octobre et de novembre. La saison souvent encore douce dans ces mois d'automne, et la sécheresse qui se joint quelquefois à cette température, le favorisent extrêmement. Il

fait alors beaucoup de mal aux plantes céréales dont un grand nombre se flétrissent et se dessèchent, et quelques autres languissent longtemps. Vers le mois de février on le voit encore dans le bas des tiges de froment, en nymphe brune, ovale, semblable à un grain d'orge pour la forme et même la grosseur. Ces nymphes se trouvent souvent plusieurs, à côté les unes des autres, dans la même plante. Il en sort vers la fin de mars un petit moucheron de la famille des tipules qui m'a paru être d'un genre approchant des *cecidomyia* de Latreille. Il en diffère par les nervures des ailes qui sont au nombre de cinq dans celui-ci, tandis que le genre *cecidomyia* n'en a que trois. Cette espèce n'a été décrite à ce qu'il paraît par personne. *Le Mémorial encyclopédique*, année 1831, en parle, mais sans en donner la description. Elle semblerait se rapporter au genre *lestremie* (Macquart, *diptères du nord de la France*... Latreille, *règne animal*, tom. 2, pag. 443). La *cecidomyia destructor* semblerait être de ce genre que d'ailleurs je ne connais pas, et ce nom spécifique conviendrait bien à notre insecte. Le moucheron du blé est noir; le corcelet est assez grand, l'abdomen cylindrique; mince, alongé, obtus à l'extrémité, dans les mâles; celui de la femelle est plus gros, conique et terminé en pointe; les antennes sont

Cecidomyia Lestremie.

Cecidomyia destructor.

grenues, chaque article étant renflé à son extrémité et garni de poils en aigrette dans les deux sexes : les ailes sont un peu obscures, irisées, et ailées sur leurs bords. Cet animal est si petit qu'il est difficile de l'atteindre pour le détruire. Il se confond d'ailleurs dans son état parfait avec nombre d'espèces de la même famille qui lui ressemblent beaucoup.

On se plaint aussi, particulièrement dans le département du Var, d'un autre ver, pareil au premier par ses dégâts et sa manière de vivre, un peu plus gros seulement, et d'un genre très différent. Il ressemble assez à la mouche de l'olive dont il sera question dans le chapitre qui traitera de l'olivier, et fait partie comme elle du genre *oscinis*, Latreille. Je dois la connaissance Oscinis du blé. de cet insecte à M. Laure de Toulon, membre de la société d'agriculture et de commerce du Var, et correspondant de la société académique d'Aix, agriculteur très distingué par son esprit d'observation et ses nombreuses connaissances. Cette mouche, dont je donnerai la figure, est de forme ovale; le dessus du corps est noirâtre, le devant de la tête et ses côtés sont jaunes; les côtés et le dessous du corcelet, le ventre en dessous et les pattes sont jaunes; il y a deux ou quatre raies jaunes longitudinales sur le corcelet, dont l'écusson est aussi jaune.

M. Blot (*Mémorial encycl.* 1834, pag. 296)

Iüle terrestre. s'est aperçu que l'*iüle terrestre*, vulgairement *bête à mille pieds*, se tient, l'hiver, aux racines du blé, qu'il les ronge et fait périr la plante. On ne s'aperçoit du mal qu'en mars, et alors l'animal a déjà disparu. Il faut pour s'en défendre, avoir soin de faire passer fréquemment la herse en hiver dans les blés en herbe; comme aussi en septembre et octobre de brûler tous les débris de végétaux qui se trouvent à portée des champs ensemencés, parce que c'est là que l'iüle se cache et trouve son refuge; la herse le dérange et le découvre, car cet animal n'aime que l'obscurité et vit caché: on peut alors aisément le voir et l'extirper. Je dois ajouter que je n'ai pas lieu de croire que cet insecte qui se trouve cependant dans nos contrées méridionales, y devienne trop nuisible au blé.

Le blé, déjà en épi, mais encore vert, est quelquefois attaqué par une chenille assez effilée, d'un jaune paille, parsemée de points noirs épars, qui étant plus rapprochés sur les côtés du corps, y forment deux raies entre lesquelles règne une bande d'un jaune pur. Elle s'y voit vers le milieu de juin; elle se transforme en noctuelle ou papillon nocturne vers le milieu de juillet. C'est la

Noctua ochroleuca. *noctua ochroleuca*, Hubner, (Duponchel, *Hist. natur. des Papillons de France*, tom. VI, p. 311, pl. 92, fig. 3.) *noctua flamma*, fabricius. Cette noctuelle est d'un jaune pâle ou blanc

sale avec deux bandes irrégulières d'un roux brun. Elle vole en plein jour, assez communément sur les fleurs des chardons. Au reste, elle n'est pas assez abondante pour faire un dégât marqué, et les agriculteurs ne s'en plaignent pas, confondant peut-être aussi ses ravages avec ceux de la grande sauterelle verte qui ronge souvent les épis verts.

Une autre chenille raiée longitudinalement de brun et de gris sombre avec quelques points noirs sur chaque anneau, ronge la racine du blé et de quelques autres plantes. Elle passe l'hiver dans un creux sous terre à deux ou trois pouces de profondeurs; elle s'y transforme en chrysalide vers la fin de juin, et l'insecte parfait éclot un mois après. C'est encore une noctuelle, *N. segetis*, fabr. Dup. *N. segetum*, *hubn.* Elle Noctua segetis.
est d'un gris obscur, et presque noirâtre dans la femelle; ses ailes supérieures sont traversées par deux lignes flexueuses noirâtres avec quelques autres taches noires. Elle est figurée dans l'*Histoire naturelle des Papillons de France*, par MM. Godart et Duponchel, tom. V, p. 253, pl. 68, fig. 5 et 6. Ses ravages s'aperçoivent peu, soit parce qu'elle attaque aussi d'autres plantes que le blé, soit parce qu'on les confond avec ceux qu'occasionne le ver du blé décrit ci-dessus.

Une autre chenille beaucoup plus petite, d'un

jaune terne et pâle, avec une raie dorsale blanche, et les côtés verts, les stigmates d'un brun roussâtre, est beaucoup plus commune chez nous. Elle ronge la moëlle des chaumes sur pied, lors et avant même leur maturité. Je l'ai vue presque toutes les années tomber en quantité sous les mains des moissonneurs, à mesure qu'ils coupent les blés. Elle se retrouve sur les aires, entame aussi le grain, et certaines années les agriculteurs se sont plaint beaucoup du dommage qu'elle cause même dans les greniers. Il m'a été difficile de suivre ses métamorphoses, parce que l'époque de la moisson et les commencements de la récolte étant passés, elle se blottit dans des fentes et des trous, et s'y tient immobile sans perdre la vie, et ne se donnant du mouvement que si l'on cherche à l'inquiéter. L'hiver survenant, elle meurt souvent dans nos domiciles, quand on l'y garde pour l'observer, sans avoir opéré ses métamorphoses et sans avoir cru en grosseur. J'ai cru longtemps que le papillon auquel elle devait donner naissance, était la *tinea elutella*, hubner, parce que celle-ci se trouve à la fin d'août en grand nombre dans les greniers. Mais je me suis assuré depuis peu que ces deux espèces n'ont aucun rapport, puisque ma chenille est loin d'être en chrysalide quand l'*elutella* est déjà éclose. Dans le fait je ne connais pas jusqu'ici le lépidoptère que donne la

petite chenille que je viens de décrire. Je serais porté à soupçonner que ce pourrait être la *noctua ochroleuca* citée ci-dessus, dont la chenille passerait le temps de l'hiver dans cet état d'engourdissement, pour reprendre sa croissance au printemps suivant. Cette opinion a besoin d'être mieux éclaircie. Réaumur (*Mém. sur les insectes*, *tom.* 3, p. 272, pl. 20, fig. 12, 16) décrit une chenille de fausse teigne qui fait de grands dégâts en réunissant des grains de blé avec la soie qu'elle file, et se nourrissant à l'aise de la substance du grain, mais les caractères de l'insecte parfait différent de la *T. elutella*. La fausse teigne de Réaumur, trop commune dans la plupart de nos provinces, a les ailes grises, marbrées d'ondes plus brunes, et n'a pas les lignes obliques de l'*elutella*. Elle est inconnue ou peu connue heureusement chez nous, et dans le nord on ne paraît pas connaître les dommages de la nôtre. Ces espèces ne sont donc que trop multipliées, et chaque climat a les siennes. On peut voir dans Réaumur celle qu'il décrit et qui est connue d'ailleurs des naturalistes et des agriculteurs, sous le nom de *ver des blés*, *alucite des céréales* (*Nouv. Cours complet d'agricult.* Bosc, *règne animal*, Latr., tom. 2, p. 421. — *Mém. encycl.*, *année* 1831). J'ai entendu nommer par nos cultivateurs, *canadelle*, l'espèce de chenille dont nous nous plaignons dans

Fausse teigne des grains.

Canadelle.

le midi, quoique ce nom paraisse plus particulièrement propre à la larve d'un coléoptère que nous désignerons plus bas. Il n'est pas étonnant que des effets à peu près semblables ayent porté à confondre sous la même dénomination deux espèces d'insectes d'ailleurs très différents par leurs caractères extérieurs. Je proposerai pour arrêter les dégâts et la propagation de cette fausse teigne, quelques moyens généraux que j'indiquerai plus bas, et qui seront en partie applicables aux autres insectes que je vais signaler.

Alucite des grains. Pou volant. Papillon des grains.

L'*alucite des grains* (Bosc, *cours compl. d'agricult. alucita cerealella*, oliv. *enc.*, *méthod. œcophora*, Latr., *règne animal*, p. 423. — Réaum., *tom.* 2, p. ..., pl. 39, fig. 18.), désignée encore sous le nom de *Teigne*, *pou volant*, papillon des grains (Rosier, *Dict. d'agr.*, *tom.* V, pl. 9 et 10, *Mémor. encycl.*, 1831.) cause, au moins dans les provinces du nord et du centre du royaume, des dommages incalculables. Sa chenille, quoique très petite, est si multipliée qu'elle a menacé de réduire des provinces entières à la disette. En 1760, le gouvernement envoya deux savants académiciens, MM. Duhamel et Dutillet, dans l'Angoumois, pour trouver, après avoir reconnu l'ennemi, quelques moyens de remédier à ses ravages. Un seul grain de blé, plus souvent un grain d'orge, qu'heureusement encore elle paraît choisir de préférence,

quelquefois la seule moitié du grain suffit à l'entretien de sa vie entière. C'est donc par le nombre qu'elle produit les plus grands ravages. Elle attaque aussi le maïs dans l'Amérique septentrionale, et elle s'y multiplie tellement qu'elle remplit les greniers. Bosc assure qu'elle y vole en telle quantité, qu'il avait de la peine à garder allumée la lampe qu'il portait pour aller prendre le maïs de ses chevaux. La chenille de cette espèce vit cachée dans l'intérieur du grain qu'elle ronge; elle se conserve vivante même dans le blé mis en terre. Elle est blanche, sans poils, sa tête seule est brune. L'alucite est d'un gris pâle tirant sur le canelle clair; ses ailes sont assez planes; les inférieures sont très frangées sur leurs bords; ses palpes ou barbillons sont relevés au devant de sa tête, comme deux petites cornes recourbées. Bosc assure que dans les climats un peu chauds, elle doit produire six générations dans une seule année. Je n'ai pas remarqué cette espèce dans nos contrées. Il y a lieu de croire que si elle s'y montre, elle y est rare et occasionne peu de dégâts. Ce papillon, ainsi que les espèces précédentes, une fois éclos sous sa dernière forme, ne peut plus entamer les grains et ne s'en nourrit pas; ils ne sont plus dangereux (et c'est bien assez) que par leur ponte qui perpétue la race.

Le *cosson*, *charanson*, *calandre*, Cosson. Charanson. Calandre.

Chatte-peleuse. Gond. Calandra granaria.

chatte-peleuse, *gond*, suivant les lieux divers, *calandra granaria*, fab. latr., vit sous la forme de larve ou de ver dans l'intérieur du grain où il se loge et qu'il ronge, comme la teigne décrite ci-dessus. Cette larve est blanche, molle, un peu alongée; sa tête est jaune, armée de mandibules ou mâchoires. Après avoir subi la forme de chrysalide, l'insecte troue le grain, mais il ne le quitte que pour continuer à le ronger à l'extérieur de la même manière, quoique alors il ne puisse pas occasionner un grand mal par l'extrême petitesse de ses organes manducatoires. Dans ce second ou plutôt troisième état, il est noir, alongé; sa tête se termine en avant en une trompe ou bec long et mince, à l'extrémité duquel se trouvent ses mâchoires: ses élytres sont profondément sillonées, deux antennes coudées, terminées en masse, partent de la base de la trompe. La durée de l'existence du charanson dans le grain depuis l'œuf jusqu'à sa sortie sous la forme de coléoptère, est d'une quarantaine de jours plus ou moins suivant la chaleur du pays et de la saison. Les générations de cette espèce se succèdent, en effet, plusieurs fois dans une même année. On a calculé qu'une seule paire de charansons peut donner naissance successivement à plus de six mille individus, du milieu d'avril au milieu de septembre; beaucoup plus encore dans nos contrées méridionales où la durée entière de sa

vie est de moins de trente jours, et où, conséquemment, elle se renouvelle plus souvent. Il est donc très important que les précautions qu'on doit prendre pour se débarrasser de cette espèce ayent lieu avant la ponte, et avant l'époque désignée pour leur première apparition.

Enfin, on trouve encore dans les greniers une larve beaucoup plus grande que le charanson, qu'on appelle aussi et même plus particulièrement *canadelle* ou *cadelle* : c'est sous ce dernier nom vulgaire qu'elle est dénommée dans les dictionnaires d'agriculture de Rosier, tom. 5, pl. 10, fig. 40 et 41, et de Bosc. C'est le *trogosita caraboides* des entomologistes. Elle est blanchâtre, à six pattes qui sont placées immédiatement après la tête; celle-ci est noire, armée de deux fortes mâchoires; la queue est terminée par deux crochets. Elle attaque les grains à l'extérieur, et ses dégâts sont encore plus considérables que ceux des autres espèces. A la fin de l'hiver elle quitte le blé pour se blottir dans quelque trou ou quelque fente. C'est dans cet abri qu'elle se change en chrysalide, puis en insecte parfait. Ce coléoptère noir, ovale un peu alongé, dont le corcelet en demi-cercle est séparé de l'abdomen par un étranglement assez marqué, ne vit point de grains dans son nouvel état; il n'approche des tas de blé que pour y déposer ses œufs. Il est bon de le connaître sous

Canadelle. Cadelle.

Trogosita caraboides.

sa dernière forme, aussi bien que le charanson, parce que c'est alors qu'il s'accouple et qu'il fait sa ponte, et c'est le moment qu'il faut choisir pour le détruire. Indépendamment de la courte description ci-dessus, j'en donne la figure.

Musca lineata orge.

La larve de la *musca lineata*, Linn., vit dans les tiges de l'orge ; elle en ronge la moëlle et empêche la plante de former son épi. Elle a occasionné souvent de grandes pertes, surtout dans la Beauce. Cette mouche est de forme conique, sa couleur est jaune ; elle a une tache noire sur le front, trois lignes sur le corcelet et quelques taches de la même couleur à la base de l'abdomen. Sa longueur est d'une ligne et demie.

Mais peu importerait de connaître nos ennemis, si nous ne cherchions pas les moyens de les combattre ; ils ne sont ni toujours faciles, ni toujours bien connus. Nous allons donner une idée de ce qu'il est possible de tenter.

Procédés de destruction.

Le ver.

1° Il est impossible de détruire ou d'éloigner le ver qui ronge les jeunes tiges du blé ; encore plus impossible de saisir, de détruire et même de bien distingner la mouche qui lui donne naissance, à cause de son extrême petitesse et de sa grande ressemblance avec une infinité d'autres espèces congénères. On pourrait arracher les plantes attaquées lorsqu'elles sont totalement fanées et mortes, parce que ce serait un moyen

de prévenir la naissance de la mouche sous sa dernière forme, son accouplement et la ponte qui lui succède. Mais il faut observer d'épargner les plantes qui n'ont pas encore entièrement péri, puisqu'on a l'espoir de les voir revivre, surtout quand des pluies assez abondantes, et encore mieux des gelées un peu fortes font mourir le ver et arrêtent ou paralysent ses ravages. Il faut que l'extirpation des plantes ait lieu avant le mois de mars ou même la fin de février, pour prévenir le développement de la petite mouche. On la saisit alors dans sa chrysalide décrite plus haut et facile à reconnaître. Il faudrait enfin (et nous serons obligés de répéter cette recommandation dans quelques-uns des chapitres suivants, parce qu'elle est essentielle), que tout un pays s'entendit, que l'autorité obligeât les fermiers et les propriétaires à user simultanément de la même mesure, sans quoi rien ne pourrait empêcher les moucherons éclos chez un voisin négligent de déposer leurs œufs dans le champ du propriétaire vainement plus soigneux.

On assure que les grains du blé, ainsi que les autres semences, mêlés avec de la fleur de soufre, dans une certaine proportion, par exemple d'une once de soufre sur trois livres de grains, balottés ensuite quelque temps dans un vase couvert, et puis semés, ne sont pas sujets à être attaqués par les vers après leur germination.

2° Sur les aires et pendant la moisson, il faut employer des enfants à ramasser et jeter sur-le-champ au feu toutes les chenilles qui tombent des épis et qui rodent parmi les grains ; et continuer à leur faire la guerre dans les greniers. Je ferai observer à ce propos, que quelque propreté que l'on désire entretenir dans les greniers, les toiles d'araignées doivent être épargnées : elles sont utiles, parce que l'insecte qui les tend comme des filets, détruit par là une grande quantité de fausses teignes, et même de charansons, dont il fait sa proie. A Moissac, contrée peu éloignée de nous et qui fait un grand commerce de blés, on use, contre les diverses sortes de teignes et contre les charansons, surtout dans leur état de chenille ou de larve cachée dans les grains, d'un moyen que nous pourrions aussi pratiquer (Bosc, *Cours complet d'agriculture*). On enferme dans lesgreniers quelques *bergeronnettes*, oiseaux très-friands de ces vers qu'ils savent dénicher, sans manger le blé lui-même dont ils ne se nourrissent pas. Il suffit de tenir dans le même local un ou deux plats remplis d'eau. Je pense que le *rouge-gorge* (*rigaou*) pourrait rendre ce même service, d'autant plus que ce petit oiseau qui passe l'hiver dans nos contrées, est très-familier

Les teignes et alucites.

Oiseaux dans les greniers.

et ne craint pas la présence de l'homme. Au reste, l'une et l'autre espèce est commune dans nos départements, et il est aisé de s'en pourvoir.

3° MM. Duhamel et Dutillet, qui se sont fort occupés, comme je l'ai dit plus haut, des moyens d'extirper l'*alucita cerealella*, celle qui mine les grains; en ont indiqué plusieurs. On peut consulter le traité du premier de ces académiciens *sur la conservation des grains*. Le principal procédé est d'étuver les blés avec précaution à une chaleur de 60 degrés (thermomètre de Réaumur). Elle suffit pour faire périr les mineuses; mais il faut prendre garde qu'elle ne s'élève pas à un point plus fort. Bosc assure qu'à 70 degrés, le blé perd la faculté de germer et devient même moins bon pour la fabrication du pain. Duhamel indique encore de laver fortement les blés à l'eau courante; ce lavage entraîne les œufs, humecte, contrarie et fait périr une partie des chenilles, du moins celles qui sont en dehors des grains, emporte les larves de charanson déjà écloses, et les ordures qui favorisent le travail de cette vermine, en lui ménageant une sorte d'abri. Olivier est dans le même sentiment dans un mémoire qu'il a fait sur les insectes des grains. Parmentier propose de les exposer à la chaleur d'un four, mais avec de grandes pré-

Étuves.

Lavages.

cautions pour ne pas faire plus de tort au blé que ne lui en font les insectes rongeurs. Duhamel indique aussi pour les greniers l'usage d'un ventilateur pareil à celui dont nous allons parler tout à l'heure.

Charansons. 4° Les charansons sont plus difficiles encore à détruire, et cependant ils sont plus communs et plus nuisibles dans nos départements. Renfermés dans le grain, à l'état de larve qui est celui où ils font tout le mal, ils supportent ordinairement sans périr la chaleur indiquée plus haut de 60 degrés; à moins que l'eau bouillante ne leur soit immédiatement et presque individuellement appliquée, ce qui est très difficile à espérer; et nous avons vu qu'un degré supérieur nuirait au blé. On a remarqué qu'ils ne l'attaquent pas tant qu'il est en meule; c'est selon M. Teissier, à cause de l'éloignement un peu plus grand du bâtiment de ferme, et par conséquent des charansons femelles qui ne quittent guère le grenier pour aller pondre plus loin; et parce qu'on a remarqué qu'ils n'attaquent jamais le blé sur pied. J'aurais cru que l'insecte était arrêté par la difficulté qu'il trouve à pénétrer sous la balle, pour déposer son œuf sur le grain même, mais il paraît qu'il sait éluder cette difficulté; car il s'attache au blé en grange ou sur l'aire, avant même qu'il soit dégagé de sa balle. Quoique, d'un autre côté, cette première enveloppe

plus serrée autour du grain même dans l'orge et l'avoine, les préserve des atteintes du charanson, et que par la raison contraire il attaque souvent le seigle et le maïs.

Olivier a remarqué que le blé vanné au commencement de l'hiver contenait beaucoup moins de charansons que celui auquel on fait subir cette opération immédiatement après la moisson, comme on est dans l'usage de le faire dans ces pays-ci. Le vannage produit le même effet que le lavage indiqué plus haut, et qu'Olivier conseille aussi à la même époque. Il paraît que le commencement de l'hiver est préférable, parce qu'alors toutes les pontes sont achevées, les larves plus développées, et les insectes moins en état de fuir et de résister. Saison de vannage.

Il est moins difficile de saisir et d'expulser ce petit animal dans son état parfait. Mais il est essentiel d'appliquer les moyens que nous allons exposer, avant le milieu d'avril pour prévenir la ponte des œufs, et tarir le mal dans sa source, avant l'accouplement. Olivier (*Enc. méthod. insectes*, *Charanson*) engage à remuer fortement et avec continuité le principal amas de blé contenu dans un grenier, mais après avoir pris la précaution d'en établir quelques petits à portée du grand. Les charansons craignent la fraîcheur et le jour : inquiétés par le mouvement donné au tas principal, ils s'en échappent et vont cher- Remuer les blés.

cher leur tranquillité dans les plus petits. Il est facile alors, après avoir écrasé ceux qu'on peut saisir au passage, de verser de l'eau bouillante sur chacun de ces petits tas de manière à la laisser pénétrer. Les insectes sont étouffés, et l'on peut après cela étendre et sécher les grains : le crible séparera ensuite facilement du blé les charansons morts ou restés languissants. Cette même manœuvre doit se répéter plusieurs fois selon la quantité de grains. M. Lottinger, avant Olivier, dans un mémoire qui fut jugé digne de l'accessit au prix proposé en 1768 par l'académie de Limoge, avait déjà indiqué une méthode à peu près semblable.

L'eau bouillante.

C'est, fondé sur la répugnance des charansons pour le froid, que M. Joyeuse, dans un mémoire qui remporta ce même prix de l'académie de Limoge, proposa d'adapter aux greniers un ou plusieurs ventilateurs. Ces ventilateurs, conseillés aussi par Duhamel dans l'ouvrage cité plus haut, doivent agir pendant tout un été, pour entretenir une fraîcheur continue de 19 à 20 degrés de Réaumur. M. Joyeuse a pratiqué ce moyen, et ses essais ont été couronnés par le succès. Il a réussi à faire périr sous ses yeux un très grand nombre de ces insectes. Je ne puis cependant m'empêcher de remarquer que ce degré me paraît encore beaucoup trop élevé et ne peut suffire que par sa continuïté, puisque les cha-

Ventilateur.

ransons commencent à s'accoupler au milieu d'avril où la température est ordinairement de 12 à 15 degrés dans ces contrées méridionales. Il est fâcheux que la cherté de cet appareil, tel que Duhamel l'indique et le décrit, ait dégoûté beaucoup de propriétaires ; car on s'en est servi rarement depuis qu'on l'a fait connaître.

Olivier et Parmentier conseillent encore de mettre le blé dans les sacs dès le moment qu'il est battu et assez sec. Il faut les tenir isolés dans le grenier, en les posant sur un chassis élevé de quelques pouces au-dessus du sol, et mettant des perches entre leurs rangs. Il est ainsi à l'abri des charansons, pourvu qu'il ait été battu et mis en sac au moins avant le mois d'avril ; parce que les femelles ne peuvent déposer leurs œufs que dans la rainure du grain qui est l'endroit le plus tendre, sans quoi la larve éclose ne pourrait pas pénétrer dans son intérieur et mourrait en naissant faute de nourriture. Il y aurait des milliers d'œufs sur le sac, qu'aucune larve ne pourrait pénétrer à travers, quelque lâche que fut la toile, parce qu'elles n'ont point de pattes pour marcher et qu'il faut qu'elles mangent le jour même de leur naissance. Ce moyen nécessite une dépense, une avance considérable ; mais une fois faite, elle ne doit pas se renouveler de longtemps. C'est au propriétaire à calculer. Je fais observer seulement qu'on suppose d'après

Sacs isolés.

l'expérience, que dans le climat de Paris, les charansons occasionnent la perte d'un huitième de la récolte, quand on ne prend aucune précaution contre leurs attaques (*nouveau cours compl. d'agr.*) Les remèdes que j'ai indiqués sont plutôt pour les provinces septentrionales beaucoup plus sujettes aux dommages occasionnés par les charansons et les chenilles mineuses, que pour celles-ci. J'ai dû cependant les faire connaître, ces mêmes ravages nous menaçant quelquefois, et nous faisant à notre tour éprouver des pertes qu'il est essentiel de savoir prévenir.

Au reste, le blé infesté de charansons, que l'on peut porter au moulin, purgé autant que possible de ces insectes par le criblage et le vannage, ne fait aucun mal aux hommes et aux animaux qui s'en nourrissent (*nouv. cours complet d'agric.*).

Enfin, comme il est prouvé que les charansons ont besoin d'abri contre le froid et qu'ils fuyent la lumière, qu'ils se blotissent volontiers en hiver dans les trous, les fentes, les gerçures des murs, on leur ôtera ces asiles, on tendra à les expulser des greniers, en les tenant dans une grande netteté, et surtout plafonnés, recrépis et soigneusement carrelés. Si l'on n'y pratique pas des ventilateurs, qu'au moins ils soient bien aérés, que les ouvertures soient suffisamment multipliées, et garnies de cannevas qui, en

Netteté des greniers.

arrêtant l'introduction des insectes, permettent en même temps à l'air d'y circuler. Je demande seulement grâce pour les araignées que j'ai déjà recommandées à la bienveillance des fermiers.

5° Les moyens proposés par Olivier et cités ci-dessus, surtout l'isolement des sacs, s'appliquent encore plus à la destruction de la cadelle, qui craint plus le froid que les teignes et les charansons et qu'il est plus aisé d'extirper. Elle vit non-seulement de grains, mais s'alimente encore de farine et de pain. On s'en plaint moins il est vrai dans ces deux derniers cas; non plus que de la larve du *tenebrio molitor*, jaunâtre, en forme de serpent qu'on trouve dans la farine et dont on se sert pour nourrir les rossignols en cage. Si leurs dégâts devenaient trop forts, le vrai moyen serait de tenir les farines dans des sacs ou dans des coffres; ces larves, plus grosses que celles des charansons et que les chenilles, ne peuvent pas y pénétrer. Je dois, au reste, ajouter à tout ce que j'ai dit de la *cadelle*, qu'elle est plus funeste encore aux grains dans nos climats que les teignes et les charansons, parce que la douceur de notre température lui est favorable. Dorthez a écrit son histoire très en détail.

La Cadelle.

Tenebrio molitor.

Quant à la multitude des recettes qu'on a indiquées, dont plusieurs sont même consignées assez légèrement dans des ouvrages imprimés et

Recettes.

répandus, recettes qui consistent ordinairement en décoctions, infusions ou frictions de diverses drogues, il faut s'en méfier, si ce n'est les abandonner totalement. Ou elles sont insuffisantes ou elles ne nuisent aux insectes qu'en laissant sur les grains une odeur et une saveur qui les rend impropres aux usages économiques, et manquent, par conséquent, le but qu'on se propose en écartant les animaux malfaisants. Par exemple, Duhamel a reconnu par des expériences exactes, que des charansons enfermés dans une caisse enduite intérieurement de térébenthine et fermée hermétiquement, ont résisté à cette épreuve sans en ressentir aucun mal. La respiration de ces petits animaux exige si peu d'air, qu'il est difficile de les asphixier ou même de les mettre en fuite par ce moyen. Malheureusement, pour beaucoup d'insectes, soit ceux qui attaquent nos grains, soit ceux que je serai dans le cas de signaler dans la suite de ce mémoire, le seul moyen est de les rechercher soigneusement, de leur faire la guerre, d'écraser ou brûler impitoyablement tout ce qu'on peut atteindre ; et pour ne pas perdre sa peine en poursuivant l'innocent au lieu du coupable, il faut bien connaître le signalement de l'ennemi. Je m'y attacherai dans le cours de ces observations, en évitant toutes longueurs inutiles. Car il ne s'agira pas ici proprement d'entomologie, de descriptions tech-

niques; ce n'est pas un traité d'histoire naturelle; je m'en tiendrai aux caractères qui sont à la portée de l'agriculteur, et je pense qu'en accompagnant ce mémoire de quelques figures, je remplirai mieux mon but, et j'aiderai mieux encore à reconnaître l'ennemi qu'on doit attaquer.

Veut-on enfin connaître quelques-unes des recettes que des ouvrages estimables indiquent contre ces animaux. En voici d'abord une fort simple; c'est de mettre dans les greniers quelques toisons avec le suint. Dans peu de moments elles deviennent, assure-t-on, toutes noircies par la quantité de charansons que leur odeur attire : embarrassés dans les poils, ils y périssent, et c'est d'ailleurs un moyen de les recueillir plus facilement. Une autre consiste en une fumigation de quatre onces de fleur de soufre qu'on fait brûler sur un réchaut rempli de charbons bien embrasés. Il faut la ménager de manière à ce qu'elle dure pendant deux heures. Elle suffit ainsi pour un local de douze pieds carrés. S'il est plus grand, on y proportionne la quantité de soufre; on peut aussi, pour rendre la fumée plus active, ajouter à la dose indiquée, quatre onces de cinabre. Cette fumigation extirpe les teignes et les alucites aussi bien que les charansons. On a indiqué plus nouvellement le procédé de faire sécher sur les tas de blé, des feuilles de tabac, et l'on assure que leur odeur fait disparaître les charansons.

Il en est des insectes qui nuisent aux grains, comme de tous les autres, comme de presque tous les êtres qui peuplent notre terre. Tous ont leurs ennemis qui cherchent à vivre à leurs dé-

Cinips. Céraphron domestique.

pens. Plusieurs espèces d'*ichneumons*, des *cinips*, le *céraphron domestique* décrit et ainsi dénommé par M. Say, vivent dans l'intérieur des chenilles et des larves dont nous venons de parler, et heureusement pour nous ils en font périr beaucoup. Je consacrerai plus loin quelques lignes aux ennemis des insectes, que par là même la providence a rendu nos amis, et qui arrêtent, sans nos secours, une multiplication qui serait aussi prodigieuse que ruineuse pour l'agriculteur.

M. Robin, vétérinaire à Château-Roux, vient de découvrir un procédé qui consiste à appliquer la vapeur de l'eau bouillante, par un appareil assez simple et d'un emploi facile, du prix au reste de 140 fr., aux grains attaqués par l'alucite. Cet appareil détruit l'insecte et même ses œufs. L'auteur a reçu du gouvernement une indemnité pécuniaire et une médaille d'or; son procédé ayant été approuvé par la société royale d'agriculture, qui le regarde comme supérieur à ceux déjà connus, *Moniteur*, 1er. avril 1838.





CHAPITRE II.

—

DES INSECTES QUI ATTAQUENT L'OLIVIER.

—

Cet arbre précieux donné par la providence pour être la richesse de nos contrées méridionales, cet arbre déjà si souvent menacé par la rigueur des hivers, est encore sujet aux attaques d'un grand nombre d'insectes.

Oryctes grypus. Moine. Rhinocéros.

Un très gros ver ou larve blanche ou d'un gris blanchâtre ronge la souche qui, par ses racines chevelues, alimente l'arbre. Ce ver s'y trouve caché dans les cavités qu'il y pratique sous la surface du sol, et plus ou moins profondément. Il y est replié sur lui-même en demicercle, il s'y transforme en nymphe qui donne ensuite naissance à l'*oryctes grypus*, très grosse espèce de scarabé remarquable par la grande corne recourbée que le mâle porte sur sa tête, et qui lui a fait donner les noms vulgaires de

moine ou de *rhinocéros*. Le seul moyen de s'en défaire, moyen qui est d'ailleurs de toute manière profitable à l'olivier, est de nettoyer, d'extraire toute la partie cariée de la souche, d'autant plus que cet insecte ne s'attaque guère qu'à celles qui sont déjà viciées en partie. Cette opération doit être faite avant le printemps, pour ne pas laisser le temps à l'insecte parfait de quitter sa retraite et pour le saisir au nid.

Les branches de l'olivier, le bois de trois ou quatre ans recèle un animal plus nuisible quoique bien plus petit. On reconnaît son asile aux tâches de la longueur et de la largeur d'un pouce environ, d'abord d'un jaune sale, puis violettes et même noirâtres, qu'on aperçoit sur l'écorce. Les agriculteurs les connaissent fort bien. Ils savent retrancher les branches attaquées; ils le font à l'époque ordinaire de la taille de l'olivier, jusques là tout va fort bien. Mais comme dans ce même moment l'insecte n'est pas loin de sa dernière métamorphose après laquelle il sort de la branche pour faire sa ponte; il faut prévenir cet instant, en ne taillant pas trop tard, et en emportant sur-le-champ, pour les brûler sans aucun délai, les branches tarées. Le ver ou larve qui occasionne ce dommage, connu vulgairement sous le nom de *ciron* ou *taragnon*, est blanc, presque lisse ou sans poils, à six pattes placées

Ciron. Taragnon. Hylesinus oleiperda.

près de la tête. Il se loge sous l'écorce et dans l'aubier, où il vit ordinairement replié sur lui-même en demi-cercle. Il donne naissance à un coléoptère d'une ligne et demie de longueur, désigné par Fabricius sous le nom d'*hylesinus oleiperda*. Cet entomologiste lui assigne les caractères suivants : *hyl. villosus*, *fuscus*, *elytris striatis*, *griseis*, *pedibus testaceis*, *fabr. syst. eleuther*, tom. II, n° 23. Son corps est ovale, très convexe, un peu velu, surtout sur les élytres ou étuis des ailes qui sont marquées de 9 à 10 stries, et plus roussâtres que le reste du corps qui est brun. Les antennes, qui sont courtes et en masse, et les pattes, sont rousses.

Le bois mort des branches de l'olivier est habité par un autre coléoptère très semblable au précédent, mais qui ne peut pas être dangereux. C'est le *bostrichus sex-dentatus*, oliv. *apate*, Latr. *sinodendron muricatum*, fabr. Il diffère du précédent par ses antennes à trois feuillets, et les six épines qui terminent ses elytres tronquées. C'est le *bostriche de l'olivier* et du figuier, de M. Bernard. (*Mém. sur l'olivier.*)

Bostrichus sex-dentatus. Sinodendron muricatum.

Bostriche.

Le feuillage de cet arbre n'est pas non plus épargné. Un ennemi d'une taille remarquable, la chenille du *sphinx atropos* ou *tête de mort*, les dévore. Quoique la plus grosse des chenilles, comme elle n'est jamais en grand nombre, ses dégâts ne répondent pas à ce que sa taille pour-

Sphinx atropos. Tête de mort.

rait annoncer. J'ai vu cependant des années où elle faisait assez de mal, surtout en mangeant les jeunes pousses. Cette chenille est d'un jaune verdâtre, picotée de bleu et de noir; elle a, sur ses derniers anneaux, une corne élevée comme tous les sphinx, raboteuse et un peu recourbée à son extrémité. Le sphinx ou papillon qui lui succède est aisé à distinguer par sa grosseur, ses ailes supérieures brun noirâtres, les inférieures jaunes, et surtout par la représentation d'une tête de mort, que l'on voit sur son corcelet. Ce sphinx a cela de particulier, qu'il fait entendre surtout quand on le saisit ou qu'on l'effraye, un petit cri très prononcé, produit, à ce que l'on avait cru jusqu'ici, par le frottement de sa trompe contre les palpes, ou comme il paraît par de récentes observations, par le rétrécissement ou la dilatation successive de cavités placées à l'origine du ventre et accompagnées de membranes élastiques. Il est aisé de chercher la chenille, de la trouver, de l'ôter de l'arbre et de l'écraser. Je puis dire de même de la chenille d'un autre sphinx, *sph. ligustri*, que j'ai aussi

Sphinx ligustri.

trouvée se nourrissant sur l'olivier. Cette chenille est d'un beau vert avec des bandes bleues ou lilas, obliques, sur les côtés. Son papillon est tout gris, fort grand aussi, et les côtés de son abdomen sont entrecoupées de gris et de couleur de rose.

Les oliviers du Var sont attaqués par un *Charansonite* qui dévore les feuilles et même les jeunes pousses. Ses ravages dont les cultivateurs se plaignent hautement, et qu'ils regardent comme un vrai désastre, sont connus sous le nom vulgaire de *Chaplun*, c'est le *Pachygaster meridionalis*, Déjean. *Otiorhynchus niger*, Germar. Ce coléoptère est de la grosseur d'un gros pois, de la forme ordinaire aux charansons, c'est-à-dire, à tête prolongée en bec en avant, mais dont le prolongement dans cette espèce est assez court et un peu évasé, à corcelet plus étroit que l'abdomen, qui, recouvert d'élytres soudées, est presque globuleux. Sa couleur est très noire, il est hérissé de quelques poils, et raboteux, étant parsemé de points enfoncés. Il monte la nuit sur les branches, et c'est alors qu'il ronge les feuilles ; il passe le jour caché sous la terre, presque à la surface, au pied de l'arbre, surtout dans les sinuosités qu'y forment les inégalités du tronc et de la souche. Cet insecte n'est donc pas très difficile à détruire ; sa taille et sa couleur le rendent visible ; on est assuré de le trouver en quantité en le cherchant la nuit sur les branches, à l'aide d'une lanterne ; on peut encore le trouver aisément de jour, en fouillant au pied des arbres qu'il a dévasté. Je l'ai

Pachygaster méridionalis.
Otiorhynchus niger.
Chaplun.

souvent trouvé autour d'Aix, au pied de nos oliviers : seulement il n'y est pas aussi nuisible, et l'on ne se plaint pas de ses ravages, comme dans le département du Var. Il attaque aussi les orangers, et paraît se nourrir des feuilles de plusieurs arbres qui les conservent l'hiver : je l'ai rencontré très fréquemment au pied des cyprés, il se tient caché en hiver, pour commencer ses dégâts dès le commencement du printemps. C'est à M. Laure déjà cité avantageusement dans ce mémoire, que je dois la connaissance de cet insecte et la plupart de ces détails.

Cantharide
Lytta vesicatoria

La Cantharide commune *Lytta vesicatoria*, Fabr. très connue et remarquable par sa taille assez grande et sa couleur d'un beau vert doré, dévore aussi les feuilles de l'olivier, quoique elle soit encore plus avide du frêne, du troësne et du lilas. Comme elle vit en famille, ses dégâts peuvent être considérables, peu de jours, peu d'heures même lui suffiraient pour dépouiller totalement un arbre ; heureusement l'appât du gain intéresse à sa destruction ; les pharmaciens les recherchent et les payent, c'est assez pour engager les femmes et les enfants de la campagne à les cueillir et à en débarrasser les arbres.

Mineuse
de l'olivier.

Un autre ennemi est infiniment plus petit et à peine visible, c'est une chenille mineuse

qui se nourrit du parenchyme de la feuille d'olivier. Elle pousse ses galeries entre ses deux surfaces. On aperçoit sa présence, soit parce que la feuille est marquée en dessus d'une petite tache brune, alongée, irrégulière, soit encore plus sûrement par un petit tas d'excréments qu'on aperçoit à sa surface inférieure, à l'issue que s'est ménagée la chenille. Elle sort de cette retraite au commencement d'avril, ou même plutôt selon la température ou le climat, se transforme en chrysalide entre les feuilles et les bourgeons, ou du moins dans les gerçures de l'écorce, et donne quelques semaines après, une petite teigne grise qui n'a qu'une ligne et demie de longueur. Ses ailes supérieures d'un gris cendré, marquées de deux ou trois points noirs quelquefois peu distincts, sont terminées par une assez grande frange, plus longue encore aux ailes inférieures. Ses antennes sont épaisses, légèrement dentées en scie; les deux palpes qui accompagnent la trompe ou langue spirale, sont dirigés en bas; ses pattes sont armées d'éperons qui lui permettent de sauter, autant qu'elle vole. La petitesse de cet insecte le rendrait peu nuisible; cependant sa multiplication qui est toujours très-grande y supplée malheureusement. Beaucoup d'oliviers ont presque toutes leurs

feuilles attaquées; ces feuilles sont languissantes et tombent, et l'arbre en souffre toujours. Il quitte même les feuilles vers la fin de sa vie pour se nourrir de la substance des jeunes pousses tendres et des bourgeons entre lesquels elle s'établit, en se cachant sous des brins de soie qu'elle file autour d'elle. Dans les communes du département du Var qui avoisinent les montagnes du comté de Nice, on se plaint extrêmement de ses ravages qui nuisent beaucoup à cet arbre précieux. Le seul remède possible serait d'ôter et de brûler en février au plus tard toutes les feuilles tarées : mais je le crois pire que le mal, à moins qu'on ne voulut, en le fesant de loin en loin, diminuer tellement l'espèce qu'on pût arrêter le mal pour les années suivantes; et c'est alors qu'il faudrait que tout un pays s'entendit pour faire simultanément cette opération partout; sans cela le remède serait nul, il n'en resterait que l'inconvénient. M. Bernard dans son excellent mémoire sur l'olivier, couronné en 1782, par l'académie de Marseille, suppose que cette même chenille en grossissant quitte la feuille, et cherchant une nourriture plus succulente, vient se loger dans l'embryon du fruit, à mesure qu'il se développe, et qu'il en sort en papillon en septembre. Il est im-

possible que ce manége ait lieu, M. Bernard ne l'a pas vu et n'a pas pu le voir; il est contraire aux mœurs connues des chenilles; un si petit insecte ne prolongerait pas autant sa vie et avec des progrès si lents. J'ai observé d'ailleurs très-positivement, et dans le même moment où j'écris ceci, que la petite teigne mineuse éclot au plus tard les premiers jours d'avril, et qu'elle ne peut continuer son espèce que par une nouvelle ponte qu'elle doit opérer à cette même époque. Cet observateur a été trompé par la ressemblance de la teigne et de la chenille mineuse de la feuille avec celle du noyau dont je vais parler. En effet, ces deux insectes se ressemblent dans leurs deux états, ce qui, au reste, arrive souvent à des chenilles ou des papillons qui vivent sur le même végétal, tels que les *Pieris brassicæ* et *rapæ*, les *sphinx nicæa* et *euphorbiæ*, au moins dans leur état parfait. Mais nos deux espèces diffèrent par les mœurs, la taille et même de légères dissemblances dans les couleurs. La chenille qui vit dans le noyau est plus grosse, elle se nourrit de la chair de l'amande; quand son temps est fini vers la fin d'août ou au commencement de septembre, elle la perce à l'endroit qui joint le pédicule au fruit, elle en sort pour subir ses métamorphoses, et l'olive tombe

Chenille mineuse du noyau de l'olive.

prématurément et se dessèche sur le sol. Il est impossible d'obvier à cet inconvénient et d'attaquer un ennemi si caché, et qui s'échappe avant que le siége du mal puisse être connu. Tout ce que peut faire l'agriculteur est de laisser ces olives se conserver dans une demi-fraîcheur, par les pluies et les rosées, ou mieux encore à l'abri dans des greniers frais en les remuant souvent; et l'on peut encore en tirer quelque peu d'huile, si le hâle du soleil ne les a pas trop desséchées avant que la récolte des autres olives soit commencée et que les moulins soient ouverts au public. On pourrait essayer d'attirer et de détruire cette teigne ainsi que celle qui mine la feuille en suivant le même procédé que je décrirai dans le chapitre suivant, savoir, d'allumer des feux dans les vergers. J'ai lieu, en effet, de croire que ces teignes ne volent que la nuit, ne les ayant jamais rencontré autour des oliviers pendant le jour. L'époque où il faudrait allumer ces feux serait le commencement d'avril pour l'une, et le milieu de septembre pour l'autre. V. chapitre III, des insectes de la vigne.

Il est assez inutile de décrire ces deux sortes de chenilles, cette connaissance ne peut servir qu'à les détruire, si un heureux hasard les fesait rencontrer autour de l'arbre

La mineuse dont j'ai déjà décrit plus haut le papillon, est d'un vert tendre avec une rangée de points noirs quelquefois peu apparente de chaque côté du corps. La chenille de l'olive est d'un vert grisâtre, marbrée, avec quatre lignes longitudinales noires sur le dos. La teigne qui lui succède ne diffère de celle des feuilles que par sa stature plus grande; les taches noires des ailes sont ordinairement plus marquées. Elle a aussi la propriété de sauter; aussi M. Couture auteur d'un mémoire sur la culture de l'olivier, qui renferme au reste de bonnes vues sur l'agriculture, l'a-t-il prise pour une sauterelle.

Les jeunes et tendres pousses de l'olivier sont bien souvent endommagées par le *phloiotribus oleæ* ou sa larve. Ce très petit insecte se loge dans la partie la plus tendre du jet, à la base des jeunes feuilles ou des bourgeons. Il les ronge, soit sous la forme de larve, soit sous celle de coléoptère. La pousse cernée, coupée à son origine, se flétrit, se dessèche et fait perdre l'espérance des années suivantes. Cet insecte est souvent un grand fléau redouté du propriétaire. Il est encore plus terrible, lorsqu'après une mortalité, la souche de l'olivier repousse de tous côtés des rejettons encore nouveaux et faibles; c'est là surtout qu'il établit son domicile et

Phloiotribus oleæ.

nuit à la reproduction de cet arbre si utile. C'est principalement dans cette dernière circonstance que je l'ai observé. Le *phloiotribus oleæ*, Latr. est brun, presque arrondi, quoique un peu ovale, d'une forme approchant de celle de l'*hylesinus oleiperda* : ses antennes sont terminées par une masse à plusieurs feuillets : il est d'une couleur brune. On reconnaît sa place sur les jeunes jets d'oliviers, à une substance gelatineuse, assez semblable à la manne, qui suinte des plaies qu'il fait aux jeunes rameaux.

Chermès de l'olivier. Pou de l'olivier.

Le Chermès, pou de l'olivier, est aussi infiniment nuisible à cet arbre. Au commencement de son existence, cet insecte est à peine de la grosseur d'un pou ou d'un très-petit puceron. Mais après sa fécondation qui a lieu vers la fin de l'hiver, la femelle, seule nuisible, s'accroit considérablement, se fixe aux branches et même aux feuilles, s'y trouve toujours en grand nombre, et souvent plusieurs à la même place serrées les unes contre les autres, semblables à de petites galles. Elle insère sa trompe acérée dans l'écorce ou le bois tendre, elle en suce la sève qui s'extravase d'abord et suinte de son corps sous la forme d'une liqueur miellée, et ensuite, quand cette liqueur s'évapore, en une espèce de poussière noire ressemblant à

la suie. Les rameaux épuisés, perdent leur suc, se flétrissent, périssent partiellement, et la vigueur de l'arbre entier est considérablement altérée. Les parties les plus chaudes des départements méridionaux sont particulièrement sujettes à ses ravages : le département du Var est un de ceux qui ont le plus à s'en plaindre. Cet insecte se propage avec une rapidité prodigieuse; il ne se contente pas d'attaquer l'olivier, quelques-uns de nos arbres d'orangerie, surtout le laurier-rose, lui conviennent aussi. Je voulus suivre les mœurs de ce chermès, dans une contrée où les oliviers sont plus rares et n'en sont pas attaqués. On m'en avait envoyé quelques-uns; je leur livrai un petit olivier isolé dans un vase; je cherchais surtout à connaître le mâle qui doit être ailé, qu'on ne connaît pas encore et que je ne pus parvenir à apercevoir. Bientôt je remarquai que les lauriers-rose de mon orangerie alors exposés à l'air libre et assez à portée de mon petit olivier, en étaient remplis; et pendant plusieurs années consécutives, j'eus lieu de me repentir de ma négligence, j'eus bien de la peine à les chasser de ce nouvel asile. Le chermès de l'olivier est hémisphérique, marqué de deux lignes élevées, transversales; sa couleur est d'un gris un peu canelle : il est de la grosseur

d'un grain de poivre, quand il a pris tout son accroissement. *Coccus oleœ*, Fabr.

Coton de l'olivier Psylla oleæ.

La fleur de l'olivier encore en bouton ou déjà développée, est piquée et sucée par une *psylle*, petit insecte de la famille des cigales, qui se cache sous une enveloppe cotonneuse, produit d'une secrétion de l'animal, à l'abri de laquelle elle épuise la sève qui nourrit la jeune fleur, la fane, la flétrit et la fait avorter. Son repaire est connu sous le nom de *coton de l'olivier*. Je ne connais aucun moyen d'en délivrer cet arbre, à cause de la délicatesse de la partie attaquée. On pourrait se servir cependant des moyens indiqués contre les pucerons dont cet insecte se rapproche beaucoup, mais il ne faut pas trop se fier à ces recettes souvent au moins fautives. (Voyez plus bas l'article des pucerons.) Cette psylle n'est décrite jusqu'ici, à ma connaissance, par aucun auteur. Ses élytres sont membraneuses, d'une consistance sèche, blanchâtres, marbrées de brun; le devant de sa tête est avancé et applati; *psylla oleœ*, nob. Il continue de fréquenter l'olivier dans son état parfait, mais alors il n'est plus caché sous son coton; c'est dans le courant de juillet qu'on le retrouve sous cette dernière forme.

Oscinis oleæ ver de l'olive.

L'insecte le plus préjudiciable, sans doute, au produit de cet arbre, est le ver qui ronge

la chair de son fruit. Les olives en sont quelquefois si remplies que l'huile est totalement infectée. Qu'on la détrite avant ou après la sortie du ver, son suc en est plus ou moins altéré; il contracte une odeur, un goût d'onguent désagréable; il y a plus de crasse que d'huile véritable, et l'agriculteur éprouve des pertes considérables et sur la quantité et sur la qualité de la récolte. Celle d'une des dernières années, 1834, a subi presque partout ce fléau à un dégré que nous avions vu rarement. On peut dire que la récolte a été à peu près perdue. Ce petit ver ou larve est d'un blanc jaunâtre, alongé, avec une tête jaune. Il sort des olives à la fin de novembre ou au commencement de décembre, précisément à l'époque, où après les avoir cueillies, on les entasse dans les greniers. Il se transforme en une chrysalide ovale, jaunâtre ou d'un blanc sale, semblable à un petit grain alongé; et au bout de quelques jours, favorisé par la chaleur qui règne dans ces lieux, il se développe en forme de mouche. Cette mouche, du genre *oscinis*, latr., est d'un vert grisâtre; son corcelet est bordé de deux lignes jaunâtres et sa pointe ou écusson est jaune. L'abdomen est picoté de quelques points noirs assez régulièrement alignés, et terminé en pointe dans les femelles : tout le corps est

d'une forme à peu près ovale; ses ailes transparentes sont teintées de brun vers le bout. Il paraît d'après les observations de M. Laure, qu'elle pond dans la même saison, ou sur les olives même, ou sur l'olivier, des œufs qui préparent un nouveau dommage pour l'année suivante, si quelque influence bienfaisante de l'athmosphère ne vient pas en arrêter la propagation. Le même savant agriculteur s'est trompé quand il a cru (annales de la soc. d'agric. et de commerce du Var, 1835) que le ver sorti de ces œufs, se réfugiait le même hiver, s'abritait et se nourrissait dans les tiges du blé, et était le même que j'ai signalé plus haut. Il suffit pour se convaincre du contraire de comparer attentivement la mouche sortie de l'olive, et celle que produit le ver du blé. Elles ont quelques rapports, beaucoup de ressemblance, sont toutes les deux du même genre *oscinis* (quoique selon moi, la mouche de l'olivier se rapproche davantage du genre *tephritis*, et doit peut-être former un genre à part) mais leurs couleurs diffèrent, et la nature de leurs mœurs et de leur nourriture les distingue encore plus. Latreille nomme la mouche de l'olive *oscinis oleæ*.

On a de tout temps indiqué beaucoup de recettes contre les insectes de l'olivier, ainsi que des autres végétaux. Mais l'expérience les

a presqne toujours démentis. Ce n'est pas la faute du naturaliste s'il a affaire à des ennemis, qui, par leur agilité et leur petitesse, échappent à sa vue et à ses mains, et dont le nombre est incalculable. J'ai déjà indiqué quelques moyens bien simples, mais qui vont au but, et qui ont au moins le mérite de diminuer la quantité des insectes nuisibles, d'arrêter leur propagation jusqu'à un certain degré, puisqu'il n'est pas possible de les anéantir entièrement.

Chermès de l'olivier. Remède.

On peut extirper le chermès, en y apportant de l'attention, de l'application et des soins assidus. Il faut les faire tomber de dessus les rameaux, en les raclant et les détachant avec un couteau de bois plutôt que de fer, ou en frottant rudement avec un linge grossier, et les recueillir soigneusement pour les écraser à mesure. Après cela on imprègne fortement la place où ils étaient, avec un pinceau trempé dans du vinaigre, pour achever de tuer les œufs qui seraient restés contre l'écorce. Si l'on se sert du linge grossier, il est bon qu'il soit aussi imbibé de vinaigre. On indique contre les chermès ou cochenilles, la décoction de feuilles de sureau et de noyer, mais elle ne fait que peu d'effet.

Le moyen suivant doit être bon pour arrêter ou diminuer considérablement la propagation

Ver de l'olive. Précaution.

du ver de l'olive ; (je voudrais pouvoir dire l'anéantir, mais ce serait un espoir imaginaire) parce que quoique fort simple, il est fondé sur les mœurs et les habitudes de l'insecte. Il sera efficace, s'il est pratiqué avec suite et attention. Cette larve quitte les olives à l'époque que j'ai énoncée ; la chaleur entretenue ordinairement dans les greniers où on les entasse, hâte sa métamorphose ; elle se réfugie en rampant, car elle n'a point de pieds, dans les recoins, la poussière, les ordures du grenier, et surtout sous les tas d'olives. On est sûr de l'y trouver, je l'y ai trouvée moi-même, rassemblée en immenses quantités, soit en chrysalide, soit déjà en mouche, mais n'ayant pas encore assez de forces pour prendre son essor. Que l'on balaye fréquemment tous ces repaires, qu'on brûle exactement toute cette balayure, sans attendre que la mouche ait pû s'échapper ; on diminuera infailliblement et notablement la génération des années suivantes. Mais il faut autant que possible suivre cette méthode dans tous les greniers d'une même contrée ; sans cela les mouches du voisin épargnées mal à propos iraient chercher les oliviers qu'on a voulu préserver. Je sens bien que dans les pays où la fabrication de l'huile dure tout l'hiver, à cause de la grande quantité d'olives, tels que le comté de Nice et

beaucoup de communes du Var, mon procédé devient bien insuffisant, mais il faut alors le réitérer plus souvent, surtout avant comme après le moment le plus rigoureux de l'hiver, lorsqu'une température plus douce pourrait attirer les mouches au dehors. Je propose encore pour détruire les vers et les mouches, si du moins il est possible de tenir fermé le local où sont entassées les olives, d'y mettre des rouge-gorges, des bergeronnettes, des mésanges, dans le même but qu'on a indiqué pour les greniers à blé. (V. cet article.)

Causes qui favorisent ces insectes.

C'est surtout après une mortalité générale des oliviers qui n'a lieu que trop souvent, que l'agriculteur se plaint davantage de la multiplication des insectes, et des dommages qu'ils lui causent. En effet il est reconnu que les insectes s'attachent de préférence aux arbres les plus rabougris, les plus malades, à ceux qui ont souffert de l'action des fortes gelées. Il semble que la sève vigoureuse des arbres sains ne leur convient pas, ou même leur est nuisible, et qu'ils s'accommodent mieux des sucs moins abondants des végétaux peu robustes; par conséquent des arbres bien cultivés, bien fumés, soigneusement tenus, émondés, nettoyés des lichens et des écorces cironnées ou cancéreuses, sont moins sujets

à leurs attaques. Peu de temps après la mortalité de 1789, le sieur Julien, maire d'une commune rurale voisine de St-Chamas, Bouches-du-Rhône, présenta aux administrations et à quelques particuliers de la ville d'Aix, un instrument dont il se servait pour débarrasser les oliviers des insectes parasites. Cet outil en pointe aiguë d'un côté, applati et tranchant de l'autre, était propre à pénétrer dans les cavités, les interstices de l'écorce, et à racler celles qui étaient mortes ou cariées. Mais que pouvait-on atteindre ou enlever avec un pareil instrument? à peine quelques insectes mal cachés sous la première écorce. Tous les autres, ou profondément enfoncés, ou voltigeant dans l'air, enfin des œufs que le microscope ferait à peine apercevoir, échappent à la destruction à laquelle on prétendait arriver par ce procédé. Aussi je n'ai pas appris qu'on s'en soit servi longtemps, et qu'il ait fait la fortune de son auteur.

Outil du sieur Julien.

Les oliviers sont sujets à une maladie qui rend leurs rameaux cancéreux et remplis de bosses irrégulières. J'ai vu beaucoup d'agriculteurs les attribuer à la piqûre d'un insecte. Il est difficile de croire avec M. Bernard, que ces chancres viennent originairement des morsures par lesquelles la chenille mineuse entame les jeunes pousses. Une obser-

Chancre de l'olivier. Boucerle. Oliv. boucerlous

vation assidue et la dissection de ces galles qui du nom provençal *boucerle* (élevure, protubérance) donnent aux oliviers qui en sont couverts le surnom de *boucerlous*, ne m'y ayant jamais fait reconnaître ni traces d'insectes, ni la configuration des nids des espèces qui seraient au cas de les produire, il est prouvé à mes yeux que c'est plutôt une maladie occasionnée soit par une exubérance de sève, soit par quelque arrêt de transpiration. S'il faut les attribuer à la cause signalée par M. Bernard, les insectes n'en seraient jamais que la cause originelle, développée par d'autres circonstances.



CHAPITRE III.

—

DES INSECTES DE LA VIGNE.

—

Nos vignes dans les climats méridionaux ne sont pas sujettes à de grands dommages causés par les insectes. Le chermès ne s'attaque guère qu'aux vignes en treille qui sont peu communes ici, et destinées plutôt à l'agrément qu'à la production. Comme cet insecte ne s'attache qu'au jeune bois, à celui de l'année précédente, la taille ordinaire de nos vignobles dans ce pays-ci, ne laissant que deux ou trois yeux, empêche le chermès de s'y propager. La chenille du *sphinx de la vigne*, *sphinx elpénor*, se rencontre rarement. Elle se trouve beaucoup plus souvent sur l'*épilobe*, plante très-inutile aux agriculteurs. Le mal qu'elle peut faire à la vigne est donc rarement à craindre, ou pour mieux dire, insensible. C'est par une grande erreur que Rosier,

Chermès de la vigne.

Sphinx Elpénor, de la vigne.

Dict. d'agriculture, attribue à cette chenille le mal qu'une très-petite teigne fait aux raisins, entre les grains desquels elle se loge, qu'elle ronge et qu'elle gâte. Cette petite teigne est infiniment différente de l'*elpénor* et par sa petite taille et par ses caractères génériques. Je n'ai pas pu obtenir jusqu'ici le lépidoptère qu'elle produit, parce que son apparition n'est pas constante. Bosc en parle aussi sans la décrire. Ses dégâts sont grands dans quelques parties de l'Allemagne, surtout dans le Wurtemberg. Ici on a rarement à se plaindre du mal qu'elle fait, et les procédés pour amener sa destruction sont les mêmes que ceux qu'on indique pour l'espèce suivante. Seulement comme c'est en octobre que le papillon doit éclore, c'est alors qu'il faudrait appliquer le remède (1).

Tinea ambiguella. Cochylis roserana.

Pyrale de la vigne

La *pyrale de la vigne* (*N. cours complet d'agricult.*, *Bosc*) se touve rarement chez nous, je n'y ai jamais remarqué ses ravages. Sa chenille se loge dans les feuilles qu'elle roule et dont elle ronge le pétiole, et même

(1) Il paraît d'après l'excellent et savant Mémoire que M. le baron Walckenaër vient de faire paraître dans les annales de la société entomologique, Mémoire que je n'ai connu qu'après avoir terminé celui-ci, mais dont je me permettrai de profiter pour y ajouter quelques notes et y faire quelques corrections, que cette teigne ou chenille tordeuse donne naissance à la *tinea ambiguella*, Hubn., *cochylis roserana*, Dup. Ses ailes supérieures sont d'un jaune pâle, un peu lustré ou argenté, coupées par une bande brune plus étroite du côté interne.

le pédoncule des grappes. Elle cause dans le nord du royaume des pertes énormes. Bosc assure l'avoir observée dans les vignes d'Argenteuil, une année où elle avait empêché la moitié des ceps de porter des raisins. Le même malheur, ajoute-t-il, a eu lieu pendant plusieurs années consécutives dans les vignobles de Rheims et de Mâcon. On a remarqué que leur nombre augmentait peu à peu pendant quelques années, et qu'ensuite elles disparaissaient, sans doute par quelque pluie froide survenue en juin. C'est l'époque où le fort de leurs ravages a lieu pour le climat de Paris. La même cause arrête heureusement les progrès de plusieurs autres chenilles dévastatrices; nous aurons occasion de le faire observer dans les articles suivants. On croyait ne pouvoir opposer à celles-ci qu'un moyen indiqué par l'instinct qui porte le papillon, produit par elles, à s'approcher de la lumière et du feu, jusqu'à s'y brûler. « On a donc essayé d'allumer « des feux de paille et de fagots dans des lieux « élevés, autour des vignobles, à l'entrée de la « nuit, à l'époque où les pyrales sortent de leurs « chrysalides et cherchent à s'accoupler. » Ce procédé a réussi : on est parvenu à détruire une immense quantité de ces petits papillons qui « devant pondre chacun une centaine d'œufs et « peut-être plus, auraient causé de nouveaux

Moyens de les détruire.

« ravages l'année suivante. La durée des feux « doit être d'une heure chaque nuit. Il n'est « pas même nécessaire qu'ils soient considé- « dérables. Si on a la précaution de les faire « dans des lieux élevés, vingt feux dans chaque « vignoble, changés d'emplacement chaque jour, « peuvent suffire. Il faut que ces feux soient « construits de manière à occasionner des tour- « billons dans l'air, et que le moment où il con- « vient de les faire soit fixé par une personne « intelligente, pour qu'on n'en perde pas le « fruit : car les pyrales éclosent à des époques « différentes dans chaque climat et chaque an- « née, c'est-à-dire qu'elles paraissent plus tard « à Paris qu'à Mâcon, et plus tôt dans les « années chaudes que dans les années froides. « En général, leur passage, si je puis employer « ce terme, dure une trentaine de jours, allant « en croissant et décroissant. De sorte qu'il fau- « drait faire des feux chaque jour pendant tout « ce temps, excepté lorsque le ciel serait froid, « pluvieux ou venteux, parce que les insectes « changent alors difficilement de place (1). »

(1) M. Audoin qui s'occupe beaucoup en ce moment (1837) des mœurs et de la destruction de cette pyrale, est porté à préférer aux fagots, des lampes allumées. Je vois aussi dans les annales de la société entomologique que M. Desjardins, à l'île de France, ajoute au procédé des lampes ou des feux, des jattes ou cuvettes pleines d'eau qu'on placerait à côté de la lumière ou du foyer. Je crois cette indication excellente, pour remplir le but qu'on se propose. J'ai de tout temps éprouvé moi-même que les papillons attirés par les lumières,

J'insiste volontiers sur ce moyen, quoique appliqué à un insecte qui ne nous nuit pas ici, parce qu'il est d'une utilité générale et peut servir à détruire ou diminuer beaucoup d'autres espèces; tous les papillons nocturnes, bombyx, phalénes, teignes, étant toujours attirés par l'éclat de la lumière brillant pendant la nuit. M. Audoin, de l'académie des sciences, chargé par le gouvernement de chercher les moyens de préserver les vignobles importants du Mâconnais et des contrées voisines, des dégâts de ce lépidoptère, y a réussi avec le plus éclatant succès, bien dû à la sagacité de ses savantes observations (1). Il a suivi la pyrale et sa chenille avec une persévérance difficile à imaginer dans toutes les phases de sa vie. Son beau travail accompagné de planches aussi parfaites, quant à l'exactitude du dessin et des détails les plus minutieux, que pour le coloris, doit paraître

Recherches de M. Audoin.

se jetaient ensuite dans l'eau quand ils en trouvaient à portée, probablement parce que l'eau réfléchit la clarté du feu ou de la lampe. Il est singulier que les insectes qui viennent se brûler à la flamme, y retournent de nouveau à demi-brûlés, sans être dégoûtés ni effrayés par une fâcheuse expérience.

(1) Nous ne connaissons heureusement pas dans nos contrées le *procris ampelophaga*, dont le même Mémoire fait mention, comme ravageant les vignobles en Piémont. Je ne suis nullement étonné de ses dégâts, puisqu'on verra dans le chapitre suivant le mal que fait aux amandiers une espèce presque congénère l'*aglaope infausta*. J'ose ici à peine exposer un doute. Il me semble difficile de supposer, comme paraît le croire M. Walckenaer, que ce *procris* soit l'*involvulus* ou *convolvulus* qui selon les anciens nuisait beaucoup aux vignes, parce que les chenilles du genre *procris* ne s'enveloppent pas dans les feuilles, et M. Walckenaer lui-même semble dire le contraire. J'attribuerais donc plutôt ce nom latin aux pyrales désignées ci-dessus.

Procris ampelophaga.

incessamment. Je preuds ici la liberté de donner une idée de ses expériences, qui rendraient presque inutiles les procédés que je viens d'indiquer, puisqu'il a pu découvrir et arrêter le mal dans sa source. Le papillon paraît vers la mi-août; il pond alors ses œufs; la petite chenille en sort au bout de quelques jours, mais ce n'est que pour se cacher dans les fentes et replis de l'écorce où elle hiverne. En avril, dès que les jeunes feuilles de la vigne paraissent, son instinct la réveille, elle va les chercher, les attaque, les roule; si elle entame même le pédicule de la grappe naissante ou même déjà formée, ce n'est pas pour s'en nourrir, c'est en les desséchant, pour se ménager un abri, une ombrelle, qui la mette à couvert de l'ardeur du soleil, tandis qu'elle dévore la feuille qu'elle a roulé en cornet ou en cylindre; et comme toutes les grappes doivent subir cette opération, on peut se faire une idée juste des ravages. L'échenillage n'y fait rien, parce que la récolte est déjà perdue, et que favorisant une nouvelle pousse de la feuille, les chenilles, après avoir consumé toutes celles des environs, se jettent avec avidité sur cette nouvelle proie. Heureusement les œufs sont pondus en petits tas à la surface supérieure des feuilles; ces tas sont assez visibles pour qu'il soit facile de les enlever. C'est là vraiment attaquer le fléau dans son origine, et ce pro-

cédé si simple mais si heureusement trouvé, et qui fait le plus grand honneur à son auteur et par lui à l'étude des insectes dont il démontre l'utilité positive, a réussi à rendre, dès l'année suivante, une pleine récolte au pays où on l'a pratiqué. On doit désirer connaître, par une description succincte, un papillon si funeste. Sa forme est celle des autres tortrices ou pyrales de Linné; les ailes arrondies à leur base s'élargissent ensuite jusques vers leur extrémité en forme de chappe. Sa longueur est de 5 à 6 lignes de la tête au bout du ventre, et son envergure, les ailes étendues de 8 à 9 lignes. Sa couleur est d'un beau jaune très lustré, avec deux bandes obliques rougeâtres qui descendent en s'arrondissant du bord extérieur jusqu'à l'interne; le bord postérieur de l'aile est souvent de la même couleur; mais ces bandes varient beaucoup, étant plus ou moins marquées; quelques-unes manquent souvent presque en entier. M. Duponchel, *Hist. nat. des lepid. de France*, en donne la figure coloriée, pl. 239, fig. 8, tom. 9, p. 91. Il la nomme *Tortrix pilleriana*. Hubner la donne sous le nom de *tortrix luteolana*, tab. 21, fig. 136 (1). Je dois décrire aussi en peu de mots les autres insectes que j'ai cités plus haut.

Tortrix pilleriana.

Le chermés ou cochenille de la vigne est d'un

Chermès ou cochenille de la vigne.

(1) Le lecteur s'apercevra aisément que cet article, écrit postérieurement à la première rédaction du Mémoire, y a été inséré plus tard, lors de l'impression.

gris tanné, sa peau est raboteuse et inégale, sa forme entre la ronde et l'ovale; mais il est surtout remarquable dans l'état adulte de la femelle, la seule que je décris, par le nid cotonneux plus large que son corps, sur lequel il repose et qui est rempli de ses œufs. Ce coton vient d'un suc épais, secrété par l'insecte, qui se forme à l'air en filaments, presque de la même sorte que la matière soyeuse du ver à soie et de l'araignée.

Sphinx elpénor. La chenille de l'*elpénor* est brune, marbrée de gris; la partie antérieure de son corps diminue insensiblement de grosseur vers la tête qui est petite en proportion du reste du corps : il semble que ses premiers anneaux forment une espèce de groing, et cette conformation lui a fait donner le nom de *cochonne*. Les trois premiers anneaux ou segments sont marqués latéralement d'une tache à cercles concentriques bruns et gris-clair, qui représentent assez bien un œil. Une très petite corne un peu molle s'élève sur l'avant-dernier anneau. Le papillon ou sphinx auquel elle donne naissance, ou plutôt dans lequel elle se métamorphose, est d'un vert olive, coupé sur son abdomen et ses premières ailes de bandes couleur de rose, les secondes ailes sont aussi roses avec une bande noire. Ses antennes sont prismatiques et épaisses. Il vole sur le soir autour des fleurs en cloche dont il pompe le miel avec sa longue trompe. La chenille est

grosse et frappe aisément les yeux; il est aisé de la prendre et de l'écraser.

Les jeunes plants de vigne sont sujets à voir leurs racines attaquées par un gros ver blanc, qui est la larve du hanneton commun, et par celles de deux ou trois espèces plus petites du même genre. Ces larves, connues des agriculteurs sous les noms de *man*, *turc*, *ver blanc*, *engraisse-poule* en Languedoc, sont plus communes et plus nuisibles dans le nord; mais elles ne sont pas inconnues chez nous. Man, turc, ver blanc, engraisse poule.

L'*eumolpus vitis* cause de grands dommages à la vigne dans ces mêmes départements du nord; on s'en plaint aussi dans le Gard. Sa larve brune, ovale, a six pattes, coupe les jeunes pousses et même les grappes qui se forment. Elle ronge les feuilles dès leur premier développement, les crible de trous, et par conséquent nuit beaucoup à la végétation et au produit de la vigne. On le connaît dans le nord de la France sous les noms vulgaires de *lisette*, *pique-brot*, *coupe-bourgeons*. La durée de sa vie est d'environ trois mois. L'insecte parfait qui succède à la larve est un coléoptère (ou insecte à ailes cachées sous des elytres ou étuis coriacés) de médiocre grandeur ou même assez petit. Son corcelet est rond et bombé; sa tête est enfoncée dans le corcelet qui est un peu plus étroit que les elytres et l'abdomen qu'elles re- Eumolpus vitis, lisette, pique-brot, coupe-bourgeons

couvrent, elles sont d'un roux foncé, tandis que le reste du corps est noir. La tête est ornée de deux longues antennes à articles grenus et distincts. Il s'accouple et se reproduit à la fin d'avril ou au commencement de mai. C'est le moment le plus favorable pour le recueillir sur les vignes et le détruire, parce qu'il se cache moins alors et qu'on prévient sa ponte. Il faut faire attention qu'il se laisse tomber à terre, dès qu'on l'approche, et qu'il contrefait le mort. On le voit alors plus difficilement parce que sa couleur est à peu près la même que celle du sol.

Rhynchites betuleti.

Un autre coléoptère assez nuisible à la vigne dans nos contrées, est le *rhynchites betuleti*. Ses ravages se bornent à faire périr les feuilles en les flétrissant et les desséchant entièrement. L'insecte est d'un beau vert doré très brillant; son corps, large en arrière, est effilé au devant; sa tête se prolonge en un bec aigu accompagné de deux antennes en masse semblables à celles du charanson du blé, mais non coudées. Il est comme lui de la famille naturelle des *curculionites*. Son éclat le rend remarquable et facile à saisir; d'ailleurs il ne s'échappe pas trop aisément. On le voit, en mai, occupé, à l'aide de ses pattes, à contourner les feuilles en cylindre. Pour les rendre plus souples et plus propres à son travail, il entame en partie et affaiblit le pédicule. Il cache un ou plusieurs œufs dans les

replis de cette espèce de cornet. La petite larve qui sort de cet œuf se nourrit de la substance de la feuille demi-desséchée, et y trouve un aliment qui n'est ni trop tôt sec, ni trop humide; jusqu'à ce que sa courte existence terminée, il quitte sa retraite. Les feuilles desséchées, pendent de tous côtés, donnent à la vigne un triste aspect, et sa végétation en est quelquefois considérablement affectée. Le *rhynchites bacchus*, autre espèce du même genre, de la même forme, mais d'un rouge cuivreux et légèrement velu, use de la même manœuvre, mais on le voit bien plus rarement sur nos vignes.

Rhynchites. Bacchus.

La taille est le meilleur moyen, comme je l'ai dit plus haut, de se préserver des chermes ou cochenilles de la vigne. Ils sont très nuisibles aux treilles quand il les infestent; elles languissent, les sarments végètent mal, périssent et le raisin se dessèche et ne mûrit pas. Le seul moyen de les en délivrer, est de racler ces insectes avec un couteau de bois, ou de les détacher en frottant avec un linge grossier empreint de vinaigre, comme je l'ai indiqué ci-dessus pour l'olivier.

Précautions contre le chermès

Le ver blanc fait beaucoup de mal au chevelu des racines de la vigne. On distingue celles qu'il attaque par la langueur des tiges et la flétrissure des feuilles qui se fanent. Il faut alors fouiller au pied de l'arbuste, surtout avant le mois de mai, époque où la larve prend la forme de hanneton

Contre le ver blanc, le hanneton.

et quitte sa retraite. Alors avec un peu d'attention on surprend le ver. Le labour, au commencement de l'hiver, au pied de la vigne, le contrarie, le fait périr même en le dénichant, parce qu'il craint la rigueur du froid. On assure aussi qu'il préfère les racines des plantes potagères, surtout des fèves, à celles de la vigne si on en plante dans les vignobles attaqués par le *ver blanc*, il quitte celles-ci pour s'attacher à celles-là. On reconnaît bientôt à leur air languissant celles qu'il a choisies, et alors il est facile, en les arrachant, de trouver le ver au pied. Cette larve est d'autant plus malfaisante que sa vie est plus longue. L'insecte n'existe, il est vrai, que peu de jours sous la forme de hanneton; mais il vit auparavant trois ou quatre ans sous celle de larve. Nous dirons ailleurs un mot du hanneton lui-même, insecte que tout le monde connaît et qu'il est facile de chasser et de détruire dans sa dernière forme.

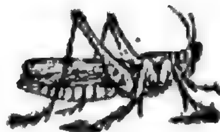
Précautions contre le rhynchites et l'eumolpe.

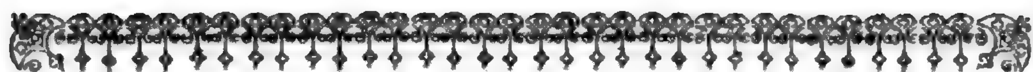
Le seul remède contre le *rhynchites betuleti et rhynch. bacchus*, est de cueillir les feuilles contournées et de les emporter au loin, ou les jeter au fumier ou au feu, pour étouffer l'animal dans son berceau. On prévient par là une ponte nouvelle, mais on ne remédie pas au mal déjà fait. La seule ressource contre les ravages de l'*eumolpe*, est de tâcher de leur donner la chasse et d'en écraser le plus possible à l'époque

que j'ai désignée plus haut. C'est assez dire qu'il y a bien peu de remède (1).

(1) On signale cette année même 1837, un nouvel ennemi des vignes. C'est l'*altica oleracea*, dont on trouvera la description, chapitre VII : car elle ne borne pas ses ravages à une seule classe de végétaux. Cet insecte, dans son état parfait, a causé un dommage considérable aux vignes des environs de Montpellier. (*Annales de la Soc. entomolog.* – 1837).

Altica oleracea.





CHAPITRE IV.

DE L'AMANDIER.

Cet arbre, qui ne prospère bien que dans le midi de la France, qui est très productif quand ses fruits ne sont pas arrêtés dans leur développement; mais sujet, plus qu'aucun autre, aux retours des froids qui font périr les amandes à peine nouées; est encore la proie d'un grand nombre d'insectes. Les seules gelées tardives sont cause qu'on ne peut guère compter le produit de l'amandier que sur le pied d'une année sur cinq ou six. Les insectes, en dévastant son feuillage, font quelquefois languir ou dessécher le fruit avant sa maturité, les années même où l'on espère le voir échapper aux derniers froids; et causent souvent la mortalité d'une partie des branches et quelquefois de tout l'arbre. Depuis quelques années surtout une nouvelle espèce de fausse-chenille, jusques là inconnue, s'est

Fausse-chenille de l'amandier.

Lydus pamphilius.

propagée peu à peu des bords de la Durance jusqu'aux portes d'Aix. J'ai suivi sa marche progressive d'année en année. Après avoir ravagé les amandiers de la plaine du *Puy-Ste-Réparade* (*Bouches-du-Rhône*), sur la rive méridionale de Durance, l'année suivante, elle commença à une demi-lieue de son premier siége. Un ou deux ans après, elle s'avançait encore plus loin d'un quart de lieue ou d'une demi-lieue vers le midi, toujours s'annonçant par ses dévastations. On s'attendait à la voir faire de nouveaux progrès, mais elle n'atteignit pas les hauteurs, elle sembla se fixer dans la plaine. Elle serait cependant sans doute descendue jusqu'au terroir d'Aix, mais au bout de deux ou trois ans, elle a disparu presque entièrement. J'en ai retrouvé pourtant encore quelques-unes isolées, cette même année 1835; mais depuis l'année dernière on ne se plaint plus de ses ravages. Un voyageur arrivé dernièrement des pays situés sur la rive septentrionale de la Durance m'a assuré avoir vu beaucoup d'arbres dévastés par ce même insecte; l'ennemi serait donc encore bien près de nous. Enveloppée dans ses toiles soyeuses, cette larve enlace les rameaux et les feuilles; vivant en famille, le nombre des individus est considérable. Quand elle a dévasté complétement un arbre, elle s'émigre, ou en serpentant le long du

tronc jusqu'à terre, d'où elle gagne les arbres voisins, ou même suspendue à ses fils de soie, elle se laisse flotter en l'air, et le moindre vent la transporte bientôt jusqu'au nouveau butin qu'elle veut exploiter. Elle est du même vert que la feuille de l'arbre, sa tête est noire, luisante, elle n'a que six pattes à ses premiers anneaux et deux crocs ou épines écartées à sa queue. Sa première apparition est au commencement d'avril; elle quitte l'état de larve à la fin de mai; alors elle se laisse glisser des arbres jusqu'à la surface du terrain. Elle s'y enfonce si profondément, qu'on la retrouve en hiver sous la forme de chrysalide, aussi bas que les racines des amandiers, quand on est au cas de les arracher. Sa forme et ses caractères dénotent clairement que c'est la larve d'un *Lydus*, Fabr. *Pamphilius*, Latr., genre de la famille des tenthrédes ou mouches à scie. Mais, malgré mes efforts, je n'ai pu me procurer l'insecte parfait qui succède à cette larve. Il doit être de forme ovale, un peu alongée, à quatre ailes couchées sur l'abdomen dans le repos, à antennes aussi longues au moins que le corps. Réaumur a connu la larve, il la décrit et la figure (Mém. sur les insectes, tom. 4, p. 183, pl. 15, fig. 2, 3, 4, 5, 6), mais il n'a pas été plus heureux que moi et n'a pu obtenir l'insecte parfait. Il en est de même du baron Degéer.

Celui-ci cite cependant Frisch et Bergman qui paraissent l'avoir connue et décrite dans les Mém. de l'académie de Stockholm. Selon eux, il est noir avec quatre anneaux de l'abdomen, bordés d'un peu de jaune sur les côtés; la tête est variée de jaune, ainsi que le dessous du ventre; les pattes sont jaunes; les antennes longues. C'est sur l'abricotier que Réaumur et Degéer ont observé cette fausse chenille. Je donne le dessin d'une espèce approchante, et l'on peut, d'après elle, prendre une idée juste de la tenthréde telle qu'elle doit être. (Degéer, Mém. sur les insectes, tom. 2, p. 1029, pl. 40). Après plusieurs années de recherches vaines, je serais parvenu à la connaître sans l'heureux événement d'une pluie d'été qui paraît nous en avoir presque débarrassé. Elle avait investi nos amandiers assez subitement; nous sommes heureux si elle nous quitte de même, et si c'est pour toujours ou pour longtemps. Il paraît que la sécheresse extraordinaire qui a régné, il y a peu de temps, pendant quelques années consécutives, avait amené et favorisé son invasion. Si elle n'a pas encore paru dans le Gard, il est toujours bon de la signaler, parce qu'elle peut s'y montrer.

Le Gazé
Pieris Cratægi.

A peine les feuilles de l'amandier commencent-elles à se développer, que la chenille du *p. cratægi*, le *Gazé* de Geoffroy, commence à les attaquer; quelquefois même elle s'attache aux

fleurs. Ces chenilles ont passé tout l'hiver dans les replis d'un petit paquet des anciennes feuilles desséchées, qu'elles lient entre elles, attachent ou suspendent avec de la soie aux rameaux de l'arbre. Dès que l'hiver commence à s'adoucir, elles en sortent et se répandent sur les fleurs, sur les feuilles, les dévorent et causent souvent beaucoup de dommage à l'arbre par leur nombre. La chenille est alongée, noire sur le dos, avec deux bandes longitudinales jaunes, ses côtés sont gris ; elle est assez velue, mais ses poils sont courts. Elle se change en chrysalide à découvert, sans coque, et pour cela, elle s'attache, par un lien de soie en forme de ceinture ; sa queue est aussi fortement attachée contre l'abri qu'elle s'est choisi, qui est une pierre, une muraille, le tronc même de l'arbre où on la voit souvent. Elle est d'un jaune blanchâtre avec des points et quelques raies noires, ovale, un peu en pointe vers la queue et vers la tête, et marquée de quelques tubercules ou lignes élevées qui lui donnent une forme assez irrégulière. Au bout de 15 ou 20 jours, vers la fin de mai, le papillon se dégage de la chrysalide. Il est d'un beau blanc avec les nervures noires. On le voit voler en très grand nombre, surtout sur les seigles alors en fleurs : il y trouve sans doute la liqueur miellée qui lui convient pour sa nourriture. Il n'est pas rare de le voir se reposer le soir sur les arbres

et plus encore sur l'amandier. Il est facile de le saisir pendant le sommeil qu'il y va chercher. Au reste, sa chenille dévore également les autres arbres fruitiers et l'aubépine.

Un autre ennemi de cet arbre, qui donne un petit lépidoptère nocturne ou plutôt crépusculaire de la famille des sphinx, est bien commun toutes les années. Cette chenille est presque ovale, large, assez courte, un peu applatie, plissée transversalement. Elle a le dos et le ventre jaune, avec deux bandes longitudinales sur le dos, dont la supérieure brune et l'inférieure bleuâtre et beaucoup plus étroite. (Hist. natur. des Lépid. de Fr., Godard, t. 3, p. 166). Sa marche est assez lente; elle vit à découvert, il est aisé de l'écheniller; encore plus aisé peut-être si on lui a laissé le temps de faire son cocon, de la saisir et de la détruire dans cette dernière retraite. Ce cocon est ovale, légèrement bombé en dehors, d'un blanc sale : il est de pure soie, mais d'un tissu fort serré et très uni. On le voit en quantité, appliqué surtout contre le tronc de l'amandier. L'agriculteur est impardonnable s'il ne le détruit pas. Son ennemi une fois décrit et signalé à ses recherches, il n'y a rien de si facile que de s'en rendre maître. L'instrument imaginé par M. Julien, dont j'ai parlé ci-dessus à l'article de l'olivier, faciliterait beaucoup la besogne. Le papillon qui sort de cette coque, *aglaope*

Aglaope infausta.

infausta, se reconnaît à ses ailes supérieures, noires ou couleur de suie, et aux inférieures, rouges avec leur base noirâtre : sa tête est ornée de deux antennes en plumet dans le mâle, filiformes dans la femelle. On le voit auprès des amandiers au milieu de juin; il vole à peine et il serait aisé encore de lui donner la chasse, et d'en détruire le plus possible, surtout les femelles qui par la ponte perpétuent l'espèce.

Procédés contre le Pamphilius.

Quant à la larve du *pamphilius* (1), j'ai souffert plus que personne de ses ravages. Je l'ai fait écheniller, mais quand elle était avancée en âge, la dépense surpassait le dommage. Les femmes de la campagne se plaignaient de ce que cette opération leur soulevait le cœur; elles aimaient mieux y renoncer. Mes fermiers me disaient que j'y perdais mon argent, sans diminuer sensiblement le mal. C'est donc dans le commencement de leur vie qu'il faut les détruire, dès que les premiers nids paraissent, et alors ils n'occupent que peu de feuilles. Ayez des journaliers intelligents, qu'ils écrasent le nid entre leurs doigts; ou entre deux pierres plates; alors l'opération

(1) Je croyais les dégâts occasionnés par le *pamphilius* suspendus et même éloignés de nous. Je viens d'en voir les traces après ce Mémoire achevé, sur les hauteurs de Venelles et Puy-Ricard, à une demi-lieue en dessus et au nord d'Aix. Ils ont été très sensibles, cette année 1836, et peut-être se rapprocheront encore l'année prochaine du terroir de cette ville. D'un autre côté ces larves n'ont plus paru du tout, dans le premier local où je les avais observées, au Puy-Ste-Réparade.

est facile, on n'endommage que très peu de feuilles, et le mal est arrêté dans son origine avant qu'il ait pu s'étendre. On peut encore essayer la méthode usitée en Suisse contre toutes les chenilles qui mangent les feuilles des arbres. Faites une ceintures de poix de 5 à 6 pouces de largeur au tronc de l'arbre : vous avez soin de la renouveler de temps en temps pour que le soleil ne la dessèche pas trop ; vous suspendez ensuite aux branches de l'arbre un sac que vous avez rempli de fourmis, ces petits animaux (qui au reste, malgré l'opinion répandue, ne nuisent en rien aux arbres) ne trouvant pas à vivre et ne pouvant s'échapper à cause de la bande de poix, se jettent sur les chenilles et les dévorent. Ce procédé s'applique surtout à celles qui ne sont pas trop velues ; mais serait-il suffisant ici? Je n'oserai l'affirmer, ces chenilles, se laissant emporter par le vent d'un arbre à l'autre, et éludant ainsi les précautions que l'on essaye de prendre pour les anéantir quand elles sont déjà assez grandes (v. la note ci-dessus).

Contre le Pieris Cratægi.

Je n'ai pas d'autre procédé à indiquer contre la chenille du *pieris cratægi*. Il devrait réussir pour cette espèce et pour l'*aglaope infausta*. Mais il y a un moyen aussi efficace pour détruire la première des deux, comme je l'ai dit plus haut. Pendant l'hiver leurs nids renfermés dans une ou quelques feuilles sèches, pend en

paquet aux petits rameaux des arbres fruitiers. Ils sont très visibles dans cette saison. Un paysan peut parcourir les vergers, un enfant monter sur les arbres, armés l'un et l'autre de ciseaux et d'un panier. Ils peuvent détacher tous ces petits nids, en remplir le panier, et les jeter ensuite au feu. Un peu d'attention, et surtout une direction générale dans tout un pays, aurait bientôt sinon anéanti, au moins diminué considérablement l'espèce.

On assure qu'on peut employer avec succès contre ces chenilles, et surtout contre celles qui habitent en famille des nids de soie, l'eau de savon, le goudron délayé dans l'essence de térébenthine, le lait de chaux assez concentré, enfin un mélange de 2 liv. acide sulfurique, étendu dans 12 litres d'eau commune. On imbibe de ces drogues des étoupes ou des éponges placées au bout d'une perche, on en bassine fortement les nids, les chenilles entrent en convulsion et périssent promptement. Il faut choisir l'époque où elles sont encore petites, parce qu'alors elles quittent peu leur nid. On peut encore passer rapidement une torche de résine allumée, ou une poignée de paille ou de brins de chanvre enflammés, sous ces mêmes nids, mais en évitant de brûler les feuilles, ce qui n'est pas aisé, sans une grande attention. Recettes.

CHAPITRE V.

DES ARBRES FRUITIERS.

Une foule de chenilles et quelques autres insectes font beaucoup de mal aux arbres dont les fruits contribuent à notre nourriture et à l'agrément de nos tables.

Chenille commune.

La chenille, appelée par Réaumur la *commune*, est un fléau terrible dans les provinces du nord. Elle dévaste tous les arbres fruitiers et s'attache de préférence aux pommiers, les plus utiles de tous dans ces contrées. L'administration s'est appliquée plusieurs fois à détruire cette espèce ou à neutraliser ses ravages. Elle a obligé les propriétaires et les fermiers à écheniller. Ses ordonnances s'étendirent en général à toutes les chenilles pernicieuses par leur multiplication; mais ce n'est proprement qu'à cette espèce qu'on a appliqué le remède, et encore ne l'ob-

serve-t-on qu'aux environs des villes principales. Dans le midi on n'a jamais tenté sérieusement de pareilles précautions. Elles seraient cependant utiles ou nécessaires, si ce n'est contre l'espèce dont je parle en ce moment, au moins contre plusieurs autres que j'ai été au cas de signaler, ou que j'indiquerai postérieurement. Je parlerai plus bas de l'instrument nommé *échenilloir*, qu'on devrait mieux connaître, employer plus souvent, et qui est bien peu usité dans nos départements. Heureusement la *chenille commune*

Bombyx chrysorrhœa.

bombyx chrysorrhœa, n'est guère connue ici par ses ravages. Il semblerait qu'elle affectionne plutôt chez nous d'autres arbres moins précieux qui croissent spontanément. Elle est très répandue dans les montagnes des *maures*, département du Var; mais ce ne sont pas les pommiers ni les autres arbres productifs qu'elle attaque principalement; ce sont les arbousiers qu'elle dévaste. Il est facile de s'en débarrasser en hiver dans sa jeunesse. Elle vit en famille, et comme alors elle est de très petite taille, son nid consiste en quelques feuilles liées en paquet par de la soie. On peut alors les apercevoir et les couper facilement. Mais quand elle est plus grande, les arbres en sont couverts, et l'échenillage est bien plus difficile. Je dois décrire, en peu de mots, et la chenille et le *bombyx*, pour pouvoir les reconnaître et s'en défaire les années où elle

pourrait devenir nuisible. La chenille est noirâtre munie de petits tubercules d'où partent des aigrettes de poils roux; son dos est marqué d'une ligne rouge, accompagnée de taches blanches, avec deux petits points vésiculeux, encore plus rouges, vers l'extrémité. Elle se change en chrysalide dans une coque assez molle, mais d'un tissu serré gris-blanchâtre. Le bombyx qui en éclot est d'un blanc éclatant; l'extrémité de son ventre est chargée d'un épais duvet d'un brun-jaunâtre doré; ses ailes sont un peu en toit, et son corps assez épais, comme dans toutes les espèces du même genre.

Un autre fléau des arbres fruitiers du nord, une chenille qui fait souvent d'immenses dégâts dans les pommiers à cidre, est celle que Réaumur a appelée, d'après les jardiniers, *la livrée*, La Livrée. à cause de la disposition de ses couleurs. Elle B. Neustria. est rayée longitudinalement de roux et de bleu sur un fond noir, avec une bande dorsale blanche; elle est un peu velue. Son cocon ressemble presque à celui du ver à soie, mais il est plus petit, plus ovale, d'un tissu moins serré et parsemé d'une poussière jaune souffre. Ce cocon, se trouve, ainsi que le précédent, assez à portée des lieux où a vécu la chenille, ou à l'enfourchure des rameaux serrés, ou dans les fissures des écorces. J'ai cru utile de le décrire, parce qu'il est quelquefois plus facile et tout aussi im-

portant de le détruire que la chenille même. Celle-ci se voit dans notre climat, mais elle n'y est pas répandue au point de s'y rendre très nuisible; je l'ai peu vue sur les arbres fruitiers, d'ailleurs elle mange aussi les feuilles de l'orme, du charme, du chêne, et de presque tous les arbres. Le *bombyx neustria*, c'est le nom du papillon, est d'un jaune biche, avec deux lignes blanchâtres un peu obliques sur les premières ailes. Il est facile d'apercevoir ses œufs; la femelle les dépose à côté les uns des autres, autour d'un petit rameau, serrés et enfoncés dans une enveloppe glutineuse qui se durcit extrêmement, cette agrégation a la forme d'un anneau ou d'un petit bracelet. Ils doivent être arrachés soigneusement et détruits. On prévient par là, d'un seul coup, la naissance et les dégâts d'une famille entière. Les jeunes chenilles se tiennent ensemble sous des toiles soyeuses : il est encore facile alors de s'en rendre maître; plus tard, elles se séparent et sont plus difficiles à rechercher.

Phalæna brumata.

La chenille de la *phalæna brumata* dévore les jeunes feuilles dès le moment qu'elles sortent du bourgeon. Les pommiers en sont quelquefois tout chargés dans le nord où ses ravages sont très grands. Je ne l'ai pas rencontré dans nos vergers, et si elle y paraît, elle n'y doit faire que peu de mal. C'est une arpenteuse à dix pattes, verte, rayée longitudinalement de blanc.

Elle vit sur les arbres fruitiers, mais aussi sur l'orme et le chêne. Un coup de bâton qui ébranle subitement l'arbre; un coup de fusil, en appuyant le canon sur l'enfourchure des branches, les fait tomber par milliers, suspendues chacune à un long fil. En faisant alors le moulinet avec le même bâton, on arrête, on brise les fils; les chenilles, précipitées à terre, périssent par l'ardeur du soleil, car il faut choisir pour cette chasse le moment où il brille, et répéter pendant plusieurs jours cette manœuvre, jusqu'à ce qu'il ne tombe plus de chenilles. Il faut entourer en même temps le bas de l'arbre d'une bande de goudron, ou de vieux oing qui les empêche de remonter. On obtient le même effet en le ceignant de deux ou trois tours d'une corde faite de crin de cheval, dont les petites pointes arrêtent les chenilles aussi bien que les limaçons, les piquent même et les tuent. La phalène qui naît de cette chenille a dix lignes environ d'envergure, ses ailes sont étendues et horizontales comme chez toutes les espèces de ce genre de lépidoptères. Les premières ailes sont d'une couleur terreuse ou feuille-morte avec des bandes brunes, les inférieures, feuille-morte sans bande. La femelle n'a point d'ailes, mais seulement des moignons. Elle éclot en automne ou même en hiver, quelquefois lorsque la terre est couverte de neige (Bosc, N. C. compl. d'agr.) Un suédois,

M. Cronstet (cité dans les Mémoires de l'acad. roy. de Stockh.) a imaginé un procédé qui lui a réussi à détruire une énorme quantité de ces chenilles et surtout de leurs phalénes, ainsi que de l'espèce dont je parlerai immédiatement après. Il revêtait les troncs des arbres d'une large ceinture composée de paquets d'écorce; on les liait à l'arbre avec du gros fil à coudre les voiles, on tâchait de les adapter le mieux possible à l'écorce de l'arbre fruitier; les interstices étaient bouchés avec de la mousse ou semblable matière: on recouvrait le tout d'un enduit épais de cambouis qu'on a soin d'entretenir dans un état de fraîcheur. Les chenilles, les femelles parfaites qui sont aptères, les mâles mêmes s'y prenaient en immense quantité. Il en détruisit, par ce moyen, plus de six mille dans l'espace de moins de six semaines depuis le 23 septembre jusqu'au 6 novembre.

Phalena defoliaria.

Une autre phalène, *phal. defoliaria*, est aussi pernicieuse aux arbres fruitiers que celle que nous venons de décrire. On peut lui opposer les mêmes procédés que ci-dessus. L'enduit de goudron ou de cambouis a cet avantage contre ces deux espèces, que leurs femelles étant aptères, ne peuvent pas franchir cet obstacle en volant, et suffit qu'on le pratique, pour la première à la fin de l'automne et même en hiver, quand on la voit paraître autour des arbres; et

pour la seconde qui éclot deux fois l'année, au commencement de l'automne et au printemps; elles meurent empêtrées dans cette glue, en voulant grimper à l'arbre, et leur propagation est heureusement arrêtée. La phalène *defoliaria* mâle est d'un jaune d'ocre plus ou moins foncé, pointillé d'atomes bruns, coupé, vers l'extrémité de l'aile par une bande plus foncée; les ailes inférieures sont beaucoup plus pâles et sans bande.

La chenille de la noctue *psi* nuit aussi quelquefois aux pommiers, aux poiriers et aux pruniers. Elle est reconnaissable par un long tubercule en forme de bosse qui s'élève au milieu de son corps : son dos est jaune-blanchâtre; ses côtés un peu velus sont variés de roux et de brun et encore bordés de blanc. Sa chrysalide est renfermée dans un cocon de soie blanche assez irrégulier dans sa forme; elle le file ou entre les feuilles ou dans quelque retraite à portée de l'arbre. Le papillon nocturne, la *noctue* qui en sort, est d'un gris clair avec plusieurs traits noirs sur ses ailes, dont quelques-uns ont la forme de la lettre grecque *psi*. Noctua psi.

La *chenille à oreilles* ne borne pas ses ravages aux arbres fruitiers, elle se nourrit aussi des feuilles de chêne. Je n'ai jamais observé que chez nous elle fut très nuisible. Elle est remarquable par deux assez grandes touffes de poils qui accompagnent sa tête et qui lui ont fait donner Chenille à oreilles. B. Dispar.

le nom qu'elle porte ; le reste de son corps a des touffes plus petites, implantées comme les premières sur de petites verrues ou tubercules, sa couleur est brune avec quelques taches bleues. Son cocon est à peu près semblable à ceux des espèces précédentes; sa chrysalide, comme celle de la *commune* et de la livrée, est ornée de touffes de poils roux. Le *bombyx dispar.* qui en sort est gris ou blanc, suivant le sexe, avec des raies noires en zigzag. Il n'existe d'autre remède contre ces deux dernières espèces et la suivante que l'échenillage qu'on doit employer lorsque leur multiplication devient trop forte. Les œufs du *B. dispar.* sont très faciles à apercevoir. Ils sont agglomérés en paquet irrégulier, recouverts d'un coton roux : la mère les place ordinairement sur l'écorce des arbres, il faut enlever et écraser tous ceux qu'on aperçoit.

Papilio polychlroros grande tortue.

Une autre chenille, celle du *papiliö polychloros* ou *grande tortue*, qui est couverte d'épines ou pointes élevées, d'une couleur fauve avec quelques taches noires, dévore souvent les feuilles du cerisier et s'y trouve quelquefois en assez grand nombre. Elle est cependant *polyphage* et vit aussi sur l'ormeau, le peuplier et d'autres arbres. Je l'ai trouvée quelquefois sur le caprier. Il faut choisir, pour s'en défaire, l'époque où elle est encore jeune, parce que, vivant alors en famille, on saisit d'un seul coup tous les indi-

vidus. Sa chrysalide est nue, c'est-à-dire sans coque, suspendue par sa queue qu'elle attache contre un arbre ou un mur. Elle est couleur de feuille morte, armée de pointes et ornée de quelques taches argentées. Le papillon est d'un roux vif avec de grandes taches noires et une bordure de points bleus.

C'est le cas de parler de l'échenilloir. Celui que décrit Rosier, *cours d'agriculture*, t. VII, et Buchoz (Histoire des insectes nuisibles, etc.), dont le premier donne la figure, consiste en une paire de grands ciseaux, dont la première lame a le bout un peu plus recourbé qu'une serpette, et le manche creux; on y introduit une perche de la hauteur convenable pour atteindre le repaire des chenilles; on l'y fixe avec une cheville qui passe dans les trous pratiqués à ce même manche afin *de rendre les ciseaux plus solides. La seconde branche dont la lame est un peu plus large que la queue, s'ouvre et tombe perpendiculairement; à la queue de cette lame on attache une corde ou fil qui la tire avec force et la fait jouer contre la lame crochue, pour couper net des branches plus grosses que le pouce*, et au moins retrancher les feuilles et les branches où se trouvent les chenilles et les paquets qui renferment leurs nids. Cet instrument est connu depuis longtemps des jardiniers d'Amiens qui s'en servent avec succès. Échenilloir.

Pyrale holmiana, gnomana, oporana.

Les pyrales *holmiana*, *gnomana*, *oporana*, espèces de lépidoptères nocturnes, nuisent aux pommiers par leurs chenilles qui plient les feuilles en paquet pour y vivre cachées. Quelquefois, par leur multiplication, elles détruisent le feuillage et arrêtent la croissance du fruit. On peut se servir, contre ces espèces, du procédé décrit plus haut à l'occasion de la *phal. brumata*. Des feux allumés, comme je l'ai indiqué dans mon chapitre de la Vigne, peuvent contribuer à faire périr en assez grand nombre les papillons de ces diverses espèces. Mais il faut répéter qu'il est indispensable pour que la mesure réussisse, de la mettre simultanément à exécution dans tous les vergers, et d'observer l'époque où les papillons doivent être éclos. En général, cette mesure est bonne contre tous les lépidoptères nocturnes, et nous ne la répéterons plus. C'est aux agriculteurs à chercher à l'appliquer dans l'occasion. Il est peu nécessaire de dépeindre les pyrales que je viens de nommer. Leur description se trouve dans les auteurs entomologiques; elles sont figurées dans Hubner. Les ravages de leurs chenilles ne sont pas connus dans nos départements, ou bien ils y sont rares; et d'ailleurs l'insecte parfait est difficile à atteindre. Les procédés que j'ai indiqués suffisent pour en diminuer la propagation, si elle devenait trop rapide.

Mais notre attention doit se porter prin-

cipalement sur une espèce qui a été un vrai fléau pendant nombre d'années, soit dans le nord, soit ici. Je veux parler de l'*hyponomeuta padella.* Son apparition et son existence ont eu quelque chose d'extraordinaire. Je l'ai vue, en 1793, investir les *mahaleb*; je ne l'avais pas remarquée jusqu'alors; les années suivantes elle s'attacha aux pommiers, et pendant longtemps elle les a dévoré annuellement au point de ne leur laisser aucune feuille. J'ai vu ces arbres n'avoir plus que les rameaux et les grosses nervures des feuilles et présenter un aspect plus triste que celui de l'hiver. Les chenilles de cette espèce, vivant toujours sous les toiles soyeuses qu'elles filent, les couvraient d'un réseau grisâtre. Quand l'arbre était totalement dévoré, elles descendaient le long du tronc, pour passer à d'autres pommiers; ces troncs restaient revêtus totalement d'une enveloppe soyeuse et continue qu'on pouvait enlever par lambeaux d'un ou deux pouces de largeur. Après s'être longtemps nourries sur le pommier, elles commencèrent à attaquer les pruniers qu'elles n'épargnèrent pas davantage, sans toutefois abandonner les premiers arbres. J'ai fait écheniller plusieurs fois; cela produisait quelque bien, au moins quelque diminution; je parvenais à sauver les fruits;

Hyponomeuta padella.

mais mes voisins n'en fésaient pas autant, et mon procédé restait insuffisant. D'ailleurs, à cause des toiles qui renferment les chenilles et enveloppent les feuilles, on ne peut les extirper sans arracher une quantité de feuilles encore tendres, car c'est dans l'origine qu'il faut attaquer le mal, quand la chenille est jeune, et que les nids sont moins étendus; le remède n'est donc pas sans inconvénient. J'ai vu essayer, mais bien en vain, la fumée du soufre; elle ne chasse pas les chenilles et peut nuire au feuillage autant qu'elles le font elles-mêmes. Bosc indique de brûler sous les arbres, tant pour cette espèce que plus encore pour les autres qui ne sont pas protégées par l'abri de leurs toiles, de la paille mouillée ou du fumier de litière encore frais. Ce procédé que je n'ai pas essayé peut être bon pour d'autres espèces, je crains qu'il ne soit bien insuffisant pour celle-ci; mais au moins il n'a pas l'inconvénient du soufre. Il faut éviter de faire ces fumigations, les jours où le vent souffle, parce qu'alors la fumée dévie et n'atteint pas son but. On peut encore essayer ce que j'ai indiqué ci-dessus, chap. de l'amandier; comme aussi imbiber les nids des drogues citées au même endroit. On peut encore faire tomber les chenilles en ébranlant l'arbre

par un coup de bâton, comme je viens de le dire tout à l'heure. Il y a 8 à 10 ans que ces chenilles ont presque disparu ; je les retrouve fréquemment, il est vrai, sur le fusain, et bien cette même espèce, non pas l'*evonymella* qui s'en rapproche, comme je l'ai bien vérifié ; mais elles n'ont presque plus attaqué nos arbres fruitiers. Bosc fait la même remarque pour le nord ; leurs ravages y ont cessé comme chez nous assez subitement, de la même manière que je l'ai fait observer pour les fausses chenilles de l'amandier. Il l'attribue à une pluie froide survenue au moment de leur métamorphose ou à la famine qu'elles éprouvent, à raison même de leur grand nombre, quand après avoir dévasté tous les arbres qui leur servent de pâture, elles sont réduites, faute de subsistance, à mourir de faim. Cette chenille est d'un jaune livide avec deux rangées de points noirs ; ses mouvements, dès qu'on la touche, sont d'une grande vivacité. Elle fait son cocon dans les toiles qu'elle habitait dans son premier état. Le papillon qui en sort est alongé, de 5 à 6 lignes de long ; ses ailes, d'un blanc lustré, un peu gaisâtre, sont parsemées de points noirs et roulées en cylindre autour de son corps. On le voit ou posé ou voltigeant autour des arbres qui ont nourri sa chenille, il cherche à y déposer ses œufs, germe d'une nouvelle génération ; le

cultivateur doit le connaître pour ne pas l'épargner.

Recettes contre les Chenilles.

Puisque nous avons décrit beaucoup de chenilles et indiqué plusieurs moyens de s'en défendre, nous devons ajouter ici en peu de mots les recettes indiquées par un agriculteur, entomologiste en même temps, par Bosc d'Antic (nouv. cours compl. d'agr.), son nom les recommande, et on peut y avoir un certain degré de confiance. Il conseille la dissolution de potasse, l'eau de savon, les décoctions de tabac, de sureau, de feuilles de noyer, de jusquiame, ou mélangées ou séparément. Voici la préparation, indiquée par Rosier, pour une de ces décoctions, celle qui se compose de feuilles de sureau, de noyer et d'aulne. On entasse les feuilles dans une barrique jusqu'au tiers de sa capacité, et l'on achève de la remplir d'eau. On remue souvent le tout, et on change l'eau de temps en temps pour prévenir la corruption. On en arrose les plantes attaquées, les branches des arbres. Je n'ose ajouter que ces procédés me paraissent bien insuffisants, et souvent bien difficiles à pratiquer.

Leurs défauts.

En général, il est impossible que l'agriculture obtienne du naturaliste, des procédés sûrs et infaillibles pour détruire tout à fait les chenilles et les autres insectes malfaisants. On peut espérer tout au plus des essais plus ou moins incomplets pour arrêter et diminuer leur trop grande multi-

plication. Assurer le contraire ne serait qu'un pur charlatanisme démenti par l'expérience et opposé aux lois de la nature. Contentons-nous donc (et ce Mémoire ne peut raisonnablement avoir d'autre but) de chercher les moyens de combattre plutôt que d'extirper le mal; ce sera toujours par des soins et un travail continu, dirigé et éclairé par la connaissance des mœurs des insectes, plutôt qu'à l'aide des recettes fautives des empyriques.

Pyralis pomana. Ver des pommes.

Les fruits eux-mêmes, et nous ne nous en apercevons que trop, sont gâtés par une multitude d'insectes de toutes les classes. Le ver ou plutôt la chenille, de l'intérieur des pommes et des poires est produit par la *pyralis pomana*, qui est d'un gris sombre, rayée transversalement de noir, avec une tache bronzée à l'extrémité des ailes. Elle nuit chez nous à une récolte agréable, productive même, mais dans le nord elle attaque les pommes à cidre et devient un fléau. Les feux de fagots, dont je parlais plus haut, sont superflus contre cette espèce, parce que son apparition varie et se répète sans règle depuis le commencement de l'été jusqu'à la fin de l'automne.

De la pêche.

L'amande du noyau de la pêche est souvent rongée par une chenille. Je n'ai jamais pu connaître le lépidoptère qui la produit, et qui doit être du même genre que ceux que je viens de décrire, ou une espèce de teigne. Elle expose ce fruit à

tomber avant sa parfaite maturité, mais elle n'attaque pas la pulpe. Bosc cite encore une pyrale qui vit dans l'intérieur des prunes, il ne l'a décrit pas; je n'ai pas remarqué qu'elle fit beaucoup de dégât chez nous, et je n'ai pas observé ses métamorphoses.

Des Prunes.

Des Chataignes.

Pyralis pflugiana

Ce qu'on appelle vulgairement le ver des châtaignes est encore une chenille. Son papillon est connu des entomologistes sous le nom de *pyralis pflugiana*, *fabr*. Réaumur en parle, tom. 2 de ses Mémoires, pl. 40, fig. 19.

Insectes des fruits secs, des noix.

Les fruits secs, les poires, les prunes, les raisins, dans cet état, les noix, sont très sujets, dans nos pays où l'on en fait un grand usage et même une branche de commerce, aux attaques d'une petite chenille ou teigne qui les salit et les défigure, autant, et plus qu'elle ne les dévore, car ses ravages ont lieu en hiver et sont fort lents. Il m'a été impossible, quoique ayant souvent gardé la chenille, d'obtenir l'insecte parfait; mais la teigne ressemble beaucoup à celle qui ronge le blé, soit dans les épis, soit dans les greniers.

Balaninus cerasorum.

Quelques larves de mouches et de charansons se logent aussi dans les fruits, et se nourrissent de leur pulpe. Les cerises, surtout les espèces à chair ferme et douce, connues généralement sous le nom de bigarraux ou en provençal *grusfians*, sont souvent verreuses. Ces vers sont les larves du *balaninus cerasorum*, fab. oliv., enc.

meth. et de la mouche du cerisier *tephritis cerasi*. Thephritis cerasi
Lat. Le charanson a sa tête terminée en avant par un bec fin et alongé, ses jambes sont armées d'une petite épine, sa couleur est brune avec l'écusson gris, et des lignes transverses de la même couleur sur les élytres : sa longueur est d'une ligne et demie. La taille de la mouche est la même. Elle est noire, avec le tour du corcelet et l'écusson blanc, ses ailes sont tachetées de noir (Réaum. Mém. sur les Insect., tom. 2, pl. 38, fig. 22 et 23). D'autres larves de charanson, d'autres larves de mouches ou de diptères se rencontrent aussi dans les poires, les pommes, les prunes. Ce sont les charansons du prunier, *curculio pruni*, fab., oliv. Geoffr. 49 : Curculio pruni.
l'*attelabe bleu*, insecte de la même famille ; le Attelabe bleu.
charanson des pommes, *rhynchænus pomorum*, Rhynchænus pomorum.
fabr. celui du poirier, *polydrusus pyri*, Dejean Polydresus pyri.
Catal., oliv. fabr. Non-seulement ces deux derniers minent les fruits dans leur premier état, mais devenus coléoptères, ils rongent les feuilles et les fleurs. Deux ou trois espèces de mouches attaquent ces mêmes fruits. L'*anthonomus pomorum* qui paraît dès le printemps recoqueville même les pétales de la fleur du pommier qui se déforme et devient épaisse sans se développer et semblable à un clou de gérofle. Anthonomus pomorum.

Le *charanson gris*, qui paraît aussi de bonne heure au printemps, mange les bourgeons des Charanson gris.

Charanson du pommier.
Curculio mali.

pommiers et des poiriers. Le *charanson du pommier*, *curculio mali*, oliv., autre curculionite, dévore ceux du pommier. Le premier est entièrement gris cendré, de la longueur de deux lignes ou deux lignes et demie; son bec est très court, épais et obtus ou tronqué à son extrémité antérieure; ses cuisses ne sont pas épineuses, comme celles du second, dont la couleur est brune avec les pattes et les antennes testacées ou roussâtres. Le *rhynch. pomorum*, fab., cité plus haut, a les cuisses antérieures armées d'épines, son corps est d'un gris nébuleux ou un peu marbré.

Rhynchænus pomorum.

Je ne me suis jamais aperçu que les dommages que peuvent causer ces espèces, soient très remarquables dans nos vergers. Le *charanson du prunier* n'est pas connu dans le midi; mais en Suède sa grande abondance est très nuisible. Sa larve vit dans de petits tuberules ou vésicules qu'elle produit sur les feuilles de cet arbre, et qui les flétrissent et les font tomber. L'*attelabe bleu*, *apion cyaneum*, déjà nommé plus haut, n'est long que d'une ligne et demie, d'un bleu foncé, ses pattes sont noires, ses antennes non coudées mais en masse.

Charanson du prunier.

Apion cyaneum.

Il n'en est pas de même de la fausse chenille de la *tenthréde du cerisier*. Elle dévore les feuilles de cet arbre et encore plus celles du poirier, au point de n'en laisser que le réseau,

Tenthréde du cerisier.

après avoir consumé tout le parenchyme. Ces arbres présentent alors un aspect hideux, et le dommage causé aux feuilles est toujours nuisible à l'arbre même. Cette fausse chenille est elle-même désagréable à l'œil : elle est visqueuse, son corps est comme gélatineux, d'une couleur de poix ou vert-roussâtre. La partie antérieure est ordinairement plus grosse que le reste de son corps, car l'animal peut la dilater à sa volonté. La mouche à scie, à laquelle elle donne naissance, est noire, de 3 lignes de longueur, l'écusson et les pattes sont jaunes, et les antennes sétacées. Cet insecte est facile à apercevoir dans l'état de larve. Il faut lui faire une chasse assidue partout où on le trouve ; Il n'y a pas d'autre remède.

Hannetons melolontha vulgaris.

Plusieurs espèces de *hannetons*, surtout le *melolontha vulgaris* ; plusieurs *cétoines*, les unes remarquables par leur brillante robe d'un vert doré, les autres par les poils roussâtres ou gris qui recouvrent leur corps de couleur noire ; une autre espèce du même genre qui est noire tachetée de blanc, mangent les fleurs et les feuilles de divers arbres fruitiers. Les deux dernières, *cetonia hirta*, *cetonia stictica*, paraissent dès le commencement du printemps. Leurs ravages, en s'étendant à toutes les fleurs, deviennent moins nuisibles, et celles des arbres fruitiers en souffrent moins : cependant on doit les regarder comme des insectes qu'il est utile de

Cétoines. Cetonia hirta. Cetonia stictica.

détruire. On pourrait facilement les faire ramasser par des enfants ; elles sont de grande taille et très visibles. On les trouve en abondance sur les roses. Le *hanneton vulgaire* et les autres hannetons, ne nous causent pas les dégâts qu'elles occasionnent dans les provinces du nord.

Le Tigre, Puceron du poirier. Tingis pyri.

Un insecte très malfaisant et qui dégrade le feuillage du poirier pendant tout l'été, est celui que les jardiniers ont appelé le *tigre*, à cause de sa robe bigarrée, autrement le *puceron du poirier*, il est de la famille des punaises, Latreille l'appelle *tingis pyri*. Sa forme est extrêmement remarquable. Son corcelet, ses élytres, tout son corps est entouré d'un large rebord applati, diaphane, festonné sur ses côtés ; sa couleur est gris-cendrée, marquée de bandes ou taches noires. Sa taille est très petite, une ligne 1/3 au plus ; mais sa multiplication est extrême. Il fait plusieurs pontes successives dans le courant de l'été ; le revers des feuilles du poirier en est couvert ; la trompe acérée dont sa bouche est munie pompe leur suc ; elles se fanent, prennent une couleur livide et se dessèchent. Cet insecte préfère en général les espaliers. On peut essayer contre lui les recettes que nous indiquerons pour les pucerons ; mais elles paraissent devoir être insuffisantes. Si le jardin est isolé, on peut cueillir toutes les feuilles attaquées l'année où cet insecte est le plus abondant, et en sacrifiant ainsi deux

ans de récolte, on peut espérer de se défendre du même mal pour les années suivantes.

La larve d'un très petit insecte, *cecidomyia pyri*, Blot (Journal Académ. d'Industrie, 1832, p. 197.) se loge sous les bords des feuilles du même arbre ; par l'effet de ses piqûres, ils se roulent en spirale et se recoquevillent; la feuille devient galeuse, se noircit, se fane et tombe ; alors les vers se laissent glisser à terre, ils s'y changent en chrysalides et donnent naissance à des moucherons qui s'approchent, par leur figure et leurs caractères, de celui que j'ai dessiné comme provenant du ver du blé. Leur existence, sous la forme de ver ou de larve, est d'environ trois semaines. Cet insecte donne trois générations par année : une au printemps, une en été qui n'a pas lieu avant la St-Jean, et une dernière en automne. En profitant de cette observation, si l'on ébourgeonne soigneusement les poiriers attaqués un peu avant la St-Jean, on les préservera nécessairement des atteintes de ce diptère. il ne s'agit que de faire 15 jours plutôt, ce que l'on fait 15 jours plus tard. Voilà ce qu'en dit M. Blot dans le journal cité. Je n'ai pas vu cet insecte dans nos contrées du midi. Cecidomyia pyri.

Le pêcher est sujet à être infesté par une espèce de cochenille ou chermès, ovale, alongé, d'une couleur brun-tannée : il est très nuisible à cet arbre. Comme le pêcher est ordinairement Chermès du pêcher.

plus petit que l'olivier, qu'on ne le plante que dans des jardins ou des enclos, il est beaucoup plus facile d'appliquer à cette cochenille le remède que j'ai indiqué au sujet de celle de l'olivier. Un jardinier d'Aix, le sieur Michel, est parvenu à se débarrasser des chermès du pêcher, en arrosant d'un lait de chaux toutes les branches attaquées ou du moins les places occupées par ces insectes. Le même procédé peut s'appliquer aux chermès des autres arbres. Les pruniers sont aussi sujets aux cochenilles d'une autre espèce. J'ai déjà dit, dans mon chapitre de l'olivier et dans celui de la vigne, combien ces animaux étaient nuisibles aux arbres auxquels ils s'attachent. Ils font beaucoup de mal aux figuiers dans les parties de nos départements où la chaleur est plus forte, particulièrement dans le Var; ils s'attachent mêmes aux figues, et les font tomber sans les laisser mûrir. M. Bernard, dans son excellent Mémoire sur le Figuier, a signalé cette espèce et ses dommages.

Du prunier.

Du figuier.

Les pucerons sont le fléau de presque tous les arbres et toutes les plantes. Je n'en parle pas ici; je renvoie au chapitre où je traiterai des insectes nuisibles à plusieurs sortes de végétaux en général.

Lucane cervolant.

Lucane parallelipipède.

Le bois même, l'intérieur des branches du pommier, du prunier et de quelques autres arbres fruitiers, devient la proie de plusieurs larves

d'insectes. Celle du *lucane cerf-volant*, du *lucane parallélipipède*, du *sinodendron cylindrique*, s'attachent au pommier. La *saperde cylindrique* attaque le poirier, le prunier; elle ronge la moëlle des rameaux. Le coléoptère qui naît de la larve est de la famille des capricornes ou longicornes. Ses antennes sont aussi longues que le corps qui est alongé et cylindrique; ses élytres sont d'un noir ardoisé, et ses pattes antérieures jaunâtres. Il est très-difficile de déloger cette larve de sa retraite. On conseille d'introduire dans cette cavité, après en avoir remarqué l'issue, un fil de fer assoupli au feu, et rendu propre à s'insinuer dans les replis, jusqu'à ce qu'il ait atteint et percé l'animal. L'issue se reconnaît ordinairement par les excréments qui l'entourent; mais on ne peut pas se promettre d'atteindre toujours la larve par ce moyen. Il devient inutile si la galerie qu'elle a creusée est trop prolongée, si l'insecte est logé à l'extrémité supérieure, et surtout si les détours de sa retraite sont trop multipliés : on peut du moins en tenter l'usage.

Synodendron cylindrique.

Saperde cylindrique.

Les fruits dans leur maturité, ou avant même qu'elle soit parfaite, sont entamés par les guêpes, principalement par la grosse espèce de ce genre connue sous le nom de *guêpe-frelon*, *vespa crabro*, en provençal *cabridan*. Il n'est pas très-aisé de chasser ces animaux redoutables par leur

Guêpes

Guêpe-frélon, Vespa-crabro.

terribles piqûres. J'ai vu pratiquer un moyen qui a réussi à mon propre jardinier. Il suspendait aux branches de l'arbre de petites phioles à embouchure un peu large, qu'il remplissait à moitié d'eau fortement miellée ou sucrée ; sa douceur attirait les frelons, qui, ne pouvant plus en sortir, s'y noyaient : procédé qui au reste est connu. La guêpe-frelon fait ordinairement son nid sous la terre. Il est peuplé d'un grand nombre d'individus ; on les y voit entrer et en sortir par l'issue qu'ils ont ménagée. Si l'agriculteur les aperçoit, il doit saisir l'occasion et introduire par le trou une quantité d'eau bouillante suffisante pour étouffer tous les habitants.

Capricornes. Hamaticherus heros, miles. Lamia tristis Mange-père.

Plusieurs sortes de ***grands capricornes*** ou de ***lamies***, tels que ***hamaticherus heros***, ***hamaticherus miles***, ***lamia tristis***, rongent aussi quelquefois les poires. On leur donne en notre langage vulgaire le nom de ***mange-pére***. Mais les dégats qu'ils peuvent faire comptent peu : la grosseur de ces insectes les rend aussi faciles à apercevoir qu'à saisir, et leur nombre n'est jamais assez considérable pour les rendre dangereux.

(1) Le *Rhynchites Bacchus* que nous avons indiqué plus haut, comme nuisible aux feuilles des vignes, a fait des dégâts considérables aux pommiers, tant dans la Brie, en 1833 ou 34, qu'en Normandie, dans l'été de 1836. Il s'y était multiplié d'une manière extraordinaire. (*Annales de la soc. entomol. 3e trimestre 1837.*)



CHAPITRE VI.

—

DES ARBRES UTILES OU D'AGRÉMENT.

—

Le mûrier est avant tout au nombre des premiers. La racine des jeunes arbres de cette espèce si précieuse au commerce et à l'agriculture, est quelquefois sujette aux attaques du *ver blanc*, larve du *hanneton*, dont il a déjà été question, chapitre de la vigne. Rosier prescrit pour l'extirper, dans le cas actuel, de faire un trou au pied de l'arbre, et de le remplir de plusieurs sceaux d'eau simple ou mieux encore dans laquelle on fait éteindre et détremper de la chaux vive. Le Mûrier. Ver-blanc.

La chenille du bombyx processionnaire vit en familles très-nombreuses sur le chêne. Elle file un nid de soie très-volumineux qu'elle applique au tronc ou aux grosses branches de l'arbre. Les chenilles en sortent, surtout la Bombyx processionnaire.

nuit, pour aller butiner, et leur marche imite alors celle d'une procession, n'allant qu'une à une, à la suite l'une de l'autre, et formant ainsi des files extrêmement longues. Elles dépouillent totalement les chênes de leurs feuilles, s'attachant de préférence à ceux qui sont à la lisière des bois. Cette chenille a le dos noirâtre, elle est assez velue, ses poils sont plus longs sur les côtés qui sont d'un gris assez clair. La chenille elle-même, et encore plus ses nids, sont redoutables, parce que les poils qui s'en détachent causent à la peau, surtout aux endroits plus délicats, tels que les lèvres, le palais, le gosier, les paupières, une cuisson insupportable ; ils forment en se brisant facilement, une poussière que la respiration et le souffle font pénétrer partout. La chenille se change en chrysalide dans le nid même, après avoir vécu sur les arbres toute la dernière moitié d'avril et le mois suivant. Le bombyx éclot au bout de trois ou quatre semaines. Il est d'un gris obscur : le derrière de la femelle est chargé d'une épaisse couche de poils ou écailles noires, dont elle se sert pour recouvrir ses œufs qu'elle pond par paquets ; cette couverture les préserve de la pluie et leur fait passer chaudement l'hiver. Heureux l'amateur des bois et des arbres s'il peut trouver ces nids et les anéantir. Je ne vois pas d'autre moyen de combattre cette espèce ; celui que

j'indiquerai contre la suivante pourrait peut-être réussir jusqu'à un certain point.

Processionnaire du pin. Bombyx pithyocampa.

La processionnaire du pin ou chenille du *bombyx pithyocampa* est encore plus dommageable à cet arbre, que celle dont nous venons de parler, l'est au chêne. Ses mœurs sont les mêmes : son nid est placé en quenouille autour des branches ; sa marche est aussi processionnelle, mais le plus souvent commençant par un seul individu, tandis que le rang suivant est de deux, quelquefois le troisième de trois ; après cela la progression s'arrête ordinairement et les rangs suivants sont assez constamment de deux ou trois de front. Ses poils, entremêlés sur chaque anneau du corps d'espèces d'écailles dorées, sont d'un roux vif. Ils sont aussi sujets à occasionner de violentes démangeaisons qu'on guérit ainsi que celles de la processionnaire du chêne, en frottant avec du vinaigre étendu dans de l'eau fraîche les parties qui en sont affectées. Ces chenilles qui paraissent sur les arbres dès le mois d'octobre, sortent de leur nid pour se métamorphoser en terre à la fin d'avril. Elles la quittent au bout de trois semaines ou un mois en état de bombyx. Sa forme est la même que celle du *B. processionea* ; ses couleurs diffèrent ; ses premières ailes sont d'un gris cendré avec des raies ondées noires ; les secondes sont

blanches : l'abdomen de la femelle est couvert à son extrémité d'un paquet de petites écailles brun-dorées. Elle pond ses œufs autour d'une feuille de pin, en spirale; leur assemblage forme un cylindre alongé; elle le recouvre entièrement avec les écailles de son ventre, sur lesquelles la pluie glisse aisément sans pénétrer. Cette chenille dévaste totalement les bois de pins. Elle est très-multipliée dans nos provinces; les froids extraordinaires arrêtent seuls sa propagation. Elle est à peu près aussi difficile à combattre que celle du chêne. J'ai vu cependant détruire les nids et anéantir les chenilles, (qui n'ont plus de vie et de force quand elles sont précipitées, abattues et isolées) par un coup de fusil chargé de petit plomb, et tiré au milieu du nid. L'eau de chaux, l'eau de savon, le goudron dissout dans l'essence de térébenthine, peuvent s'essayer contre ces chenilles ainsi que je l'ai indiqué dans un précédent chapitre. Les deux premiers procédés m'ont réussi contre les processionnaires du pin. Mais ils sont bien difficiles à employer, quand les nids sont placés fort haut sur l'arbre. Le dépôt de leurs œufs, qui est beaucoup plus facile à apercevoir que celui de la processionnaire du chêne, offre encore un moyen facile et sûr d'arrêter leur multiplication. Mais il faut les chercher sur les pins pour les jetter au feu,

avant septembre, les petites chenilles devant quitter les œufs vers cette époque.

Le chêne, sitôt après le développement de ses premières feuilles, et tant qu'elles sont encore un peu tendres, est la proie d'une infinité de chenilles. Il est inutile de les décrire, même de les signaler toutes. Leurs ravages sur cet arbre de haute futaie, n'approchent jamais de ceux des processionnaires. S'ils devenaient plus considérables, l'échenillage serait à peine praticable, à cause de la hauteur des branches. On ne pourrait pas même avoir recours aux feux indiqués plus haut pour attirer les papillons nocturnes qui succèdent à ces chenilles et les reproduisent à leur tour, parce que ces diverses espèces éclosent à des époques très variées, quelque-unes même l'automne ou l'hiver suivant seulement. Les chenilles *à livrée* et *à oreilles*, décrites dans le chapitre précédent, sont du nombre de celles qui font le plus de mal aux chênes.

Chenilles sur le chêne.

Chenilles à livrée, à oreilles.

Les *glands* recèlent presque toujours un ver ou larve qui donne ensuite naissance à un charanson *balaninus nucum*. Il se distingue par sa trompe au moins deux fois plus longue que le reste du corps. Sa couleur est roux-tannée avec quelques ondes plus foncées. La larve ronge les glands, les noisettes, les noix. Elle est blanc-sale, sans pattes, assez courte et un peu renflée,

Ver des glands, des noix, des noisettes.

Balaninus nucum.

repliée en demi-cercle sur elle-même dans sa retraite. Elle hâte ou force la maturité des glands et les fait tomber prématurément. Elle les rend impropres à la germination, mais les bestiaux peuvent se nourrir sans aucun inconvénient de ceux qui en sont attaqués. Il n'y a d'ailleurs aucun remède possible. Il est bon seulement de connaître le charanson dans son état parfait, et de prévenir sa reproduction en le tuant quand on le rencontre.

Lucane cerf-volant. Capricornes. La larve du *lucane cerf-volant*, celle des grands *capricornes*, vivent dans l'intérieur des rameaux du chêne et de plusieurs autres arbres; elles sont assez semblables au ver-blanc du hanneton. Je crois que la première vit dans les racines du chêne comme dans ses branches. Les rameaux morts que l'on voit fréquemment à la cime des arbres les plus vigoureux viennent certainement de ces diverses larves. Mais quel remède peut-on indiquer? Il faut faire la guerre aux coléoptères qui reproduisent ces larves. Tout le monde connaît le cerf-volant remarquable par ses énormes mandibules qui se prolongent en forme de cornes en avant de sa tête. La femelle n'est pas armée du même instrument. Les capricornes se font reconnaître par leur grande stature, leur couleur noirâtre, et leurs antennes à gros articles noueux, aussi longues ou plus longues que leur corps.

Galleruca calmariensis.

Chenille de l'orme.

Les promenades publiques de nos villes, les bosquets de nos campagnes, sont salis une partie de l'été par la larve de la *galleruca calmariensis*. Elle tombe des ormes où elle se trouve en si grande quantité, qu'après avoir rongé toutes leurs feuilles dont elle mange le parenchyme en laissant les nervures et la membrane, ces arbres restent dépouillés, ne présentant pour feuillage que de sales et livides dentelles. Il n'est pas d'année où elle n'exerce ses ravages, et de temps à autre ils deviennent excessifs. Cette larve est brune sur le dos avec quelques petits points jaunâtres; ses côtés et son ventre sont jaunes. Elle n'a que six pattes à la partie antérieure de son corps, et c'est à tort qu'on lui donne vulgairement le nom de chenille qui ne doit s'appliquer qu'aux larves produisant des papillons. J'ai quelque regret d'ajouter, qu'ici encore, les remèdes sont nuls. Le coléoptère auquel la larve donne naissance est d'un vert un peu jaunâtre, ses élytres ont une bande latérale noire, et une autre sur le milieu de chacune qui ne va pas jusqu'au bout. Elle pond ses œufs sur les feuilles de l'orme, serrés les uns à côtés des autres; ils sont petits, jaunes, ovales, un peu pointus à leur extrémité supérieure.

Bombyx chrysorrhæa.

La chenille *commune*, *bombyx chysorrhœa*, dont jai parlé à l'article du pommier, vit aussi sur les ormes.

Cossus liniperda.
Gâte-bois.

Mais la peste la plus terrible de ce bel arbre est la chenille du *cossus ligniperda* ou *gâte-bois*. Cette très-grosse espèce vit dans l'intérieur de l'arbre et se nourrit de l'aubier. Les arbres épuisés languissent et périssent. Le mal se répand rapidement. On a vu les bords des grandes routes complantés en ormes se dégarnir entièrement ; les promenades publiques, les bosquets des particuliers ne laissent voir chaque année que des troncs morts et desséchés. Il faut faire connaître et la chenille et le papillon. La première est d'un rouge sombre et sale sur le dos, ses côtés et son ventre sont d'un jaune blanchâtre. Elle est rase et sans poils distincts; elle exhale une odeur fétide. Je l'ai souvent rencontrée rampant sur le sol, soit cherchant un asile pour se métamorphoser; soit pour aller d'un arbre à l'autre. Elle passe son état de chrysalide dans l'intérieur même du bois où elle a vécu. Quant au papillon, il est de la classe des nocturnes, à gros ventre, à antennes épaisses et légèrement dentelées : il est d'un gris cendré un peu perlé et varié d'un grand nombre de raies transverses, irrégulières, noires; ses ailes inférieures sont noirâtres. Sa démarche et son vol sont lourds. L'animal est pesant et ne peut aller loin. On gagnerait donc à couper ou arracher les arbres morts sans les remplacer d'un an ou deux. Si on les remplace, le papillon de

l'arbre voisin trouvant les nouveaux à sa portée, peut y déposer ses œufs. Mais si l'intervalle est considérable, il ne peut le franchir, et le mal est interrompu. Le cossus éclot et sort des arbres pendant une quinzaine de jours environ en juin, plus tôt ou plus tard, suivant la précocité des chaleurs. Sa sortie a toujours lieu, dit Bosc (*N. cours complet d'agric.*), depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures du soir. Il ne bouge pas du lieu où il est éclos et du tronc de l'arbre jusqu'à ce que la nuit commence; alors seulement il peut prendre son vol. Il faut donc profiter de ces heures pour lui donner la chasse : on peut y employer des femmes et des enfants. Bosc calcule qu'en payant un ou deux sols par papillon, moyennant un déboursé qui ne dépasserait pas 150 fr., on épargnerait aux environs de Paris un dommage qu'il évalue à 50,000 fr. par an. Le fil de fer, dont j'ai parlé dans le chapitre ci-dessus, ne réussirait pas toujours pour atteindre la chenille dans sa retraite. Il faut d'abord connaître le trou extérieur, et pour cela on est quelquefois obligé d'enlever l'écorce : souvent la galerie qu'a creusée l'insecte est tortueuse et s'avance vers le cœur de l'arbre, comment alors sera-t-on sûr de l'atteindre ? Cette chenille vit aussi dans l'intérieur du saule.

Celle du *zeuzera æsculi* cause le même dommage en vivant de la même manière dans les Zeuzera æsculi

rameaux du maronnier, du saule, du peuplier, de l'érable, du frêne, de l'aulne. Elle nuit beaucoup aux pépinières dont les sujets sont moins en état de lui résister. *Elle pénètre au centre du jeune arbre et remonte la tige en suivant le canal médullaire.* On peut tout au plus dans certains cas essayer le fil de fer. Le papillon qui est aussi de la tribu des bombycites a le corcelet un peu laineux, les antennes très-courtes; il est blanc, parsemé de gros points d'un noir bleuâtre, ses ailes sont étroites et oblongues, les inférieures sont noirâtres.

Sésie.

Les chenilles de plusieurs espèces de *sésie*, genre de lépidoptère crépusculaire à ailes ordinairement vitrées et étroites, vivent aussi dans l'intérieur des arbres, surtout des différentes espèces de peupliers.

Hépiale du houblon.

Les chenilles des *hépiales* rongent les racines des plantes et des arbustes. Une espèce de ce genre habite dans celles du houblon, plante qu'on cultive dans plusieurs localités pour servir à faire la bière. Elle se transforme sous terre, et lorsque le papillon doit éclore vers la fin du printemps, la chysalide sort à moitié du sol et reste ainsi exposée à l'air pendant quelques jours. La forme du papillon ressemble beaucoup à celle du *zeuzera æsculi*. Sa couleur est très-différente dans les deux sexes. Le mâle a les ailes supérieures blanches, et la femelle les a

jaunes avec des raies rougeâtres : leurs antennes sont aussi fort courtes.

La Cigale

La larve de la *cigale* commune vit sous terre ; elle reste deux ou trois ans sous cette forme. Elle s'attache aux diverses racines, à celles des arbres et des plantes utiles, comme aux autres. Elle les suce seulement avec sa trompe, et ne fait par conséquent qu'assez peu de dommage. La cigale n'est pas plus dangereuse dans son état parfait, malgré la grande multitude de ces insectes.

Saperda carcharias, oculata, populnea, scalaris, linearis, tremulæ.

Les larves de diverses sortes de *saperdes*, genre de coléoptères dont nous avons déjà parlé à l'article des pruniers, attaquent aussi l'intérieur des branches des peupliers, des saules et des autres arbres. La *saperda carcharias*, la plus grosse de toutes, la *saperda oculata*, *saperda populnea*, s'attachent à ces premiers arbres : la *saperda linearis*, aux noisettiers, la *saperda scalaris*, au peuplier, à l'érable à feuille de sycomore. Elles produisent des nodosités assez remarquables sur les rameaux ; la larve y vit, s'y transforme et en sort dans son état de perfection. La *saperda tremulæ* a fait périr à Toulouse, il y a déjà plusieurs années, une grande quantité de peupliers blancs et de trembles (*Bosc ibid.*) Je l'ai trouvée souvent ici, dans son dernier état, dons le premier de ces arbres. Elle est d'un vert tendre, parsemée de points noirs.

Chrysomela populi, tremulæ.

Les larves de la *chysomela populi* et de la *chrysomela tremulœ* nuisent très-souvent aussi aux feuilles du peuplier commun, du tremble et du saule. Le premier coléoptère est rouge-vif, quand il est en vie, avec un point noir à l'extrémité des élytres et le corcelet noir-bleuâtre. Celui du second est bronzé ou cuivreux, et ses élytres du même rouge; mais sa taille est plus petite du double. Leurs larves assez semblables sont de la même forme que celle de la *galleruca calmariensis*, brunes avec quelques nuances ou points jaunâtres. Les insectes parfaits se trouvent sur les mêmes arbres que les larves. Ces deux espèces sont très communes, mais je ne sais aucun remède pour s'en défendre, qu'une recherche assidue. La *chrysomèle à 10 points* dévaste le saule marceau. Elle est jaune avec 10 points noirs : elle est peu commune chez nous. Les antennes des chrysomèles sont assez longues et composées d'articles un peu noueux : leur corps est ovale, un peu bombé.

Chrysomèle à 10 points.

Galleruca alni.

La *galleruca alni* ronge les feuilles de l'aulne, et les réduit au même état que la *galleruca calmariensis* produit sur les feuilles de l'orme. La *gall. alni* dans son état de coléoptère est d'un beau bleu lustré. Sa forme est la même que celle de la *calmariensis*, mais elle est trois ou quatre fois plus grande et son corps est proportionnellement un peu plus large.

Une chenille arpenteuse à 10 pattes, rayée de noir, de jaune et de bleu, dévore les feuilles des frênes. Ces arbres en sont quelquefois tout couverts. Un grand coup d'un fort bâton appliqué sec, comme je l'ai déjà dit, les fait tomber en grand nombre et donne le moyen de s'en défaire. Elle vit en automne ou sur la fin de l'été, se transforme près de la surface de la terre, et donne la *phalœna ulmaria* dont les ailes sont blanches avec quelques ondes et taches couleur de rouille : son corps est jaune pointillé de noir; ses antennes sétacées dans les deux sexes.

Encore une chenille, celle de la *pyralis chlorana*, lie en paquet les feuilles des osiers. Comme elle se tient au sommet des tiges, elle nuit à leur longueur, et c'est cette longueur qui fait leur prix dans le commerce. On ne remédierait point au mal en arrachant leur nid; il faut donc convenir qu'il n'y a aucun moyen de se soustraire à ce dommage qui heureusement n'est pas toujours très-fréquent. En observant le temps où elle éclot, que je ne puis indiquer ici, n'ayant pas assez observé cette chenille, on pourrait essayer le procédé des feux de fagots, dont on a déjà parlé. Cette pyrale d'assez petite taille est d'un vert tendre; ses ailes arrondies à leur base s'élargissent carrément sur les côtés et imitent la forme d'une chappe. Pyralis chlorana

L'oranger dans nos serres, comme en pleine Chermès de l'oranger.

terre dans les pays où il peut supporter l'hiver, est sujet aux atteintes d'un chermès semblable à celui du pêcher, plus petit, mais qui n'est pas moins nuisible à ces arbres dont il altère et flétrit les feuilles. On peut lui appliquer les procédés déjà désignés pour les autres espèces de cochenilles ou même contre les pucerons. Il est connu sous le nom mal appliqué de *punaise de l'oranger*.

Fourmis. Les fourmis ne font pas de mal réel à cet arbre, non plus qu'aux autres, malgré l'opinion trop répandue parmi les agriculteurs. Mais quand les orangers sont dans des caisses ou des vases, elles peuvent seulement découvrir et fatiguer les racines en fouillant et labourant la terre. On y obvie en mettant, sous chaque pied des caisses, des terrines, en pratiquant aux vases une gorge qui en fait tout le tour; en remplissant d'eau les unes et les autres; en entourant le pied de l'arbre d'une ceinture d'épis de blé barbu dirigés en bas qui empêche les fourmis d'y grimper. Au reste cet insecte n'a d'autre rapport avec les chermès et les pucerons que d'être attiré par la liqueur miellée qu'ils distillent, ou par la sève dont ils causent l'épanchement extérieur. C'est une grande erreur de croire que les fourmis apportent les pucerons sur les arbres.



CHAPITRE VII.

DES INSECTES QUI NUISENT AU JARDINAGE, AUX PLANTES POTAGÈRES ET A CELLES QU'ON CULTIVE DANS LES CHAMPS.

C'est ici que les dégâts sont très-multipliés, soit par le nombre des espèces nuisibles, soit parce que les végétaux étant moins grands supportent moins leurs ravages, qui souvent les détruisent depuis la racine jusqu'aux dernières feuilles.

La chenille de la *plusia gamma*, Duponchel, est extrêmement commune; quoique presque toutes les plantes lui soient bonnes, elle n'épargne pas davantage celles qui nous sont utiles. On la trouve sur la jacobée, la renouée, les chardons, la sauge, l'absinthe, etc.; mais elle dévaste souvent les plantations de chou, de chicorée, de laitue, de pois, de Plusia gamma.

fèves, le trèfle, le chanvre, les haricots. Elle a occasionné de grandes pertes sur ces deux dernières espèces, ainsi qu'en Alsace sur les plantations de tabac. Ce fut surtout en 1735, que les ravages de cette chenille furent immenses dans une grande partie du royaume ; ils s'étendirent depuis Paris où les jardins s'en ressentirent prodigieusement, jusqu'à Tours, jusques en Auvergne et en Bourgogne ; à Chartres elle attaqua même les avoines. Ces chenilles durèrent depuis la fin de juin jusqu'à celle de juillet. Elles étaient si nombreuses qu'on les rencontrait en troupes traversant les chemins. Une malheureuse influence de l'atmosphère et de la saison occasionna cette funeste multiplication dont on aurait de la peine à assigner la cause précise ; mais qui heureusement ne se renouvelle pas souvent. Cette chenille paraît deux fois chaque année, à l'époque que je viens de désigner et au mois d'avril. Si rien n'arrêtait sa propagation, dans les années ordinaires, elle serait telle d'après le calcul de Réaumur que 20 papillons seulement dont la moitié seraient femelles devraient donner dans un an 800,000 chenilles, un jardinier qui en tuerait deux pourrait se flatter d'avoir empêché la production de 80,000. Cette chenille est d'un vert pâle avec quelques poils blanchâtres, parsemés et

rares, sur le corps ; elle n'a que 12 pattes. Réaumur en cite une variété, qui est d'un vert foncé avec trois raies jaunes. L'une et l'autre font leur cocon entre des feuilles ou de petites branches, ou dans quelque retraite à leur portée ; j'en ai trouvé sous des écorces ou sous des pierres. Il en sort au bout de 16 à 17 jours un papillon nocturne, le même pour les deux varietés de chenilles, qui est d'un brun lustré avec un reflet métallique et quelques nuances plus claires, ses premières ailes sont surtout remarquables par une tache d'un blanc argenté qui représente axactement un Y ou la lettre grecque *gamma*. Son corcelet est orné de houppes de poils qui forment une espèce de crête. Réaumur engage les jardiniers à s'armer d'un filet fait pour chasser les papillons, et à en prendre pour les détruire autant qu'il leur sera possible. D'après le calcul ci-dessus, on gagnerait beaucoup à se livrer à cet exercice, au moins dans les moments de repos des journaliers. Il en serait de même de la chasse aux deux espèces de papillons blancs du chou dont nous parlerons tout à l'heure. Pour en revenir à la chenille de *plusia gamma*, on crut dans le temps qu'elle avait causé des maladies, la mort même, à ceux que l'on supposait en avoir avalé avec des légumes, des laitues. Cette

opinion n'est fondée sur aucun fait avéré, ne paraît nullement vraissemblable, et n'était due qu'à des terreurs exagérées ou plutôt sans aucun fondement. La chenille et le papillon sont très communs ici l'un et l'autre; quoique heureusement il ne s'y fassent pas ordinairement remarquer par de grands dégâts. Le papillon contre l'habitude des nocturnes vole continuellement pendant le jour sur les fleurs. C'est peut-être son apparition aux heures où le soleil nous éclaire, qui en la rapprochant davantage de nos regards nous fait croire qu'elle abonde plus que d'autres espèces aussi communes, mais qui échappent la nuit à nos yeux.

Plusia chalcites. Tomates. Une autre chenille, fort ressemblante, mais bien plus rare, dévore les feuilles des tomates; *solanum lycopersicon*, son papillon, du même genre que le précédent, est d'une couleur encore plus lustrée, presque entièrement dorée avec quelques nuances plus brunes, *plusia chalcites*; elle se trouve principalement dans nos contrées méridionales.

Nnctua pronuba. Noctua pisi. Les *noctua pronuba*, *brassicæ*, *pisi* donnent naissance à des chenilles qui passent une partie de leur vie, cachées dans la terre. Elles en sortent à l'entrée de la nuit, pour se nourrir des feuilles de diverses plantes. Elles s'y cachent de nouveau dès que le jonr reparaît. Les deux

premières dévorent les feuilles des choux, des navets, des raves, des autres plantes de cette famille. La *pronuba* se nourrit de beaucoup d'autres végétaux; mais elle ravage aussi quelque fois totalement les semés de choux. La chenille de la *noctua pisi* attaque les pois, les gesses, et divers légumes. On m'a parlé de grands dommages causés dans le département du Var sur les haricots noirs, *dolichos unqui culatus*, récolte importante dans ces quartiers; je soupçonne qu'ils sont dus à cette dernière chenille, quoique au reste je ne l'aie jamais rencontrée, et qu'en général ses dégâts soient plus communs dans le nord qu'ici. La *noctua pronuba* est grande, ses premières ailes sont brunes ou d'un gris terreux; les secondes d'un beau jaune avec une large bordure noire. Sa chenille est d'un vert jaunâtre ou d'une couleur obscure à deux rangs de taches noires le long du dos. Celle de la *noctua brassicæ* ronge les racines même du chou et les feuilles du tabac. Elle est d'un gris jaunâtre marbré, de brun avec cinq raies longitudinales pâles; ou bien d'un vert foncé également marbré de noir avec les mêmes lignes. Il est plus aisé de la trouver dans sa jeunesse; plus grande, elle se loge souvent dans le cœur même de la plante, et alors on ne l'aperçoit pas, et ses ravages ne paraissent que quand on ne peut plus guère y remédier. On la trouve sur les

plantes depuis le commencement de juillet, jusqu'à la fin de septembre; le papillon n'éclot qu'au printemps suivant; il est nocturne, *hadena brassicœ*; il est noirâtre avec des ondes ou des nuances plus claires, parmi lesquelles on remarque une petite tache en crochet, plus noire que le fond. La *noctua pisi* est roussâtre, ses premières ailes sont coupées par trois lignes jaunâtres, ondées ou en zigzag; la dernière de ces lignes se termine en une tache blanche au coin inférieur de l'aile. La chenille est vert-noirâtre ou brun-violet avec deux raies longitudinales citron de chaque côté du corps. Parvenue en septembre à toute sa croissance, elle se métamorphose en terre, d'où le papillon sort au retour du beau temps.

Ver gris.

Une autre chenille ronge aussi les diverses plantes potagères, surtout les laitues; les jardiniers la connaissent bien sous le nom de *ver-gris*. Elle s'attache surtout au cœur des plantes et même à leur racine, sans cependant épargner les feuilles. Elle est grise, ponctuée de noir, avec une ligne dorsale brune et une blanche latérale. Son papillon, qu'on peut voir tout l'été ainsi que la chenille, a les ailes antérieures d'un brun couleur de rouille avec un croissant jaune et une ligne blanche, tridentée, transverse: ses ailes sont en toit et son corcelet orné d'une huppe en crête, *noctua oleracea*. Les noctues *de la laitue*, *C.*

Noctua oleracea
de la laitue.
C.-Nigrum.
Tragopogonis
rumicis
ou de l'oseille.
Exoleta.

Nigrum, *Tragopogonis*, *Rumicis* ou de l'*oseille*, *exoleta*, vivent aussi sur les divers légumes de nos jardins.

C'est à la lueur d'une lanterne qu'il faut chercher, la nuit ou le soir, ces sortes de chenilles quand les plantes rongées font soupçonner leur existence. D'autres espèces restent toujours cachées sous terre où elles ne vivent que de racines, telles que les chenilles des *noctua segetis*, *aquilina*, *ruris*, *crassa*, *etc.* Quand on s'aperçoit par la langueur des plantes que leurs racines souffrent, il faut fouir et labourer la terre à leur pied : on découvre aisément les chenilles. J'en ai recueilli quelquefois un grand nombre de cette manière dans les champs, sous les racines de la petite gesse, *lathyrus cicera*, vulgairement *garoutte*, *geissette*. J'en ai trouvé d'autres sous des touffes de plantes sauvages.

Noctua segetis, aquilina, ruris crassa.

Partout nous avons à nous plaindre de la larve des *hannetons*. Les pommes de terre se ressentent de ses attaques, comme en général toutes les racines. Il faut défendre contre elle, soit les plate-bandes en terre de bruyère où l'on élève des plantes délicates, soit les couches dans les pays du nord. Le procédé qu'indique Bosc, consiste à asseoir ces couches sur un lit de sable de quatre pouces d'épaisseur, il empêche cette larve, qui s'enfonce pendant l'hiver

Larve des hannetons.

quelquefois à six pieds de profondeur, de remonter au printemps jusqu'à la plate-bande, parce qu'elle n'aime pas le sable où elle ne peut trouver sa subsistance. Le sable a l'avantage d'écarter en même temps et les lombrics ou vers de terre et les *courtilières*.

La Courtilière. Taupe-grillon.

C'est ce dernier insecte qui mérite plus peut-être qu'aucun autre, toute notre attention, et sur lequel nous devons nous étendre davantage. Le dégât qu'il cause dans les jardins est immense : il faut souvent abandonner le local et changer la culture. Le proverbe allemand sur cet insecte est connu, et donne la mesure du dommage qu'on en redoute. Un voiturier, dit-il, doit arrêter sa voiture chargée, fût-ce à la rampe d'une montagne, lorsqu'il rencontre une courtilière; et ne pas poursuivre sa route qu'il ne l'ait tuée. On a cru longtemps que cet animal rongeait les racines pour s'en nourrir. Féburier, dans le *nouveau cours complet d'agriculture*, assure qu'il ne vit que d'insectes, de lombrics, de substances animales; et que s'il coupe les racines des plantes, c'est pour frayer le passage aux longues galeries qu'il se creuse sous terre. Ses pattes antérieures larges et dentelées en scie lui servent à trancher avec une grande promptitude ce qui s'oppose à son travail. La force de ces pattes est extraordinaire, on le ressent quand on saisit l'insecte entre les doigts;

c'est par cet organe seul qu'il résiste : il ne peut d'ailleurs faire aucun mal à la personne qui le tient. La durée de sa vie est fort longue, ce n'est qu'après la troisième année qu'il peut se reproduire. C'est en juillet et août qu'il pond ses œufs au nombre de 200 environ. La taupe-grillon, (car on lui donne également ce nom qui exprime à la fois ses habitudes et ses caractères extérieurs) *boubiou* dans notre patois méridional, creuse un nid pour ses petits, il l'entoure d'une galerie circulaire qui empêche l'eau d'y pénétrer. En effet le nid lui-même, dont la terre est bien pressée et comme battue, est plus bas que la galerie et à un, deux ou trois pouces de profondeur au-dessous du terrain, suivant que la chaleur est moins ou plus forte. Il est aisé à reconnaître dans les prés, parce que le gazon soulevé en cet endroit et bientôt fané, forme une petite motte. La mère, plus soigneuse que tous les autres insectes, réside dans le nid quand les petits sont éclos, les couve en quelque sorte et les soigne jusqu'à leur première mue. Ce nid communique aux autres galeries que l'animal creuse dans le terrain et qui ont quelquefois plus de 60 pieds de long, sans compter les ramifications. Elles sont ordinairement plus profondes que le sol de 7, 8, 10 pouces, selon le terrain et la température. Au commencement de la belle saison, les anciennes étant souvent

rompues et oblitérées, les nouvelles ne sont pas encore aussi prolongées. C'est le moment dont il faut profiter pour leur donner la chasse avec plus de succès. Le terreau des couches les attire; il paraît qu'ils préfèrent le fumier de cheval, tandis que celui de cochon leur déplaît selon Linné.

Sa chasse.

Quand on s'aperçoit de la présence des courtillières, il faut enlever d'abord le fumier; on applanit ensuite la terre sans la battre, on voit alors les ouvertures des galeries. On fait un rebord tout autour de l'espace; on y verse un ou deux arrosoirs d'eau mêlée avec quelque peu d'huile, un verre à boire sur deux ou trois arrosoirs. L'eau pénètre dans les galeries, elle amène avec elle l'huile qui, bouchant les organes respiratoires des courtillières, ou du moins les inquiétant et les fatiguant, les oblige à quitter leur trou. On les saisit à leur sortie, si l'huile ne les a pas tuées tout à fait; l'auteur cité assure que par ce moyen il en a détruit jusqu'à 1200 dans un quart d'heure.

Dans les terrains serrés, ceux où le fumier n'est pas entassé, quand on a aperçu ou deviné une galerie de taupes-grillons, il faut la découvrir et la suivre jusqu'à ce qu'on trouve le trou vertical ou la galerie inclinée qui succède ordinairement au chemin horizontal de l'insecte. Ce trou vertical rend facile et efficace l'infusion de

l'eau huilée. On verse alors un demi-verre d'eau avec quelques gouttes d'huile, il périt par l'effet de l'huile, s'il n'a pas pû parvenir à s'échapper.

Si la terre n'est pas compacte, si elle est nouvellement remuée ou sablonneuse, elle risque de s'ébouler dans l'opération, et l'animal s'échapperait plus aisément. Pour obvier à ces inconvénients, dit l'auteur de l'article qu'ici je laisserai parler lui-même. « J'employai un moyen qui me mit à même d'en détruire une quantité prodigieuse. Je suivais tous les détours des galeries des courtillières, jusqu'à ce que je fusse parvenu au trou vertical. J'y plaçais alors l'index de la main gauche, et au moyen d'un outil long d'un pied avec le manche, et se terminant par une plaque de fer acérée large de 4 à 5 pouces, dont les côtés étaient relevés en forme de levoir, je creusais avec la main droite, jusqu'à ce que je fusse arrivé au fond du trou où je trouvais la courtillière. Cette marche est la seule sûre dans tes terres nouvellement labourées. Si en suivant la galerie avec le doigt, je m'apercevais qu'elle faisait un petit cercle, j'avais la certitude d'un nid placé au centre de ce cercle, et que la mère était à quelque pas. Si je manquais l'insecte, je redressais bien la terre, je la foulais un peu, et le lendemain j'y apercevais une légère élévation qui m'indiquait sa retraite. Je fouillais sur-le-champ, et le trou étant vertical et unique,

parce que la courtilière n'avait pas eu le temps d'en faire d'autre, j'y versais un peu d'ean avec une goutte d'huile, et elle ne pouvait m'échapper. Comme il se trouvait quelquefois des plantes qui auraient pu souffrir de la fouille, je me contentais alors de l'huile, après avoir bien découvert le trou vertical et consolidé ses parois, pour empêcher l'éboulement des terres. Je mis mes ouvriers au fait de cette chasse, et je leur donnai une gratification par insecte et par nid, pour les encourager à cette recherche, pendant les heures des repas. J'employai un autre moyen pour avoir des chasseurs de nuit, moment auquel les courtilières se promènent quelquefois sur la terre, et sont, dans le temps de leurs amours, à l'entrée de leur trou. Je commençai par jetter des courtilières vivantes à mes chats; ils les mangeaient avec avidité. Ensuite j'en plaçais sur la terre et j'empêchais les chats d'y toucher, jusqu'à ce qu'elles se fussent enterrées. Je lâchais alors les chats, qui, avec leurs griffes, avaient bientôt déterré la courtilière. »

Rosier, (*Dict. d'agric.*) indique deux autres moyens, répétés après lui, dans l'ouvrage que je viens de citer. Il faut avoir une caisse que l'on remplit de fumier de cheval bien serré et bien battu. « Elle doit être percée de deux côtés d'un trou carré de huit lignes ou d'un pouce d'ouverture. On l'enfouit dans une fosse en laissant un

vide de quatre pouces environ entre les parois de la fosse et ceux de la caisse. Ce vide se garni de fumier menu sec et pailleux, dans lequel la courtilière tourne et retourne jusqu'à ce qu'elle ait trouvé l'ouverture. Il est à propos que cette ouverture soit placée à un pouce ou deux du niveau de la terre. Les autres courtilières suivent la même route et se rendent dans l'intérieur de la caisse. Il est évident que le dessus de la caisse doit être recouvert de terre. A l'aide des cordes ou d'un levier, ou mieux encore de deux mains de fer qui doivent être adaptées à la caisse, on l'enlève rapidement, et l'on se rend maître des insectes qu'elle contient. On répète la même manœuvre tous les quatre à cinq jours.

Autre chasse.

Un moyen plus simple et qui a servi seul à Rosier à en détruire un grand nombre dans les jardins, « c'est de placer deux balles de fumier de litière à la tête de chaque petit chemin tracé entre deux planches de jardinage; on le piétine et on le laisse pendant cinq à six jours ainsi amoncelé, et même enterré. Avant le lever du soleil, un ou deux hommes armés d'une fourche à trident, viennent doucement vers chaque monceau et d'un seul coup l'éventrent et l'éparpillent. Ils voyent alors les taupes-grillons, et les tuent. Il est bon d'observer qu'il ne faut pas déranger l'ouverture des galeries qui correspondaient au

fumier ; après l'opération, le jardinier amoncelle à la même place le même fumier. S'il est devenu trop sec, il l'arrose un peu et le piétine. Le lendemain ou le surlendemain au plus tard, il recommence sa chasse de la même manière que la première fois, et ainsi de suite pendant toute la saison. » Elle est parfois infructueuse, mais il ne faut pas se dégoûter et renouveler le fumier de temps à autre, parce que l'odeur de celui qui est plus frais attire davantage ces insectes.

Voici encore un procédé qui paraît assez efficace, quoique d'une très simple exécution. Placez des pots un peu ventrus, vernissés, de cinq à six pouces, le long des murs et dans les sentiers qui séparent les carrés des jardins ; remplissez-les d'eau jusqu'aux deux tiers, enfoncez-les à un pouce ou deux au-dessous du niveau du sol. Les taupes-grillons les rencontreront dans leur passage, ils y tomberont et s'y noyeront. D'autres insectes même des rats, des mulots, y périront aussi.

L'auteur de l'article cité du *N. Cours compl. d'Agric.*, Féburier, dit avoir détruit, par les divers moyens indiqués ci-dessus, jusqu'à 15,000 Courtillières dans l'espace d'un an, et dans un seul jardin, à Versailles. Ce seul fait peut faire juger de l'immense multiplication d'un insecte si destructeur. Il conseille de faire attention à n'acheter que des fumiers ou des terraux dans

lesquels on soit assuré qu'il n'existe pas de ces insectes, du moins, si le terrain dans lequel on doit les employer, est clos de murs, il ne pourra pas en venir de dehors, la courtillière ne pouvant pas grimper à cause de la pesanteur de son corps, et fesant rarement usage de ses ailes qui ne peuvent pas la porter loin.

On défend les melons de l'atteinte de ces insectes en enfonçant en terre autour de la plante à une distance de sept à huit pouces de son pied, des bâtons ou cannes très rapprochées, qui forment une enceinte qu'ils ne peuvent franchir. Il faut que ces bâtons soient enfoncés au moins de six à huit pouces. Melons.

Rosier dit que dans le Béarn on donne le nom de *laire*, à un coléoptère qui ronge les racines du maïs ou blé de Turquie. Je ne connais pas cet insecte dont je n'ai vu nulle part la description. Je pense que ce doit être le *scarabœus punctatus*, ou quelque charanson, ou enfin la larve du hanneton. Laire. Scarabæus punctatus. Maïs.

Les cloportes, qui se multiplient très-rapidement, dévorent les semis, les graines qui germent, surtout lorsqu'on les élève sous des châssis ou sur couches. Ils vivent cependant aussi d'autres insectes dont ils font leur proie. On s'en rend maître en appliquant contre et raz de la couche une planche et sur la planche un paillasson mouillé soulevé par de petites pierres, Cloporte.

placées d'espace en espace. Les cloportes qui aiment l'obscurité et l'humidité, y choisissent leur asile ; on peut les y prendre tous les matins.

Asperges. Criocéres.

Deux ou trois espèces de *criocéres*, genre de coléoptères à corcelet étroit, élytres assez carrées, antennes longues et noueuses, vivent sur les *asperges*. La plus grosse est rouge avec 6 points noirs sur chaque élytre; deux autres plus petites sont un peu plus alongées. L'une est pâle avec une croix noire, l'autre noire avec 6 taches et la bordure des élytres pâle. Ces insectes causent souvent beaucoup de mal. On peut, d'après Rosier, se servir contre eux de la décoction dont j'ai parlé dans le chapitre des arbres fruitiers.

Le Lys.

Une autre espèce du même genre dévore entièrement les lys, et les salit en même temps, puisque dans l'état de larve qui est celui oú elle est le plus nuisible, elle se recouvre de ses excréments et s'en fait un manteau qui la garantit des ardeurs du soleil. Le coléoptère dans lequel elle se transforme est du plus beau vermillon. Il vit aussi sur le lys, et dans cet état il est encore plus facile à apercevoir ; car il n'est pas très petit et sa couleur qui fait contraste avec la blancheur de la fleur qu'il fréquente est très apparente ; c'est le moment de s'en défaire.

Casside verte.

La *casside verte*, coléoptère assez applati, d'un vert assez clair, dont les élytres sont extrêmement rebordées, les antennes grenues et

grossissant vers le bout et dont la forme représente un peu celle d'une tortue, vit sur les feuilles de l'artichaud et quelquefois s'y multiplie beaucoup. Sa larve y vit également; elle est aussi applatie que l'insecte parfait; sa queue épineuse et recourbée sur le dos, soutient ses excréments desséchés et lui en fait un parasol; les côtés de son corps sont garnis d'épines frangées placées horizontalement; sa couleur est à peu près la même que celle du coléoptère, mais plus pâle. La chasse est le seul moyen de les détruire. C'est dans les mois de mai et de juin qu'il faut s'y prendre pour prévenir leur propagation. Artichaud.

La betterave, dont la culture est si répandue aujourd'hui, qui est devenue un objet important pour l'agriculteur, et un article de commerce, est attaquée dans son premier développement par la larve d'un petit coléoptère que MM. Macquart et Latreille ont rapporté au genre *cryptophagus*, et nomment *cryptophagus Betæ*. Elle fut si multipliée en 1819 dans les environs de Béthune, que les semailles de cette plante furent entièrement perdues. On croit que les champs employés sept à huit ans de suite à la même culture, favorisent leur propagation. « quelques cultivateurs, pour se préserver de leurs déprédations, conviennent entre voisins de semer le même jour, de sorte que ses in- Betterave. Cryptophagus Betæ.

sectes disséminés sur des espaces considérables, ne font qu'un effet insensible, tandis que les semailles faites isolément sont souvent détruites. » Le coléoptère est un peu luisant, sa tête et son corcelet sont noir, lisses et très finement ponctués ainsi que les élytres qui sont d'un brun, tantôt rougeâtre, tantôt noir. Sa longueur n'est que de 2|3 de ligne. (*Ann. des sciences nat. mai* **1831**, *p.* 253.)

Le Chou. Le chou est la proie d'une grande quantité d'insectes malfaisants. J'ai déjà parlé de quelques espèces de chenilles au commencement de ce chapitre, chenilles qui vivent sur cette plante et qui passent le jour sous terre. Deux autres espèces séjournent jour et nuit sur ses feuilles, et leur grand nombre, surtout quant à la première qui y vit en famille, devient très-nuisible : les choux en sont quelquefois tout dévorés. Ce

Pieris brassicæ sont les *pieris brassicæ*, et *pieris rapæ*. La chenille de la *p. brassicæ* est plus grosse, d'un vert glauque ou un peu bleuâtre, marbrée de jaune, et de points noirs; elle a quelques poils. Sa chrysalide de la même forme et attachée de la même manière que celle du *p. cratægi* dont j'ai parlé, chapitre de l'amandier, est d'un vert grisâtre ou jaunâtre, tachetée de noir. La chenille de la *p. rapæ* est verte, veloutée avec trois

P. Rapæ. raies jaunâtres. Sa chrysalide pareille à la précédente est d'un gris verdâtre presque sans

taches. Cette dernière espèce mange aussi les feuilles du *réséda* des jardins. La première se trouve encore sur la plupart des plantes crucifères, entr'autres sur le *pastel*, *isatis tinctoria*. Les deux papillons se ressemblent entièrement et ne diffèrent que par la taille : l'un et l'autre extrêmement communs dans les jardins, les prés, partout, sont d'un beau blanc, avec des taches noires dans l'un des deux sexes, et le dessous des secondes, teint de jaune-soufre. Il faut faire une chasse assidue tant à ces chenilles qu'aux papillons. La chenille de la *p. brassicœ* se cache souvent pendant le jour; on l'atteindra mieux en la cherchant le soir à la lumière. Le pastel, qu'elle dévore comme le chou, est un objet important de culture, à cause de la teinture qu'on en tire à Toulouse, à Avignon, probablement dans le Gard. Cette chenille mérite donc une surveillance particulière.

Réséda.

Le Pastel.

Trois ou quatre espèces de punaises infestent encore les feuilles de cette plante potagère, sucent leur substance avec leur trompe aigue, les flétrissent et les rendent impropres à notre nourriture. Les jardiniers s'en plaignent beaucoup, il n'y a cependant que le soin continuel de les chercher pour s'en défaire qui puisse en diminuer l'espèce. L'une est le *lygœus apterus* qui n'a point d'ailes; il est rouge avec le milieu du corcelet et l'écusson noir, et deux points de

Lygœus apterus

la même couleur, dont l'inférieur est beaucoup plus gros, sur ses élytres un peu écourtées.

Cimex ornatus. Les autres sont le *cimex ornatus* qui est rouge avec des lignes et des taches noires dont les principales forment une espèce de croix : le

Festivus. *cimex festivus* qui est jaunâtre et présente les mêmes taches et quelques nuances d'un rouge

Oleraceus. pâle; enfin le *cimex oleraceus* qui est bleu ou vert bronzé, bordé de blanc avec quelques taches blanches. Nos jardiniers les confondent quelquefois avec d'autres insectes sous la dénomination vulgaire et générale de *babarotte*. Les

Babarotte, navette, colza. mêmes insectes attaquent aussi la *navette* et le *colza*.

Un autre insecte bien plus petit, *aleyrodes chelidonii*, mais remarquable par son extrême fécondité, tapisse en grand nombre le dessous des feuilles de cette même plante, et surtout des

Choux fleurs. choux-fleurs. Il ressemble à une petite phalène, mais il est de la même classe que les punaises et les pucerons. Il a à peine une ligne de longueur; ses ailes sont étalées, mais un peu en toit, d'un beau blanc avec un petit point noir au milieu. Sa larve est jaunâtre et ressemble à un petit puceron. L'un et l'autre ont la bouche armée d'une trompe qui suce les feuilles comme les punaises dont nous venons de parler. Plusieurs générations se succèdent rapidement dans le cours d'une année. Je ne vois pas que les jardiniers

se plaignent beaucoup de ce petit insecte. J'ai peine à croire cependant, vu leur multiplicité et la quantité immense que j'en ai toujours trouvé sur les choux qu'ils ne soient pas très-nuisibles. Il est probable que l'on confond le mal qu'ils causent avec celui produit par les punaises, et qu'on l'attribue à celles-ci.

Altise bleue, Altica oleracea. Puceron, Pucerotte. Tiquet. Altise du chou, choux, navets, colza.

L'altise bleue, *altica oleracea* (vulgairement dans le nord, *puceron*, *pucerotte*, *tiquet*) et l'*altise du chou*, dévorent et détruisent les semis de choux, de navets et de colza. Quand les plantes sont adultes, elles les percent de mille trous, les fanent et les dégradent. On indique contre ces insectes la décoction dont j'ai déjà parlé; les cendres, la suie et l'urine ont aussi produit de bons effets. D'après des expériences multipliées faites en Belgique et rapportées par M. Poiteau (*Mém. encycl.* 1834, *p.* 296.) par M. Brullé, dans un des derniers Nos des Ann. de la société entomologique de France (5 *février* 1834) et par l'hortic. Belge, tom. 1er. Il est prouvé que leurs œufs ne sont pondus ni dans la terre, ni dans l'eau d'arrosage comme véhicule, ni enfin sur les graines après le moment de la semence, mais sur ces mêmes graines quand elles sont encore sur la plante. On les y a distingué au nombre d'un à cinq sur chaque graine. MM. Brullé et Poiteau ont pris le parti de tremper ces semences pendant vingt-quatre heures, et

même moins de temps, dans une forte saumure, avant de les confier à la terre. Dès lors les jeunes plantes levèrent et se développèrent parfaitement, sans qu'aucune altise parut. La première espèce est toute d'un bleu lustré : la seconde est noire avec les élytres couleur de rouille pâle, bordées de noir, avec une bande noire. L'une et l'autre sont de forts petits insectes de deux tiers de ligne de long, ovales, à antennes grenues, à cuisses postérieures très-renflées, ce qui leur donne la faculté de sauter vivement. La larve et l'insecte parfait vivent sur les mêmes plantes.

Baris chloris. Attelabus cuprirostris. Chou. Colza.

Le *baris chloris*, l'*altelabus cuprirostris*, Fab., ou du moins leurs larves font beaucoup de mal aux choux, perforent leurs tiges, les rendent cassantes, arrêtent la sève et font languir les plantes. Le mal est encore plus grand dans les champs de colza : ces insectes se trouvent surtout au collet de la racine, les corneilles avides des larves, se jettent en hiver sur les plantes, cherchent à coup de bec à saisir les insectes, brisent, coupent les tiges, et la plante périt. Comme ils n'attaquent jamais que le colza, qui, planté à la charrue, est recouvert de terre et placé horizontalement ; il faut laisser sur place ou planter au piquet le colza galeux, ou si l'on est obligé de le planter à la charrue, faire en sorte qu'il soit recouvert de terre jusqu'à l'œil. (*Journ. acad. d'Ind. fév.* **1832.** *p.* **133.**) Ces deux insectes

sont de la famille des curculionites. Le premier est plus alongé d'un vert obscur en dessus, noir en dessous. Le second quoique plus petit que le *rhynchites bacchus* (V. chap. de la vigne), est de la même forme : il est d'un vert bronzé, sa trompe est cuivreuse. On peut en mai lorsque ces insectes s'accouplent les secouer sur des serviettes pour les enlever. Pour arrêter leur multiplication, il faut arracher les plantes tarées avant le mois d'août, époque où ces insectes sont en état de larve : les choux peuvent encore alors être bons pour les bestiaux.

La *mouche brassicaire*, citée par Bosc, produit aussi au collet des racines des choux, des tubercules raboteux où sa larve vit. La sève s'extravase, et quand elles sont en grand nombre, la tige devient cassante. La mouche *musca brassicaria*, Fabr., a le corps noir hérissé de poils. L'abdomen cylindrique, alongé, avec le second et troisième segment rouges; elle est longue d'environ quatre lignes. Le seul moyen d'arrêter sa propagation est d'arracher la plantation de choux avant la fin de l'été, en se privant ainsi d'une récolte, pour supprimer la génération qui se serait préparée pour l'année suivante. Mouche brassicaire Chou.

La *tenthrède de la rave* dévore les feuilles de cette plante ; elle s'y trouve quelquefois en très grand nombre et détruit les plantations. Il n'y a d'autre parti que de cueillir et détruire la larve Tenthrede de la rave.

qui fait le mal. L'insecte parfait auquel elle donne naissance et qu'il faudrait aussi chasser, est noir, avec le ventre, l'écusson et les pattes blanchâtres.

Perce-oreille. Œillet. Taille-sébe.

Le *perce-oreille*, *forficula auricularia*, outre qu'il ronge les fruits, gâte aussi beaucoup de plantes, mange les feuilles, les bourgeons, les pétales des œillets. On l'appelle en patois, *taille-sébe*, nom que d'autres cultivateurs donnent aussi au taupe-grillon. On plante pour s'en défaire, à côté des œillets, des cannes creuses, ou des bâtons, avec des cartes pliées en entonnoir, à leur bout, la pointe de l'entonnoir en haut. Ils se réfugient pendant le jour dans ces retraites, et on les y saisit.

Tipule des prés. Oleracea.

Les larves d'une grande tipule très commune, la *tipule des prés*, *Bosc*, *tipula oleracea*, Linné; ne vit, il est vrai, que de racines pourries qu'elle ne ronge pas, qu'elle ne peut que sucer. Mais comme elle habite les terraux ou les terrains humides, et qu'elle y est quelquefois en très grande quantité, elle laboure la terre, fatigue et découvre les bonnes racines, et quelquefois a fait périr par là une grande quantité de semis. Fouiller la terre, la labourer est le seul moyen de faire mourir cette larve en la mettant à nud. Elle est cilindrique, légèrement en pointe à ses deux extrémités; sa tête est rétractile, l'insecte

lui fait changer de forme à volonté ; la couleur de tout son corps est gris-foncé.

Nous n'avons pas encore parlé des vers, disons plutôt des chenilles qui vivent dans les cosses des haricots et des pois. Ce sont en effet des chenilles dans le genre des teignes, assez semblables à celles des fruits secs. Je n'y connais aucun remède, et je n'ai pas encore pu connaître le papillon auquel elles donnent naissance. Chenilles des haricots et des pois.

Ces mêmes pois, les lentilles les ers, les fèves, dans leur état de maturité, sont presque toujours habités par un insecte connu sous le nom vulgaire de *courcouçon* et dans le nord de *puceron*, *pucette*. C'est le ***Bruchus pisi***, *mylabre à croix blanche* de Geoffroi. il est d'un gris sombre nuancé de quelques poils fauves et blancs : sa forme est presque carrée et l'extrémité de son abdomen tronquée et marquée d'une tache blanche en forme de croix. Sa larve se nourrit de la substance de ces légumes, et c'est dans le grain même, qu'elle devient coléoptère. On l'y trouve lors de leur maturité, si auparavant elle ne l'a pas percée par un trou par lequel elle en sort. Elle se multiplie avec une grande rapidité. Les grains perdent par là une partie de leur substance farineuses, indépendamment de la saleté que l'insecte y produit, surtout avant sa sortie. On se sert de plusieurs moyens pour en préserver les légumes. Le prin- Lentilles, ers, fèves. Courcouçon. Puceron. Pucette. Bruchus pisi. Mylabre à croix blanche. Remèdes.

cipal, le meilleur sans aucun doute, est de les tremper dans l'eau bouillante, en les plaçant dans un panier que l'on y plonge pendant quelques moments, ou de les exposer à la chaleur d'un four, sans dépasser 40 ou 45 degrés de Réaumur. Ce procédé a l'inconvénient de les rendre impropres à la germination que n'empêchent pas les insectes eux-mêmes, parce qu'ils n'attaquent pas le germe. Les lentilles et les pois, qui nous viennent de l'Auvergne, paraissent avoir subi une autre épreuve. On assure qu'on les expose à l'humidité dans des caves, et que cette fraîcheur éloigne ces insectes dans le moment où ils devraient faire leur ponte. Quoiqu'il en soit, les légumes qui nous viennent de ce pays n'ont jamais de bruche, et germent quand on les sème. On indique encore de mêler les pois avec de la sciure de bois, du sable fin, même des cendres, qui en se tassant autour des grains, empêchent les insectes d'y entrer. La cendre surtout, dit Bosc, est excellente et a de plus la propriété de conserver les pois dans un état de fraîcheur qui les rend plus tendres à la cuisson et plus savoureux. On enlève ensuite les cendres par des frottements et des lotions répétées, on les nettoie ; et un peu de vinaigre suivi d'une nouvelle lotion enlève les dernières parcelles.

CHAPITRE VIII.

DES INSECTES QUI NUISENT AUX PRAIRIES.

Les luzernes sont attaquées par plus d'un insectes ; une larve verte avec une ligne blanche le long du dos, se trouve souvent au sommet des tiges, en mai. Elle y vit aux dépens de la plante : mais je dois ajouter que ses dégâts ne m'ont jamais paru bien considérables. Le charanson qui succède à la larve est gris ou d'un jaune sale avec une bande dorsale qui se termine avant l'extrémité des élytres : *hypera variabilis*. Luzerne. Hypera variabilis

Les larves de cercopis, insecte suceur de la famille des cigales, d'un genre nombreux en espèces qui vivent presque toutes de la même manière, nuit beaucoup aux luzernes, comme aux autres plantes des prés. On reconnaît leur gîte à l'écume dont elles se couvrent. Il semble à voir cette matière, que l'on a craché sur les Cercopis.

plantes ; si on l'écarte, on voit la petite cigale. Il n'y a d'autre parti, quand cet animal est trop abondant, que de faucher avant la floraison des luzernes, parce que l'insecte parfait n'est pas encore formé.

Colaspis barbara
Eumolpus obscurus.
Museau pointu.
Mourre pounchu.

Deux autres espèces, deux coléoptères de la famille des chrysomélines sont infiniment plus dommageables à cette plante. Ce sont, le *colaspis barbara* et l'*eumolpus obscurus*. Le premier se trouve certainement dans le département du Gard, et par conséquent y fait beaucoup de mal. Je ne puis en douter, parce qu'on me l'a envoyé de Montpellier, département très-voisin. Je crois que le second s'y rencontre aussi, puisqu'on s'y plaint d'un insecte qu'on appelle *museau pointu*, *mourre pounchu*, en patois, dénomination qui convient mieux à l'*eumolpe*. Ce nom désignerait cependant encore mieux le charanson dont je viens de parler au commencement de ce chapitre, et je sais positivement qu'on lui donne aussi ce nom. Au reste ; il n'est pas étonnant de voir confondre ensemble par les agriculteurs, des animaux réellement différents par leur extérieur, ou qui n'ont que des traits éloignés de ressemblance, mais dont les mœurs et surtout les dégâts offrent une similitude réelle. Quoiqu'il en soit nous les décrirons l'un et l'autre, et les moyens indiqués pour les détruire, s'appliquent également à tous les deux.

La larve du *colaspis barbara* est noire, hérissée de petites pointes surmontées de quelques poils rares. Elle n'a que six pattes; elle ravage les luzernes au point de n'y rien laisser, traitant leurs feuilles absolument comme la *galleruca calmariensis* traite celles de l'orme. J'ai vu dans le département du Var, dans le beau terroir de Solliès, les dommages terribles qu'elle occasionne. On ne peut plus compter sur le fourrage qu'on a droit d'attendre de cette plante. On appelle à Arles du nom de *babarotte* une larve noire, assez vive, à six pattes. Elle attaque surtout la seconde coupe presque au moment de la fauchaison et la dévaste en peu de jours. En vingt-quatre heures, m'écrit-on, elle peut ruiner un pauvre homme. Si elle est retardée, elle n'épargne pas non plus la troisième coupe : quand on fauche les luzernes, la terre en est couverte. La *babarotte* me paraît être le *colaspis barbara*. L'insecte parfait que produit la larve, se tient aussi sur la luzerne. Il est d'un noir très-prononcé; ses antennes ressemblent à celles de tous les genres de cette famille d'insectes; son corps de la longueur de deux lignes est fort bombé, le ventre dans les femelles, dépasse les élytres. Babarotte.

M. Léon Dufour (*annales de la soc. entomol.* 1836), a remarqué les dégâts immenses occasionnés par cet insecte, soit aux trèfles, soit surtout aux luzernes dans les plaines du royaume Trèfle.

de Valence en Espagne. Il dit que la larve est glabre ; je crois cependant pouvoir assurer l'exactitude de ma description faite d'après l'animal plongé dans l'eau de vie. Il l'a aussi rencontré dans les Landes près de St-Sever.

Négril. Ver du trèfle.

La larve de l'*eumolpus obscurus* est connue vulgairement sous le nom de *negril* ou *ver du trèfle*. Elle doit ressembler à la précédente et par la forme et par la couleur. « Sa multiplication est si grande que chaque plante renferme quelquefois plus d'une centaine de ces insectes. Non-seulement ils détruisent les feuilles, mais ils laissent sur leur passage une liqueur corrosive qui achève le mal qu'ils ont commencé. Ils rongent la plante, même au collet de la racine. » Il paraît qu'aux environs d'Arles et dans le Gard, on a lieu de se plaindre beaucoup de ses dégâts, confondus peut-être avec ceux de l'insecte précédent, le *colaspis*. Cette larve, dit-on, attaque la première coupe et fait des ravages terribles sur les nouvelles pousses qu'elle arrête longtemps. Elle percille les feuilles et rabougrit les jeunes bourgeons. La coupe du fourrage, en réduisant l'insecte à une nourriture moins abondante, ne le détruit pas, et il est rare qu'il n'en reste pas assez pour faire de nouveau le désespoir du cultivateur. L'*eumolpus obscurus*, dans son état de coléoptère, a la même forme et est de la même grandeur que celui de la vigne. Sa couleur

est différente étant uniformément brune. La larve attaque aussi les trèfles.

M. Duplan fait connaître un instrument qui paraît procurer un moyen de destruction tout à fait efficace. C'est un petit caisson de bois de trois pieds de long sur huit pouces de largeur et de hauteur, fermé aux deux bouts et ayant un petit côté extérieur incliné, et un grand, aussi incliné beaucoup plus élevé, et sur lequel est cloué un manche formant un angle de trente degrés avec la caisse. On promène cet instrument, par un temps sec, à quelques pouces au-dessus de la terre en manœuvrant comme avec une faulx, et le bord extérieur du caisson venant à frapper contre les tiges de la luzerne, fait tomber au fond ou renvoie sur le grand côté toutes les chenilles. De légers coups donnés de temps en temps, les amoncèlent dans la caisse que l'on vide dans un panier, au fur et à mesure. Un certain nombre de chenilles (larves) échappent à la première opération, mais elles remontent sur les tiges, et on peut recommencer le lendemain. A la troisième tournée, il est rare que presque toutes ne soient pas ramassées, et un journalier peut en cinq heures parcourir un arpent. (*Journal des propr. ruraux*, 1832, *p*. 231.) Moyen de destruction.

M. L. Dufour, dans le même article cité ci-dessus, parle d'un procédé par lequel les paysans du royaume de Valence, parviennent à se

Celaspis barbara

débarrasser des *colaspis barbara*. Il se rapproche de celui que je viens de décrire : il est plus simple et peut-être presque aussi efficace. Ils se servent d'une large poche de toile adaptée au bout d'un bâton, à peu près comme le filet dont les entomologistes se servent pour prendre les insectes, et la promènent sur les luzernes comme en fauchant. M. Daube assure (*annales de la soc. entom.* 1837) que les poules sont très friandes de cet insecte, et qu'en leur donnant une libre entrée dans les prés, elles en détruisent une très grande quantité.

Tonsures. Hanneton. Oryctes nasicornis. Grypus. Scarabé rhinoceros.

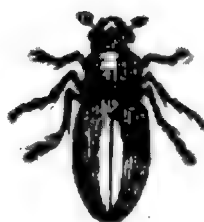
On voit souvent dans les luzernières des espaces à peu près circulaires, où la plante est morte et desséchée : on les appelle tonsures. Cet effet est produit par les larves du *hanneton vulgaire* et du *scarabé rhinoceros*, *oryctes nasicornis* ou plutôt dans le midi *oryctes grypus*. Ces larves rongent les racines. Elles s'avancent circulairement à huit ou dix pouces sous la surface de la terre. Leurs ravages ne sont bien sensibles que la seconde année de leur existence; la larve du hanneton vivant en effet trois ans dans cet état. Celle du *rhinocéros* ressemble entièrement à celle du *hanneton*; elle est seulement plus grise avec des points élevés plus noirs sur les anneaux. Il faut, pour les détruire, fouiller au pied des luzernes quand on les voit se sécher; et avoir soin de ne pas laisser séjourner

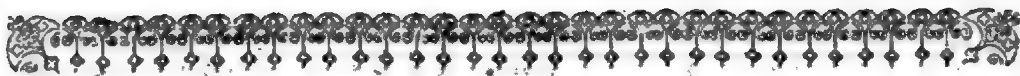
dans les luzernières les crottins et le fumier des chevaux qui entretiennent la terre plus humide; les hannetons surtout cherchant cette humidité pour y pondre leurs œufs, parce qu'ils creusent des trous pour les déposer, opération qui leur devient plus difficile dans une terre sèche.

La chenille de la *pyralis uncana* se cache dans les sommités de la luzerne et y vit aux dépens de cette plante. Mais ses dégâts ne paraissent pas considérables. Le papillon est d'un gris sombre avec deux grandes taches arrondies d'une couleur plus claire. Pyralis uncana.

« M. Blot a observé que parmi les boutons à fleurs qui couronnent les plus hautes têtes de sainfoin, il en est de bien plus volumineuses qui renferment un certain nombre de petites larves blanches. Jusqu'à la floraison, ces boutons continuent à se développer plus rapidement que les autres. A l'époque où la graine se forme, les petits vers sortent de leurs galles pour subir en terre leurs métamorphoses de nymphes. « Au bout de huit jours, il en sort un diptère du genre *cecidomyia*, Meigen, assez semblable par conséquent à celui que j'ai décrit comme attaquant les jeunes plantes de blé. M. Blot *conseille de faire manger sur pied le sainfoin qui en est attaqué, ou de le récolter avant qu'il soit entièrement fleuri, et de l'enlever de suite du champ.* On prévient par là le second Cecidomyia du sainfoin.

état de l'insecte, celui où il quitte la plante, on l'arrête au gîte, et *la deuxième coupe n'en aura rien à craindre. Ses ravages sont très-considérables*, sans doute parce qu'il s'oppose à l'entier développement de la plante et de la graine. (*Journal acad. d'ind.* **1832**. *p.* **166**).





CHAPITRE IX.

DES INSECTES NUISIBLES EN GÉNÉRAL OU QUI ATTAQUENT TOUS OU PRESQUE TOUS LES VÉGÉTAUX.

Les insectes dont je vais traiter sont aussi malfaisants que trop connus. Je les ai jusqu'ici à peine nommés, les réservant pour un chapitre particulier, parce que leurs dégâts s'appliquent à plusieurs des végétaux dont nous avons parlé, et qu'il aurait fallu les signaler et les décrire en quelque sorte plusieurs fois. Ils trouveront donc tous ici leur place.

Les sauterelles et les criquets sont redoutables par leur taille, quelquefois très grande et par leurs ravages historiquement connus, qui dans certaines contrées sont un fléau presque égal à la peste et à la famine, qu'elles amènent souvent à leur suite. Tout le monde sait qu'on a vu, Sauterelles, Criquets.

surtout dans l'Orient et en Afrique, leur nombre immense former des nuages de plusieurs lieues d'étendue qui obscurcissent le soleil. Quand ces troupes affamées, qui n'ont quitté une province que pour chercher dans une autre une nourriture qui leur a manqué, s'abattent sur la terre, elle en est couverte à la lettre comme le ciel l'était. Dans peu d'instants toute verdure, toute végétation est anéantie. Elles sont entassées sur le sol dans une épaisseur de deux ou trois pouces. Le bruissement de leurs ailes et de leurs mâchoires est semblable à celui d'une forte grêle. Leur envahissement produit un effet pire, et tout espoir de récolte quelconque est anéanti. Nous sommes moins maltraités dans notre zône tempérée ; cependant on cite des faits et des années où l'Europe a souffert des invasions de sauterelles. Elles inondèrent tellement en 1787 le terroir de Saint-Gilles, localité qui se rattache au but principal de cet opuscule, puisqu'elle fait partie du département du Gard, que la communauté paya un sol la livre des sauterelles qu'on lui apportait. On en détruisit de cette manière onze à douze cents quintaux. Plus anciennement, en 1613, la Provence et les parties du Languedoc, qui l'avoisinent, avaient subi le même fléau. On rapporte, dans les relations de cette époque, que dans peu d'heures plus de quinze mille arpents de terre (5533 hectares) furent ravagés.

Procédés pour les détruire.

Les administrations municipales d'Arles, Tarascon et Beaucaire firent ramasser les œufs de sauterelles pour les détruire. Dans l'espace de douze ou quinze jours on en amassa plus de six cents quintaux à Arles, plus de douze cents à Tarascon et autant à Beaucaire; ce qui suppose au moins cinq milliards d'œufs dans ces trois communes. On payait deux sols par livre d'œufs. On fit aussi la chasse aux sauterelles elles-mêmes. Le procédé le plus sûr parut consister à tendre, comme des filets, des lincueils mouillés contre les haies et les buissons. En effet, les sauterelles venant s'y réfugier le soir, pour s'abriter contre la fraîcheur des nuits, s'y trouvaient arrêtées et humectées, quand le matin elles cherchaient à quitter cette retraite. Elles s'y prenaient en grand nombre, et souvent d'un seul coup on en remplissait un sac de demi-charge. On évalue à plus de trente mille livres celles qu'on détruisit dans le seul terroir d'Arles.

En l'an douze les sauterelles firent de grands dégâts dans les campagnes qui entourent Marseille. L'académie de cette ville s'occupa des moyens de les faire périr. Les sieurs de Sinéty, Casimir Rostan et Delyle de Saint-Martin, proposèrent, dans un rapport imprimé par ordre de cette société, de renouveler des moyens semblables à ceux qui avaient réussi à un certain point en 1613 et en 1787. Un arrêté du préfet

des Bouches-du-Rhône promit, en conséquence de ce rapport, une prime de deux sols par livre de sauterelles et quatre sols par livre d'œufs, qui seraient apportées aux commissaires désignés. Il invitait en même temps à défricher autant que possible, du moins à écobuer les terrains qui contenaient des œufs en grande quantité. Le même fléau s'est renouvelé plusieurs fois ces dernières années dans les mêmes localités. Feu le lieutenant-général Miollis, dans son domaine connu sous le nom de *Château d'Avignon*, domaine très voisin du département du Gard, avait employé, il y a une douzaine d'années, un moyen à peu près semblable à ceux indiqués ci-dessus. C'était à l'époque où les sauterelles étaient encore très jeunes, de la longueur de quatre à cinq lignes au plus. Une cinquantaine de journaliers, hommes et femmes, armés de fourches et de gaules, battirent les buissons en formant un cercle qu'ils resserraient insensiblement. Au centre de l'espace circonscrit étaient étendu de grands linceuils : les sauterelles poussées et ne pouvant pas encore, par leur âge, faire des sauts trop élevés, ni user de leurs ailes, s'y trouvaient rassemblées en foule. Alors on soulevait vivement le drap, on les enveloppait, on les serrait ; elles étaient meurtries et étouffées : on en remplissait des sacs que l'on enterrait dans des fosses profondes pour prévenir la putréfaction en plein

air. Il fallait renouveler fréquemment cette chasse à cette époque de leur vie. Je tiens de lui-même ces détails ; et il se louait du succès de cette mesure, appuyée d'ailleurs par l'autorité et les recommandations des communes des environs d'Arles. Car on a eu grand soin dans tous les temps de suivre cette pratique dans ces mêmes quartiers. Le moment favorable pour faire la chasse aux sauterelles est vers le commencement de juin. Leurs ailes ne sont pas encore développées, du moins dans la plupart des espèces. Leurs sauts dépourvus de cette aide sont moins vifs. Ce n'est pas encore le temps de leur accouplement. Il faut aussi saisir l'heure convenable. C'est, comme nous l'avons indiqué plus haut, lorsque la fraîcheur du matin ou du soir les engourdit encore ou bien immédiatement après une pluie. Leurs œufs éclosent dès la fin de mars ou au commencement d'avril. C'est donc en automne et en hiver qu'il faut en faire la recherche. La mère les pond en enfonçant en terre la partie postérieure de son corps qui est armée d'une espèce de coutelas dans les sauterelles proprement dites, et de quatre pointes écailleuses très fortes dans les criquets. On les aperçoit aisément dans cet acte, les années et dans les quartiers où elles sont extrêmement communes. Chaque ponte est de vingt-cinq à trente œufs, collés ensemble par une espèce de gluten que la mère y ajoute et

qu'elle tire de son intérieur. Leur réunion forme un cylindre membraneux, recouvert et encrouté de particules terreuses, et enfoncé en terre à la profondeur d'un pouce environ. C'est surtout dans les terres incultes et dans les jachères qu'elles aiment à pondre. Il n'est pas aisé au premier abord de trouver ces œufs; mais une fois connus on les recueille facilement et par centaines. Les années où les sauterelles, et les œufs par conséquent ont été très abondants, on voit éclore au printemps les petites sauterelles; elles sont alors d'une couleur pâle. On peut avec des arrosoirs les faire périr en les inondant d'eau bouillante. Les oiseaux, surtout l'alouette hupée, les aiment beaucoup et en détruiraient une grande quantité, si, comme le même rapport de l'académie de Marseille, que je viens de citer, l'insinue, la licence de la chasse était réprimée, et son droit limité aux seuls propriétaires de chaque terrain.

Les insectes, que nous appelons vulgairement sauterelles, appartiennent à deux genres bien distincts. Les uns, les vraies sauterelles *locusta*, ont le corps plus mol, ainsi que leurs élytres; leurs antennes sont longues et sétacées, et l'anus de la femelle, terminé par une espèce de sabre ou de coutelas, formé de deux lames rapprochées, qui lui sert à percer la terre et à y déposer ses œufs. La *locusta viridissima*, commune

Locusta viridissima.

dans ces pays-ci et dans toute la France, nuit beaucoup aux blés encore vert. C'est une très grosse sauterelle qui a au moins deux pouces de long. Les autres espèces sont fort multipliées. Plusieurs, semblables à celle dont je viens de parler, ont des ailes qui leur permettent un vol très étendu, favorisé encore par le renflement de leurs cuisses postérieures, munies de muscles qui les rendent très propres à sauter. D'autres sont aptères, telles que la *locusta ephippiger*. Locusta ephippiger. Celle-ci est verte ou brune avec des raies jaunâtres qui ceignent son ventre. Elle se fait remarquer par des moignons d'élytres arrondis en forme de bosse jaunâtre, placés sur son dos comme une selle. Cette espèce est commune et fort nuisible aux produits de la terre. Cette même année, 1835, on s'en est plaint extrêmement dans le Gard. Elle dévorait les bourgeons d'un des arbres les plus précieux de ce département, des mûriers qui en font la richesse. Elle ronge aussi les fruits, poires, pommes, etc., avant leur maturité. Une autre très grande sauterelle aptère *locusta gigantea* serait aussi très nuisible, et par sa grosseur et parce que les tiges des blés et leurs grains sont sa principale nourriture, si elle n'était beaucoup plus rare que les précédentes. Elle se distingue par la longueur de son abdomen et par les fortes épines qui garnissent toutes ses cuisses et ses jambes. Locusta gigantea

Le genre *criquet*, *acrydium*, est encore plus nombreux en espèces. Il diffère des *locusta* par ses antennes courtes, épaisses, son corps peu alongé, ses cuisses postérieures plus fermes, plus dures que dans le genre précédent et beaucoup plus élastiques. Aussi l'on peut dire que leurs ailes, dont ils se servent pourtant très bien, ne sont presque qu'un organe secondaire lorsqu'ils prennent leur essort. Tout leur corps est plus fortement cuirassé que celui des locusta; leurs ailes, cachées dans le repos sous des élytres membraneuses ordinairement de couleurs sombres ou grisâtres, sont presque toujours agréablement colorées et ressemblent, quand le vol les épanouit, à celles des papillons. C'est dans ce dernier genre que se trouvent les espèces les plus connues par leurs ravages en bataille rangée, si l'on me permet cette expression. C'est d'abord l'*acrydium tataricum* ou *lineola*, remarquable par sa grandeur; il a trois pouces de longueur de la tête au bout des ailes lorsqu'elles sont repliées sur le corps. Il est gris, réticulé sur les élytres de traits plus noirs: ses ailes sont assez enfumées, avec une grande bande noire circulaire. Cette espèce n'est ici, en temps ordinaire, ni très commune ni très rare. On la voit assez souvent l'hiver s'abriter entre les rameaux des oliviers. L'autre criquet, connu par ses ravages, est l'*acryd. migratorium*. Son

Acrydium tataricum. Lineola.

Acrydium migratorium.

nom indique ses mœurs. Il est un peu moins gros que le *tataricum*. Sa couleur est verte, mêlée d'un peu de jaune; l'extrémité de ses élytres tachetée de noir : ses ailes sont d'une teinte verdâtre surtout du côté qui approche du corps. Il est plus rare ici que le précédent. Je n'ai pas pu savoir s'il faut attribuer à ces deux mêmes espèces les ravages antérieurs faits en Provence à diverses reprises. Le rapport de l'académie de Marseille, déjà cité, indique encore avec les deux espèces dont je viens de parler, comme ayant fait le plus de ravages en l'an douze, l'*acrydium italicum* et l'*acrydium stridulum*. Ils sont beaucoup moins gros que les précédents, mais plus communs et au moins aussi voraces. Le premier a ses ailes d'un rose tendre; le mâle de cette espèce, que l'on rencontre souvent accouplée, et qui alors est placé sur le dos de sa femelle, est trois fois plus petit qu'elle. Les ailes de l'*acrydium stridulum* sont d'un rouge foncé avec une bande noire circulaire : ces couleurs, dans l'un comme dans l'autre, ne paraissent que dans le moment du vol : la couleur du corps et des élytres de tous les deux est grise avec des points et des taches noirs. Ce dernier *acr. stridulum* est un de ceux dont on se plaignait le plus à Arles il y a quelques années, ainsi que de la grande sauterelle à queue en sabre qui venait par milliers dévorer les grains sur l'aire après avoir

Acrydium italicum, Stridulum.

détruit les épis. Celle-ci paraît être la *locusta* Locusta verrucivora, viridissima. Ephippiger. *verrucivora*. La *locusta viridissima* et ce même *acrydium stridulum* joignaient leurs ravages à Usez, à ceux de la *locusta ephippiger*, et rongeaient non-seulement les bourgeons, mais aussi les feuilles de mûrier, surtout la seconde feuille, de manière à rendre ces arbres fort malades. Dans cette localité ces diverses espèces de sauterelles occupaient une zône de plusieurs lieues de long sur une largeur d'environ demi-lieue. Elles commencent à peine à en disparaître.

Les Pucerons. Les pucerons plus tranquilles agissant plus paisiblement, deviennent cependant une peste par leur étonnante multiplicité. C'est là que le nombre des espèces est grand, chaque plante, presque chaque arbre nourrit le sien. Leurs organes nutritifs sont très simples, il est vrai; c'est une trompe pointue, couchée le long de la poitrine de l'animal qu'il redresse et enfonce très profondément dans l'écorce des jeunes branches et le parenchyme des feuilles. Mais on a observé depuis longtemps leur singulière fécondité, faite pour favoriser une immense propagation. Une femelle accouplée et fécondée une fois à la fin de l'été ou en automne, pond des œufs qui passent l'hiver et donnent naissanee au printemps à des petits tous femelles et vivipares. Ceux-ci, sans avoir besoin d'accouplement pendant neuf générations successives au moins, et tout le temps

de la belle saison, mettent au jour des pucerons vivants. Les mâles ne paraissent que lors de la dernière portée pour perpétuer les espèces pour l'année suivante. Il est inutile de décrire en détail de petits animaux qui se font aisément apercevoir par leurs dégâts et qui sont plus distingués entre eux par les plantes qu'ils habitent, que par leurs caractères particuliers ordinairement peu saillants. On voit partout des pucerons; et en tout temps, excepté en hiver, leur existence se prolonge ou se renouvelle. Les plantes languissent et sèchent sur pied, les feuilles des arbres se contournent sous leurs piqûres, deviennent galeuses, changent de couleur et tombent. Presque toutes les plantes potagères, celles qui ornent nos jardins, y sont très sujettes. Les fèves surtout ne sont presque jamais épargnées, et la récolte de ce légume manquant souvent en totalité, on est réduit à les enterrer en retirant à peine la semence. Parmi les arbres sujets aux pucerons on remarque les pêchers, les poiriers, les pommiers. Il en résulte ordinairement aux premiers la maladie connue sous le nom de cloque, Cloque.
lorsque les feuilles se contournent et se tortillent. Du moins on l'a cru longtemps : Rosier et Bosc s'accordent au contraire à penser que la cloque vient d'un vice de végétation de l'arbre, probablement d'une transpiration arrêtée; et que si l'on y trouve fréquemment des pucerons en famille,

ils y ont été attirés par les sucs plus extravasés et plus propres à leur nourriture par suite de la maladie. Je ne puis douter que la cloque ait lieu sans aucune apparition de pucerons ; c'est un fait que j'ai vérifié plus d'une fois ; mais souvent aussi ils habitent ces feuilles recoquevillées en telle quantité, qu'il me serait difficile de ne pas croire aux deux causes réunies ou successives, savoir : la sève arrêtée sans l'intermédiaire des pucerons, et la cloque produite d'autres fois par les piqûres même de ces insectes.

Non-seulement les pucerons vivent à découvert sur les végétaux, mais souvent ils s'enferment dans des espèces de galles. Celui du térébinthe y produit les excroissances les plus bizarres, peintes des plus belles couleurs. Les pétioles et les feuilles du peuplier sont remplies de nouures, de bosses qui renferment une autre espèce des mêmes insectes. Les ormes sont déformés par d'énormes vessies causées par les pucerons et qui en sont remplies ; elles sont vertes avant la sortie de la famille qui les habite, et deviennent ensuite d'un noir fuligineux et hideuses à voir.

Nos pays méridionaux connaissent une multitude d'espèces de ces petits insectes. Mais il en est une qui fait beaucoup de mal aux pommiers dans les provinces du nord, et que nous avons le bonheur de ne pas connaître ici ; du moins je ne l'y ai jamais observé. Elle est connue sous

le nom de *puceron lanigère* ou du *pommier*. M. Blot a cru lui trouver des caractères particuliers, et l'a distinguée sous le nom de *misoxylus mali*. Il s'attache aux jeunes pousses, se loge dans une fente ou sillon qu'il occasionne par sa piqûre à la surface inférieure du jeune rameau, parce que là il se trouve à l'abri. Une nodosité succède à ce sillon, elle croît d'année en année, et d'abord fort petite, devient la septième ou huitième année de la grosseur du poingt et nuit à la vigueur de l'arbre. (Annales de la Soc. Entomol. de France, tom. 4, 1835, 1er trim.). Ce puceron a longtemps dévasté les pommiers de Normandie, principalement les espèces propres à la fabrication du cidre. Il y a cinq ans environ qu'il s'est répandu dans les environs de Paris. » Après de nombreux essais, longtemps provoqués par diverses sociétés, il est résulté de ceux tentés en 1835, dans l'école des arbres fruitiers du jardin des plantes, que l'essence de charbon de terre, liqueur noire, huileuse, d'une odeur pénétrante et forte, mêlée à dix ou quinze parties d'une décoction de tabac détruit les *misoxyles* ainsi que les autres insectes. Cette essence de charbon de terre est fournie à bon marché par les fabricants de Grenelle. Les pommiers et les abricotiers, soumis à ces expériences, sont dans un bel état de végétation et ne paraissent pas avoir souffert, après avoir été enduits à plusieurs reprises, avec

Puceron lanigère, du pommier.

Misoxylus mali.

Essence de charbon de terre.

la liqueur au moyen d'un pinceau. » (Annal. de l'Institut de Fromont, Mém. Encycl. 1833, pag. 262.) Telle est la recette que je copie; j'ai fait venir exprès cette essence de charbon de pierre : on m'avertit que beaucoup de jardiniers s'en étaient mal trouvés, qu'il fallait l'étendre dans beaucoup d'eau, ce qui n'est pas aisé, attendu que c'est une substance épaisse et huileuse. Je l'ai essayée sur des fèves, sur des pêchers ; je n'ai pu réussir à tuer les pucerons, qu'en faisant périr la plante ou la branche elle-même, peut-être n'ai-je pas détrempé l'essence dans assez d'eau, peut-être y a-t-il moins de risques sur une branche de pommier où les pucerons sont réunis dans un sillon. J'ai été obligé par l'hiver d'interrompre mes expériences ; je me promets cependant de les renouveler encore, et j'espère, par une note avant de terminer ce Mémoire, pouvoir rendre compte du résultat. (1)

Pucerons.

(1) Ce Mémoire terminé, j'ai eu la facilité de rectifier par moi-même, les expériences qui, l'année dernière, n'avaient pas été assez bien faites, sur les pucerons : 1° l'essence de charbon de terre mêlée avec douze parties d'infusion de tabac et appliquée avec un pinceau sur des fèves, a tué les pucerons sans nuire à la planté ; il faut observer seulement de ne pas toucher les feuilles où ne sont pas les pucerons, parce qu'il est difficile qu'elles n'en soient pas flétries. Cette même essence n'a point fait de mal, à plus forte raison à de jeunes rejetons d'arbustes et à des branches fortes et de plusieurs années. Aussi suis-je décidé à en user dorénavant ; 2° l'huile commune, également employée avec un pinceau ou une plume a détruit les pucerons sans nuire à la plante, si ce n'est aux feuilles tendres qui en ont été frottées ; 3° les cendres aspergées fortement sur les pucerons,

On propose plusieurs autres procédés pour détruire les pucerons, et je crois qu'on peut s'y fier assez; mais ils deviennent presque impossibles à employer dans les cultures en grand, vergers, pépinières, etc. Pour les plantes que l'on peut soigner de près, et qui par leur prix compensent la peine que l'on se donne, quelques pincées de tabac en poudre bien sec, l'essence de térébenthine délayée avec de la terre jusqu'à consistance d'une bouillie claire dont on enduit les bouts des branches attaquées, peuvent servir (Rosier, Dictionn. d'Agric.) Mais Bosc remarque que l'emploi des drogues huileuses est long, qu'elles sont chères si on les emploie en grand, et qu'elles peuvent nuire aux arbres. La vapeur du soufre, la fumée de tabac ne nuisent pas aux arbres (je douterais fort qu'elles ne fussent pas nuisibles aux plantes plus tendres et plus faibles), mais elles n'atteignent pas toujours tous les pucerons. Elles réussissent mieux aux espaliers qu'aux arbres en plein vent. Il faut diriger cette vapeur par le moyen d'un soufflet combiné à cet effet, auquel on ajuste une boîte de tôle ou de cuivre. Cette boîte doit être de la grosseur d'un œuf; elle s'ouvre dans son milieu; elle est ter- Soufflet.

soit en arrosant la plante après ou auparavant, n'ont pas nui à la végétation, mais non plus aux pucerons. Ce dernier procédé qu'on m'avait vanté et qui venait de bonne source, ne peut donc s'appliquer qu'aux chermès tout au plus.

minée d'un côté par un tuyau de sept à huit pouces de long de la grosseur d'un tuyau de pipe, et de l'autre par un second tube plus gros et plus court destiné à adapter la boîte au bout d'un soufflet ordinaire de cheminée. On remplit la boîte de tabac à fumer, on y met un petit morceau d'amadou allumé : alors on dirige, par le jeu du soufflet et l'intermédiaire du premier tuyau, la fumée du tabac sur la partie de la plante habitée par les pucerons; ils périssent au bout de deux ou trois minutes. Il faut seulement prendre garde que la fumée, trop chaude et trop rapprochée, ne brûle pas les feuilles.

Recettes. Les dissolutions de sel marin, les infusions de plantes âcres, de tabac, de sureau, de noyer, de jusquiame, l'eau des lessives, des fumiers, réussissent souvent, injectées par le moyen des pompes, des arrosoirs, de la seringue dont je vais parler. Le moyen le plus efficace peut-être est la chaux récente, en poudre, semée à diverses reprises sur les plantes infestées de pucerons. Ils sont anéantis en peu d'instants; la pluie, l'arrosage, survenant ensuite, lavent les feuilles, et la chaux tombant à terre avec les pucerons morts, forme par la combinaison, une espèce de savon qui fume le sol (Bosc, N. Cours complet d'Agric.) Je connais, à Aix, un bon jardinier pépiniériste, le sieur Michel, qui se contente

d'arroser les pucerons et les saupoudrer ensuite de cendres : ils périssent aussitôt.

Indépendamment de l'essence bitumineuse, on a indiqué dans divers ouvrages d'autres recettes pour combattre le puceron lanigère du pommier. La suivante est indiquée dans le journal d'horticulture. Dans une livre huile de colza, mettez demi-once de sulfate de cuivre (vitriol), demi-once d'alun, demi-once d'hydrochlorate d'ammoniaque (sel ammoniac) le tout broyé le plus fin possible; et avec un pinceau grossier imprégné de cette composition, graissez les branches ou parties de branches attaquées et surtout faites-la pénétrer dans les fentes, gerçures et chancres. Une autre plus simple est de frotter d'une huile quelconque, toujours avec un pinceau bien imbibé, toutes les parties ligneuses attaquées par les pucerons; ils périssent (l'on sait en effet que l'huile en bouchant les stigmates des insectes, les asphixie) et les pucerons ne reparaissent plus les années suivantes sur les endroits que l'huile a imprégné. On pourrait même enduire toute l'écorce, puisque c'est un moyen de les écarter pour l'avenir des endroits non encore attaqués. Les feuilles ne doivent pas être frottées d'huile parce qu'elles périraient, tandis que cette liqueur ne nuit en rien au bois. Cette expérience est due à MM. Prévôt et Poiteau (*revue horticole*, 1835).

Puisque j'en suis à citer des recettes, on ne Recette de M. Tatin.

me permettrait pas d'en omettre une assez compliquée, mais qui paraît fort recommandée. On peut l'appliquer tant aux pucerons qu'aux altises dont j'ai parlé au chapitre précédent, et en général à beaucoup d'autres insectes. Elle est tirée du dictionnaire d'agriculture, *article artichaud.* Nous la devons à M. Tatin. Voici sa composition. « Savon noir de la meilleure qualité, deux livres et demie; Fleur de soufre même quantité; Champignons de bois, de couche ou autres, deux livres; Eau, 60 pintes.

« Versez 30 pintes de l'eau partagée en deux parties dans un tonneau qui ne servira qu'à cet usage. Délayez le savon noir et ajoutez-y les champignons après les avoir écrasé légèrement.

« Faites bouillir dans une chaudière le reste de l'eau; mettez tout le soufre dans un torchon de toile claire, en en formant un nouet ou paquet, et ajoutez-y un poids pour le faire descendre au fond. Pendant vingt minutes, temps que doit durer l'ébullition, remuez avec un bâton, soit pour fouler le paquet de soufre et le faire tamiser, soit pour en faire prendre à l'eau la force et la couleur. Si on double la dose des ingrédients, les effets n'en seront que plus forts et plus marqués.

« On versera l'eau sortant du feu dans le tonneau, on la remuera un instant avec un bâton. Chaque jour on l'agitera jusqu'à ce qu'elle

acquière le plus grand degré de fétidité. L'expérience prouve que plus elle est fétide et ancienne, plus son action est prompte. Il faut avoir la précaution de bien boucher le tonneau chaque fois qu'on remuera l'eau.

« La meilleure manière de s'en servir, est par le moyen d'une seringue ordinaire à laquelle on adapte une canule qui doit avoir à son extrémité une tête d'un pouce et demi de diamètre percée sur la partie horizontale de petits trous comme des trous d'épingles pour les plantes délicates et un peu plus grands pour les arbres. Si cette eau, ajoute-t-on, ne détruit pas entièrement les insectes, elle en diminue le nombre de telle manière qu'ils nuisent très-peu aux plantes. »

On a proposé pour guérir les pêchers de la cloque, d'arracher les feuilles recoquevillées, mais le remède serait pire que le mal. La Cloque.

Les fourmis ont une mauvaise réputation. Les Fourmis. Leur rapacité reconnue, leur avarice prétendue, n'ont pu être compensées par l'admiration que doit leur attirer la patiente et constante assiduité de leurs travaux, leur intelligente industrie. Il est très vrai cependant que nous avons à nous en défendre. Elles nous disputent nos grains, s'établissent dans nos greniers, dans nos ménages, à la porte de nos maisons. Presque toutes nos provisions, surtout celles qui sont douces et sucrées, sont sujettes à leurs dégâts. Mais il est cepen-

dant vrai de dire que les fourmis n'apportent ni n'attirent les pucerons sur les arbres ; si elles sont toujours à leur suite et à celle des cochenilles, c'est, attirées par la liqueur miellée que distillent ces petits animaux et dont elles sont friandes. Elles ne font aucun mal aux arbres sains ; si elles rongent le bois mort, ce n'est que dans les branches sèches ou pourries qu'elles le cherchent et le trouvent.

L'eau bouillante versée à flots par l'ouverture de la fourmilière est le moyen le plus simple et le plus court ; mais pénétre-t-elle toujours dans les sinuosités quelquefois très compliquées de cette habitation souterraine, et n'est-elle pas refroidie et de nul effet quand elle arrive au fond? Elle est très utile dans les moments où les fourmis sont en plus grand nombre en dehors et à portée de la fourmilière, exposant leurs nymphes à l'air, parce qu'alors on en atteint un plus grand nombre, et l'espérance même de leur avenir. Une solution de sublimé-corrosif ou d'acide sulfureux, de gaz hydrogène sulfuré, dirigé dans les trous, à l'aide d'un tube, serait encore plus efficace. Il faut choisir pour cela l'heure du soir. Rosier propose de placer à leur portée quelques feuilles de papier recouvertes de miel ; elles y sont attirées en quantité : quand elles en sont couvertes on jette la feuille dans un baquet d'eau placé auprès, sur laquelle on fait couler un peu d'huile pour

les empêcher de s'échapper. On renouvelle fréquemment le même manège, et on vient à bout de se débarrasser du moins en partie des fourmis dévastatrices.

Dans les îles Antilles où certaines fourmis sont de très grande taille, et où leur nombre se multipliant prodigieusement, donne lieu de leur part à des émigrations dans le genre de celles des sauterelles, les moyens ordinaires sont insuffisants. Une immense armée de ces animaux menace de tout dévaster en rongeant tout, principalement les canniers à sucre. On ne sait comment arrêter ce torrent. On fait des traînées de charbons embrasés pour barrer leur passage, mais l'impulsion est donnée au bataillon, il est trop nombreux pour s'arrêter ; les premières tombent sur le feu et s'y brûlent, elles ne sont pas consumées, que les suivantes se pressent, meurent à leur tour et à force de cadavres font un passage aux autres : le feu est éteint par leur nombre, et elles continuent leur course. Une autre espèce est bienfaisante, les créoles les voient arriver avec plaisir à certaines époques périodiques. On serre les grains et les sucreries, il est vrai ; mais elles furètent partout dans les maisons, arrêtent, fortes par leur nombre, saisissent tous les animaux malfaisants, rats, lézards, serpents, etc. Dans peu de moments tout est dévoré, anéanti, et elles laissent au

Fourmis de visite.

propriétaire son habitation purgée pour long-temps de ces parasites dangereux ou incommodes. On les appelle *fourmis de visite*.

Si l'on croit avoir à se défendre du mal que les fourmis peuvent causer aux arbres, on les arrête par une ceinture de laine et de crin dont on entoure le tronc, par une bande de cuir large de quelques pouces enduite de glu, par un cercle de suie de four délayée dans de l'huile de chenevis. On assure aussi que l'huile de poisson, soit en barbouillant le tronc, les branches ou quelques feuilles, soit seulement en en remplissant un petit vase suspendu à l'arbre, les chasse aussitôt.

Ver blanc.

Melolontha vulgaris.

Hanneton.

Si le ver blanc fait un mal considérable aux racines, le hanneton qui lui succède *melolontha vulgaris* est souvent, dans le nord et le centre du royaume, un fléau redoutable pour le feuillage de tous les arbres quelconques. Le midi de la France y est peu sujet. Comme cet animal est gros et bruyant, et connu de tout le monde, il est facile de le mettre à prix, et de le faire ramasser par des enfants. C'est dans le moment de la plus grande chaleur du jour, ou au contraire avant que la rosée soit évaporée, qu'on les saisit plus aisément, parce qu'alors ils sont presque engourdis. L'affluence de ces insectes est quelquefois si grande, qu'on cite dans les annales de la soc. entom., la diligence de Gisors arrêtée

le 18 mai 1832, par un nuage de ces animaux. Se précipitant au-devant des chevaux comme une grèle, ceux-ci en furent tellement effrayés que le conducteur se vit obligé de rétrograder jusqu'au village d'où il était parti.

Limaçons.

Les limaces sans coquille, les escargots ou limaçons à coquille, ne sont pas des insectes, ils sont en dehors de mon plan. Mais leurs ravages ressemblent à ceux des insectes, se confondent avec eux, et il ne sera pas hors de propos de signaler quelque moyen de les écarter. On garantit les jeunes semis des premières en les saupoudrant d'un mélange de chaux et de cendres. Des écailles d'huître grossièrement brisées et semées sur le terrain les détournent aussi, parce que ces petits fragments tranchants les blessent et les arrêtent. Le procédé indiqué contre les cloportes (*ch. des plantes potagères*) sert à attirer les escargots, on les cueille aisément et l'on s'en défait.





CHAPITRE X.

—

DES INSECTES QUI VIVENT AUX DÉPENS DES ANIMAUX DOMESTIQUES, DE L'HOMME ET DE NOS PROVISIONS DE MÉNAGE.

—

J'ai cru devoir consacrer un chapitre à ces sortes d'insectes. Ils sont nécessaires à connaître. Ils nuisent à l'agriculture en attaquant les aides de ses travaux, et ce qui fait une partie considérable de ses ressources. Je pense, en les signalant, et en indiquant le peu de remèdes connus, ne pas m'éloigner du but que l'Académie s'est proposé. Cet article me paraît avoir une liaison nécessaire avec le reste de ce Mémoire, qui sans cela pourrait paraître incomplet.

Le taon est le plus gros des insectes qui attaquent nos bestiaux. Avide de sang, plus incommode et plus actif dans les temps pluvieux et dans les pays humides, il fatigue continuellement

Le Taon.

les bœufs et les chevaux; il s'enhardit quelquefois jusqu'à piquer l'homme. Il est impossible d'indiquer aucun préservatif contre cet animal. Sa larve peu connue vit dans la terre. On compte plusieurs espèces de taon. Ils ont deux ailes quelquefois tachetées et colorées; leurs yeux sont ornés de couleurs brillantes, et leur corps est ordinairement gris ou jaunâtre avec des taches blanches ou noires.

OEstre du bœuf. L'œstre est aussi un diptère. On en distingue plusieurs espèce d'assez grosse taille, et toutes ou presque toutes vivant dans leur état de larve, aux dépens de nos animaux domestiques. L'*œstre du bœuf* pond ses œufs entre les poils du dos de l'animal. La larve qui en naît perce la peau malgré sa dureté; il s'y forme peu à peu une tumeur de la grosseur d'un œuf de pigeon. C'est là que vit l'insecte qui ne s'est laissé qu'un petit orifice pour communiquer avec l'air extérieur. Les bouviers ne s'en plaignent pas, du moins chez moi; je leur ai même entendu dire, que cette espèce d'exutoire contribuait à la santé de l'animal. Dans la réalité ils ne maigrissaient pas et ne paraissaient pas du tout souffrir. Bosc indique contre cet insecte parasite, au cas qu'on le trouve nuisible, de piquer la larve avec une forte épingle en la passant à travers l'ouverture de la tumeur. Mon bouvier, quand je voulais avoir l'insecte, n'y faisait autre chose que de

presser fortement les côtés de la tumeur, de manière à faire sauter l'animal en dehors.

Les chevaux sont sujets aux attaques de trois espèces de ce même genre. L'*œstrus equinus* OEstrus equinus dépose ses œufs sur les jambes de devant; le cheval en se léchant les porte dans sa bouche, ils y éclosent et se glissent dans l'estomac et les intestins de l'animal où ils trouvent leur nourriture dans les humeurs qui les tapissent. L'*œstrus hæmorrhoidalis* fait sa ponte à l'anus même, et OEstrus hæmorrhordalis la larve se nourrit encore dans les intestins. Il en est de même de l'*œstre utérin* qui vit aussi dans OEstre uterin. le ventre des bœufs, des moutons et autres bestiaux. L'*œstrus equinus* dans son état de mouche est roussâtre; ses ailes d'un blanc sale sont traversées par une bande brune. L'*œ. hæmorrhoidalis* est brun avec la partie postérieure du corcelet et du ventre et les pattes rousses. Celui du bœuf est coupé de bandes noires et roussâtres alternativement. L'*œstre de la brebis*, dont je vais parler, a le corcelet roussâtre et l'abdomen noirâtre marbré de gris. Les ailes de ces dernières espèces sont sans taches; L'*œstre de la brebis* est peu velu; les autres le sont beaucoup. Ce dernier, *œstrus ovis*, pond son œuf dans le nez des OEstrus ovis. moutons et des chèvres, d'où la jeune larve se glisse dans les sinus frontaux. C'est là qu'il s'établit. Il pénètre quelquefois si avant vers le cerveau, que l'opération du trépan devient

nécessaire. Il arrive même que la larve meurt dans sa retraite sans avoir la force de sortir quand l'époque de sa métamorphose arrive. Il se forme alors des dépôts purulents qui peuvent devenir gangreneux. Dans les autres cas on injecte par les nazaux l'huile empyreumatique, remède vermifuge, extrait des cornes du pied distillées, ou même de simples infusions de plantes amères. Le tournis, maladie des brebis, est produit quelquefois par cet insecte, quand il habite en nombre les sinus frontaux. Il est dû souvent aussi à d'autres causes : quand il provient de la larve de l'œstre, on le distingue à l'absence d'inflammation, et aux éternuments fréquents et violents. Pour faire périr les larves des intestins des chevaux ou des autres animaux, il faut leur faire avaler la même huile empyreumatique ou l'injecter par le fondement si on a lieu de croire que le siége du mal soit plutôt de ce côté. Si on est obligé d'ouvrir les tumeurs des bœufs, il faut panser la plaie avec un mélange de crême de lait et de goudron, ou avec la térébenthine dissoute dans le jaune d'œuf.

Hippobosque, Mouche-araignée Mousque bouboïne.

L'*hippobosque* ou *mouche-araignée*, *mousque bouboïne* en patois méridional, s'attache au ventre des chevaux, des mulets et bêtes de ce genre. Ils ne peuvent ordinairement s'en défendre, ni avec leur queue ni avec leurs pattes. Ces piqûres leur donnent une violente inquiétude dont se

ressent quelquefois la sûreté du cavalier. Cette mouche qui s'attache à l'homme même est assez plate, sa tète est armée d'une trompe courte et très forte et piquante. La peau de son corps, surtout du corcelet, est dure et a l'air d'une cuirasse : elle a deux ailes ; sa couleur est roussâtre, avec quelque traits noirs.

Une espèce approchant du même genre, le *melophagus ovinus*, est toujours aptère, son corcelet plus étroit que celui de la précédente, à qui d'ailleurs elle ressemble un peu, et son ventre plus hérissé de poils. Nos fermiers lui donnent le nom de *lingaste* qu'on donne aussi à la mitte des chiens, dont nous allons parler, quoique fort différente. Aussi ne faut-il pas faire un grand fond sur ces noms vulgaires sujets à varier suivant les localités, et par lesquels les gens de la campagne désignent plutôt les mêmes effets produits par divers animaux, que leurs caractères extérieurs.

Melophagus ovinus.

Lingaste.

Une autre espèce *ornithomyia hirundinis*, assez semblable à la première, mais dont les ailes sont coupées en fer de lance, infestent les nids des hirondelles, ce qui nous importe peu, mais aussi quelquefois ceux des pigeons. Si l'on n'y porte remède, cet insecte, ainsi que l'*argas reflexa*, s'introduit jusque dans leurs oreilles, les tourmente, fait périr les petits, et force quelquefois les père et mère à abandonner le

Ornithomyia hirundinis.

Argas reflexa.

colombier, quand on les y laisse pulluler. Il faut pour les écarter, semer dans le nid du tabac en poudre, et en répandre sur les pigeonneaux. On connaît ces insectes sous le nom vague de punaise. L'argas a quelquefois jusqu'à trois lignes de long. Il est elliptique, assez applati; son corps d'un gris pâle est rebordé tout autour.

Ixodes, Mitte, Tique, Louvette.

Le genre *ixodes*, Latr., de la famille des mittes ou tiques, vulgairement en français *louvette*, tourmente aussi les animaux. Tout le monde connaît l'espèce qui s'attache aux oreilles des chiens de chasse. Fort petits quand ils sont à jeun, ils se gonflent considérablement une fois remplis de sang. Les recettes indiquées contre les poux peuvent réussir contre les petites espèces de tiques; mais il n'y a de véritablement sûres que les préparations mercurielles qui ne sont jamais sans danger, et trop chères pour être employées sur les grands animaux, tels que chevaux et bœufs. Les ixodes dans leur état ordinaire ressemblent beaucoup à l'argas. Ils sont plus ovales et différemment colorés. Ils s'enfoncent quelquefois très profondément dans la peau. Si l'on ne peut les arracher à cause de leur quantité, et pour ne pas causer trop de douleur à l'animal, on les fait tomber avec un pinceau imprégné d'huile d'olive ou mieux encore d'huile de térébenthine où l'on a broyé un peu de tabac, et ils périssent.

On appelle *ricins*, les poux des oiseaux, que nous nommons vulgairement *pipidons*, en français *pouillons*. Les oiseaux de basse-cour en sont quelquefois tellement infectés, les poulaillers tellement pleins, que les personnes qui y entrent pour recueillir les œufs ou donner de la nourriture à la volaille en sortent couverts de ces petits insectes. Les pigeons ont les leurs comme les poules. Chaque espèce d'oiseau a presque son ricin particulier. Les colombiers sont quelquefois abandonnés à cause de la multiplication de ces poux, ainsi que des autres insectes que j'ai dénommés plus haut. On ne peut alors y rappeler les pigeons qu'après avoir nettoyé soigneusement l'intérieur de leur domicile, et employé pendant trois ou quatre jours les procédés de désinfection. Il faut tenir en général les poulaillers et les colombiers dans une grande propreté, y pratiquer des courants d'air, qui tempèrent la chaleur humide qu'on y remarque souvent; que les nids soient en terre cuite ou en plâtre, non en osier, ni en planches; qu'il y ait toujours dans le poulailler ou très à portée une fosse pleine de sable, où les oiseaux de basse-cour puissent se vautrer. Faites brûler dans le local, quand cela devient nécessaire, de la fleur de soufre pour tuer la vermine qui doit y être tombée, quand les poules se grattent, mais choisissez les heures où elles sont dehors, et tenez pendant l'opération les portes et

Ricins, Pipidons, Pouillons.

et les fenêtres bien fermées. C'est surtout sous les ailes, sur la tête, et les autres endroits du corps, où le bec et les pattes ne peuvent atteindre, qu'il faut les chercher et les trier, si on veut le faire à la main. On indique de les laver avec la décoction de fruits de fusain, de feuilles de noyer ou de sureau, mieux encore de poivre et de staphisaigre, si ces drogues n'étaient pas trop chères pour les pauvres paysans ; ou bien avec un quarteron d'hellebore blanc qu'on a fait bouillir dans quatre pintes d'eau jusqu'à réduction d'une pinte et demie, mélange qu'on passe et qu'on emploie en y ajoutant demi-once de poivre et demi-once de tabac grillé. (*Dict. de Rosier*, *tom.* 8.) Les ricins diffèrent des poux, par les organes de leur bouche et par leur forme ordinairement beaucoup plus alongée. Les volailles qui en sont attaquées maigrissent peu à peu, si l'on a pas soin de les en débarrasser.

L'homme lui-même, malgré sa supériorité et sa domination sur tous les animaux, n'est que trop souvent humilié et affligé par de très petits insecte parasites. Ne faut-il pas aussi consacrer quelques lignes à ces pestes domestiques ? N'est-il pas à propos de recueillir ici quelques procédés, sans doute plus ou moins connus, mais qu'on ne doit pas être fâché de retrouver à leur place. La propreté, les soins assidus, les habitations saines, (et malheureusement celles du pauvre le sont bien

rarement) sont le premier remède qu'il faut apporter contre les poux. En effet les enfants négligés, les hommes malpropres sont sujets presque uniquement aux attaques de cette vermine. La punaise est plus difficile à extirper non-seulement des hôpitaux, des colléges, mais même des maisons mieux soignées de l'homme aisé. On a indiqué bien des recettes contre ce vilain animal importé d'Asie en Europe depuis un grand nombre de siècles. On peut les dire presque toutes nulles ou insuffisantes. Les gens de la campagne se servent de claies d'osier ou de cannes qu'ils mettent à la tête des lits : on y place même quelquefois des feuilles de haricots ou de pariétaire dont les poils un peu raides les arrêtent en les empêchant dans leur marche. Le matin on secoue les claies et on tue les punaises. Cette simple méthode est bonne, mais il faut les passer à l'eau bouillante de temps à autre pour anéantir les œufs qu'elles peuvent y avoir pondu. En voyage, dans les auberges où ces insectes importuns sont presque toujours trop abondants, on peut les écarter de son lit, en tenant une chandelle ou lampe allumée à proximité et à la hauteur du lit, parce qu'elles craignent et fuyent la lumière. Je trouve dans le journal des connaissances utiles, 1835, mars, p. 84, un nouveau remède contre les punaises. On le doit au hasard : il consiste, dit-on, dans

Les Poux.

Punaise.

Recettes.

l'attraction que la plante vulgairement nommée *passerage* (*lepidium ruderale* des botanistes) exerce sur ces insectes. « Des échantillons desséchés de cette plante, ayant été déposés dans une chambre infectée de punaises, et d'où rien n'avait pu les chasser, se couvrirent de ces insectes : presque tous furent trouvés morts, et ceux qui vivaient encore, étaient dans un tel état de torpeur, qu'il fut possible de les jeter au feu sans qu'un seul parvînt à s'échapper. » Ce fait a besoin d'être constaté par plusieurs expériences. Je ne l'ai pas encore pu, la plante indiquée ne croissant pas dans les contrées que j'habite. M. Parmentier a déjà essayé contre les punaises, le passerage et d'autres plantes anti-scorbutiques, soit en nature, soit en distillant et employant le suc de ces plantes. Il assure avoir réussi à les éloigner, mais tout cela ne peut les expulser ou les arrêter que partiellement. Toutes les herbes ou drogues fortes peuvent tuer les punaises, mais il faudrait qu'elles leur fussent immédiatement appliquées; la difficulté est telle qu'il vaut mieux les trier et les écraser; les fumigations et les lotions ne pourront jamais les détruire totalement.

On indique contre les poux la poudre de *staphisaigre* délayée dans le vinaigre, celle de *coque du levant*, le tabac, diverses frictions huileuses, qui, bouchant les organes de leur

respiration, les font périr; une pommade composée de suc de scabieuse, demi-once; poudre d'ellebore blanc, un gros et demi; térébenthine, une once; avec pareille quantité de graisse de porc; l'onguent gris mercuriel, et le précipité rouge, mêlés avec de la graisse. Ces deux dernières recettes ne sont pas sans inconvénient et doivent être employées avec ménagement. Quand les poux attaquent les animaux de ménage, on les frotte avec les mêmes drogues en nature ou en décoction. On y employe aussi celles de poivre, de *Lède*, d'orpin âcre (*Sedum acre*).

La puce est le troisième insecte incommode qui fatigue aussi l'homme, sans abandonner les bestiaux. Elle subit les trois métamorphoses ordinaires aux autres insectes, contrairement aux espèces précédentes qui vivent et croissent toujours sous la même forme. Dans son premier état, c'est un petit ver blanc ou rougeâtre, alongé, fort agile, qui se tient dans les replis du linge de corps, surtout quand il s'y amasse un peu de charpie. Sa nymphe se renferme dans une petite coque soyeuse. La recherche de l'insecte dans ses divers états, et la grande propreté, sont les seuls moyens de s'en défaire. La Puce.

La piqûre des guêpes, et surtout de la grosse espèce le *frelon*, *vespa crabro*, est quelquefois infiniment dangereuse pour les bestiaux. On a vu des chevaux attachés à côté du nid de ces Guêpes, Vespa crabro, le Frélon.

animaux, souvent aussi à côté d'une ruche d'abeilles, irrités d'une ou deux piqûres, frapper des pieds, renverser ou fouler les nids. La fureur de ces insectes vient alors à son comble, et souvent le cheval ne pouvant s'échapper, meurt sous les coups redoublés d'aiguillon. Quand le mal n'est pas à cet excès on peut panser et guérir aisément les tumeurs, avec de l'eau fraîche mêlée si l'on veut de vinaigre, si les piqûres sont peu de chose. Quand elles sont plus multipliées, employez-y l'urine chaude, l'huile et encore le vinaigre. La même recette peut s'appliquer aux piqûres des cousins qui dans certains pays tourmentent tellement les bestiaux qu'on est obligé de les faire vautrer dans la boue pour leur opposer une espèce de cuirasse. L'alkali volatil neutralise promptement le venin de ces petits insectes, mais on ne peut pas l'employer aisément pour les grands animaux.

Les Cousins.

Les piqûres du scorpion sont également fâcheuses. Nous en avons deux espèces, la commune qui se trouve partout, et le *scorpio occitanus* qu'on rencontre en Languedoc, surtout aux environs de *Souvignargue*. Celui-ci est plus grand, d'un jaune terne, et se trouve ordinairement sous les pierres, sa piqûre est plus mauvaise. On attire les scorpions pour s'en débarrasser, en plaçant dans les lieux obscurs qu'ils fréquentent, des pots à fond large et plats, et non vernissés,

Scorpions.

qu'on remplit d'eau, et qu'on tient un tant soit peu soulevés au-dessus du sol en glissant dessous quelques petites pierres. Ils se cachent dessous ces pots, attirés par leur fraîcheur, et on les y déniche.

Les abeilles qui sont à la tête du petit nombre d'insectes qui nous sont utiles, parce qu'ils compensent par les produits qu'ils nous livrent, les maux que nous causent les autres insectes, les abeilles ont aussi leurs ennemis. L'énorme *sphinx à tête de mort* pénètre dans les ruches qui ont des ouvertures trop grandes. Friand de miel, et défendu contre les piqûres par son épaisse peau et le battement de ses ailes, il consume les provisions des abeilles. Deux ou trois coléoptères du genre *clerus* trouvent moyen de déposer leurs œufs sur le pollen des fleurs que les abeilles recueillent; elles apportent avec elle leur ennemi, la larve qui en éclot dévorant les abeilles, leur miel et la cire. Les guêpes de grosse taille, un insecte hyménoptère d'un genre un peu voisin, le *philanthus*, saisissent et dévorent l'abeille elle-même dans les prés et sur les fleurs, sans craindre leur aiguillon, arme dont ils sont eux-mêmes pourvus. Les *clerus apiarius*, *alvearius*, *leucospideus* dans nos provinces méridionales, Latr., (genre *Trichodes*, Fabr.), sont d'assez grands coléoptères, alongés, à corcelet en cœur, à antennes en massue, dont les élytres légèrement

Les abeilles, leurs ennemis.

Sphinx à tête de mort.

Guêpes.

Philanthus.

Clerus aparius, alvearius, leucospideus. Trichodes.

velues, quelquefois presque rases, sont d'un joli rouge, variées de bandes et de taches noires.

Teignes des ruches.

Les plus grands ennemis des ruches, sinon des abeilles, sont deux espèces de papillons de la famille des teignes. Leurs chenilles poussent les galeries ou fourreaux de soie, sous lequel elles vivent toujours abritées, à travers les gâteaux. Elles rongent la cire qui leur sert de nourriture, et se repaissent aussi de miel, au point que pour peu qu'elles se multiplient, tout est gâté, la cire rongée, et salie de leurs excréments, le miel répandu; et les abeilles se voyant obligées, de quitter tout à fait des ruches empestées; c'est une grande perte pour le propriétaire. Je crois que nos provinces méridionales y sont plus sujettes que le nord. Je sais que chez moi il est souvent difficile de conserver un certain nombre de ruches. Les meilleurs observateurs, Réaumur, Rosier, Huber, sont fort embarrassés pour remédier au mal. Rosier conseille de nettoyer les portions de ruches envahies par les teignes, avant qu'elles poussent leurs dégâts jusqu'au bout. Le seul moyen est de faire passer les abeilles dans une nouvelle ruche. On est alors le maître de la nettoyer à fond et d'extirper totalement tout ce qui a été infecté par les teignes, en arrêtant en même temps leur multiplication. Il n'est pas très difficile de faire cette opération. Il faut, d'après Réaumur, renverser la ruche endom-

magée, l'établir dans une position verticale, soit en ayant préparé une fosse qui la soutient dans cet état, soit par quelques étais. On adapte ensuite une ruche vide sur l'ouverture de la première. On retire le support de celle-ci qui servait à la boucher dans le moment de son déplacement, et par le moyen d'une serviette, d'une nape ou autres objets semblables, on lutte parfaitement ensemble les deux ruches. Il est inutile d'avertir de prendre les moyens ordinaires pour se défendre de la piqûre des abeilles qui ne supporteraient pas patiemment l'incommodité d'un déménagement. La principale précaution est de ne faire cette opération que le soir ou le matin quand elles sont ou endormies ou engourdies. Après cela on frappe avec une baguette sur la ruche inférieure : les abeilles troublées la quittent alors peu à peu pour passer dans celle qu'on a placée au-dessus. On la détache alors, on la place à l'endroit où elle doit être fixée ; on y apporte, on y fait entrer les abeilles trop paresseuses qui ont pu rester dans les gâteaux, dans les recoins de la première, qu'on peut ensuite nettoyer à l'aise. On emploie aussi la fumée pour les chasser de leur ancien domicile; et quelquefois l'eau remplace l'effet de la baguette. Dans ce second cas, on perce le haut de la ruche qu'on veut évacuer. On adapte à cette même partie supérieure une ruche nouvelle. La première trempe dans un baquet d'eau qu'on remplit de

plus en plus et qui chasse insensiblement les abeilles et les force de quitter leur première demeure pour habiter la nouvelle. Il faut nettoyer, racler jusqu'au bois l'ancienne ruche, avant de la faire servir, pour qu'il n'y reste ni œufs, ni chrysalides.

Galleria cereana

La première et la plus grande espèce de ces papillons, *galleria cereana*, a six lignes de longueur au moins; elle est d'un gris de perle, avec un espace triangulaire sur le dos des ailes produit par une dépression en cet endroit, espace d'un gris beaucoup plus pâle avec quelques touffes de poils courts, relevés, qui ressemblent à de petites verrues et qui sont noirâtres. Ses antennes sont sétacées; sa bouche se termine en avant par une espèce de bec. La seconde espèce *galleria alveolaria* est décrite et figurée dans les Mémoires de Réaumur. Elle est au moins trois fois plus petite que l'autre; sa tête est jaunâtre, son front est applati et nullement huppé; ses ailes supérieures sont d'un gris uniforme un peu lustré, les inférieures sont plus pâles; elles n'enveloppent pas le corps en cylindre, mais en forme de chappe, plus larges cependant à l'extrémité qu'aux épaules. Dans nos climats plus chauds ces teignes donnent deux générations chaque année. Au commencement de juillet et en septembre, on peut apercevoir les papillons à l'entrée de la ruche, le matin et le soir, sous son plancher et sous sa

Galleria alveolaria.

chemise. On peut même mettre alors à portée de la ruche quelque pierre plate relevée d'un côté, qui leur offrira un abri et donnera une facilité de plus pour les détruire. On s'aperçoit de la présence de leurs chenilles aux grains de cire qui couvrent le plancher de la ruche. On se débarrasse plus aisément de ces parasites nuisibles, en n'y laissant pas trop longtemps séjourner la cire. Celles à hausse, par conséquent, qui donnent le moyen d'en enlever chaque année une partie, ont un grand avantage sur les autres.

Les diverses sortes de teignes qui fréquentent nos maisons font beaucoup de mal, si on ne suit pas attentivement leurs progrès pour les arrêter à temps. Les habits de draps, les laines, les tapis, les garnitures de meubles, les fourrures, sont promptement percés et rongés ; il en résulte des pertes incalculables. Bosc évalue celles qu'on éprouve de la part des *teignes des fourrures* dans la ville de Paris, à environ un demi-million. Le papillon a les ailes blanchâtres, un point noir au milieu ; sa tête est grise. La teigne s'attaque non-seulement aux fourrures, mais à tout ce qui est tissé en laine. La *tinea sarcitella*, un peu moins commune et plus facile à détruire, vit de la même manière et sur les mêmes étoffes, tapis, meubles, etc. Une brosse rude l'enlève avec son fourreau, du drap qu'elle habite ; on peut l'écraser par le frottement de la main ; enfin en secouant

Teignes des fourrures.

Tinea sarcitella

et battant l'étoffe et l'exposant au soleil pendant deux ou trois jours, elle tombe, se dessèche et périt. Elle a cinq lignes de long dans son état de papillon comme la précédente ; ses ailes sont cendrées, elle a un point blanc de chaque côté du corcelet. La chenille vit, comme on le sait, cachée dans un fourreau dont le fond est de soie, et qu'elle fortifie des poils et des débris de la substance dont elle fait sa nourriture. Elle charrie ce fourreau avec elle à mesure que les aliments lui manquent à la place où elle s'était fixée. Il en est de même de l'espèce précédente et de la suivante. Quand la t. *sarcitella* veut se métamorphoser, elle se retire avec son fourreau dans les recoins, sous les rebords, les saillies des meubles et des lambris. On peut l'y rechercher et la détruire. On la distinguera à son fourreau coloré diversement suivant les brins de l'étoffe ou du meuble qu'elle y a adapté.

Tinea vestianella.

La *tinea vestianella* vit de même que les autres. Ses ailes sont cendrées avec le bord extérieur blanc.

Tous ces papillons-teignes, ainsi que celui dont je vais parler, se trouvent fréquemment dans les maisons et sont attirés par la lumière auprès de laquelle ils viennent voltiger. Il ne faut nullement négliger de leur donner la chasse pour en détruire le plus possible.

Teigne de nos départements.

Mais la teigne la plus commune dans nos dé-

partements du midi, celle qui fait les plus grands ravages, aux habits de drap surtout, aux laines des matelas, diffère un peu des précédentes. Son fourreau est ordinairement de pure soie; elle ne le traîne pas après elle, mais elle le prolonge pour chercher plus loin sa nourriture. Le papillon est gris-jaunâtre avec une huppe plus jaune sur la tête, je crois qu'il n'a pas encore été décrit; il se rapproche de la t. *flavifrontella*, mais il ne me paraît pas le même, les ailes de celle-ci étant d'un gris sombre et beaucoup plus foncé. Au reste, comme elle, elle ne se contente pas de s'attacher à la laine, mais elle ronge les papillons dans les collections d'histoire naturelle, elle les détruit promptement, parce qu'elle coupe et plie des morceaux de leurs ailes pour en fortifier son fourreau. Mais quels remèdes à des dégâts si importants? Chacun donne sa recette, elles sont presque toutes fautives. Réaumur indique l'esprit de vin en vapeur et la fumée de tabac par le moyen d'un réchaud et en la soutenant pendant vingt-quatre h. Il suffit même, suivant cet excellent observateur, d'enfermer avec les draps ou les garnitures de meubles dans la même armoire, une pièce d'étoffe bien impregnée de cette fumée. Toute vapeur de plantes âcres et fortes produirait le même effet. Les punaises sont chassées par le même procédé, et Réaumur assure qu'on n'en trouve point dans les

Procédés contre les Teignes.

chambres que fréquentent les fumeurs. Mais est-il bien facile de faire pénétrer partout ces vapeurs. J'ai éprouvé moi-même que le camphre, qu'on ne peut jamais employer qu'en quantité limitée, ne réussit pas toujours. Il paraît certain que le revers de l'étoffe, fortement empreint de savon, écarte les teignes, mais cela ne peut servir que pour les meubles. Une toile bien savonée, bien imbibée de savon, tendue sans laisser passer l'air extérieur au-dessus de la caisse ou de la jarre où l'on peut entasser les habits en été, produit le même effet. J'ai vu plusieurs personnes se servir de jarres qui donnent une grande fraîcheur aux objets que l'on y renferme. D'autres tiennent les étoffes de laine dans des caves, des endroits frais, dans des caisses de cyprès dont l'odeur rebute et éloigne les insectes. Tout cela est bien, mais le mieux est de secouer ses habits et ses meubles en été au moins tous les quinze jours, et de se servir en même temps d'une bonne brosse qu'on passe partout. Ce moyen m'a toujours réussi : tous les étés je porte avec moi à la campagne tous mes habits d'hiver, quelque embarras que cela cause, et je les soigne moi-même. Quant aux matelas il est inutile de dire qu'il faut remuer et rebattre en été ceux dont on ne se sert pas.

C'est vers le milieu ou la fin du mois d'août et jusqu'en septembre qu'on peut plus aisément

se défaire des teignes. A cette époque il n'y a plus de papillons; les chenilles plus jeunes sont alors moins tenaces et tombent plus facilement. Réaumur a éprouvé qu'elles craignent le suint de la laine. En effet, elles n'attaquent jamais les laines naturelles et non encore préparées. Il a réussi à les éloigner en frottant les étoffes avec la graisse ou l'huile des toisons recueillie sur l'eau ou on les a lavées, avec cette même eau à un dégré de chaleur très prononcé, ou enfin même avec une toison grasse. D'après ses expériences l'odeur de l'essence de térébenthine, enfermée avec ces teignes, les fait promptement périr. On frotte les meubles, les draps, les fourrures, avec une brosse qu'on en a imprégnée : on place dans les armoires ou les caisses qui les renferment, des feuilles de papier, des morceaux d'étoffe, des linges qui en sont imbibés et qu'on multiplie suivant la capacité du local. Au bout de vingt-quatre heures les teignes meurent suffoquées.

Les pelleteries, les plumes, les housses des chevaux, sont sujettes à être rongées par les larves de quelques coléoptères. Les unes sont ovales, velues surtout vers leur queue qui est ornée de trois ou quatre bouquets de poils qui s'épanouissent de temps en temps en éventail; leur longueur n'est que d'une ligne et demie. L'autre est longue, mince, et ronde comme un petit serpent : sa queue a aussi une petite aigrette, Pelleteries.

mais les poils du corps sont fort courts, sa tête est ronde et assez grosse; sa couleur rousse ou rouille de fer; sa longueur de deux lignes et demie ou trois lignes : les unes et les autres ont six pattes peu apparentes. Outre les soins et la recherche assidue, et l'abri dans les endroits frais, il n'y a que l'eau bouillante ou au moins bien chaude, ou la chaleur du four qui puisse faire périr ces insectes. On peut encore employer l'huile de térébenthine ou un gros de sublimé-corrosif dissous dans l'esprit de vin et mêlé dans une pinte d'eau : on soulève le poil des peaux ou des pelleteries avec un peigne, puis on imbibe leur racine avec la liqueur et on les laisse sécher ensuite. Les premières larves donnent deux ou trois espèces du genre *anthréne*, petits animaux à corps ronds, à antennes en massue très courtes, dont les élytres grises ou noires sont variées de taches ou de lignes ondoyantes jaunâtres ou grisâtres : *anthrenus pimpinellæ*, *verbasci*, *musæorum*. Elles se trouvent en grand nombre, dans ce dernier état, sur les fleurs des champs et aussi très souvent dans les maisons. On a une grande peine, dans le midi surtout, à éviter leurs ravages dans les collections d'histoire naturelle. La seconde larve dont j'ai parlé donne naissance à une espèce de coléoptère de la même famille ou tribu naturelle. C'est le *ptinus latro*. Il a de longues antennes à articles

Anthrenus pimpinellæ, Verbasci, Musæorum.

très distincts : son corcelet est étroit et comme divisé en deux ou quatre lobes ; son abdomen avec les élytres qui le recouvrent est arrondi et assez bombé, hérissé de poils raides parsemés, sa couleur est d'un brun quelquefois jaunâtre. Il naît en plein hiver depuis la fin de novembre ; on le trouve dans les maisons, et c'est alors qu'il fait sa ponte. Ptinus latro

Les bois des meubles, les boiseries, sont percées par les larves des *vrillettes*, au point de tomber quelquefois en poussière. La peinture à l'huile et au vernis est le seul moyen de les en préserver, si ce n'est aussi en les exposant à des fumigations réitérées d'acide sulfurique. L'*anobium* ou vrillette, est ovale, bien alongée, à antennes dont les derniers articles sont plus gros, très longs et chacun un peu en masse ; sa tête est enfoncée sous le corcelet qui lui-même est ordinairement bossu en capuchon, selon l'espèce : elle est d'un gris un peu roussâtre. Elle se laisse tomber contrefaisant le mort dès qu'on la touche : *anobium pertinax*, *paniceum*, *castaneum*. Boiseries. Vrillette. Anobium pertinax, Paniceum, Castaneum.

Les bois de construction sont aussi sujets à être attaqués par les larves de beaucoup d'insectes, surtout de coléoptères. On les en garantit en les laissant tremper quelque temps dans l'eau de mer, ou mieux encore dans l'eau douce chargée d'alun. La larve du *lymexylon navale* s'était tellement multipliée à Toulon, dans les chantiers Bois de construction.

Lyxexylon navale. de la marine, il y a plusieurs années, qu'elle y avait causé de grands dommages. Elle est fort longue et grêle; le coléoptère est alongé lui-même, d'un fauve pâle, avec la tête, le bord extérieur des élytres et leur extrémité, noirs : cette dernière couleur s'étend un peu plus dans le mâle, les antennes sont assez courtes. Cet insecte est très commun dans les forêts de chêne du nord de l'Europe.

Lard, Fromage. Les provisions domestiques, le lard et le fromage principalement, attirent aussi des insectes qui les rongent et les dégradent. Le premier est attaqué par une larve velue à poils assez longs, à six pattes, de forme semi-cylindrique, de six lignes de longueur, qui donne naissance à un Dermestes lardarius. *dermeste*, *dermestes lardarius*, coléoptère remarquable par ses élytres, dont la première moitié est d'un gris cendré et le reste noir, ses antennes courtes en masse, son ventre blanchâtre orné de taches noires. Une chenille vit aussi dans le lard : elle a la peau raide et luisante, d'un brun roux, sa marche est lente, son aspect rappelle plutôt une larve, un iüle, qu'une chenille. Elle se transforme cependant en un papillon rapproché des *tinéites*. Il est gris avec des ondes noires, ses palpes sont avancés, et ses ailes en toit forment le triangle. On prétend que la même chenille s'est trouvée quelquefois dans les intestins des enfants, se nourrissant du chyle;

et Linné qui cite ce fait, ajoute que c'est la plus dangereuse espèce de vers intestinaux ; *aglossa pinguinalis* est le nom que lui donne Latreille. Aglossa pinguinalis.

Les mittes qui rongent le fromage, et suppléent par leur nombre à leur infiniment petite taille, sont connues de tout le monde. Les vers sauteurs du fromage ne sont pas moins connus : ils proviennent d'une petite mouche, un peu alongée, très noire, à ailes transparentes, couchées l'une sur l'autre le long du corps, et qui saute elle-même autant qu'elle vole. Enfin la larve d'une assez petite espèce de coléoptère *necrobia rufipes*, de trois lignes de long, ainsi que l'insecte lui-même parvenu à son dernier état, infeste le fromage, surtout quand il s'altère et s'aigrit. Ce coléoptère est ovale, sa partie antérieure un peu plus étroite que les élytres, ses antennes à peu près comme les dermestes, et sa couleur d'un bleu violet. Mittes. Vers du fromage. Necrobia rufipes.

La blatte des cuisines, *blatta orientalis* est un insecte incommode, dégoûtant et très multiplié. Il abonde dans les boulangeries, auprès des cheminées de cuisine. Il ronge et salit tous les objets propres à notre nourriture. Tantôt aptère, tantôt muni d'ailes sous des espèces de demi-élytres sa forme est presque ovale et extrémement applatie, sa couleur noire, ses antennes longues, ses pattes hérissées de petits piquants. L'hiver le fait disparaître dans les climats du Blatta orientalis

nord ; chez nous une température plus douce entretient toute l'année son existence. On les empoisonne en mêlant de la suie aux substances dont elles cherchent à se nourrir. On leur tend des pièges, tels, qu'une planche relevée de deux lignes sous laquelle elles se réfugient dans le jour et avec laquelle on les écrase ; une poignée de farine ou un morceau de lard mis sur un support au milieu d'un vase alongé, à moitié rempli d'eau, dont on leur rend l'abord facile et où elles se noyent. Les chats, les belettes, leur font la chasse. Leurs œufs sont gros et faciles à remarquer et à détruire. La blatte est du même genre que le kakerlac qui, sous la zône torride et dans les navires, deviennent une peste dont il est presque impossible de se débarrasser.

La Mouche. Stomoxys irritans.

Il faut bien aussi dire un mot de la mouche commune, insecte bien incommode, et du *stomoxys irritans* ou mouche piquante, tellement semblable à l'extérieur à la première, que sa trompe aiguë la distingue presque uniquement, et qu'en général on les confond ensemble, d'où vient cette opinion vulgaire que les mouches ne piquent qu'en automne. Celle-ci habite plus les champs que les maisons. Le miel, la poix, l'eau-de-vie très faible et sucrée, l'eau de savon, en couvrant le vase d'un papier percé d'un trou d'un pouce de diamètre et le frottant en dedans de sirop ou de miel, attirent les premières ; elles

s'y prennent et périssent. La *mort aux mouches* qui est du cobalt pulvérisé est encore plus efficace; mais, si elle est mêlée d'arsénic, on ne doit l'employer qu'avec précaution.

Dans toute l'Angleterre on réussit à défendre les chevaux de l'importunité des mouches, en les frottant avec de l'eau dans laquelle on a fait détremper des feuilles de noyer.

Mouche de la viande, vomitaria.

La mouche de la viande, *musca vomitoria*, grosse espèce bleuâtre, y dépose ses œufs; elle la devine à l'odeur et la recherche avidement: sa larve la ronge et l'altère. Il faut pour s'en défendre suspendre la viande dans un lieu obscur où il y ait un courant d'air, ou dans une chambre dont les fenêtres au lieu de vitres soient garnis de cannevas, parce que l'air lui est nécessaire. Un garde-manger ordinaire consistant en cadres bien fermés, garnis de cannevas, remplit le même objet. On sait que la viande altérée peut être revivifiée et rassainie en la faisant bouillir avec quelques morceaux ou de la poudre de charbon. Une autre espèce de mouche est vivipare, ses larves vivent aussi sur la viande.

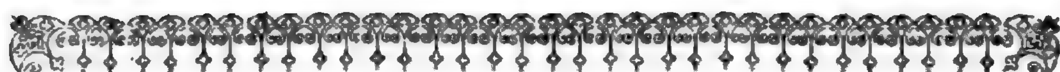
Musca cellaris. Du vinaigre.

Une autre petite mouche ou moucheron, *musca cellaris*, se trouve en abondance partout où il y a du vin ou du vinaigre. Sa larve vit dans la lie et tout ce qui fermente, même les fruits à demi-secs. Elle contribue souvent à l'altération des vins. Il n'y a d'autre remède que de tenir

exactement bouchés tous les vaisseaux et les vases ou bouteilles qui renferment ces liquides.

C'est pour ne rien omettre que je nomme tous ces insectes. On ne connaît d'autres remèdes contre eux, que les soins assidus, tenir le lard, le fromage, les autres provisions, à couvert pour empêcher la ponte des œufs de ces insectes, et dans un local plutôt sec qu'humide.





CHAPITRE XI.

—

DES INSECTES ENNEMIS DES AUTRES INSECTES.

—

Nous nous plaignons de ces petits animaux qui nous entourent et nous nuisent. Nous essayons divers moyens de les combattre, et nous les trouvons presque toujours insuffisants. Nous murmurons peut-être contre la providence, et cependant à côté de tant d'insectes dévastateurs, elle a placé un pareil nombre d'ennemis qui les poursuivent eux-mêmes, les dévorent, leur tendent des embûches et ne sont occupés, par leur intérêt propre, qu'à les détruire. Je crois donc conclure utilement cet opuscule, en faisant connaître ces auxiliaires qui ne demandent qu'à être favorisés, et n'ont besoin pour faire leur office, ni de soins, ni de direction de notre part. Connaissons-les donc, ne les confondons pas avec nos vrais ennemis qui souvent leur ressemblent

beaucoup, épargnons-les, conservons leur la vie, quand ils tombent entre nos mains.

Ichneumon. Les chenilles, nous l'avons vu, nous font beaucoup de mal. Elles sont très nombreuses en espèces, quoique toutes cependant ne nuisent pas. On a nommé *ichneumons* ou *mouches-ichneumons*, un insecte hyménoptère, dont les femelles sont armées d'une tarière placée à l'extrémité de leur ventre ; tantôt courte, tantôt très longue, elle leur sert à déposer leurs œufs : c'est sur la peau même des chenilles qu'elle les attachent. La larve qui en sort pénètre et vit dans leur intérieur, elle ne mange d'abord que le corps graisseux. La chenille continue à vivre et à grossir tant que les organes essentiels ne sont pas attaqués ; elle parvient même souvent à se changer en chrysalide ; mais enfin elle meurt et l'ichneumon en sort ou en forme de larve ou en insecte parfait et ne laisse que la peau de la chenille. Les espèces de ce genre sont excessivement nombreuses. J'en ai reconnu près de cinq cents très distinctes dans un seul canton de nos départements méridionaux. Je crois que le savant Gravenhorst qui en a fait paraître, il y a quelques années une monographie européenne, en décrit dans cet ouvrage plus de douze cents, et vient encore de faire paraître un supplément. Au reste, non-seulement ils en veulent aux chenilles, mais toutes les larves de coléoptères et quelques-unes d'hyménoptères

sont sujettes à leur servir de pâture; et combien d'ennemis n'avons-nous pas comptés dans ces deux classes. La famille des ichneumons comprend plusieurs genres que nous décrirons en peu de mots. Les figures achèveront de les faire connaître au lecteur. Le genre connu sous le nom propre d'*ichneumon* a deux antennes ordinairement épaisses, sétacées et un peu contournées en spirale, quatre ailes nues dont les inférieures plus petites, la tête et le corcelet peu différents des autres hyménoptères, l'abdomen ovale un tant soit peu applati, tenant au corcelet, par un pédicule court, mais mince comme dans la plupart des genres de cette famille; le corps se termine dans la femelle par un aiguillon ou tarière épaisse et courte, qu'on n'aperçoit pas du premier coup-d'œil, parce qu'il est à peine saillant. Cet aiguillon est composé de trois parties, les latérales servant de fourreau à l'intermédiaire, qui elle-même composée de deux lames serrées et aiguës, sert à conduire l'œuf jusqu'au gîte que la mère lui destine, sur le corps de quelque chenille. La grandeur des ichneumons varie beaucoup; les plus grands ont un pouce et demi, quelques-uns n'ont que deux ou trois lignes. Leurs couleurs varient suivant les espèces, du jaune et du rouge jusqu'au noir, et plus souvent elles sont mélangées dans le même individu. Les *pimpla* Pimpla.
sont alongées et cylindrique, l'abdomen n'est pas

pédiculé, l'aiguillon des femelles est toujours long, quelquefois beaucoup plus que leur corps. C'est à l'aide de cette tarière qu'elles pénètrent jusqu'aux larves et aux chenilles les plus cachées dans l'intérieur du bois ou dans les replis des

Crypte. feuilles. Les *cryptes* ont le ventre épais et rebondi en dessus, leur aiguillon est assez long, leurs antennes plus fines que dans l'ichneumon pro-

Ophion. prement dit. Les *ophion*, au contraire, ont l'abdomen comprimé sur les côtés, taillé comme en forme de faux, et tenant au corcelet par un long pédicule. Quelques genres de la même famille ne sont composés que de petites espèces, mais souvent leurs larves vivent en foule dans

Microgaster. une seule chenille. Tels sont les *microgaster* de Latreille. Il n'est pas rare de rencontrer dans la campagne, ou autour des restes d'une malheureuse chenille, ou même contre quelque tige de chaume, un petit paquet recouvert d'un coton soyeux jaune ou blanc; c'est l'amas des petites coques qu'ont filé ces ichneumons en quittant une seule chenille, et de là sortiront en foule de petits insectes ailés. Les autres genres ont tous un air de famille qui les fera aisément reconnaître.

Cinips. De très petits insectes, voisins de la famille des ichneumons, vivent aussi dans le corps des chenilles, et ordinairement en troupe. Ils rongent également l'intérieur de plusieurs larves, par exemple de celles qui minent les boiseries, et du

ver des branches de l'olivier; je crois bien du moins les y avoir surprises. Cette autre famille a le nom de *cinips*. Leurs antennes coudées et courtes, leur abdomen raccourci et sessile, les séparent des ichneumons; leur tarière et leurs mœurs les en rapprochent; cette tarière est quelquefois aussi longue proportionnellement que celle des *cryptus*. Le ventre de quelques cinips est comprimé sur les côtés et presque de la forme d'une lentille; dans les autres, il est au contraire, triangulaire et applati en dessus, caréné en dessous. Leur couleur est ou d'un noir luisant, ou d'un vert doré, bronzé et très brillant.

Céraphron domestique

Trois petites espèces d'hyménoptères, signalés par Olivier, dans son traité sur la conservation des grains, comme vivant aux dépens des teignes de nos greniers, et le *céraphron domestique* décrit par M. Th. Say, comme ennemi des mêmes teignes, appartiennent à la tribu des cinips.

Mouches parasites des chenilles.

Plusieurs larves de mouches d'assez grosses espèces vivent aux dépens des chenilles de la même manière que les ichneumons. Les plus grosses chenilles, celle du grand paon, les sphinx, sont principalement la proie de ces mouches, toutes assez semblables dans leur état parfait à la mouche de la viande.

Les pucerons ont aussi leurs ennemis, des ennemis de plusieurs sortes, qui ne se donnent

pas une grande peine pour aller chercher leur proie. Ce sont les mouches aphidivores, *musca larvarum*, Fabr. et autres; la larve de l'*hémérobe* appelée par Réaumur *le lion des pucerons*; et celles de presque toutes les espèces de *coccinelles*, sorte de coléoptères. Toutes vivent au milieu de ces faibles et stupides animaux, les dévorant les uns après les autres, sans qu'ils aient l'air de s'en douter et qu'ils songent à fuir la mort qui les menace de près. La larve aphidivore est molle, sans pattes, mais donnant des mouvements assez vifs à ses premiers anneaux terminé par un petit bec aigu qui forme à lui seul sa tête; le devant de son corps est ordinairement plus aminci que la partie postérieure, mais il change de forme au gré de l'insecte qui fait souvent rentrer sa tête et ses premiers anneaux, et les raccourcit. Devenue adulte, sa peau se durcit et lui forme une espèce de coque d'où sort la mouche qui vient à son tour pondre ses œufs au milieu d'une nouvelle famille de pucerons. Ces mouches nombreuses en espèces, ont ordinairement le corps varié de diverses couleurs, jaunes, blanches, fauves, noires.

Musca larvarum

Hémérobe.

Lion des pucerons.

Coccinelles.

On compte deux ou trois espèces d'hémérobe. C'est un genre approchant des libellules ou demoiselles. Ses ailes amples par rapport à la taille de l'insecte qui n'a que quatre à cinq lignes de long, sont fines comme de la gaze, blanches dans une espèce, réticulées fortement de nervures

verdâtres dans une autre; elles forment le toit sur le corps de l'insecte qu'elles dépassent; les antennes sont très longues et sétacées : les yeux sont d'un brillant métallique. L'odeur que répandent autour d'eux ces petits animaux est nauséabonde et semblable à celle des excréments. On voit souvent sur les plantes les œufs de cet insecte: ils sont petits, très blancs, implantés au bout de tiges capillaires qui sont ordinairement rapprochées à leur base, et forment des faisceaux. La larve qui en sort dévore à son aise les pucerons. Elle est alongée; ses côtés sont frangés dans quelques espèces, sa tête armée de deux mâchoires avancées et crochues. L'une d'elles est remarquable par l'art avec lequel elle se fait une enveloppe, une couverture élevée, avec les restes mêmes, les dépouilles des pucerons; elle semble couverte d'une sorte de moisissure.

Coccinella 7-punctata.

Bête à Dieu.

Vache à Dieu.

Catarinette.

Les larves des coccinelles travaillent à découvert. Elles sont assez agiles, alongées, avec six pattes antérieures un peu longues. Leur corps est varié ordinairement de couleurs différentes, et garni de quelques tubercules élevés. La plus grande et la plus commune, celle de la *coccinella septem-punctata* est d'un gris cendré avec quelques points noirs et quelques taches jaunes. Elle mange les pucerons, surtout ceux des fèves, vivant au milieu d'eux, et choisissant à son gré ses victimes qui n'ont garde de lui échapper.

Quand son premier état est passé, elle fixe sa queue contre une tige, un mur, elle s'y change en chrysalide. Elle est alors d'une forme entre la ronde et la triangulaire; elle est jaunâtre, picotée de noir; elle donne naissance à un coléoptère très arrondi et assez bombé, connu de tous les agriculteurs sous les noms vulgaires de *bête à Dieu*, *vache à Dieu*, *calarinette* en patois. C'est un insecte précieux à cause de la grande destruction qu'il fait des pucerons : il faut donc le conserver dans les jardins, dans les champs, et se garder de l'erreur de quelques jardiniers que j'ai vu persuadés que ces petits animaux apportent les pucerons sur les plantes, parce qu'ils les y voient au milieu de ces insectes. Il y a une grande quantité d'espèces de coccinelles, toutes de la même forme, vivant presque toutes de la même manière, distinctes seulement les unes des autres par la couleur et le nombre des points ou des taches de leurs élytres. Toutes doivent être regardés par l'agriculteur comme d'utiles auxiliaires.

Fourmilion, Formicaleo. Myrméléon.

Le *fourmilion*, *formicaleo*, *myrméléon*, caché au fond de son trou conique, creusé dans un sable mobile, attaque sa proie à son passage, et détruit beaucoup de fourmis et de petits insectes. Il se change en une mouche ou espèce de demoiselle à quatre grandes ailes diaphanes mais marquées de quelques taches et de nervures

noirâtres. Elles sont d'une consistance moins solide que celles des libellules ou demoiselles ordinaires, et se balancent ou flottent davantage autour du corps. La tête est ornée de deux antennes médiocrement longues et en massue.

Une larve de diptère saisit les petits insectes par une manœuvre semblable à celle du fourmilion. Il se change en mouche (*leptis vermileo musca vermileo*, Linn. *némotéle verlion*, Degeer), semblable à une tipule, l'abdomen alongé, jaunâtre, avec des rangs de taches noires. Leptis vermileo Musca vermileo Nemotèle verlion.

Les hyménoptères, que Réaumur a appelé guêpes-ichneumons, que les entomologistes modernes nomment *sphex*, *pompile*, *pélopée*, *ammophile*, etc., ne nourrissent leurs petits, dont les nids sont ordinairement creusés en terre ou paitris de boue et appliqués aux murailles, que de chenilles, de larves, d'araignées, qu'elles vont saisir et qu'elles entassent dans ces repaires où la jeune larve s'en nourrit à son aise. Tous ces insectes sont remarquables par leur aiguillon acéré, leurs jambes longues, les antennes presque toujours en spirale, le ventre séparé souvent du corcelet par un pédicule plus ou moins mince, plus ou moins long, quelquefois comme un fil. Plusieurs sortes de guêpes proprement dites, les *guêpes maçonnes*, nourrissent de même leurs petits. Guêpes ichneumons, Sphex, Pompile, Pelopée, Ammophile. Guêpe maçonne

La mante, *mantis oratoria*, *mantis religiosa*,

Mantis oratoria religiosa, nana, pauperata, Pregadiou.

mantis nana, *mantis pauperata*, vulgairement *préga-diou*, est un insecte très vorace et très cruel. Il attaque souvent les individus plus faibles de sa propre espèce ou du moins de son genre, il épargne encore moins les autres insectes. Vivant uniquement de proie, il détruit un grand nombre de ceux qui nous nuisent. Cet animal est généralement connu ; il est remarquable par ses deux grandes pattes crochues et armées de piquants qu'il dirige en avant de sa tête, tantôt réunies, tantôt étendues de côté. La première position lui a fait donner le nom de *religiosa*, etc., la seconde lui avait fait attribuer par les anciens le don d'indiquer le chemin aux voyageurs, comme étant doué d'un instinct prophétique. Son ventre est gros, large, ovale, ses ailes et ses élytres assez amples le recouvrent. Il est de la classe des sauterelles, quoique dépourvu de la faculté de sauter. Les quatre espèces que je viens d'indiquer ont des formes à peu près semblables.

Libellules, Demoiselles

Les libellules de toutes les sortes font une guerre continuelle à tous les insectes ailés. Rapides dans leur vol, elles fondent sur eux avec une promptitude infatigable. Ce sont, dit Linné, les éperviers des insectes.

Les Carabiques.

Sur la surface de la terre, une nombreuse tribu de coléoptères rapaces, la famille des carabiques, vit aussi de proie, et tandis que les

libellules donnent la chasse aux insectes ailés, ceux-ci poursuivent avec un acharnement excité par le besoin et la voracité, tous ceux qui rampent sur le sol. Quelques-uns de ces insectes sont de très grande taille, le plus grand nombre d'une stature médiocre; leur forme est plus ou moins ovale, leurs élytres assez fortes et dures, le corcelet presque carré, quelquefois en cœur, les antennes filiformes et à articles distincts, les mandibules fortes et tranchantes : leur couleur est quelquefois métallique, plus souvent noire; quelques-uns sont tachetés de rouge ou de fauve. Le caractère principal de toute cette famille est d'avoir à côté des hanches postérieures, un moignon qui semblerait commencer une seconde paire de cuisses.

J'ose à peine recommander l'araignée comme ennemie des insectes. Faudra-t-il laisser dans nos maisons, dans nos fermes, ses toiles sales et hideuses? Il est certain qu'elles sont faites pour arrêter et faire périr beaucoup d'insectes. Mais n'ont-elles pas aussi d'autres inconvénients? Je ne décide rien. Au reste, cette famille est très nombreuse en genres et en espèces qui habitent les champs, ne salissent rien; la plupart ne font pas de toile et gagnent leur vie à détruire beaucoup d'insectes. Au moins épargnons, n'écrasons pas celles-ci; nous y gagnerons sans aucun doute.

Ici finit ma tâche. Je le répète encore; j'ai cru devoir rassembler dans un même cadre, tout ce qui concerne les insectes nuisibles, quels qu'ils soient. J'espère que dans cette vue on excusera ce qu'on pourrait taxer de trop de prolixité. J'ai cherché à être utile, j'ai cru ne devoir rien négliger ; telle est mon excuse.

Je pense que quelques figures d'insectes, et le tableau synoptique que je joins ici, pourront faciliter les recherches, et présenter un coup d'œil général des objets traités dans le Mémoire.

FIN.

TABLEAU SYNOPTIQUE

OU

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE MÉMOIRE.

(Le chiffre romain indique le chapitre et le chiffre arabe indique la page).

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

L.

M.

N.

O.

P.

R.

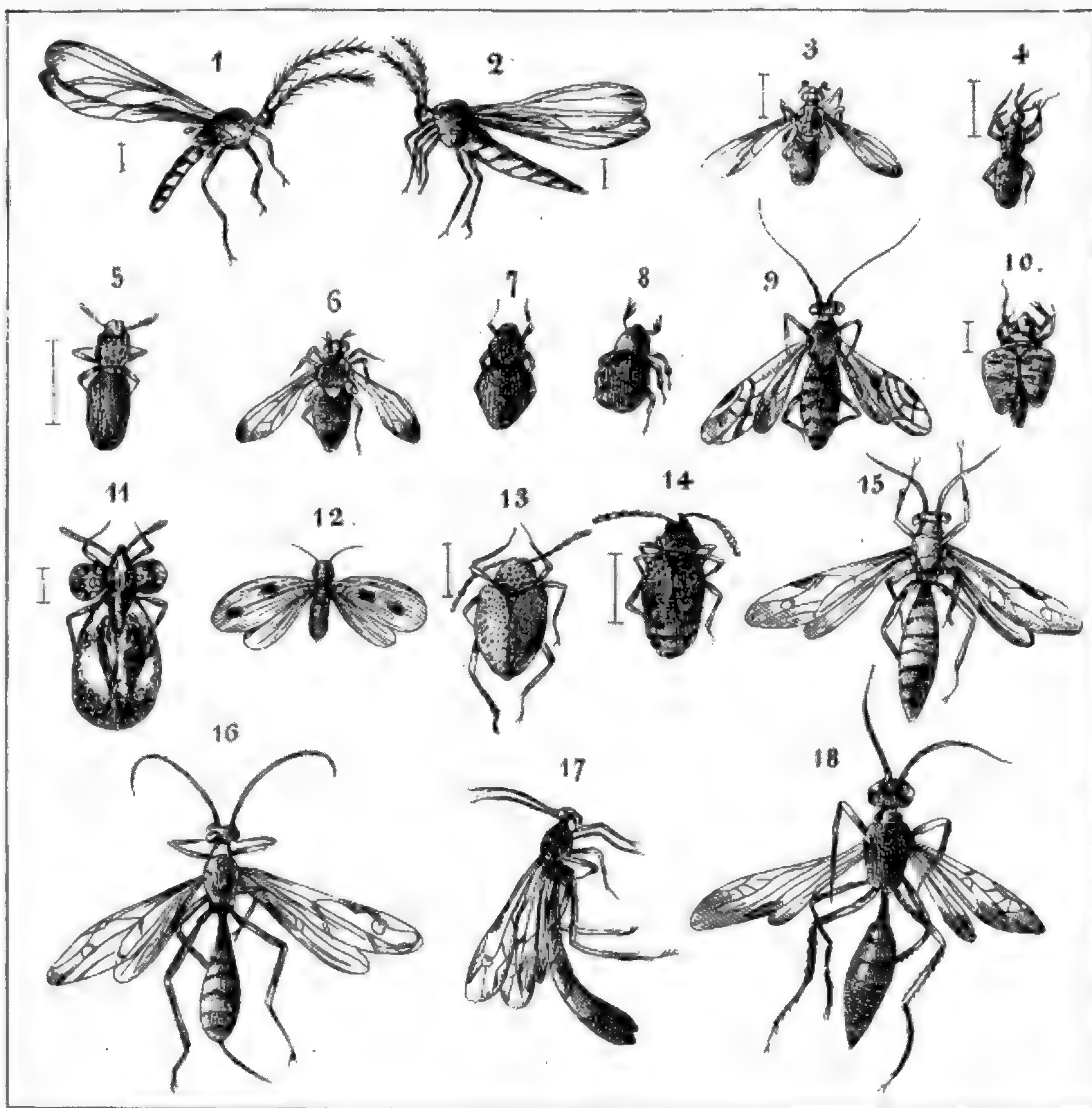
S.

T.

V.

Z.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.



1. *Moucheron du ver du bled, mâle.* —— 2. *Le même, femelle.* —— 3 *Oscinis du bled.*
4 *Calandra granaria. (Charanson du bled.)* —— 5. *Trogossita caraboides (Canadelle)*
6 *Oscinis oleæ, (Ver de l'olive)* —— 7. *Hylesinus oleæ* —— 8 *Phloiotribus oleæ.*
9. *Lyda sylvatica.* —— 10. *Psylla oleæ* —— 11. *Tingis pyri, (le tigre)*
12 *Aleyrodes chelidonii.* —— 13. *Eumolpus vitis.* —— 14 *Colaspis barbara.*
15. *Ichneumon arrogator* —— 16. *Cryptus recreator.* —— 17. *Ophion circumflexus.*
18 *Ammophilus vinticus.*

L'échelle placée en avant de la figure indique la longueur naturelle des insectes grossis.

Lith. Charvet à côté de la poste Marseille



NOTICE

SUR

L'AVAUX OU AVAOUSSÉ,

QUI COUVRE UNE GRANDE PARTIE DES TERREINS FORESTIERS, DANS UN RAYON DE CINQ OU SIX LIEUES, SUR LE LITTORAL DE LA MER, DANS LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE,

PAR

M. LE COMTE DE MONTVALON.



Les auteurs ont désigné l'*avaoussé* sous les noms de *ilex*, *aculeata cocciglandifera*, *coccus insectoria*, *ilex coccigeræ*, *etc.*

Ils en indiquent une seconde espèce sous le nom de *ilex media coccigeræ ilici plane suppar folio aquifoliæ.*

Mais je crois qu'ils se trompent, et qu'ils ont

pris pour une espèce différente de la première, ce qui, à nos yeux, n'en est qu'une variété. Séduits par des différences assez sensibles dans la force et la hauteur de certains individus, dans la largeur ou le prolongement des feuilles, ils n'ont pas assez remarqué que les variétés ne proviennent que de la substance et de la profondeur du sol sur lequel il sont radiqués, de l'aménagement qu'ils reçoivent, et du plus ou du moins de ravages que la dent des troupeaux leur font subir.

Quelque répugnance que j'éprouve à me trouver en contradiction avec des observateurs tels que Garidel, Tournefort et les rédacteurs des *Adversaria*, je ne puis éviter de céder aux observations que je n'ai cessé de faire pendant plus de quarante années et qui m'ont convaincu que nous n'avons qu'une seule et même espèce d'avaoussé, et que les différences remarquées par eux, et sur lesquelles ils ont voulu former deux espèces, disparaissent avec les causes qui les avaient produites, que l'ilex de la seconde espèce est ramené à la première naturellement, et sans autre effort que de le transporter et le faire vivre dans un terrain plus gras.

L'ilex, dont nous nous occupons, a reçu le nom vulgaire de chêne à kermès, et par abstraction de chêne kermès, à cause de l'insecte qui s'attache à ses branches et au pédicule de ses

feuilles, et duquel on retire la couleur appelée vermillon, plus précieuse autrefois que de nos jours, ainsi que nous l'expliquerons. C'est donc dès ce moment que nous désignerons cette espèce d'ilex sous le nom vulgaire de chêne kermès.

Il fut, dans tous les temps, considéré comme bois d'essence forestière. C'est ainsi qu'il a toujours été placé par la chambre des eaux et forêts du parlement de Provence, juge compétent dans cette matière, puisque ce chêne occupait la majeure partie des terreins soumis à sa juridiction.

Lorsque le gouvernement impérial voulut mettre un terme à la dévastation toujours croissante et de plus en plus effrayante des bois, en créant une administration spéciale pour leur conservation, il classa le chêne kermès au nombre des essences forestières ; et il a continué, sans interruption à y être placé. Ce fait est parfaitement connu, puisque la plupart des bois communaux soumis à cette administration ne contiennent aucune autre essence de bois que le chêne kermès, que des gardes y sont établis pour les protéger et faire exécuter, sans distinction aucune des autres bois, les lois destinées à les garantir tous, et dont les vrais économistes, les véritables amis du pays sont loin de blâmer la sévérité.

Les arrêts de la Cour royale d'Aix qui déclarent le chêne kermès essence forestière essen-

tiellement soumise aux dispositions du Code forestier sont trop nombreux pour que je me permette de les désigner par leurs dates.

Il en est de même de la doctrine des auteurs contemporains qui ont écrit sur cette matière, elle est conforme chez tous. Je me bornerai donc à citer Monsieur le président Cappeau, dont personne ne déclinera l'autorité en pareille circonstance.

Leur opinion est, au reste, conforme à celle de la Touloubre, et à la preuve que l'on tire de la prohibition et de l'usage immémorial, qui, l'un à défaut de l'autre, ont constamment défendu aux habitants des communes usagères de prendre ni arracher l'avaoussé ou chêne kermès que l'on a toujours considéré en Provence comme essence véritablement forestière, et qu'on n'a jamais confondu nulle part avec les arbustes compris sous la dénomination générale de mort bois.

Cela a dû être ainsi, parce que le chêne kermès est un véritable chêne de la famille des yeuses, qu'il est éminemment susceptible d'aménagements; que cette règle à laquelle il serait à désirer qu'il fut soumis partout, lui est plus nécessaire qu'à toutes les autres espèces de chênes; que ses produits sont, relativement à notre position territoriale; plus importants que ceux d'aucune autre espèce forestière, et s'augmenteraient d'une manière progressive et sensible à mesure qu'on

les favoriseraient par plus de surveillance et de protection.

Le chêne kermès semble avoir été destiné par la providence à remplacer sur nos montagnes pelées, des essences plus précieuses que l'incurie des gouvernements et la cupidité des hommes ont fait disparaître à jamais. Sans lui les terres ne seraient plus retenues sur leurs penchants, et leurs flancs ne tarderaient pas à offrir à l'œil, ce qui ne l'attriste déjà que trop dans de si vastes surfaces, un roc calcaire frappé d'une stérilité éternelle, contre laquelle la main de l'homme n'a plus aucun pouvoir.

Le chêne kermès vient partout, aucune exposition ne lui est absolument contraire ; il naît et végète dans les fentes des rochers, se multiplie sur les terres les plus arides ; deux ou trois pouces d'un mauvais terrain lui suffisent pour étendre ses touffes et couvrir progressivement la superficie entière du sol. Placé dans une situation plus heureuse, dans le fond des vallons, sur les bords des rives des fossés, car on ne le souffre pas dans les terreins propres à la culture, il y aquiert une vigueur et un développement surprenant ; tandis que dans les penchants, sur les crètes presque dépouillées de terre il ne s'élève qu'à une hauteur de vingt-cinq à trente centimètres, il n'est pas rare de le voir dépasser trois mètres et même trois mètres et demi dans les

lieux qui conviennent à son développement. Je ne doute pas que l'on ne parvînt, si non à lui donner la taille de futaie, du moins à lui faire acquérir une élévation plus considérable, en l'isolant des touffes qui le suffoquent, et en forçant ainsi les sucs nourriciers à ne servir qu'à la nourriture d'un seul pied au lieu de se perdre dans l'alimentation d'une foule d'autres. En cet état le bois de la tige acquérant une grosseur convenable pourrait être employé à divers usages; car il est reconnu que c'est le bois le plus dur et le moins cassant que puisse produire notre vieille Europe.

Mais ceci n'est qu'une utopie, revenons à la réalité, examinons quels furent autrefois les produits du chêne kermès, ceux qu'on en retire aujourd'hui et comment ils pourraient être augmentés. Nous essayerons ensuite de présenter quelques données sur sa reproduction naturelle; sur les moyens que l'art peut employer pour la multiplier et l'étendre, sur l'aménagement de ses coupes, et nous terminerons cet aperçu par l'examen d'une question importante; l'existence du chêne kermès est-elle essentiellement nuisible à la renaissance ou à la reproduction des bois d'une essence supérieure? Nous aurons alors achevé la tâche que nous nous sommes imposée, et nous livrerons notre travail à la critique de ceux qui sont plus versés que nous dans ces

sortes de matières, espérant, toutefois, qu'ils ne verront dans nos efforts que l'intention d'être utile à notre pays, seule passion qui nous reste.

Lorsque les collines du littoral de la Méditerranée n'offraient encore que dans quelques-unes de leurs parties l'aspect triste et dénudé qu'elles montrent à peu près partout aujourd'hui, déjà le chêne kermès en recouvrait une portion. Le reste présentait encore à l'œil l'imposant spectacle d'épaisses forêts, presque entièrement composées de yeuses et de pins d'Alep, espèces indigènes dans le pays, et qu'il a fallu les efforts d'une suite de générations; et la durée de plusieurs siècles pour faire disparaître presque entièrement. Tous les actes des 14me et 15me siècles prouvent l'existence de ces vastes forêts qui ont cessé d'exister.

L'existence de populations plus nombreuses, les droits d'usage concédés par les seigneurs, peut-être avec trop peu de prévoyance, dans le but d'attirer des habitants, dans leurs propriétés alors improductives; l'incurie de cette race guerrière; les besoins que fesait naître le luxe et les progrès de l'industrie, surtout dans une ville comme Marseille, décidèrent la destruction des bois, que vint achever la licence introduite par l'effervescence révolutionnaire qui en a fait disparaître jusque aux traces.

Il est évident que c'était aux essences fores-

tières les plus précieuses que la destruction devait s'attacher d'abord. La valeur de l'objet, la facilité de son exploitation et de son transport paraissent l'avoir ainsi décidé.

Aucune mesure de conservation semblerait dès lors n'avoir dû être apportée pour sauver le chêne kermès ou *avaoussé* d'une destruction générale. Il n'en fut point ainsi cependant, non sans doute à cause de la valeur, comparative de cette espèce de chênes, mais parce qu'elle nourrissait sur ses rameaux un insecte précieux et indispensable au commerce à l'époque dont nous parlons, le kermès qui fournit cette éclatante couleur écarlate que la cochenille seule pouvait effacer.

Aussi nous voyons que dans toutes les inféodations des fiefs depuis treize cents jusqu'au dix-septième siècle, ainsi que dans toutes les concessions faites par les seigneurs aux communes, et dans les transactions qui eurent lieu pendant le cours de ces trois siècles la récolte du kermès ou vermillon ne cessa d'être considérée comme un droit seigneurial et expressément réservée aux seigneurs.

Ils exerçaient ce droit d'une manière différente: dans certaines localités il était exclusif; dans d'autres le seigneur, après avoir récolté ce qu'il jugeait convenable, publiait un ban pour permettre aux habitants d'aller recueillir le reste dans les bois soumis au droit d'usage.

Il n'entre pas dans mon sujet de me livrer à des détails enthomologiques pour faire l'histoire naturelle du kermès, il me suffira de dire que cet insecte ne se recueille que sur les tiges malades d'un arbuste déjà affaibli; que la dent des chèvres lui étant plus funeste qu'à tout autre arbre, c'était dans les lieux qu'elles parcouraient qu'on obtenait les plus abondantes récoltes. Leur importance est attestée par Garidel, page 254, il rapporte que la valeur du kermès, qui n'est quelquefois que de dix sols la livre, s'élève jusqu'à six francs par suite de circonstances tenant au commerce maritime, et qu'une femme peut en ramasser jusqu'à deux livres par jour. Voilà des journées de femmes de douze francs, elles étaient rares si l'on veut, mais je me rappelle avoir vu des femmes gagner depuis trois à six francs par jour.

L'espèce a énormément diminué, la couleur garance a été généralement préférée pour la teinture des étoffes grossières; et c'est avec raison que l'on emploie, pour les tissus précieux, la cochenille que l'extension du commerce maritime a rendu plus commune et moins chère.

Ce n'est donc plus aujourd'hui que l'on doit raisonner sur l'importance du chêne kermès, comme produisant une teinture à peu près abandonnée, et que rien n'annonce devoir jamais reprendre dans le commerce le rang qu'elle a perdu.

Les avantages que présente aujourd'hui le chêne kermès sont les seuls que nous ayons à considérer. Ils sont de diverses natures ; le premier de tous, à mes yeux, puisqu'il embrasse l'avenir, c'est que cette yeuse est la seule plante qui puisse être opposée à la dénudation déjà si avancée des montagnes du littoral, où il ne reste plus assez de terre pour laisser l'espoir de pouvoir introduire aucune autre espèce d'essence forestière. Faites disparaître l'*avaoussé* et vous n'aurez plus qu'un sol nu au bout d'un petit nombre d'années; car ses nombreuses racines opposent seules un obstacle aux pluies torrentielles que nous éprouvons depuis la destruction des forêts.

Cette considération seule devrait suffire pour déterminer le gouvernement à couvrir d'une protection spéciale ce triste et chétif débris de nos richesses forestières anéanties pour toujours.

De toutes les espèces de chênes connues l'*avaoussé* est incontestablement celle qui produit, relativement, une plus grande quantité de glands. Sans être aussi gros que ceux du chêne proprement dit, ils surpassent de beaucoup ceux de l'yeuse, en volume et en substance nutritive; ils alimentent pendant l'automne une grande quantité de bêtes à laine, servent également à l'engrais des cochons que l'on conduit au pâturage; on le conserve plus longtemps qu'aucune autre espèce de glands ; la récolte en est plus facile et par

conséquent moins coûteuse. Chaque année j'en fais ramasser une grande quantité que je destine à l'engrais de mes cochons et surtout à alimenter mon troupeau de moutons pendant l'hiver, lorsqu'on ne peut le faire sortir de la bergerie. Cette nourriture moins chère que le foin, est plus substantielle et plus analogue à la nourriture de nos moutons.

C'est le chêne kermès qui fournit presque uniquement à l'immense consommation des fours à cuire le pain et d'une grande quantité de fabriques, notamment aux tuilleries et aux briqueteries de toute espèce, il est presque seul employé à l'écobuage des terres, et rien ne pourrait le remplacer en Provence pour ces diverses espèces de consommations.

Depuis quelques années on a malheureusement découvert une autre espèce de produit au chêne kermès ; l'écorce de ses racines, que l'on détache avec la plus grande facilité, à l'aide d'un procédé bien simple, donne un *tan* supérieur à tous les autres, à tel point qu'il obtient dans le commerce une valeur à peu près double de celui du chêne vert ou yeuse.

Loin de favoriser cette nouvelle espèce de production; tous les soins de l'administration forestière doivent tendre à la prohiber sévèrement, car elle ne peut éviter de reconnaître qu'il s'agit de la destruction de l'espèce.

Si, comme je le pense, j'ai démontré jusqu'à l'évidence les avantages que procure le chêne kermès, et la nécessité de le conserver soigneusement dans un pays où toutes les autres essences forestières ont a peu près disparu, et ne peuvent plus être reproduites, on doit, par une conséquence naturelle, s'occuper de le multiplier.

Sa reproduction a lieu de deux manières : par le semis des glands et par les pousses que produisent ses racines, entièrement vivaces, telle est la forme qu'emploie la nature livrée à elle-même. L'art qui ne peut jamais la forcer, du moins en grand, doit se borner à surveiller sa marche et à multiplier ses développements.

L'on peut donc affirmer, sans crainte d'être démenti par l'expérience, que l'on peut multiplier l'*avaoussé* en plaçant sous une couche de terre peu profonde des fragments et des éclats de racines que l'on peut se procurer en grande quantité sans nuire essentiellement aux plantes auxquelles on les enlève.

Mais ce moyen, bien qu'il n'exige pas de profonds labours, ne laisse pas que d'entraîner une dépense assez forte, et présente de grandes difficultés à cause de la nature rocailleuse de nos collines du littoral et du danger d'en voir entraîner les terres par les eaux pluviales, pour peu que l'on en remue la surface.

C'est par ce motif que je n'hésite pas à pré-

férer la reproduction par le semis. Les frais en sont bien minimes, puisque l'on doit éviter toute espèce de labours sur les terreins en pente. Il suffit donc de déposer des glands que l'on aura soin de recueillir en état de mâturité parfaite, dans de petits trous que l'on creusera de distance en distance, en préférant toujours les fentes des rochers, et en recouvrant le gland de deux pouces de terre, prise à la surface du sol.

La nature n'opposera à vos succès qu'un seul obstacle, la sécheresse qui brûle la première pousse du gland, mais cet obstacle ne se reproduit pas toutes les années; les frais du semis sont si peu considérables que l'on peut recommencer une semblable opération sans déranger l'économie du ménage, et lorsque l'arbuste a végété pendant deux ans il peut être considéré comme n'ayant plus rien à craindre de l'influence des saisons.

Après avoir indiqué les moyens de reproduction d'une essence forestière, que nous persistons à considérer comme la seule qui puisse végéter encore sur nos montagnes nues, nous avons à nous occuper d'un objet bien plus important, la conservation de ce qui reste encore, en un mot de ce qui a échappé à la destruction de nos bois, et nous n'hésitons pas à dire qu'elle suffirait à repeupler nos collines; tant est rapide la reproduction naturelle du chêne kermès.

La première de toutes les mesures à prendre

c'est l'entière prohibition des chèvres, en tout temps et à quelque âge que parviennent les bois leur dent est meurtrière pour eux.

L'introduction des moutons, sans être aussi funeste, doit également être prohibée sévèrement jusqu'à ce que les jeunes pousses aient acquis une assez grande force pour supporter la perte de leurs sommités qui sont toujours dévorées par les moutons. L'*avaoussé* destiné à ne s'élever jamais très haut, demeure presque toujours accessible à la dent des bestiaux et ne peut, comme les autres chênes, en être garanti par l'élévation de sa taille. C'est pourquoi nous pensons que si l'introduction des bêtes à laine ne peut être entièrement prohibée, comme celle des chèvres, il faudrait au moins la limiter et la restreindre autant que les besoins de l'agriculture pourrait le permettre.

L'aménagement des bois de chêne de toute espèce, et plus particulièrement des yeuses et leur coupe réglée est aujourd'hui le système qui a prévalu, et qui, en effet, présente des produits bien supérieurs à ceux des futaies, il tend essentiellement à la conservation des bois que l'avidité du propriétaire a moins intérêt à détruire. Il est par ce moyen assuré d'avoir un revenu périodique et à peu près fixe, tandis que la coupe des futaies, si lente souvent, excite sa cupidité par son énorme résultat, qui empêche de voir que l'on

anéantit ses ressources pour l'avenir; ainsi se réalise trop souvent l'apologue de la poule aux œufs d'or.

Mais si le système des aménagements et des coupes réglées est reconnu avantageux pour tous les bois de chênes, nous n'hésitons pas à dire sans crainte d'être démentis, qu'il est indispensable pour les bois de chênes kermès, et que sans lui; leur conservation est impossible.

Ce principe reconnu, et il ne peut manquer de l'être, ses conséquences doivent sortir des règles générales adoptées pour l'aménagement des bois de chênes ordinaires, qui, destinés par la nature à acquérir la taille de hautes futaies, ne doivent être mis en coupes réglées qu'à des distances assez éloignées pour qu'ils aient acquis une consistance suffisante.

L'aménagement, encore plus indispensable au chêne kermès, ne saurait recevoir l'application des mêmes règles. On ne pourrait même, sans danger en adopter d'uniformes. C'est une étude à faire, et qui mieux qu'une administration aussi éclairée que celle de la conservation des forêts, pourrait être appelée à résoudre un problême aussi important pour nos contrées et dont elle a peut-être trop longtemps négligé de s'occuper.

Si une longue expérience pouvait m'autoriser à indiquer quelques règles dans cette matière, je dirais que le principe de l'aménagement des

bois de chêne kermès doit être adopté sans distinction de lieux.

Que la distance qui doit séparer les époques des coupes réglées qui seule doivent être permises, doit différer suivant la nature du sol. Dans les localités où il y a fond de terre et végétation brillante, elles devraient être fixées à huit ans, passé cette époque, il y a plus souvent perte que profit dans la conservation.

Sur les penchants des collines et sur les crêtes des mamelons, en un mot partout où il n'y a pas fond de terre, l'époque des coupes doit être rapprochée, et je ne crois pas me tromper en la fixant à quatre ans. Il est reconnu que passé cette période le chêne kermès cesse de croître, les sommets de ses tiges se dessèchent et meurent; cette décadence précoce est surtout remarquable dans les années de sécheresse, si fréquentes dans nos contrées, surtout depuis la destruction des forêts.

Les coupes doivent être faites à blanc. Il est inutile de laisser des balivaux là où l'on peut difficilement espérer une reproduction naturelle par le moyen des semis.

L'instrument à l'usage des bûcherons doit être recourbé suivant la forme de celui connu dans nos pays sous le nom vulgaire d'*eissadoun*; il doit être très tranchant pour ne pas blesser le collet des racines qui se trouvent à fleur de terre

et qu'il faut éviter d'entamer. Ainsi c'est sur la surface du sol que la coupe doit être faite. On doit, sous peine d'amener la destruction du bois, éviter soigneusement de couper entre deux terres ainsi qu'on le pratique pour le chêne blanc et l'yeuse.

Il me reste à répondre à une objection; on soutient que le chêne kermès est un obstacle à la renaissance des bois d'une meilleure essence; on prétend qu'il joue dans nos forêts le rôle du chiendant dans les terres arables, qu'il faut le traiter comme les plantes parasites, l'anéantir enfin, pour obtenir de véritables forêts sur la surface qu'il occupe.

Mais ce n'est pas sérieusement, sans doute, que l'on émet un pareil vœu; n'a-t-on pas détruit assez les bois pour songer encore à achever cette œuvre fatale en faisant disparaître les tristes débris que la nature s'obstine à disputer à la destruction. Les essais ne sont permis qu'aux riches; lorsque l'on est, comme nous, pauvres en bois, la conservation est le seul but auquel on doive tendre.

D'ailleurs, dans la presque totalité de la surface qu'occupe le chêne kermès, il est impossible de propager des essences plus précieuses. Partout en le déracinant, vous ne feriez que soumettre sans défenses, le terrein aux ravages des eaux pluviales qui ne tombent plus que par torrents;

et il ne faudrait que bien peu d'années pour achever de dénuder nos collines dont l'aspect est déjà si triste.

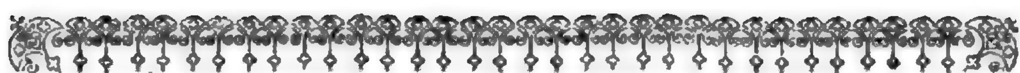
C'est d'ailleurs une erreur profonde que de croire que le chêne kermès s'oppose à la reproduction des bois d'une qualité supérieure. Deux seules espèces plus précieuses se propagent dans nos contrées, le pin d'Alep et l'yeuse; et nulle part la présence de l'*avaoussé* n'y apporte obstacle. C'est par des faits, par des exemples que chacun peut vérifier que l'on combat des opinions hypothétiques. Je n'en citerai que trois parmi une foule d'autres que je pourrais invoquer. La forêt de Carry, appartenant à M. le duc de Caumont. a son sol recouvert de chênes kermès, et cependant les pins la rendent remarquable par leur nombre. Celle que je possède dans la commune de Vitrolles n'offrait, il y a quelques années, que des touffes de chênes kermès, plus ou moins rapprochées, que l'œil ne découvre plus à quelque distance, tant les pins d'Alep s'y sont multipliés, ils y vivent en parfaite intelligence avec leur modeste rival.

L'yeuse n'aurait pu manquer de dominer dans la vaste étendue connue sous le nom de plaine d'Arbois, si l'on avait veillé avec plus de soin à sa conservation.

Je terminerai en disant que l'on ne doit jamais détruire, si l'on n'est assuré de remplacer avec

succès, que là où la nature du sol ne peut produire que du chêne kermès, le faire disparaître, pour tenter d'inutiles essais, serait une coupable folie que dans les lieux qui présentent un fond de terre capable de produire des essences plus précieuses et dont il occupe toute la surface, le faire disparaître tout-à-coup, serait encore une entreprise insensée. Contentez-vous d'en arracher quelques touffes, de distance en distance, pour y placer d'autres semences; si elles peuvent y prospérer, si elles prennent un accroissement rapide, elles ne tarderont pas à faire disparaître un ennemi trop faible pour leur opposer de la résistance; et ne perdons jamais de vue que s'il est facile de détruire, rien n'est plus difficile que de rebâtir sur des ruines.

FIN.



DE LA REPRODUCTION,

DE L'ÉDUCATION ET DE L'AMÉNAGEMENT

DES BOIS DE PINS,

PAR

M. LE COMTE DE MONTVALON,



LE pin d'Alep, *pinus Alepensis*, est évidemment l'arbre indigène de nos contrées, et plus particulièrement de toute la partie des versants qui s'incline vers la méditerranée. Il y croît naturellement, souvent même malgré les efforts des habitants. Toutes les espèces de terreins; toutes sortes d'expositions lui conviennent, s'élevant à une très grande hauteur et acquérant la circonférence des plus beaux arbres des forêts, quand il se trouve placé sur un sol fertile, dans le fond des vallons, il pousse et végète sur les penchants les plus ardus. Un peu de terre, dans les fentes des rochers suffit à son existence, et bien qu'il y demeure rabougri et s'élève peu, il fournit cependant un bois de chauffage précieux dans un pays manufacturier et déboisé comme le nôtre.

Si l'histoire ne constatait pas l'immensité des forêts qui couvraient notre sol, si nous n'avions pas été témoins nous-mêmes des dévastations qui ont eu lieu dequis cinquante années, et que l'ad-

ministration forestière a été si impuissante à empêcher, nous ne saurions comprendre comment on a pu parvenir à dépouiller nos collines de leurs richesses, comment retrouver en effet des vestiges de leur parure sur le calcaire de Notre Dame de la Garde, les stériles débris des montagnes de Septème. L'imagination malgré toute sa puissance peut-elle deviner, sur la première, cette forêt sacrée dont l'effrayante obscurité frappa de terreur les soldats de César, et voir sur les secondes la moindre trace de ses immenses bois, remplis de bêtes fauves, où notre bon roi René venait se délasser dans les plaisirs de la chasse, des pénibles soins de son gouvernement paternel, et se consoler en vrai philosophe de la perte de la majeure partie de ses états.

Le mal est arrivé à un tel excès qu'il ne s'agit plus aujourd'hui de conserver et de défendre, et qu'il faut au contraire recréer. Trente années d'expérience, couronnées par les plus brillants succès; des montagnes arides et pelées couvertes par mes soins d'une vaste forêt, m'autorisent à donner une sorte de publicité à mes observations, puissent-elles décider à suivre mon exemple, je dirai alors un jour, que je n'ai pas été inutile à mon pays qui fut toujours l'objet sacré de toutes mes affections.

La création des bois ne peut être l'œuvre de la petite propriété, l'espace, les moyens et surtout la bonne volonté lui manquent. On connaît

d'ailleurs la haine que les paysans nourrissent contre les arbres qui ne portent pas de fruits, loin d'espérer qu'ils concourent à leur reproduction, on doit être assuré qu'ils feront disparaître tous ceux qui naissent sur leur sol.

C'est donc aux grands propriétaires et surtout au gouvernement qui a la direction des immenses terres que possèdent les communes que je crois devoir présenter le résultat de mes observations.

Le pin, comme tous les arbres de cette espèce, ne se reproduit que par la semence et périt jusqu'à la racine dès que la coignée l'a séparé du sol.

Si le terrein que vous destinez à être converti en forêt présente une surface à peu près unie, qu'il soit entièrement dépouillé d'arbustes, ou n'en offre qu'une petite quantité, vous le labourez à la profondeur d'environ vingt-quatre centimètres, vous placez sur le revers du sillon la graine que vous avez eu les soin de recueillir sur les arbres les plus beaux. Les cônes que vous ramassez à l'époque de la maturité, et que vous exposez au soleil pour les faire ouvrir, ne doivent point, ainsi qu'on le pratique généralement être soumis à la chaleur du four qui altère le germe lorsqu'elle ne le détruit pas tout à fait.

A vingt-cinq centimètres du sillon dans lequel vous avez déposé les semences de pin, vous en ouvrez plusieurs autres dans lesquels vous jetez des graines de romarin, de lavande sauvage,

de thin, de genet ordinaire, de genet épineux vulgairement appelé *argelas*. Ces arbustes sont destinés à protéger contre les vents les pousses de vos jeunes pins. A un mètre de distance du sillon dans lequel vous avez semé votre graine de pin, vous en mettez dans un autre sillon et continuez ainsi de manière à ce que vos semis de pin soient toujours à une distance d'un mètre l'un de l'autre, qu'il reste de chaque côté un espace vide de vingt-cinq centimètres et que le milieu soit abondamment garni des arbustes que nous avons indiqués plus haut. Cette opération étant terminée, le terrein doit être applani par le moyen d'un rouleau léger; et l'on doit éviter de tasser la terre par l'emploi d'un instrument trop lourd.

Ce genre de semis est coûteux : il ne peut d'ailleurs être pratiqué que dans certaines localités ; on peut l'employer sur les penchants et dans les lieux où il y a peu de terre et beaucoup de rochers. J'ai obtenu de plus grands succès en me servant de la manière suivante.

Dans tous les lieux qui sont agrégés de bois bas et rempants connus sous le nom de mort-bois, vous avez soin de faire extirper avec l'instrument nommé *eissadoun*, toutes les plantes qui excèdent vingt-cinq centimètres de hauteur. La terre remuée ne doit point être applanie, on observera de la jeter en opposition au lieu d'où doit venir la semence. Si le terrein est suffisam-

ment garni de bois rampants, les ouvertures pratiquées pour leur arrachements suffiront, dans le cas contraire on en pratiquera d'autres, de manière à ce que la distance entre-elles ne soit jamais de plus d'un mètre. Si dans la lisière de l'espace que vous voulez ensemencer, il se trouve un assez grand nombre de pins vieux, ils suffiront pour propager la semence; dans le cas contraire et c'est ce qui arrive ordinairement, vous avez soin dans les derniers jours du mois de mai, d'abbatre dans vos bois un certain nombre de pins. Vous choisissez les plus vieux, parce que ce sont ceux qui portent le plus de cônes, vous en séparez la tête en sciant l'arbre un peu au-dessous de l'enfourchure des branches, vous emportez ce chapeau tout entier et vous le fixez à l'aide de crochets et de liens, sur les mamelons et les parties les plus élevées des terreins que vous voulez ensemencer. La chaleur du soleil fait ouvrir les cônes, la semence est emportée par les vents et va naturellement se déposer dans les petits creux que vous avez pratiqués; elle y germe et se développe à l'abris des arbustes et des plantes que vous avez eu le soin de laisser sur la surface, ainsi que nous l'avons prescrit plus haut. Il est à remarquer que les liemx agrégés de chênes kermès sont les moins propres à recevoir la semence du pin; il faut pour l'y faire germer, au lieu de simples petits trous, pratiquer dans les touffes de chênes kermès des

ouvertures de vingt-cinq centimètres carrés, remuer la terre assez profondément pour en extirper les racines, ne point applanir la surface et avoir soin que les à-dos présentent toujours l'élévation du côté opposé à celui d'où doit venir la semence, et empêchent ainsi qu'elle soit emportée par le vent.

Après l'opération du semis, suivant l'une ou l'autre de ces deux méthodes, vos bois n'exigent d'autres soins que de les garantir de l'atteinte des troupeaux. Les chèvres doivent en être éloignées à toutes les époques. Lorsque les arbres sont jeunes elles en dévorent les pousses; lorsqu'ils sont plus âgés, elles rongent l'écorce du pied et les font immanquablement périr. Dans le premier âge de vos semis, les moutons leur sont également nuisibles par le piétinement, et leur entrée dans les jeunes bois ne doit être permise qu'après la première période dont nous allons parler.

Entre la huitième et la dixième année, depuis le semis, et suivant la force de vos jeunes plants, il devient indispensable de les éclaircir. Cette opération qui est déjà un revenu important de la forêt, doit être pratiquée de la manière suivante. Dans la saison où les arbres ne sont point en sève, et jamais pendant les grands froids, si l'on ne veut pas s'exposer à perdre par la gelée une grande partie des arbres.

On commence par extirper avec *l'eyssadoun*

tous les arbustes et les plantes parasites dont l'abri est devenu inutile, et qui soutirent désormais, en pure perte, la substance du sol. Comme le chêne kermès est une essence utile à conserver, on se contentera de raser les touffes sans les arracher.

On éclaircira également les pins de manière à ce qu'ils ne soient jamais à moins d'un mètre de distance l'un de l'autre.

Combattant ici un préjugé funeste, trop généralement répandu, malheureusement accrédité par les doctrines d'auteurs estimables, et auquel nous voyons avec regret l'administration forestière se conformer; je n'hésite pas à affirmer qu'il est indispensable d'élaguer les jeunes pins. L'expérience, devant laquelle viennent se briser tous les systèmes, m'a démontré, je ne dis pas l'utilité, mais l'indispensable nécessité de cette méthode que le raisonnement même vient corroborer.

Le pin en germant pousse une quantité de branches latérales, qui rempent à terre, attirent à elles la majeure partie de la sève destinée à faire croître la tige. En cet état, si l'arbre est dans un terrein maigre il restera toujours chétif et rabougri, si au contraire il est placé sur un sol gras et fertile, la nature viendra à son secours, et fera avec lenteur ce que la main de l'homme aurait dû faire plutôt. Les branches basses se dessècheront peu à peu. Brisées par les vents, ou arrachées par les maraudeurs, elles

laissent à leurs places des onglets, plus ou moins longs, que l'écorce de l'arbre finit par recouvrir dans la suite, mais qui, renfermés dans le bois, y forment ces nœuds si durs, d'une couleur si différente du bois, qui font le tourment des menuisiers et rendent le pin impropre à la plupart des ouvrages auxquels la nature semble l'avoir destiné.

C'est donc avec une conviction profonde que j'affirme de nouveau que le pin doit être élagué. il doit l'être vers sa dixième année, époque du premier éclaircissage, pendant l'absence de la sève pour éviter les épanchements. Cette opération doit être faite avec un instrument très tranchant, tel que le *faucil* de ce pays. La section de la branche doit avoir lieu aussi près que possible du tronc, sans en altérer l'écorce. Le tail doit être net et ne présenter aucune dentelure, à l'effet que le recouvrement de l'écorce ait lieu le plus promptement possible, en ayant soin de faire cette opération lorsque l'arbre n'est point en sève, vous n'avez aucun risque à courir ; la blessure se recouvre d'une couche de résine, celle-ci bouche tous les canaux séveux, et au retour de la végétation aucune expension ne peut avoir lieu.

S'il est indispensable d'élaguer les pins, il est extrêmement nuisible de pousser trop loin cette opération, heureusement la nature, elle-même, a tracé une limite facile à reconnaître et qu'on ne doit jamais dépasser.

A mesure que l'arbre grandit, son écorce

devient rugueuse et s'écaille en partant du pied jusqu'à environ un tiers de sa hauteur, elle est au-dessus lisse et verte. Vous aurez donc soin de ne faire couper que les branches qui adhèrent à cette partie raboteuse de l'écorce, et vous respecterez exactement toutes celles qui partent de la partie lisse, lors même qu'elles dérangeraient la simétrie de l'arbre, à moins que le pin devenant fourchu il ne soit indispensable de soustraire l'une des deux tiges.

Tels sont les soins qui doivent être donnés aux bois pendant la première période, c'est-à-dire, jusqu'après le premier éclaircissage, on peut alors permettre l'introduction des moutons, jamais celle des chèvres.

Après un espace de huit ou dix années, suivant la nature du terrein et la force de la végétation, un nouvel éclaircissage devient nécessaire, on le pratiquera de la même manière que le premier; mais avec les différences suivantes : les arbres au lieu d'être à un mètre de distance devront en avoir deux. On fera disparaître ceux qui ne sont pas d'une belle venue; dans l'élagage on aura soin de n'enlever que les branches mortes, et on laissera toujours à l'arbre un chapeau qui ait les deux tiers de sa hauteur. En extirpant le bois bas on conservera avec soins les jeunes pins, ils sont l'espoir de la forêt, qu'ils sont destinés à repeupler un jour, il ne faut pas y toucher quelque rapprochés qu'ils puissent être entre eux,

ou avec les anciens. Ce dernier éclaircissage est un véritable produit, par la quantité de bois que l'on en retire.

Cette opération est la dernière qu'exige l'éducation de vos bois. C'est désormais de la nature toute seule que vous devez attendre la maturité de vos arbres. La durée de leur accroissement dépend essentiellement de la qualité du terrein sur lequel ils sont radiqués. Je pense qu'à trente ans le pin peut être coupé. Ce n'est pas qu'il ne vieillisse bien plus longtemps ; j'en connais qui sont plus que séculaires et qui ne montrent encore aucun signe de décadence.

L'exploitation des forêts de pins a lieu par différents procédés. On en extrait la poix et la résine, par de larges incisions faites au pied de l'arbre, et lorsque la substance est entièrement épuisée, on convertit le bois en charbon. Cette méthode dangereuse par les fréquents incendies qu'elle cause, ne saurait d'ailleurs être employée avec succès dans les bois qui avoisinent la mer ; ils ne renferment pas assez de matière résineuse.

On exploite aussi les bois de pins, par des coupes générales, on leur donne le nom de *coupes à blanc*. Après avoir désigné un nombre plus ou moins grand de balivaux destinés à reproduire la forêt par leurs semences, on fixe une circonférence mesurée à une hauteur déterminée au-dessus de la surface du sol, tous les arbres

dont la circonférence dépasse la mesure sont impitoyablement coupés, sans égard aux espérances que la force de leur végétation et la hauteur de leurs tiges doivent nécessairement faire concevoir.

La plus avantageuse des exploitations est celle qui se fait en jardinant. On choisit dans la forêt, chaque année, un certain nombre d'arbres parmi ceux qui commencent à montrer des signes de vétusté, on les fait scier, ils produisent un excellent bois pour la menuiserie ; les branches sont vendues pour le chauffage et le chapeau pour les fours et les fabriques de tuiles.

Cette méthode évidemment la meilleure peut difficilement, je l'avoue, être adoptée par les corps moraux et les établissements publics ; elle exige une surveillance active, une connaissance profonde de la nature du sol et une série de détails minutieux que l'on ne peut espérer que d'un propriétaire éclairé par de longues études, mais qu'il serait difficile d'obtenir d'agents salariés, surchargés d'un travail qu'ils négligent souvent, mais à l'immensité duquel il leur serait difficile, j'en conviens, de suffire.

Ainsi lorsque l'on veut exploiter en grand, c'est-à-dire, couper à blanc, il faut avoir soin de laisser le plus grand nombre possible de baliveaux ; vous les choisissez parmi les arbres les plus beaux et les plus vigoureux, en ayant soin qu'il en reste à toutes les expositions, pour que

la graine puisse être poussée par tous les vents. On ne doit permettre la coupe que des arbres qui ont plus de cinquante centimètres de circonférence à une distance pareille du sol, les couper plus petits, serait détruire la forêt.

Je n'ai parlé, dans ce traité que du pin d'Alep, parce que c'est l'arbre indigène, qu'il vient sans efforts et que sa reproduction n'entraîne ni soins ni dépense. J'ai cependant reconnu que presque toutes les espèces de pins, se naturalisent facilement sur notre sol, du moins ceux qui croissent sur un terrein calcaire, je crois à la possibilité de propager avec succès les plus belles espèces de cet arbre précieux, et je ne doute pas que l'on ne parvînt avec un peu de soin, à introduire le laricio, le pin d'Ecosse celui de lord Weimouth, et même les pins d'Amérique, mais ces essais exigeraient des soins spéciaux et par conséquent des dépenses considérables, le succès ne me paraît nullement douteux, en considérant ceux qu'ont obtenus, dans leurs pépinières, nos célèbres horticulteurs, MM. Audibert frères dans leurs établissements de Tonnelle, près Tarascon.

Sans avoir pu me livrer à ce genre de travaux, j'ai constaté que le pin cultivé, pin à fruits se propage naturellement dans nos bois, j'en ai une fort belle allée dans mon domaine, plantée et cultivée, à la vérité avec soin. Les oiseaux qui sont fort gourmands de l'amende que produit cet arbre en ont répandu la semence dans ma forêt, il y croît et prospère à l'égal du pin ordinaire.

FIN.



RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LES FÊTES DE LA TARASQUE,

CÉLÉBRÉES

DANS LA VILLE DE TARASCON (B.-du-R.)

PAR J.-B.-F. PORTE.



Le temps affaiblit nos souvenirs quelques profonds qu'ils aient été. Nous reconnaissons sans cesse la vérité de ce principe. L'expérience nous démontre même qu'il s'étend jusqu'aux hommes pris collectivement. Seulement alors, le temps emploie, au lieu des périodes d'années qui forment la vie des hommes, des périodes de siècles qui forment la vie des peuples. En effet, un évènement extraordinaire excita-t-il dans les plus vieux temps, l'admiration ou la reconnaissance d'une grande population; pour en consacrer la mémoire, on éleva des monuments, on institua des fêtes, on établit des usages qui

se perpétuèrent intacts pendant une certaine durée. Quant à l'érection des premiers, à mesure que l'évènement qui y avait donné lieu, s'éloignait, le souvenir s'affaiblissait aussi, et avait fini par se perdre entièrement. La plupart de ces monuments furent détruits par des mains ennemies. Ceux qui échappèrent à la hâche des hommes, ne purent éviter les ravages du temps. Réduits à cet état, ils cessèrent de rappeler des actions glorieuses, tandis que les usages et les fêtes qui avaient pour but la même consécration, survécurent par l'effet seul de la tradition. La plupart même sont arrivés jusqu'à nous, quoiqu'ils ayent traversé le moyen âge, époque malheureuse pour l'intelligence humaine, où la superstition substitua des causes fausses aux véritables, et des pratiques ridicules aux intéressants détails qui les composaient.

Telle est à peu près l'histoire des institutions dont l'origine remonte à une haute antiquité. En appliquant ces observations à la plupart des anciens usages perpétués dans la Provence, l'on cessera d'être surpris du bizarre mélange de mœurs antiques, de piété et de barbarie qui les accompagne. Ces courtes réflexions ont du précéder ce que nous avions à dire touchant les fêtes de la Tarasque dont nous allons rechercher l'origine.

C'est au jour de la Pentecôte qu'est fixée la

première et la principale des représentations qui composent ces fêtes. Les jeux bruyants qui ont alors lieu, attirent une quantité considérable d'étrangers. Le cérémonial ayant récemment subi diverses modifications, nous parlerons de la manière dont la fête avait lieu auparavant.

Les chevaliers de la Tarasque, choisis parmi les plus notables habitants, étaient vêtus d'une manière aussi riche qu'élégante. Ils faisaient les honneurs de la ville dont, ce jour là, ils avaient la police, et tenaient table ouverte pour les étrangers de distinction que la solennité avait attirés dans leurs murs. Des hommes de peine uniformément costumés, allaient prendre la Tarasque, énorme machine qui avait alors la forme d'un monstre ailé, couvert d'écailles. Il ouvrait sans cesse la gueule, et était armé d'une longue queue. Un des hommes de peine, s'y introduisait pour faire opérer à la machine les mouvements nécessaires. Le monstre était porté par le restant des hommes de peine qui s'élevait à environ douze. *Le jeu de la Tarasque* commençait lorsqu'un des chevaliers avait mis le feu à des pièces d'artifice placées dans les narrines du monstre qui alors fesait des mouvements convulsifs. On le voyait se débattre avec violence, paraissant prêt à dévorer les spectateurs. Il agitait la queue en tous sens, pour en frapper ceux des assistants qui n'avaient pas mis assez de vitesse dans leur

fuite. Le nombre des représentations était fixé. Dans l'intervalle de l'une à l'autre, les chevaliers jouaient de la pique et du drapeau. Après les courses et les jeux, la Tarasque se rendait devant l'église Sainte-Marthe, saluait la statue de la sainte par trois sauts et était ensuite renfermée.

Le jour de Sainte Marthe, l'animal paraissait encore, non pas comme nous l'avons vu, vomissant des flammes, menaçant dans sa fureur de tout dévorer, frappant le sol et les assistants de sa terrible queue. Ce jour là subjugué et soumis, il se laisse humblement diriger au moyen d'un simple ruban tenu par une jeune fille représentant Sainte Marthe. De temps en temps seulement l'animal fait mine d'ouvrir la gueule, mais la jeune fille le dompte aussitôt par une aspersion d'eau bénite. Cette marche est précédée et suivie d'hommes armés de piques et vêtus d'étoffes légères.

Telle est à peu près la manière dont René, comte de Provence avait déterminé le cérémonial; mais l'institution de la fête date d'un temps immémorial.

Il existe deux opinions sur son origine :

Suivant la première, ce serait la représentation fidèle d'une victoire que Sainte Marthe, patronne de la ville, aurait remportée par ses prières, sur la Tarasque, monstre horrible qui ravageait le pays, et qui donna son nom à la ville. Suivant

la seconde, ce serait seulement une pieuse allégorie inventée pour indiquer le triomphe de la religion chrétienne sur le paganisme, à l'arrivée de Sainte Marthe à Tarascon.

La première de ces opinions avait pris naissance dans des temps d'ignorance où la superstition créait toute sorte d'objets fantastiques. On croyait depuis longtemps aux *fées* et aux *sorciers*, et c'est en Espagne qu'avaient pris naissance les contes de ce genre. Le siècle qui vit s'établir l'inquisition, fut celui qui accrédita ces absurdités. Le troubadour Guillelmus IX, comte de Poitou, mort en 1122, est le plus ancien auteur qui parle des sorciers et des fées, mot d'origine espagnole, et qui signifiait primitivement *laid, difforme* (1). Les fables débitées sur ces êtres imaginaires furent avidement accueillies et rapidement propagées en Provence où l'on ajouta bientôt aux fées et aux sorciers, les dragons et des monstres de toute espèce. Aussi il n'y avait pas de ville et de simple bourg de Provence où l'on ne prétendît que quelque monstre extraordinaire n'eût exercé sa férocité.

A Marseille, on croyait qu'un épouvantable dragon qui avait établi sa retraite à l'endroit où fut ensuite bâtie l'abbaye Saint-Victor, exerçait

(1) Papon, *histoire générale de Provence*, tom. II. pag. 352.

de grands ravages parmi les habitants, que Saint Victor armé de toutes pièces combattit ce dragon et l'extermina. Dans des temps postérieurs, on avait représenté ce combat au-dessus de la porte extérieure de l'abbaye. Il ne faut pas confondre cette représentation avec le bas-relief du triomphe de Saint Victor sur le Dragon que l'on voit aujourd'hui au-dessus de la porte de l'église. Ce bas-relief ainsi que la porte ne remontent qu'au milieu du 16me siècle seulement. On voyait aussi sur l'ancien sceau de la ville de Marseille, Saint Victor foulant sous ses pieds le dragon (1).

A Arles c'était un autre dragon venu de la mer et qui pendant trois ans avait porté la désolation dans le territoire. Il se blotissait dans les champs de Vermillon d'où il s'élançait sur les hommes, les femmes et les enfants pour les dévorer. Les écailles dont il était couvert le garantissaient des armes de la meilleure trempe. Un habitant d'Arles ayant résolu d'en délivrer son pays, sortit de la ville, armé de pied-en-cap, et suivi de son fils, après s'être confessé et avoir communié, il attaqua le dragon et parvint à lui enfoncer sa lance dans le gosier. Alors, tandis qu'il la fesait fortement contenir dans cette po-

(1) Ruffi, *histoire de Marseille*, tom II. pag. 343.

sition par son fils, lui, *enjembant* le monstre, lui trancha la tête (1).

A Aix, on croyait qu'un autre dragon non moins terrible, exerçait les mêmes ravages sur les habitants. Il se reposait sur un rocher situé non loin du lieu où est maintenant l'hôpital Saint Jacques. On n'en fut délivré que par l'intercession de Saint André (2). Lors des processions des rogations, on portait en mémoire de cette délivrance, une machine de carton ayant la forme d'un dragon.

A Cavaillon, la croyance populaire était que les habitants furent délivrés d'un autre dragon, dans le sixième siècle, par les prières de Saint Véran, évêque de la ville (3).

A Lérins, on prétendait qu'il y avait deux serpents monstrueux dont Saint Honorat et Saint Armentaire délivrèrent les habitants (4).

A Ampus près de Draguignan, était une grotte qui, disait-on, avait servi de retraite à un énorme serpent dont le souffle empesté suffisait

(1) B. de Maynier, *Histoire de la principale noblesse de Provence*, article *Arlatan*, pag. 58.

(2) J. S. Pitton, *Annales de la saincte église d'Aix*.

(3) H. Bouche, *La chorographie ou description de la Prouence* et *L'histoire chronologique du mesme pays*, tom. II. pag. 678.

(4) Raymond Feraud, gentilhomme, *Vie de saint Armentaire*.

pour donner la mort. On en dut la délivrance aux prières de Saint Armentaire (1).

A Sisteron était un autre serpent aussi dangereux. Saint Donnat, par ses prières obtint la mort de ce terrible animal (2).

A Avignon on croyait qu'une multitude innombrable de serpents était funeste aux habitants de la ville et principalement de la campagne, et que Saint Agricol par ses prières, fit cesser ce fléau (3).

A Beaucaire c'était beaucoup plus extraordinaire. Le Rhône avait servi de retraite à un enchanteur appelé *Drac* qui dévastait la ville et son territoire. Une femme en lavant du linge sur les bords du fleuve, ayant laissé tomber son battoir, entra dans le Rhône pour le prendre. Le Drac la saisit aussitôt et l'entraîna au fond des eaux où était sa demeure. Il lui fit élever son fils. Au bout de sept ans, cette femme trouva le moyen de s'échapper, et retourna à Beaucaire. Un jour qu'elle traversait la place avant le lever du soleil, elle aperçut l'enchanteur qui cherchait quelqu'homme ou quelque femme à dévorer. Elle lui demanda des nouvelles de son épouse et de

(1) Historiens de Provence.

(2) Id.

(3) L'abbé Clément, *Vie de saint Agricol*, pag. 56.

son fils, ce qui surprit beaucoup le Drac, parce qu'il était invisible; mais la femme avait pu l'apercevoir par le moyen d'un secret merveilleux qu'elle possédait (1). Elle lui fit connaître de quelle manière un de ses yeux avait acquis une vue si perçante. Le Drac le lui arracha aussitôt avec le doigt, pour ne plus être reconnu par cette femme (2).

Ces vieilles croyances ne sont au reste que la continuation de celles des payens. Elles prouvent que l'homme fut toujours le même sous l'empire de l'ignorance. Dans des temps plus anciens encore et dans des lieux éloignés de la Provence, on avait cru aussi à l'existence d'une infinité de monstres tels que l'Hydre du marais de Lerne, le lion de Némée, Gérion, Cacus, Albion, Bergion, les Centaures, les Harpies, le monstre marin d'Hésione, le serpent Pithon, le Minautore, le dragon de la toison d'or, le Sphinx, Méduse et mille autres cités par Homère, Virgile, Ovide, etc.

Nous sommes loin, cependant, de nier l'antique

(1) Gervasius ou Guillelmus de Tilisbery, maréchal du royaume d'Arles, cousin de l'empereur Othon IV, lequel écrivait en 1209, au rapport de Papon.

(2) Gervasius de Tilisbery, au rapport de Millin, dans son *Voyage dans les départements du midi de la France*. tom. III. pag. 451.

existence d'animaux extraordinaires qui exerçaient leur férocité sur des animaux plus faibles et même sur des hommes, lorsqu'ils les prenaient à l'improviste. Voici notre raisonnement à ce sujet. Aux temps les plus reculés et par conséquent avant la présence des hommes, les montagnes étaient hérissées de forêts séculaires, les plaines également couvertes de bois et traversées par les rivières, des lacs et de vastes marais. Il existait alors des quadrupèdes, des oiseaux, des reptiles et même des poissons qui vivant dans la plénitude de la liberté naturelle, poussaient nécessairement leur carrière jusqu'au terme, sauf les accidents auxquels ils étaient plus ou moins soumis. Rien n'empêchait que ces divers animaux n'acquissent le développement dont ils étaient susceptibles, rien ne s'opposait à ce qu'ils atteignissent le dernier degré d'accroissement qui leur était propre. Il n'en fut plus de même à l'arrivée des premiers hommes, si surtout ils se présentèrent en peuplades. Chasseurs et guerriers comme les peuples primitifs, ils attaquèrent de préférence les animaux les plus grands, les plus forts et les plus dangereux. Il en était déjà ainsi du temps des gaulois qui avaient successivement fait disparaître les grandes races de quadrupèdes, de volatiles, de reptiles ou d'habitants des eaux. Les peuplades augmentant d'individus, s'étendirent naturellement. Alors de nouvelles forêts furent envahies

et abbatues. Alors encore se trouvant, pour ainsi dire sans retraite, les animaux plus petits furent attaqués à leur tour, et depuis la fondation des villes, des bourgs, etc., il arrive qu'ils périssent avant d'avoir atteint leur entier accroissement. Mais revenant aux grandes espèces dont la dangereuse race est depuis longtemps détruite, nous dirons que leur forme n'avait rien de monstrueux et qu'elle ne ressemblait nullement aux animaux fabuleux auxquels la superstition s'est plue à donner des formes bizarres et contraires aux lois naturelles ; l'histoire l'atteste. Le temps auquel l'ignorance du moyen-âge assigne l'existence de ces monstres, remonte vers le commencement du christianisme et les siècles subséquents. Il y avait donc bien longtemps que les grandes races d'animaux étaient détruites.

Voudrait-on enfin faire remonter l'origine de la Tarasque jusqu'à ces temps inconnus où les animaux avaient des formes étranges ? Voudrait-on la placer parmi les animaux antidiluviens dont parle Cuvier (1) ? Cette opinion serait si absurde, si inadmissible que nous nous croyons dispensé de la réfuter. La supposition qu'il serait nécessaire de faire alors, que la Tarasque et les autres monstres dont nous avons parlé, auraient échappé aux divers cataclysmes qui bouleversèrent le

(1) *Discours sur les bouleversements du globe.*

globe, et l'énormité de siècles d'existence (quatre mille ans environ) qu'il faudrait leur accorder, suffiraient pour repousser cette opinion.

Nos ancêtres qui ignoraient ces faits, croyaient que la Tarasque était un monstre horrible qui ne se nourrissait que de chair humaine. Sa forme nous a été fort diversement transmise.

La plus ancienne représentation que nous en ayons est sans contredit celle qui est sculptée dans le chapiteau d'une des colonnettes qui ornent le cloître de Saint-Trophime, à Arles, puisque c'est un ouvrage du commencement du onzième siècle ou même antérieur, et qui par conséquent constate une tradition plus ancienne encore. La Tarasque y est représentée comme un quadrupède armé d'une queue charnue, très épaisse à sa naissance et terminée en pointe, dans le genre de la queue du lézard. Elle a une tête de lion avec une large crinière, dévorant un enfant dont les jambes sortent de sa gueule. Son dos est couvert d'une espèce de bouclier ayant la forme d'une écaille de tortue. Au rapport de l'historien Papon, Guillelmus Tiburi ou Tilisbery qui vivait en 1250 et qui constate également une tradition plus ancienne, dit au contraire que la Tarasque était un serpent de la race dangereuse du Léviathan ; qu'il se tenait dans le Rhône près d'Arles et de Tarascon, du temps de Sainte Marthe, pour dévorer les hommes qui

descendaient par le fleuve (1). Les autres descriptions qu'en ont laissées quelques auteurs du moyen-âge, de même que les représentations artistiques, diffèrent non-seulement decelles que nous venons de donner, mais encore elles n'ont aucun rapport entre elles. La Tarasque est aussi représentée différemment sur les bas-relief du tombeau de Sainte Marthe. La tête de l'animal a disparu. On l'y voit sous la figure d'un quadrupède qui n'offre au regard rien d'extraordinaire dans sa forme et dans sa grosseur. Il paraît couvert de poils ou de crains et ressemble assez dans son état de mutilation, à un chien, à une hyenne, à un loup. Enfin sur les plus anciens sceaux, elle paraît sous les traits d'un dragon (2). Sur les sceaux de Tarascon aux XIe et XIIe siècles, sous ceux d'un animal dont la tête est armée de deux cornes droites et le col fort long. Il a quatre pattes droites sans articulations. Son corps est couvert de petites écailles. Il porte sur le dos un bouclier uni. Sur les monnaies frappées sous le roi René, sa forme tient à celle des reptiles, le corps y est représenté tout à fait uni, sans écailles ni bouclier et ayant deux pattes à articulations. Sur le petit sceau de la ville au XVe siècle, la

(1) Papon, *Hist. gén. de Prov.* t. II. pag. 353.

(2) Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, tom. III. pag. 452.

Tarasque a le corps resserré et rabougri, avec trois pattes à articulations, le bouclier armé de pointes allant de droite à gauche, et sur le grand sceau du même siècle, le corps de l'animal est long, la tête surmontée d'un rang de crettes aigües et le bouclier aussi armé de pointes, mais dans la direction de gauche à droite (1).

Cette diversité de formes dans la représentation de l'animal, annonce l'absence d'un type, la non existence d'un premier modèle. Elle atteste suffisamment que ce monstre n'a été créé que par des imaginations exaltées.

Pour réfuter la seconde opinion sur l'origine de la Tarasque, nous nous contenterons de faire observer que dans les siècles plus éclairés qui suivirent ces temps de barbarie, on s'efforça de pallier l'ignorance du moyen-âge, en disant qu'on n'avait voulu présenter que de pieuses allégories dans les histoires populaires, et pour peu que le sujet s'y prêtât, on soutenait que les dragons etc., signifiaient le paganisme, et que leurs prétendus vainqueurs étaient les saints personnages qui, les premiers avaient prêché l'évangile. On imita encore en ceci, sans le savoir, les payens eux-mêmes, car les monstres mythologiques dont nous avons parlé et qui exerçaient leur férocité

(1) *Monumens de l'égl. de Sainte Marthe à Tarascon, dép. des Bouches-du-Rhône.*

dans la Grèce ou en Italie, avaient aussi trouvé des vainqueurs qui étaient devenus l'objet d'un culte particulier. Les auteurs de cette nouvelle explication des fêtes de la Tarasque étaient assez instruits pour reconnaître l'absurdité de l'opinion vulgaire ; mais trop peu pour oser l'avouer. Ils confondaient ainsi de ridicules erreurs avec les dogmes du christianisme. Ce genre de mauvaise foi serait plus funeste qu'utile à la religion, si l'on persistait à soutenir aujourd'hui de pareilles choses. La religion chrétienne repose sur de trop solides bases pour avoir besoin de l'appui du mensonge. La première question à examiner, ce nous semble, c'est celle de savoir si véritablement Sainte Marthe a habité la ville de Tarascon, pour chercher ailleurs, dans le cas où elle pourrait se résoudre négativement, l'origine de cette fête.

On croyait généralement en Provence que Lazare ressuscité par J. C., Sidoine l'aveugle né, Maximin, un des 72 disciples de Jésus, Magdeleine et Marthe sœurs de Lazare quittèrent Jérusalem, après la mort du Christ ; que les juifs, pour les faire périr, les avaient exposé à la fureur des flots, dans une nacelle sans voile qui arriva miraculeusement à Massilia ; que Lazare s'étant arrêté dans cette ville, y fut fait évêque par le peuple, et que Maximin qui avait été à Aquæ Sextiæ, fut également élevé à l'épiscopat, comme s'il eût été possible que les ha-

bitants de Massilia et d'Aquæ Sextiæ fussent alors chrétiens. On croyait encore que Magdeleine s'était retirée dans une solitude située à peu de distance d'Aquæ Sextiæ où elle avait fini ses jours dans la pénitence, et que Marthe s'étant rendue à Tarasco, délivra par ses prières les habitants de ce pays d'un monstre ailé et amphibie qui dévorait les hommes, les femmes et les enfants.

Suivant une autre tradition rapportée par Fantoni, le père Guesnai et Nouguier, Marthe serait d'abord arrivée à Avignon où elle prêcha et propagea la foi. Cette sainte réunissait ses premiers prosélytes dans une grotte pratiquée sous un rocher à l'endroit même où fut élevé le cloître de l'église métropolitaine *N. D. de Doms* (1). Frappés ensuite des merveilles que la sainte opérait journellement dans cette ville, les habitants de Tarascon la conjurèrent de venir parmi eux, pour les délivrer du fléau qui les *affligeait* (2).

Mais ces vieilles erreurs, il faut le dire, n'existent presque plus à présent que parmi le peuple; les personnes qui joignent une judicieuse

(1) M. L. Mas, *Notice sur l'église métropolitaine d'Avignon. Notre-Dame de Doms*, pag. 3.

(2) *Monumens de l'église de Sainte Marthe à Tarascon, département des Bouches-du-Rhône. pag.* 14.

critique à la plus austère piété ne craignent pas de rejeter ces fables consignées dans les légendaires.

L'abbé Godescard (1) s'exprime ainsi : « l'é-
» vangile ne nous apprend pas ce que devinrent
» Lazare et ses sœurs. Les provençaux *prétendent*
» d'après une tradition populaire qu'ils furent
» chassés par les juifs, après l'ascension du
» Sauveur, et que s'étant embarqués ils vinrent
» aborder à Marseille où ils fondèrent une
» église.

« *On crut* découvrir leurs reliques dans le
» treizième siècle; celles de Sainte Marie étaient
» dans le lieu dit présentement Saint Maximin,
» celles de Sainte Marthe, à Tarascon sur le
» Rhône. ».

On voit qu'en rapportant l'opinion des provençaux, Alban Butter et son traducteur usent d'une grande réserve. Ils s'abstiennent de toute réflexion. Cette réserve prouve évidemment, ce nous semble, qu'ils ne partagent pas cette opinion populaire.

Moreri (2) s'explique clairement : « six jours
» avant la pâques, Jésus était à Béthanie, dans

(1) *Vie des pères, des martyrs et des autres principaux saints, etc. traduites librement de l'anglais de Alban Butter*, tom. VI. pag. 473.

(2) *Le grand dictionnaire historique, etc.*

» la maison de Simon le lépreux où il était à
» table avec Lazare, Marthe les servait. Il n'est
» plus parlé d'elle dans l'évangile, ni même dans
» l'ancienne histoire ecclésiastique. Les auteurs
» grecs paraissent persuadés que Marthe et
» Marie demeurèrent à Béthanie ou à Jérusalem.
» Ce n'est que depuis le dixième siècle que l'on
» a inventé l'histoire de leur arrivée en Provence.
» On dit qu'après la mort de Jésus, Marthe,
» Marie et Lazare furent exposés dans un vais-
» seau sans voile, et que ce vaisseau ayant heu-
» reusement abordé à Marseille, Marthe se re-
» tira près du Rhône, dans un lieu où est pré-
» sentement la ville de Tarascon, et qu'elle y
» mourut saintement; mais d'habiles critiques ont
» montré que c'est une pure fable. »

En voilà assez, sans doute, pour démontrer l'erreur de ceux qui croyent à l'arrivée et au séjour de Sainte Marthe à Tarascon. Nous renvoyons les lecteurs qui persisteraient dans cette opinion, aux ouvrages suivants: Baronius, *in annalibus ecclesiasticis et in martyrologio ad 29 Julii.* — Delaunay *Magdalena* etc. — De Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. 1. — Bailet, *vies des saints.*

Tarascon existait au temps de Strabon, contemporain du Christ. Ce fait est incontestable, puisque cet auteur qui vivait sous Auguste et Tibère, et qui mourut dans un âge fort avancé,

l'an 25 de J. C. donne à la ville, dans son itinéraire, liv. 4, le nom de **TARASCO**. Ptolomée l'appelle **TAURUSCUS**, ce qui démontre qu'elle portait ce nom bien avant la prétendue arrivée de Sainte Marthe. On peut même induire d'un passage de l'historien Bouche que ce nom était connu dans les temps héroïques. Voici ce passage :

» Ammien Marcelin a recueilli d'après Timo-
» gènes, les diverses opinions sur l'origine des
» Celtes. L'une de ces opinions était la suivante :
« Les habitants du pays assurent avec plus
» de certitude ce que nous avons lu dans leurs
» anciens documens ; qu'Hercule fils d'Amphy-
» trion se mit en état d'aller détruire les deux
» grands tyrans Gérion et **TAURISCUS** dont
» l'un ravageait les Espagnes et l'autre les Gau-
» les, et les ayant surmonté tous les deux, il eut
» à faire avec quelques généreuses femmes de
» ce pays, desquelles il eut plusieurs enfants
» qui donnèrent leurs noms aux contrées sur
» lesquelles leur père les avait établis seigneurs
» et maîtres (1). »

Quelques écrivains ont cru voir dans les fêtes de la Tarasque le symbole des dévastations du Rhône, fétiche particulier de la Provence dans

(1) H. Bouche, *La chorog. ou descrip. de la Prou. et l'histoire du mesme pays.* tom. 1. pag. 364.

le moyen âge (1). Nous constatons seulement ici cette opinion, sans la combattre, parce qu'elle n'est qu'individuelle.

Il paraît vraisemblable que c'est la présence d'une femme que la tradition appelait Martha figurant dans la représentation, et la défaite du monstre, qui donnèrent l'idée de la victoire de Sainte Marthe sur la Tarasque. Il faut donc chercher ailleurs l'origine de la fête qui nous occupe. Pour trouver peut-être ce qui peut en avoir véritablement inspiré l'idée, nous porterons l'investigation dans les siècles qui précédèrent. Arrêtons nos regards sur l'évènement le plus mémorable qui ait eu lieu en Provence dans les temps antiques, c'est-à-dire, l'extermination des Ambrons et des Teutons dans les plaines d'Aix et de Pourrières. Nous croyons qu'il faut rapporter à cette guerre si importante pour nos ancêtres, la véritable origine des fêtes de la Tarasque. D'abord pour justement apprécier la position de nos pères à cette époque, il nous paraît nécessaire de rappeler avec quelque détail, les évènements qui eurent lieu, et de dépeindre l'im-

(1) Jean Julien Estrangin, *Etudes archéologiques, historiques et statistiques sur Arles, contenant la description des monumens antiques et modernes, ainsi que des notes sur le territoire.*

pression qu'ils durent produire sur l'esprit des Liguriens nos ancêtres.

Les habitants de la Gaule narbonaise subjugués par les armes romaines, n'avaient pendant longtemps pû supporter le joug des vainqueurs. Ils portèrent même aux Massiliens une haine invétérée, parce que dans la guerre des Salyes contre Massilia, cette ville avait appelé les Romains à son secours, et par là donné entrée aux ennemis de la nation. Les Liguriens et les Salyes principalement dont le territoire était considérable, tentèrent plusieurs fois de secouer le joug des romains. Toujours vaincus, ils aggravèrent d'autant plus leur situation, qu'une partie des terres qu'ils possédaient fut donnée aux Massiliens. Cependant le temps calma peu à peu l'aigreur de la haine. Ils résolurent de se soumettre à leur destinée. Alors des relations plus amicales s'établirent entr'eux, les Massiliens et les Romains dont ils finirent par adopter aussi volontiers les usages, qu'ils avaient éprouvé de répugnance à en recevoir des lois. Les Liguriens et les Romains se confondirent tous les jours davantage, au moyen des alliances de famille et des emplois que les premiers exerçaient à Rome ainsi qu'en Italie. Ils ne formèrent bientôt plus qu'une seule nation.

Tout-à-coup un bruit sinistre se répandit dans les Gaules. On disait que des hommes d'une taille extraordinaire sortis des forêts de la Ger-

manie, suivant les uns, et de pays inconnus, suivant d'autres, avançaient avec la rapidité de l'éclair; qu'ils voulaient tout envahir, que leur marche était marquée par la dévastation, la famine et la mort, que leur nombre était innombrable, les uns le portant à trois cent mille combattants tous armés et un plus grand nombre de femmes et d'enfants, et d'autres jusqu'à sept cent mille guerriers. Une sombre terreur gagna les Liguriens. Ils envisagèrent avec horreur la force prodigieuse de ces hordes farouches et leur propre faiblesse. Ils crurent la perte de la nation assurée.

La nouvelle de l'approche des barbares arriva à Rome et y répandit la terreur. On envoya des armées; mais ce fut en vain. Aucune barrière n'était capable d'arrêter la marche d'ennemis tellement nombreux qu'ils débordaient toutes les digues et franchissaient tous les obstacles. Cn. Papirius Carbo fut battu en Illirie. Le consul Silanus éprouva le même sort. Scaurus qui l'avait remplacé fut tué et son armée détruite. Enfin Maulius et Cœpio furent vaincus. Les deux enfants du premier perdirent la vie et quatre-vingt mille hommes restèrent sur le champ de bataille.

La fortune de Rome voulut que les barbares au lieu de profiter de leurs avantages pour aller droit en Italie où rien n'eût pu leur résister, changeassent tout-à-coup de marche, pour se

répandre en Espagne. Il est facile de se figurer l'effet que produisirent sur la nation ligurienne, des évènements aussi désastreux. Les Romains qu'elle tenait pour invincibles ayant succombé, elle perdit tout espoir de salut.

On n'était guère plus tranquille dans la capitale de la république romaine. Mais le mâle courage de ses habitants produisit bientôt un effet tout différent. Sauver la république, ce fut la pensée universelle, et l'on ne trouva, pour y parvenir, d'autre moyen que d'élever au consulat Caïus Marius, vainqueur de Jugurtha. Son absence qui, d'après les lois romaines, était un obstacle à cette nomination, ne l'empêcha cependant point. On disait hautement qu'il ne fallait pas s'arrêter à une loi, quand il s'agissait de les conserver toutes.

La nomination de Marius au consulat releva le courage des Liguriens. Ils comprirent qu'une guerre d'extermination allait avoir lieu; que dès lors une ligue commune et du courage étaient les seuls moyens de résistance et de succès. Ils trouvèrent toute leur ancienne audace. Réunis aux Massiliens, ils jurèrent de sauver la patrie ou d'être exterminés. Avec de pareils auxiliaires les Romains devaient être bien forts.

Marius arriva. Profitant de l'absence des ennemis, il exerça son armée ainsi que les habitants du pays à la discipline militaire. Ce ne fut pas

tout ; pendant que les barbares occupaient l'Espagne, il employa l'armée à des travaux utiles. En agissant de la sorte, le général romain atteignit le double but d'endurcir les soldats à la fatigue et de conquérir la reconnaissance des Liguriens sur l'appui desquels il comptait beaucoup pour les évènements ultérieurs. Voici ces travaux:

Il embellit Aquæ Sextiæ de monuments et de beaux aqueducs.

Pour faciliter les transports de vivres dans son camp, il fit dessécher des marais étendus qui infectaient l'embouchure du fleuve, et creuser les *fossæ Marianæ*. Ces fosses avaient environ douze mille de longueur, à partir du bras du Rhône le plus oriental, jusqu'à l'étang du Galejon par lequel il communiquait à Foz (1). On en aperçoit encore des vestiges. Elles étaient assez larges pour donner passage à deux vaisseaux de front (2).

Il construisit un aqueduc pour conduire jusqu'à Aix, les eaux d'une source abondante qui coulait à Jouques. On avait découvert dans ce pays deux restes d'inscription sur l'un desquels on lit :

C. MARIUS... EX... DE... F...

(1) Papon, *Hist. génér. de Prov.* tom 1 pag. 30.

(2) Papon, *Voyage littéraire de Provence.*

Le second qui fut trouvé à la naissance de l'aqueduc, porte ces mots :

MARII...
FON...
DE TE (1).

Nous ferons observer ici que l'on voit dans ces deux fragments, le commencement des mots *Marius* et *fons*.

On remarque que dans les anciennes reconnaissances faites aux archevêques d'Aix, le champ d'où jaillit la source est appelé *Campus Maurius*, aujourd'hui en provençal *Fouen de Mari* (fontaine de Marius), et par corruption: *Fouen d'oou Mourou*.

Il subsiste encore à Meirargues, de belles arcades et d'autres vestiges de l'aqueduc. Le village de Meirargues est appelé *Marii Ager* dans des inscriptions et dans une donation du comte Guillaume, au monastère de Saint-Victor-lez-Marseille. Dans les actes ecclésiastiques, il est nommé *Pagus de Meiranicis*. ensuite *Campus*

(1) J. Sch. Pitton, *Hist. de la ville d'Aix*, pag. 673. — H. Bouche, *Chor. des Prov.*, *etc.* — Fauris de Saint-Vincens, *Notice sur les lieux de Prov. où les Cimbres, les Ambrons et les Teutons ont été vaincus*, etc. pag. 6.

de Marianicis et dans le treisième siècle, *Locus de Marianicis* (1).

Marius conduisit de Saint Antonin à Aix, une autre belle source (2).

Il fit d'autres aqueducs venant de la colline de Trévaresse, de Vauvenargues (3) et de Danne (4).

On attribue encore au général romain la construction d'un palais défendu par des tours, qu'on voyait autrefois à Aix (5).

La vallée des Pinchinats dans le territoire d'Aix où l'on voit des restes d'antiquité, est appelée dans les anciens titres : *Vallis Mariana.* Elle ne porta le nom de *Vallis Canonicorum* que lorsque Pierre II dit *Gaufridi*, archevêque d'Aix au onzième siècle, en eût fait don aux chanoines de Saint-Sauveur (6). Plus tard, la famille des Pinchinat y donna son nom.

(1) Fauris de Saint-Vincens, *Not. sur les lieux*, etc.

(2) H. M. Lautier, *Histoire naturelle des eaux chaudes d'Aix.*

(3) J. Sch. Pitton, *Hist. de la ville d'Aix.* pag. 26.

(4) Gallaup de Chasteuil, *Description des arcs de triomphe dressés à Aix, à l'occasion de l'arrivée de Monseigneur le duc de Bourgogne et de Monseigneur le duc de Berri.*

(5) Gallaup de Chasteuil, *id.*

(6) J. Sch. Pitton, *Annales de la saincte église d'Aix*, pag. 105.

D'après l'opinion commune un lac formé par les eaux de la Durance, couvrait un vaste terrein, depuis Pertuis, jusque vers l'endroit où est bâti le village de Meirargues. Marius ouvrit un lit profond à la rivière, par le moyen duquel les eaux du lac s'écoulèrent et firent place à une plaine fertile (1).

On croit aussi qu'il avait fait construire une voie dont on a trouvé des fragments sur le bord de la rivière, vis-à-vis Pertuis (2).

Un reste de voie antique a été également découvert à Marmet (Marii Meta ,) territoire de Sénas. Cette voie allait à Roquemartine. Il y avait une borne sur laquelle on lit : MARII(3).

Dans le territoire de Rognes est un quartier dit de *Fouen Marin* (Fons Marii.)

Pour entretenir des communications faciles avec Aquæ Sextiæ son point central, le général romain entreprit d'autres grands travaux. Lafare, Coudoux, Saint-Chamas, Berre, Marignane et Martigues étaient autant de marais inaccessibles aux chars. Il imagina d'en dessécher une partie. A cet effet il fit pratiquer des écoulements et creuser de Martigues à la mer, l'embouchure

(1) *Statistique du départ. des Bouches-du-Rhône*, tom. II.
(2) Ibid.
(3) Ibid.

du Cœnus, ce qui forma un large canal par où les eaux se dégorgèrent dans la Méditerranée. Une partie de l'étang fut appelé *Marthanella*, et ensuite par corruption Mestramella (1). Une grande partie de l'étang de Berre porte encore le nom *d'étang de Marthe*. D'après la tradition et plusieurs auteurs, on construisit une chaussée qui sépare l'étang de Berre de celui de Marignane. Elle est appelée *Caï*, *Caïou* (2) ou *Jaï*.

Marignane (Marii Ager,) n'avait vraisemblablement été bâtie que lorsque les marais eurent disparu. Ce nom fut sans doute donné pour attester que c'était à Marius que l'on devait ces terres qui n'étaient auparavant qu'un marais infect.

C'est après avoir acquis tant de titres à la gratitude des habitants, que Marius se disposa à attaquer les barbares. L'extermination de ceux-ci résultat de deux batailles, ne put manquer d'être considéré comme l'évènement le plus mémorable pour la Ligurie, et fait pour diviniser le consul romain (3). On reconnaît la vérité de ce que nous disons ici, à quelques dénominations que les traditions locales nous ont con-

(1) *Statistique du départ. des Bouches-du-Rhône*, tom. II.

(2) Ch. F. Bouche, *Essai sur l'hist. de Prov.* tom. II. pag. 460.

(3) Voyez, à la fin de la Notice, la note A.

servées (1). Enfin, pour achever de prouver l'estime dont jouissait Marius auprès de la nation ligurienne et la reconnaissance que celle-ci avait conservée pour lui, nous rappelerons que les provençaux s'opposèrent dans la suite au passage des troupes que Sylla envoyait en Espagne, pour combattre Sertorius qui y tenait le parti de Marius, et qu'ils se révoltèrent encore pour soutenir celui-ci contre Gn. Pompée et M. Fonteius prêteur de Provence.

Nous croyons en avoir assez dit pour établir que les Liguriens considérèrent l'extermination des barbares, comme l'évènement le plus important pour la nation; que Marius était à leurs yeux le sauveur de la nation, par l'habilcté constante qu'il avait fait paraître durant cette guerre, et qu'ils le chérirent comme un bienfaiteur, à cause des beaux monuments dont il avait doté le pays, et qui tous étaient d'une grande utilité. Nous ne pensons pas que cela puisse être révoqué en doute. Maintenant la difficulté consiste à justement appliquer à la fête célébrée à Tarascon, la cause que nous croyons pouvoir lui assigner. Plutarque vient à notre secours. Nous rapportons ici un passage de cet auteur, qui jette un grand jour sur la question.

(1) Voyez, à la fin de la Notice, la note B.

« Marius estoit bien ayse d'ouyer ces plain-
» tes et doléances de ses gens et les recon-
» fortoist en leur remonstrant qu'il n'auoit
» aulcune desfiance de leur vertu. Mais que par
» auertissement de quelques prophéties et ora-
» cle des Dieux, il attendoit le temps et le lieu
» propres pour la victoire, car il fesoit mener
» dedans une litière, en grande réuérence,
» une femme de Syrie nommée **MARTHA**
» que l'on disait auoir l'esprit de prophétie,
» et sacrifioit Marius aux Dieux par son or-
» donnance, au temps et en la manière qu'elle
» commandoit. Ceste femme syrienne s'estoit
» premièrement adressée au sénat pour parler
» de ces afaires, et prédit des choses à venir :
» mais le sénat ne l'auroit point voulu ouyr,
» et l'auait faict chasser : au moyen de quoi
» elle se trourna deuers les femmes auxquelles
» elle fit voir quelque preuue de ce dont elle
» se vantoit, mesmement à la femme de Marius
» aux pieds de laquelle elle se trouua un jour
» assise en une assemblée de ieux publiques,
» à voir combattre des escrimeurs à oultrance.
» Car elle prédit là certainement celui qui
» vainquit, à l'occasion de quoi cette dame
» l'enuoya deuers son mari, lequel en fit cas
» et la fit mener partout après lui dedans une
» litière. Elle se trouuoit aux sacrifices que
» fesoit Marius, estant vestue d'une robe de

» pourpre qui se fermoit auec des boucles, et
» tenant en sa main une lance enuelopée tout
» à l'entour de banderolles, de festons et de
» chapeaux de fleurs. Ceste manière de farce
» a mis plusieurs en doute si Marius mons-
» troit en public ceste femme, croyant qu'elle
» eust véritablement le don de la prophétie,
» ou si sciemment il fesoit bonne mine de le
» croire, pour aider à la feinte. (1) »

Les conseils que Marius recevait ou feignait de recevoir de Martha et le respect dont il l'entourait publiquement, firent considérer cette femme par les soldats et les habitants du pays, comme une amie des dieux, leur interprête, en un mot comme une divinité protectrice. Non-seulement l'armée romaine, mais encore les régnicoles qui fesaient cause commune avec elle, furent pleins de confiance dans les entreprises de Marius conseillé par Martha. Nous trouvons une preuve authentique de ce respect, dans l'imposition du nom de **MARTHA** à une partie de l'étang de Berre qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, n'était auparavant qu'un marais fangeux, dans plusieurs de ses parties.

La nation provençale douée d'une imagination vive, et qui par cette raison, chercha toujours à donner de l'extension aux sentiments

(1) Plutarque, *Vie de Marius*, traduction d'Amyot.

qui l'agitaient profondément, ne put demeurer indifférente devant les grandes choses dont elle venait d'être témoin et auxquelles elle avait pris part. Nous avons vu déjà qu'elle avait voulu perpétuer le souvenir de la délivrance commune, par des monuments triomphaux et des dénominations honorables, affectées à certains lieux. Mais les fêtes publiques ont toujours été les témoignages les plus naturels, les plus énergiques, et conséquemment ce qui convenait le mieux à cette nation enthousiaste. En effet, les Liguriens qui toujours aimèrent les manifestations de ce genre, seraient-ils restés muets dans une pareille circonstance? leur caractère vif aurait-il pu se contenter de l'érection de quelques froids monuments, de quelques qualifications honorifiques? Oh! non, cela ne peut se supposer. Nous avons la certitude que des fêtes furent instituées dans les temps antiques, et qu'elles se perpétuèrent plus ou moins, suivant la plus ou moins longue occupation des Français, des Lombards, des Visigots, surtout des Sarrasins dans les lieux où elles avaient été établies. On peut raisonnablement croire que les jeux de la Tarasque, aujourd'hui défigurés, ne sont pas autre chose que la représentation symbolique de la victoire éclatante que les Romains personnifiés dans la figure de Martha leur génie tutélaire, remportèrent sur

les barbares représentés sous la forme d'un monstre horrible qui dévorait tout ce qui se présentait à lui. Nous ne sommes pas le premier à faire remonter à cet évènement, l'origine des fêtes de Tarascon. Voici ce que M. Estienne, prêtre de l'Oratoire écrivait au savant P. Bougerel qui lui avait demandé des renseignements sur cet objet :

« Vous m'aviez chargé, s'il m'en souvient
» bien, de demander au père Raynoard, s'il
» n'avait pas fait une dissertation sur la Ta-
» rasque de Tarascon. Voici ce qu'il m'a ré-
» pondu : il m'a d'abord dit qu'il n'avait jamais
» fait de dissertation là dessus, mais qu'il avait
» projeté d'en faire une, pour prouver que ce
» qui avait donné lieu à la dévotion qu'on
» avait à Tarascon pour Sainte Marthe, et à
» croire que cette Sainte avait délivré la ville
» et son territoire d'un grand dragon qui y
» fesait beaucoup de ravages, n'était autre
» chose que ce que rapporte Plutarque de cette
» femme syrienne que Marius menait avec lui
» dans son armée, qu'il tenait ou fesait sem-
» blant de tenir, dit Plutarque, pour prophé-
» tesse, par les conseils et les oracles de la-
» quelle il fesait accroire à ses soldats qu'il
» se conduisait, pour leur inspirer du courage
» et de la confiance, comme n'entreprenant
» rien que par l'ordre des dieux. Le père

» Raynoard a ajouté qu'il avait ouï dire à feu
» M. de Beaujeu, évêque de Castres, qu'après
» la défaite des Cimbres et des Teutons, on
» avait élevé à Marius un arc de triomphe dans
» un des bas-reliefs duquel on avait représenté
» cette femme syrienne tenant d'une main une
» épée, et de l'autre une figure en forme d'é-
» pouvantail, par lequel elle effrayait les Cimbres
» et les Teutons qui fuyaient devant les troupes
» de Marius. Or cet épouvantail s'appelait *Ta-*
» *raqué*, du mot grec *Tarasso* ou *Taratto*,
» selon le dialecte attique, qui signifie *trou-*
» *bler*, *mettre en confusion*; *épouvanter*; qu'il
» était ensuite arrivé que l'histoire vraie ou
» fausse de l'arrivée de Saint Lazare, Saint
» Maximin, Sainte Magdeleine et Sainte Marthe
» en Provence s'étant introduite et affermie dans
» le pays, la conformité de nom de cette femme
» syrienne que Plutarque nomme MARTHE
» avec celui de cette dernière Sainte, sœur de
» Lazare, avait fait attribuer à celle-ci, ce que
» l'historien grec raconte de la Marthe syrienne.
» Il faut avouer que si cette conjecture n'est
» pas vraie, elle est au moins très vraisem-
» blable. »

L'arc de triomphe dont parle le P. Estienne dans cette lettre, n'est autre chose, sans doute, que le monument élevé à Marius sur le champ de bataille. Si véritablement Martha et le mons-

tre avaient été représentés ainsi que le disait l'évêque de Castres, sur un des bas-reliefs qui ornaient la base du monument, on ne pourrait se faire aucun doute sur l'origine des fêtes de la Tarasque : malheureusement on ignore jusqu'à présent le sujet de ces bas-reliefs, et M. de Beaujeu ne désignant pas les sources dans lesquelles il avait puisé ce que le P. Estienne lui fait avancer, nous ne pouvons en faire une preuve en faveur de notre opinion.

Il est certain qu'il existe dans plusieurs pays de la Provence diverses fêtes conservées jusqu'à nos jours quoiqu'elles remontent à cette époque, et qu'elles aient la même origine. On le reconnaît malgré les altérations qu'elles ont subies en traversant les siècles. Tel est *le pélérinage* de la confrérie de Sainte Victoire de Pertuis, la fête de *la belle étoile* et autres, dans la même ville (1), etc.

Faire remonter l'établissement de la fête dont nous nous occupons, aux siècles héroïques, c'est-à-dire aux temps de la victoire d'Hercule sur le tyran Tauruscus, ne serait, peut-être pas déraisonnable. Il faut convenir que ce monstre vaincu, nommé *Tarasque*, présente un rapport assez frappant avec la victoire du fils de Jupiter sur *Tauruscus* que l'on regardait

(1) Voyez, à la fin de la Notice, la note C.

aussi comme un monstre, comme un géant. Mais que cela soit ou non, la figure de Marthe introduite aujourd'hui désigne évidemment une autre intention. Si cette fête a été réellement établie dans l'origine, par les enfants d'Hercule, il est certain qu'au temps de Marius, elle changea de but, et alors la Tarasque, au lieu de figurer le tyran Tauruscus, devint l'emblême de l'armée des barbares. On substitua à Hercule, Martha la syrienne. A son tour, le christianisme y fit de sages changements lors de son introduction en Provence. Mais ce n'est pas à son admirable génie qu'il faut attribuer les altérations qu'on remarque aujourd'hui; car la seule modification qu'il y apporta, ce fut de rendre grâce au vrai Dieu, de la délivrance de nos ancêtres, au lieu d'en remercier les divinités du paganisme. L'ignorance et la superstition ont rendu tout à fait méconnaissable cette antique institution. Dans le moyen âge la présence de Martha la syrienne et celle de monstre Tauruscus, représentés dans cette fête, ne furent point comprises, et produisirent une double erreur, en fesant croire d'abord à l'arrivée et à l'habitation de Sainte Marthe à Tarascon, et ensuite à l'existence d'un monstre appelé Tarasque. Dès lors, on substitua dans la représentation, la sœur de Lazare, à la prophétesse syrienne, et la représentation d'un monstre qu'ils

croyaient véritable, au symbole antique. Mais ce ne fut pas tout, comme des erreurs en entraînent d'autres à leur suite, pour trouver un sens à ce qu'ils ne comprenaient point, on crut au combat et à la victoire de Sainte Marthe. Tout cela était d'autant plus facile, qu'il n'y avait point ou presque point de changement à faire dans les représentations des fêtes de la Tarasque, car ces deux substitutions et le triomphe de la sainte, n'existaient que dans l'imagination des crédules habitants de la contrée. Ce que nous venons de dire fut soigneusement constaté par les légendaires. Alors on imagina quelques pieuses fraudes pour accréditer les nouvelles croyances. La plus remarquable, celle qui peint le mieux les mœurs de l'époque, ce fut certainement l'invention des restes de Sainte Marthe qu'on disait avoir été cachées dans une chapelle souterraine à Tarascon, pour les soustraire aux insultes des Sarrasins et des Goths. Cette prétendue invention eut lieu en 1187 (1). Ce fut, sans doute, le bon roi René qui imagina ensuite d'ajouter les chevaliers de la Tarasque, les trois ridicules sauts que l'on fait faire au monstre devant la statue de la Sainte, en guise de trois salutations, peut-être les

(1) Louvet, *Abrégé de l'Histoire de Provence*, tom. 1, pag. 138.

coups de queue dont on cherche à atteindre les assistants, pour exciter le gros rire du peuple, ainsi que d'autres absurdités qui défigurent cette représentation.

En nous résumant, nous dirons que tout concourt à repousser l'origine que dans le moyen âge et celle que plus tard l'on donna aux fêtes de la Tarasque; tandis qu'au contraire la délivrance d'ennemis féroces qui menaçaient d'anéantir la nation ligurienne, la reconnaissance de celle-ci envers Marius qui fut le sauveur de la patrie, comme il en avait été le bienfaiteur, la certitude qu'il existe sur un autre point de la Provence, des fêtes qui se rapportent au même évènement, sont autant d'indices qui appuyent l'opinion que nous avons émise. Les découvertes archéologiques qui ont journellement lieu dans une contrée voisine de Tarascon, nous font penser qu'il serait possible, si des explorations étaient jamais faites dans cette dernière ville, et si de recherches spéciales avaient lieu dans les dépôts littéraires, que l'on parvînt à quelque découverte importante sur ce sujet. En attendant, nous répèterons avec l'auteur de la lettre au P. Bougerel, *il faut convenir que si cette conjecture n'est pas vraie, elle est du moins très vraisemblable.*

NOTES.

—

(A) Plutarque (vie de Marius) , nous transmet des détails intéressants sur les deux batailles. Il n'est pas hors de propos d'en donner ici l'analyse.

Après une occupation de trois ans, les Cimbres , les Ambrons et les Teutons quittèrent l'Espagne , dans l'intention d'envahir l'Italie. Mais leur nombre étant trop considérable pour qu'ils pussent aller ensemble , ils prirent le parti de se diviser en deux grand corps ; les Cimbres qui se dirigèrent par les montagnes des Alpes, et les Teutons réunis aux Ambrons qui s'avancèrent par le littoral de la méditerranée. Ces derniers arrivèrent au territoire d'Aquæ Sextiæ. Ils s'arrêtèrent dans une vaste plaine située à l'occident et traversée par le fleuve. Marius qui suivait leur marche en supportant leurs railleries, prit position sur un rocher situé à l'extrémité occidentale de la plaine. Son armée était exténuée de fatigue et de soif. Elle murmurait sourdement contre lui de ce qu'il ne l'employait qu'à creuser des fossés et à construire des monuments. Ces plaintes devinrent peu à peu générales , et les soldats demandèrent à combattre. Loin de se laisser intimider, Marius jeta sur eux un regard étincelant de colère. Il leur reprocha vivement une pareille insubordination, et ajouta qu'il ne s'agissait pas ici de chercher

à acquérir de la gloire ; qu'ils avaient été envoyés pour sauver la patrie ; que dès lors, loin de rien hasarder, il fallait pour combattre, attendre patiemment l'occasion favorable. Les soldats demandèrent de l'eau. Marius d'un ton sévère, leur dit, en montrant le flenve qui coulait tout près du camp, mais qui était au pouvoir des barbares : « en voilà ; il faut la gagner au prix de votre sang. « Eh ! bien combattons » s'écrièrent les soldats, en brandissant leurs javelots. Marius dominant ces clameurs, leur signifia avec force qu'il ne livrerait la bataille que lorsque les dieux en donneraient l'ordre ; qu'avant tout il fallait fortifier le camp. Aussitôt les troupes se mirent à l'ouvrage, et tandis qu'on travaillait avec ardeur, des valets descendirent vers le fleuve pour abreuver les chevaux. Quelques Ambrons voulurent s'y opposer. Des soldats romains, malgré la défense des chefs, quittèrent le camp, pour soutenir les leurs. D'autres Ambrons arrivèrent. Ce fut ainsi que peu à peu l'action devint générale entre les Romains et les Ambrons. Les femmes de ceux-ci les voyant plier, coururent au devant d'eux en les traitant de lâches. Elles les frappaient comme des ennemis, et les forcèrent de retourner au combat. Se jetant ensuite dans les rangs de l'armée romaine, elles saisissaient les épées par le tranchant, sans craindre la douleur et sans faiblir à la vue de leur propre sang. La nuit sépara les combattants, et les Romains restés maitres du champ de bataille, passèrent la nuit, dans les plus vives allarmes, entourés d'innombrables ennemis qui poussaient des hurlements

épouvantables. Marius ordonna à Claudius Marcellus, un de ses lieutenants, de partir à la faveur de la nuit, avec trois mille hommes, en opérant sa marche dans les bois qui couvraient les hauteurs, et de se jeter sur les derrières de l'ennemi, lorsque la bataille serait engagée.

Le lendemain les Teutons et les Ambrons continuèrent leur marche, et suivant son usage, Marius les suivit de près, évitant d'en venir aux mains. On arriva ainsi dans une grande plaine qui termine la vallée. Le général romain établit son camp sur une hauteur. Au soleil naissant, il fit sortir l'armée de ses retranchements, et la rangea en bataille, disant que le moment de combattre était venu. Il recommanda à ses troupes de laisser avancer les barbares de très-près, de lancer ensuite leurs javelots et de fondre sur l'ennemi avec impétuosité, mais en bon ordre, pour l'accabler par le nombre, et profiter ainsi de l'avantage du terrein.

Quand les Ambrons et les Teutons virent ces apprêts, ils poussèrent de grands cris de joie, en battant avec leurs armes les peaux tendues qui couvraient les charriots de bagages. Ils se réunirent à la hâte et gravirent en courant, les hauteurs qui les séparaient des Romains. Ces farouches guerriers étaient haletants de fatigue lorsqu'ils parvinrent à la distance indiquée par Marius. Alors l'armée lança sur eux une grêle de javelots qui renversa les premiers rangs, puis elle s'ébranle et va heurter les barbares qui, ne pouvant résister à ce choc inattendu, sont culbutés jusqu'au pied

de la colline. Là ils cherchent à se ralier. Les Romains ne leur en laissent pas d'abord le temps; mais comme ils ne peuvent combattre tant d'ennemis à la fois, la réunion s'opère, et l'on vient de nouveau attaquer les Romains qui font tous leurs efforts pour résister. Dans ce moment Marcellus sort de l'embuscade, à la tète de ses trois mille hommes auxquels il avait recommandé de pousser de grands cris, et il fond tout-à-coup sur les derrières de l'ennemi. Saisis d'épouvante, les barbares s'imaginent que de puissants secours arrivaient d'Italie. La confusion se met alors dans les rangs, et ils ne cherchent qu'à prendre la fuite. Le massacre fut affreux. Deux cent mille hommes restèrent sur le champ de bataille, et l'on fit plus de cent mille prisonniers. L'armée offrit à Marius les charriots, les tentes et le bagage des ennemis, en reconnaissant qu'il n'était pas dignement récompensé. « Tellement, dit Plutarque, (traduction » d'Amyot.) Tous se sentaient heureux d'auoir » échappé à un si grand danger. Depuis cette ba- » taille, les Massiliens fermèrent leurs vignes de » murailles faites avec les ossements des morts, » et les terres où les cadaures avaient été ense- » velis, produisirent extraordinairement. » Après la bataille, Marius fit mettre à part, pour orner son triomphe, les dépouilles trouvées intactes. On éleva ensuite un énorme bucher, pour offrir aux dieux un sacrifice proportionné au bienfait qu'on en avait reçu. Les soldats y assistèrent avec des coëfures triomphales. Marius couvert d'un manteau de pourpre, tenait dans ses mains un grand flambeau

qu'il éleva d'abord au ciel. Au moment qu'il allait mettre le feu au bucher , arrivèrent à bride abbatue des cavaliers romains qu'on reconnut d'abord pour être des amis du général. Un religieux silence régna aussitôt dans cette immense assemblée. Descendus de cheval, ces cavaliers embrassent le vainqueur et lui annoncent qu'il avait été élu consul pour la cinquième fois. La joie se répandit aussitôt dans l'armée dont les chefs couronnèrent de nouveau Marius d'une branche de laurier. Le vainqueur des barbares mit alors le feu au bucher, et acheva le sacrifice (1).

(B) Ainsi à Roquefavour dont le nom latin *Rupes favoris* désigne le premier succès des armes romaines, sont trois camps de l'armée du consul. Les murailles en doivent paraître très-intéressantes aux archéologues , en ce qu'elles sont construites sans le secours du mortier, avec des pierres irrégulières enchassées seulement les unes dans les autres, avec un art inconcevable. Ces camps sont établis sur des escarpements qui dominent la rivière de l'Arc, et qu'on nomme encore *Baous Mario* (élévations de Marius.)

Au couchant du plus considérable de ces camps est un ravin qui porte le nom de RIGOUES (Rigo ossa) , et non loin du plan d'Aillanne, un quartier

(1) Plutarque, *vie de Marius*.

appelé MALOUESSO (Mala ossa) (1). D'après Plutarque, les ossements des barbares avaient servi à clorre les champs. Cela semble expliquer la singularité de ces noms. Quant à celui de *Rigoués* qui n'avait pas encore été remarqué, il n'est pas invraisemblable qu'une partie des ossements des barbares eût été jetée dans le ravin qui alors devait offrir dans ses blanchâtres sinuosités, l'image d'une rivière d'ossements.

Il y a dans la plaine des Milles, un quartier nommé CAN REDOUN (Camp rond). Ne serait-ce pas le lieu même où l'armée romaine passa la nuit, après la première affaire ?

Les lieux où fut livrée la grande bataille et les environs portent aussi une multitude de noms qui se rattachent à ce mémorable évènement.

CAMPUS PUTRIDUS (Pourrières). Ce nom fut primitivement donné à la plaine entière, théâtre du sanglant carnage qui y fut fait. Il est demeuré au village qui la domine. De Haïtze, historien d'Aix, cite une charte de la deuxième année du règne de Conrad, qui contient une donation faite à l'abbaye Saint-Victor lez-Marseille, d'un domaine *quod est in campo de putridis, prope montem qui dicitur victoriæ, vel Sancto-Venturi.*

MARIOLUM (Meireuil).

MONS VICTORIÆ (Sainte-Victoire), D'après les traditions locales, ce nom fut imposé par Marius lui-même à l'immense rocher, témoin de la vic-

(1) Fauris de Saint-Vincens, *Notice sur les lieux de Provence*, etc.

toire qu'il venait de remporter. Il y bâtit un temple en l'honneur de cette déesse (1). Un monument triomphal fut élevé sur le champ de bataille, dans la plaine de Trest et de Pourrières. Pitton et Bouche en parlent et en donnent le dessin, tel qu'il se voyait de leur temps ; mais une tapisserie du quatorzième siècle que possédaient les seigneurs de Trest, nous en a transmis la figure, d'après ce qui existait alors, et par conséquent bien plus complète (2). Le monument était de forme pyramidale, et sa base reposait sur un massif quarré, orné de sculptures à ses quatre faces. Il était entouré d'un pourtour, et couronné par un groupe en plein relief, représentant trois guerriers qui portaient un bouclier sur lequel originairement était sans doute figuré debout, le général romain. La gaîté provençale s'est emparée de la représentation incomplète de ce groupe, pour dire en proverbe: *Lou trioumplhe de Pourriero, tres per pourtar un teoule*, c'est-à-dire, *le triomphe de Pourrières, trois pour porter une tuile*. Nos tuiles en effet, par leur forme, ressemblent assez, comme le dit Fauris Saint-Vincens, aux boucliers des anciens.

(C) Le 24 avril, de grand matin le tambour parcourt la ville, pour avertir les habitants. Aussitôt

(1) Sch. Pitton, *Histoire de la ville d'Aix*.—Fauris de Saint-Vincens, *Notice sur les lieux où les Cimbres* etc.

(2) *Recueil sur les antiquités d'Aix et ses environs*, gravé à l'eau forte par Gaillard de Longjumeau.

les hommes, les femmes et un grand nombre d'enfants des deux sexes se réunissent et forment une troupe considérable, sous la conduite de chefs éligibles chaque année. On part, et pendant la route, ces chefs distribuent l'étape qui consiste en un pain de munition.

Arrivés sur la montagne, les pélerins parent leurs chapeaux de fleurs et de verdure. Ils ramassent ensuite du bois avec lequel ils construisent un énorme bucher. A neuf heures du soir, ils y mettent le feu. Cette cérémonie a lieu au bruit des tambours, aux acclamations de la troupe et aux cris mille fois répétés de *vitori! vitori! vitori!* Dès que les habitants de Pertuis aperçoivent ce feu, ils en font un de leur côté dans un lieu qui puisse être vu par les pélerins, du haut de la montagne. La joie est universelle. On danse, on folâtre, un véritable délire s'empare de toutes les têtes. Les pélerins prennent dans ce temps le chemin de Pertuis, en portant des bouquets de verdure et des fleurs. Ils entrent dans la ville en bon ordre, précédés des tambours et aux cris de *vitori! vitori!* Ils se réunissent alors aux habitants, et se dirigent ensemble vers l'église, pour rendre grace à Dieu (1).

Ce voyage est évidemment votif, et les détails qui l'accompagnent sont remarquables. Il faut se rappeler que les habitants de Pertuis ne se rendent sur la montagne ni isolément ni sous des bannières re-

(1) Jean Monier, *Lettre à MM. les Prieurs de la confrérie de Ste-Victoire*, etc.—Achard, *Description historique, géographique et topographique de la Provence.*

ligieuses, mais organisés militairement, recevant leur étape et marchant sous la conduite de leurs officiers, parce qu'ils représentent l'armée romaine. Ils assistent au sacrifice ou soit au feu de joie, ainsi que nous l'avons vu dans le passage de Plutarque déjà cité, aux cris de *victoire!* et après avoir paré leurs chapeaux de verdures et de fleurs. On reconnaît facilement dans ces détails, le sacrifice offert aux dieux par Marius à la tête de son armée, après la victoire.

La fête de la BELLE ÉTOILE qu'on célèbre aussi à Pertuis, est la suite de ce que nous venons de dire, quoiqu'elle ait lieu le jour de l'épiphanie. Nous nous repporterons aux temps qui précédèrent la révolution parce qu'on la célébrait alors avec plus de pompe qu'aujourd'hui.

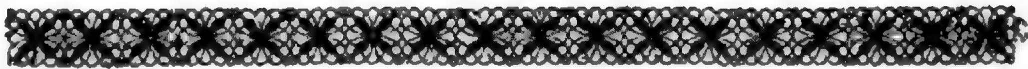
Le jour des rois, vers les sept heures du soir, la noblesse du lieu se rendait chez le premier Consul, les bourgeois chez le second et les artisans chez le troisième. Les magistrats et les prieurs de *corpus domini* allaient ensemble à l'hôtel-de-ville, et de là chez le juge. Le cortège se réunissait à la place des Capucins où l'on avait préparé un char sur lequel s'élevait un grand bucher. Le cortège formé, le feu était mis au bucher, au son des cloches et au bruit des tambours. Alors le char commençait sa marche. Il parcourait successivement les places publiques et les principales rues de la ville. Il était attelé d'un certain nombre de mulets, ayant chacun un conducteur vêtu d'étoffes particulières. Il était précédé par plusieurs hommes vêtus de blanc, ayant une épée à la ceinture et un bâton à la main. Derrière

le char marchaient les abbés de la jeunesse ; ensuite les magistrats et les officiers de la justice, et puis le peuple. Des cris de réjouissance, le son des tambours et des trompettes accompagnaient cette cérémonie (1).

Il est facile, comme le dit Monier, de reconnaître ici une véritable marche triomphale, telle que celle dont fut honoré Marius. Nous sommes frappé de la solennité avec laquelle les autorités se réunissent et se portent au rendez-vous général. Parmi les personnes qui entourent le char, on peut reconnaître les appariteurs, les conducteurs de chevaux, les sénateurs et les chevaliers romains. Enfin on doit remarquer jusqu'à la manière d'atteler les chevaux, c'est-à-dire, de deux à deux, comme dans les marches triomphales, et non à la file l'un de l'autre, ainsi qu'il est d'usage constant en Provence.

(1) J. Monier, *Lettre à MM. les Prieurs de la confrérie de Ste-Victoire de la ville de Pertuis.*—Achard, *Description historique, géographique et topographique de la Provence.*

FIN.



SUR

LA POSITION

DE LA

VILLE D'AIX

AVANT SA DESTRUCTION PAR LES SARRASINS,

PAR

M. Rouchon.



La ville d'Aix compte maintenant dix-neuf cent-soixante-deux années d'existence. Pendant ce long cours de siècles, elle a éprouvé diverses fortunes; tantôt brillante et riche, tantôt pauvre et humiliée. Mais elle n'eut jamais autant d'éclat et de grandeur, qu'à l'époque voisine de sa naissance, où ses temples, son capitole, son amphithéâtre, ses thermes et ses portiques étaient

encore debout sur le sol qu'avaient foulé Marius et César.

Pour se faire une idée de la ville romaine, il faut partir de notre nouveau palais de justice. Nos pères ont vu en ce lieu l'antique château comtal, devenu le siège des tribunaux souverains du pays. Ils y ont admiré ces vestiges de constructions romaines qui se mariaient à des constructions de tous les âges. C'était d'abord une belle tour massive de douze toises d'élévation, terminée par une rotonde en colonnes de granit : puis, en arrière de celle-ci, deux autres tours appelées l'une du trésor, l'autre, du chaperon, qu'un mur semi-circulaire du même style avait servi à lier autrefois. Au delà du mur semi-circulaire, se trouvaient quatre murs toujours du même style, formant un carré qui, par deux de ses angles venait se rattacher aux deux tours.

A l'époque où disparut le château comtal pour faire place au palais moderne, on put étudier ces constructions mieux encore. Il fut reconnu par les trois belles urnes cinéraires découvertes dans la tour de la rotonde et déposées aujourd'hui à la bibliothèque communale, que c'était là un mausolée. Un peintre distingué, de cette ville, M. Gibelin, remarqua que le mur semi-circulaire, entre les deux tours du chape-

ron et du trésor, n'avait pas de fondations dans sa partie moyenne, où l'on voyait au lieu de fondations, une voie romaine en grandes dalles portant la forte empreinte de la roue des chars, et au-dessous de la voie, un aqueduc antique. En même temps, les ouvriers exhumèrent une petite rotonde en colonnes de marbre vert, cachée dans l'épaisseur des bâtisses de la sénéchaussée.

Ce monument qui venait de tomber était l'ancien palais des Préteurs, ou pour mieux dire le Capitole de la colonie romaine, ainsi appelé à l'exemple du capitole de Rome, bâti sur la ligne même des remparts, et donnant entrée par une porte dans l'intérieur de la ville. Ce n'est pas ici le seul cas d'une citadelle construite dans cette position et pour cet objet. Catel nous apprend dans ses mémoires de l'histoire du Languedoc, qu'il en était de même des capitoles de Narbonne et de Toulouse. Ainsi se trouvent conciliées l'opinion de M. Gibelin, qui a vu très-justement dans ce mur sémi-circulaire une porte de la ville romaine et celle de la plupart de nos savants qui ont reconnu dans cet ensemble de vestiges, le palais des préteurs. De toute certitude, la ville n'allait pas au delà, puisqu'au delà, il existait un mausolée, mais, de toute certitude aussi, elle s'étendait jusque là.

C'est par le souvenir de cette porte du capitole, tournée vers Rome et l'Italie, que nous concevons le caractère simbolique attribué depuis les temps les plus reculés à la porte orientale de la ville. Une autre porte par laquelle les rois-comtes faisaient leur entrée, avait le nom de porte royale; mais la porte municipale et par excellence, a toujours été celle de Saint-Jean, sur quelque point qu'elle ait été placée à travers les révolutions des âges. C'était là, que les consuls nouvellement élus, étaient mis en possession de la ville par l'attouchement des clefs. La municipalité constitutionnelle de 1790, a été la dernière qui ait accompli cette solemnité, au retour de la visite qu'elle venait de faire dans l'église du prieuré de Saint-Barthelemy aux réliques de Charles II.

L'opinion de ceux qui prolongent la ville romaine jusqu'au prétoire, n'est pas aussi éloignée, qu'elle le paraît d'abord, de l'opinion de ces autres qui placent le prétoire au dehors de la ville. En effet, ces derniers sont obligés de mettre un faubourg aux environs du prétoire. Très certainement sur la fin du quatrième siècle, il y avait des habitations, dans ce quartier. c'était là que logeait Saint-Honnorat, dans les voyages qu'il faisait de Lérins à Arles, et d'Arles à Lérins.

Ce point ainsi fixé, une suite de monuments

publics nous donne la ligne orientale des remparts. A peu de distance du capitole, supérieurement l'une à l'autre, se trouvaient deux salles de bains. La première était dans le voisinage de la place du Marché, peut-être sous ce tertre que l'on voit au-devant de la halle. La seconde dont le nom subsiste encore dans celui de la rue des derniers Bagniers, occupait l'emplacement de la maison qui termine cette rue et à laquelle a été adossée une fontaine publique. L'historien Pitton parle de l'une et de l'autre de ces salles.

Lorsqu'en 1760 on bâtit à quelques pas de la salle des bains supérieurs, les nouveaux greniers d'abondance, on découvrit les restes d'un monument qui consistaient en un pavé de mosaïque de onze toises de longueur sur huit de largeur, portant encore des bases de colonnes. Le musée de la ville renferme quelques fragments de cette mosaïque.

Toujours dans la même direction, sur les places de l'Archevêché et de l'Université, nous trouvons ces murailles en pierres froides à facettes, qui soutiennent la Cathédrale. C'était là un temple et un temple dédié au soleil. Les colonnes de marbre et de granit du baptistaire, d'autres colonnes qu'on a enlevées, le bas-relief de Léda, déposé au musée, en

sont les restes. Le fragment d'inscription découvert sur ce sol en 1654 ne permet pas le doute à cet égard, et nous explique quel était le dieu dont on exhuma à la même époque la statue mutilée. Après l'abolition du paganisme, le temple fut renversé, l'image brisée et enfouie : à sa place les chrétiens bâtirent un oratoire sous le titre de *la transfiguration du très-saint Sauveur*, devenu plus tard l'église métropolitaine d'Aix. Il paraît qu'au temple étaient annexés des bâtimens pour le logement des pontifes et des serviteurs du Dieu. L'archevêché actuel a remplacé un édifice appelé dans le moyen âge *Hospitium de crotis*, des restes d'appartements voûtés à la manière romaine qui en faisaient partie.

Enfin, un peu plus haut se présente l'aire dite, *du chapitre*, où se tient aujourd'hui le marché des bestiaux. Les fouilles qui y ont eu lieu à diverses époques pour la réparer, ont amené des inscriptions, des tronçons de colonnes de granit, et selon toutes les probabilités ces deux belles colonnes, dont l'une orne la fontaine de notre place de l'Hôtel-de-Ville et l'autre la montagne Bonaparte de la ville de Marseille. Inévitablement, il y avait là encore quelque monument, temple, portique, ou théâtre. Le sol voisin au-devant de l'Hôtel-Dieu renferme

aussi des pierres froides considérables portant l'empreinte du ciseau.

De solides voies servaient de communication à cette partie de la ville romaine. Nous avons déjà parlé des vestiges existants entre la tour du Trésor et celle du Chaperon. On en voit de pareils dans la cave d'une maison de la rue de la Grande-horloge, et la voie toute entière fut retrouvée lors de la reconstruction qui eut lieu avant la révolution de la maîtrise de Saint-Sauveur, et de la maison de Gaillard, faisant le coin de la place de l'archevêché et de la rue de la Grande-Horloge.

Une charte de l'année 664, rapportée par Pitton, dans les annales de l'église d'Aix, qui constate la visite faite par Théodose, évêque d'Arles, selon le droit de sa primatie, nous apprend que l'oratoire du très-saint Sauveur était situé non loin du mur de la ville, *non procul a muro civitatis*. Nous y trouvons une nouvelle autorité, en faveur de notre système, sur la fixation de la ligne orientale de l'enceinte romaine.

Quand on considère avec attention l'espace depuis le Capitole jusqu'au monument de l'aire du Chapitre, on est tenté d'y voir cette esplanade que devait, selon le témoignage de

Vitruve, posséder chaque ville, où se tenait le marché public, qu'entouraient les portiques et les temples et d'où se découvrait toute une ligne de remparts.

Il y a là depuis le prétoire, jusqu'à l'aire du Chapitre, en passant par le quartier des Baigniers, par la place du marché, et l'église métropolitaine, une zone archéologique très bien caractérisée, non-seulement par des restes de monuments publics, mais encore par les débris de statues et d'ustensiles, de logements et de bains particuliers, qui en ont été exhumés. Au delà, vers l'est, on ne trouve plus rien.

Passons maintenant à la ligne du nord. Depuis le monument de l'aire du Chapitre, jusqu'à l'ancienne cathédrale sous le titre de *Notre-Dame de la Seds*, devenue la chapelle du monastère du Saint-Sacrement, nous avons trois points précieux, savoir : la chapelle de Notre-Dame de Consolation, aujourd'hui l'église de l'Hôtel-Dieu, la chapelle détruite de Saint-André, placée au-dessous et à quelque distance du cimetière du même hôpital, et enfin la chapelle et le cimetière Saint-Laurent, au delà de la route d'Avignon. Ces trois points se sont toujours trouvés hors de la ligne des murailles romaines.

C'est de l'église Saint-Laurent que furent retirés les corps des évêques Ménéfale et Armentaire, comme l'établit une inscription placée dans le sanctuaire de la métropole, et si l'on juge de l'ancienneté de l'église, par l'époque où ces pontifes ont vécu, elle aurait existé dans les premières années du cinquième siècle. Un acte du commencement du onzième siècle par lequel l'évêque Amalric rend le cimetière de Saint-Laurent aux moines de Saint-Victor de Marseille, est le plus ancien titre où il en soit parlé. Le cimetière était nécessairement hors de la ville, et la chapelle bâtie à côté du cimetière y était aussi.

La chapelle Saint-André tenant le milieu entre celle de Saint-Laurent et celle de Notre-Dame de Consolation, avait donné son nom à l'enclos dit de *Saint-André*, qui comprennait l'espace entre les chemins d'Avignon, du cimetière de l'Hôtel-Dieu, et de Puyricard. C'est cet enclos alors appelé *Villa sancti Andreæ*, qui, au milieu du sixième siècle, fut usurpé sur l'église d'Aix, par Childéric, seigneur de la cour des rois francs, et que l'évêque Franco eut beaucoup de peine à se faire rendre. Le sol sur lequel avait été bâtie la chapelle était un rocher composé de coquillages fossiles, nommé *rocher du dragon*, d'un dragon qui,

suivant la légende, l'avait autrefois habité et avait été tué par l'intercession de Saint-André.

Aux environs de cette chapelle, on trouva en 1790 des ossements humains brûlés, et notamment deux avant-bras garottés ensemble par une menotte de fer; c'avait été là, sans doute, un lieu consacré au culte druidique et souillé par les sacrifices humains. Il avait passé des prêtres gaulois aux prêtres romains, et de ceux-ci à l'église chrétienne. La charte de 1082, par laquelle Pierre II archevêque d'Aix donne à son chapitre, la chapelle Saint-André, nous apprend qu'elle était tant soit peu hors des murs de la ville, *paululum extra muros ejusdem civitatis*. A mon sens, le mur dont parle la charte est le mur de la ville, avant sa destruction par les Sarrasins, lequel, à cette époque, devait être conservé en partie.

Enfin, puisque l'enclos de Saint-André n'a jamais fait partie de la ville antique, et que la chapelle de Notre-Dame de Consolation est située dans cet enclos même, celle-ci n'a pu être comprise dans l'enceinte romaine. D'ailleurs, tout près de là, on a reconnu des vestiges d'un champ sacré.

Le chemin du cimetière de l'Hôtel-Dieu forme la ligne probable du mur septentrional d'en-

ceinte ; il porte même des fondations considérables que M. de Saint-Vincens n'a pas hésité à considérer comme un reste des anciens remparts. Au delà de cette ligne, on ne trouve plus rien ; mais en deça, depuis l'aire du Chapitre, jusqu'à l'église du Saint-Sacrement, le sol offre une grande richesse en débris d'édifices publics et privés. C'est une seconde zone archéologique plus féconde encore que la première. Là, se présentent la maison de Quintus-Nausidius-Avenius dont on découvrit les vestiges dans le jardin de Grassy, en 1806, les superbes mosaïques et la salle de bains trouvées dans l'enclos Silvacane en 1790, les mosaïques dont parle Pitton, etc., etc.

C'est au-dessous, qu'avaient été élevés l'amphithéâtre et le palais des thermes. Le palais des thermes existait sur l'emplacement même de la maison des bains; il y en a encore des restes fort curieux. L'amphithéâtre était situé au bout de la rue *de la Molle*, dans le voisinage du jardin des dames du Saint-Sacrement. Il pouvait contenir au dire du savant Peiresc qui avait pu encore en mesurer les contours, six mille personnes. Il devint plus tard, la maison des évêques, dont ils firent une forteresse, avec des tours, d'où fut donné le nom de *ville des tours*, à la ville épiscopale d'Aix dans le moyen âge.

L'église cathédrale de Notre-Dame *de la Seds* faisait sans aucun doute, partie de la ville antique. Indépendamment de ce que telle est l'opinion de tous nos savants, il est impossible de voir entre cette église et les débris archéologiques accumulés du côté de l'est, une solution de continuité où l'on puisse placer une ligne d'enceinte. Des fouilles récentes faites sur ce point, tendent à établir, qu'il y a existé un temple antérieur à l'église des chrétiens. L'église de la Seds devient donc un jalon aussi sûr que l'est le capitole lui-même.

Maintenant, qu'y a-t-il à faire pour compléter l'enceinte de la colonie romaine, si ce n'est de tirer une ligne de l'église de la Seds au Capitole, en passant par la route d'Avignon et par les rues *Villeverte*, *Saint-Esprit* et *des Gantiers*. Comme nous avons ici deux points jusqu'auxquels nous devons aller, c'est-à-dire le Capitole et l'église chrétienne, nous en avons deux autres qui nous servent de barrières savoir; la tour du mausolée, et le champ sacré voisin de l'église chrétienne, qui s'étendait jusqu'à la grande aire de Saint-Roch.

Lorsque par la grandeur connue de l'amphithéâtre, on évalue approximativement l'étendue de la ville, on voit bien que tout cet

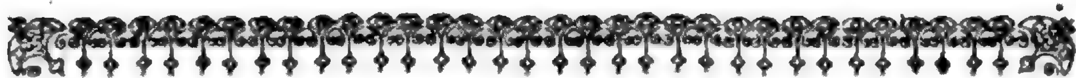
espace lui était nécessaire pour contenir sa population, et en considérant les deux sources d'eau thermale qui naissent l'une à la maison actuelle des bains, l'autre à la petite place *des Bagniers*, on ne peut admettre, que les romains si jaloux des eaux thermales, ne les eussent également renfermées dans leur ville.

Cette ville antique avait comme la forme d'un arc: autour du bâton se trouvaient rangés les monuments publics, amphithéâtre, temples, capitole. L'intérieur de l'arc et sa corde, étaient occupés par la masse de la population.

Sur la fin du neuvième siècle, la ville d'Aix disparut dans l'invasion des arabes. Sur la fin du cinquième siècle, son évêque Basile l'avait préservée de la fureur des Goths, qu'il avait habilement rejetés sur l'Auvergne. Sur la fin du sixième siècle, après s'être défendue avec courage contre les Lombards, elle avait été obligée de se racheter d'eux, moyennant vingt-deux livres d'argent pesant. Cette fois, ni l'habileté, ni le courage, ni la richesse ne purent la sauver de ces autres barbares, qui apportaient non-seulement des lois et des mœurs nouvelles, mais encore un culte nouveau: la ville fut détruite de fond en comble, et lorsqu'après la glorieuse expulsion des Arabes,

ses citoyens purent revenir sur la terre natale on eut de la peine à reconnaître dans leurs habitations, quelque chose de la phisionomie de cette fille aînée des romains dans la Gaule.

FIN.



RECHERCHES

SUR

LES LIMITES TERRITORIALES

D'ARLES, D'AIX ET DE MARSEILLE,

SOUS LA PÉRIODE ROMAINE,

PAR

M. E. MICHEL DE LOQUI.



Plusieurs bornes antiques portant ces mots : **FINES ARELATENSES** et **FINES AQVENSES**, ont été découvertes dans le dernier siècle et dans le nôtre, sur divers points du territoire de l'ancienne Provence. Bouche, Papon et d'autres auteurs mentionnent une inscription du *pagus Lucretus*, (Gemenos) qui portait le territoire d'Arles jusqu'au *locus Gargarius*, (1) voici le commencement de cette inscription :

PAGANI. PAGI. LUCRETI. QUI. SUNT. FINI
BUS. ARELATENSIUM. LOCO. GARGARIO. Q. COR.
MARCELLI. LIB. ZOSIMO. IIIIIII. VIR. AUG. COL. JUL.
PATERNA. ARELATE. OB. HONOREM. EJUS.

(1) Bouche, Chorographie, ou description de Provence et Histoire chronologique, etc. tom. 1er pag. 334. Aix, MDCLXIV ; Jacob. Spon. Miscell. Erud.

Les habitants du Pagus Lucretus qui sont sur les limites des Arlésiens (placées) au lieu Gargarius en l'honneur de Zozime affranchi de Q. Cor. Marcellus sextumvir de la colonie Julia Paterna d'Arles, etc. Le père Bougerel dans son ouvrage manuscrit sur les hommes illustres de Provence et dans son premier cahier, pag. 16. rapporte à propos de cette inscription qu'on trouva deux pierres-limites dans le voisinage de Gemenos; on lisait sur l'une FIN. AQU. et sur l'autre FIN. AREL. Il paraît que le même auteur avait eu connaissance d'une inscription placée à Saint-Antonin et déterminant les limites d'Arles (1). En 1817 les membres de la société de statistique d'Aix découvrirent sur la route des Figons à Eguilles une pierre encore debout, regardant le sud-ouest sur laquelle on lisait F. ARELAT. A peu près à cette époque ils remarquèrent

Antiq. Papon, Histoire générale de Provence, tom. 1er pag. 90 et 165. Paris. MDCCLXXVII. Ruffi His. de Marseille. Statistique du département des Bouches-du-Rhône, tom. 2, pag. 286. Marseille, MDCCC XXIV. . . Cette inscription est rapportée avec quelques différences, par ces auteurs, mais la version qui paraît la meilleure à suivre, est celle qu'a donnée Papon, d'après le savant abbé Barthelemy.

(1) Je rapporte ce fait sur le témoignage de M. le conseiller Rouchon qui a lu cette inscription dans les nombreux manuscrits du père Bougerel. Elle n'a pu être retrouvée.

vers la grande Pugère et dans les terres un nouveau terme antique sur lequel ils lurent **FINES OVIDII** ; mais plus tard, en recueillant leurs souvenirs, ils pensèrent qu'ils auraient dû lire : **FINES AQVENSES** ; enfin en 1837 MM. les frères Bosq d'Auriol ont remarqué encore deux bornes semblables, dans la commune de Belcodène. La première, disent-ils, était placée sur le penchant de la coline du Castelas, elle était renversée, mais on pouvait encore sans beaucoup de difficultés, juger de la position qu'elle occupait primitivement ; on lisait sur le côté oriental ; **FINES AQVENS** ; et sur le côté occidental ; **FINES ARELAT.** La seconde pierre était encastrée dans le mur du cimetière de la même commune. Elle était debout et enfoncée d'un mètre dans la terre. La difficulté qu'on éprouva pour l'en retirer démontra que c'était là sa première place. La face orientale portait ces mots : **FINES AQVENSES.** et la face occidentale ceux-ci : **FINES ARELAT.** (1). Tels sont les documents qui peuvent

(1) Recueil inédit d'antiquités, présenté à l'académie d'Aix, par MM. Boscq - 1839, sur ces deux termes antiques. MM. les frères Bosq ont lu FINES AREIAT. et non FINES ARELAT. Mais on peut affirmer sans crainte d'erreur, que leur lecture a été vicieuse et qu'ils ont pris des L altérées, pour des I. En effet sur l'inscription des Figons, ce mot *Arelat* est très lisible et tous les auteurs qui rapportent les inscriptions dont nous avons parlé, y lisent AREL ou ARELAT. ou ARELATENSIVM.

servir à déterminer l'étendue des territoires de la ville d'Arles et de celle d'Aix : sans doute on pourrait désirer qu'ils fussent plus nombreux ; ils permettent cependant d'arriver à quelques résultats historiques.

ÉTENDUE DU TERRITOIRE DE CES DEUX VILLES.

—

En examinant attentivement les inscriptions que nous venons de rapporter, on s'aperçoit que la même pierre désigne souvent les limites des deux villes. En conséquence, en suivant les divers pays où les termes ont été découverts, on aura la ligne de séparation des territoires d'Aix et d'Arles ; cette ligne passera d'abord par Saint-Jean de Garguier ou Gemenos, par Belcodène, se dirigera vers la grande Pugère et vers Saint-Antonin, puis laissant la ville d'Aix dans un demi-cercle se courbera vers les Figons (1) ; les inscriptions antiques nous abandonnent ici, et il ne nous est plus possible d'indiquer la direction des limites des deux villes ; certainement elle se continuait vers la Durance. Le territoire d'Arles

(1) Il est nécessaire d'admettre que cette ligne fléchit vers ce point ; en effet si on la tirait droit de Saint-Antonin aux Figons, la ville d'Aix serait enclavée dans le territoire d'Arles.

était sans nul doute compris à l'occident de cette ligne ; d'abord on peut le présumer, parce qu'il ne serait point naturel qu'il commençât à une si grande distance de ses murs. La seconde raison, c'est que les termes dont on a pu voir la position primitive portaient sur la face occidentale ces mots : **FINES ARELATENSES.** (et que toujours les termes avec inscriptions envisagent les territoires.) Les limites d'Aix au contraire s'étendaient vers l'Orient: elles commençaient au point où finissaient celles d'Arles, c'est-à-dire à Saint-Jean de Garguier ou Gemenos, à Belcodène, à la grande Pugère, à Saint-Antonin et aux Figons ; elles paraissent embrasser une partie ou même la totalité du département du Var. Ainsi, l'espace immense compris entre le fleuve du Var, la Durance et le Rhône, semble à l'époque où ces bornes ont été placées, n'être divisé qu'en deux portions. Arles se trouve à la tête des pays situés à l'occident ; Aix à la tête des pays situés à l'orient (1). Mais s'il avait été tant accordé à ces deux cités, quelle part avait-on faite à Marseille ? Quelle était l'étendue de son territoire ? On doit croire ou qu'il ne s'étendait guère au delà de ses rempart, ou squ'il était

(1) Il serait possible pourtant que le territoire d'Aix eût été moins étendu et limité par celui de Fréjus et de quelqu'autres villes.

considérablement restreint. Cependant on pourrait attaquer cette proposition à l'aide d'une inscription rapportée par Millin ; elle a été trouvée à Vence et elle est gravée sur deux colonnes, voici en quels termes elle est conçue :

....		MASSILIEN
....		SIUM.
CURANTE AC	......	DEDICANTE
JUL. HONORATO	......	PROC. AUG. EX
PP PROESID. ALP	......	MARITIMARUM.

La première ligne de la première colonne étant fruste, Millin pense qu'il y avait : *finis agri* ou *terminus agri*. Voici alors comment il traduit cette inscription: *limites du territoire des Marseillais*, *par les soins de Julius Honoratus*, *procurateur d'Auguste*, *un des préposés à la défense des Alpes maritimes* (1). Cette première ligne n'était pas fruste du temps de Raymond-des-Solliers qui la rapporte dans son ouvrage manuscrit sur les antiquités de Provence , on y lisait le mot *populo* (2).

Alors on doit ainsi traduire cette inscription : *Le peuple de Marseille élevant et dédiant*

(1) Millin , voyage dans les départemens du midi de la France. - Paris. 1807. tom. 3. pag. 14.
(2) Bouche , ouvrage cité. tom. 1. pag. 112.

(*cet édifice*), *Julius honoratus étant procurateur d'Auguste, ex-préfet de la province, président des Alpes maritimes*. Cette inscription mal lue et mal traduite en conséquence par le savant M. Millin, ne prouve point que le territoire marseillais se prolongeât jusqu'à Vence, elle ne détruit point cette proposition, qu'à l'époque où Arles et Aix avaient des dépendances si considérables, Marseille était renfermée dans d'étroites limites.

A QUELLE ÉPOQUE CES BORNES ONT-ELLES ÉTÉ PLACÉES.

—

Il aurait été peut-être impossible de fixer l'époque précise où ces limites avaient été placées, si l'antiquité ne nous avait fourni un moyen sûr de la déterminer. On aurait toujours hésité quant au temps entre le moyen âge et les diverses périodes qui, en emmenant des peuples nouveaux dans l'intérieur de la Provence, avaient pu emmener des circonscriptions de territoires plus ou moins étendues. On voit par l'inscription elle-même que les limites d'Arles passaient à Saint-Jean de Garguier, sous Antonin-le-pieux :

PAGANI. PAGI. LUCRETI. QUI. SUNT. FINI
BUS. ARELATENSIUM. LOCO GARGARIO Q. COR.
MARCELLI. LIB. ZOSIMO. IIIIII VIR. AUG. COL. JUL.
PATERNA. ARELATE. OB. HONOREM. EJUS. NOTUM. FECIT.

INJURIAM. NOSTRAM. OMNIUM. SOECULORUM. SACRA
TISSIMO. PRINCIPI. T. OELIO. ANTONINO . . . . . R. ROMÆ.
MISIT. PER. MULTOS. ANNOS. AD. PROESIDES. PROVINCIÆ
PERSE-
CUTUS. EST. INJURIAM· NOSTRAM. SUIS. IN . . . . . T. OB. HOC.
DONAVIT. NOBIS· IMPENDIA. QUÆ. FECIT. UT. OMNIUM. SOECU
LORUM. SACRATISSIMI. PRINCIPIS. IMP. CÆS. ANTONINI, AUG. PII.
BENEFICIA. DURARENT. PERMANERENT. QUE QUIBUS. FRUEREMUR.
ET. BALINEO. GRATUITO. QUOD ABLATUM. ERAT. PAGANIS.
. . QUOD USI FRUERANT. AMPLIUS. ANNIS. XXXX.

« Les habitants du *pagus lucretus* qui sont sur les limites des Arlésiens (placées) à Gargarius en l'honneur de Zosime affranchi de Q. COR. Marcellus sextumvir-augustal de la colonie *Julia paterna* d'Arles : il a fait connaître l'injustice (que nous avions éprouvée) au prince très-sacré pour tous les siècles à *T. OElius Antonin*, il a envoyé (des lettres à) Rome pendant plusieurs années, il a poursuivi la réparation de notre injure à ses propres frais auprès des présidents de la province . . . . et il nous a fait remise de toutes les dépenses entreprises à cet effet. Il a fait de telle sorte que les bienfaits du prince très-sacré à tous les siècles l'empereur César Antonin, pieux, Auguste, durassent et persistassent, et que nous en jouissions ainsi que du bain gratuit qui avait été enlevé aux habitants, qui en avaient usé pendant plus de 40 ans. »

Cette inscription est un témoignage irrécusable que sous le règne de T. OElius An-

tonin, vers l'an 140, les limites d'Arles étaient fixées et qu'une des bornes était placée à Gargarius, et comme les inscriptions trouvées à Gemenos, à Belcodène, à la grande Pugère aux Figons, ont été considérées comme antiques par la forme des lettres qui les composent; comme elles se rattachent toutes les unes aux autres d'une manière naturelle en se dirigeant sur Gargarius, il est légitime de conclure que tous ces termes fesaient suite à celui dont parle l'inscription qui vient d'être citée.

Les limites qui fixent comme nous l'avons vu les deux territoires d'Arles et d'Aix, ont été en conséquence, posées à l'époque de la domination romaine; elles l'ont été ou sous le règne d'Antonin-le-Pieux ou antérieurement.

A QUEL TEMPS DE LA RÉPUBLIQUE OU DE L'EMPIRE, LES VILLES D'AIX ET D'ARLES ONT-ELLES EU UN TERRITOIRE SI ÉTENDU.

—

Pour arriver à la solution de cette difficulté, il faut remarquer que la ville de Marseille était alors enclavée dans le territoire d'Arles, ou que, si elle en possédait un, il devait être considérablement restreint; or, en lisant l'histoire de Marseille, on s'aperçoit que cette ville

a reculé sans cesse ses limites dans l'intérieur des Gaules, depuis l'arrivée du consul Quintus Opimius dans ce pays, en 155 avant J. C. jusqu'à la fin de la république romaine et l'avènement de César à l'empire. Le consul Opimius lui donna les terres des Oxibiens qu'il venait de vaincre et qui avoisinaient la colonie d'Antibes (1). Le proconsul Sextius lui accorda une partie de celles qu'il avait enlevées aux Salyens (2). Marius pour la récompenser de l'assistance qu'elle lui avait accordée contre les Ambrons et les Teutons, lui fit présent des terres qui confinaient à l'embouchure du Rhône et d'un canal considérable qu'il avait fait creuser pour rendre la navigation du fleuve plus facile; il paraît qu'il lui cèda encore les champs de Trest où les barbares avaient été défaits puisque d'après Plutarque, les Marseillais se servaient pour soutenir leur vignes des ossements de ces hommes du Nord (3). Pompée et César, furent aussi généreux envers Marseille, le premier lui avait accordé les terres des Volces arécomikes, et des Helviens, l'autre après avoir vaincu les Gaules,

(1) Polybe. Excerp. leg. CXXXI et CXXXIV, pag. 961 et 962, éd. Isaaci Casaubonis MDCIX. in-folio.

(2) Strabonis. Géographia, editio Isaaci Casaubonis Lutetiæ Parisiorum. MDCXX. liber quartus pag. 185. D.

(3) Plutarque in vita Marii, paragraphus 37.

avait augmenté son territoire et ajouté à ses revenus. La politique des Romains jusqu'à la conquête définitive des Gaules, consista à donner à cette ville des témoignages continuels d'amitié. Ils agissaient ainsi, parce que Marseille pouvait leur offrir d'utiles secours pour assujétir les peuplades gauloises. Ainsi le territoire de Marseille s'accrut sans cesse à partir de l'arrivée des Romains, jusqu'à l'époque de Jules César. Et ce n'est point dans cette période que cette ville fut enclavée dans le territoire d'Arles qui commença à peine à jeter quelque éclat vers la fin du premier siècle avant J. C. Son territoire ne peut en conséquence avoir été restreint que sous la période des empereurs ; mais pour que ce fait se soit accompli, et qu'on ait dépouillé l'ancienne alliée de Rome, des terres qu'Opimius, Sextius, Marius, Pompée et César lui avaient accordées, il a fallu que cette ville se soit trouvée dans une position telle qu'un empereur ait pu la traiter en ennemie. Or, elle ne s'est trouvée dans cette position ni sous Antonin, ni sous les empereurs précédents, mais seulement à l'époque de Jules César. Vers l'an 50 avant J. C. la guerre éclata entre César et Pompée, l'un était le représentant et le favori du parti populaire, l'autre le chef de la noblesse. César s'était préparé de longue main aux guerres ci-

viles par la guerre des Gaules ; il entra en triomphateur dans l'Italie, pénétra sans résistance dans presque toutes les villes, dispersa le sénat et Pompée devant lui, et se prépara enfin, après avoir vaincu son rival en Italie, à le combattre en Espagne ; il se dirigea donc vers la Gaule et s'arrêta devant Marseille qui avait embrassé le parti de Pompée: elle avait reçu dans son sein Domitius qui y était entré avec sept vaisseaux appartenant à des citoyens d'Egyle et de Cassano. Il les avait remplis de ses esclaves, de ses affranchis, de ses colons. Il était venu d'après les ordres de Pompée, pour occuper la ville. De jeunes nobles Marseillais qui étaient à Rome, lorsque Pompée en sortit, furent envoyés vers leur concitoyens pour les engager à ne pas oublier les bienfaits qu'il avait répandus sur Marseille. Les citoyens reçurent Domitius et écoutant les exhortations des jeunes nobles, appelèrent à leur secours les *Albici*, peuples barbares alliés de Marseille depuis les temps les plus anciens, et habitant les collines d'allentour. Ils emmenèrent des pays voisins et de leurs places fortes, du froment, ils élevèrent des ateliers pour la fabrication des armes, construisirent une flotte, et réparèrent leurs remparts. César s'étant présenté devant la ville, en trouva les portes fermées. (Cœsari portas clauserant). Malgré ses ins-

tances, ils refusèrent de l'admettre dans la ville, et le vainqueur des Gaules qui brûlait de courir en Espagne pour y combattre les armées de Pompée, se trouva arrêté dans la rapidité de sa course, et forcé de mettre le siège devant Marseille. La résistance de cette ville fut grande, et César dut éprouver un profond sentiment de douleur et d'impatience en présence d'un siège qui, en retardant l'heure des combats avec son rival, compromettait sa victoire. Arles, ville Salyenne et encore obscure, n'imita point l'exemple de Marseille. César y fit construire des navires pour les opposer à ceux des assiégés (1) et la ville d'Aix, habitée par des soldats Romains, dévoués pour la plupart à César, qu'ils regardaient comme le plus grand général de l'époque, dut également lui prêter assistance ; aussi lorsque la guerre civile fût terminée, et que César monta au Capitole sur le char de triomphe, l'image de Marseille, parut au millieu de celles des villes subjuguées, (2). César nous apprend lui-même qu'il se fit

(1) Pour tous ces faits, voyez César, de bello civili. Liv. 1. édition de Barbou, Paris 1755. tom. 2.

(2) Cicero, de officiis liber II. Chap. VIII.
Itaque vexatis et perditis exteris nationibus, ad exemplum amissi imperii portari in triumpho massiliam vidimus, et ex ea urbe triumphari, sine quâ numquam nostri imperatores ex transalpinis bellis triumpharunt.

livrer les armes de Marseille, ses vaisseaux, ses machines de guerre, l'argent contenu dans le trésor public, et y plaçât deux légions en garnison (1). Le conquérant traitait la ville grecque, comme une ville ennemie, alors il dut lui enlever ses anciens privilèges, les champs des Volces Arécomikes, des Helviens et ceux qu'elle avait dans l'intérieur des terres. D'un autre côté, Arles fut récompensée des marques d'affection qu'elle avait données à César, et il érigea cette ville comme celle d'Aix en colonie romaine (2). C'est à cette époque seulement que les limites qui donnent à l'une et à l'autre de ces deux villes des territoires si étendus, et qui restreignent celui de Marseille, ont pu être posées à Saint-Jean de Garguier ou Gemenos, à Belcodène, à la grande Pugère, à Saint-Antonin, aux Figons, etc.

Enfin pour donner à notre argumentation, une forme géométrique, nous dirons que puisque le territoire de Marseille restreint sous la domination romaine, ne l'a été ni avant, ni après César, il faut nécessairement qu'il ait été réduit à l'époque de la domination du conquérant des Gaules.

(1) Cesar de bello civili liber secundus.
(2) Suetone, in vita Neronis, § 4.
Les inscriptions romaines de la ville d'Aix donnant à cette ville le surnom de *Julia* attestent aussi qu'elle fut une colonie de Jules César.

CONCLUSIONS DE CETTE DISSERTATION.

De ce qui précède, il faut conclure :

1° Que Marseille fut dépouillée par César de ses acquisitions aux environs du Rhône, du littoral de la mer, de l'intérieur de la Ligurie, et contenue dans d'étroites limites.

2° Que les villes d'Arles et d'Aix eurent des circonscriptions territoriales étendues ; que la première présidait aux pays renfermés entre la mer, le Rhône, la Durance et une ligne passant par les points déjà nommés, que la ville d'Aix voyait s'étendre son territoire vers le département du Var.

3° Que ces circonscriptions territoriales subsistaient encore à l'époque d'Antonin, vers l'an 140.

Il serait nécessaire de rechercher combien de temps subsista cette division de la première portion des Gaules conquise par les armées Romaines ; et quelle attribution politique elle donnait aux deux villes ; mais ce doit être là le sujet d'une dissertation nouvelle.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

M. L'ABBÉ CASTELLAN,

Chanoine honoraire d'Aix et de Fréjus, et Professeur doyen de la Faculté de Théologie d'Aix.

Il existait dans l'ancien ordre des choses, sous l'empire des idées qui s'éteignent, une classe d'hommes patients et infatigables, voués à l'étude comme à une espèce de culte, sans lui demander profit ni gloire, dont la vie toute entière s'écoulait dans les labeurs d'une lente et consciencieuse érudition.

Les uns, cherchant une retraite profonde, allaient s'ensevelir dans une de ces communautés religieuses, si renommées pour leurs travaux littéraires, et devenaient bénédictins, jésuites, ou solitaires de Port-royal; d'autres, doués d'une volonté encore plus ferme, savaient poursuivre leur but au sein même de la vie séculière et des occupations d'un emploi public. De

ce nombre était M. Jean-Probace Castellan, chanoine honoraire des chapitres d'Aix et de Fréjus, professeur-doyen de la Faculté de théologie d'Aix et membre de l'académie des sciences et belles-lettres de cette ville, où il est décédé le 25 août 1837, emportant peut-être avec lui au tombeau le dernier vestige de ces hommes d'un autre âge.

En présence d'une perte qu'il n'est pas donné à la génération présente de réparer, on me saura gré sans doute d'avoir essayé d'esquisser sa biographie, et de donner une idée de son caractère, de ses mœurs, de ses vertus et de ses travaux. Ceux qui l'ont connu aimeront à retrouver ici quelque chose de cette physionomie si douce, de cette âme si candide, de ce savoir si modeste qui avaient pour eux tant d'attraits; et ceux qui n'ont pas eu l'avantage de le connaître, ne liront point sans intérêt ce que fût cet homme de bien et de science, le fidèle représentant parmi nous d'une illustre tradition, dont l'intelligence va bientôt nous échapper.

M. Castellan naquit au bourg de Tourves, le 27 décembre 1759, de parents vertueux qui s'appliquèrent de bonne heure à lui inculquer les principes de religion et d'honnêteté héréditaires dans sa famille. Aussi, sa piété précoce ne tarda pas à manifester des signes décisifs de sa vocation à l'état ecclésiastique. Ce goût

se développant toujours plus en lui, on l'envoya étudier au petit séminaire d'Aix, où il fit de rapides progrès. Doué d'une mémoire prodigieuse, d'un esprit pénétrant et juste, et d'un infatigable amour du travail, il eut bientôt dévoré les premiers éléments des sciences, et annoncé à ses maîtres ce qu'il devait être un jour. Au grand séminaire, des études plus élevées vinrent offrir un aliment plus solide à son immense désir d'apprendre, et ses succès furent tels qu'à l'âge de vingt ans il était jugé capable d'instruire les autres et de professer la philosophie.

Le 27 mars 1784, il eut le bonheur d'être promu à la prétrise; et dès le 9 septembre de la même année, il prit place dans les rangs du clergé de la ville d'Aix, en qualité de vicaire de la paroisse de la Magdelaine. Dans ce poste qu'il occupa jusqu'au moment de la tourmente révolutionnaire, le jeune prêtre sut parfaitement concilier les nombreux devoirs de sa charge avec son goût prononcé pour l'étude, et l'irrésistible ardeur qui le poussa toute sa vie à la recherche des connaissances historiques.

Ce fut pour lui un temps heureux, dont le souvenir fit dans la suite un des charmes de sa vieillesse, et son plus agréable entretien avec ses anciens amis.

Estimé de ses chefs, et chéri de ses collègues

qui reconnaissaient sans peine la supériorité de son instruction, il acquérait chaque jour de nouveaux trésors de science, en même temps qu'il édifiait la paroisse par la ferveur de son zèle et l'angélique pureté de ses mœurs. On le citait déjà comme un des ornements de notre clergé, et tout semblait lui présager une élévation prochaine à des fonctions plus importantes, lorsque la révolution, en éclatant, vint troubler son repos et briser les espérances qu'un autre moins modeste aurait pu concevoir à sa place.

Mais ce n'était point ce qui préoccupait son âme désintéressée. Quand il lui fallut se démettre d'un bénéfice qu'il possédait dans son bourg natal, il s'empressa de le faire sans ostentation, comme sans regret.

Tant qu'on ne lui demanda que le sacrifice des biens de la terre, il ne s'émut que légèrement des exigences d'une politique hostile au clergé. Il ne commença véritablement à s'alarmer qu'à la promulgation de la loi par laquelle le pouvoir séculier voulut imposer au sacerdoce un serment contraire aux constitutions de l'église. Trop éclairé pour ne pas voir le piège tendu à sa conscience de ministre du culte catholique, il se rangea de suite parmi ceux qui protestèrent hautement contre la mesure et an-

noncèrent dès lors leur refus formel de s'y soumettre.

Bientôt l'horizon se rembrunissant davantage et la persécution redoublant de violence, l'abbé Castellan dut songer à se soustraire à l'orage. Fuyant les lieux où il était connu, il alla d'abord chercher un asile auprès de l'illustre M. Portalis père, obligé aussi de quitter la ville d'Aix, et depuis peu retiré avec sa famille dans un maison de campagne éloignée. Là s'écoulèrent, dans une délicieuse intimité entre ces deux hommes si bien faits pour s'aimer et s'apprécier, quelques mois trop courts, dont la douceur eut tout fait oublier à des âmes moins sensibles aux maux de la patrie. M. Portalis s'était associé son hôte dans le soin le plus cher à son cœur: tandis que le père de famille initiait son jeune fils à la connaissance des choses de ce monde, le prêtre achevait l'éducation religieuse de l'enfant, et développait en lui le germe de ces vertus chrétiennes, qui ont jeté tant d'éclat sur l'un des mérites les plus éminents de notre époque.

Cruel moment que celui où il fallut se séparer! On se quittait sans savoir ce qu'on allait devenir, si l'on se reverrait un jour, quel était le sort réservé à chaque tête, car il n'y avait plus en France coin de terre si écarté où l'on fût à l'abri de la persécution. C'est alors qu'un vague projet revint à la pensée de M. Castellan:

il s'était dit quelquefois de ne pas laisser arriver ses vieilles années, sans payer son tribut d'admiration à la capitale du monde chrétien, à la ville des Césars et des papes, des monuments payens et des magnificences catholiques. Quel plaisir pour un esprit comme le sien d'étudier ces belles antiquités sur les lieux mêmes, de s'abreuver à cette source féconde de documents de tous les âges, et surtout de pouvoir consulter tant de précieux matériaux, appartenant à l'histoire ecclésiastique, son travail de prédilection.

Il s'est arrêté à cette idée ; puisque force lui est de s'expatrier, c'est à Rome qu'il ira porter son exil. Il y arriva vers la fin de l'année 1791, après avoir parcouru avec intérêt une grande partie de l'Italie.

Mais à son entrée dans la ville éternelle, ce fut un bien autre enthousiasme, mêlé de respect et de saint recueillement, qui s'empara de son âme, ouverte aux impressions des beaux-arts, des souvenirs historiques et des sentiments religieux. Il ne pouvait se lasser de voir et d'admirer. Aussi étonna-t-il beaucoup les romains par la promptitude avec laquelle il fit connaissance avec son nouveau séjour. Au bout de quelques mois il n'y eut plus dans Rome d'objet digne d'attirer les regards sur lequel ne se fussent fixés les siens. Il y revenait jusqu'à ce qu'il en eût repassé chaque détail, apprécié l'entière

valeur et recueilli toute l'instruction y renfermée.

Il apprit ainsi non-seulement ce qu'était la ville à l'heure présente, mais encore ce qu'elle avait été aux différentes phases de ses fortunes antérieures, sous les premiers rois, sous la république, sous l'empire, sous les princes et les pontifes du moyen âge ; et il vous eût indiqué avec autant d'exactitude la position de la porte Carmentale, depuis si longtemps balayée du sol, que le lieu où gisent toujours les énormes débris du Colisée. Personne aussi n'avait visité avec plus de soin les curiosités souterraines, et mieux exploré les saintes horreurs des catacombes.

Bientôt cette connaissance approfondie des curiosités locales et une merveilleuse aptitude à s'approprier la langue et la prononciation italiennes, lui eurent entièrement donné l'air d'un savant du pays. On eût dit un romain, élevé dans sa ville natale, et occupé à l'étudier depuis sa plus tendre jeunesse.

Dès la première année, sa réputation franchit, sans qu'il s'en doutât, les murs du couvent qu'il habitait. D'illustres prélats et des hommes d'une érudition distinguée, ayant eu l'occasion de s'entretenir avec lui, s'étaient empressés de faire son éloge, et le jeune vicaire français s'était vu accueillir partout de la manière la plus prévenante.

Plusieurs fois, des étrangers de marque passant à Rome, on avait cru ne pouvoir mieux correspondre à leur désir de connaître les antiquités de la ville que de les adresser à l'abbé Castellan dont la complaisance égalait le savoir.

Le cardinal Antonelli, qui l'avait pris en affection particulière, lui témoigna son estime par des missions encore plus honorables. Ravi de la pureté de sa foi et de son habileté dans les controverses religieuses, il lui envoyait pour les instruire, des personnes qui paraissaient disposées à l'abjuration du protestantisme, et Dieu aidant, le succès couronnait toujours les efforts de son ministre.

Au milieu de ces occupations diverses, M. Castellan ne perdait jamais de vue l'objet qui souriait le plus à ses investigations de savant. Il allait partout fesant sa récolte précieuse, retrouvant et colligeant sans cesse dans les livres, sur le marbre et sur la pierre quelque feuillet détaché de la grande histoire de l'église.

Pie VI le vit à l'œuvre, et nul doute que ce spectacle n'ait contribué à la réhabilitation du clergé français dans l'esprit de ce souverain pontife, qui se plut à répudier d'injustes préventions et à rendre un éclatant hommage à l'orthodoxie, aux mœurs et au savoir de nos prêtres émigrés.

Cependant notre révolution avait débordé sur

les états voisins, et la victoire avait amené le plus grand de nos guerriers près des murs de la cité papale, obligée de traiter avec lui et de payer sa rançon. Une longue agitation s'en était ensuivie dans l'enceinte même de Rome, et là aussi la position des exilés de la France avait cessé d'être sans danger.

Contraint de dire adieu à la ville où il a reçu une si bienveillante hospitalité, où il a éprouvé tant de nobles jouissances, l'abbé Castellan renonce à prolonger plus longtemps son exil. Rome a été sa seconde patrie, il ne veut la quitter que pour retourner dans la première, dans cette France toujours restée chère à son cœur, et du salut de laquelle il n'a jamais désespéré. Il sent aussi le besoin de revoir un vieux père que le ciel lui a conservé dans ces longs jours d'orage.

En effet en rentrant en France au mois de juin 1797, il trouva le sol un peu remis de ses grandes commotions, et plusieurs manifestations non équivoques d'un premier retour des esprits vers les idées d'ordre et de justice. Avant que le 18 fructidor vint nous replonger un instant dans l'anarchie dont nous sortions à peine, l'abbé Castellan fut provisoirement chargé par les autorités d'Aix de desservir la paroisse de Saint-Jean. De suite un soin pieux l'occupe: lui, qui connaissait si bien tout ce qu'offrait d'intéressant

la ville où s'était écoulée sa jeunesse, il n'a plus revu à Saint-Jean le magnifique tombeau des anciens comtes de provence ; le vandalisme révolutionnaire l'a détruit comme tant d'autres. Néanmoins un espoir a fait tressaillir l'âme du saint prêtre : la stupide profanation peut s'être arrêtée au monument. Le voilà donc qui fouille lui-même, et recueille avec respect des restes précieux qu'il renferme dans une caisse avec cette inscription : « cette caisse contient les ossemens « du comte de provence Ildephonse I. et de son « fils Bérenger, beau-père de Saint Louis, « échappés à la destruction de leur superbe « mausolée, l'an premier de la république ; ils « ont été déposés ici le 26 août 1797. »

Une nouvelle persécution à laquelle l'abbé Castellan dut se dérober, lui laissa à peine le temps de cacher la caisse dans un coin obscur de la sacristie, où elle est demeurée jusqu'à l'inauguration, faite en 1828, d'un autre mausolée destiné à remplacer l'ancien.

L'étude remplit encore les loisirs de cette seconde proscription, traversée par lui sur les lieux mêmes, et en grande partie au sein de sa famille.

Enfin quand une main forte eût apaisé ces derniers tiraillements de nos factions affaiblies, et qu'une saine politique eût rétabli les autels détruits, M. Castellan fut de suite tiré de sa retraite pour aller occuper la cure de Lambesc. Cette

nomination, émanée du vénérable M. de Cicé, remonte au 6 mai 1802. Le 5 juillet d'après M. Portalis père devenu ministre des cultes, s'empressait d'annoncer à son ancien ami que le premier consul venait d'agréer le choix de l'archevêque.

Ceux qui ont pu apprécier tout ce qu'il y avait dans son caractère de sage tolérance et de douceur évangélique, ne seront pas étonnés qu'à peine arrivé dans sa paroisse l'homme de Dieu aît su commander aux vieilles antipathies, dissiper les préventions haineuses et gagner tous les cœurs à sa personne, ainsi qu'à sa doctrine. Les plus farouches, qui frémissaient à l'idée de revoir une robe de prêtre, se sont sentis désarmés à l'approche de cette figure si sereine et si amicale ; c'était un père qui venait au milieu de ses enfants. Dans peu il eut fait un bien infini et renouvelé la face de la paroisse. Il put alors trouver au milieu des fatigues de son ministère, quelques moments de loisir pour reprendre ses travaux chéris, et commencer à écrire les premiers volumes de son histoire des églises de Provence. Déjà les hommes instruits que renfermait la ville d'Aix, avaient à travers sa bonhomie deviné la vaste érudition du modeste curé de Lambesc, qui, plusieurs fois consulté par eux, les avait charmés par son aimable simplicité autant que par son prodigieux savoir. M. le président de Saint-Vincens, cet

autre Peiresc des temps modernes, avait surtout conçu pour lui un profond sentiment d'estime et d'affection, dont les témoignages sont déposés dans les pages d'une correspondance pleine d'intérêt.

Le 30 juin 1808, cette réputation bien méritée lui valut l'honneur d'être nommé membre correspondant de la société qui venait de s'installer à Aix, sous le titre de société des amis des sciences, des lettres, de l'agriculture et des arts, autorisée plus tard à prendre le titre d'académie d'Aix.

L'année suivante, lorsqu'on s'occupa du rétablissement de notre Faculté de théologie, M. de Cicé, juste appréciateur du mérite, n'eut garde d'oublier l'abbé Castellan sur sa liste de présentation des personnes dignes d'être appelées à l'enseignement sacré. L'archevêque, en annonçant au curé de Lambesc l'arrêté du 24 novembre 1809, qui le nommait adjoint pour la chaire d'histoire et de discipline ecclésiastique, terminait ainsi sa lettre : « Je suis charmé de la « décision du grand maître, il ne pouvait fixer « son choix sur un sujet qui fut plus en état de « répondre à ses vues et aux miennes, et tous « ceux qui vous connaissent rendront justice à « son discernement. »

Il était dès lors visible que cette qualité d'adjoint indiquait un futur successeur à qui la chaire allait bientôt échoir en entier. L'évènement

devança même les prévisions : le respectable M. d'Eyglunent sentit de suite que le fardeau excédait les forces que son âge et sa santé lui laissaient encore, et dès le 28 décembre 1809 l'abbé Castellan fut appelé à remplacer définitivement ce professeur démissionnaire.

La douleur qu'il éprouva en quittant une paroisse à laquelle il s'était vivement attaché et qui le payait amplement de retour, lui fit mêler d'abondantes larmes à la joie d'un évènement destiné à fixer son sort au gré de ses désirs et de ses goûts les plus chers.

Le voilà maintenant revenu dans cette ville d'Aix, qu'il a toujours tant aimée, dans cette ville paisible et belle, résidence de son chef ecclésiastique et siège des hautes études, toute pleine de souvenirs historiques, de magnifiques églises et de moyens d'instruction, où sa piété et son amour de la science vont se trouver dans leur véritable centre.

Il vient y couler le reste de ses jours, pour les consacrer en entier à ses travaux de prédilection. Il n'aura plus désormais d'autre devoir à remplir, à la charge seulement de communiquer le fruit de ses veilles au jeune espoir du sacerdoce, qu'il devra diriger à travers les siècles sur les pas de l'église, le flambeau de l'histoire à la main.

Aix a vu l'ardeur qu'il a mise à l'accomplissement de ce devoir qui fesait son plus grand

bonheur. Ce n'est pas une science hasardée et superficielle qu'il travaillait à répandre du haut de sa chaire, mais un enseignement solide et sûr, puisé aux vrais sources et sainement entendu.

On ne risquait pas de s'égarer sur ses traces. Jamais professeur n'eut pour guides une critique plus éclairée et une impartialité plus sévère. Orthodoxe est aussi bon catholique qu'on peut l'être, nul ne savait mieux démontrer à l'aide de l'histoire comment le dépôt de la doctrine évangélique s'était conservé pur dans le sein de l'église romaine.

Et cependant il ne déguisait rien de ce que les passions et les faiblesses des pontifes mortels avaient laissé échapper d'humain à côté de l'œuvre divine. Tant son œil exercé possédait l'habitude de distinguer avec sûreté l'une et l'autre action de ces périssables instruments, abandonnés à eux-mêmes dans les choses de ce monde, illuminés d'en haut pour celles du ciel.

Afin de rendre ses leçons plus profitables, après avoir un certain temps déroulé les annales sacrées, à la fin de chaque siècle, l'habile professeur revenant à son point de départ, traçait à ses élèves les règles de discipline ecclésiastique suivies pendant toute cette période; et là encore il prenait soin de leur apprendre à discerner les maximes constantes, bases immuables de la religion, d'avec celles moins essentielles qui varient selon les époques et les lieux.

Louables efforts, qui, puissamment secondés par les dignes collègues qu'on lui avait associés, semblaient devoir ramener les beaux jours de l'ancienne Faculté de théologie d'Aix, et raviver l'éclat de ces chaires sur lesquelles planait l'ombre illustre de Gassendi.

D'où vient pourtant qu'un enseignement, si utile à la jeunesse de nos séminaires, n'a joui que peu d'années de la faveur qui l'avait accueilli à son début ? Quelle est cette transformation de la pensée cléricale, qui ne profite du rétablissement de l'ancien trône, que pour déserter l'université de France, et répudier le bienfait de ces cours de théologie, autrefois témoins de tant d'empressement ?

Sans rechercher s'il faut attribuer cette conduite à l'explosion moins génée d'un sentiment de méfiance venu depuis la révolution au cœur du clergé contre le pouvoir temporel, ou au désir de secouer le joug du régime universitaire, ou à telle autre cause, nous ferons seulement observer qu'il n'y eût rien qui atteignit la personne de l'abbé Castellan, restée en vénération pour tous. L'on peut même dire que les excellents prélats, qui se succédèrent sur le siège d'Aix, mirent un soin particulier à lui faire oublier les désagrémens de cette brusque désertion, et à lui prouver qu'il n'avait point baissé dans leur estime. Appelé souvent dans leur conseil, revêtu du camail,

investi des fonctions de l'officialité, il n'est marque de distinction et témoignage de confiance qu'il ne reçût de ses chefs.

Néanmoins on ne saurait nier que le coup lui fut sensible, abandonné qu'il se vit des élèves en qui son cœur avait mis ses plus douces affections, et contraint de descendre d'une chaire à laquelle il avait voué toute son existence.

Il dut à son caractère élevé, et à son âme sans fiel, une résignation calme et noble, qui ne laissa jamais échapper la moindre plainte.

Ambitieux, il aurait pu tourner ses vues d'un autre côté, et aspirer à d'éminentes positions, les moyens de réussite ne lui auraient point manqué et surtout les protecteurs. Disons-le même à sa louange : des circonstances se sont rencontrées où il n'aurait eu qu'à vouloir ; mais il ne crut point que Dieu lui eût marqué sa place en cet endroit, et que les besoins de la religion lui commandassent de quitter ses grands travaux, non achevés, pour se jeter dans cette nouvelle carrière.

Loin de là, il ne vit dans les loisirs de la sinécure que les évènemens lui avaient faite, qu'une intention mieux marquée, de la providence attachée à le maintenir dans les goûts d'étude qu'elle lui avait inspirés de si bonne heure, et à le pousser à l'accomplissement de la longue tâche qu'il s'était imposée.

Telle est l'idée qui va présider à l'emploi de 15 années de sa laborieuse vie. Le vaste plan sur lequel il a conçu et commencé son œuvre n'exige pas moins de temps et de peine. Il s'agit pour lui de rechercher les monuments de tout genre, qui peuvent lui dire ce qu'ont été dans les âges divers, les peuples et les villes de la Provence dont il veut raconter l'histoire religieuse. Que de longues heures employées à déchiffrer des inscriptions, à vérifier des chartes, à consulter des chroniques locales et nombre d'auteurs sacrés et profanes, et à interroger les vieilles traditions restées dans le souvenir des hommes, et les vieux débris épars sur le sol antique ! Rien n'effraie son courage, rien ne lasse son imperturbable patience. C'est à l'aide de ces documens, ainsi recueillis, et des merveilleuses ressources d'une mémoire qui a tout retenu sans confusion, qu'il parvient enfin à terminer un ouvrage, où il le dispute en érudition et en exactitude aux doctes bénédictins, auteurs des histoires de Languedoc, de Bretagne, de Lorraine, de Bourgogne, etc.

Celle des églises de Provence qui se divise en 60 livres, capables de former huit à dix volumes in-octavo, remonte aux premiers jours de la prédication de l'évangile et finit vers le milieu du dix-huitième siècle. Elle est précédée d'une notice importante, chargée de nous faire

connaître l'ancienne chorographie du pays, les noms et la position de ses peuplades primitives, son état sous les Romains, les villes gauloises existant en Provence avant l'arrivée des Phocéens, celles bâties par ces fondateurs de Marseille, les colonies des Romains dans la contrée et les villes qui s'y sont formées dans le moyen âge.

Deux dissertations, l'une sur la religion des anciens Provençaux, l'autre sur l'établissement de la religion chrétienne en Provence, dans le cours du premier siècle, complètent l'utile introduction placée en tête de cette histoire.

L'ouvrage entier est enrichi de notes curieuses et de savantes observations, qui en relèvent encore le mérite. Mais, ce qui surtout le recommande aux hommes instruits, c'est l'étendue d'érudition, la sagesse de critique et l'esprit de sagacité que l'auteur apporte dans l'étude des faits historiques. Si l'on peut lui reprocher de ne pas oser toujours se prononcer d'une manière assez décisive; s'il confronte quelquefois toutes les opinions, expose toutes les raisons pour et contre, sans presque conclure, il n'y a là le plus souvent qu'une réserve qui honore sa modestie, et atteste un sentiment profond des convenances. Il a craint de faillir en adoptant l'opinion, même la plus admissible, alors qu'il a encore vu un coin de la question couvert

d'impénétrables nuages ; ou il a craint de heurter trop ouvertement de pieuses traditions, dont le renversement n'est pas sans danger pour le peuple, incapable de démêler le vrai d'avec le faux.

L'accusera-t-on de manquer d'idées générales et d'écrire sans système à lui propre ? Ce serait méconnaître le caractère foncier de son histoire essentiellement descriptive et amie de la réalité, plus occupée à reconstruire qu'à juger les siècles passés. La pensée chrétienne, qui circule dans ses différentes parties, suffit à leur union, comme à l'intelligence du plan de l'écrivain.

L'on pourrait à meilleur droit lui reprocher d'avoir négligé le style et surchargé le récit de détails et de citations qui en retardent la marche. Toutefois ce style peu soigné ne laisse pas de plaire par sa simplicité même, jointe à une grande netteté. Quant à cette longueur d'une narration naïve, et cette abondance de preuves apportées à l'appui des faits avancés, elles décèlent une candeur d'âme et un amour de la vérité, trop rares de nos jours pour qu'on ne leur pardonne point un peu de prolixité.

En somme, l'œuvre est belle et patriotique autant que chrétienne. Le jour où la Provence, astre trop tôt éclipsé, achevait d'aller se perdre dans les rayons de la monarchie fran-

çaise, la main pieuse d'un de ses enfants commençait un tableau monumental, où tout ce qu'il a pu recueillir de ses traits est venu reproduire sa noble et grande image, environnée d'une sainte auréole.

Au reste cet éloge n'est que le résumé des opinions émises par les personnes, à qui des communications plus ou moins étendues ont permis de porter un jugement sur l'ouvrage.

Dans le cours de ses travaux, M. Castellan en avait lu plusieurs fragments à ses collègues de l'académie d'Aix qu'il aimait à consulter, ainsi que l'attestent la plupart des comptes rendus de cette société savante.

Le public lui-même a pu lire quelques-uns de ces morceaux intéressants, dans les Mémoires imprimés de l'Académie. Nous nous souvenons aussi de l'avoir applaudi à plus d'une séance solennelle.

En 1834, il prononça en qualité de président un discours remarquable au sujet des Salyens, nos plus anciens devanciers sur ce sol antique, véritables Aborigènes, dont il était parvenu à retrouver l'histoire à l'aide de quelques faibles documens et d'une prodigieuse sagacité.

La présidence lui avait également été déférée par l'Institut Religieux, autre société savante de notre ville, formée depuis peu sous ses auspices. Car il était devenu dans Aix le guide

des intelligences tournées vers les études locales, l'oracle et l'ami de la jeunesse laborieuse.

Malgré sa modestie, la réputation de son savoir s'était répandue au loin, et il n'y avait point d'homme illustre dans la science qui, passant à Aix, ne demandât sa demeure et n'en sortît aussi étonné de son érudition qu'enchanté de sa bonhomie.

M. Millin, venu pour explorer les antiquités de la Provence, avait retiré le plus grand profit de ses entretiens avec le docte chanoine. Autant en avait fait M. le baron de Ladoucette retournant à Paris plein d'estime et d'amitié pour lui. C'est sur la proposition de ce savant qu'en 1830, la société royale des antiquaires de France, admit notre concitoyen parmi ses associés correspondants.

Mais le bon abbé s'effraya d'un honneur qui l'appelait à produire le fruit de ses veilles au sein d'une assemblée de la capitale, et il fallut beaucoup d'instances pour lui arracher l'envoi de son excellente dissertation sur les deux combats de C. Marius contre les Cimbres et les Teutons, insérée dans les mémoires de la société en 1832.

Aussi plus tard refusa-t-il la flatteuse invitation qui lui fut faite d'accepter une place de membre honoraire de la société philotechnique et de la société française de statistique générale.

D'ailleurs à cette époque, une occupation plus chère l'absorbait tout entier. Notre Faculté de théologie venait d'être reconstituée sous les auspices de feu M. Raillon, et l'abbé Castellan en avait été nommé doyen à la demande du vénérable archevêque.

Plein de zèle et de joie, l'ancien professeur crut devoir retoucher son cours d'histoire et faire participer ses nouveaux élèves aux profits de ses études et de son expérience. Il se remit donc au travail avec l'ardeur d'un jeune homme.

Jusqu'alors sa brillante santé n'avait éprouvé aucune altération : ce qu'il devait à une vie constamment sobre et réglée, de même qu'à la sérénité d'une âme, toujours maîtresse d'elle-même, et que les passions n'avaient jamais troublée. Trop de confiance en cette robuste vieillesse lui devint funeste. En décembre 1834, les fatigues du cabinet déterminèrent en lui les premières atteintes de l'hématurie qui a fini par le conduire au tombeau. Cependant il monta encore quelquefois dans sa chaire d'Histoire ; et malgré ses souffrances il aurait donné un plus long cours à ses efforts, si bientôt un nouveau temps d'arrêt ne leur avait été imposé par des difficultés qu'à soulevées aujourd'hui la haute sagesse du prélat qui gouverne le diocèse.

L'état de sa santé ne l'empêcha point non plus de se rendre utile pendant les désastres

du choléra de 1835 dont il brava courageusement les fureurs. On le vit même assister avec son édifiante piété à la procession expiatoire du mois d'août.

Mais sa maladie empirait toujours, vainement combattue par les soins les plus habiles et les plus empressés. A la fin de 1836, il cessa de pouvoir sortir, et depuis cette époque jusqu'à sa mort, sa vie ne fut plus qu'un enchaînement de souffrances qui croissaient chaque jour, en même temps que sa patience et sa résignation. Jamais il ne s'est plaint; dans ses longues nuits d'insomnie, au milieu de ses douleurs, si parfois des paroles un peu plus animées s'échappaient de sa bouche, c'étaient quelques versets des cantiques et des psaumes les plus remplis des louanges de Dieu et du souffle de l'esprit consolateur.

Le jour, ne pouvant plus lire ni écrire, il priait en lui-même, ou s'entretenait affectueusement avec quelques-uns de ses meilleurs amis auxquels sa science se manifestait encore nette et instructive, à travers la visible lassitude de ses organes.

Il se plaisait surtout à parler de notre conquête d'Alger, et à suivre nos armées victorieuses sur cet antique rivage, dont la chorographie lui était familière, et où ses espérances de chrétien saluaient avec transport la résur-

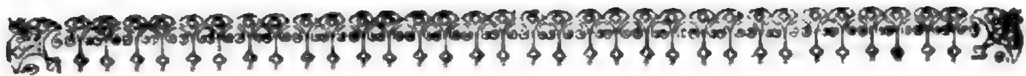
rection de cette église d'Afrique, autrefois si florissante.

Ainsi s'éteignit sa religieuse pensée, occupée jusqu'à la fin du triomphe de l'évangile. Il mourut de la mort des justes, le 25 août 1837, universellement et profondément regretté.

Il n'est plus, mais sa mémoire vivra éternellement dans la reconnaissance des pauvres qu'il soulagea toute sa vie, et qu'il n'oublia point dans l'acte de ses dernières volontés; elle vivra dans les souvenirs du clergé de ce diocèse dons il fut l'édification, dans ceux de la Faculté de théologie qu'il a voulu éclairer de son savoir, même après sa mort, en la dotant des livres où il l'avait puisé; dans ceux de notre Académie qu'il enrichit de ses travaux, et mieux encore dans ses précieux écrits, où il s'est si bien peint lui-même avec sa science, sa modestie, sa bonté, sa foi d'apôtre, sa candeur d'ange et sa simplicité d'enfant.

C'est là que tout ce qui possède un cœur provençal et religieux s'empressera de venir respirer le parfum de sa belle âme, lorsque le dépositaire de ce trésor aura pu le livrer au public et satisfaire enfin le désir de ses concitoyens, le sien propre, et celui aussi du savant auteur de l'histoire des églises de Provence.

FIN.



RECHERCHES BIOGRAPHIQUES

SUR

MALHERBE

ET SUR SA FAMILLE,

Par M. Roux-Alpheran.



CHACUN sait que Malherbe, célèbre poète français, naquit à Caen vers l'an 1555; qu'ayant quitté sa ville natale à l'âge de 18 ou 19 ans, il s'attacha au grand-prieur de France, Henri d'Angoulême, fils naturel du roi Henri II; qu'il suivit ce prince lorsque celui-ci vint en Provence, et qu'il se maria à Aix d'où il alla s'établir à Paris, sur la fin de l'année 1605; qu'il eût plusieurs enfans dont un seul parvint à l'âge mûr et périt misérablement; enfin qu'il mourut en 1628, peu de jours avant la réduction de la Rochelle à l'obéissance de Louis XIII.

Mais ce qu'on ne sait pas, c'est le nom de son père, ni celui de sa mère; quels étaient ses frères, ses sœurs et les autres membres de sa famille; quelles furent son éducation, sa fortune

et les particularités de sa vie, avant l'époque où Racan fit sa connaissance. On ignore surtout qu'à l'âge de cinquante ans seulement, il adopta le nom de MALHERBE, tel qu'on l'écrit depuis lors, tandis qu'auparavant il l'écrivait et signait MALERBE sans H, ou plutôt DEMALERBE en un seul mot. On ignore enfin la date précise de son mariage et celle de sa mort.

Les biographes qui ont parlé de lui, se sont copiés à cet égard, mot à mot, sans rien ajouter à ce qu'a dit Racan, et ce qu'ils en ont rapporté, manque absolument d'exactitude, ainsi que je le ferai remarquer dans le cours de cette Notice.

J'ai publié en 1825, une partie de mon travail sous le titre de RECHERCHES BIOGRAPHIQUES SUR MALHERBE, *adressées à MM. les Maire, Adjoints et Membres du Conseil Municipal de la Ville de Caen* (1). Mais ayant fait depuis lors de plus amples recherches sur la vie de cet illustre restaurateur de la langue et de la poésie française, j'ai formé du tout un nouveau travail auquel je conserve le titre du premier, et que je soumets aujourd'hui à l'Académie d'Aix, qui veut bien me compter au nombre de ses membres.

(1) 28 pages in-8° tirées à un très petit nombre d'exemplaires, à Aix, chez Pontier, imprimeur. — Vid. la *Bibliographie de la France*, journal général de l'imprimerie et de la librairie, année 1825, page 421, n° 3472.

J'ai découvert, avec assez de peine, le contrat de mariage passé entre Malherbe et *Magdelaine de Carriollis*, d'une noble et ancienne famille de cette ville, qui a donné un grand nombre de magistrats aux Cours souveraines de Provence, et qui s'est divisée en plusieurs branches (1). Cet acte est à la date du 1er octobre 1581, et fut reçu par *Abel Hugoleni*, notaire d'Aix, dont les écritures étaient en 1825, au pouvoir de feu Me Perrin, notaire, qui me permit d'en prendre une copie, et de faire calquer la signature de Malherbe, laquelle fut fidèlement retracée dans le *fac-simile* joint à ma première édition. Je la reproduis ici en l'accompagnant du *fac-simile* de trois autres signatures du même, ainsi que je le dirai ci-après.

Cette signature est apposée jusqu'à sept fois sur la minute de ce contrat de mariage (2), où

(1) Jusqu'à la fin du 16e siècle, elle a écrit son nom *Carriollis*, qu'on écrit et qu'on prononce *Coriolis*, depuis que l'usage de la langue française est plus répandu en Provence; car les gens du peuple continuent à prononcer *Carriollis*. La branche à laquelle appartenait la femme de Malherbe, possède depuis 1651, le marquisat d'*Espinouse* sous le nom duquel elle se distingue des autres. Elle a fourni sept présidens à mortier au parlement d'Aix, de père en fils, depuis 1568, jusqu'en 1786, et réside aujourd'hui à Paris.

(2) Savoir : en marge de la première page pour approuver la rature de sept mots nuls (*vid.* la note sui-

l'on voit que Malherbe signait son nom précédé de l'article *de*, en un seul mot et sans H : DEMALERBE, ainsi que ce nom se trouve écrit maintes fois dans ce contrat dont voici les premières lignes :

« L'an mil cinq cens huitante ung et le premier « jour du moys d'octobre après midi saichent tous « présents et advenir que comme ainsin soyct « que mariage soyct esté traicté par parolles a « l'advenir entre Mons.r Françoys de Malerbe « Escuyer de la ville de Caen en Normandie, « fils à Mons.r Me Françoys de Malerbe (1) et « de Damoyselle Loyse de Valloys d'une part

. . . .

vante); au bas du recto de chacun des 1er, 2e, 3e, 4e et 5e feuillets et vers le milieu du 6e où finit l'acte, et où se trouvent aussi les signatures de l'épouse, Magdelaine de Carriollis; d'Anne de Carriollis, sa sœur, veuve de Pierre Margalet sieur de St. Auquille; de Claude Margalet fils d'Anne de Carriollis; de quatre témoins et du notaire. Fol. 389 du registre, et *seq*.

(1) Il y a ici sur la minute : *Conseillier du Roy au Parllement dudict pays*. Ces sept mots sont légèrement effacés par un trait de plume, et il est dit en marge qu'*ils ont été rayés du consentement du sieur de Malerbe*.

Qu'ils aient été rayés lors de la signature du contrat ou plus tard, toujours en résulte-t-il, selon moi, que Malherbe s'était fait passer, en arrivant à Aix, pour le fils d'un conseiller au parlement de Normandie, et le notaire avait cru devoir lui donner cette qualité en rédigeant son acte.

« et Damoyselle Magdallene de Carriollis fille
« a Mr Me Loys Carriollis Conseillier du roy
« et Président au Parllement du présent pays
« de Provence et à feue Damoyselle Honorade
« d'Escallis d'aultre. Or est-il que personnelle-
« ment constitués en présance de moy Notaire
« royal soubsigné et des tesmoings cy-après
« nommés, etc., etc. »

Ce contrat de mariage fut passé, y est-il dit, dans la maison *Margalet*, que Malherbe a continué d'habiter depuis, pendant tout le temps qu'il a demeuré à Aix. Cette maison était située à la rue *Courteissade* (1), ainsi qu'il est prouvé par plusieurs quittances de loyer concédées à Malherbe, notamment en 1603 et 1604, devant *Louis Gazel*, Notaire d'Aix (2). Sa signature y

(1) Je vois dans un acte du 3 décembre 1585, que les *Margalet* possédaient à la rue *Courteissade*, une maison attenante à un moulin à huile, lequel d'après ce que j'ai lu dans les registres des censes que percevait le Chapitre d'Aix, est le même que celui qui y existe encore aujourd'hui, sur la gauche en entrant dans cette rue par celle de *Nazareth*. Du temps de Malherbe, la rue *Courteissade* dépendait de la paroisse Ste-Magdelaine, celle de St-Jérôme (vulgairement dite du St.-Esprit n'ayant été érigée qu'en 1670. Et c'est bien à la Magdelaine que furent baptisés les deux fils de Malherbe *Henri* et *Marc-Antoine*.

(2) Ses écritures se trouvent chez Me Pissin, qui me les a communiquées avec beaucoup de politesse.

est la même qu'au contrat de mariage de 1581, à la seule différence qu'elle a été tracée par une main plus pesante, et qu'elle est précédée des lettres *Fr*, initiales du prénom *François*, mais toujours sans H : FR. DEMALERBE. C'est celle que j'ai fait graver dans la planche ci-jointe, sous numéro 2.

Le P. *Bougerel*, de l'Oratoire, assure dans la vie de *Scipion Dupérier* (1), célèbre Avocat au Parlement d'Aix, mort en 1637, que *François Dupérier*, père de Scipion, et connu par ses liaisons avec Malherbe, avait cautionné la somme que la femme de celui-ci lui avait apportée en dot : j'ignore où le P. Bougerel a puisé ce fait; mais il est certain que François Dupérier n'assista pas même au contrat de mariage de Malherbe dont il fut depuis le meilleur ami (2).

(1) Hommes illustres de Provence, page 127, note. La même Vie a été réimprimée en tête des OEuvres de Scipion Dupérier, 3e édition, en 3 vol. in-4°.

(2) C'est à lui que Malherbe adressa ces belles stances qui commencent ainsi :

Ta douleur, Dupérier, sera donc éternelle ?

Il était petit-fils d'un Conseiller de l'institution du Parlement de Provence. Quelques éditeurs des poésies de Malherbe le nomment *Charles Dupérier*, et disent que le P. Bougerel a écrit sa vie. C'est une double erreur.

Il existe parmi les manuscrits de la bibliothèque publique d'Aix, une *Instruction de Malerbe à son fils*, écrite en cette Ville, au mois de juillet 1605, et dans laquelle le père, près de quitter la Provence, donne à son fils le détail de ses affaires domestiques, après lui avoir fait connaître les différens personnages de sa famille, loin de laquelle il est né.

Cette pièce n'est point autographe, il est vrai, mais tout en atteste l'authenticité : le ton de vérité qui y règne d'un bout à l'autre ; l'exactitude des citations des actes qui y sont mentionnés, et dont les originaux existent, pour la

L'ami de Malherbe s'appelait *François*, et c'est la vie de *Scipion* son fils que le père Bougerel a fait imprimer. Leur postérité mâle s'est éteinte depuis environ 50 ans. *Charles Dupérier*, poète latin estimé, mort en 1692, était le neveu de *François* et le cousin germain de *Scipion*. Il était né à Aix le 31 janvier 1622, de *Claude Dupérier*, Gentilhomme du Duc de Guise, Gouverneur de Provence, et d'*Anne de Moriès*. D'un autre fils de ce *Claude*, sont descendus l'aimable traducteur de Richardet, le feu général *Charles-François Dumouriez*, son fils, mort en 1823, et un autre *Charles-François Dupérier Dumouriez*, mort évêque de Bayeux, en 1827. Voyez les mémoires du Général Dumouriez, ch. 1, où, par une faute d'impression le mari d'*Anne de Moriès* est nommé *François* au lieu de *Claude Dupérier*. Leur contrat de mariage que j'ai sous les yeux, est du 24 octobre 1619.

plupart, dans les écritures de divers notaires d'Aix; enfin, le témoignage de M. *le Marquis de Méjanes*, fondateur de notre Bibliothèque, qui, en admettant cette copie dans ses recueils, nous prouve assez implicitement qu'il la tenait de bonne source (1).

« Il y a d'autres que nous », dit Malherbe dans cette instruction que j'accompagnerai ici de quelques notes; « il y a d'autres que nous qui « portent le nom de *Malerbe* en Normandie; « mais à la distinction de ceux-là, nous nous « appelons *Malerbe de St.-Agnan*.

« La terre de St.-Agnan, à cinq lieues de « Caen, du côté du Bocage, n'est plus à notre « maison, quoiqu'elle s'appelle toujours *St.-* « *Agnan le Malerbe*. Elle fut vendue par un « de nos prédécesseurs pour le voyage de la « Terre-Sainte.

« Plusieurs autres terres portent encore le « nom de notre maison, comme *Neuilly le* « *Malerbe* et autres, et toutefois ne sont plus « à nous; les unes ayant été aumônées aux

(1) Je suis persuadé que M. de Méjanes, mort en 1786, tenait cette copie de M. le président de *Boyer d'Éguilles* (frère du fameux marquis d'*Argens*), mort en 1783, dont les ayeux avaient recueilli les papiers et les livres de Malherbe comme on le verra dans cette Notice; et si l'original a disparu, c'est pendant la révolution, lors de l'émigration de MM. d'Éguilles.

« Églises, comme *Bleville*, par *Fouques Ma-*
« *lerbe* à l'abbaye de Caen, comme il paraît par
« la fondation; les autres vendues; et les autres
« par mariage, passées en mains étrangères,
« comme celle de *Jouy* en Picardie, fut, par
« une fille de notre maison (1), avec plusieurs
« autres, emportée en la maison de *Pellevé*,
« où elle est encore aujourd'hui.

« En la chronique de Normandie, il y a un
« chapitre exprès des Seigneurs, Princes, Che-
« valiers et Barons qui accompagnèrent le Duc
« Guillaume à la conquête d'Angleterre, entre
« lesquels est *La Haye Malerbe*, d'où nous
« sommes sortis, lequel était Baron de La Haye
« en Côtentin; et parce que l'on pourrait dire
« que ce pourrait être de l'autre race de *Ma-*
« *lerbe* que l'on appelle *Malerbe de la Méauffe*;
« cela se résout pour nous, parce que le Duc
« Guillaume ayant fait peindre toutes les ar-
« moiries des maisons illustres qui l'avaient suivi
« au voyage d'Angleterre, les nôtres se trou-
« vent en ce nombre, tant en une salle de
« l'abbaye de St.-Étienne de Caen, qui est de sa
« fondation qu'en une de l'abbaye de St-Michel,
« au rivage de la mer, en Basse Normandie.
« Nos armoiries sont d'argent à six roses de

(1) Jeanne de Malherbe, dame de Jouy, aïeule du fameux Cardinal de *Pellevé*.

« gueules, et des hermines de sable sans nombre.

« . . . .

« Mon père (1) peut aujourd'hui posséder six « ou sept cents écus de rentes, selon l'estimation « que je lui en ai ouï faire plusieurs fois, et « même dernièrement quand je partis de Nor- « mandie au mois de décembre 1599.

« Mon grand-père était cadet de sa maison. « Son aîné était Seigneur *de Mondeville*, « *Merville*, et plusieurs autres terres.

« Ma grand'mère paternelle était de la maison « *d'Ellebœuf*, où il y avait alors cinq ou six « terres nobles, desquelles par mauvais ménage, « il en est à peine demeuré une aux mains de « l'héritier.

« Ma mère s'appelle *Louise de Vallois*, fille « de Henri *le Vallois*, Seigneur *d'Ifs*, à demi- « lieue de Caen, et de demoiselle Catherine *le* « *Joly*, héritière de plusieurs biens roturiers, « tant à *Bretteville la pavée* qu'à *Louvigny*. « De ce Henri de Vallois, sieur d'Ifs et de « ladite Catherine le Joly, sortirent plusieurs « enfans, desquels ceux que j'ai vus sont : « *Louise de Vallois*, ma mère, *Jean le* « *Vallois*, *Charlotte* et *Marie le Vallois*.

(1) Malherbe ne le désigne pas autrement; mais nous avons vu, par le contrat de mariage rapporté ci-dessus, que son père s'appelait *François* comme lui.

« Charlotte et Marie sont toutes deux décédées :
« Charlotte sans enfans et Marie, qui fut mariée
« au sieur de *Maizet*, a laissé un sien fils, marié
« aujourd'hui à une des filles de *Fontaine-*
« *Estoupefour.*

« *Jean de Vallois*, Seigneur *d'Ifs*, leur
« frère et mon oncle, fut marié en première nôces
« avec une sœur du sieur de *Lamberville*,
« maître des requêtes, et depuis, l'une de ses
« héritières.

« De ce mariage était sortie *Marie le Vallois*,
« fille unique, qui mourut un quart d'heure après
« sa mère, l'an 1587, ce me semble.

« Mon oncle se remaria avec demoiselle
« *Jeanne de Maimbeville*, sœur et l'une des
« héritières du sieur de *Comians*. De ce mariage
« sortit une fille qui est aujourd'hui mariée avec
« *François de Malerbe, sieur de Bouillon* (1) *et*
« *d'Escousebœuf* (2), qui est l'aîné de notre mai-
« son. Elle peut avoir aujourd'hui seize ans.
« Son père (3) mourut peu de temps après

(1) Dans l'ancien recueil des lettres de Malherbe, on en trouve un grand nombre qui sont adressées à son cousin *de Bouillon Malherbe.*

(2) Peut-être faut-il lire *Escorchebœuf*, nom d'un château de Normandie. Tous ces noms propres sont assez mal écrits dans la pièce que je copie.

(3) C'est pour cet oncle que Malherbe fit cette épitaphe,

« qu'elle fut née, si bien, qu elle est demeurée « seule héritière de ladite terre d'Ifs et des « biens situés à Bretteville la pavée, qui avaient « appartenu à ladite Catherine le Joly, sa « grand'mère et la mienne. Dieu la fasse vivre « et lui donne des enfans (1) ! Si elle n'en avait « point, mon cousin de Maizet, sorti de ladite « Marie le Vallois dont j'ai fait mention, et « nous, en serions héritiers. S'il n'y a autre « bien que le noble, nous l'emporterions par- « dessus mon cousin de Maizet, parce que nous « sommes sortis de Louise de Vallois, fille « aînée dudit Henri de Vallois sieur d'Ifs; et

qu'on lui a reprochée, et qui n'est, sans doute, qu'une plaisanterie :

Ici dessous git Monsieur *d'Is*.
Or plut à Dieu qu'ils fussent dix!
Mes trois sœurs, mon père et ma mère;
Le grand *Eléazar* mon frère;
Mes trois tantes et Monsieur *d'Is*.
Vous les nommai-je pas tous dix ?

(1) Elle mourut avant Malherbe; car dans les lettres de celui-ci, on en trouve une sans date, adressée à son cousin de Bouillon à raison de la mort de sa femme qu'il dit avoir été *une des meilleures et des plus aimables femmes du monde*; et comme Jean de Vallois, seigneur d'Ifs, son père, était mort bien avant elle, il s'ensuit que *Ménage* était mal informé lorsqu'il a dit à l'occasion de l'épitahe ci-dessus que Malherbe était l'héritier de son oncle.

« encore l'emporterais-je au préjudice de mon « frère, parce que je suis son aîné, et le premier « de tous les enfans sortis de mesdits père et « mère.

« Nous avons été neuf enfans : *François*, « *Jeanne*, *Éléazar* (1), *Pierre*, *Josias*, *Narie*, « *Jeanne*, *Étienne et Louise*. Jeanne la pre- « mière, Josias et Ètienne sont morts en en- « fance. Pierre mourut à Lisieux, au retour du « siége de la Fere. Je crois que lors il n'avait « que dix-sept ou dix-huit ans.

« La seconde Jeanne décéda il y a environ « huit ou neuf ans, et a laissé plusieurs enfans « mâles, ayant été mariée avec le sieur *Fau-* « *connier*, trésorier de France.

« Marie est mariée au sieur de *Reveillon-* « *Putecoste*, dont elle a des enfans.

« Louise est veuve du sieur de *Colombiers-* « *Guerville*, et a un fils et une fille. Elle fut « mariée cependant que j'étais en ce pays-ci, au « second voyage que j'y ai fait. Le sieur de « Colombiers son mari décéda de peste en « l'année 1598, au mois d'août, le même jour « que j'arrivai à Caen, si bien que je ne l'ai « point vu.

(1) C'est ce frère avec lequel il fut, dit-on, longtemps en procès. On voit qu'il était le cadet de Malherbe et non son aîné, quoiqu'en disent les biographes.

« **Mon frère est marié avec demoiselle *Marie* « *Lambert*, dame en partie de la terre d'*Ouville*, « près Falaise. En faisant son mariage, mon « père lui donna un état de Conseiller au siège « Présidial de Caen, qu'il lui avait baillé dès « l'an 83 ou 84 (1)....................**

« ....

« Pour moi, en l'année 1576, je partis de « chez nous au mois d'août, et n'y revins qu'au « mois d'avril 1586, dix ans après. Dans cette « absence, je n'ai pas eu un liard de la maison. « Comme j'y fus arrivé audit an 86 au mois « d'avril (2), ma femme m'y suivit au mois de

(1) Voilà qui doit fixer, ce me semble, les incertitudes sur l'état du père de Malherbe. Les uns le font Conseiller au Présidial, les autres simplement Assesseur à Caen.

(2) Ainsi, Malherbe n'était pas en Provence à l'époque de la mort du Grand-Prieur de France Henri d'Angoulême, arrivée à Aix le 2 juin de la même année 1586. Il n'est même revenu dans cette ville qu'au mois de mai 1595, comme il le dit plus bas. Il ne s'y était donc pas fixé dès la mort du Grand Prieur, ainsi que l'assurent les biographes, et comme on le croit à Aix, sur ce qu'en dit *Pitton*, en son *histoire d'Aix*, page 607. C'est pourquoi je ne crois pas du tout à ce qu'on rapporte du commandement d'une compagnie qui lui fut donnée au siège de Martigues, et jusqu'à une preuve positive, on m'objecterait en vain que

Autrefois à Racan, Malherbe l'a conté.

Il y a plus, ce siège de Martigues me paraît de pure

« juillet ensuivant, et dès le mois de septembre
« nous nous retirâmes au logis de ma cousine
« de Mondeville, vivant du nôtre, sans aucun
« secours de ma maison, que peut-être un
« tonneau de cidre. De-là vint que je fus con-
« traint d'emprunter six cents écus de M. *de*
« *Villars*, trois cents du capitaine *Benoit*, et
« trois cents du sieur *Fauconnier* (1), ...
« de toutes lesquelles sommes il m'a fallu entre-
« tenir avec ma famille, depuis ledit an 86 en
« septembre, jusques en l'an 93 que ma femme
« s'en revint en Provence. Après qu'elle fut
« partie, je me tins toujours séparé, et n'allai
« que fort rarement manger chez mon père.

invention, car il n'en est parlé daus aucune des nombreuses histoires de Provence, imprimées ou manuscrites que j'ai compulsées avec soin. Cependant ce *drapeau noir* arboré, dit-on, par le dernier habitant vivant le seul que la peste aurait épargné, méritait bien, ce me semble, d'être mentionné par les historiens du pays. Cette anecdote serait donc un conte fait à plaisir, par Malherbe, Racan, Tallemant des Réaux ou tout autre.

Les savants abbés *Joly* et *Goujet* ne doutaient pas que la vie de Malherbe attribuée à Racan, n'eut subi de nombreuses altérations (*Biblioth. Franç.* tom. XV, p. 183). La présente notice en donne la preuve en plusieurs endroits.

(1) Malherbe avait déjà parlé de cet emprunt par lui fait au sieur Fauconnier, et pour lequel un de ses cousins nommé *Pierre Malerbe de la Pigacière* avait été sa caution.

« En l'an 95 au mois de mai, je m'en revins « en Provence, d'où je ne fus de retour (1) que « jusques en 98, au mois d'août.

« Durant l'absence de ma femme, ma fille « *Jourdaine* fut nourrie chez mon père, avec « *Magdelaine*, fille de ma sœur *de Reveillon*, « jusques au mois de juin 1599, qu'elles décé- « dèrent de la peste en même semaine.

« Audit an 1599, au mois de décembre, je « partis de Normandie, et m'en revins en ce pays « où je suis encore aujourd'hui 1605, ce deu- « xième de juillet.

« De toutes lesquelles choses il se voit le peu « de dépense que j'ai faite à mon père; et pour « l'entretien des écoles, je n'ai jamais été qu'un « seul mois en pension chez les *Philippes* à « Caen; à Paris, un an avec mon cousin de « Mondeville le jeune; puis derechef à Caen « chez *Varion*; un an sous *Lamy* mon précep- « teur, et après sous *Dinot* (2) environ six ou « sept mois à Caen, et enfin sous lui-même deux « ans en Allemagne (3).

(1) En Normandie.

(2) Probablement *Richard Dinoth*, de Coutances, auteur protestant, mort vers la fin du 16e siècle.

(3) Il n'est nullement question dans ce paragraphe du professeur *Jean Roussel*, sous lequel on dit que Maherbe étudia à l'université de Caen.

« Mon frère a été aussi longtemps à Paris « et en plusieurs pensions à Caen. Quand il « n'a pas été en pension, il a eu un précepteur « en la maison.

« J'ai discouru tout ceci, afin que si mon « frère, de bonne foi, ne voulait faire raison à « mon fils, il ait de quoi se la faire faire.

« Dieu me fera, s'il lui plaît, la grâce de vivre « pour le délivrer de cette peine, et lui con- « server ce que la nature lui a donné.

« J'ai ici une déclaration que mon père m'a « envoyée, par laquelle il me reconnaît, et après « moi, mon fils *Marc-Antoine* son héritier en « la moitié de tous ses biens présens et à venir. « Ladite déclaration est du 24 septembre 1602, « passée à Caen devant *Horace* et *Forestier* et « *Nicolas Roque*, tabellion dudit Caen (1).

« Ma femme est *Magdelaine de Carriollis*, « fille de M. *Louis de Carriollis* (2), Président

(1) Ces trois noms sont très mal écrits; c'est pourquoi j'avais omis ce passage dans ma première édition. Je le donne dans celle-ci, pour qu'on puisse faire des recherches à Caen si la fantaisie en prend à quelqu'un, et on verra par là que le père de Malherbe vivait encore en 1602, quoique tous les biographes le fassent mourir près de trente ans plutôt.

(2) Né à Aix, en 1524, il suivit le parti des armes et perdit une jambe au service du roi, d'où vient qu'on l'appela depuis *la jambe de bois*. Reçu conseiller au par-

« au Parlement de Provence, et de demoiselle « *Honorée d'Escallis*.

« Son bien consiste en trois mille écus mis « sur la communauté de Brignolles, et huit « cents écus constitués en rente sur la ville de « Tarascon. . . . .
« . . . .

« Le jeudi 14 décembre 1600, environ onze « heures du soir, naquit *Marc-Antoine* mon fils, « et de demoiselle Magdeleine de Carriollis, « fille du feu sieur Président Carriollis.

« Et le vendredi 15 du même mois, il fut « tenu sur les fonts (1) par M. Laurent de Car-

lement, en 1554, ensuite président en 1568, il soutint avec zèle et fermeté les droits d'Henri III et d'Henri IV, contre les fureurs de la ligue, et se mit à la tête de cette partie du parlement qui, demeurée fidèle à la cause du bon Henri, sortit de la ville d'Aix et alla tenir ses séances à Pertuis, à Manosque et à Sisteron. Les royalistes de ces quartiers et son corps lui-même le demandèrent au roi en qualité de premier président; mais Henri IV lui en préféra un autre, et il se retira à Avignon où il mourut le 9 juin 1600, âgé d'environ 76 ans.

(1) Dans l'Église paroissiale Ste-Magdeleine d'Aix, comme il résulte du registre de cette paroisse, année 1600. Je disais dans ma première édition que ce Marc-Antoine était le seul des enfans de Malherbe dont on trouve l'acte de baptême dans les registres des paroisses d'Aix. C'est une erreur : car dans celui de la même paroisse Ste Magdelaine 1585, on lit à la date du 1er août.

« riollis (1) aussi Président au Parlement de « Provence, frère de ma femme, qui lui donna les « noms de *Laurent-Marc-Antoine*. Madame de « *Margalet*, Anne de Carriollis, sœur de ma « femme, fut sa marraine. Le nom seul de « *Marc-Antoine* lui est demeuré.

l'acte de baptême de *Henri* de Malerbe, fils de François et de Magdelaine de Carriollis, sa femme, dont le parrain fut Henri d'Angoulême, grand-prieur de France et gouverneur de Provence, etc. Cet *Henri* mourut enfant et c'est de lui, comme de *Jourdaine*, née et morte en Normandie, que Malherbe dit dans ses stances à Dupérier :

De moi, déjà *deux fois* d'une pareille foudre
Je me suis vu perclus, etc.

(1) Il prit une grande part aux premiers troubles arrivés à Aix en 1630 et 1631, et se jeta dans le parti du duc d'Orléans, frère de Louis XIII, contre le cardinal de Richelieu, à raison de quoi il fut condamné à perdre la tête, ses biens et sa charge confisqués, et sa maison d'Aix rasée, le 29 octobre 1632. Il se sauva à Barcelonne où, quoiqu'il fut vieux et devenu aveugle, il donnait des leçons de droit pour subsister. Rentré en France et espérant se réfugier dans le Comtat Vénaissin pour être plus à portée de sa famille, il fut enlevé sur la route et conduit à la Tour de Bouc, où il passa misérablement le reste de ses jours, dans le plus affreux dénûment, supportant son malheur avec le courage d'un philosophe et la résignation d'un chrétien. (Voyez les historiens de Provence, de la ville et du parlement d'Aix.)

« Madame de *la Vérune*, *Jourdaine de* « *Montmorenci* (1), qui avait été en Normandie « marraine de ma fille *Jourdaine*, se trouvant « ici au mois de novembre 1600, pour la récep- « tion de la reine *Marie de Médicis* (2), vint « voir ma femme qui pour lors était grosse et « n'avait plus qu'un mois à s'accoucher. La de- « moiselle de *Bois-Royer* sa cousine était avec « elle.

« Lorsque ma femme s'est accouchée, j'avais « avec moi un serviteur que j'avais amené de « Normandie, nommé François *Maxienne*, du « lieu de *Plissy* (3).

« Un nommé *Mahent* messager, qui a fait « plusieurs voyages en ce pays, y a vu mon fils « Marc-Antoine toutes les fois qu'il y est venu.

« Il y a un an ou environ que l'un des fils du « sieur de *Naud-Londel* de Caen, et un nommé « *la Racinière* marchand de Caen, étant en « cette ville, me virent voir et virent mondit « fils.

(1) Jourdaine Magdelaine, fille de François II de Montmorenci, seigneur de Hallot, mariée en 1591 à Gaspard de Pelet, vicomte de Cabanes, seigneur de La Vérune, gouverneur de la ville et château de Caen, lieutenant-général en Normandie.

(2) Le 17 novembre 1600, cette reine fit son entrée à Aix, où Malherbe lui présenta une de ses plus belles odes. *Vid. le recueil de ses poésies.*

(3) Peut-être faut-il lire *Plessis*.

« Un peintre nommé *Jean Decayé*, fils d'une « qu'on appelait Françoise Decayé, tapissière, « et qui a montré à mes sœurs à coudre en tapis- « serie, a fait le portrait de mondit fils *Marc-* « *Antoine*, lequel portrait je porterai à mon « père (1), Dieu aidant, au voyage que je vais « y faire. Ledit Decayé fit ce portrait en l'année « 1605, au mois de juin, durant lequel temps « il a séjourné en cette ville.

« Un nommé *Jean le Bas*, jeune garçon de « vingt-ans, fils à ce qu'il dit de Gilles le Bas, « voiturier de Caen à Paris, a aussi vu mon fils, « étant en cette ville au service de Madame de « Castellane.

« Un autre jeune homme qui se dit être de « Caen, nommé *Jean Lucas*, frère d'un nommé « *Satière*, précepteur d'enfans en l'université « de Caen, m'est venu servir au commencement « du présent mois de juillet 1605. Un autre « ménuisier de Caen, nommé   , qui « depuis   travaille en cette ville, a « vu mon fils *Marc-Antoine*, comme aussi « une infinité d'autres ; ce que j'ai voulu « écrire ici, parcequ'il arrive quelquefois que

(1) On voit par là que le père de Malherbe vivait encore en 1605, quoiqu'il soit dit dans toutes les biographies *qu'il était à la fin de ses jours*, lorsque son fils partit de Caen, environ trente ans auparavant.

« ceux qui sont nés loin de la maison de leur « père sont méconnus de leurs parens qui veulent « s'attribuer la part qui leur doit appartenir. Je « ne crois pas que mon frère le voulut faire ; « mais il n'y a point de mal de laisser les choses « avec plus de lumières que l'on peut, vu que « le temps n'y met toujours que trop de ténèbres.
« . . . . »

Tels sont les passages les plus importans de cette *Instruction* (1) que Malherbe termine, *en protestant devant Dieu que ce qu'il a écrit est la pure vérité.*

Je crois inutile de la transcrire en entier, le public n'ayant que faire de ce qui est relatif à différens procès soutenus par Malherbe dans l'intérêt de sa femme ; à divers actes qu'il a passés tant en Provence qu'en Normandie, etc. Il ne peut être question ici que de ce qui concerne sa famille, son éducation, sa fortune, son séjour à Aix ou à Caen, etc.

J'ai remarqué plus haut que cette instruction qui renferme souvent des détails bien minutieux, ne fait pas connaître le prénom du père de Malherbe. J'ajoute que la date de son mariage avec Magdelaine de Carriollis, ne s'y trouve pas

(1) Cette pièce commencée à Aix le 2 juillet 1605, y fut achevée le 29 du même mois.

non plus, quoiqu'il y soit fait mention des deux premiers mariages contractés par cette dame.

En effet, lorsque Malherbe l'épousa en 1581, elle était deux fois veuve : 1° de ***Jean Bourdon***, écuyer d'Aix, seigneur de ***Bouc*** (1), duquel elle eut un fils, dont Malherbe parle dans l'instruction précitée.

2° De ***Balthazar Catin***, sieur de ***St. Savournin*** (2), lieutenant du Sénéchal au siége de Marseille, dont elle n'eut point d'enfans. Aucun de ces deux maris n'a jamais été conseiller au Parlement d'Aix, bien qu'il soit dit dans toutes les biographies que Malherbe avait épousé la veuve d'un conseiller en cette Cour souveraine. C'était probablement une vanterie de Malherbe, en Normandie ou à Paris, tout comme en Provence il s'était donné, en y arrivant, pour le fils d'un conseiller au Parlement de Normandie (3).

(1) Contrat de mariage du 16 février 1573, reçu par Barthelemy Catrebards, notaire d'Aix.

(2) Contrat de mariage, du 16 avril 1577, reçu par le même Barthelemy Catrebards

Il est surprenant qu'on n'ait remarqué nulle part ce double veuvage. — *Balthazar Catin* était un *petit hamme bossu*, au rapport de César *Nostradamus*, en son histoire de Provence, page 796, où il est parlé de Malherbe, que l'auteur appelle *notre vieil et très singulier ami*.

(3) V. ci-dessus, p. 368, note 1. V. aussi la note 2, p. 378, relative à un prétendu siége de Martigues.

On croit généralement que c'est en qualité de Gentilhomme, que Malherbe était attaché au Grand-Prieur de France, Henri d'Angoulême (1), Gouverneur de Provence, fils naturel de Henri II. Deux actes irrécusables nous apprennent que Malherbe était seulement secrétaire de ce prince.

L'un est une décharge de papiers donnée par un procureur, le 18 novembre 1581 (2), *à Magdeleine de Carriollis, femme de Monsieur François Malerbe Escuyer de Caen et premier Secrétaire de Monseigneur le Grand-Prieur de France, et veufve en première nopces de Capitaine Jehan Bourdon, etc.*

L'autre est un arrêt du Parlement d'Aix, en date du 19 décembre 1590 (3), *donné sur la généralle discussion des biens du feu sieur Grand-Prieur de France. —François Malerbe* y est nommé trois fois comme *Secrétaire* du Prince : dans le nombre des créanciers demandeurs; dans le vu des pièces, et dans le dispositif de l'arrêt.

(1) Ce Prince avec qui vint Malherbe, arriva à Aix, au mois d'août 1577, pour commander en Provence en l'absence du maréchal de Retz. Il n'eut des lettres de Gouverneur qu'au mois de mai 1579.

(2) Devant Abel Hugoleni, notaire d'Aix, déjà cité.

(3) Deuxième registre des arrêts publiés à la Barre, en 1590, 11ᵉ cahier.

Le P. *Papon* nous a conservé, d'après les lettres manuscrites de *Saurin*, deux anecdotes concernant Malherbe, que je crois pouvoir rapporter ici.

« Le Grand-Prieur, dit-il (1), faisait des « vers sur lesquels Malherbe avait la liberté de « dire son avis sans crainte de l'offenser. Un « jour ce Prince voulant l'éprouver en fit qu'il « donna à apprendre par cœur à Dupérier, avec « ordre de les réciter après diné, comme s'il « en était l'auteur. Le Grand-Prieur, après « les avoir entendus, les loua beaucoup, et « demanda à Malherbe comment il les trouvait : « *mauvais*, répondit le poëte, *et c'est vous* « *Monseigneur, qui les avez faits.* »

« Malherbe, *continue le P. Papon*, épousa « à Aix, la fille du Président Louis de Coriolis, « veuve et déjà âgée ; comme ses amis le « badinaient sur ce mariage (2), il répondit « *que c'était une licence poëtique.* »

(1) Histoire générale de Provence, in-4°, tome 4, page 255, note.

(2) Voyez page 387, la note 2 relative à Balthazar *Catin*. Au reste, elle ne pouvait pas être bien âgée lorsqu'elle épousa Malherbe en 1581, puisque sa mère dont elle était la troisième fille ne s'était mariée qu'en 1548, et qu'elle ne mourut elle-même qu'en 1630, comme on le verra plus bas. Il est aussi à remarquer qu'elle mit au monde son fils Marc-Antoine en 1600, ce qui n'annonce pas un âge fort avancé à cette époque.

Les principaux amis de Malherbe à Aix, étaient : *François Dupérier* dont j'ai déjà parlé, l'un des beaux esprits de son temps, qui cultivait avec assez de succès la poésie et la numismatique ; *César Nostradamus*, historien de Provence, poëte, peintre et excellent joueur de luth ; *Louis de Gallaup-Chastueil*, auteur de plusieurs pièces de vers qui n'étaient pas sans mérite (1) ; *Jean de la Cépède*, Conseiller au Parlement, ensuite premier Président de la Chambre des Comptes, dont on a quelques poésies sacrées ; *François d'Escallis* (2), *N... de Villeneuve la Garde*, et autres dont les ouvrages sont aujourd'hui oubliés, mais qui formaient à cette époque, une Société de Gens bien nés, aimables et instruits, sur lesquels planait le génie de Malherbe.

Vers la fin de l'année 1605, Malherbe se fixa

(1) Il était très lié avec le président Fauchet, auteur des *Antiquités gauloises et françaises*, et il fut l'un des quatre témoins du mariage de Malherbe. Il était né à Aix le 19 novembre 1554, et y mourut le 5 mai 1598. On sait que le goût des Lettres a été héréditaire dans sa famille pendant plusieurs générations. Le savant Solitaire du Mont-Liban, François de Gallaup, était son fils.

(2) Auteur de *la Lydiade* et de quelques autres poésies imprimées à Tournon, en 1602, in-12. V. *Goujet, Bibliothèque française,* tome XIV, page 24 et 464. Il était né à Aix le 1er mars 1569, et était parent maternel de la femme de Malherbe.

à Paris, où il se lia bientôt avec tout ce que la Ville et la Cour offraient de plus recommandable.

C'est alors seulement qu'il commença de placer une H dans son nom, et de signer indifféremment MALHERBE ou DE MALHERBE, en séparant l'article du nom, tandis que jusques là, il avait constamment signé DEMALERBE, en un seul mot et sans H.

Cette particularité, selon moi très remarquable dans la vie de notre poëte, et cependant ignorée jusqu'à ce jour (1), ne saurait être révoquée en doute.

En effet, on a vu par son contrat de mariage, de l'an 1581, et par une quittance du loyer de son logement, de l'an 1603, que dans l'un et l'autre de ces actes authentiques, il a signé *Demalerbe* sans *h* (2); et l'on trouve dans le volume intitulé *Lettres de Malherbe dédiées à la*

(1) Lefebvre de Saint-Marc dit, il est vrai, dans sa table raisonnée des *poésies de Malherbe* (Paris, Barbou, 1757, in-8°) pages 419 et 420, que dans tous les recueils de vers antérieurs à 1615, le nom de ce poëte est écrit *Malerbe* sans *h*; mais il ne fait aucune observation à ce sujet.

(2) Je pourrais au besoin citer d'autres actes également reçus par des notaires d'Aix, dans cet intervalle de vingt-deux ans, qui établiraient cette vérité; mais il m'a paru qu'il suffisait d'en rapporter le premier et le dernier.

Ville de Caen, (1), et adressées à notre savant *Peiresc*, de 1606 à 1628, on trouve, dis-je, que les premières de ces lettres, écrites pendant les années 1606 et 1607, sont signées tantôt *Malherbe* et d'autres fois *de Malherbe*, mais toujours avec une *h*. C'est ainsi qu'il a continué d'écrire et de signer son nom, jusqu'à la fin de ses jours. Quels furent les motifs ou l'occasion de ce changement? Rien ne nous l'apprend et je hasarderai une conjecture à ce sujet avant de terminer cette notice.

Ce que Malherbe a fait depuis cette époque est plus connu, d'après les mémoires de Racan; mais on paraît ignorer qu'il fit encore plusieurs voyages en Provence où sa femme et son fils avaient continué de résider. Une affaire d'intérêt majeur, dont je vais parler, était faite d'ailleurs pour l'y attirer.

Au mois de juin 1615, Malherbe, alors Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, présenta un placet à Sa Majesté, tendant à en obtenir en pur don un terrain où il se proposait de faire bâtir des maisons sur les deux côtés du port de Toulon. Le Roi ordonna le renvoi de cette de-

(1) Paris, J.-J. Blaise, 1822, in-8°. Le *fac-simile* joint à ce volume donne la signature de Malherbe telle que celle que j'ai fait graver sous n° 3, à la seule différence qu'elle n'a point de paraphe.

mande aux Trésoriers Généraux de France établis à Aix, auxquels toutefois ce renvoi ne fut fait qu'au mois de juillet 1616, en vertu d'un arrêt du Conseil d'État.

Au mois d'octobre suivant, le Bureau des Finances députa un Commissaire à Toulon pour visiter les lieux, faire mesurer le terrain, en estimer la valeur, etc.

Les Consuls de Toulon, au nom de ladite Ville, s'opposèrent vivement à cette concession; mais les Trésoriers Généraux de France ayant reconnu que le projet de Malherbe tendait *à l'embellissement de la Ville, à l'assurance des murailles de l'enclos y aboutissant, et à la bonification du port d'icelle, d'autant que les vaisseaux s'y pourront loger à couvert des vents*, le Roi, par un brevet signé de sa main, et daté du dernier juin 1617, *voulant gratifier le sieur de Malerbe en considération de ses mérites et des bons et recommandables services qu'il a rendus et rend journellement à Sa Majesté*, lui fit don des places de vingt-deux maisons qui peuvent être bâties, dit le Roi, dans l'enclos de la darsine du port de Toulon, d'un et d'autre côté, à la charge, lorsqu'elles seront bâties, d'une cense annuelle de deux écus par maison, et des droits seigneuriaux, en cas d'aliénation, au profit de Sa Majesté, etc.

Ce brevet fut suivi de lettres patentes du Roi,

adressées aux Cours souveraines de Provence ; où elles furent enrégistrées au mois d'avril 1618, malgré les nouvelles oppositions des Consuls de Toulon (1).

Malherbe a-t-il fait construire lui-même en vertu de cette concession les maisons qui bordent les quais du port de Toulon? On pourrait consulter à cet égard les archives de ladite ville. On verra ci-après qu'il en est encore question dans le testament de Magdelaine de Carriollis sa veuve.

Malherbe se trouvait à Aix, en 1616, à l'époque où le célèbre *Guillaume Duvair*, premier Président du Parlement, fut fait Garde des Sceaux de France. Ils partirent ensemble pour Paris, le 19 avril de la même année (2).

Il était encore à Aix lors de l'entrée du Roi Louis XIII, laquelle eut lieu le 3 novembre

(1) Archives du Parlement d'Aix ; registre des lettres royaux de 1617 à 1621, fol. 596 à 625, où sont transcrites toutes les pièces de cette affaire, au nombre d'une vingtaine. J'observe qu'il n'en est pas une où le nom ne soit écrit *Malerbe* sans *h*, ce qui indique qu'il était écrit de même dans les pièces originales. Il est certain cependant qu'à cette époque, Malherbe plaçait une *h* dans sa signature. Je trouve aussi que le Parlement fit grâce à Malherbe des *épices* dues à raison de cet enregistrement.

(2) Histoire manuscrite du Parlement de Provence, par Pierre Louvet, chap. 22, art. 11.

Autre, par M. d'Hesmivy de Moissac, Conseiller, livre 5 *in fine*.

1622, et il fit pour cette circonstance, des vers plus que médiocres (1), qu'on n'a pas jugés dignes d'être insérés dans le recueil de ses poésies (2).

Ce fut la dernière fois qu'il vînt en Provence. Pendant un séjour de sept ou huit mois qu'il fit à Aix à cette époque, il y éprouva un déplaisir cuisant en la personne de son fils Marc-Antoine, ce fils chéri qu'une mort prématurée lui enleva peu d'années après, lorsqu'il était sur le point d'être reçu conseiller au parlement de cette province. Ce que je vais en dire est extrait de diverses lettres imprimées de Malherbe, dont il est nécessaire de remettre quelques fragments sous les yeux de mes lecteurs.

La première, datée d'Aix le 10 juillet 1622 (3), est adressée à Peiresc, alors à Paris, et lui annonce que Malherbe en était arrivé *depuis tantôt deux mois*. C'était alors l'époque de la Fête-Dieu, dont la célèbre procession, instituée par notre bon roi Réné, attirait à Aix chaque année, comme

(1) Jean de Gallaup-Chastueil. Discours sur les arcs triomphaux dressés à Aix, pour l'entrée de Louis XIII, p. 1, 7 et 27.

(2) Ici finit ma première édition; ce qui va suivre est le fruit de mes nouvelles recherches.

(3) Lettres de Malherbe publiées à Paris, chez Blaise, 1822, in-8°. Lettre 207, pag. 498.

on le sait, un nombre considérable d'étrangers. Malherbe le fils s'y prit apparemment de querelle avec l'un d'eux, suivant ce que son père rapporte à Peiresc. « Le jour même de la Fête-« Dieu, il plut à l'avocat-général *Thomassin*, « faire garder la chambre à mon fils; ce qui lui « réussit si bien, par la facilité qu'il trouva en « M. d'*Oppède* (1), qu'encore aujourd'hui il est « en prise de corps. Je crois bien que si je « l'eusse voulu faire représenter, il en serait « quitte; mais parce que je me doute qu'ils « l'eussent obligé à quelque satisfaction à « la partie, j'ai mieux aimé qu'il soit privé « quelques jours de la place des Jacobins (2), « que de le soumettre à cette indignité, etc. »

Dans une autre lettre écrite à *Colomby*, son cousin (3), Malherbe entre dans plus de détails qu'il n'avait fait avec Peiresc. « J'étais venu ici « pour y passer autant de temps que le roi en

(1) Vincent-Anne de Forbin-Maynier, baron d'Oppède, alors premier président du Parlement d'Aix.

(2) Plus connue à Aix sous le nom de *Place des Prêcheurs*, ce qui est la même chose. C'était alors la principale promenade de la ville, le *Cours* n'existant pas encore.

(3) Cette lettre est placée sans date, à la fin du second livre de toutes les éditions des anciennes lettres de Malherbe. On voit assez par ce fragment, qu'elle est de 1622.

« mettrait à faire le tour de la Guyenne et du
« Languedoc. Je m'attendais d'y recevoir quelque
« contentement parmi les miens, et ne voyais
« rien qui fut capable de m'en empêcher. Cepen-
« dant deux jours après que j'y fus arrivé, je
« ne sais quel petit fripon d'officier fit une niche
« à mon fils; pour laquelle il a été contraint de
« garder la chambre, et moi privé du conten-
« tement que j'étais venu chercher à ma maison...
« Mes amis me disent que c'est un juif à qui
« j'ai affaire, et que je ne dois pas trouver
« étrange que mon fils soit persécuté par ceux-
« mêmes qui ont crucifié le fils de Dieu, etc.» (1).

Il résulte évidemment de ces deux lettres, que Malherbe le fils eut une querelle à l'époque de la Fête-Dieu de cette année 1622; et puisque les magistrats avaient lancé contre lui un décret de prise de corps, il paraît, quels que fussent les torts de son adversaire, que les siens étaient encore plus grands, d'autant mieux que, de l'aveu même de son père, on aurait pu l'obliger à faire quelque satisfaction à la partie. Le père ne nomme pas, il est vrai, ce *petit fripon d'officier* qui avait fait *une niche* à son fils, mais il le qualifie de *juif*, ce que je crois suffisant pour

(1) Non-seulement *l'Officier* dont il sera parlé plus bas, était suspecté d'origine juive, mais encore l'avocat-général *Thomassin*.

en induire que cet officier est le même que celui dont je parlerai bientôt. Il serait par trop surprenant que les deux affaires qu'il a eues eussent été contre deux *officiers* différents, et que ceux-ci fussent réputés l'un et l'autre d'origine *juive*.

Malherbe était encore à Aix à la fin du mois de novembre, postérieurement au départ de Louis XIII (1). Il dût arriver à Paris à la fin du mois suivant, et il y mena sans doute son fils Marc-Antoine, toujours par suite de la même querelle, s'il faut en juger par ce qu'il écrivit de Paris à *Racan*, deux ans plus tard, c'est-à-dire le 13 décembre 1624 (2). « Vous obligés « grandement mon fils de vous souvenir de lui. « Il y a fort longtemps que je l'ai envoyé en « Normandie, où il passe son temps, à ce qu'il « m'écrit, mieux qu'en lieu où il ait jamais été. « Je l'ai tiré d'ici, pour *la doute* que j'avais que « ses parties ne lui eussent tendu quelque piége, « comme certes j'ai découvert qu'ils avaient fait. « Mais j'eus bon nez, de quoi bien lui prit et à « moi aussi. J'attends, avec un million de gentils- « hommes, un pardon général de tous les duels, « dont le mariage de Madame (3) sera le pré- « texte, etc. »

(1) Lettres de Malherbe, etc. 1822, in-8° p. 505, n° 212.

(2) Voyez cette lettre dans toutes les éditions des anciennes lettres de Malherbe, livre II.

(3) Henriette-Marie de France, fille d'Henri IV, mariée en 1625, à Charles Ier roi d'Angleterre.

La querelle dont j'ai parlé, aurait donc été suivie d'un duel ? Il est permis de le supposer. Le pardon général dont on se flattait fut-il accordé ? On peut le croire aussi, puisque Marc-Antoine de Malherbe était de retour à Aix en 1627.

Au mois de juin de cette année, *Paul de Fortia*, seigneur de *Piles*, gouverneur du Château d'If et des îles de Marseille, vint épouser, à Aix, *Marguerite de Covet*, fille de *Jean-Baptiste de Covet*, baron de *Trets* et de *Marignane*, conseiller et garde des sceaux du Parlement (1). Des fêtes furent sans doute données à cette occasion dans cette ville et dans les terres seigneuriales de la famille de la mariée. L'on peut raisonnablement conjecturer que, dans l'une ou l'autre de ces terres, également éloignées de la ville d'Aix de *quatre lieues*, dans des directions différentes, Malherbe le fils alla derechef provoquer le nouvel époux. Celui-ci était, selon toutes les apparences, ce même officier avec lequel Marc-Antoine avait eu une première affaire en 1622. Assisté de *Gaspard de Covet*, baron de *Bormes*, son beau-frère, il tua son ennemi : en duel, suivant tous les biographes ; au moyen d'un assassinat, selon Malherbe et sa femme, qui ne

(1) Contrat de mariage du 5 juin 1627, reçu par Louis Gazel et Jean-Robert Baudoin, notaires à Aix.

cessèrent, jusqu'à leur mort, de qualifier ainsi le meurtre de leur fils.

Le sonnet que Malherbe composa à cette occasion, et qui est imprimé dans toutes les éditions de ses poésies, semble indiquer que Marc-Antoine n'avait pas de second lors de ce duel.

Mais que de deux marauds la surprise infidèle
Ait terminé ses jours d'une tragique mort !.. (1) etc.

Toutefois, de Piles n'ayant été condamné définitivement qu'au paiement d'une somme de 800 livres, destinée à une fondation pieuse, ainsi que je le dirai plus bas, ne faut-il pas conclure, malgré les plaintes de Malherbe et de sa femme, dont les cœurs étaient ulcérés par la douleur, que cette dernière affaire ne fut considérée par les juges que comme une rencontre malheureuse et digne d'excuse, qui ne saurait entâcher la mémoire de de Piles et de son beau-frère ?

(1) Le même sonnet adressé à Dieu que l'auteur espérait, sans doute, engager dans sa querelle, est terminé par ces deux vers :

Ta justice t'en prie, et les auteurs du crime
Sont fils de ces bourreaux qui t'ont crucifié.

C'est un reproche de judaïsme que la famille de Fortia était loin de mériter, suivant l'avertissement qui précède les *lettres de Malherbe*, publiées chez Blaise, en 1822, où il est dit qu'*elle est d'origine espagnole et alliée aux souverains de cette nation.*

Dans une lettre au roi Louis XIII, plusieurs fois imprimée, et que *Meusnier de Querlon* a insérée en entier dans son édition des *poésies de Malherbe, rangées par ordre chronologique* (1), Malherbe s'exprime ainsi :

« Mon pauvre fils ayant été tué à *quatre* « *lieues d'Aix*, y fut apporté, pour selon son « désir, être inhumé en l'église des Minimes (2),

(1) Paris, Barbou, 1764, in-12, réimprimé en 1776, in-8°. On la trouve aussi dans la collection des classiques français (*Malherbe*, tome 2, p. 140 et suiv.) Malherbe y parle en termes très durs des familles de Covet et de Fortia, et surtout de l'immense fortune de la première, qu'il évalue à près de deux millions, somme énorme en ce temps-là. Au reste, ces deux familles se sont éteintes de nos jours : l'une en la personne de M. Emmanuel-Anne-Louis de Covet, marquis de Marignane et des Iles d'or, etc. premier consul d'Aix, procureur du pays de Provence, en 1768 et 1769, mort en cette ville, en 1802, à peine de retour de l'émigration, n'ayant eu qu'une fille qui l'avait précédé, Marie-Marguerite-Émilie, mariée à Aix le 23 juin 1772, au célèbre tribun Gabriel-Honoré de Riquetti, comte de *Mirabeau*, député d'Aix aux États-Généraux de 1789 ; l'autre en la personne de M. Alphonse-Toussaint-Joseph-André-Marie-Marseille de Fortia, comte de Piles, gouverneur-viguier de Marseille avant la révolution, en survivance du duc de Fortia, son père, etc. mort sous la restauration, ne laissant que des filles.

(2) C'est aujourd'hui l'église des *Dames du St-Sacrement*, qu'elles ont fait relever dans un nouveau goût, car celle des minimes avait été abattue en grande partie pendant la révolution.

« qui est au bout de l'un des faubourgs. Le peuple « ne sçut pas sitôt que le corps était arrivé, « qu'il y courut en telle abondance, qu'il ne de- « meura au logis que les malades. Comme il fut « question de le mettre en terre, ils dirent tous « que résolument ils le vouloient voir encore « une fois. Les religieux en firent quelque diffi- « culté, mais il fallut qu'ils cédassent. La biére « fut ouverte, le drap décousu, et le peuple « satisfait de ce qu'il avait désiré. Quelles béné- « dictions furent alors données au pauvre défunt, « et quelles imprécations faites contre les meur- « triers! C'est chose vue et attestée de trop de « gens pour m'y arrêter. »

C'est le 15 juillet que ceci eut lieu, les registres mortuaires des P. P. Minimes faisant foi que ce jour-là Marc-Antoine de Malherbe fut inhumé dans leur église, et c'est l'avant-veille 13 juillet qu'il avait été tué, ainsi qu'il est dit dans le testament de Magdeleine de Carriollis, sa mère, dont je parlerai ci-après.

Tallemant des Réaux est le seul auteur qui soit entré dans quelques détails sur les circonstances de la mort de Malherbe le fils. « Voici, dit-il (1), » comment ce pauvre garçon fut tué:

(1) *Les historiettes de Tallemant des Réaux*, publiées par MM. de Monmerqué, de Chateaugiron et Taschereau, Paris, 1834, 6 vol. in-8°. Voyez au premier volume l'historiette de Malherbe, vers la fin.

« Deux hommes d'Aix ayant querelle prirent « la campagne; leurs amis coururent après; les « deux partis se rencontrèrent en une hôtel- « lerie; chacun parla à l'avantage de son ami. « Le fils de Malherbe était insolent. Les autres « ne le purent souffrir, il se jetèrent dessus et « le tuèrent. Celui qu'on en accusoit s'appeloit « Piles. Il n'était pas seul sur Malherbe, les « autres l'aidèrent à le dépêcher. Or, on soup- « çonnoit celui pour qui Piles étoit, d'être de « race de juifs; c'est ce que veut dire Malherbe « en un sonnet qu'il a fait sur la mort de son « fils..... »

Quoiqu'il me paraisse difficile d'adopter cette version, j'ai dû la rapporter ici, d'abord pour ne rien omettre de ce qui peut conduire à la découverte de la vérité, ensuite pour faire remarquer ces mots : *le fils de Malherbe étoit insolent.* Ne semblent-ils pas écrits, en effet, pour justifier mes conjectures qu'à l'époque de la Fête-Dieu 1622, Marc-Antoine eut les premiers torts dans sa querelle avec le petit officier; et qu'en 1627, à l'occasion du mariage de de Piles, il vint de nouveau braver celui-ci, le railler peut-être sur sa prétendue origine juive, lorsque lui-même trouva la mort dans cette dispute?

Dans un avertissement qui précède les lettres de Malherbe à Peiresc, dont j'ai parlé plus haut, il est dit que c'est *Ludovic* de Fortia qui

tua Malherbe le fils, et non *Paul* de Fortia, son frère. Ceci me paraît une erreur, car on ne peut pas disconvenir que Malherbe ne dut savoir lequel des deux frères était le meurtrier de son fils, et voici ce qu'il dit formellement dans sa lettre à Louis XIII, ci-dessus citée : « Cauvet, con-« seiller d'Aix, *beau-père de de Piles* et père « de Bormes, qui sont les deux abominables as-« sassins de mon pauvre fils, prêche partout la « vertu de ses pistoles, etc. » Or, il est certain, et l'avertissement en question le reconnaît, que c'est Paul de Fortia, et non Ludovic, son frère, qui épousa Marguerite de Covet.

Quoiqu'il en soit, Malherbe fut inconsolable de cette perte, et ne survécut à son fils que quinze mois, étant mort à Paris, le 16 octobre 1628, ainsi que cette date est constatée dans le testament ci-après relaté de Magdelaine de Carriollis, sa veuve.

Malherbe institua pour son héritier *Vincent de Boyer*, petit-neveu de sa femme (1) ce qui

(3) Vincent de Boyer était fils de *Jean-Baptiste*, conseiller au Parlement d'Aix, mort doyen en 1648, inhumé le 3 octobre dans l'église des Minimes et dans la tombe de Marc-Antoine de Malherbe laquelle a servi depuis à la sépulture de la plupart de ses descendants; et Jean-Baptiste était fils d'un autre *Vincent de Boyer* aussi conseiller au Parlement d'Aix, mort en 1586, lequel avait épousé *Marie de Carriollis*, sœur de la dame de Malherbe.

est encore dit dans le testament solennel de celle-ci, portant la date du premier août 1629, et déposé le lendemain, en présence de témoins (1), à Joseph Aymar, notaire d'Aix. Je pense qu'on ne sera pas fâché d'en connaître les principales dispositions : «............ Eslisant sépul-
« ture à mon corps dans l'église des pères Mi-
« nimes de ceste ville et en la tumbe estant
« dans la chapelle que j'ay faict faire dans
« icelle (2) et dans laquelle a esté ensevely le
« sieur Marc-Anthoine de Malherbe mon fils
« où je veux mondit corps estre porté accom-
« pagné tant sulement des pères religieux dudit
« couvent portant la saincte-croix et par treze
« pauvres portant chascun d'eux un flambeau
« de cire blanche *poisant* deux livres pièce. Je
« lègue audit couvent des pères Minimes la
« somme de douze cents livres pour fondation
« d'une messe que dès à présent j'ordonne estre
« dicte perpétuellement par lesdits pères tous les
« jours à l'autel de la chapelle que j'ay faict faire

(1) L'un de ces témoins est le célèbre jurisconsulte *Charles-Annibal Fabrot*, né à Aix, le 15 septembre 1580, sur la vie duquel notre aimable confrère, M. Ch. Giraud, avocat et professeur en droit, a publié en 1833, une de ses plus intéressantes productions, pleine d'érudition et de recherches.

(2) Cette chapelle était la première à gauche en entrant, près du portail.

« en icelle pour faire prier Dieu pour les âmes
« des feus sieurs Françoys et Marc - Anthoine
« de Malherbe mes mary et fils et de la mienne
« après qu'il plairra à Dieu m'appeler de ce
« monde en l'autre..... Je légue à M. Me *Jean-*
« *Baptiste de Bouyer* (1) conseiller du roy en
« la cour de parlement de Prouvence mon
« nepveu la somme de trois mille livres que le
« feu sieur François de Malherbe mon mary
« avoit léguées au sieur *André Astruc* à prandre
« sur les amandes à luy adjugées à cause de
« l'assassinat commis en la personne de feu sieur
« Marc-Anthoine de Malherbe mon fils et
« encore je légue audit sieur mon nepveu tous
« les droicts que je pourrois prétandre pour
« raison du don faict par sa majesté en faveur
« dudit feu sieur de Malherbe, mon mary, des
« places de maisons en la ville de Toulon (2)....
« Comme aussy je veux et entends que la cha-
« pelle et tumbe que j'ay faict faire en l'église
« des P. Minimes soyt et appartienne audit sieur
« de Bouyer mon nepveu moyennant lesquelles
« choses cy-dessus léguées audit sieur de Bouyer
« je veux et entends que iceluy en qualité de

(1) Le nom de *Boyer* est écrit dans ce testament comme on l'écrivait alors, *Bouyer*, et tel qu'on le prononce encore aujourd'hui dans la langue provençale.

(2) Voyez ci-dessus, p. 392 et suivantes.

« père et légitime administrateur de la per-
« sonne et biens de VINCENT DE BOUYER SON
« FILS, HÉRITIER DUDIT FEU SIEUR FRANÇOYS
« DE MALHERBE (1) mon mary ne puisse en
« rien prétandre sur le léguat que j'entends
« faire des meubles et autres choses en faveur
« dudit sieur Astruc..... Priant en tant que faire
« je puis ledit sieur de Bouyer mon nepveu
« ne vouloyr désister à poursuivre conjointement
« avec mes héritiers après nommés l'assassinat
« commis en la personne de mon fils....... Je
« lègue audit sieur Astruc advocat en la cour

(1) Jusqu'à présent on ne connaissait des dernières dispositions de Malherbe que celle par laquelle il léguait la moitié de ses livres à *François d'Arbaud de Porchères*, cousin de sa femme, qui le soigna dans la maladie dont il mourut. Ce poète provençal, natif de St-Maximin, appartenait à une branche éteinte de la noble famille d'Arbaud qui, depuis plusieurs siècles, a donné à la ville d'Aix, une longue suite de magistrats dans les diverses cours souveraines du pays, des guerriers intrépides et des littérateurs distingués. Ceux d'entr'eux qui ont vécu de nos jours ou qui vivent encore, sont trop connus pour qu'il soit besoin de les nommer. D'Arbaud de Porchères fut l'un des disciples les plus chéris de Malherbe qui le chargea en mourant, du soin de faire imprimer ses œuvres, *tant en prose qu'en poésie*. (Voyez le privilége donné à la Rochelle, le 9 novembre 1628, et qui se trouve dans les éditions in-4° de 1630 et 1631, à Paris chez Chapelain.) Il fut depuis l'un des premiers membres de l'Académie française, et mourut en 1640.

« trois mille livres à prandre sur la part et
« portion des amandes qui m'ont esté et seront
« adjugées contre les murtriers et assassina-
« teurs de mon fils et c'est à cause du léguat
« de trois mille livres audit sieur Astruc faict
« par M. de Malherbe mon mary et là où
« ledit sieur Astruc descedat avant qu'il eust
« rapporté arrest deffinitif pour raison du mur-
« tre et assassinat dudit sieur de Malherbe
« mon fils audit cas je veux et ordonne
« que M. *Paul Joannis de Chasteauneuf* (1),
« advocat en la cour mon nepveu, succede
« au droict lieu et place dudit sieur Astruc
« et qu'il conserve la poursuite et adjudication
« dudit procès tant en considération de l'af-
« fection que je porte à mondit nepveu que

(1) Fils d'Arnoux de Joannis, seigneur de Châteauneuf, conseiller au Parlement d'Aix, et de *Charlotte de Carriollis*, la plus jeune des quatre sœurs de la testatrice. Charlotte n'était pas du même lit que ses sœurs, les dames de Margalet, de Boyer et de Malherbe, non plus que de *Lucrèce de Carriollis*, femme de Balthazard de Périer, aussi conseiller au Parlement d'Aix, laquelle était encore d'un autre lit que les précédentes; car la *Jambe de bois* beau-père de Malherbe, avait eu jusqu'à quatre femmes. Cette famille de *Périer* qui subsiste à Aix, et qui a fourni six conseillers au Parlement, de père en fils, jusqu'à la révolution, n'a rien de commun avec celle de *Dupérier* dont j'ai parlé plus haut. (Voyez page 370, note 2.)

« pour la confiance que j'ay en luy qu'il ne
« laisserait point impuny le susdit assassinat.
« Item, je veux et ordonne que chascun jour des
« decès desdits sieurs de Malherbe mon mary
« et fils qui sont les *trèze juillet* et *sèze octobre*,
« ensemble le jour de mon decès soit *s*élébré
« aux frais de mes héritiers, en leur présance et
« durant leur vie une haute messe ou *cantar*
« avec les ornemens nécessaires et deux flam-
« beaux alumés. Et en tous et chascuns mes
« autres biens droicts noms et actions j'ay
« faict institué et nommé mes héritiers universels
« seuls et pour le tout sçavoyr est *Jean-Honoré*
« *Bourdon* sieur de *Bouc* mon fils et ledit
« sieur *André Astruc* advocat en la Cour
« pour de tous mes biens et héritage et tout ce
« que dessus en estre par eux faict à leur plaisir
« et volonté pour la moitié chascun (1)..........
« Laquelle institution d'héritier concernant ledit
« sieur Astruc j'ay faicte tant en considération

(1) Il parait par un acte du 12 juillet 1630, passé au greffe de la sénéchaussée d'Aix, qui siégeait alors à Trets, que Jean-Honoré de Bourdon, sieur de Bouc, se prétendant seul héritier de sa mère, se pourvut en cassation de ce testament, mais seulement en ce qui touchait l'institution d'André Astruc. J'ai cru bien inutile de rechercher quelle fut l'issue de ce procès, et je n'ai pu me procurer le moindre renseignement sur ledit Astruc, n'y ayant jamais eu dans Aix aucune famille de ce nom.

« de l'amitié qu'il avoyt de tout temps porté audit « feu sieur Marc-Anthoine de Malherbe mon « fils que pour plusieurs et infinis tesmoignagnes « d'amour et d'affections et bons offices qu'il a « toujours faict tant à moi qu'à mon fils n'ayant « jamais espargné sa personne aux occasions qui « se sont présantées...... estant marrie n'avoyr « de quoy le mieux recognoistre. Déclarant en « oultre que ma volonté est tele qu'iceluy sieur « Astruc héritier si tele est sa volonté puisse « le jour de son descès estre ensevely en la « tumbe de la chapelle que j'ay faict faire en « l'église des pères Minimes nonobstant le don « par moi faict au sieur conseiller de Bouyer, etc.

La dame de Malherbe mourut dans les premiers jours du mois de juin 1630, pendant que la ville d'Aix était affligée de la peste. Les Cours souveraines en étaient sorties depuis le mois d'octobre précédent et n'y rentrèrent qu'au mois de septembre de cette année 1630. J'ignore si Magdelaine de Carriollis y était restée et si elle y est morte (peut-être de la peste), ou si elle s'était retirée dans quelque autre lieu; mais il est certain que son testament fut présenté le 12 juin au lieutenant-général de la sénéchaussée d'Aix, siégeant à Trets, lequel en fit faire la lecture et la publication en sa présence (1).

(1) Registre de la sénéchaussée d'Aix, où se trouvent tous les actes de cette juridiction, passés à Trets, pen-

Les poursuites qu'elle et son mari avaient ordonnées à raison du meurtre de leur fils, furent continuées, « et, par arrêt du parlement « de Toulouse, en date du 29 avril 1632, le sieur « de Fortia de Piles fut condamné au payement « d'une somme de huit cents livres pour faire « prier Dieu pour le repos de l'âme de Marc-« Antoine de Malherbe, fils de la dame de « Carriollis, à cause de l'assassinat commis en « la personne dudit Marc-Antoine, ladite somme « applicable à l'église où son corps avait été ense-« veli.

« Les P. P. Minimes d'Aix ayant eu connais-« sance de cet arrêt, produisirent l'extrait mor-« tuaire du sieur de Malherbe, constatant que « son corps reposait dans leur église, et sur cette « production, ils furent mis en possession de « ladite somme de huit cents livres, par un « second arrêt du même parlement de Toulouse, « daté du 6 janvier 1633 (1). »

dant la peste, depuis le 6 novembre 1629 jusqu'à la fin d'août 1630, et dont je dois la communication à l'amitié de M. Vallier greffier audiencier à la Cour royale d'Aix.

(1) Ces renseignements tirés du Mémoire des *Annales* des minimes d'Aix, fol. 63 et 64, m'ont été fournis par M. Paul Ricard, archiviste de la préfecture des Bouches-du-Rhône à Marseille (où sont déposés actuellement les registres des anciens corps religieux), avec cette obligeance qu'il m'a témoignée en plusieurs circonstances

Encore quelques mots sur Marc-Antoine de Malherbe, dût-on m'appliquer ces vers de Boileau :

Un auteur, quelquefois trop plein de son objet,
Jamais, sans l'épuiser, n'abandonne un sujet.....

Il était né à Aix le 14 décembre 1600. Son père nous l'a appris dans l'*instruction* que j'ai rapportée (1), et si l'on me niait l'authenticité de cette pièce, le registre de la paroisse Sainte-Magdelaine serait là pour constater cette date. Cependant son père écrivant à Peiresc, le deux octobre 1606 (2), au sujet de sa généalogie, pour laquelle il le priait de s'adresser en Angleterre au célèbre Camden, ajoute cette phrase : « Marc-« Antoine vous servira comme y ayant la prin-« cipale obligation, ou pour le moins ayant, « s'il plaît à Dieu, à en jouir plus longtemps. » Un enfant de six ans, me dira-t-on, ne pouvait aider ni Peiresc ni Camden dans cette recherche. Non, sans doute ; mais l'intérêt qu'inspirait son jeune âge ne pouvait manquer de les y engager,

et dont je le prie d'agréer mes remercîments. Au surplus cette analyse faite par l'auteur de ce registre, ne rend peut-être pas bien fidèlement les termes des arrêts qu'il mentionne, et il faudrait voir ces arrêts pour connaître toute la pensée du Parlement de Toulouse, sur la mort de Malherbe le fils.

(1) Voyez ci-dessus, page 382.

(2) Lettres de Malherbe, Blaise, 1822, pag. 4 et 5.

et c'est dans ce sens qu'il faut expliquer cette phrase de Malherbe.

Dans une autre lettre à M. *de Mentin* (1), datée dans la plupart des éditions de Malherbe, du 14 octobre 1616, ce dernier lui dit : « Il y aura « bientôt trois ans que vous vous employâtes à « me faire avoir pour mon fils un office de con-« seiller au parlement de Provence. Le traité « qui s'en fit alors fut interrompu par une « brouillerie qui lui survint (2). Il est aujour-« d'hui question de le renouer, et, s'il est pos-» sible, de le conduire à sa perfection, etc. » A seize ans, me dira-t-on encore, on ne pouvait être reçu conseiller; j'en conviens aussi, mais non pas de la date de cette lettre qui est évidemment fausse. Dans quelques éditions, elle n'en a pas d'autre que celle du 15 octobre, sans indication d'année, et ceux des éditeurs qui y ont mis la date de 1616 auraient dû lui

(1) Je crois qu'il faut lire *Mantin*, nom d'un personnage considérable de la ville d'Aix, vivant à cette époque; *Théodore de Mantin*, l'un des plus grands hommes de mer qui soient nés en Provence, créé vice-amiral des mers du levant en 1620. Étienne de Mantin, son père, chevalier de l'ordre du Roi, était premier consul d'Aix en 1563-64, et mourut en cette ville en 1578.

(2) Sans doute cette querelle arrivée en 1622, dont j'ai rendu compte, à la suite de laquelle Malherbe envoya son fils en Normandie.

donner celle de 1626, époque à laquelle Malherbe fils était en âge d'entrer dans la magistrature. Ils auraient dû faire attention que le père parle, dans cette lettre, de *l'incomparable cardinal* (*Richelieu*); *de la paix qu'il a faite avec l'Espagnol; de sa dépense pour rebâtir la Sorbonne de fond en comble*; enfin *du séjour qu'il avait fait à Avignon*. Or, Richelieu ne s'était retiré à Avignon qu'en 1617, après la mort du maréchal d'Ancre; il ne fut cardinal qu'en 1622 et principal ministre qu'en 1624; la paix conclue à *Mouçon*, à raison des affaires de la Valteline, n'eut lieu qu'en 1626; et c'est en cette année là seulement qu'il commença à rebâtir la Sorbonne (1).

L'abbé Goujet rapporte (2) que ce malheureux Marc-Antoine de Malherbe avait du talent pour la poésie et avait laissé *quelques vers où il y a plus de feu, mais moins de correction que dans ceux de son père*. C'est ainsi que le père Bougerel en avait parlé à l'abbé Goujet, après avoir vu quelques-unes de ces pièces (3). Elles exis-

(1) Griffet, histoire du règne de Louis XIII, et les divers historiens du cardinal de Richelieu.

(2) Bibliothèque française, tome XV, page 179.

(3) Vie de Malherbe par Meusnier de Querlon, pages XVI et XVII, en tête des *Poésies de Malherbe*, Paris, Barbou, 1764, in-12.

taient donc encore de leur temps, et sans doute chez MM. de Boyer d'Éguilles, à Aix, patrie du père Bougerel. Mais elles ont dû disparaître pendant la révolution, comme ont fait la bibliothèque de ces messieurs et les livres de Malherbe dont je vais parler. Dès lors, où peut-on espérer de les retrouver ?

On a vu plus haut que Vincent de Boyer, seigneur d'Éguilles (1) et conseiller au parlement d'Aix, fut l'héritier du poète Malherbe. Les papiers et les livres de celui-ci furent par lui recueillis et sont demeurés dans sa famille jusqu'à la révolution, époque à laquelle ils ont été dispersés par suite de l'émigration de messieurs d'Eguilles. Quoiqu'ils aient sans doute péri en grande partie dans les mains des vandales qui les ont pillés, on rencontre parfois à Aix quelques-uns de ces livres qui ont appartenu à Malherbe. En voici plusieurs exemples :

M. le marquis de Sinety en possède un (2) sur le frontispice duquel Malherbe a écrit de sa main, au haut de la page : *Emil filio suo M. Antonio*

(1) Village d'environ 2500 âmes de population, à une lieue et demie d'Aix, nommé dans les anciens titres *Castrum de Arquillâ,* et en provençal *Aguilho,* dont on a fait en français *Aguilles*, puis *Aiguilles* et finalement *Eguilles*.

(2) Traictez des droicts et libertez de l'église gallicane. Paris, chez Olivier de Varennes. 1609, in-4°.

Fr. Malherbe*, *parisiis* 1619**, et au bas de la même page : ***Delectare in domino et dabit tibi petitiones cordi tui (1) ; après quoi il a apposé sa signature. On la verra gravée, sous le n° 3, dans la planche jointe à cette notice. Sur le revers de ce frontispice se trouve collé un grand écusson gravé, de forme carrée, d'environ 115 millimètres de hauteur, sur 100 de largeur, offrant les armes de Malherbe, mais avec un autre blason que celui par lui indiqué dans l'*instruction* à son fils (2), savoir : d'*azur* à six roses d'*argent*, posées 3, 2 et 1, et des hermines de sable, ce qui provient sans doute de l'ignorance ou du caprice du graveur.

J'ai dans ma bibliothèque un autre de ces livres (3), au-dessous du frontispice duquel il

(1) *Psalm*. 36, *vers*. 4.

(2) Voyez ci-dessus, pages 373 et 374.

(3) *De asse et partibus ejus libri quinque Guillelmi Budei parisiensis secretarii regii. In ædibus ascensianis (pridie nonas janua. anno ad calculum romanum* MDXXIIII*)* in-fol. Dans l'espace qui se trouve entre ce titre et la vignette représentant l'intérieur de l'atelier de *josse Badius* (*prelum ascensianum*) une main autre que celle de Malherbe a écrit : *Malherbe* 1619. Est-ce la signature de Malherbe le fils ? c'est possible : mais je n'en suis pas certain. C'est pourquoi je ne la fais pas graver. Cet exemplaire est très bien conservé. Le dos en était un peu endommagé ; je l'ai fait restaurer en y faisant inscrire au-dessous du titre : *Ex bibliothecâ Fr. de Malherbe*.

a écrit de sa main : *Emptum parisiis*, 1619, et il a signé *Fr. Malherbe*, sans paraphe. Sur le plat des deux couvertures de ce volume, sont incrustées, en dorure, les armes de Malherbe, dans un écusson ovale d'environ 45 millimètres de hauteur, sur 35 de largeur.

M. Rouard, bibliothécaire de cette ville et notre honorable confrère, possède dans sa bibliothèque particulière un autre volume (1), acheté par Malherbe, postérieurement sans doute, aux deux précédents et bien plus curieux que ceux-ci, en ce que la signature du poète s'y trouve au revers du frontispice, sur deux lignes : *Malherbe de St.-Agnen*, telle qu'elle est gravée sous n° 4, dans la planche ci-jointe. Au-dessous de cette signature est collé un petit écusson gravé, de 43 millimètres de hauteur, sur 35 de largeur, portant encore six roses posées 3, 2 et 1, et entourées d'hermines, dans un champ d'*argent*. Au-dessus du casque qui surmonte l'écu et dont la visière est tournée à gauche, comme dans les écussons des deux autres volumes que je viens de citer, on aperçoit dans celui-ci, en cimier, un *lion léopardé*. C'est une pièce d'honneur ajoutée par Malherbe à ses

(1) Les œuvres de maistre Alain Chartier, clerc, notaire et secrétaire des Rois Charles VI et VII, etc., publiées par André Duchesne. Paris, 1617, in-4°.

armes, et qui fait partie de celles d'une autre famille de *Malherbe*, en Normandie (1).

Enfin, j'ai vu passer dernièrement, chez M. Sardat, libraire, un traité de *Jean Cochlée* (2) qui avait appartenu à Malherbe, dont l'écusson se voit encore au revers du frontispice; ce que je rapporte, pour donner une idée de la nature des livres qui composaient sa bibliothèque ou qu'il achetait pour son fils (3).

Vincent de Boyer se mariant en 1644, avec Magdelaine de Forbin-Maynier d'Oppéde, ajouta à son nom celui de Malherbe, dont il avait été l'héritier, ainsi qu'on peut le voir dans les actes de son mariage (4). C'était une condition que Malherbe lui avait imposée, son testament portant expressément que, *pendant*

(1) Voyez l'armoirial de Dubuisson, Paris, 1757, 2 v. in-12; tome 2, pag. et pl. 6, n° 78.

(2) *Contra quosdam rebelles hujus temporis. Maguntiæ*, 1550, *in fol.*

(3) Si les livres de MM. d'Éguilles n'avaient pas été pillés, dispersés ou détruits pendant la révolution, je publierais ici bien volontiers le catalogue de ceux qui provenaient de Malherbe et je pense que les curieux l'auraient lu avec plaisir.

(4) Contrat du 10 avril 1644, reçu par Boniface Borrilli et Philippe Beaufort, notaires à Aix; et acte d'épousailles, du 19 avril, paroisse St-Sauveur de la même ville.

trois générations, les *Boyer* prendraient le nom de *Malherbe* (1).

Il est à remarquer qu'une sœur aînée de la femme de Vincent de Boyer-Malherbe, Claire-Françoise de Forbin-Maynier d'Oppède, avait épousé en 1638 (2), ce même Gaspard de Covet, baron de Bormes, depuis conseiller garde-des-sceaux au parlement d'Aix, que Malherbe accusait de complicité du meurtre de son fils Marc-Antoine. Apparemment les deux familles s'étaient réconciliées. Il est encore à remarquer que vers la même époque, le baron de Bormes et le baron de Marignane, son frère aîné (3), fondèrent deux couvents de P. P. Minimes, l'un à Bormes, l'autre à Marignane (4). Serait-en

(1) Ce fait m'a été attesté dernièrement par M. le marquis de Boyer d'Éguilles qui en a entendu parler bien souvent à feus MM. les présidents d'Éguilles, ses père et aïeul. Je regrète infiniment de ne pouvoir rapporter l'acte des dernières volontés de Malherbe qui contenait sans doute, l'expression énergique de ses sentiments contre les meurtriers de son fils, ainsi que sa veuve a exprimé les siens dans son testament.

(2) Épousailles en date du 22 juillet, même paroisse St-Sauveur à Aix. Gaspard de Covet mourut sans enfants et fut enterré en 1668, aux Minimes de Bormes.

(3) Henri de Covet, baron de Marignane, premier consul d'Aix, en 1641-42. Sa terre fut érigée en marquisat en 1645 seulement.

(4) Dictionnaire géographique de la Provence, par

expiation de la mort de Marc-Antoine de Malherbe, lequel avait une très-grande dévotion pour ces religieux? Je l'ignore et je me borne à signaler le fait. Vincent de Boyer mourut en 1659 et fut enterré comme son père aux Minimes d'Aix, dans le même tombeau de leur cousin Marc-Antoine de Malherbe (1).

Achard, aux mots *Bormes*, tome 1, page 350, et *Marignane*, tome 2, page 26.

(1) Vincent fut père de *Jean-Baptiste de Boyer*, seigneur d'Aguilles ou d'Éguilles, aussi conseiller au Parlement d'Aix, né en cette ville le 21 décembre 1645, mort le 4 octobre 1709, et enterré dans le tombeau de ses pères et de Marc-Antoine de Malherbe, aux Minimes d'Aix. On peut lire son article dans la *Biographie universelle de Michaud*, tom. V, page 425-26. Amateur distingué des beaux-arts, et possesseur d'un des plus riches cabinets qui aient jamais existé à Aix, et où se trouvaient des originaux de Raphaël, d'André del Sarto, du Titien, de Michel-Ange Caravage, de Paul Veronèse, du Corrège, du Carrache, du Tintoret, du Guide, de Poussin, de Bourdon, de Lesueur, de Puget, de Rubens, de Vandick, etc. Il dessinait et peignait agréablement. Il avait même gravé plusieurs tableaux de sa galerie qu'on trouve dans la première édition de ses estampes publiées en 1709, par *Coelmans* et par *Barras*, et qu'on regrète de ne plus voir dans la seconde édition donnée par *Mariette*, à Paris, 1744, in-fol. Jean-Baptiste est l'aïeul du célèbre *marquis d'Argens*, aussi nommé Jean-Baptiste de Boyer né à Aix le 24 juin 1704, chambellan du grand *Frederic*, roi de Prusse, qui lui fit élever dans l'église des Minimes

Il est temps de revenir au poète Malherbe. On sait qu'il était singulièrement infatué de sa noblesse, qu'il faisait remonter à l'époque de la conquête de l'Angleterre par les Normands. Il avouait cependant que *depuis deux cents ans, sa famille étoit en si mauvais termes, qu'elle ne sçauroit être pis, si elle n'étoit ruinée entièrement.* Ce sont les propres expressions dont il se sert dans sa lettre à Louis XIII, que j'ai déjà citée. Mais en se rappelant : 1° que pendant les cinquante premières années de sa vie, il a signé *Malerbe*, sans *h*, ainsi que je l'ai prouvé par son contrat de mariage du premier octobre 1581, Abel Hugoleni, notaire à Aix, et par un acte de quittance du 6 octobre 1603, Louis Gazel, notaire de la même ville (vingt-deux ans après son mariage) ; 2° que c'est seulement lorsqu'il s'est fixé à Paris à la fin de 1605, ou au commencement de 1606, qu'il a changé son nom en celui de *Malherbe*, avec une *h*; 3° que sur la fin de ses jours, il essayait d'adopter le nom de *Malherbe de Saint-Agnen* et d'introduire un *lion léopardé*, en pièce d'honneur, dans ses armoiries ; ne peut-on pas soupçonner que

d'Aix, à sa mort arrivée en 1771, un mausolée en marbre, dont on peut voir la description dans *Millin* (voyage dans les départements du midi de la France, tome 2, page 249 et suiv.). Ce monument se trouve aujourd'hui au musée de la ville.

cette fantaisie tardive de s'affilier à la maison de Malherbe Saint-Agnen, ou plutôt de *Saint-Agnan*, lui a été suggérée par la vanité seule, et qu'il n'appartenait pas véritablement à cette maison? Je laisse cette question à résoudre aux personnes qui, bien mieux que moi, sont à portée de connaître les anciennes familles de la Normandie. Elle serait d'ailleurs très-indifférente à la généralité de mes lecteurs, et je me hâte de leur offrir une *lettre inédite de Malherbe* sur la mort de son fils. Je l'ai tirée du tome 3, pages 931 et 932, d'un recueil manuscrit fort curieux du dix-septième siècle, conservé à Aix, dans la riche bibliothèque de M. le marquis d'Albertas, qui a bien voulu me le communiquer. On ne voit pas à qui cette lettre est adressée, la suscription ne s'y trouvant pas; mais je suis porté à croire qu'elle fut écrite à Jean de Gallaup-Chastueil (1), avocat-général à la Cour des comptes, ou à Scipion Dupérier (2), avocat au

(1) Jean de Gallaup-Chastueil, né à Aix en 1587, mort le 22 août 1646, était frère du pieux solitaire du Mont-Liban, et fils de Louis de Gallaup-Chastueil, ami de Malherbe et l'un des témoins de son contrat de mariage. (Voyez ci-dessus p. 390, note 1; et p. 395, note 1.)

(2) Scipion Dupérier, né à Aix le 6 mars 1588, mort au mois de juillet 1667, était fils de François Dupérier, autre ami de Malherbe. (V. ci-dessus, p. 370 not. 1 et 2.)

Parlement, l'un et l'autre hommes de lettres, ayant conservé avec Malherbe les relations que leurs pères avaient eues, de leur vivant, avec ce grand poète.

Quoiqu'il en soit, je ne pense pas que l'authenticité de cette lettre puisse être contestée, attendu la gravité du caractère de l'auteur du précieux manuscrit d'où je l'ai copiée (1). Je conserve l'orthographe de ce manuscrit, mais je n'affirme pas qu'elle soit exactement conforme à celle de Malherbe.

C'est par là que je terminerai cette notice.

(1) Antoine de Félix, de Marseille, assesseur de ladite ville en 1639-40, puis premier consul en 1653-54, joua un grand rôle dans les troubles qui eurent lieu sur la fin du règne de Louis XIII, et dans les premières années de celui de Louis XIV. Il entra depuis dans les ordres sacrés et mourut en 1675, âgé d'environ 75 ans. Il a laissé quatre énormes volumes in-fol., écrits en entier de sa main, contenant des mémoires intéressants de ce qui s'est passé de son temps en Provence, principalement à Marseille, et qui sont entremêlés de quelques pièces curieuses, parmi lesquelles se trouve la lettre de Malherbe que je rapporte. C'est lui qui rédigea *le règlement du sort* destiné à prévenir les brigues dans les élections municipales de Marseille, et imprimé en ladite ville, chez Garcin, 1654, in-4°.

LETTRE INÉDITE DE MALHERBE

SUR LA MORT DE SON FILS.

« M., Quand vous ne m'eussiéz pas escrit « vostre sentiment sur la mort de mon pauvrie « fils, je n'eusse pas laissé de le croire tel que « vostre lettre me l'a tesmoigné. Ceux qui ont « le goust que vous avéz se fairoient tort de « n'aymer pas ce qui est aymable, et je puis « dire qu'il l'estait a aussy haut point que nul « autre de son âge et de sa qualité. Le tesmoi- « gnage qu'en a donné M. de Guize au roy, aux « reynes et à toute la Cour devant sa mort et « depuis en ma présance et en mon absance, me « fait croire que j'en puis parler de ceste façon. « L'amitié de vostre maison est la plus ancienne « et la plus particulière que j'aye contractée en « Provence. M. vostre père l'a entretenue avec « tant de bons offices que je n'en doy pas moins « attendre de vous. Je sçay bien que les exem- « ples n'imposent point de nécessité; mais vray- « semblablement ils donnent quelque disposition. « Ce que vous faites pour moy vous le faites « pour un amy inutile; mais aymer gratuitement « c'est aymer généreusement. Je suis icy avec « beaucoup d'autres attendant que le conseil des « parties soit estably en quelque lieu pour y « continuer la poursuite contre nos assassins « et les mettre le plus avant que je pourray dans « le chemin de grêve. On m'a dit que *Couvet*

« est allé à Rome. Si c'est pour de pardons il « s'abuse. Ceux dont il a besoin ne se prennent « pas en ce lieu-là. Qu'il aille où il voudra; j'espère « luy faire voir qu'il y a d'autres gens que les « roys qui ont les mains longues. Les Espagnols « ont ce proverbe que celuy qui menasse ne « frape jamais bien. Je n'y sçauray que faire. « Ma cholère est trop juste pour ne luy laisser « pas ses coudées franches. Sy le corbeau qui « nous a donné cest euf vient par deçà comme « quelques uns le disent, nous le verrons. Pour « moy je n'y voy rien qui l'y puisse amener que « la vanité de faire voir à la Cour et au conseil « que la Provence à son *Timon* aussi bien que la « Grèce. Sy c'est la son dessain je n'y ay rien « à dire. Encore luy advoueray-je que le Pro- « vençal a de quoy l'encherir par dessus le Grec. « Tout ce que je demande c'est que l'on nous « baille un Parlement. Les assassins disent « qu'ils ne veulent point de Grenoble. De ce « costé là nous sommes d'accord. Je me doute « qu'ils voudroient Paris, mais je ne le veux « pas. Le Judaïsme s'est estandu jusques sur « la Seine. Il serait à sohéter qu'il fut demuré « sur le Jordain et que ceste canaille ne fut « point meslée comme elle est parmy les gens « de bien. Il n'y a remède. Ma cause est bonne, « je combattray partout et vaincray partout « avec l'ayde de Dieu, fut-ce dans Jérusalem « et devant les douze lignées d'Israël. Vous en « verréz l'yssue, M., et quelque jour vous en « réjouyréz avec vostre, etc.

EXPLICATION

DE LA PLANCHE CI-CONTRE

—

1. *Fac-simile* de la signature de Malherbe, telle qu'on la voit à la minute de son contrat de mariage avec Magdelaine de Carriollis, reçu le premier octobre 1581, par Abel Hugoleni, notaire à Aix, (actuellement chez Me Pison.)
2. Autre......., à un acte de quittance, reçu le 6 octobre 1603, par Louis Gazel, notaire à Aix, (maintenant chez Me Pissin.)
3. Autre......., au frontispice d'un exemplaire des *Traictéz des droits et libertez de l'église gallicane* (Paris, 1609, in-4°), acheté par Malherbe en 1619, (à présent dans le cabinet M. le marquis de Sinety, à Aix.)
4. Autre......., Au revers du frontispice d'un exemplaire des *œuvres de maistre Alain Chartier, clerc, notaire et secrétaire des rois Charles VI et VII, etc., publiées par André Duchesne*, (Paris, 1617, in-4°), acheté par Malherbe en 162..... (aujourd'hui au pouvoir de M. Rouard, bibliothécaire de la ville, à Aix.)

1

demalerbe.

2

fr demalerbe

3

Malherbe

4

Malherbe de St Agnan

Mt Reinaud Sct à Aix 1840.

THÉODORE KŒRNER

OU

LE TYRTÉE ALLEMAND.

NON loin du village de Webbelin, à côté de la route qui de Ludwigslust, conduit à la capitale du duché de Mecklembourg-Schwerin, est une allée de peupliers, au bout de laquelle on aperçoit une claire-voie en fer : c'est la porte d'un petit jardin, formant un carré long, orné d'arbustes et de fleurs; au milieu, devant un chêne majestueux, qui le couvre de son ombre, s'élève un autel de bronze, sur lequel sont représentés en relief, une lyre et une épée qu'entoure une couronne de chêne: emblêmes significatifs, auxquels on reconnaît le tombeau d'un homme qui, comme poète et comme guerrier, eut des titres à la gloire. Sous ce monument, repose en effet un jeune écrivain qui, âgé de 22 ans à peine, s'était déjà rendu célèbre par de grands succès dramatiques, qui, en 1813, lorsque le cri de guerre poussé par

la Prusse, retentit jusqu'aux extrémités de l'Allemagne, abandonna tout pour y répondre et s'enrôler dans un corps de volontaires, qui, nouveau Tyrtée, sut exciter l'enthousiasme de ses compagnons d'armes par des chants guerriers où règnent les sentiments les plus nobles, qui enfin, après avoir donné des preuves nombreuses de courage, obtint l'objet de ses vœux les plus ardents, le sujet de ses plus belles inspirations, une mort glorieuse pour la patrie, sur le champ de bataille.

Charles-Théodore Kœrner naquit à Dresde, le 23 septembre 1791, son père, conseiller au tribunal d'appel de la Saxe électorale, n'était pas seulement distingué par son esprit et ses connaissances, il avait encore toutes les qualités d'un bon père de famille; la frêle constitution de son fils, lui fit craindre qu'il n'y eut du danger pour sa vie, à hâter, d'une manière trop rapide, le développement de sa jeune intelligence, et renonçant à une vaine satisfaction d'amour-propre, qui pouvait lui coûter bien cher, il le laissa se livrer aux jeux de son âge et aux exercices qui donnent au corps de la force et de l'agilité; jamais, cependant, cette tendre sollicitude ne fut poussée jusqu'à la faiblesse, et après avoir fait la part des exigences d'une santé délicate, il ne négligea rien pour lui donner une bonne éducation.

Théodore était vif et léger : aussi ne pouvait-on pas toujours captiver son attention ; mais dès qu'on y était parvenu, il n'y avait rien de difficile pour la pénétration de son esprit. Bien organisé pour les arts, il possédait à un haut degré le sentiment de la musique, et souvent on le vit se promener, une guittare à la main, et chanter en s'accompagnant des romances de sa composition. Mais la poésie fut de bonne heure sa passion dominante ; c'était l'art vers lequel il se sentait entraîné par un penchant irrésistible ; une circonstance d'ailleurs contribua singulièrement à développer en lui cette disposition naturelle.

M. Kœrner était l'ami intime de Schiller, dont il a écrit la vie dans une notice pleine d'intérêt, qui se trouve dans toutes les éditions allemandes des œuvres de ce poète ; il le recevait souvent chez lui, et bien qu'au dernier voyage de Schiller à Dresde, Théodore n'eut pas encore dix ans, cette maison, tant de fois honorée par la présence d'un grand homme, était pleine de son souvenir, on y rendait une sorte de culte à sa mémoire, on y parlait sans cesse de lui et de ses ouvrages, et ses ballades furent sans doute un des premiers livres que l'on mit entre les mains du jeune enfant ; quoi de plus propre, nous le demandons, à tourner toutes ses idées vers la poésie ?

M. Kœrner se fit une loi de ne donner aucun encouragement aux premiers essais poétiques de son fils ; il avait une trop haute idée de l'art, pour ne pas craindre qu'un simple penchant, une fantaisie passagère ne fussent pris pour une vocation véritable, et il savait que souvent une approbation donnée trop à la légère, a le danger de pousser sans retour un jeune homme dans une carrière où il ne doit jamais s'élever au-dessus de la médiocrité. Il n'était pas d'ailleurs assez riche pour laisser son fils à une existence indépendante ; rarement, la poésie mène à la fortune, et il lui fit sentir la nécessité d'une profession qui put lui fournir les moyens de vivre honorablement ; Théodore choisit les mines dont le côté poétique avait quelque chose de séduisant pour son imagination.

Après quelques études préliminaires, il fut envoyé, dans l'été de 1808, à l'école des mines de Freiberg ; là, accueilli avec bonté par un des professeurs, ami de son père, il sut bientôt se gagner l'estime de tous les autres, fut reçu dans les maisons les plus recommandables, et ses qualités aimables lui firent beaucoup d'amis parmi ses jeunes camarades. Il se livra d'abord avec toute l'ardeur de son caractère à la science pratique des mines, et dans les pièces de vers composées par lui à cette époque, il la peint avec les plus brillantes couleurs, mais peu à peu,

l'idéal fit place à la réalité, et entraîné par le charme puissant des sciences qui servent d'auxiliaires à l'étude des mines; il négligea celle-ci, s'occupa de minéralogie, recueillit des fossiles, et s'adonna aux expériences chimiques.

Il était depuis un an à Freiberg, lorsqu'il entreprit, dans les montagnes de la Silésie, un voyage à pied, aussi instructif que fécond en jouissances; dans cette course, les grandes et imposantes scènes de la nature agirent fortement sur son esprit impressionnable, et cette époque a toujours été regardée par lui comme une des plus heureuses de sa vie.

Ce fut vers la fin de 1810 qu'il fit paraître un premier recueil de poésies, sous le titre de *Knospen*, (boutons de fleurs.) Il n'avait pas 19 ans, et peut-être y avait-il de la témérité à courir, si jeune encore, les chances de la publicité, mais son père ne s'y opposa pas, persuadé que l'effet de cette épreuve décisive serait ou de le dégoûter de la poésie, ou de l'encourager à de nouveaux efforts.

Quelques mois de séjour à Leipzic, berceau de sa famille, furent consacrés presque entièrement par lui à l'étude de l'histoire, de la philosophie et de l'anatomie; il se rendit ensuite à Berlin, pour y suivre les cours de l'Université, mais des accès de fièvre le forcèrent de quitter bientôt cette ville et de rejoindre ses parents à

Carlsbad ; dès qu'il fut rétabli, il manifesta le désir qu'il avait, depuis longtemps, de se rapprocher des bords du Rhin ; M. Kœrner y eût consenti volontiers s'il n'eut redouté l'esprit qui régnait alors dans les Universités de ces contrées, et voulant éloigner son fils de tout ce qui pouvait exercer une influence pernicieuse sur son imagination ardente et vive, il prit aussitôt la résolution de l'envoyer à Vienne. Ses relations intimes avec l'ambassadeur de Prusse Guillaume de Humbold et avec Frédéric de Schlegel, furent pour beaucoup dans cette détermination, en ce qu'elles assuraient au jeune homme, dans cette capitale, un accueil bienveillant et des avis salutaires.

Théodore Kœrner entra dans Vienne au mois d'août 1811, et ce fut pour lui le commencement d'une nouvelle existence. Il pouvait désormais, sans craindre de manquer aux intentions de son père, se livrer à son goût pour la poésie, puisqu'après tout, les connaissances qu'il avait acquises à Freiberg, assuraient son avenir. Aussi, sans négliger d'acquérir ce complément d'éducation qui caractérise tout homme bien élevé, il employa une grande partie de son temps à composer des ouvrages poétiques.

Après quelques essais dans le genre comique, accueillis par le public avec une grande faveur, il aborda les sujets sérieux et tragiques qui

convenaient beaucoup mieux à la nature de son talent ; ses débuts, dans ce genre, furent *Toni*, drame en trois actes, tiré d'un conte de Henri de Kleist, et l'*Expiation*, tragédie en un acte. Ces deux pièces furent suivies des tragédies de *Zriny* et de *Rosamonde*, et du drame d'*Hedwig*. Il faut y joindre un autre petit drame, quelques comédies et deux opéras, pour avoir toutes les œuvres dramatiques de Kœrner.

Le succès de la plupart de ses pièces, surpassa son attente et celle de ses amis, la tragédie de *Zriny* surtout, excita un enthousiasme qui fut poussé jusqu'au délire, car l'auteur fut appelé par le public sur la scène, ce qui était inusité à Vienne. Un suffrage bien plus flatteur encore fut celui des hommes de goût ; Goëthe, ce patriarche de la littérature allemande, porta sur le jeune poète le jugement le plus favorable, et par ses soins, la *Fiancée*, le *Domino verd* et *l'Expiation* furent représentés sur le théâtre dont il avait la direction à Weimar.

Une seule place est, en Autriche, l'objet de l'ambition des hommes de lettres, c'est celle de poète ordinaire de la Cour ; elle fut donnée à Kœrner comme la juste récompense de ses succès dramatiques ; à cette place, entr'autres avantages, était attachée une forte pension. Ainsi il n'a pas encore atteint sa vingt-troisième année, et à cet âge, où d'ordinaire, un auteur commence

à peine à hasarder quelques essais, il est proclamé un des premiers poètes de l'époque; reçu, fêté partout, il s'est créé par son talent une existence brillante, et son union avec une jeune personne qu'il aime et dont il est aimé, va bientôt mettre le comble à son bonheur!

Mais, hélas! il ne devait pas jouir longtemps des faveurs de la fortune; déjà la mort l'avait marqué comme sa victime, et l'on ne peut assez admirer le généreux dévouement qui lui fit quitter une aussi douce position, pour répondre à l'appel de son pays et exposer aux terribles chances des combats, une vie qui s'ouvrait sous les plus riants auspices.

L'année 1813 venait de commencer : c'était l'époque où après les désastres de la retraite de Moscou, l'empereur Napoléon se disposait à combattre pour regagner la prépondérance que les malheurs inouis de la campagne précédente lui avaient fait perdre; l'Autriche toujours prudente hésitait encore, mais la Prusse rompait avec la France, signait un traité d'alliance avec la Russie, et faisait un appel aux princes et aux peuples de l'Allemagne. Depuis longtemps, Kœrner ardent ami de sa patrie, songeait à être un de ses libérateurs; aussi dès que le cri de guerre eut retenti, sa détermination fut prise à l'instant. « L'Allemagne se lève, écrivit-il à son père, et agitant fièrement ses ailes, l'aigle

prussienne réveille en nous la sublime espérance de reconquérir notre liberté; notre art regrette une patrie, eh bien! montrons-nous dignes d'être ses enfants. Aujourd'hui que les astres de ma destinée lancent sur moi des rayons amis, il est noble et généreux le sentiment qui m'anime: c'est la ferme conviction qu'aucun sacrifice n'est trop grand pour ressaisir le plus précieux de tous les biens. Dans des temps extraordinaires, comme les nôtres, il ne faut pas des âmes vulgaires; je sens en moi la force d'être une des pierres de la digue élevée par les peuples contre l'esprit de conquête, et d'opposer ma poitrine à la violence de ses flots. Je sais quelles peines je te prépare, je sais que ma mère va verser des larmes, que Dieu vous console! je ne puis vous épargner cette douleur; risquer ma vie est en soi peu de chose; mais la risquer lorsqu'elle est embellie par l'amour et par l'amitié; renoncer à la douce résolution que mon cœur avait formée de ne vous causer jamais volontairement aucune inquiétude, ah! c'est un sacrifice que peut seul compenser le noble but que je me propose. »

Ce fut le 15 mars 1813, que Théodore Kœrner quitta Vienne, muni de lettres de recommandation pour les principaux chefs de l'armée prussienne; lorsqu'il arriva à Bresslaw, le major de Lutzow organisait un corps franc auquel il donna son nom, et il avait déjà réuni

sous ses ordres, des hommes de tous les âges et de toutes les conditions, d'anciens militaires, des littérateurs, des étudiants et des artistes. Kœrner se joignit à eux, et voici le tableau qu'il a tracé lui-même de la bénédiction solennelle de ce corps qui eut lieu dans une église de village, à peu de distance de Zobten : « après qu'on eut chanté le cantique, le prédicateur du lieu prononça un discours touchant qui arracha des larmes de tous les yeux ; puis il nous fit jurer de sacrifier nos fortunes et nos vies pour notre sainte cause, et de marcher courageusement à la mort : nous le jurâmes. Alors il se jeta à genoux et demanda à Dieu de bénir ceux qui allaient combattre pour la patrie. Ah ! qu'il fut beau, ce moment où tous les cœurs tressaillirent, animés de sentiments héroïques ! Le serment militaire prêté sur le sabre des officiers, termina la cérémonie. »

Accoutumé à la marche par les excursions minéralogiques, Théodore Kœrner ne trouva rien de pénible dans les fatigues de la vie militaire, et jamais soldat ne mit plus de zèle à remplir ses devoirs, mais en s'attirant par sa conduite l'estime de ses chefs, il sut aussi gagner l'affection de ses camarades et exerça bientôt un grand empire sur leurs esprits, par les chants guerriers qu'il composa pour eux et qui lui ont mérité le nom de Tyrtée allemand. Ces chants

pour lesquels il avait le soin d'employer les rythmes les plus propres à produire un grand effet, étaient l'expression libre et spontanée des sentiments qui agitaient son âme; il les composait au bivouac, pendant une halte, quelquefois même sur le champ de bataille, et l'on ne peut se faire une idée de l'enthousiasme avec lequel, ceux qui l'entouraient, recevaient ces énergiques élans d'un cœur plein de patriotisme.

Après avoir servi quelque temps dans l'infanterie et pris part à plusieurs affaires, Kœrner obtint d'être d'une excursion que le major de Lutzow fit en Thuringe, avec quatre escadrons de cavalerie et quelques cosaques; cette petite expédition réussit d'abord, ils interceptèrent des convois et saisirent des dépêches importantes; mais à leur retour, et lorsque le major cherchait à rejoindre son infanterie, ils furent surpris à l'entrée de la nuit par un détachement français et mis en déroute. Blessé grièvement à la tête, au commencement de l'action, Kœrner fut emporté par son cheval dans un bois voisin, où il se cacha au milieu d'un taillis épais. Là, épuisé de fatigue, affaibli par la douleur et la perte de son sang, privé de tout secours, il se crut à sa dernière heure et ce fut l'esprit plein de cette idée qu'il s'endormit. Le lendemain, à son reveil, il aperçut devant lui des paysans que quelques-uns de ses camarades lui avaient

envoyés, et qui étaient parvenus à le découvrir; ils lui firent prendre quelques aliments et le transportèrent chez eux au village de Gross-Zschocher, où l'on mit un appareil sur sa blessure. Ses amis l'introduisirent ensuite à la faveur d'un déguisement dans Leipzick où il reçut tous les soins que réclamait son état. Dès qu'il fut mieux, il se rendit à Carlsbad, puis à Berlin, et enfin après sa parfaite guérison, il se hâta de rejoindre ses frères d'armes, ces chasseurs de Lutzow que sa pensée avait toujours suivis, et desquels hélas! il devait bientôt se séparer à jamais, car peu de jours après, ayant fait partie d'une nouvelle expédition, dont le but était de s'emparer d'un convoi, il reçut dans les reins un coup de feu qui le tua sur place; Ainsi s'accomplit le rêve de toute sa vie! Son corps fut porté par ses camarades, sous un chêne antique, à peu de distance de Webbelin, et ce fut au pied de l'arbre druidique, tant célébré dans ses vers, qu'ils l'ensevelirent avec tous les honneurs militaires et les marques du plus grand respect et de la plus vive émotion. C'était la tombe que Théodore lui-même se fut choisie, et son malheureux père le jugea bien ainsi, lorsque le prince de Mecklembourg Schwerin voulut faire transporter le corps du poète guerrier dans l'église de Ludwigslust, M. *Kœrner* demanda grâce

pour le chêne consacré à son fils par ses courageux compagnons, et ce fut alors que par les soins du prince, ce lieu où repose un héros, fut disposé comme on le voit aujourd'hui.

Mais le guerrier nous a fait négliger le poète, revenons à celui-ci, et tâchons d'apprécier les nombreux ouvrages qui ont marqué les pas de sa trop courte carrière. Nous avons déjà vu, qu'âgé de dix-neuf ans à peine, il publia un recueil de poésies, sous le titre Knospen (boutons de fleurs); on y remarque entr'autres pièces, une Cantate, dont le sujet est la lutte des ouvriers mineurs avec les esprits de la terre, des souvenirs de son voyage en Silésie, où les grandes scènes de la nature sont retracées en vers pleins d'harmonie et de noblesse, enfin quelques sonnets religieux. Les poésies qu'il donna plus tard, consistent principalement en chansons, légendes et ballades; ces dernières sont au nombre de trois et souffrent la comparaison avec les plus belles du genre; cependant l'une d'elles *Wallhaide*, a le défaut de trop rappeler la fameuse *Lénore* de Burgeu. Toutes ces pièces sont surtout remarquables par la richesse et la facilité de la versification, et l'on est surpris que, si jeune encore, il ait été initié à tous les secrets de la poésie. N'oublions pas d'ailleurs qu'elle ne fût d'abord pour lui qu'un délassement au milieu de travaux beaucoup plus sérieux, et qu'alors

même que plus tard, il put suivre librement ses inclinations, ce fut aux compositions dramatiques qu'il appliqua toutes les forces de son génie, ce fut à elles qu'il demanda la réalisation de ses rêves de gloire.

Tout ce qu'il a fait dans ce dernier genre, durant les quinze mois qu'il passa à Vienne, est vraiment prodigieux, et nous avons déjà dit que dans ce court espace de temps, il a composé des comédies, des drames, des tragédies et des opéras. Ses comédies ne sont pas de celles qu'on appelle à caractère; (c'est un genre que ne connaissent guères les Allemands); ce sont de jolis dialogues entre deux ou trois personnages; une seule *le Crieur de nuit* sort de cette catégorie; elle renferme de charmants détails, est bien dialoguée et rappelle les petites pièces de Molière et de Regnard; on en trouve des extraits dans tous les recueils de littérature allemande.

Je ne dirai rien de ses opéras, et ne ferai que mentionner les drames de *Toni* et d'*Hedwig* qui, quoique pleins d'intérêts à la représentation, m'ont paru renfermer bien des invraisemblances, pour aborder enfin le genre dans lequel il a excellé, celui auquel il a dû une réputation si précoce.

Des trois tragédies composées par *Kœrner*, l'*Expiation*, pièce en un acte, ne fut qu'un essai pour sonder les dispositions du public;

Zriny et *Rosamonde*, voilà ce qu'il a fait de mieux, voilà ses véritables titres à la gloire comme auteur dramatique.

Un noble officier Hongrois, le comte de *Zriny*, gouverneur de la forteresse de Sigeth, y est assiégé par le sultan *Soliman-le-Magnifique*, à la tête d'une nombreuse armée; avec quinze cents hommes de garnison seulement, il brave pendant trente quatre jours tous les efforts des infidèles; enfin, voyant que sa forteresse n'est plus qu'un amas de ruines, il adresse une touchante exhortation à la poignée de braves qui lui reste et se précipite avec eux au milieu des ennemis, où ils trouvent tous une mort glorieuse.

Il y avait un heureux sujet de tragédie dans ce trait d'héroïsme, un des plus beaux qu'offre l'histoire d'Allemagne; il ne pouvait échapper à Kœrner, ce poète si fier de l'honneur et de la gloire de son pays, et ce fut pour lui une occasion de donner un libre essor aux nobles sentiments qui remplissaient son cœur.

Zriny a fait connaître à son souverain *Maximilien* le danger qui menace Sigeth; mais ce prince, dont l'armée est bien inférieure en nombre à celle du sultan, ne veut pas, en livrant bataille, compromettre le sort de tout l'empire; pour toute réponse, il envoie à *Zriny* l'ordre d'arrêter, par une vigoureuse défense, la marche de l'ennemi. Alors ce brave officier prononce

ces mots sublimes : « Tu me connais bien Maxi-
« milien, et je te rends grâces pour ta confiance;
« va, elle ne sera pas trompée. Une mort glo-
« rieuse pour ma religion et pour ma patrie,
« c'était la plus belle récompense que put ob-
« tenir de toi ma fidélité. »

Deux scènes admirables sont : celle où les compagnons de Zriny jurent tous sur l'épée de leur chef, d'être fidèles jusqu'à la mort à leur prince et à leur pays, et celle où l'un d'eux, fait prisonnier dans une sortie et affaibli par de nombreuses blessures, est conduit devant Soliman, brave ce despote accoutumé et à ne voir que des esclaves tremblants, et lui impose par des paroles pleines de noblesse et de courage. On dirait une des belles pièces de Corneille.

Indiquons encore comme fort dramatique, la scène où *Zriny* arrive sur le théâtre sans cuirasse, paré comme s'il allait à une fête, portant à sa ceinture les clefs de la forteresse qui fut confiée à sa garde par son souverain, et adresse à ses compagnons un discours terminé par ces mots : « Mourons comme il convient à
« des hommes, faisons payer cher à nos enne-
« mis la dernière goutte de notre sang; c'est sous
« un monceau de cadavres qu'un héros doit être
« enseveli, et celui qui, fidèle à tous ses ser-
« ments, est ainsi tombé pour son Dieu et pour

« sa patrie, celui-là vit éternellement dans la « mémoire de ses concitoyens. »

C'était-là, ce nous semble, que devait finir la pièce, et il y a eu manque de goût, à la terminer par une catastrophe qui tient exclusivement du mélodramme. (La comtesse de Zriny met elle-même le feu à la citadelle.) Nous n'approuverons pas davantage l'idée qu'a eue l'auteur, de faire poignarder par son fiancé la fille de Zriny; il est des choses qui répugnent trop à nos mœurs, pour ne pas s'interdire de les représenter sur la scène.

Si l'on se rappelle la situation de l'Allemagne en 1812, on n'aura pas de peine à comprendre l'enthousiasme qu'excita à Vienne la représentation de ce sujet national, traité d'ailleurs avec une si grande supériorité de talent. Peu de pièces ont obtenu un succès aussi complet, et celui de la tragédie de *Rosamonde*, que Kœner donna bientôt après', ne peut lui être comparé. Pour nous, qui avons lu avec attention les deux pièces, et les avons comparées, tout en admirant dans *Zring* des scènes pleines d'intérêts, de nobles sentiments exprimés en beaux vers, des caractères fortement dessinés, nous n'hésitons pas à donner la préférence à *Rosamonde*, qui nous paraît, dans son ensemble, réunir plus complétement toutes les conditions d'une bonne tragédie. L'intérêt y est

mieux ménagé, l'action plus progressive, et cela tient à la différence même des sujets : dans *Zriny*, dès le milieu du second acte, le dénouement est prévu, Sigeth doit tomber, ses défenseurs doivent périr jusqu'au dernier homme, c'est là la catastrophe fatale, inévitable, et dès lors toutes les autres scènes, quelques belles qu'elles soient, n'ont plus le même intérêt et ne sont, si l'on peut s'exprimer ainsi, qu'une espèce de remplissage avant d'arriver à la fin.

Tout le monde a lu, dans l'histoire d'Angleterre, la mort tragique de la maîtresse de Henri II, de cette belle Rosamonde, que la reine Éléonore immola à sa fureur jalouse; c'est ce sujet touchant que voulut traiter Kœrner, et il le fit, on peut le dire, en poète consommé; nous nous bornerons, comme pour la première, à indiquer les scènes les plus remarquables de cette tragédie :

Et d'abord, celle où *Richard*, ce jeune prince, à qui sa témérité et son audace valurent plus tard le surnom de *Cœur de Lion*, reconnaît le roi son père dans le personnage mystérieux qui presque tous les soirs pénètre sous un déguisement dans le château de Woodstock, une autre où *Rosamonde*, qui vient d'apprendre le rang élevé de celui auquel elle a donné tout son amour, lui annonce qu'il faut se séparer à jamais, enfin, celle où *Richard*, rebelle à son père

et à son roi, vient se jeter à ses pieds, pour implorer son pardon et remettre son sort entre ses mains.

Le caractère de la reine *Éléonore* est conforme à celui que lui donnent les historiens; celui du plus jeune de ses fils est plein de grâce, et nous citerons encore comme bien touchante, la scène où *Henri II*, ce prince si malheureux comme époux et comme père, trouve des consolations dans le langage naïf de cet enfant, devenu le seul objet de ses affections et de ses espérances.

Le dénouement est d'un grand effet dramatique, et Kœrner a montré qu'il comprenait son art, en adoptant la version qui fait présenter à *Rosamonde* la coupe fatale, par sa rivale couronnée.

Dans cette pièce, plus encore que dans *Zriny*, on reconnaît un habile imitateur de Schiller, et l'on peut dire, qu'elles promettaient l'une et l'autre à l'Allemagne, un poète tragique du premier ordre.

Mais quelque incontestable que soit le mérite de ses œuvres dramatiques, Kœrner est encore plus connu par les chants guerriers qu'il a composés pendant sa courte carrière militaire, et qui furent recueillis et imprimés peu après sa mort, sous le titre expressif de : *la Lyre et l'Épée.*

Les vers contenus dans ce recuil, nous donnent une idée complète de l'esprit qui animait alors tous les peuples de l'Allemagne; l'amour de la patrie, la haine du joug étranger, un sentiment profond de nationalité, l'espoir d'un triomphe prochain; voilà ce qu'on y trouve; et le sort de l'auteur, les circonstances au milieu desquelles il les composa, la teinte religieuse et mélancolique dont ils sont em-empreints, leur donnent un caractère particulier qui n'appartient à aucun autre poète; aussi on ne peut les lire sans être vivement ému et sans ratifier le nom de Tyrtée allemand, par lequel on a coutume de désigner cet homme extraordinaire qui est mort à l'âge de 22 ans, le front ceint d'une double couronne.

Il est assez difficile de faire un choix parmi ces pièces, presque toutes d'un mérite supérieur; cependant nous avons cru devoir donner la préférence à celle qui a pour titre : l'*Épée*, tant à cause de son originalité, que parce que c'est la dernière que Kœrner composa et qu'il l'écrivit sur ses tablettes, une heure avant de recevoir le coup mortel.

L'ÉPÉE.

Épée suspendue à ma gauche, d'où vient ton éclat brillant? Tu jettes sur moi des regards amis, et cela me fait tressaillir. Hurrah!

« Un vaillant cavalier me porte, voilà pour-
« quoi je brille de tant d'éclat. Je suis l'arme
« d'un homme libre, c'est ce qui fait la joie de
« l'Epée. » Hurrah !

Oui, ma bonne Épée, je suis libre, et je t'aime du fond du cœur, comme si tu m'étais fiancée, comme ma bien-aimée. Hurrah !

« Je t'ai consacré tout mon être. Ah ! que ne
« sommes-nous fiancés ! Quand viendras-tu
« prendre ton épouse. » Hurrah !

Déjà les sons solennels de la trompette nous annoncent le jour des noces ;lorsque les canons feront entendre leur voix, je viendrai prendre mon amie, Hurrah !

« O doux embrassements ! combien je soupire
« après vous ! c'est pour toi, mon fiancé, que
« je porte la couronne nuptiale. » Hurrah !

Mais dis-moi, ô mon Épée, pourquoi ces transports fougueux qui t'agitent dans le fourreau ? Mon Épée, pourquoi, résonnes-tu donc ainsi ? Hurrah !

« Je soupire après la bataille, voilà la cause
« de mes transports, voilà pourquoi je résonne
« ainsi. » Hurrah !

Reste, reste dans ton étroite demeure, que ferais-tu ici, mon amie? Reste dans ta demeure; bientôt je t'appellerai. Hurrah!

« Ah! ne me fais pas longtemps attendre, « jardin délicieux, plein de roses couleur de « sang et où fleurit la mort. » Hurrah!

Eh bien! sors du fourreau, toi dont la vue comble les vœux du cavalier; sors du fourreau, ô mon Épée! je t'emmène dans la maison paternelle. Hurrah!

« Ah! qu'il est beau d'être libre au milieu de « ces rangs armés qui forment le cortège de la « noce! De quel éclat de fiancé brille l'acier aux « rayons du soleil! » Hurrah!

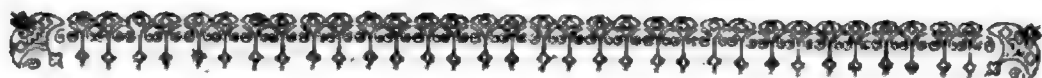
En avant, guerriers courageux; en avant, cavaliers allemands; votre cœur n'est-il pas brûlant? Prenez votre fiancée dans vos bras. Hurrah!

Naguères, à nos côtés, son éclat était en partie voilé; à présent, dans notre main droite, visible à tous les yeux, elle reçoit de Dieu lui-même la bénédiction nuptiale. Hurrah!

Ah! pressez contre vos lèvres la bouche d'acier de cette fiancée que l'amour enflamme. Maudit soit qui abandonne la fiancée! Hurrah!

Chante, mon amie, chante, fais jaillir de vives étincelles. Voici le jour des noces, Hurrah! fiancée d'acier, Hurrah!

FIN.



PHILIDAS

Par M. Rouchon.

Le ciel avait accordé un riche domaine à Lysimon, magistrat d'Argos; la nuit de nombreux troupeaux paissaient l'herbe de ses collines, et le matin, aux premiers feux du soleil, on voyait s'avancer dans la plaine ses soixante charrues.

Près de là était le champ de Philidas, pauvre citoyen. Il n'y avait pour séparer les deux héritages ni bornes de pierre, ni haie de buissons; mais le premier qui préparait le sol, y laissait une pleine raie, et cette limite était consacrée à Jupiter, père des saintes conventions.

Un jour Lysimon distrait, comme le sont les riches, conduisait de sa main ses quatre bœufs, et sans s'apercevoir qu'il foulait la terre d'un autre, il marcha deux fois du midi au nord, et deux fois du nord au midi.

14**

Lorsque Philidas vit sa limite détruite, il se jugea perdu; son patrimoine était si petit, et de ce qu'il y recueillait, à peine, il pouvrait vivre avec son épouse, sa fille et son vieux serviteur.

Sa tête chancela, il errait dans les forêts sombres. Il oublia ses travaux, le soin de ses abeilles, il oublia le lit nuptial, l'autel domestique et le berceau de son enfant.

Lysimon le sut : il fut attendri jusqu'aux larmes. Lysimon honorait les hommes, il craignait les dieux, et sans perdre du temps il courut effacer ces sillons que les dieux avaient maudits.

Inutile vertu! lorsque dans les combats, le guerrier est blessé au cœur, il tombe sur la poussière, son sang ruissèle à gros bouillons et les regrets d'un illustre ennemi ne sauraient appaiser l'inexorable mort.



Le Paysan Milanais,

par le même.

—

Mon cœur est dévoré d'ennui, ce métier d'esclave me pèse; je ne veux pas comme le premier de nos ducs jeter ma bêche sur un arbre et former ma résolution, suivant qu'elle y restera ou non suspendue; je vais à l'instant embrasser mon père et malgré ses larmes, je me rangerai sous les drapeaux milanais.

Chevaliers, qui passiez sur la route, et me demandiez quelquefois la distance que vous aviez encore à parcourir pour arriver à la ville voisine, vous ne pensiez pas que sous ce manteau, régnait un grand cœur et une âme ambitieuse; je souriais à vos demandes familières; il y a l'un de vous que j'ai remarqué. Quand je serai parvenu au terme de ma grandeur, j'en ferai mon écuyer de service.

Jeune comte d'Albi, que ferai-je de toi? Si j'avais l'âme moins haute, j'en tirerais une vengeance terrible, je briserais sous le marteau, la main qui frappa mon visage : mais non, sois tranquille, je te suis reconnaissant d'avoir hâté mon dessein et fixé mon inquiétude.

Ce soufflet est toujours dans ma pensée. Quand je le reçus, il bouleversa tout mon être. Mes yeux erraient sans cesse de mon père au père du comte, de notre cabane au château. Un jour, me dis-je, ce vil paysan apportera la torche dans ce palais, il en dispersera les pierres et d'une main encore habile, il conduira la charrue sur ses débris.

Si l'on croyait ces seigneurs, nous ne serions pas des hommes. Ils caressent leurs chiens et leurs chevaux, et n'adressent jamais un mot de consolation à nos paysans. Il faut cependant bien peu de choses pour nous contenter : un mot dit en passant, un encouragement donné, un souhait de bonheur, quelques bienfaits répandus de distance en distance, tout cela n'appauvrit pas le trésor du seigneur et remplit le trésor du vassal.

Pour moi, je le déclare, paix à tous les hommes, excepté à ceux de la classe de mes oppresseurs. Leur pardonner est une chose trop au-dessus de mes forces et il me serait plus facile de déplacer cette montagne et d'arrêter le cours de l'Éridan, que d'apaiser les flots tumultueux de ma colère.



Le Chant des Moissons,

par le même.

—

Le Pontife a ouvert la moisson, le Pontife a ouvert la moisson.

Citoyens, je viens d'ouvrir la moisson. Je suis le premier de vos pontifes; mon cœur a tressailli de joie, lorsque j'ai vu les épis que le vent balançait dans la plaine. Mais, savez-vous combien le ciel nous donnera de gerbes dans notre territoire.

Le Pontife a ouvert la moisson, le Pontife a ouvert la moisson.

Pontife, nous n'en savons rien encore. Quel que soit le nombre des épis dans la gerbe, et des grains dans l'épi, nous bénirons le Dieu immense et éternel. En plaçant les hommes sur cette terre, il a voulu qu'ils vécussent de ses fruits; il nous nourrira cette année comme il nous a toujours nourris, comme il a nourri nos pères de génération en génération.

Le Pontife a ouvert la moisson, le Pontife a ouvert la moisson.

Le froment est une chose sacrée pour les enfants des hommes. C'est le froment qui produit la force du mâle, la fraîcheur de la femme; qui soutient la faiblesse de l'enfant et du vieillard. Ne laissez point d'épis à terre, défendez vos gerbes des pluies soudaines, et le plutôt que vous pourrez, battez votre froment et serrez-le dans vos greniers.

Le Pontife a ouvert la moisson, le Pontife a ouvert la moisson.

Nous accomplirons la loi. Nous allons tous nous mettre à l'œuvre. Nous prendrons pour le finir, sur le temps du sommeil, sur le temps des repas, sur le temps des prières publiques et si les laboureurs du midi sont pressés de faire leur récolte et que ceux du nord ne le puissent pas encore, nous te promettons, pontife, de nous aider les uns les autres.

Le Pontife a ouvert la moisson, le Pontife a ouvert la moisson.

Vous le voyez, la maxime que le travail porte sa récompense, ne trompe point. Vous

avez mis vos sueurs dans votre champ. Vous avez labouré sous les soleils brûlants, sous les humides brouillards. La terre, votre nourrice, vous rend avec usure votre travail. Mais la terre est de tous les hommes : elle est de l'étranger, de l'infirme, de l'insensé, qui n'ont ni champ à cultiver, ni métier à exercer.

Le Pontife a ouvert la moisson, le Pontife a ouvert la moisson.

Si tu connais quelque étranger qui se soit égaré sur nos terres, quelque infirme qui manque de force pour le travail, quelque insensé qui ne se mette pas en peine de sa nourriture, tu le sais, pontife, tu peux le prendre chez toi, ou l'envoyer chez quelqu'un de nous; ensuite tu l'adresseras aux juges qui lui donneront un asile dans une de nos familles, une part sur notre commune substance.



POÉSIES PROVENÇALES,

PAR

M. JOSEPH-JACQUES-LÉON D'ASTROS.

La Cigalo et la Fourniguo.

Fablo.

(Traduction de Lafontaine.)

Pensant pas à la fringalo (1).
Après aver, la cigalo,
Tout l'estiou fa qué cantar,
Si trouvet pas maou lougado,
La biso esten arribado
D'aver plus ren à pitar;
Pas la mendré parpaïolo (2)
De mousquo vo de mouissolo. (3)
La battié. (4) Si vèn jittar
Su leis pas de la fourniguo,
La prégant de li prestar
De grans uno malo brigo (5)
Per anar fin qu'eis meissouns
Que neissirant leis mouissouns.
En aqueou tems, dis la damo,
Vous pagaraï, su moun amo,
Intérest et principaou.
Anen, mi fes pas liguetto
Rouinaraï pas vouste oustaou.

1 Faim canine. — 2 Légère petite chose qu'emporte le vent. — 3 Moucheron; à Aix on prononce mouissalo, et dans le Var mouissole. — 4 Luttait contre sa misère. — 5 *Uno malo briguo*, un misérable petit brin.

La fourniguo est pas dounetto,
Es soun pu pichot défaou.
Li diguet : quand carregeavi
Oou pu fouer de la calour,
Qu'es que fasias tout lou jour ?
— Doou matin au souar cantavi ;
Avés oousi ma cansoun ;
La trouvarias pas poulido ?
— Cantavias ? N'en siou ravido :
Dansas aro un rigooudoun.

Lou maou Marida.

Fablo.

(Imitatien de Lafontaine.)

Que l'on vigue toujour si tenir per la man :
Bounta et me beouta, mi (1) maridi (2) deman.
Mai coumo si vis per countrari
Poulis ues (3) plens de troumparié,
Bello testo pleno de garri,
Amours mesclas de jalousié,
La cadeno (4) deis couers bagnado de lagremos,
Siou pas pressa de m'empachar de fremos.
De mariagis n'aï vis, n'aï vis tant et piei maï !
Jamaï ges m'an tenta, remarcian Diou jamaï.
Pamen (5) (ce que m'estouno)
Aqui quasi cadun s'hazardo et si talouno.
Voueli vous parlar d'un que s'esten talouna,
Troubet d'autre parti que d'enmandar (6) sa bello,
Avaro, suspichoua (7), jalouso, renarello (8),
Vrai demoun encarna.

1 *Mi*, je me. 2 *Maridi*, marie. 3 *Poulis ues*, jolis yeux ; en Languedocien *poulis iols*. 4 *La cadeno*, la chaîne, 5 *Pamen*, pourtant. 6 *D'enmandar*, de renvoyer. 7 *Suspichoua*, soupçonneuse. 8 *Renarello*, grogneuse.

Aco si! per cridar qu'avié pas sa pariero!
Davant que fousse jour l'oousias de la carriero.
Mari, varlets, cambroua (1), cadun n'avié sa part:
Si couchavount trooup leou (2); si levavount trooup tard;
La filho roumpié (3) tout; ero uno dégailhiero (4);
Leis varlets, d'arrougans, buvient senso resoun;
Un bouilhoun trooup salat, uno saousso manquado,
Uno brouquetto oou soou (5), aquito n'avié proun: (6)
Lou fuech ero à l'houstaou. D'aoutreis fes, devagado (7),
De saoupre (8) de seis gens la secreto pensado,
Su lou bout deis arteous (9), et de garapachoun (10),
Retenen ben soun halenado,
S'anavo (11) mettre à l'escoutoun.
Garo alors! garo à vous lenguo maou avisado!
Chambriero, qu'es qu'as dich! té v'aquito un basseou (12).
Quatre jours....., ti foout tant. Toun paquet, souerti leou (13).
Ansin mena, tout soun mounde enrabiavo:
Repepiavo (14) à soun home à lou far venir verd:
Moussu n'avié ges de gouver (15),
Moussu risié, moussu si proumenavo.....
Ello avié tout lou faï...., (16) tant qu'avié l'uil dubert,
D'oou matin fin (17) qu'oou sero en un mot rampelavo, (18)

1 *Cambroua*, servante.— 2 *Trooup leou*, trop tôt.— 3 *Roumpié*, brisait.— 4 *Dégailhiero*, elle faisait beaucoup de dégât.— 5 *Oou soou*, parterre. — 6 *Aquito n'avié proun*, là il y en avait assez. — 7 *Devagado*, hors d'elle, tourmentée. — 8 *De saoupre*, de savoir. — 9 *Deis arteous*, des orteils. — 10 *De garapachoun*, en tapinois. — 11 *S'anavo mettre à l'escouton*, elle allait se mettre aux écoutes. — 12 *Basseou*, soufflet. — 13 *Leou*, vite, sur-le-champ. — 14 *Repepiavo*, grognait. — 15 *N'avié ges de gouver*, n'avait ni ordre, ni économie. — 16 Tout le fardeau. — 17 *Fin qu'oou sero*, jusqu'au soir. — 18 *Rampelavo*, grognait.

Enca (1) si dis, que quand su lou couissin,
La nuech vengudo repoousavo,
En pantailhant (2), l'oousias que renouriavo (3),
Et gnic, et gnac.... un beou matin
Moussu, las de l'oousir, la mando à la bastido (4)
Aco (5) de seis parens. Passavo aqui (6) sa vido
Eme (7) tanto Françoise et sa sore (8) Cleroun,
Pierras lou bastidan et Jean lou pourqueiroun (9).
Quand la creset toute autro après quaouqueis mesados (10)
Soun home la recampo (11) et li dis: countas-nous
Coume es que pasavias eila (12) vouesteis journados?
La vido doou meinagi es ti de voueste gouts?
Assas, li respoundet, maï lou fum mi mountavo,
De veire que leis gens erount piegi (13) qu'eici.
Et Diou soout coumo tout anavo!
Ges de soins deis aves (14); de ren prenien souci.
De fleous!..... boulegas (15) dounc, anen, (16) en paou de mousquo!
Va mandavi pas dire, atou (17) mi voulien maou.
Sabès (18) qu'aï lou sang viou, que quaouqueis fes espousquo.
Eh! madame, li dis, parten de soun repaou,
Soun mari ben facha : se lou mounde que resto
Qu'un instant eme vous n'a perdessus la testo
Et vous poou plus sentir,
Que farant de varlets, que toute la journado,
Vous veiran contre elleis mountado;

1 *Enca*, encore. — 2 *En pantailhant*, en rêvant. — 3 *Renouriavo*, murmurait. — 4 *La bastido*, la métairie. — 5 *Aco*, chez. —6 *Aqui*, là. — 7 *Eme*, avec. — 8 *Sore*, sœur. — 9 *Pourqueiroun*, petit porcher. — 10 *Mesados*, un certain nombre de mois. — 11 *La recampo*, la fait revenir. — 12 *Eilà*, là bas. — 13 *Piegi*, pire. — 14 *Avés*, troupeaux. — 15 *Boulegas*, remuez. — 16 *Anen*, allons. — 17 *Atou*, aussi. — 18 *Sabès*, vous savez.

Et coumo li pourra tenir,
Un home que voulés, que sié touto sa vido,
Per lou faïre enrabiar, nuech et jour prochi vous ?
Retournas, retournas, ma bello, à la bastido.
Adiou. Et se jamaï un sentimen trooup doux,
Uno tendresso maou garido
Mi fasié faïre enca un cooup la foulié
De vous far revenir; que la mouert dins moun lié
Mi toque de sa man passido (1),
Et que dins l'autre mounde, agui (2) per mei peccats,
Doui (3) fremos coumo vous sans cesse à meis coustas.

Leis Laires (4) et l'Ase.

Fablo.

(Traductien libro de Lafontaine.)

Per un ase roouba dous laires disputavount;
Un lou voudié gardar, l'aoutre en paou maquignoun
N'en voulié far de soous. Lou premier dis de noun,
L'autre de si; si..., noun..., toujour maï s'escooufavount;
Patin, couffin...., après ben de resouns
Metterount man eis coups de poungs
A beis fichaous s'arresounavount;
Bouto! vague! anen, zou! piquo (5) que tu n'oouras (6),
Cooups de pès oou darnier, cooups de poungs su lou nas.
Doou biai que s'en dounavount
Aurias dich que lou tems li manquesse oou besoun.
Piquas ferme, en effet, braveis gens lou tems presso;

1 *Passido*, flétrie. — 2 *Agui*, j'aie. — 3 *Doui*, deux.
4 Voleurs. — 5 Frappe. — 6 En auras.

Vaqui (1) qu'arribo un tresième larroun
Que leis vian (2) anissas (3) vous mounto lou grisoun
Et li brulo la poulitesso.

Souto la capo doou souleou,
Quand s'es pas vis de reis coumo aqueleis douslaires,
Que, l'espaso (4) à la man, cresen far seis affaires,
Ant fach eis autres lou mousseau (5).

Leis Granouilhos que demandount un Rei.

Fablo.

(Traductien libro de Lafontaine.)

Leis granouilhos si lassant
D'esse toujour senso mestre,
Jangoureroumt (6) tant et tant
Que lou diou Jupiter, de poou (7) d'un escooufestré (8),
Coumo parei (9),
Si décidet à li dounar : un rei.
Li lou mandet (10) doou ciel. Ero pas un arléri (11),
Un prince entreprenent, ambitious, tyran,
Ero poouva (12), bounias, human.
A défaout de cabesso (13) avié proun (14) de matéri,
Foout dire atou qu'avié un beou plan! (15)

1 Voilà. — 2 *Vian*, voyant. — 3 Animés l'un contre l'autre. — 4 L'épée. — 5 Le morceau.

6 Grognèrent. — 7 De peur. — 8 Émeute. — 9 Comme il paait. — 10 Il le leur jeta. — 11 Extravagant. — 12 Posé, tranquille. — 13 De tête. — 14 assez. — 15 Phlegme.

Pamen (1) fet à soun arribado
Un taou raffle din l'er, et su l'aïguo un taou bran,
Que la granouilho espravantado
Creset la terre aprefoundado.
Aquelo espèço d'animaou,
Per l'espoourir, sabés qui lou foout paou.
Tamben (2), *sauve qui peut*, cadun lou largé gagno:
Quu va dins leis traous leis pu founds;
Quu s'escounde dedins l'eissagno (3);
Dins leis cannos, quu dins leis jouncs,
Lou gros, oou found doou marescagi,
Si va mettre dessus lou nas
Mié pan, per lou men, de fangas,
S'agamoutis (4), espérant de couragi.
N'oougerount de long tem allucar (5) oou visagi
Aqueou qué si cresien que fouguesse un géan.
Sabès ce qu'ero? Un calaman! (6)
Soun aspect impousant fet poou à la prémiero,
Qué, de lou veire s'hazardant,
Oouget sourtir de la sourniéro.
S'avancet, maï en tremourant (7);
Un aoutro seguisset (8), piei uno autro, piei tant,
Que s'en fet uno tirassiero (9),
Et la bando à la fin fouguet tant familiéro
Que n'en venount jusqu'à saouta
Su l'espalo doou rei, — lou rei, plen de bounta,
Si facho pas de la maniero (10);
Souffre tout et dis ren.
La gent granouilho estounado en vésen
Qué soun rei ero mut et qué si boulegavo
Escassamen (11)

1 Pourtant. — 2 Aussi. — 3 Espèce de jonc, dont on empaille les chaises. — 4 S'accroupit. — 5 Regarder. — 6 Une poutre. — 7 En tremblant. — 8 Suivit. — 9 Une traînée. — 10 Du procédé. — 11 Seulement.

Qué quand l'aïgo ero en mouvamen.
Et qu'alors toujour si viravo
Doou caïre ounté lou vent bouffavo.
Répépiéguet : (1) Ah! siam pas gouverna!
Oh! Jupiter, qué rei n'avés douna!
Regardas lou toujour en meme plaço.
Nous méne en lué, disient dintré la populaço
De mutinos qu'avient de front,
Vivo lou bru ! vivo la glori!
Se voulem far parlar l'histori
Foout pas d'un rei qu'a leis couestos oou long (2).
Jupiter, de seis cris, ayent la testo routo :
Siés pas countent, pople ingrat, bouto ! (3)
T'empentiras d'avant que siégué nué,
Et su lou cooup li mandet une agrué.
Lou mounarquo, à soun arribado,
De granouilhos d'abord faguet uno ventrado;
Esquicho, empasso..... (4) ero leou lés (5) ;
Et leis habitants doou marès
De cridar encaro maï; et lou Diou de li dire :
Sias tout de sacs maou plens. Oui, vire coummo vire
Emé v'aoutreis eici l'y a toujour peiroou rout (6)
Sé vous crésiou fourrié leou changear tout.
Foullié (7) estar coummo erias, vaqui (8) d'abord per uno.
Avés vougu changear ? Jabo (9). Mai per fourtuno
Quand vous aviou douna un rei bounias et doux
V'en devias (10) countentar, d'aquestou (11) arrangeas vous.

1 Murmura. — 2 Côtes au long, c'est-à-dire toujours couché. — 3 Va! — 4 Tord et avale. — 5 C'était bientôt fait. — 6 *Rout*, cassé, phrase proverbiale : *l'y a toujour peiroou rout*, il y a toujours chaudron cassé, il y a toujours à redire. — 7 Il fallait. — 8 Voilà. — 9 Soit. — 10 Vous vous en deviez. — 11 De celui-ci.

STANCES *

SUR LES AGRÉMENTS ET LES DOUCEURS DE LA VIE CHAMPÊTRE,

Par RACAN.

Tirsis, il faut penser à faire la retraite,
La course de nos jours est plus qu'à demi faite,
L'âge insensiblement nous conduit à la mort.
Nous avons assez vu, sur la mer de ce monde,
Errer au gré des flots notre nef vagabonde :
Il est temps de jouir des délices du port.

Le bien de la fortune est un bien périssable,
Quand on bâtit sur elle on bâtit sur le sable;
Plus on est élevé, plus on court de dangers.
Les grands pins sont en butte aux coups de la tempête,
Et la rage des vents brise plutôt le faîte
Des maisons des nos rois que des toits des bergers.

O bienheureux celui qui peut de sa mémoire
Effacer pour jamais ce vain espoir de gloire,
Dont l'inutile soin traverse nos plaisirs,
Et qui, loin, retiré de la foule importune,
Vivant dans sa maison, content de sa fortune,
A, selon son pouvoir, mesuré ses désirs!

* L'Académie a fait imprimer le texte français en regard de la traduction, afin que l'on pût mieux juger des ressources de la langue provençale.

Traduction libre.

Tirsis, li foout pensar, regagnent la meinado, (1)
La blesto (2) de ma vido es eis trés quarts fielado (3),
Dins ren de tem si viam oou bout de nouesteis jours.
Dessus leis grandeis mars la favour mensoungiero
A proun (4) fach esgarar noustro barquo loougiero,
Serié tem qué doou port tastessian (5) leis douçours.

Lou ben de la fourtuno es trooup sujet à termé,
Quu su d'ello bastis, bastis pas sus lou fermé,
Oou pu haout l'on si trovo oou maï l'y a de dangiérs;
Leis pins sount mazantas (6) quand fa de bourrasquado,
Et, s'es vis, deis bargiers quand la caso es soouvado
Leis casteoux deis signours demoueroount pas entiers.

Oh! qu'es hurous aqueou que poout de sa memori
Escarffar per toujours l'ambitien de la glori,
Que nous tent carcagna (7) per l'angouisso et la poou,
Et que soout, en paou luen doou poudé que coummando,
Viouré, din soun oustaou, (8) de ce que Diou li mando,
Et s'estendé pas maï que noun a de lançoou. (9)

1 La famille. — 2 Queue de chanvre. — 3 Filée. — 4 Assez. — 5 Nous goûtassions. — 6 Très-secoué. — 7 Tourmenté. — 8 maison. — 9 Drap de lit, ce vers est un proverbe dont le sens littéral est qu'on ne doit pas s'étendre ou s'allonger plus qu'on n'a de longueur à son lit, et le sens moral : que l'homme ne doit pas faire plus que ne le permettent ses moyens.

Il laboure le champ que labourait son père ;
Il ne s'informe point de ce qu'on délibère
Dans ces graves conseils d'affaires accablés ;
Il voit, sans intérêt, la mer grosse d'orages,
Et n'observe des vents les sinistres présages
Que pour le soin qu'il a du salut de ses blés.

Roi de ses passions, il a ce qu'il désire :
Son fertile domaine est son petit empire,
Sa cabane est son Louvre et son Fontainebleau ;
Ses champs et ses jardins sont autant de provinces,
Et sans porter envie à la pompe des princes
Se contente chez lui de les voir en tableau.

Il voit de toute part combler d'heur sa famille ;
La javelle à plein poing tomber sous sa faucille ;
Le vendangeur ployer sous le faix des paniers,
Et semble qu'à l'envi, les fertiles montagnes,
Les humides vallons et les grasses campagnes
S'efforcent à remplir sa cave et ses greniers.

Il suit aucune fois un cerf par les foulées,
Dans ces vieilles forêts du peuple reculées,
Et qui même du jour ignorent le flambeau,
Aucune fois des chiens il suit les voix confuses,
Et voit enfin le lièvre, après toutes ses ruses,
Du lieu de sa naissance en faire son tombeau.

Eou trabailho lou ben (1) que loouravo (2) soun païre,
Et, l'estevo (3) à la man, jamaï s'entrèvo (4) gaïré (5)
De ce que fant leis grands eis chambros assemblas,
S'enchauto (6) pas ni maï (7) se su mar fa tempesto,
Et s'alluco leis nious que passount su sa testo
N'es que per lou souci que li dounount seis blas.

Mestre de seis passiens a tout ce que désiro,
Sa terro es un rouyaoumé ounte coummando en siro;
Sa cabano es per eou un palaï encanta,
Seis despartaments sount seis jardins, seis farraillos (8),
Et, sense estré envegeous deis poumpos de versaillos,
Leis vis din de tableoux que leis mousqu'ant pita.

Li vent tout ben de Diou : vis, la joyo din l'amo,
A plen pougnet lou bla toumbar souto l'ouramo (9).
De moulouns de rasins, uno bando d'agniers
Que fant trimar leisaïs à travers la campagne,
Et dirias que tout l'an lou valloun, la mountagno,
S'entendount per emplir sa croto (10) et seis graniers.

Un fusiou su lou couel, ségui de chins de raço,
Oou senglier quoouqueis fes s'en va faïre la casso
Dins de boués souroumbrous qué vient pas lou souleou;
D'aoutreis fes lou chin japo, eou pousta vis la lèbre,
Que va, mounto, devallo, et toujours din la fèbre,
Revent prochi soun jas per li leissar la peou.

1 La terre. — 2 Que labourait. — 3 La poignée de la charrue vulgaire. — 4 Il ne s'enquiert. — 5 Guère. — 6 Il ne se soucie.— 7 Non plus. — 8 Ses prairies. — 9 La faucille. — 10 Cave.

Tantôt il se promène au bord de ses fontaines,
De qui les petits flots font luire dans les plaines
L'argent de leurs ruisseaux parmi l'or des moissons;
Tantôt il se repose, avecque les bergères,
Sur des lits naturels de mousse et de fougères
Qui n'ont d'autres rideaux que l'ombre des buissons.

Il soupire en repos l'ennui de sa vieillesse
Dans ce même foyer où sa tendre jeunesse
A vu dans le berceau ses bras emmaillotés;
Il tient, par les moissons, registre des années,
Et voit de temps en temps leurs courses enchaînées
Vieillir avec lui les bois qu'il a plantés.

Il ne va point fouiller aux terres inconuues,
A la merci des vents et des ondes chenues,
Ce que nature avare a caché de trésors,
Et ne recherche point, pour honorer sa vie,
De plus illustre mort, ni plus digne d'envie,
Que de mourir au lit où ses pères sont morts.

Il contemple du port les insolentes rages,
Des vents de la faveur, auteurs de nos orages,
Allumer des mutins les desseins factieux,
Et voit, en un clin-d'œil, par un contraire échange,
L'un, déchiré du peuple, au milieu de la fange,
Et l'autre à même temps élevé dans les cieux.

Quouro siégué ; (1) lou cours deis aïguo leis pu bellos.
Visito seis vargiers, seis jardins, seis pradellos, (2)
Seis cros (3) que pourtarant de nouvellos meissouns.
Quouro (4)vent s'assetar eme (5) leis bargeirettos,
Li conto quaouquo novo, aouse seis cansounettos,
Et piei va prendre un souen à l'oumbro deis bouissouns.

Vengu vieil, soou (6) souffrir seis angouissos en sagi,
Souto la chamineio ounté dins soun bas agi
A vis dedins lou brès (7) seis pès emmailloutas.
Per leis récoltos tent lou compte deis annados,
Et vis, à soun entour, selon seis destinados,
Eme eou si faïre vieil leis aoubres qu'a plantas.

Anara (8) pas bouigar (9) eis terros ignourados,
A la marci deis vents, deis oundos enrabiados,
Ce que naturo avaro a cacha de précious,
Et reserquara pas, per si rendre hounourable,
De pus illustro fin ; de sort pu désirable
Que de mourir oou lié v'ounte sount mouart leis sious.

A l'abri, din lou port, countemplo leis tempestos
Qu'abramado (10) d'argent et d'hounnours et de festos,
Surlèvo l'ambitien per toujour s'enhaussa ;
Lou favouri doou sort eme fierta si plaço,
Maï dins un vira d'uil (11) un autre lou descasso, (12)
En espérant que siegue (13) à soun tour déboousssa.

1 Tantôt. — 2 Il suit. — 3 Prairies. 4 Pièces de terre. — 5 Avec. — 6 Il sait. — 7 Berceau. 8 Il n'ira. — 9 Fouiller. — 10 Affamée. — 11 *Un vira d'uil*, un clin d'œil, — 12 Chasse. — 13 Soit.

S'il ne possède point ses maisons magnifiques,
Ces tours, ces chapiteaux, ces superbes portiques
Où la magnificence étale ses attraits,
Il jouit des beautés qu'ont les saisons nouvelles,
Il voit de la verdure et des fleurs naturelles
Qu'en ces riches lambris l'on ne voit qu'en portraits.

Crois-moi, retirons-nous hors de la multitude
Et vivons, désormais, loin de la servitude
De ces palais dorés où tout le monde accourt.
Sous un chêne élevé les arbrisseaux s'ennuyent,
Et devant le soleil tous les astres s'enfuient
De peur d'être obligés de lui faire la cour.

Après qu'on a suivi, sans aucune assurance,
Cette vaine faveur qui nous paît d'espérance,
L'ennui en un moment tous nos desseins détruit,
Ce n'est qu'une fumée; il n'est rien de si frêle,
Sa plus belle moisson est sujette à la grêle
Et souvent elle n'a que des fleurs pour du fruit.

Agréables déserts, séjour de l'innocence,
Où loin des vanités, de la magnificence,
Commence mon repos et finit mon tourment!
Vallons, fleuves, rochers, plaisante solitude:
Si vous fûtes témoin de mon inquiétude,
Soyez-le désormais de mon contentement.

S'es pas (1) lou poussessour de seis meisouns tant richos,
S'a pas (2) de galariés, de balcouns, de cournichos,
V'ounté (3) de la grandour aboundount leis attrets,
Eou (4) jouis deis beoutas qu'ant leis sesouns nouvellos,
Soun uil vis la varduro et de flous naturellos
Que dins leis beis salouns si vesount qu'en pourtrets.

Cresé me, luen doou moundé accaben (5) nouste viagi,
Et mangen noueste pan fouero (6) de l'esclavagi,
D'aqueleis (7) beis palaïs tout plens d'ambitious.
Quand lou souleou parei (8) v'ounté sount leis estelos?
Leis barquos sount pas ben prochi (9) leis grosseis velos,
Tout aubret néquéris (10) souto un roure (11) ourguilhous.

Quand, flattas d'un espoir que toujour nous amuso,
Si siam (12) mes (13) à l'aprés de la favour troumpuso,
La jalousié s'intriguo et si vian (14) encalas, (15)
O favour qu'es que siés? (16) Uno liquour que mousso;
La flammado d'un lum (17) qu'en paou de vent amousso; 18
Uno flous que passis, (19) un fruit que ses nébla. (20)

Déserts poulis et gaïs, abri de l'innoucenço,
V'ouenté, luen deis grandours et de la maouvallenço (21),
Aï (22) trouba lou repaou et siou plus tourmenta:
Roucas, boués et vallouns, bel endret que Diou amo,
Se sias esta (23) témoins deis soucis de moun amo,
A jamaï sigués vo 24 de ma felicita.

1 *S'es pas*, s'il n'est pas. — 2 *S'a pas*, s'il n'a pas. — 3 Où. — 4 Lui. — 5 Achevons. — 6 Hors. — 7 De ces. — 8 Paraît — 9 Près. 10 Languit et perd. — 11 Chêne. — 12 *Si siam*, nous nous sommes. — 13 mis. — 14 *Si viam*, nous nous voyons. — 15 Arrêtés dans l'ornière. — 16 *Qu'es que siés?* qu'est-tu? 17 Lampe. — 18 Éteint. — 19 Flétrit. — 20 Fruit coulé, altéré sur l'arbre avant sa maturité. — 21 Malveillance. — 22 *Aï*, j'ai. — 23 *Se sias esta*, si vous avez été. — 24 *Sigués-vo*, soyez-le.

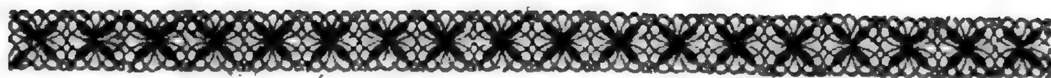


TABLE DES PIÈCES

CONTENUES

DANS LE PRÉSENT VOLUME.



FIN DE LA TABLE.